

DICTIONNAIRE
TOPOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE,
GÉNÉALOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE
DU MAINE.

Ce LIVRE *se trouve :*

A ANGERS,

Chez PARISOT, Libraire.

A VENDOME,

Chez MORARD, Libraire,

A LAVAL,

Chez ANDOUARD, Libraire.

A MAYENNE,

Chez DAVOUST & chez DUTERTRE, Libraires.

A SILLÉ,

Chez DEFORGE, Libraire.

A MAMERS,

Chez ABOT, Libraire.

A ALENÇON,

Chez JOUANNE, Libraire.

DICTIONNAIRE
TOPOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE,
GÉNÉALOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE
DU MAINE.

PAR M. LE PAIGE, Chanoine de la Cathédrale;

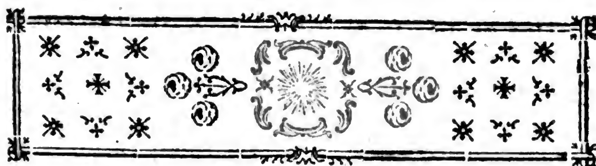
Dédié à MONSIEUR, FRÈRE DU ROI.

TOME SECOND.



AU MANS,
CHEZ TOUTAIN, Libraire, au Petit Pont-Neuf.
A PARIS,
CHEZ SAUGRAIN, jeune, Libraire, Quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXVII.



DICTIONNAIRE
TOPOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE,
GÉNÉALOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE
DU MAINE.

MADELAINE-DE-LA-CHARTRE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé Léguiller, l. 4 $\frac{1}{4}$; Brette, l. 2 $\frac{1}{2}$; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 2; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de la Madelaine au Château-du-Loir, M. l. 3; Montoire, M. l. 5; Bessé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Grand-Lucé, M. l. 4; la Chartre, M. l. $\frac{1}{4}$; Châtillon, l. $\frac{3}{4}$; Tréhet, l. $\frac{3}{4}$; Ruillé-sur-Loir, l. 1 $\frac{1}{4}$; l'Homme, l. $\frac{1}{2}$; Marson, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Madeleine eſt dans une Iſle que forme la rivière du Loir.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Vaas. Il y a 130 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'orge. Il y a des vignes dont le vin eſt bon.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Gauville.

MADRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Laſſai, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller aux Chapelles, l. 1; Mont-Saint-Jean, l. 6; Pezé, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Mâdré à Coupetrain, M. l. 1 ¼; Laſſai, M. l. 2; Juvigni, M. l. 2 ½; Ceaulcé, M. l. 3 ½; Sept-Forges, M. l. 2 ½; Méhoudin, l. ¼; S. Julien-du-Terroux, l. ½; la Baroche-Gondouin, l. 1; Chevaigné, l. 1; S. Aignan, l. 1; Nuilli-le-Vandin, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière de Mayenne, à l'E. par celle d'Aiſne, & à l'O. par le ruiſſeau d'Engrenne.

La Cure, eſtimée 1800 liv., eſt préſentée alternativement par le Chapitre de l'Egliſe du Mans, & par le Seigneur du Boulai. Il y a 1100 Communians.

Le Regiſtre du Pontifical rapporte que l'Egliſe de Mâdré a été conſacrée par S. Pavace. *Courvaiſier, page* 86.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de la Briſolière.

Il y a à Mâdré la Terre de la Motte, dont le Fief s'étend dans les Paroiſſes de Neuilli-le-Vandin, des Chapelles & de S. Julien-du-Terroux, & à la ſuzeraineté ſur cette dernière. La Terre de la Motte a paſſé de la Famille de la Motte en celle de S. Remi avant l'an 1536, par le mariage de Jacques de Saint-Remi avec Madeleine de la Motte; elle paſſa enſuite en celle de le Coutellier, par acquiſition qu'en fit Abel le Coutellier de Jacques de Saint-Remi; les héritiers d'Abel le Coutellier la vendirent en 1646 à Jean de Foulogne, Seigneur de S. Jean.

JEAN de Foulogne, Seigneur de S. Jean, épouſa Anne Dirard: dont François, qui ſuit.

FRANÇOIS de Foulogne, Seigneur de la Motte, épouſa Françoiſe le Hages: dont Jacques, qui ſuit.

Jacques de Foulogne, Seigneur du Fief de la Terhaye & de la Motte, épousa Anne-Renée Duval des Baſſières, dont André, mort ſans alliance en 17 ; & Nicolas-André, qui ſuit.

Nicolas-André de Foulogne, Seigneur de la Motte, la Terhaye, &c. mort en 1769, avoit épouſé en 173 , Anne de Valletot, morte en 1763, ſœur de N.... de Valletot, femme de M. Nepveu, Seigneur de Rouillon, Lieutenant-Criminel au Mans: dont N.... de Foulogne, qui ſuit; N.... Chevalier de Foulogne; N.... Demoiſelle de Foulogne; & N.... mariée à M. Crochard.

N.... de Foulogne, Seigneur de la Motte; &c. a épouſé en 1765 N.... de Beauvais, fille aînée de *Mémoire de la Chaux. MS.*

MAGNI-LE-DÉSERT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabile, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Patrice, l. ½; S. Calais-du-Déſert, l. 1 ½; Gêvres, l. 3 ½; Montreuil-le-Chétif, l. 3; Mézière-ſous-Lavardin, l. 2 ½; la Chapelle S. Frai, l. 1 ½; Mileſſe, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Magni à la Ferté-Macé, M. l. ½; Lignière-la-Doucelle, M. l. 2 ¼; Prez-en-Pail, M. l. 3 ½; Coupetrain, M. l. 2; Bagnolles, l. 1 ½; Antoigné, l. 1 ½; Saint-Ouen-le-Briſoul, l. 1 ½; la Palu, l. 1 ½; S. Patrice, l. ¼; la Motte Fouqué, l. ½; Normandie, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de More, au N. O. au S. & à l'E. par trois autres petits ruiſſeaux; il y a beaucoup de bois.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Julien de Tours. Il y a 1844 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Roi.

Il y a dans la Paroiſſe de Magni le Fief de Durcet. En 1463 Jean de Durcet fut mis par montfaux (*j'ignore la ſignification de ce terme*) dans l'ancienne nobleſſe.

François de Ronnai, fils cadet de François de Ronnai, Capitaine au régiment d'Anjou, & d'Eliſabeth de Guiri, fut Seigneur de Durcet, & étant mort ſans enfans, Guillaume-René-Antoine de Ronnai, Seigneur du Ménil, Roulet, &c. en hérita; il épouſa en 1742 Marie-Suſanne d'Orglande, fille de Michel, Colonel d'Infanterie, & de

Anne-Susanne de Beauchamp : dont il a eu Jacques-Antoine, né en 1748. *Mémoire de la Chaux, MS.*

MAIET, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Cysé, Election de la Flèche, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, M. l. 1 ½; Pontlieue, l. 3 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Maïet à Pontvallain, M. l. 1 ½; Château-du-Loir, M. l. 3; le Lude, M. l. 3 ½; la Suze, M. l. 4 ½; Quincampoix, l. 2 ¼; Beaumont-pied-de-Beuf, l. 2; Jupilles, l. 2; S. Bié, l. 1 ½; Requeil, l. 2; Sarcé, l. 1 ¼; Verneil, l. 1 ¼.

Maïet est situé sur un petit ruisseau, & arrosé au N. par trois ruisseaux, celui de Bruant, celui de Lone, & le troisième sans nom. Il y a beaucoup de landes.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur, Evêque du Mans. Il y a 2000 Communians.

Il y a à Maïet la chapelle Daron, estimée 270 liv.; celle de Guittion, a la présentation de M. Rivault; celle de Notre-Dame, estimée 70 liv., à la présentation du Chapitre de Truillé-Léguiller; & celle de la Trinité, au château de Maïet, estimée 60 liv., à la présentation du Seigneur.

Le Chapitre de l'Eglise du Mans, celui de la Collégiale de S. Martin de Tours, le Prévôt de la même Collégiale & les Communautes de Châteaux & de Mélinais, exercent des droits sur les dixmes de la Paroisse, ce qui a engagé le Curé à demander la portion congrue.

Courvaisier, dans son Histoire des Evêques du Mans, *page* 549, dit qu'en 1300 l'Evêque du Mans, Robert de Clinchamp, eut procès contre le Prévôt & le Chapitre de S. Julien de Tours, pour le patronage des Eglises de Maïet, (apparemment qu'il y en avoit deux dans ce temps-là, ou plutôt c'est une faute d'impression), que chacun prétendoit lui appartenir; mais qu'après plusieurs contestations leur différend se termina, en consentant qu'ils présenteroient la Cure alternativement.

Il est porté dans un Mémoire qui m'a été fourni, qu'autrefois il y avoit un Chapitre à Maïet, lequel, dans le temps des guerres des Anglois, fut transféré avec ses biens, partie à l'Eglise du Mans, & partie à celle de S. Martin de Tours. Je n'ai trouvé cette anecdote nulle part.

A un quart de lieue de Maïet, il y a un gros village avec

une Eglise : ce village se nomme S. Nicolas. Il y avoit autrefois une Jurisdiction Royale, portée depuis deux siècles au Château-du-Loir; on y voit encore la place des halles, les prisons & les maisons où habitoient les Officiers.

Il y a joignant le Bourg une grande motte que les Anglois avoient élevée pour battre le Château qui est proche.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des vignes dont le vin est bon. Entre Maïet & Verneuil il y a beaucoup de carrières de bon tuffeau.

Sur la fin du onzième siècle Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, assiégea Maïet, qui appartenoit à Hélie de la Flèche, à cause de Mathilde, sa femme, fille de Gervais du Château-du-Loir; il forma ce siége le Samedi, & avoit résolu de donner assaut le lendemain; mais par respect pour le jour du Dimanche, il remit au Lundi : pendant ces deux jours les habitans firent des boulets de fer, qu'ils enflammèrent, & jetèrent sur les assiégeans, ce qui les obligea de s'éloigner des murailles. Le Roi, piqué de cette résistance ne vouloit pas se retirer; mais un des soldats qui étoit sur le mur jeta une grosse pierre qui écrâsa un soldat qui étoit auprès de lui : cela porta le Roi a abandonner le siége & à se retirer à Luché. *Trouillard*, *page* 94 & 98.

Du temps de l'Evêque Michel de Brêche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363, ou 6 ou 7, le Connétable du Guesclin avec de Clisson, défirent entièrement les Anglois dans la plaine de Gandelin, entre Maïet & Pontvalain. Courvaisier, *page* 595, nomme cette plaine les Landes de Rigalet.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Maïet, qui appartient, par engagement du Roi, à M. de la Roche Tulon. Le Prévôt de Maïet, de la Collégiale de S. Martin de Tours, conteste cette Seigneurie à l'Engagiste.

Il y a à Maïet, outre le Château Seigneurial, celui de la Roche, qui appartient à M. de Girois, d'une des plus anciennes Maisons de la Province du Maine & de Normandie; celui de Vezins, dont M. Follin est Seigneur. Il y a plusieurs autres Maisons moins considérables qui ont de beaux Fiefs; comme Aubterre, qui appartient au Prieuré de Châteaux en l'Ermitage; la Pivardière, à M. de Vezins; la Carlière & Vaulogé, à M. de Girois de Neuvi; & les Buchetières, à M. Rivault.

Le Seigneur de Maïet & celui de la Roche, exercent des droits bien singuliers sur les dixmes de Maïet; entre autres de nommer les tireurs de la dixme, de ne leur donner

qu'un certain temps pour la ramasser, lequel passé, ces Seigneurs s'emparent de tout ce qui reste de dixmes dans les champs: ce dernier droit se nomme droit de ravage, &c.

En 1199 Artus, Duc de Bretagne, donna Maïet & le Château-du-Loir à Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou & du Maine: le Roi Philippe-Auguste confirma cette donation. Jean Sans-Terre réitéra cette donation en faveur du même Guillaume, en 1201. *Ménage, Histoire de Sablé, page* 191 *&* 357. *D. Lobineau, Histoire de Bretagne. Cenomania.*

M. Eléonor Froger, Curé de Maïet, Associé au Bureau de la Société Royale d'Agriculture du Mans, est Auteur d'un Discours sur le vrai principe de la fécondité de la Terre, ce qui lui amérité, en 1761, le prix de l'Académie de Metz. *Alman. Manceau* 1768, *page* 48.

MAIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. S. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand S. Georges, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Maigné à Vallon, M. l. $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 2; Loué, M. l. 2; Brullon, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Malicorne, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Pierre-des-Bois, l. 1; Chantenai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pilmi, l. 1; Fercé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chemiré-le-Gaudin, l. $\frac{3}{4}$; Athenai, l. $\frac{3}{4}$; Vâllon, l. $\frac{1}{4}$.

Maigné est situé sur la rivière de Gée, qui coupe la Paroisse du N. au S.; cette rivière nourrit de fort bon poisson, & fait tourner quatre ou cinq moulins à blé.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Il y a à Maigné un Collége fondé pour l'instruction des garçons, par N.... Peschard & Geneviève Vologé, sa femme; il y a aussi la chapelle de Ste Catherine, estimée 50 liv., à la présentation du Seigneur de Bellefille, en Athenai; celle de S. Mathurin le Frileux, estimée 70 liv., à la présentation de la Chartreuse du Parc d'Orque; celle de Ste Marthe Champenière, estimée 50 liv., à la présentation ; celle de Notre-Dame de Piété, fondée par Guillemine Garnier en 1613, estimée 20 liv., à la présentation des héritiers de la Fondatrice, nommés le Moine; & celle du Champ-du-Pin, estimée 50 liv., à la présentation du Seigneur de Bellefille, en Athenay.

On lit dans le Pontifical, que S. Liboire consacra l'Eglise de Maigné, *de Magnacio.*

Le sol produit du froment & de l'orge; il y a beaucoup de vignes, dont le vin, quoique bon, n'a pas de réputation. Il y a de bonnes prairies le long de la rivière.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Vallon, dont M. le Comte de Laval est Seigneur. Pour la Généalogie, Voyez *l'article Vallon.*

Sous le Pontificat du Cardinal de Luxembourg, qui siégea au Mans depuis 1477 jusqu'à 1519, Charles Guillard, Président au Parlement de Paris, étoit Seigneur de Maigné, Vallon, Crenon & Souligné. *Courvaisier, page* 760.

Il y a dans la Paroisse de Maigné plusieurs Terres fieffées, entre autres celle de la Fauvelière, qui appartient à M. Nepveu de Bellefille; celle de Vaux, qui appartient à M. de Chenevière, ci-devant Président au Présidial du Mans; celle de Raisteau, à M. Bruneau, à cause de la Dame Guilmaux, sa mère; celle de Bourg, qui est aux héritiers le Breton; & celle de Noyau, qui fut à la Maison de Courtoux, & qui appartient, par acquisition, au sieur Potier, Marchand Teinturier au Mans. Il y a aussi à Maigné le Fief de Bagnolais. Sous le Pontificat de l'Evêque Maurice, qui siégea au Mans depuis 1216 à 1231, Matthieu de Ruillé donna à l'Eglise du Mans tout ce qu'il possédoit en la Châtellenie de Maigné & dans le Fief de Bagnolais, franc & quitte de toutes redevances. L'Eglise du Mans posséde encore aujourd'hui, dans la Paroisse de Maigné, le lieu de la Bouillandière. *Courvaisier, page* 488.

MAINE (le), faisoit partie de la Gaule Celtique; il étoit sous la domination d'Ambigat, Roi des Berruiers, qui vivoit environ l'an de Rome 165: ce Prince voyant ses Etats trop peuplés, détacha des Colonies pour aller s'établir dans d'autres pays; celle des Manceaux, sous la conduite de Bellouese, un des neveux d'Ambigat, passa les Alpes; elle s'empara d'un grand pays, & y bâtit les villes de Milan, Padoue, Vérone, Bresse, Cosme, Mantoue, &c.

Jules-César, environ l'an de Rome 696, s'empara de toutes les Gaules, dont le Maine faisoit partie. Les Romains les ont tenues pendant près de cinq siècles, après quoi les Francs s'en emparèrent.

L'an 510 de l'Ere Chrétienne, le Roi Clovis assiégea la

Mans, dont il se rendit Maître, & fit mourir Rignomer, qui en étoit Roi. *Mezerai, Histoire de France.*

Pendant plusieurs siècles la Province du Maine fut possédée par des Ducs & des Comtes que le Roi choisissoit.

Environ l'an 987, le Roi Hugues Capet, rendit ces Ducs & Comtes Souverains, & leurs Etats héréditaires, à la charge de l'hommage à la Couronne.

Succession des Comtes du Maine non-héréditaires. Cenomania.

1. Grodéric, Duc du Maine en 710.

2. Rotgaire, Comte, & Hervé, son fils, tyrans, environ l'an 725.

3. Rorigo, Comte, en 832.

4. Gui, envoyé au Mans par l'Empereur Louis le Débonnaire, en 832.

5. Gausbert, Comte en 849; Lambert, Comte de Nantes, le tua en 851.

6. Louis, fils du Roi Charles II, le Chauve, Duc en 856.

7. Robert, dit le Fort, Comte du Maine & Duc de Neustrie en 861, tué par les Normands en 866.

8. Hugues, dit l'Abbé, gouverna pendant la minorité de Robert II, en 866.

9. Robert II, fils de Robert-le-Fort, Comte de Neustrie & du Maine en 897, ayant chassé Rotgaire de la ville du Mans, il la donna à Gauzlin.

10. Hugues, fils de Robert-le-Fort, Comte en 924.

Généalogie des premiers Comtes héréditaires du Maine.

1. David, depuis environ 957 à 970, eut pour fils & successeur Hugues I, qui suit; & Herbert Baccon, qui fut tuteur de Hugues II, fils de Herbert, dit Eveille-Chien, depuis environ 1036 à 1044.

2. Hugues I, Comte du Maine depuis 970 à environ 1015, eut Herbert I, qui suit.

3. Herbert I, dit Eveille-Chien, Comte du Maine depuis 1015 à 1036. Il eut Hugues II, qui suit; une fille qui épousa en premières nôces Foulque Réchin, Comte d'Anjou, d'où la Comtesse de Bretagne; & en secondes, Lancelin de Baugenci, qui a perpétué la race des Comtes du Maine; Gersende, qui épousa Azon, Marquis de Ligurie vers 1069. Elle avoit été mariée en premières nôces

à Thibaut, Comte de Champagne, qui la répudia; & Biotte, mariée à Gaultier, Comte de Pontoise.

4. Hugues II, Comte du Maine depuis environ 1044 à 1051, eut Herbert II, qui suit; & Marguerite, qui fut promise en mariage au fils de Guillaume, Duc de Normandie.

5. Herbert II, Comte du Maine, fut chassé de la Province avec sa mère en 1051, par Geoffroi Martel, Comte d'Anjou.

Gersende, fille du Comte Herbert I, eut d'Azon, Marquis de Ligurie, son mari, Foulques, Marquis de Ligurie, après son père; & Hugues III, qui suit.

6. Hugues III, fut Comte du Maine en 1090, & vendit la même année son Comté à Hélie de la Flèche, qui suit. Hélie de la Flèche étoit fils de Jean de la Flèche & de la fille de Herbert I, femme de Lancelin de Baugenci.

7. Hélie de la Flèche, Comte du Maine depuis 1090 à 1110, épousa Sibille, sœur de Hugues III: dont Eremburge, qui suit.

8. Eremburge épousa Foulques, Comte d'Anjou, qui, par ce mariage fut Comte du Maine depuis 1110 à 1129; ils eurent Geoffroi, qui suit; Hélie, qui épousa la fille de Rotrou du Perche, sans enfans; Mathilde, qui fut mariée à Guillaume, fils de Henri, Roi d'Angleterre; & Sibille, qui fut fiancée à Guillaume, fils de Robert, Duc de Normandie, & qui épousa Théodoric de Flandre.

9. Geoffroi, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1129 à 1151, épousa Mathilde, fille de Henri I, Roi d'Angleterre: dont Henri II, qui suit; Geoffroi Plantegenets; Guillaume, dit Longue-Epée; & Emme, qui épousa, dit-on, Gui V de Laval.

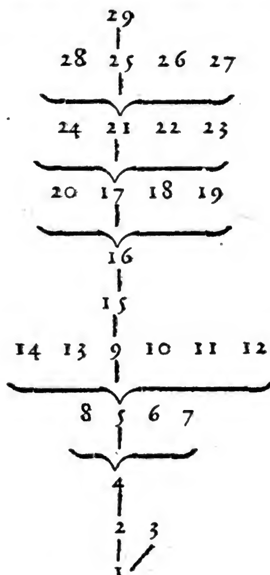
10. Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1151 à 1189, épousa Bérengère, dont Geoffroi, Comte de Bretagne, mort avant son père en 1186; Artus, qui suivra; Richard, Roi d'Angleterre, qui suit; Jean, né en 1167, qui fut Roi d'Angleterre; & deux filles.

11. Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1189 à 1199, morts sans enfans.

12. Artus, Duc de Bretagne & Comte du Maine depuis 1199 à 1203. Jean Sans-Terre, son oncle, le fit mourir; pour quoi le Roi Philippe-Auguste confisca & s'empara de tous les biens que Artus possédoit dans le Maine.

Bérengère, veuve du Roi Henri II, eut en usufruit le Comté du Maine pour son douaire.

Arbre Généalogique des premiers Comtes du Maine héréditaires.



Explication de l'Arbre Généalogique des premiers Comtes au Maine Héréditaires.

1. David, premier Comte depuis environ 957 à 970.

2. Hugues I, depuis 670 à environ 1015.

3. Herbert Baccon, tuteur de Hugues II, quatrième Comte du Maine, depuis environ 1036 à 1044.

4. Herbert I, dit Eveille-Chien, troisième Comte du Maine depuis 1015 à environ 1036.

5. N.... femme de Lancelin de Baugenci, avoit épousé 1°. Foulques Réchin, dont la Comtesse de Bretagne.

6. Gersende, femme d'Azon, Marquis de Ligurie vers 1069, avoit épousé en premières nôces Thibaut, Comte de Champagne, qui la répudia.

7. Biotte, femme de Gontier, Comte de Pontoise, du Maine, &c. depuis 1062 à 1063.

8. Hugues II, Comte du Maine depuis environ 1044 à 1051.

9. Jean de la Flèche.

10. Foulques, Marquis de Ligurie, après son père.

Hugues III, fut Comte du Maine en 1090, & vendit la même année son Comté à Hélie de la Flèche, son beau-frère.

12. Sibille épousa Hélie de la Flèche.

13. Herbert II, Comte du Maine, fut chassé du Mans avec sa mère, par Geoffroi Martel, Comte d'Anjou, en 1051.

14. Marguerite, promise en mariage au fils de Guillaume, Duc de Normandie.

15. Hélie de la Flèche, Comte du Maine depuis 1090 à 1110, épousa Sibille, sœur de Hugues III.

16. Eremburge épousa Foulques, Comte d'Anjou, qui fut Comte du Maine depuis 1110 à 1129.

17. Geoffroi, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1129 à 1151, épousa Mathilde, fille de Henri I, Roi d'Angleterre.

18. Hélie, épousa la fille de Rotrou du Perche, sans enfans.

19. Mathilde, épousa Guillaume, fils de Henri, Roi d'Angleterre.

20. Sibille fut fiancée à Guillaume, fils de Robert, Duc de Normandie, & épousa Théodoric de Flandre.

21. Henri II, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1151 à 1189, épousa Bérangère.

22. Geoffroi, dit Plante-Genets.

23. Guillaume, dit Longue Epée.

24. Emme, on dit qu'elle épousa Gui V de Laval.

25. Geoffroi, Comte de Bretagne, mort en 1186.

26. Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1189 à 1199, mort sans enfans.

27. Jean, né en 1167, dit Sans-Terre, Roi d'Angleterre.

28. Deux filles.

29. Artus, Duc de Bretagne & Comte du Maine depuis 1199 à 1203, que Jean Sans-Terre, son oncle, assassina.

Succession des seconds Comtes Héréditaires du Maine.

1. Charles I, frère de S. Louis, Comte du Maine, mort de chagrin en 1283.

2. Charles II de Valois, fut Comte du Maine par sa femme Clemence, petite-fille de Charles I.

3. Philippe de Valois, fils de Charles II, fut Comte du Maine, & devint Roi de France, dit Philippe VI.

4. Jean, fils de Philippe, fut Comte du Maine, & devint Roi de France en 1350.

5. Louis I, fils de Jean, érigea le Comté d'Anjou en Duché; il mourut en 1385.

6. Louis II, fils de Louis I, Comte du Maine.

7. Charles III, troisième fils de Louis II. René d'Anjou, son frère aîné, lui donna le Comté du Maine; il mourut en 1472.

8. Charles IV, fils de Charles III, mourut sans enfans en 1481. Il institua le Roi Louis XI son héritier universel.

Suite des Comtes du Maine apanagés.

1. Édouard-Alexandre, troisième fils du Roi Henri II, fut apanagé des Duché d'Anjou & Comté du Maine; il il devint Roi de France sous le nom de Henri III.

2. François Hercule, frère d'Edouard, prit la qualité de Duc d'Anjou & Comte du Maine; il mourut sans enfans en 1584.

3. Jean-Baptiste Gaston, frère du Roi Louis XIII, fut apanagé du Duché d'Anjou & du Maine, & peu de temps après de ceux d'Orléans & de Chartres.

Philippe de France, frère unique du Roi Louis XIV, fut, jusqu'à la mort de Jean Baptiste Gaston, apanagé des Duché d'Anjou & Comté du Maine, puis de ceux d'Orléans & de Chartres.

5. Louis-Auguste de Bourbon, fils légitimé du Roi Louis XIV, a porté jusqu'à sa mort, arrivée en 1736, le nom de Duc de Maine.

6. Le Roi, par son Edit du mois d'Avril 1771, registré au Parlement le trois Mai de la même année, accorde à son petit-fils Louis Stanislas Xavier, Fils de France, & à ses enfans mâles descendans de lui en loyal mariage, pour leur apanage & entretennement, selon la nature des apanages de la Maison de France & les Loix du Royaume, le Duché d'Anjou, le Comté du Maine & le Comté du Perche, ensemble le Comté de Senonches, acquis par Sa Majesté de Louis-Joseph de Bourbon Conti, Prince du Sang; Sa Majesté accorda audit Fils de France tout ce qui

dépend desdits Comtés, à l'exception de la forêt de Senonches, qu'Elle se réserva expressément.

Par Lettres-Patentes du Roi, du 21 Avril 1771, regiſtrées en Parlement le 3 Mai de la même année, Sa Majeſté accorde à Louis-Staniſlas-Xavier, Petit Fils de France, la faculté de nommer & préſenter aux Abbayes, Prieurés & tous autres Bénéfices conſiſtoriaux de ſon apanage, excepté aux Evêchés que le Roi ſe réſerve; ſur leſquelles nominations Sa Majeſté fera expédier les ſiennes qu'elle enverra au Pape; comme auſſi de nommer & préſenter aux offices & commiſſions des Juges, des Exempts, Préſidens, Conſeillers & autres Officiers des Sieges Préſidiaux établis dans ſon apanage, & même aux offices dépendans des Aides, tailles & gabelles, & autres extraordinaires, tels bons & ſuffiſans perſonnages qu'il aviſera & bon lui ſemblera; à laquelle nomination il ſera par le Roi & ſes Succeſſeurs pourvu ou commis; ſans toutefois que le Prince Louis-Staniſlas-Xavier, Petit-Fils de France, puiſſe nommer aux états des Prévôts des Maréchaux, leurs Lieutenans, Greffiers & Archers que Sa Majeſté s'eſt reſervé à ſa pleine & entière diſpoſition.

Le premier Avril 1771, le Roi donna une Déclaration, enregiſtrée au Parlement le 13 Mai même année, pour faire jouir les Officiers de Monſeigneur le Comte de Provence de tous les priviléges, franchiſes, &c. dont jouiſſent les Officiers commenſaux de Sa Majeſté.

Généalogie de Monsieur, Frère du Roi, Comte de Provence, Duc d'Anjou, Comte du Maine, du Perche, de Senonches, &c.

Robert le Fort, créé Duc de France par l'Empereur Charles II, dit le Chauve, quatrième Roi de la ſeconde race des Rois de France, l'an 865, tué dans un combat en 867, laiſſa trois enfans; Robert II, qui ſuit; Eudes, couronné Roi de France en 888; & Hildebrande, mariée à Herbert II, Comte de Vermandois, dont ſont deſcendus les Princes de Savoye, au vingt-deux ou vingt-troiſième degré.

Robert II, Duc de France, épouſa Béatrix de Vermandois: dont Hugues, qui ſuit; Robert II fut tué par le Roi Charles-le-Simple, dans un combat près Soiſſons, en 923.

Hugues-le-Grand, Duc de France, épouſa Héduvige de Saxe, fille de l'Empereur Henri I: dont Hugues, qui ſuit; & Béatrix, qui fut mariée à Frédéric, Duc de Mo-

felanc ou de la Haute-Lorraine, dont sont descendus les Princes de Bade, finis au vingt-troisième degré par Louis-Guillaume, né en 1655; les Ducs de Wirtemberg au vingt-troisième degré; les Electeurs de Brandebourg au vingt-cinquième degré; la Maison d'Autriche au vingt-quatrième degré; les Rois d'Espagne au vingt-deuxième degré.

Hugues, dit Capet, fut proclamé Roi de France par les Princes & Grands Seigneurs François, assemblés à Noyon en 887, après la mort du Roi Louis V, qui ne laissa point d'enfans. Hugues mourut en 977; il avoit épousé Adélaïs: dont Robert, qui suit; Haduige, mariée 1°. à Rainier, Comte de Mons, 2°. à Hugues, Comte de Dasbourg; & Giselle, alliée à Hugues, Seigneur d'Abbeville.

Robert, Roi de France, dit le Dévot, mort en 1031, avoit épousé, 1°. en 995, Berte, dont il fut séparé à cause de parenté & comperage vers 998; 2°. Constance, dite Blanche d'Anjou, dont Hugues, dit le Grand, mort en 1026, sans alliance; Henri I, qui suit; Robert, Chef de la branche des anciens Ducs de Bourgogne, qui finit en 1361 à la onzième génération, en la personne de Philippe I, dit de Bouvre, mort sans enfans. De ce Robert sont aussi issus les Rois de Portugal au vingt-deuxième degré, & les Ducs de Parme au dix-neuvième. Le Roi Robert eut aussi une fille nommée Adèle, qui fut mariée 1°. en 1026 à Richard II, Duc de Normandie, 2°. en 1027 à Baudoin V, Comte de Flandre: de ce dernier mariage sont issus les Princes Lorrains au vingt-deuxième degré; les Ducs de Saxe-Lavembourg finis au quatorzième degré; les Landgraves de Hesse finis au vingtième degré; les Princes de Brunswick Lunebourg finis au dix-huitième degré; les Landgraves de Hesse-Cassel finis au vingtième degré; les Ducs de Volfenbuttel au dix-huitième degré; les Ducs de Meckelbourg au dix-huitième degré; les Palatins de Deux-Ponts & Rois de Suède au vingt-unième degré; l'Electeur Palatin au vingt-unième degré; l'Electeur de Bavière au vingt-unième degré; & l'Electeur de Saxe au vingt-unième degré.

Henri I, Roi de France, mort en 1060, avoit épousé en 1044 Anne de Russie, fille de Georges Jaroslus: dont Philippe, qui suit; Robert, mort jeune en 1060; & Hugues, dit le Grand, Chef de la branche de Vermandois, finie en la personne de Raoul I, Comte de Vermandois, dont Hugues, le fils aîné, fut élevé par S. Bernard, fonda avec S. Jean de Matha l'Ordre de la Trinité, de la Ré-

demption des Captifs, mourut en 1212, & fut canonisé sous le nom de Félix de Valois, par le Pape Innocent XI, en 1677. Raoul le fils cadet mourut sans enfans; de Hugues le Grand sont aussi issus les Rois d'Ecosse, finis au huitième degré, & la Maison de Stuart au vingt-unième degré.

Philippe I, Roi de France, mort en 1108, avoit épousé en 1071 Berte, fille de Florent I, Comte de Hollande, dont il se sépara en ayant eu Louis VI, qui suit: après sa séparation, il enleva, dans l'Eglise de S. Jean de Tours, Bertrade, femme de Foulque Réchin, Comte d'Anjou, la fit séparer de son mari, & l'épousa: dont il eut Philippe, Comte de Mantes, mort sans postérité; Henri, marié à N.... héritière de Nangis, dont Elisabeth, mariée à Ancel de Venisi; & Cécile, mariée 1°. à Tancrède, Prince de Taburie, 2°. à Pontus, Comte de Tripoli. Le Roi Philippe eut aussi de Berte de Hollande, sa femme légitime, Constance, dont sont issus les Ducs de Modène & de Mantoue, au dix-huitième degré.

Louis VI, dit le Gros, Roi de France, mort en 1137, avoit épousé en 1115 Adelaïs, fille de Humbert II, Comte de Savoye: dont Philippe, qui fut couronné Roi du vivant de son père en 1129, & qui mourut en 1131 d'une chûte causée par un porc, qui se foura entre les jambes de son cheval & l'obligea de se cabrer; Louis VII, qui suit; Henri, Archevêque de Rheims, mort en 1175; Hugues, mort jeune; Robert, Chef de la branche des Comtes de Dreux, finie à la sixième génération, en la personne de Pierre, Comte de Dreux, Seigneur de Montpensier, mort en 1355, ne laissant de son mariage avec Isabelle de Melun, que Jeanne, morte en 1346; Philippe, qui fut marié d'abord à N.... fille de Thibault, Comte de Champagne, dont ayant été séparé pour cause de parenté, il fut Evêque de Paris, & donna ensuite son Evêché à Pierre Lombard, le maître des Sentences, & mourut en 1164; Pierre, qui a fait la première branche de Courtenai, finie à la quatrième génération, en la personne de Philippe, Empereur Titulaire de Constantinople, mort en 1285, ne laissant que Béatrix, mariée en 1300 à Charles de France, Comte de Valois; le second fils de Pierre, nommé Robert, a fait la seconde branche de Courtenai, dite de Champinelle, qui a formé différens rameaux, tous finis à la vingtième génération, en la personne de Charles Roger, Prince de Courtenai, mort sans postérité en 1730. Louis VI eut aussi Constance, qui fut mariée 1°. à Eus-

tache de Blois, qui fut couronné Roi d'Angleterre, 2°. à Raimond, Comte de Toulouse.

LOUIS VII, dit le Jeune, Roi de France, mort en 1180, avoit épousé 1°. en 1137, Aliénor, Duchesse de Guyenne, fille de Guillaume X & d'Aliénor de Châtelleraut, dont il fut séparé pour cause de parenté, 2°. Constance de Castille, fille d'Alfonce VIII & de Bérengère de Barcelone, morte en couches en 1160; 3°. sur la fin de la même année, Alix de Champagne, fille de Thibaut IV & de Mahaud de Carinthie: il eut du premier lit Marie, mariée à Henri I, Comte de Champagne; & Alix, qui épousa Thibault le Bon, Comte de Blois, Sénéchal de France: du second lit sortirent Marguerite, mariée 1°. à Henri, fils de Henri II, Roi d'Angleterre, 2°. à Béla III, Roi de Hongrie; & Alix, morte jeune: Louis VII eut du troisième lit Philippe II, qui suit; Alix, mariée en 1195 à Guillaume II, Comte de Ponthieu; & Agnès, alliée en 1180, 1°. à Alexis Comnène, Empereur de Constantinople, 2°. à Théodore Branas, Seigneur d'Andrinople, &c.

PHILIPPE II Auguste, Roi de France, mort en 1223, avoit épousé 1°. en 1180, Isabelle de Hainault, fille de Baudouin V & de Marguerite d'Alsace; 2°. en 1193, Ingelburge, fille de Valdemar I, Roi de Danemarck, qu'il répudia vingt-sept jours après, sous prétexte de parenté, & qu'il reprit en 1214; 3°. en 1196, Agnès de Méranie, fille de Borthod IV. Du premier lit il eut Louis VIII, qui suit: & du troisième, Philippe, dit Hurepel, mort au tournois de Corbie en 1233, laissant de Mahaud, Comtesse de Boulogne, &c. Jeanne de Boulogne, mariée à Gaucher de Châtillon, sans enfans; & Marie, mariée 1°. en 1206, à Philippe de Hainaut, Marquis de Namur, 2°. en 1213 à Henri I, Duc de Brabant.

LOUIS VIII, dit le Lion, Roi de France, mort en 1226, avoit épousé en 1200, Blanche de Castille, fille d'Alfonce IX & d'Eléonor d'Angleterre, dont Philippe, mort en 1218, âgé de neuf ans; Louis IX, qui suit; Robert, Chef de la branche d'Artois, finie à la sixième génération, en la personne de Charles d'Artois, Comte d'Eu, mort en 1472, sans enfans de Jeanne de Saveuse, & de Hélene de Melun, ses deux femmes; Philippe, mort jeune, sans alliance; Alfonse, Comte de Poitiers, mort en 1271, sans postérité de Jeanne, Comtesse de Toulouse, sa femme, fille de Raimond VIII; Philippe, surnommé Dagobert, mort jeune; Etienne, mort jeune; Charles,

Charles, Comte d'Anjou, Roi de Naples, Chef de la première branche d'Anjou & du Maine, finie à la cinquième génération, en la personne de Ladislas, surnommé le Magnanime, mort empoisonné à Naples en 1414, sans enfans de ses trois femmes; & Isabelle, qui fonda & fit bâtir en 1268 le Monastère de Longchamp, près Paris, où elle mourut en 1269.

LOUIS IX (S.), Roi de France, mort de la peste au camp devant Tunis en 1270, avoit épousé en 1234 Marguerite de Provence, fille aînée de Raimond Berenger II, & de Béatrix de Savoye: dont Louis, mort sans alliance en 1260; Philippe III, qui fut Roi de France, dont la postérité a finie en 1589 par la mort du Roi Henri III, qui fut assassiné par Jacques Clément; Jean, mort en bas âge; Jean, dit Tristan, mort en 1270, au camp devant Tunis, sans postérité d'Yolande de Bourgogne; Pierre, mort à Salerne en 1283, ne laissant qu'une fille de Jeanne de Châtillon, son épouse; Robert, Comte de Clermont, qui suit; Blanche, morte jeune; Isabelle, mariée en 1258 à Thibault II, Roi de Navarre; Blanche, qui épousa Ferdinand, Infant de Castille; Marguerite, alliée à Jean I, Duc de Brabant; & Agnès, mariée à Robert, Duc de Bourgogne.

ROBERT, Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, &c. mort en 1317, épousa Béatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon, &c. dont Louis I, qui suit; Jean de Clermont, marié en 1316 à Jeanne d'Argies, dont Béatrix, femme de Jean, Comte d'Armagnac, & Jeanne, alliée à Jean I, Comte d'Auvergne; Pierre, Grand-Archidiacre de l'Eglise de Paris; Blanche, mariée à Robert VII, Comte d'Auvergne; Marie, Prieure de Poissi; & Marguerite, femme de Jean de Flandre.

LOUIS I, Duc de Bourbon, mort en 1341, Chef de la branche des Ducs de Bourbon, finie à la quatrième génération en 1505, en la personne de Pierre II, Duc de Bourbon, qui ne laissa de Anne de France, sa femme, que Susanne, mariée à Charles III, Comte de Montpensier. Louis I avoit épousé Marie de Hainaut, dont Pierre, Duc de Bourbon, qui continua la branche, & qui mourut à la bataille de Poitiers en 1356; Jacques, mort jeune; Jacques, Comte de la Marche, qui suit; Jeanne, mariée en 1318 à Guigues VII, Comte de Forêt; Marguerite, alliée 1°. en 1320 à Jean II de Sulli, 2°. à Hutin de Vermeilles; Béatrix, mariée 1°. en 1334 à Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, 2°. à Eudes, Seigneur

de Grancei; Marie, alliée 1°. à Gui, Prince de Galilée, 2°. en 1347 à Robert de Sicile; & Philippe, mort jeune.

JACQUES I de Bourbon, Comte de la Marche, de Ponthieu, &c. Connétable de France, mort des blessures qu'il avoit reçues au combat de Brignais en 1361, avoit épousé Jeanne de Châtillon Saint-Paul: dont Pierre, mort au même temps que son père dans le même combat; Jean, qui suit; Jacques, Seigneur de Préaux, Chef de la branche de Préaux, finie à la première génération en la personne de Pierre de Bourbon Préaux, mort sans enfans de Elisabeth de Montagu, en 1422.

JEAN I de Bourbon, Comte de la Marche, mort en 1393, avoit épousé en 1364 Catherine de Vendôme: dont Jacques, mort Religieux de S. François à Besançon en 1438, lequel avoit épousé, 1°. en 1406, Béatrix de Navarre, dont il eut Eléonore, mariée à Bernard d'Armagnac, 2°. Jeanne, deuxième Reine de Naples; Louis, qui suit; Jean, Chef de la branehe de Carenci, finie à la troisième génération en la personne de Bertran, tué à la bataille de Marignan en 1515; & Anne, mariée 1°. à Jean dc Berri, Comte de Montpensier, 2°. à Louis de Bavière.

LOUIS de Bourbon, Comte de Vendôme & de Chartres, mort en 1446, avoit épousé, 1°. en 1414, Blanche de Rouci, fille de Hugues II, sans enfans, 2°. en 1424, Jeanne de Laval, fille aînée de Jean de Montfort, dit Gui XII: dont Jean, qui suit; & Catherine, morte sans alliance.

JEAN de Bourbon II, Comte de Vendôme, mort en 1477, épousa en 1454 Elisabeth de Beauveau: dont François, qui suit; Louis, Prince de la Roche-sur-Yon, Chef de la branche de Montpensier, finie à la troisième génération en la personne de Henri, Duc de Montpensier, mort en 1608, ne laissant de Henriette-Catherine, Duchesse de Joyeuse, que Marie, mariée à Gaston-Jean-Baptiste, Duc d'Orléans; Jeanne, mariée en 1477 à Louis de Joyeuse; Catherine, alliée en 1484 à Gilbert de Chabanne; Jeanne, mariée 1°. en 1487, à Jean II, Duc de Bourbon, 2°. en 1495, à Jean I de la Tour-d'Auvergne, 3°. en 1593, à François de la Pause, Baron de la Garde; Charlotte, alliée en 1489 à Engilbert de Clèves, Renée, Abbesse de Fontevraut en 1505; & Isabelle, Abbesse de la Trinité de Caen.

FRANÇOIS de Bourbon, Comte de Vendôme, mort en 1495, avoit épousé en 1487 Marie de Luxembourg: dont Charles, qui suit; Jacques, mort jeune; François,

Comte de Saint-Paul, qui épousa Adrienne d'Estouteville, dont il eut François, mort en 1546, âgé de dix ans & Marie, mariée, 1°. en 1557, à Jean de Bourbon, Duc d'Enguin, 2°. en 1560, à François de Clèves, 3°. en 1563, à Léonor d'Orléans de Longueville; Louis, Cardinal, Archevêque de Sens, mort en 1556; Antoinette, mariée à Claude de Lorraine, Duc de Guise; & Louise, Abbesse de Fontevraut, morte en 1575.

CHARLES de Bourbon, Duc de Vendôme, mort en 1537, avoit épousé en 1513 Françoise d'Alençon: dont Louis, mort jeune; Antoine, qui suit; François, Comte d'Enguien, mort par un accident en 1545, âgé de 26 ans; Louis, mort jeune; Charles, Cardinal, Archevêque de Rouen, mort en 1590; Jean, Duc d'Enguien, tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557, sans enfans de Marie de Bourbon, Duchesse d'Estouteville; Louis, qui a fait la branche de Condé; Marie, promise à Jacques V, Roi d'Ecosse, morte en 1538, avant la célébration du mariage; Marguerite, alliée à François I de Clèves, Duc de Nevers; Madeleine, Abbesse de Sainte-Croix de Poitiers; Catherine, Abbesse de Notre-Dame de Soissons; Renée, Abbesse de Chelles; & Eléonore, Abbesse de Fontevraut.

ANTOINE de Bourbon, Duc de Vendôme, fut Roi de Navarre & Prince de Béarn; il mourut en 1562, de la blessure qu'il avoit reçue au siége de Rouen. Il avoit épousé en 1548 Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, fille de Henri & de Marguerite de Valois, morte en 1572, dont Henri, Duc de Beaumont, qui ne vécut qu'un an; Henri, qui suit; Louis-Charles, Comte de Marle, mort l'année de sa naissance; & Catherine, mariée en 1599 à Henri de Lorraine, Duc de Bar.

HENRI de Bourbon, Roi de Navarre, Duc de Vendôme & de Beaumont, parvint à la Couronne de France en 1589, après la mort funeste du Roi Henri III, comme l'aîné des descendans du Roi S. Louis; il étoit né en 1553; parvenu à la Couronne, il prit le nom de Henri IV. Il fut assassiné de deux coups de couteau au milieu de Paris, le 14 Mai 1610. Il avoit épousé, 1°. en 1572, Marguerite de France, fille du Roi Henri II & de Catherine de Médicis. L'Eglise déclara ce mariage nul en 1599, & ce Monarque épousa, 2°. en 1600, Marie de Médicis: dont Louis, qui suit; Nicolas, Duc d'Orléans, mort en 1611, âgé de quatre ans; Elisabeth, née en 1602, mariée en 1515 à Philippe IV, Roi d'Espagne, morte en 1644; Chré-

tienne, née en 1606, mariée en 1619 à Victor Amé, Duc de Savoye, morte en 1663; Henriette, née en 1609, mariée en 1625 à Charles I, Roi d'Angleterre, morte en 1669; & Gaston-Jean-Baptiste de France, Duc d'Orléans, de Chartres, &c. né en 1608, mort en 1660: il avoit épousé, 1°. en 1626, Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier, &c. fille unique héritière de Henri, Duc de Montpensier, & de Henriette-Catherine, Duchesse de Joyeuse, 2°. en 1632, Marguerite de Lorraine, fille de François, Comte de Vaudemont, & de Catherine de Salmes: il eut du premier mariage, Anne-Marie-Louise, Souveraine de Dombes, Duchesse de Montpensier, &c. morte sans alliance en 1693: il eut du second Jean-Gaston, mort en 1652, âgé de deux ans; Marguerite-Louise, née en 1645, mariée en 1661 à Côme II de Médicis, Grand-Duc de Toscane, morte en 1721; Elisabeth, née en 1646, alliée en 1667 à Louis-Joseph de Lorraine, Duc de Guise, morte en 1696; Françoise-Madeleine, née en 1648, mariée en 1663 à Charles-Emmanuel II, Duc de Savoye, morte en 1664; & Renée-Marie, morte en 1656, âgée de quatre ans.

Louis XIII, Roi de France, surnommé le Juste, né en 1601, mort en 1643, avoit épousé en 1615 Anne d'Autriche, fille de Philippe III, Roi d'Espagne, & de Marguerite d'Autriche, morte en 1666: dont Louis XIV, qui suit; & Philippe, Duc d'Orléans, qui a fait la branche des derniers Ducs d'Orléans.

Louis XIV, Roi de France, surnommé le Grand, né en 1638, mort en 1715, avoit épousé en 1660 Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, & d'Elisabeth de France, morte en 1683: dont Louis Dauphin, qui suit; Philippe, Duc d'Anjou, né en 1663, mort en 1671; Louis-François, Duc d'Anjou, né en 1672, mort la même année; Anne-Elisabeth, née en 1662, morte la même année; & Marie-Thérèse, née en 1667, morte en 1672.

Louis, Dauphin de Viennois, né en 1661, mort en 1711, avoit épousé en 1680 Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, fille de Ferdinand-Marie, Duc de Bavière, & de Adélaïde-Henriette de Savoye, morte en 1690: dont Louis Dauphin, qui suit; Philippe, Duc d'Anjou, Roi d'Espagne; & Charles, Duc de Berri, né en 1686, mort en 1714, il avoit épousé en 1710 Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, fille de Philippe II, morte en

1719, dont il eut Charles, mort âgé de vingt jours; N... mort en naissant en 1711; & Louise-Marie-Elisabeth, née posthume en 1714, morte le jour de sa naissance.

Louis, Dauphin de Viennois, né en 1682, mort en 1712, avoit épousé en 1697 Marie-Adélaïde de Savoye, fille de Victor-Amédée II, Duc de Savoye, & d'Anne-Marie d'Orléans, morte en 1712, dont N.... de France, Duc de Bretagne, mort en 1705, âgé de dix mois; Louis Dauphin, mort en 1712, âgé de cinq ans & deux mois; & Louis XV, qui suit.

Louis XV, Roi de France, surnommé le Bien-Aimé, né le 15 Février 1710, mort le 10 Mai 1774; il avoit épousé le 5 Septembre 1724, Marie Lezinska, fille unique de Stanislas, Roi de Pologne, &c. morte le 24 Juin 1768: dont Louise-Elisabeth, née en 1727, morte le 6 Décembre 1759, mariée en 1739 à Don Philippe, Infant d'Espagne, Duc de Parme & de Plaisance, mort le 18 Juillet 1765; Anne-Henriette, née jumelle de la précédente, morte en 1752; Anonime, morte en 1733, âgée de quatre ans sept mois; Louis Dauphin, qui suit; Anonime, Duc d'Anjou, mort en 1733, âgé de deux ans sept mois; Marie-Adélaïde, née en 1732; Marie-Louise-Thérèse-Victoire, née en 1733; Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine, née en 1734; Thérèse-Félicité, morte à Fontevraut en 1744, âgée de huit ans quatre mois; & Louise-Marie, Religieuse-Professe aux Calvériennes de S. Denis, née en 1737.

Louis, Dauphin de Viennois, né en 1729, mort en 1765, avoit épousé, 1°. en 1745, Marie-Thérèse, Infante d'Espagne, fille du Roi Philippe V, morte en 1746, dont Marie-Thérèse, morte en 1748, âgée d'un an neuf mois, 2°. en 1747, Josephe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, Roi de Pologne, née le 4 Novembre 1731, morte en 1767, dont Marie Zéphirine, appelée Madame, née en 1750, morte en 1755; Louis-Joseph-Xavier, Duc de Bourgogne, mort en 1761, âgé de neuf ans; Xavier-Marie-Joseph, Duc d'Aquitaine, mort en 1754, âgé de cinq mois & demi; Louis XVI, qui suit; Louis-Stanislas-Xavier, Monsieur, Frère du Roi, Comte de Provence, Duc d'Anjou, Comte du Maine, du Perche & de Senonches, &c. né le 17 Novembre 1755, a épousé le 14 Mai 1771, Marie-Josephine-Louise, Princesse de Savoye, fille de Victor-Amédée-Marie, Roi de Sardaigne, née le 2 Septembre 1753; Charles-Philippe de France, Comte

d'Artois, né le 9 Octobre 1757, marié le 16 Novembre 1773, avec Marie-Thérèse de Savoye, née en 1756 : dont N.... Duc d'Angoulême, né le 6 Août 1775 ; Madame Elisabeth-Philippine, née en 1764.

Louis XVI, Roi de France, né le 23 Août 1754, règne heureusement depuis 1774 ; a épousé le 16 Mai 1770, Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne d'Autriche, née le 2 Novembre 1755, fille de l'Empereur François-Etienne, de Lorraine, mort en 1765, & de Marie-Thérèse d'Autriche, Imperatrice, Reine de Hongrie & de Bohême.

Branche des Ducs d'Orléans.

Philippe, Fils de France, Duc d'Orléans, de Chartres, &c. second fils du Roi Louis XIII, né en 1640, mort subitement à S. Cloud le 9 Juin 1701, avoit épousé 1°. 1661, Henriette-Anne, Princesse d'Angleterre, morte en 1670, 2°. en 1671, Charlotte-Elisabeth de Bavière, fille de Charles-Louis, Comte Palatin du Rhin, Electeur, & de Charlotte de Hesse, morte en Décembre 1722 : il eut du premier lit Philippe-Charles d'Orléans, Duc de Valois, né en 1664, mort en 1666 ; Marie-Louise, née en 1662, mariée en 1679 à Charles II, Roi d'Espagne, morte sans postérité en 1689 ; Anne-Marie, née en 1669, mariée en 1684 à Victor-Amédée-François, Duc de Savoye, morte en 1728 : il eut de son second mariage Alexandre-Louis, Duc de Valois, né en 1673, mort en 1676 ; & Philippe, qui suit.

Philippe II, Petit-Fils de France, Duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, &c. né en 1674, fut Régent du Royaume de France pendant la minorité du Roi Louis XV, mourut subitement le 2 Décembre 1723 ; il avoit épousé en 1692 Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France, fille naturelle du Roi Louis XIV : dont Louis, qui suit ; N.... morte en 1694 âgée de dix mois ; Marie-Louise-Elisabeth, née en 1695, mariée en 1710 à Charles de France, Duc de Berri, morte en 1719 ; Louise-Adélaïde, née en 1698, Abbesse de Chelles en 1719, morte en 1743 ; Charlotte-Aglaé, née en 1700, mariée en 1720 à François-Marie d'Est, Prince Héréditaire de Modène, morte en Janvier 1761 ; Louise-Elisabeth, née en 1709, mariée en 1722 à Louis I, Roi d'Espagne, morte à Paris en 1742 ; Philippe-Elisabeth, née en 1714, contractée pour être mariée avec l'Infant Dom Carlos en 1722, elle

arriva à Madrid en 1723, le mariage n'eut point d'exécution, & elle repassa en France en 1725, elle mourut à Bagnolet en 1734; & Louise-Diane, Demoiselle de Chartres, née en 1716, mariée en 1732 à Louis-François de Bourbon, Prince de Conti. Il eut aussi deux fils naturels & une fille; Jean-Philippe, appelé le Chevalier d'Orléans, Grand Prieur de France, mort en 1748; & Charles de Sainr-Albin, né en 1698, qui fut Evêque Duc de Laon, puis Archevêque de Cambrai; Philippe-Angélique, dite de Froissi, mariée en 1718 à Henri-François, Comte de Ségur.

Louis, Duc d'Orléans, de Valois, de Nemours, de Montpensier, &c. né en 1703, mort, retiré à l'Abbaye de Ste Geneviève le 4 Février 1752, avoit épousé en 1724 Auguste-Marie-Jeanne, Princesse de Bade, fille de Louis Guillaume, & de Françoise Sibille, Duchesse de Saxe-Larembourg; dont Louis-Philippe, qui suit; & Louise-Madeleine, née 171», & morte en 1728.

Louis-Philippe, Duc d'Orléans, &c. né le 12 Mai 1725, a épousé le 17 Décembre 1743 Louise-Henriette de Bourbon-Conti, morte le 9 Février 1759, dont N.... morte en 1745, âgée de cinq mois; Louis-Philippe, qui suit; & Louise-Marie-Thérèse-Batilde, née en 1750, mariée en 1770 à Louis-Henri-Joseph, Duc de Bourbon.

Louis-Philippe-Joseph, Duc de Chartres, né le 13 Avril 1747, a épousé le 5 Avril 1769 Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, née le 13 Mars 1753.

Branche des Princes de Bourbon-Condé.

La branche des Princes de Bourbon-Condé est sortie de celle de Bourbon-Vendôme.

Louis I de Bourbon, Prince de Condé, Pair de France, Marquis de Conti, Comte de Soissons, &c. étoit le septième fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme; il étoit né en 1530, & fut tué à la bataille de Jarnac en 1569. Il avoit épousé, 1°. en 1551, Eléonore de Roye: dont Henri, qui suit; Charles, mort jeune; François, Prince de Conti, qui épousa 1°. en 1582, Jeanne de Coëme, Dame de Bonnestable, 2°. en 1605, Louise-Marguerite de Lorraine Guyse, fille de Henri I, dont il n'eut qu'une fille, morte dans l'enfance; Charles, Cardinal, Archevêque de Rouen, mort en 1594; Louis, jumeau de Charles, mort jeune; Marguerite; Madeleine;

& Catherine, mortes dans l'enfance. Le Prince de Condé épousa, 2°. en 1565, Françoise d'Orléans Longueville, dont Charles, Comte de Soiffons & de Dreux, mort en 1612, laiffant d'Anne de Montafié, fa femme, Louife, mariée en 1617 à Henri d'Orléans de Longueville, Marie, mariée en 1625 à Thomas-François de Savoye, Prince de Carignan; & Louis, Comte de Soiffons, né en 1604, tué à la bataille de la Marfée en 1641, ne laiffant qu'un fils naturel; Louis-Henri, qui fut d'abord Abbé de la Coulture, & enfuite fe maria à Angélique Cunégonde de Montmorenci.

Henri I, Prince de Condé, mort en 1588, avoit époufé 1°. en 1572, Marie de Cléves, fille de François, Duc de Nevers & de Marguerite de Bourbon, 2°. en 1586, Charlotte-Catherine de la Trémoille: dont Henri II, qui fuit; & Eléonore, mariée en 1606 à Philippe-Guillaume de Naffau, fans en enfans; Henri II, Prince de Condé, né en 1588, mort en 1646, avoit époufé en 1609, Charlotte-Marguerite de Montmorenci, dont, outre trois fils morts jeunes, il eut Louis II, qui fuit; Armand, Prince de Conti, qui a fait la branche de Conti; & Anne-Geneviève, mariée en 1642, à Henri d'Orléans, Duc de Longueville, morte en 1679.

Louis II, Prince de Condé, né en 1621, mort en 1686, avoit époufé Claire-Clémence de Maillé-Brezé, morte en 1694: dont Henri-Jules, qui fuit; Louis, & une fille, morts fans enfans.

Henri-Jules, Prince de Condé, né en 1643, mort en 1709, avoit époufé en 1663 Anne de Bavière, fille d'Édouard, Prince Palatin du Rhin, & de Anne de Gonzague-Clèves, morte en 1723, dont Henri, mort en 1670, âgé de treize ans; Louis, qui fuit; Henri, Comte de Clermont, mort en 1675, âgé de trois ans; Louis, Comte de la Marche, mort en 1677, âgé de quatre ans; Marie-Thérèfe, née en 1666, mariée en 1688 à François-Louis, Prince de Conti; Anne, Demoifelle d'Enguien, morte en 1675, âgée de cinq ans; Anne-Marie-Victoire, née en 1675, morte en 1700; Anne-Louife-Bénédicte, née en 1676, époufa en 1692 Louis-Augufte, légitimé de France, Duc du Maine, morte en 1753; Marie-Anne, née 1678, mariée en 1710 à Louis-Jofeph, Duc de Vendôme, morte en 1718; & N.... morte en 1680, âgée d'un an.

Louis III, Prince de Condé, né en 1668, mort en 1710, avoit époufé en 1685 Louife-Françoife, légitimée de

France, fille naturelle du Roi Louis XIV: dont Louis-Henri, qui suit; Charles, Comte de Charolois, né en 1700, mort en 1760; Louis, Comte de Clermont, Abbé du Bec, de S. Claude en Franche-Comté, de Marmoutier, de Chalis & de S. Germain-des-Prés, &c. né en 1709, mort en 1771; Marie-Anne Gabrielle-Eléonore, Abbesse de S. Antoine-des-Champs, née 1690, morte en 1760; Louise-Elisabeth, née en 1693, mariée en 1713 à Louis-Armand, Prince de Conti, mort en 1727; Louise-Anne, Demoiselle de Charolois, née en 1695, morte en 1758; Marie-Anne, Demoiselle de Clermont, née en 1697, morte en 1741; Henriette, Demoiselle de Vermandois, née en 1703, Abbesse de Beaumont-lès-Tours, morte en 1772; Alexandrine, Demoiselle de Sens, née en 1705, morte en 1765,

Louis-Henri, Duc de Bourbon, né en 1692, mort en 1740, avoit épousé 1°. Marie Anne de Bourbon Conti, sans enfans, 2°. en 1728, Charlotte de Hesse-Rhinfels, morte en 1741: dont Louis-Joseph, qui suit.

Louis-Joseph, Duc de Bourbon, Prince de Condé, né en 1736, a épousé en 1753 Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, morte en 1760: dont Louis-Henri, qui suit; & Louise-Adélaïde, née en 1757.

Louis-Henri Joseph, Duc de Bourbon, né en 1756, a épousé en 1770 Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans, née en 1750.

Branche des Princes de Bourbon-Conti.

La branche des Princes de Bourbon-Conti sort de celle de Bourbon-Condé.

Armand de Bourbon, Prince de Conti, second fils de Henri II, Prince de Condé, mort en 1606, & de Charlotte-Marguerite de Montmorenci, avoit épousé en 1654 Anne-Marie Martinosi, nièce du Cardinal Mazarin, dont Louis-Armand, né en 1661, mort en 1685, sans enfans de son mariage avec Anne-Marie, Demoiselle de Blois, légitimée de France, fille du Roi Louis XIV, morte en 1685; & François-Louis, qui suit.

François-Louis, Prince de Conti, né en 1664, mort en 1709, avoit épousé en 1688 Marie-Thérèse de Bourbon, fille de Henri I, Prince de Condé, dont N.... né en 1693, mort le même mois de sa naissance; N.... Prince de la Roche-sur-Yon, né en 1694, mort en 1698; Louis-

Armand, qui suit; Louis-François, Comte d'Alais, né en 1703, mort en 1704; Marie-Anne, née en 1689, mariée en 1713 à Louis-Henri, Duc de Bourbon-Condé, morte en 1720; Louise-Adélaïde, Demoiselle de la Roche-sur-Yon, née en 1696, morte en 1750; & N.... morte âgée de deux ans.

Louis-Armand, Prince de Conti, né en 1695, mort en 1727, avoit épousé en 1713 Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, née en 1693, dont N... Comte de la Marche, mort en 1717, âgé de deux ans cinq mois; Louis-François, qui suit; Louis-Armand, mort en 1722, âgé de 21 mois; N... Comte d'Alais, mort en 1730, âgé de huit ans six mois; & Louise-Henriette, née en 1726, mariée en 1743 avec Louis-Philippe d'Orléans, morte en 1759.

Louis-François, Prince de Conti, né en 1717, avoit épousé en 1732 Louise-Diane d'Orléans, morte en 1736, dont Louis-François-Joseph, Comte de la Marche, né en 1734, marié à Fortunée-Marie-d'Est, née en 1731.

La Province du Maine a quarante-cinq lieues d'étendue de l'Est à l'Ouest, & plus de vingt du Nord au Sud; son circuit est d'environ quatre-vingt-dix lieues: elle joint du côté de l'Est le Perche, le Chartrain & le Blésois; de celui de l'Ouest, la Bretagne & l'Anjou; de celui du Nord, la Normandie; & de celui du Sud, l'Anjou & la Touraine. Cette Province est moins étendue que le Diocèse du Mans, qui contient plusieurs Paroisses qui relèvent du Parlement de Normandie.

Les quatre principales rivières du Maine sont la Sarte, la Mayenne, le Loir & l'Huisne; outre ces quatre rivières principales, il y a celles de Vaigre, d'Erve, d'Orne, de Duce, de Liette, de Braye, de Nile, de Grette, d'Ernée, de Cosmon, de Indon, de Vergette, de Gée, de l'Ouette, &c.

La Sarte est navigable depuis son embouchure dans le Loir jusqu'à Malicorne, le dessein de la rendre navigable jusqu'au Mans est sur le Bureau du Ministère; on pourroit même étendre cette navigation jusqu'à Fresnai, huit lieues au-delà du Mans. On a observé que cette rivière s'est tarie trois fois subitement, deux fois dans le neuvième siècle, sous le règne de Louis le Débonnaire, & la troisieme au mois de Juin de l'an 1163, ce qui continua durant une demi-heure, en un endroit, où un instant auparavant les chevaux ne pouvoient passer sans nager. Le même prodige est arrivé à la rivière d'Huisne, qu'on

pourroit aussi rendre navigable jusqu'à la Ferté-Bernard.

La Mayenne est navigable depuis son embouchure dans le Loir jusqu'à Laval. Cette navigation sert à amener à Laval & dans le pays circonvoisin, des vins d'Anjou, de Blois & de Gascogne, des ardoises d'Angers, des tuffeaux de Saumur, des pierres de moulage, de Touraine & de Poitou, & autres grosses marchandises. Les Bateliers, pour leur retour, chargent du fer, du verre & du bois de merrain & de marine. Le Cardinal Mazarin, acquéreur du Duché de Mayenne, avoit eu dessein de continuer la navigation de cette rivière jusqu'à Mayenne; mais sa mort en empêcha l'exécution.

Le Loir traverse le Haut-Maine, on pourroit aussi augmenter sa navigation depuis Vaas jusqu'aux Roches-l'Evêque & même jusqu'à Vendôme, en applanissant quelques jars, & faisant des chaussées pour retenir les eaux. L'utilité qu'on en recevroit seroit la voiture des sels & des vins de Ste Cécile, de Marçon, & autres du Vau du Loir, du bois de la forêt de Bersai, & du fer.

On pourroit pareillement rendre navigable la petite rivière de Braye depuis son embouchure dans le Loir jusqu'à Vibraye, en élargissant son lit, ce qui ne coûteroit pas beaucoup, la terre étant facile à remuer. Le Perche-Gouet, qui recueille beaucoup de blé, en retireroit une grande utilité pour l'exporter.

Si l'on s'occupoit efficacement à rendre les rivières navigables, le Roi, le Public & l'Agriculture en recevroient un grand avantage; le Roi, pour la voiture des sels qui coûteroit beaucoup moins qu'elle ne coûte; le Public, par le commerce; & l'Agriculture, parce que les laboureurs s'attacheroient davantage à la culture des terres. On ne viendra jamais à bout de perfectionner cette branche du commerce, à moins qu'on ne trouve le moyen d'interdire les voitures aux laboureurs.

On divise ordinairement la Province du Maine en deux parties, l'une qu'on nomme le Haut-Maine, & l'autre le Bas-Maine. Le Haut-Maine est la partie qui approche le plus de l'Anjou, de la Touraine & du Blésois. Cette partie de la Province, & sur-tout celle qui est aux environs de la rivière du Loir, est fort agréable par sa variété; il y a des plaines, des côteaux, des vallons, des prairies, des vignes & des bois; c'est dans ce canton qu'on recueille le meilleur vin de la Province; il est fertile en blés, & l'on y cultive de toutes sortes d'arbres fruitiers. Le canton qui

forme l'Election du Mans est aussi très-fertile, on y recueille de toutes les espèces de blés, du vin, du chanvre, & plusieurs autres denrées que les cultivateurs communiqueroient à leurs voisins si les rivières étoient navigables.

Le Bas-Maine, qui est du côté de la Normandie & de la Bretagne, a quelque chose de sauvage; le terrein y est fort inégal, il y a des rochers, des montagnes, des forêts, des buissons, des étangs & plusieurs gros ruisseaux qui font aller des forges; il y a aussi quantité d'arbres fruitiers, sur-tout de pommiers, qui produisent beaucoup de cidre, d'assez bonne qualité, quand il est fait avec soin.

Les terres du côté de Mayenne sont noires & difficiles à labourer; elles le sont encore davantage du côté de Laval, & on observe que les meilleurs laboureurs avec six bœufs & quatre chevaux n'en peuvent labourer par an que quinze à seize arpens; c'est pourquoi on laisse reposer les terres huit, dix & douze années de suite. Ces terres produisent du seigle, de l'avoine & du carabin, du chanvre & du lin. Les terres de l'Election de Mayenne sont plus fertiles, on y recueille beaucoup de chanvre, de lin, de châtaignes, de cidre & de miel.

Les chemins du Bas-Maine sont presque impraticables, à cause des collines, des vallons & d'une boue bitumineuse qui est presque toujours en détrempe, les chemins étant très-étroits & couverts d'arbres; il y a beaucoup de landes qui nourrissent grand nombre de bestiaux, dont les colons font un trafic fort avantageux, & fait communément le tiers du revenu des héritages, quoiqu'on n'y nourrisse que peu de bêtes à laine, à cause des loups qui y sont communs.

Les pâturages du Maine sont très-convenables à la nourriture des chevaux; ceux qui sont élevés dans le pays sont ordinairement forts & vigoureux, mais ils sont de petite espèce; si le Ministère y envoyoit un bon nombre de grands étalons, en peu de temps la Province se trouveroit peuplée d'excellens chevaux.

On a le secret dans le Haut-Maine, sur-tout à Mezéré, sur les confins d'Anjou, d'engraisser une quantité de poulardes qu'on envoie à Paris.

On trouve dans le Maine de toutes espèces de gibier; celui du Bas-Maine est excellent.

Il y a dans le Maine plusieurs forêts royales; savoir, de Bersay, de 8309 arpens, de Charnie, de Perseigne, 10412 arpens, Longaunai, 500 arpens qui dépendent du Do-

maine du Roi; le feu Roi a aliéné celle de Longaunai, par un échange fait avec M. le Comte d'Eu.

Il y a d'autres forêts qui appartiennent à différens Seigneurs; savoir, de Mayenne, à M. le Duc de Mazarin; de Bourgon, 11540 arpens, de la Croisille, à M. le Duc la de Trémoille; de Bonnestable, 308 arpens, de Clossai, Dandaine, 11664 arpens, de Gastines, de Lonlai, de Lavardin, à M. le Comte de Tessé; de Sillé, à M. le Duc de la Valière; du Désert, de Vibraye, 2800 arpens, à M. de Vibraye; de Villepail, de Concise, du Defais, &c.

Il semble qu'il y ait eu autrefois des mines d'or & d'argent dans le Maine, ou qu'on étoit persuadé qu'il s'y en pourroit trouver, parce que l'article 70 de la Coutume du Maine, porte que la mine d'or doit appartenir au Roi, & la mine d'argent au Comte du Maine & au Vicomte de Beaumont. Il y a plusieurs mines de fer qui fournissent les forges de

Il y a dans le Maine un grand nombre de fontaines minérales, celle de Bagnolles, dans la Paroisse de Couterne est très-fréquentée.

Il y a dans l'Election de Laval deux carrières de marbre, l'une à S. Bertevin, à une lieue de Laval, dont le marbre est jaspé rouge & blanc, l'autre dans la Paroisse d'Argentré, à deux lieues de Laval, dont le marbre est beau & très-fin, il y en a de tout noir, de jaspé, noir & blanc, bleu & blanc; il y en a aussi une carrière de noir à Sablé; on vient d'en découvrir une carrière de jaspé très-fin dans la Paroisse d'Asnières.

On trouve dans presque toute la Province de la pierre calcaire, on pourroit aussi trouver quelques pierres à plâtre dans le Vauduloir. On tire de très-belles pierres de taille blanches dans les carrières de Bernai & de Vouvrai; on tire aussi dans l'Election de Laval de l'ardoise, mais qui est fort grossière.

Le Diocèse du Maine contient douze villes principales, savoir le Mans, qui en est la capitale, Laval, le Château-du-Loir, Mayenne, la Ferté-Bernard, Mamers, Beaumont-le-Vicomte, Fresnai, Sablé, Evron, S. Calais & Domfront en Passais. Il y a environ 740 Paroisses, dix-sept Abbayes, onze Couvens de Religieux & quinze de Religieuses.

Il y a quatre Elections dans le Maine; savoir, au Mans, dont relèvent 343 Paroisses, qui en 1700 contenoient 51367 feux, & payoient 593030 liv. de taille; à Laval,

dont relèvent 74 Paroisses, dans lesquelles il y avoit en 1730 1302 feux, & environ 67500 ames ; à Mayenne, dont relèvent 67 Paroisses, qui en 1700 contenoient 15235 feux, & payoient 167205 liv. de tailles ; au Château-du-Loir, d'où relèvent 83 Paroisses, qui en 1700 contenoient 14382 feux, qui payoient 17960 liv. de tailles. Il y a encore dans le Diocèse 76 Paroisses qui relèvent de l'Election de la Flèche, 13 qui relèvent de celle de Château-Gontier, 39 de celle de Vendôme, & 52 de Normandie.

Il y a au Maine un Gouverneur & un Lieutenant-Général pour le Roi ; Laval & le Perche sont sous le Gouvernement du Maine. M. Louis-Raphael-Lucrèce de Fayolle, Comte de Mellet, est Gouverneur, & M. le Comte de Tessé est Lieutenant-Général pour le Roi.

Il y a une Compagnie de Gardes pour le Gouverneur, à sa nomination ; elle se divise en sept brigades ; savoir, du Mans, de Laval, de Mayenne, d'Evron, de Noïen, de la Ferté-Bernard & de Nogent-le-Rotrou : les Officiers de cette Compagnie sont attachés à la Brigade du Mans, ils jouissent des petits privilèges.

La Province du Maine fait partie de l'Intendance de Tours, qui a un Subdélégué au Mans.

Suivant les Mémoires dressés, en exécution des ordres du Roi, en 1697, par M. de Miroménil, Intendant de Tours, il y avoit alors dans le Maine deux Duchés-Pairies, treize Marquisats, six Comtés, trois Vicomtés & le Vidame du Mans.

Les Duchés étoient Beaumont & Mayenne, celui de Beaumont est éteint.

Les Marquisats étoient Ballon, Courtenvaux, Galerande, Gêvres, Lavardin, Lassai, Montfort, Sablé, Sourches, Sainte-Susanne, Vassé, Vibraye & Vilenne.

Les Comtés, y compris le Maine & Laval, qui sont Pairies, étoient Belin, Bresteau, la Suze & Tessé.

Les Vicomtés étoient Terchant, Neuvillette & Foultourte.

Les Baronnies étoient Antoigné, Ambrières, Auvers-le-Hamon, Bonnestable, Champagne, autrement Juigné, Courgenard, Entrames, Fresnai, Juillé, Longaunay Royale, la Ferté-Bernard, la Guierche, le Grand-Lucé, Louplande, le Breuil, la Chapelle-Rainsoin, Mondoubleau, Pilmi, S. Calais, Sillé-le-Guillaume, Touvois, Tucé, Vernie, Brouassin, Evaillé & Neuville ; la Ferté-Bernard & Mondoubleau sont Pairies.

Depuis l'an 1700 plusieurs autres Terres ont été titrées, dont on ne m'a point fourni de Mémoires.

Il y a dans la Province du Maine un Présidial, une Sénéchaussée, une Election, plusieurs Siéges Royaux, tels que Laval, le Château-du-Loir, Mamers, Beaumont, Fresnai, Ste Susanne, Longaunay, Sablé, la Ferté, le Bourg-Nouvel, &c.; dix-neuf Greniers à Sel, savoir au Mans, Laval, le Château-du-Loir, la Ferté Bernard, Sillé-le-Guillaume, Bonnestable, Mamers, Fresnai, Lassai, Loué, Ballon, Boulloire, Sablé, Ernée, la Gravelle, Connerré, Malicorne, Montdoubleau & Mayenne.

Il y a aussi un grand nombre de Jurisdictions Seigneuriales. Toutes ces Jurisdictions, tant Royales que Seigneriales, relèvent leurs appels au Parlement de Paris & aux différents Tribunaux établis dans cette ville.

La Vidamie du Mans est une Seigneurie dans la Paroisse de S. Aubin-lès-le-Mans; elle appartenoit sur la fin du seizième siècle & au commencement du dix-septième à la famille d'Angenne Rambouillet; elle appartenoit en 1700 à celle de Vassé. Le Vidame du Mans étoit, dans sa première institution, le Juge temporel de l'Evêque, il rendoit la justice à ses sujets, comme il paroît par les Capitulaires de Charlemagne; il avoit aussi l'administration du temporel de l'Evêché pendant la vacance du Siége. La Vidamie du Mans a été possédée autrefois par l'ancienne famille des Usages. On trouve des Vidames du Mans du temps de S. Benoît, qui vivoit dans le sixième siècle.

En 1710 le Roi établit au Maine une Jurisdiction Consulaire, qui juge les affaires du commerce.

Il y a aussi une Jurisdiction de la Marque des Fers, pour l'Anjou, le Maine & le Perche.

Le principal commerce de la Province du Maine consiste en vins, bestiaux, cochons, volailles, fers, laines, étamines, serges, toiles & cires; la sergetterie étoit autrefois le commerce le plus considérable; il s'en fait encore beaucoup dans l'Election du Mans, dont les étamines sont fort estimées, non-seulement dans le royaume, mais aussi chez les étrangers. La manufacture des toiles est établie dans toute la Province, sur-tout à Laval, au Mans & à Mayenne; on fabrique aussi dans l'Election du Château-du-Loir de grosses toiles qu'on vend toutes écrues sans être blanchies; le plus considérable trafic de toiles fines se fait à Laval, où il y a plusieurs blanchisseries, & où le Roi a établi un Inspecteur pour faire observer les réglemens.

Il y a aux environs du Mans plusieurs blanchisseries de cire; on y fabrique des bougies du plus beau blanc, dont on fait des envois considérables à Paris, & même hors le royaume. On faisoit il n'y a pas long-temps au Mans des fruits de cire de toute beauté, & qui trompoient par leur air naturel & de fraîcheur ceux à qui on les présentoit.

Il y a aussi dans la Province plusieurs verreries.

Le Diocèse du Mans est le plus grand de la Généralité de Tours; il payoit en 1697 29000 liv. de décimes ordinaires.

L'Evêque du Mans, premier Suffragant de l'Archevêque de Tours, prétend le droit de faire les fonctions de Métropolitain en son absence, & la préséance sur tous les autres Evêques de la Métropole, ce qui lui est contesté par l'Evêque de Dol.

L'Evêché est estimé 25000 liv. de revenu.

Il y a deux Officialités dans le Diocèse, l'une au Mans, & l'autre à Domfront en Passais, pour les matières Ecclésiastiques qui relèvent du Parlement de Normandie.

La Chambre Ecclésiastique est composée de six Commissaires, qu'on nomme Députés du Clergé, d'un Syndic d'un Secrétaire.

Abbayes du Maine.

Bellebranche, Ordre de Cîteaux, fondée dans la Paroisse de S. Brice, Archidiaconé de Sablé, le 27 Juillet 1152, par Robert de Sablé, second du nom, confirmée par le Pape Aexandre III en 1165. Le Roi Henri IV ayant fondé en 1607 le Collége de la Flèche pour les Jésuites, lui assigna 20000 liv. de revenu, dont l'Abbaye de Bellebranche, qu'il y réunit, faisoit partie; depuis les Jésuites s'arrangèrent avec six Religieux qui étoient dans l'Abbaye, pour des pensions, au moyen de quoi ils jouirent de tout le revenu de l'Abbaye, en entretenant cependant quatre Prêtres séculiers pour faire l'Office Canonial. Quand on a expulsé les Jésuites du royaume en 1762, le revenu de cette Abbaye est demeuré annexé au Collége Royal de la Flèche. Voyez *l'article S. Brice.*

Beaulieu, Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin-, appelé anciennement l'Abbaye de [illegible], autrement Notre-Dame du Parc, fondée près le Mans dans la Paroisse de la Madeleine, au mois d'Octobre 1114, par Bernard, Baron de Sillé-le-Guillaume; [illegible]

1700 six Chanoines Réguliers. L'Abbaye est estimée 9000 l. la Maison 6000 liv. Voyez *l'article Mans.*

Bonlieu, Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux, fondée dans la Paroisse de Bannes, Archidiaconé du Château-du-Loir, au mois de Mai 1219, par Guillaume des Roches, Sénéchal de Touraine, d'Anjou & du Maine, estimée 4000 liv. En 1700 il y avoit 22 Religieuses. Voyez *l'article Bannes.*

Champagne, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée dans la Paroisse de Rouez, Archidiaconé de Passais au Maine en 1188, par Fouques Riboulé, Seigneur d'Assé & de Lavardin, fils de Guillaume, Seigneur de Tessé, favori de Hélie, Comte du Maine, & par Emme, son épouse, du consentement de Humbert, leur fils, & de Béatrix, leur fille. Le revenu est estimé 7000 l. pour l'Abbé, 4000 liv. pour les Religieux. En 1700 il y avoit huit Religieux. Voyez *l'article Rouez.*

Clermont, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée dans la Paroisse d'Olivet, par Emme, fille de Geoffroi le Bel, Comte de Touraine, d'Anjou & du Maine, veuve de Gui VII, Comte de Laval, en 1230. Cette Abbaye est une des filles de Clairvaux. La fondation fut augmentée par la Reine Bérengère de Castille, veuve de Richard, Roi d'Angleterre. Le revenu estimé 8000 liv. pour l'Abbé, & 5000 pour les Religieux. En 1700 il y avoit neuf Religieux. Voyez *l'article*

La Coulture, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée sur la fin du sixième siècle, dans un des Fauxbourgs du Mans, par l'Evêque S. Bertran, & dotée par Hugues I, Comte du Maine, & par quelques autres Seigneurs du pays. Le revenu estimé 20000 liv. pour l'Abbé, & 12000 liv. pour les Religieux. En 1700 il y avoit 20 Religieux. Voyez *l'article Mans.*

L'Epau, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1229, dans la Paroisse d'Yvré-l'Evêque, par la Reine Bérengère de Castille, dont il est parlé ci-dessus à l'article de l'Abbaye de Clermont. La fondatrice est inhumée dans l'Eglise. En 1365 cette Abbaye fut détruite par les habitans du Mans, qui appréhendoient que les Anglois s'en emparassent & la fortifiassent. Le revenu estimé 6000 liv. pour l'Abbé, & autant pour les Religieux. En 1700 il y avoit six Religieux. Voyez *l'article Yvré-l'Evêque.*

Estival en Charnie, Abbaye de Filles, de l'Ordre de S. Augustin, fondée en 1109 dans la forêt de Charnie, par Raoul de Beaumont, Seigneur du Lude, à la prière

d'un S. Hermite, nommé Aléaume. Le revenu est estimé 8000 liv. En 1700 il y avoit huit Religieuses. Voyez *l'article Estival en Charnie.*

Evron, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, de la Congrégation de S. Maur, fondée dans le septième siècle, dans la ville qui porte son nom, par l'Evêque S. Hadouind, qui siégea au Mans depuis 624 jusqu'à 644. Ce Monastère ayant été ruiné par les Normands, au milieu du neuvième siècle, fut rebâti cent ans après par le Comte de Blois, & érigé en Abbaye par le Pape Jean XI ou XII. Le revenu estimé 6000 liv. pour l'Abbé & 9692 liv. pour les Religieux. En 1700 il y avoit 20 Religieux. Voyez *l'article Evron.*

Fontaine-Daniel, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, Fille de Clairvaux, fondée en 1204 dans la Paroisse de Saint Georges de Buttavent, par Juhel de Mayenne, troisième du nom. Le revenu pour l'Abbé estimé 3000 liv., & pour les Religieux 6400 liv. Le pouiller porte 6400 liv. pour l'Abbé, & autant pour les Religieux. En 1700 il y avoit sept Religieux. Voyez *l'article S. Georges de Buttavent.*

Lonlai, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée au commencement du onzième siècle dans la ville de Domfront en Passais, par Guillaume Talvas, Comte de Bellême. Le revenu pour l'Abbé estimé 4500 liv., & pour les Religieux 4000 liv. En 1700 il y avoit huit Religieux. Voyez *l'article Domfront en Passais.*

Le Gué de Launai, Abbaye fondée en 1159 par Rotrou, Seigneur de Montfort. En 1700 il n'y avoit plus de Religieux. L'Office Canonial est fait par des Prêtres Séculiers; on comptoit alors le revenu à 2000 liv. L'Abbaye subsiste; le revenu pour l'Abbé est estimé 3000 liv. Cette Abbaye sans Religieux est située dans la Paroisse de Vibraye, Doyenné de S. Calais. Voyez *l'Article Vibraye.*

La Pelice, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît ancien, fondée en 1205 à la Ferté-Bernard, par Bernard de la Ferté. La Mense conventuelle a été réunie à l'Hôpital Séminaire S. Charles du Mans. En 1700 il y avoit cinq Religieux. Le revenu pour l'Abbe est estimé 8500 liv., & celui de la réunion 3000 liv. Le pouiller ne porte que 5000 liv. pour l'Abbé. Voyez *l'article la Ferté-Bernard.*

La Perrigne, Abbaye de Filles de l'Ordre de S. Augustin, étoit anciennement un Prieuré fondé dans la Paroisse de S. Corneille, Archidiaconé de Montfort, par un de la famille des Usages, sous le nom de Notre-Dame. En 1393 Guillaume des Usages augmenta la fondation de

40 liv. de rente; & obtint que ce Prieuré seroit changé en Abbaye, sous le nom de S. Louis. Le revenu estimé 4000 liv. en 1700. Il y avoit douze Religieuses. Voyez *l'article S. Corneille.*

Le Pré, Abbaye de Filles, de l'Ordre de S. Benoît. L'Evêque S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 à 560, y mit des Religieuses, sous la conduite d'une Sainte Fille, nommée Adnette. Le revenu estimé 10000 liv. En 1700 il y avoit 35 Religieuses. Voyez *l'article Mans.*

Perseigne, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée le 19 Juillet 1145, dans la forêt de Perseigne, Paroisse de Neufchâtel, Archidiaconé de Sonnois, par Guillaume Talvas, Comte de Bellême, de Ponthieu & d'Alençon. Le revenu estimé 5000 liv. pour l'Abbé, & 4000 liv. pour les Religieux. En 1700 il y avoit douze Religieux. Voyez *l'article Neufchâtel.*

S. Calais, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée par S. Thuribe, second Evêque du Mans, dans l'endroit où est aujourd'hui la ville de S. Calais, Archidiaconé de Montfort. Le revenu pour l'Abbé estimé 7500 liv., & celui des Religieux 7000 l. Le pouiller porte le revenu de l'Abbé à 10000 liv. En 1700 il y avoit 8 Religieux. Voyez *l'article S. Calais.*

S. Georges-du-Bois, Abbaye de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, Prémontrés, située dans la Paroisse de S. Pierre-des-Bois, Archidiaconé du Château-du-Loir, Doyenné de Troo. Le revenu pour l'Abbé est estimé 1200 liv. Dans le Pouiller tout le revenu est estimé 5200 liv. Voyez *l'article S. Pierre-des Bois.*

S. Vincent, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée dans un Fauxbourg du Mans, par S. Domnole, qui siégea au Mans depuis 560 jusqu'à 581. Cette Abbaye fut mise en commende. Le Cardinal Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans, & Abbé Commendataire de S. Vincent, mort en 1519, remit cette Abbaye en règle; elle y a demeuré jusqu'en 1763 qu'elle fut remise en commende, en faveur de M. Louis-Sextius de Jarente de la Bruière, Evêque d'Orléans. Le revenu pour l'Abbé est estimé 20000 liv. & celui des Religieux autant. En 1700 il y avoit quarante-deux Religieux. Voyez *l'article Mans.*

Tironneau, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1151, dans la Paroisse de S. Aignan, Archidiaconé de Sonnois, Doyenné de Ballon, par Patrix de Chources.

Le revenu de l'Abbé eſt eſtimé 5000 liv. & celui des Religieux 3000 liv. En 1700 il y avoit ſix Religieux. Voyez *l'article S. Aignan.*

Vaas, Abbaye de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin; on ignore le temps de ſa fondation: l'Hiſtoire fabuleuſe de Ganelon attribue la dotation de cette Abbaye à la confiſcation des biens de ce traître perfide, dont une partie fut donnée aux Religieux de S. Auguſtin, qui y établirent un Monaſtère, dans la Paroiſſe de Vaas, Archidiaconé du Château-du-Loir, Doyenné de Oyſé. Le revenu pour l'Abbé eſt eſtimé 2500 liv. & celui des Chanoines 1200 liv. En 1700 il y avoit cinq Chanoines.

La Virginité, Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1208, aux Roches-l'Evêque, Archidiaconé du Château-du-Loir, Doyenné de Troo, par Pierre, Comte de Vendôme, & Aiglantine, ſa femme. Le revenu eſtimé 4500 liv. En 1700 il y avoit 42 Religieuſes.

Il y a dans le Maine, outre l'Egliſe Cathédrale, pluſieurs Egliſes Collégiales, dont on trouvera les fondations à l'article des Villes ou Paroiſſes où elles ſont ſituées.

La Collégiale de S. Pierre de la Cour, au Mans.
Celle de S. Calais, à S. Calais.
Celle de S. Martin, à Troo.
Celle de S. Tugal, à Laval.
Celle de S. Michel, à Laval.
Celle de Sillé-le-Guillaume, à Sillé.
Celle de Preuillé, à Preuillé.
Celle des Trois-Maries, à Monſeurs.

Il y a auſſi pluſieurs Monaſtères ou Congrégations, tant d'hommes que de femmes.

Nombre des Religieux en 1700.

Un Monaſtère de Grandmont, à Berſai, 8.
Un de Chartreux, à S. Denis-d'Orque, 25.
Un de Camaldules, à Beſſé, 7.
Deux de Cordeliers, au Mans & à Laval, 25, 60.
Deux de Dominiquains, au Mans & à Laval, 15.
Trois de Capucins, au Mans, à Laval & à Mayenne, 33, 20, 40.
Deux de Récollets, à la Ferté-Bernard & au Château-du-Loir, 14, 20.
Deux de Minimes, au Mans & à Sillé, 12, 3.
La Congrégation des Miſſions, au Mans, en 1646.

Celle de l'Oratoire, au Mans, en 1628, 27.

Cinq de Bénédictins, à Laval, à Ernée, au Château-du-Loir, à Evron & à S. Calais, 30, 23, 15, 20, 8.

Deux de la Visitation, au Mans, & à la Ferté-Bernard, 36, 60.

Un de Sainte Claire, à Laval, 30.

Un de Sainte Elisabeth, à Sablé, 25. Il y en avoit un à Noyen, supprimé en 1769; il y avoit en 1700 37 Religieuses.

Un de Cordeliers à Beaumont, 29.

Un de N. D. du Calvaire, à Mayenne, 44.

Un de Dominicaines, dites des Maillets, au Mans.

Trois Maisons de Filles Hospitalières, au Mans, à Laval & la Ferté-Bernard.

L'Association des Filles de la Dame Tullard, à la Chapelle au Riboul.

Le Diocèse du Maine est partagé en sept districts, qui sont, 1°. le grand Doyenné, qui contient 40 Paroisses, qu'on nomme les Quarante Cures du Chapitre.

2°. Le grand Archidiaconé, dit l'Archidiaconé de Sonnois, d'où dépendent cinq Doyennés; savoir:

Ballon, qui contient 11 Paroisses, 3 Prieurés & 10 Chapelles.

Beaumont, 27 Paroisses, 4 Prieurés, & 35 Chapelles.

Frenai, 17 Paroisses, 7 Prieurés & 36 Chapelles.

Sonnois, 29 Paroisses, 7 Prieurés & 21 Chapelles.

Linières, 14 Paroisses, 4 Prieurés & 9 Chapelles.

2°. Le Château-du-Loir, d'où dépendent quatre Doyennés.

Château-du-Loir, 23 Paroisses, 13 Prieurés & 17 Chapelles.

Oysé, 27 Paroisses, 8 Prieurés & 56 Chapelles.

Troo, 31 Paroisses, 18 Prieurés & 35 Chapelles.

La Chartre, 22 Paroisses.

3°. Sablé, d'où dépendent cinq Doyennés.

Sablé au-delà de l'Ouette, 16 Paroisses.

Sablé en deçà de l'Ouette, 36 Paroisses *.

Vallon, 31 Paroisses, 13 Prieurés & 42 Chapelles.

Brullon, 29 Paroisses, 13 Prieurés, & 51 Chapelles.

Clermont, 10 Paroisses, 7 Prieurés & 17 Chapelles.

---

* Dans ces deux Doyennés de Sablé, il y a 19 Prieurés & 123 Chapelles.

4°. Laval, d'où dépendent quatre Doyennés.
Laval, 33 Paroisses, 14 Prieurés & 105 Chapelles.
Evron, 33 Paroisses, 5 Prieurés & 55 Chapelles.
Mayenne, 12 Paroisses, 4 Prieurés & 47 Chapelles.
Ernée, 26 Paroisses, 7 Prieurés & 19 Chapelles.
5°. Montfort, d'où dépendent quatre Doyennés.
Montfort, 35 Paroisses, 10 Prieurés & 18 Chapelles.
S. Calais, 31 Paroisses, 6 Prieurés & 15 Chapelles.
Bonnétable, 14 Paroisses, 4 Prieurés & 4 Chapelles.
La Ferté-Bernard, 28 Paroisses, 4 Prieurés & 17 Chapelles.
6°. Passais, d'où dépendent six Doyennés.
Passais au Maine, 20 Paroisses.
Passais en Normandie, 28 Paroisses *.
Javron, 28 Paroisses, 16 Prieurés & 55 Chapelles.
Rochemabille, 24 Paroisses, 4 Prieurés, 28 Chapelles.
Lassai, 14 Paroisses. Le Doyenné de Lassai a été formé dans le dernier siècle.
Sillé, 35 Paroisses, 8 Prieurés & 57 Chapelles.
La ville & Quinte contiennent 54 Paroisses, 6 Prieurés, 92 Chapelles dans l'Eglise Cathédrale, & 89 dans la ville & Quinte.

On a tiré le nombre des Prieurés & des Chapelles, rapporté ci-dessus, d'un imprimé intitulé, *Carte Cénomanique*, qui est peu exact.

Tout le revenu du Diocèse du Maine monte à la somme de 1275312 liv. suivant le pouiller, dressé par ordre de M. de Froulai, dernier Evêque du Mans.

Mezerai rapporte, dans la vie du Roi Childebert, que Pepin, fils de Charles Martel, donna à Grifon, son frère cadet, la ville du Mans & douze Comtés en Neustrie, vers l'an 748.

Le Roi Pepin fit un voyage au Maine pour punir les violences de l'Evêque Gauziolène & de Garin, son frère. Ceux-ci lui fermèrent les portes de la ville du Mans, & il fut obligé de loger dans un clos de vigne, nommé S. Pierre, où son Grand Echanson & son favori furent tués par les gens de l'Evêque. Pepin fit le dégât dans toute la Province, & exempta l'Abbé de S. Calais de la jurisdiction temporelle & spirituelle de l'Evêque; mais Charlemagne

* Dans ces deux Doyennés de Passais, il y a 8 Prieurés & 15 Chapelles.

remit les choses dans leur premier état, parce que son père l'en avoit chargé en mourant. Gauziolène occupa l'Evêché du Mans depuis 730 à 770. Dom Denis Briant traite cette Histoire de Fable. Après la mort de l'Empereur Louis le Débonnaire, arrivée en 840, quelques Seigneurs, descendans d'Hériveus & de Wido, anciens tyrans de la Province du Maine, y commirent des brigandages effroyables, ravagèrent l'Eglise Cathédrale & tous les biens de l'Evêque S. Aldric, qu'ils chassèrent. *Cenomania, MS. Gest. Aldrici, pages* 140 *&* 145.

En 841, le Roi Lothaire fit une irruption dans le Royaume de Charles-le-Chauvre, & mit tout à feu & à sang dans le Maine, qui étoit de ce Royaume. *Cenomania. Annal. Bertin.*

En 924, le Roi Raoul donna la Province du Maine à Hugues, dit le Grand, Duc de France, père du Roi Hugues Capet. *Flodoard.*

Après la mort de Hugues-le-Grand, arrivée en 956, le Roi Lothaire donna la Province du Maine à David, qui fut le premier des anciens Comtes du Maine héréditaires. *Ordéric. Vital.*

En 1063, Guillaume-le-Bâtard, Duc de Normandie, usurpa la Province du Maine, & la posséda, avec trouble à la vérité, jusqu'à l'an 1087, qu'il mourut. *Guillaume de Poitiers, page* 187. *Cenomania.*

Le Duc Guillaume, pour tenir toujours les Manceaux en respect, fit bâtir deux forts au Mans; l'un fut nommé le grand Montbarbet, au Nord-Est de la ville, dans l'endroit qu'on nomme aujourd'hui la place du Château; l'autre, nommé le petit Montbarbet, étoit vers le haut de la rue de S. Vincent; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui la Mottebarbet. *Orderic. Vital. page* 488. *Guillaume de Jumiége, Lib.* 7, *C.* 27, *Cenomania.*

Geoffroi de Mayenne voulut secouer le joug des Normands; mais le Duc Guillaume le vainquit & lui prit Ambrières & Mayenne. *Guillaume de Jumiége, Lib.* 7, *C.* 27, *Cenomania.*

Les Manceaux, qui ne pouvoient s'accoutumer à la domination des Normands, se donnèrent à Geoffroi, Comte d'Anjou, qui céda le Maine à Robert, fils du Duc Guillaume, & s'en retint l'hommage. *Gest. Consul. Andega, page* 484. *Ordéric, Lib.* 4, *page* 537. *Cenomania.*

Guillaume-le-Bâtard, qui étoit passé en Angleterre pour conquérir ce Royaume, s'en rendit le maître; pendant

son absence, la Province du Maine fut agitée d'une infinité de troubles.

Les principaux Seigneurs du Maine, entre lesquels étoit Geoffroi de Mayenne & le peuple, rappelèrent d'Italie Azon, Marquis de Ligurie, avec Hersende, sa femme, & Hugues, son fils, qui étoit petit-fils de Herbert Eveille-Chien, & leur livrèrent la ville du Mans avec toute la Province. *Orderic. Vital, page 532. Cenomania.*

L'Evêque Arnaud passa en Angleterre pour donner avis au Roi Guillaume de ce qui se passoit. Quelque temps après, Azon ayant reconnu que les Manceaux s'ennuyoient de lui, repassa en Italie, & laissa au Maine Hersende, sa femme, & Hugues, son fils, sous la protection de Geoffroi de Mayenne, qui, disoit-on, vivoit trop librement avec Hersende, & chargea les Manceaux de subsides extraordinaires, ce qui les porta à se révolter & à prendre les armes contre Hugues, Seigneur de Sillé, qui n'avoit pas voulu se joindre à eux, dont ils furent mal menés, par l'adresse de Geoffroi de Mayenne, qui, s'appercevant de la haine que les Manceaux lui portoient, renvoya le jeune Comte Hugues en Italie, & se retira à la Chartre-sur-Loir. Geoffroi de Mayenne étant rentré dans le Mans, pour voir Hersende, y fut assiégé par les principaux Seigneurs de la Province, qui avoient appelé à leur secours Foulque Réchin, Comte d'Anjou. Geoffroi se voyant pressé par les assiégeans, se sauva la nuit, & leur abandonna la ville. *Act. Episcop. Cenomania.*

Le Roi Guillaume, après avoir conquis l'Angleterre, repassa la mer, & vint avec une puissante armée au pays du Maine; il prit en passant Fresnai, Beaumont, Sillé-le-Guillaume, & vint mettre le siége devant le Mans, qui se rendit à lui, en 1072. *Orderic, Lib. 4, Acta Arnaldi. Cenomania.*

L'année suivante, Foulque Réchin, qui n'aimoit pas le Roi d'Angleterre, avec Hoel, Comte de Bretagne, déclarèrent la guerre à Hélie de la Flèche, qui étoit dans le parti de l'Anglois, & assiégèrent le château de la Flèche; le Roi Guillaume vint au secours d'Hélie avec 60000 hommes de cavalerie; mais ils firent la paix, par le moyen d'un Cardinal & de quelques Moines, dans le temps que les deux armées étoient près de se choquer; cette paix fut conclue dans un lieu nommé vulgairement Blanche-lande, ou Bruère. *Orderic Vital, page 533. Cenomania.*

En 1085, la stérilité fut si grande dans la Province du

Maine, que le fetier de blé valoit fept fols (felon quelques-uns un fol d'or valoit fix livres, monnoie de Tours); l'Evêque Hoel diftribua aux pauvres une table d'or & d'argent qui fervoit à l'autel des SS. Martyrs Gervais & Prothais; & en mourant il légua vingt marcs d'argent pour en refaire une autre. *Courvaifier*, *Cenomania.*

Hubert de Sainte Sufanne fe fouleva contre le Roi Guillaume, qui affiégea la ville de Sainte Sufanne qu'il ne put prendre; ils fe réconcilièrent. Pendant ce fiége Guillaume fit bâtir un fort dans la valée de Beugi, où il mit une bonne garnifon pour tenir toujours celle de Sainte Sufanne en échec. *Courvaifier.*

Après la mort du Roi Guillaume-le-Bâtard, arrivée en 1087, Eudes, Evêque de Bayeux, confeilla à Robert, fils de Guillaume, de s'emparer de la Province du Maine, ce qu'il fit avec une armée que l'Evêque Eudes commandoit. Il n'y eut que Payen de Montdoubleau, qui tenoit le château de Ballon, qui lui réfifta fortement: cependant, après plufieurs pertes de part & d'autre, ceux de Ballon firent la paix avec le Duc Robert, qui de-là alla affiéger le château de S. Ceneric, dont s'étant rendu maître, il le donna à Robert Girois, à qui il appartenoit par droit d'héritage. *Orderic. Vital. Lib.* 8, *page* 673 *& fuivantes. Cenomania.*

Après cette expédition, le Duc Robert congédia fon armée, ce qui donna lieu à Robert Talvas, Comte du Perche, de s'emparer de tout ce que fes ancêtres poffédoient dans la Normandie & le Maine, fans en faire part à fes frères, & d'exercer les plus horribles cruautés contre plufieurs Seigneurs, fes voifins. *Orderic. Vital. Lib.* 8, *page* 673 *& fuivantes. Cenomania.*

En 1089, les Manceaux tentèrent de fecouer le joug des Normands, le Duc Robert, qui étoit malade en Angleterre, manda Foulque Réchin, Comte d'Anjou, & le pria de contenir les Manceaux dans leur devoir, ce qu'il fit par la douceur. *Orderic. Lib.* 8, *page* 681 *&* 683. *Cenomania.* Un an après, les Manceaux recommencèrent à fe mutiner, & envoyèrent en Italie, pour engager Hugues, fils d'Azon, Marquis de Ligurie, à venir prendre poffeffion du Comté du Maine, qui lui appartenoit; Hugues fut reçu au Mans par Geoffroi de Mayenne, Hélie de la Flèche, & un grand nombre de Manceaux qui s'attachèrent à lui pendant quelque temps. *Idem.*

Hélie de la Flèche fe faifit de l'Evêque Hoel, qui étoit

attaché au Duc Robert; il l'enferma dans le château de la Flèche, & l'y retint jusqu'à ce que Hugues fût reçu dans la ville du Mans. Le Clergé, pour marquer l'affliction que lui causoit la détention de son Pasteur, coucha par terre les croix, les images des Saints & les reliquaires, boucha avec des épines les portes de l'Eglise, & discontinua le Service Divin. Enfin Hélie demanda pardon à l'Evêque Hoel, & le rendit à son Eglise.

Le Comte Hugues, qui connoissoit l'attachement de l'Evêque Hoel au parti du Duc Robert, pilla & ravagea les maisons de l'Evêque; & comme on appréhendoit qu'il ne sévît contre le trésor de l'Eglise, on le transporta dans le château de Sablé, où l'Evêque s'étoit retiré, & d'où il passa en Angleterre, où il demeura environ quatre mois: à son retour, il se retira dans le Monastère de Solême, y fit la consécration du Saint-Crême, y solennisa la Fête de Pâque, & y assembla un Sinode à celle de la Pentecôte, suivant l'usage Ecclésiastique de ce temps-là.

Le Comte Hugues se réconcilia avec l'Evêque, le reçut dans la ville du Mans, & avant que de repasser en Italie, il lui accorda plusieurs priviléges. *Actes des Evêques du Mans. Cenomania. Cartul. de l'Eglise Cathédrale, page 54. Courvaisier.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Hoel, le Doyen de l'Eglise de S. Pierre de la Cour, donna la Terre de Montgreffier à Richard, favori du Roi Guillaume, à la charge, entre-autres, que lui & ses héritiers se batteroient en duel pour le Chapitre & les Chanoines, s'il étoit nécessaire, ou qu'ils mettroient une personne en leur place. *Courvaisier.*

Après que le Comte Hugues fut repassé en Italie, Hélie de la Flèche poursuivit, les armes à la main, le droit qu'il avoit sur le Comté du Maine; il avoit pour ennemi Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, Robert, Duc de Normandie, & Robert Talvas, Comte de Bellême: il fit bâtir une Forteresse à Dangeul. Les Normands & les Percherons bâtirent aussi huit forts dans le Sonnois; savoir, Bleves, Pérai, le Mont de la Nue, Sonne, S. Remi-du-Plain, Ortieuse, Aillières & la Motte-Gautier de Clinchamp. On voit encore des vestiges des retranchemens & lignes de communication de ces forts, qu'on appelle vulgairement les Fosses de Robert-le-Diable.

Robert Talvas fit le Comte Hélie prisonnier en 1098: il fut mis en liberté l'année suivante & admis dans la ville du Mans, d'où il fut chassé peu de temps après par Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre.

Guillaume le Roux mourut en 1100, & après sa mort le Comte Hélie, jouit paisiblement du Comté du Maine, & mourut en 1110. Foulques, Comte d'Anjou, son gendre, lui succéda. Hélie fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de la Coulture.

En 1106, pendant un voyage que l'Evêque Hildebert fit à Rome, un nommé Henri sema plusieurs erreurs dans le Maine: elles furent condamnées dans le Concile de Pise.

Sous le Pontificat de Hugues, qui siégea au Mans depuis 1136 à 1144, les Provinces du Maine, de Normandie, de Bretagne, d'Anjou & autres voisines furent affligées d'une famine & d'une mortalité qui durèrent deux ans. L'Evêque Hugues fit vendre les trésors de toutes les Eglises de son Diocèse, pour soulager les pauvres.

En 1188, Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, &c. établit une dixme sur tous les sujets de la Province du Maine, pour subvenir aux frais de la guerre de la Terre-Sainte.

Après la mort de Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, &c. arrivée en 1199, il y eut de grands débats pour sa succession; les uns prétendoient qu'elle appartenoit à Jean Sans-Terre, son frère dernier né; les autres à Artus, fils de Geoffroi, Duc de Bretagne, qui étoit frère aîné de Jean & cadet de Richard.

Robert de Turneham, qui gardoit à Chinon les trésors du Roi Richard, les livra à Jean Sans-Terre, avec les châteaux de Chinon, Saumur, &c. & Thomas de Furnes, neveu de Robert de Turneham, livra à Artus, Duc de Bretagne, la ville & le château d'Angers.

Les principaux Seigneurs d'Anjou, du Maine & de Tom raine embrassèrent le parti d'Artus, & le reconnurent comme leur Souverain, étant fils du frère aîné de Jean, & la représentation ayant lieu dans ces Provinces.

Le Roi Philippe-Auguste prit aussi le parti d'Artus, qui lui fit hommage & serment de fidélité dans la ville du Mans.

Philippe-Auguste emmena le Duc Artus à Paris; aussitôt après Jean-Sans-Terre assiégea le Mans, le prit & démentela ses tours & ses murailles, & emmena quantité de prisonniers.

Philippe-Auguste revint dans la Province, & prit en passant le château de Ballon, qu'il fit démolir; Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou & du Maine lui en fit de

reproches, que Philippe n'écouta qu'avec impatience, ce qui porta Guillaume à retirer, par adreſſe, Artus des mains du Roi Philippe, & de le réconcilier avec Jean Sans-Terre, à qui il livra la ville du Mans.

Philippe-Auguſte & Jean Sans-Terte ſe réconcilièrent en 1200, & ſe rebrouillèrent en 1202.

Jean Sans-Terre prit Mirebeau en 1202, & ſe ſaiſit du Duc Artus, qui étoit dedans. Le Jeudi-Saint de l'année ſuivante, il l'aſſaſſina à Rouen, où il le tenoit priſonnier; ou plutôt il ſe le fit amener de ſa priſon dans un bateau, où il commit ce meurtre.

La mort du Duc Artus ne fut pas long-temps cachée: le Roi Philippe en ayant été inſtruit, aſſembla le Parlement des Pairs & Seigneurs de ſon Royaume, dans lequel Jean Sans-Terre fut condamné à perdre toutes les Terres qu'il tenoit en hommage de la Couronne de France, à laquelle elles furent réunies au mois d'Avril 1203.

Le Roi Jean repaſſa en Angleterre, d'où il ne revint plus; ainſi la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou, à l'exception de la Rochelle, de Thouars & de Niort, paſsèrent ſous la domination du Roi Philippe.

En 1315, le Roi Louis X leva des décimes dans les Diocèſes du Mans, de Tours & d'Angers, pour la conquête de la Terre-Sainte & les néceſſités de l'Etat, & promit de ne point tirer cette levée à conſéquence.

Guillaume Bouet, Manceau, qui de Doyen de Paſſais devint Evêque de Bayeux, fonda à Paris, en 1308, le Collége de Bayeux, pour élever ſix écoliers du Diocèſe du Mans, qui ſeroient choiſis par l'Evêque du Mans & par l'Archidiacre de Paſſais, & ſix du Diocèſe d'Angers, qui ſeroient choiſis par l'Evêque ou par le Tréſorier de l'Egliſe.

Sous le Pontificat de Michel de Breiche, qui ſiégea au Mans depuis 1355 à 1363, ou 66 ou 67, des vagabonds, appelés les tard-venus, conduits par Robert Morcault, vinrent un jour pour butiner dans le château de Touvois: ceux qui le gardoient en étant avertis, arrachèrent les pivots de la culaſſe du pont levis; ces brigands s'étant jetés deſſus en foule, furent preſque tous noyés dans les foſſés.

Quelques années après, la guerre recommença entre la France & l'Angleterre; Bertran du Gueſclin fut fait Connétable de France & Gouverneur de la ville du Mans, où il ſe rendit pour s'oppoſer aux entrepriſes de Robert

de Carelles, chef des Anglois, qui avoit pris le château de Malicorne, & qui, avec Alain de Bouquefelle, ravageoit la Province. Les deux armées se battirent dans les landes de Rigalet, entre Maïet & Pontvalin; les Anglois furent défaits, & la plupart de leurs Officiers furent faits prisonniers & menés dans le château du Mans.

Du temps d'Adam Châtelain, qui fut Evêque du Mans depuis 1398 à 1438 ou 39, les Curés prenoient la troisième partie des meubles de ceux qui décédoient dans leurs Paroisses; par Arrêt du Parlement, du huit Avril 1416, ce droit fut réduit à la dixième partie, ou, pour ce, à la somme de trente sols tournois pour les Bourgeois & au-dessus & sept sols six deniers pour les Serviteurs, & au-dessous.

Au commencement du quinzième siècle, la ville de Domfront fut prise sur le Comte d'Alençon par les troupes de Louis III, Comte du Maine. Ce Comte d'Alençon étoit entré dans le parti du Duc d'Orléans: le château de Domfront n'ayant pas voulu se rendre, le Roi envoya le Connétable de Saint-Paul pour aider les troupes du Comte du Maine; mais n'ayant pu le forcer à se rendre, il alla assiéger le château de S. Remi du Plain, qu'il battit avec des bombes & du canon. Les Armagnacs, ainsi se nommoient ceux du parti d'Orléans, vinrent pour surprendre le Connétable, qui les mit en déroute auprès du Gué-chaussée. Après cette déroute, le Connétable retourna à S. Remi, & ceux qui étoient dans le château se rendirent le 10 Mai 1411 ou 12. Le Connétable alla de-là assiéger Bellême, qui se rendit aussi-tôt. Le Comte du Maine étoit à ce siége, d'où il se rendit au Mans; quelque temps après les troupes du Duc d'Orléans reprirent le château de S. Remi.

En 1417 les Anglois se rendirent maîtres de plusieurs places dans le Maine, savoir, de Ballon, Fresnai, Thoiré, Nouans, Loué, Roissé & Beaumont-le-Vicomte.

Ambroise de Loré, Chevalier Manceau, arrêta le progrès des Anglois, il reprit Beaumont, & s'empara de dix ou douze forteresses voisines. En 1419 il fut fait prisonnier à Vilenne-la-Juhel, par Gilbert de Giffale, Bailli d'Evreux: il fut bientôt échangé, & peu après il défit un corps de cavalerie Angloise auprès de la rivière de Sarte.

En 1421, le Maréchal de Rieux & le Seigneur de Maillé, qui étoient dans la ville du Mans, tombèrent dans une embuscade que le Comte de Cornouaille, Anglois, leur avoit dressée dans un taillis, non loin de

la ville; le Maréchal fut fait prisonnier: le Comte d'Aumale & le Vicomte de Narbonne, qui commandoient à la Province, battirent à leur tour les Anglois auprès de Bernai, en Normandie, vers l'an 1421 ou 22, & en 1424, il les défirent auprès du Bourg-neuf, sur la frontière du Maine & de la Bretagne.

Les Anglois s'étant emparés de toute la Province du Maine en 1425, en donnèrent le Gouvernement à Jean de Bethfort, oncle de Henri, Roi d'Angleterre, qui prenoit la qualité de Régent du Royaume de France & de Comte du Maine: toutes ces conquêtes des Anglois se firent dans les années 1423, 24 & 25.

En 1426, Ambroise de Loré tua à Ambrières sept ou huit vingts Anglois; mais l'ennemi prit la même année le château de S. Ouen & celui de la Gravelle. Quelque temps après, les Seigneurs de Raix & de Beaumanoir prirent le Lude & les Anglois Laval, qui fut repris par les François.

Le château de S. Céneric fut inutilement assiégé par les Anglois.

En 1431, les François furent battus par les Anglois auprès de Vivoin; mais cette action n'étoit pas finie que les François ayant eu du secours, défirent à leur tour les Anglois.

Ambroise de Loré alla, après cette expédition, piller la foire de S. Etienne de Caen, & réussit; pendant son voyage, Ambroise de Froulai, Dreux de Roussai & Gaultier de la Posté, Gentilshommes Manceaux, étant sortis du château de S. Céneric, furent tués par des Anglois dans la Paroisse de Rennes.

Le Comte d'Arondel assiégea inutilement le château de Sillé; il fut plus heureux devant celui d'Orthes.

Enfin le chateau de S. Céneric, ceux de Sillé & de Beaumont subirent la loi de l'ennemi.

En 1433, le Comte d'Arondel courut une partie du Maine, prit le château de Mellai, à quatre lieues de Laval, passa jusqu'en Anjou, & ensuite retourna en Normandie.

Le Seigneur de Breuil s'empara, par la trahison d'un Anglois, de la ville de Ste Susanne, & en fut fait Gouverneur; le château fut aussi remis en l'obéissance du Roi vers l'an 1439.

Les Anglois de la garnison du Mans & autres, prirent d'assaut S. Denis d'Anjou en 1441, & furent battus & dépouillés en s'en revenant.

En 1447, la ville du Mans & toute la Province du Maine furent remises en la possession du Comte Charles. On faisoit autrefois au Maine une Procession le 15 de Mars en action de grâces de cette réduction, & ce jour étoit marqué dans le calendrier des derniers bréviaires Manceaux.

Les Anglois se retirèrent en Angleterre vers l'année 1451.

En 1453, le Comte du Maine obtint du Roi la permission de lever quelques tailles sur les habitans de la Province pour subvenir à ses nécessités.

Charles IV, Comte du Maine, mourut sans enfans en 1481. Il institua le Roi Louis XI pour son héritier: par-là le Comté du Maine a été réuni à la Couronne, & n'a plus été donné qu'en apanage.

Le Roi François I donna le Duché d'Anjou & le Comté du Maine à Louise de Savoye, sa mère, qui y établit d'autres Officiers que ceux du Roi.

La Coutume du Maine fut rédigée & publiée au mois d'Octobre 1508.

Il y eut en 1650 une convocation des Etats de la Province; le sieur Drouard de la Caillère présida à cette assemblée comme ancien Echevin.

Catalogue Alphabétique des Ecrivains & Savans du pays du Maine, dont on ignore le nom du lieu de leur naissance.

Bedouin (Samson), Manceau, Religieux Bénédictin en l'Abbaye de la Coulture, a donné au Public un petit livre intitulé: les Ordonnances & Statuts de M. de l'Aflac, & du jeu du Trois; au Mans, Jerôme Olivier, 1565. Il a composé plusieurs Chansons, & entr'autres la replique sur les Chansons des Nuciens ou Nutois, qui autrement sont appelés ceux de Nuz au Bas-Maine; chez Olivier. Il a écrit plusieurs Tragédies, Comédies & Moralités, & quelques Satyres qu'il faisoit jouer dans les lieux publics, par des Ecoliers de la ville. On a aussi de lui plusieurs Cantiques & Noëls, imprimés chez Vaucelles; il a aussi recueilli le Catalogue des Paroisses du Maine, imprimé au Mans. Bedoüin mourut à la Coulture en 1563. *La Croix du Maine.*

Bion (Gervais), Théologien; ses Ouvrages ont été imprimés en 1639 & 1683. *Alm. Man.* 1768, *page* 32.

Bourdigné (Jean de), il a donné, Mémoire des

Comtes du Maine, & Annales & Chroniques du Maine par Jean de Bourdaigné ; ces Chroniques font partie de ſon Hiſtoire Aggrégative d'Anjou, &c. Angers, 1529, *in-fol. Bibliot. Hiſt. de France, art.* 35507.

BARBEU DU BOURG (Jacques), Manceau, Docteur en Médecine, eſt auteur de la Chronographie ou Deſcription des Temps.

BIGEON (Gervais), Docteur en Théologie, a composé deux Traités, l'un de la nature de la Théologie, l'autre des ſecours de la grâce, inſérés dans la ſomme Théologique du P. Becan, *in-fol.* 1757; à Rouen. *Alm. Man.* 1769. *page* 58. Vivoit en 1750.

CIMBRIACUS (Quintus-Emilianus), ſorti des anciens Manceaux, vivoit & eſt mort dans le quinzième ſiècle ; il eſt deſcendu de cette colonie de Manceaux qui furent s'établir en Italie, comme on l'a rapporté au commencement de cet article. Cimbriacus étoit Poëte; on n'a pas plus de 500 vers de lui, qui furent imprimés à Vienne en Autriche & à Strasbourg, *in*-4°. Ce ſont quatre plaintes funèbres en vers hexamètres ſur la mort de l'Empereur Frédéric III, arrivée en 1493. Cet ouvrage ne vit le jour qu'en 1514, que Spiégel les publia. Cimbriacus étoit auteur de pluſieurs autres ouvrages qui n'ont paru qu'en MS. *M. la Monnoie, ſur le jugement des Savans de Baillet. Supplém. de Moréri de l'Abbé Goujet*, 1735.

CLÉMENT (Dom François), a fait une Chronologie Hiſtorique des Comtes du Maine. On la trouve dans la ſeconde édition de l'Art de vérifier les Dates. Paris, Deſprez, 1770, *in-fol. page 679. Bibliot. Hiſtorique de France, 3e vol. Art.* 35510.

N.... l'Invaſion de la ville du Mans par les Religionnaires, en 1562. Converſation par écrit à M. D. R. A. C. Au Mans, Péguineau, 1567, *in*-8°. *Bibliot. Hiſtorique de France, Art.* 17881.

N... Remontrance faite au Roi par les habitans de la ville du Mans, 1563, *in*-8°. cette Pièce a été réimprimée au Tome II des Mémoires de Condé, 1565, & dans l'édition de 1743, 3e vol. *page* 350. *Idem. Art.* 17882.

N.... Remontrance envoyée au Roi par la Nobleſſe de la Religion Réformée, du pays & Comté du Maine, ſur les aſſaſſinats, pillemens, ſaccagemens de maiſons, ſéditions, violences de femmes, & autres excès horribles commis depuis la publication de l'Edit de pacification dans ledit Comté, & préſentée à Sa Majeſté à Roſſillon,

le

le 10 Août 1564, avec un avertissement des crimes exécrables advenus dans ledit pays, depuis le mois de Juillet 1564 jusqu'au mois de Mai 1565, envoyé à M. le Maréchal de Vieille-Ville. Cette Pièce & la suivante sont imprimées dans les Mémoires de Condé 1565 Tome III, *page* 719 & 764; dans l'édition de 1746, Tome V, *page* 277 & 301. *Bibl. Historique de France, Tome II, art.* 17970.

N... Avertissement des crimes commis par les séditieux Catholiques Romains, au pays & Comté du Maine, depuis le mois de Juillet 1564 jusqu'au mois d'Avril 1565. Il est parlé de cette Pièce & de la précédente dans M. de Thou, traduction Françoise, Tome IV, *page* 646. Il semble les attribuer à Gervais le Barbier, dit Francourt. Le Roi, sur cette remontrance, envoya le Maréchal de la Vieille-Ville pour connoître des plaintes des réformés. Ils se plaignent sur-tout de François le Roi de Chavigni, Gouverneur, des Magistrats du pays, & de Jean & Marin Chalopin. *Biblioth. Hist. de France, art.* 17971.

FROGER (Eléonor), Curé de Maïet, Diocèse du Mans, est auteur d'un Ouvrage intitulé: Le vrai principe de la fécondité de la Terre. Cet Ouvrage lui a mérité en 1761 le prix de l'Académie de Metz.

GORRAN ou GORRAIN (Nicolas de), Religieux Dominicain, étoit Manceau; il étoit Prieur du Couvent des Jacobins de la rue S. Jacques à Paris, en 1280. Philippe-le-Hardi le nomma Confesseur de Philippe-le-Bel, son fils, dont il continua d'être le Confesseur lorsqu'il fut monté sur le Trône. De Gorran mourut en 1295. On a de lui des Commentaires sur presque toute la Bible, des Sermons, &c. La plupart de ses Ouvrages ne se trouvent qu'en manuscrits, qui sont conservés dans la Bibliothèque de Sorbonne. *Lavocat.*

JEAN, Religieux du Prieuré de la Futaye, au Bas-Maine, nous a laissé un Catalogue des Seigneurs qui se croisèrent pour la Terre-Sainte en 1158, avec Geoffroi IV de Mayenne. La plupart de ces Seigneurs étoient Manceaux & Angevins. Ce Catalogue est imprimé dans l'Histoire de Sablé de Ménage, *page* 179. En voici la conclusion: *ipsi dicti peregrini, usque ad triginta quinque hominum, reversi sunt septima die mensis Novembris, anno Domini* 1162, *cum magno labore: caterique occubuerunt pro fide in Sina. Requiescant in pace. Sit laus Deo.*

Hoc scripsit, præsens & adfuit, frater Joannes, Monacus Beati Benedicti patris nostri ad Fustaïam, anno Domini 1163. *Die* 22 *mensis Junii.*

Les Seigneurs nommés dans ce Catalogue, dont l'original est dans le Prieuré de Nogent-le-Rotrou, sont au nombre de 107.

JOUVENNEAUX ou JOUENNEAUX (Gui), naquit dans le Maine, peut-être même au Mans, de parens pauvres. Nicolas le Pelletier, son compatriotte, lui procura les moyens d'étudier & d'aller à Paris pour s'instruire; vers l'an 1410, la réforme de la Congrégation de Chézal-Benoît commença dans l'Abbaye de ce nom, en Berri, sous D. Pierre du Mas, qui en étoit Abbé Régulier. Ce fut sous cet Abbé que Gui Jouenneaux quitta Paris, prit l'habit de S. Benoît, & embrassa cette nouvelle réforme; il fut fait Abbé de S. Sulpice de Bourges, où il établit la réforme en 1497; il étoit le Confesseur de la bienheureuse Jeanne de France, Fondatrice des Religieuses de l'Annonciade; il mourut en odeur de sainteté en 1505.

Les Ouvrages de Gui Jouenneaux sont:

Le Commentaire sur les Comédies de Térence, publié à Paris, & depuis imprimé à Lyon en 1493, *in*-4°. à Strasbourg en 1496.

Guidonis Juvenalis, Cenomani, interpretatio in latinæ Linguæ Elegantias Laurentii Valle. Parisiis 1494.

Guidonis Juvenalis Grammatica Lemovicis, 1518. *in*-4°.

Reformationis Monasticæ Vindiciæ, seu defensio noviter edita à viro bonarum artium perspicacissimo Guidone Juvenale, Ordinis Sancti Benedicti. Parisiis, 1503. *in*-12.

La Règle de S. Benoît, traduite en François par Gui Juvénal. Paris, 1505; réimprimée en 1573 & en 1580. *La Croix du Maine. Blondeau. Dom Liron, Singular. Hist.*

LAVARDIN (M. le Marquis de): Protestation de M. le Marquis de Lavardin, Ambassadeur Extraordinaire de France à Rome, avec l'Arrêt du Parlement, les Chambres assemblées, sur la Bulle du Pape, concernant les franchises dans la ville de Rome; l'Ordonnance rendue en conséquence, le 26 Décembre dernier (1688) & l'acte d'appel de M. le Procureur-Général au Concile, au sujet de ladite Bulle du Pape. Paris & Châlons, 1689. *in*-4°. *Bibliot. Hist. de France, art.* 24256.

LORIOT (Julien), Manceau, Prêtre de l'Oratoire, a donné l'édition des Sermons du Père le Jeune, son Confrère; les siens sont aussi imprimés. *Alm. Man.* 1768, *p.* 39.

MARBODÉE, Manceau. On dit qu'il vivoit dans le onzième siècle; il a fait un Poëme, *de Gemmarum lapidumque pretiosorum formis, naturâ & viribus.* Moréri. Alm. Man. 1767, page 91

Masle (Jean le), on a de lui un Discours de l'origine des Manceaux. Ce Discours est imprimé avec ses nouvelles récréations. Paris, 1580. *in-12. Bibliot. Hist. de France Art.* 35506.

Ménage (Mathieu), Chanoine Théologal d'Angers, naquit dans le Maine vers l'an 1388. En 1432, il fut choisi par Jean-Michel, Evêque d'Angers, & par le Chapitre, pour se trouver en leur nom au Concile de Basle; on lui donna pour adjoints Gui de Versailles & Jean de Rohale, l'un Chanoine & l'autre Scolastique de la même Eglise; ils soutinrent avec fermeté les prétentions de l'Université d'Angers, qu'ils représentoient, & voulurent avoir le pas sur les Envoyés de l'Université d'Avignon, qui le leur disputoient, ce qui donna lieu à un décret du Concile du cinq des calendes de Juin 1434, favorable aux députés de l'Université d'Angers. Ménage fut aussi envoyé de la part du Concile vers le Pape Eugène IV, afin de l'engager à observer & faire observer les décrets du Concile, & à abroger les annates & les évocations des causes à la Cour de Rome. Quand Ménage fut de retour du Concile en 1437, on le fit Chanoine de S. Martin de Tours; mais en 1441, Jean-Michel, Evêque d'Angers, le fit Chanoine & Théologal de sa Cathédrale; il fut député en 1444 au Concile de Bourges. Il mourut à Angers en 1446. Gilles Ménage, son parent, a écrit sa vie en latin. *Goujet, Supplém. de Moréri.*

Monteul (Gille de), Prêtre de l'Oratoire, Théologien, Prédicateur, a fait imprimer les Sermons de Mathieu Hubert, & les a mis en ordre; la belle Préface qui est à la tête de cette édition, est l'ouvrage de Monteul; il a aussi laissé en MS. une concordance des livres des Machabées. *Almen. Man.* 1768, *page* 39.

Montsacre (Olenix de), Gentilhomme Manceau, vivoit en 1585. On a de lui des Œuvres pratiques & spirituelles, divisées en Sonnets, dédiées à Madame de Girard, Baronne de Vérigni. A Paris, chez Gilles Brie. *Alm. Man.* 1667, *page* 22.

Odon (S.), fut un des plus illustres Religieux du dixième siècle; il naquit dans le Maine en 879, d'une famille noble; il fut Chanoine de S. Martin de Tours en 899, Moine à Baume en Franche-Comté en 909, & second Abbé de Cluni en 927. On a de lui un abrégé des morales de S. Grégoire sur Job; des Hymnes en l'honneur de S. Martin; trois livres du Sacerdoce, la Vie de S. Gérard, Comte d'Aurillac, & divers Sermons. *Lavocat.*

POUCHARD (Julien), de l'Académie Royale des Inscriptions, Médailliste, mort en 1705, Professeur Royal de la Langue Greque, étoit un des Auteurs du Journal des Sçavans. *Alm. Man.* 1768, *p.* 38.

QUATRE-BARBES (Hiacinthe de), Généalogiste; on le nommoit Marquis de la Rongère. *Alm. Man.* 1768, *page* 42.

QUERLAVEINE (Philippe de), sieur de la Cornuère & des Patis, Gentilhomme du Maine, &c. a composé 36 Sonnets sur l'adieu de Lucresse le Gras de la Fresnaye Mescrin, sa Maîtresse, imprimés au Mans, chez Marin Chalumeau, 1579. *La Croix du Maine. Alm. Manc.* 1767, *page* 24.

ROI (Toussaint le), Prêtre Manceau, a composé plusieurs Noels & Cantiques. Mans, chez Hierôme Olivier, 1579. *La Croix du Maine.*

RONSSIN (François de) sieur du Plessis-Ronssin, Gentilhomme Manceau, l'un des plus excellens joueurs de luth de France, même de l'Europe, grand Musicien, Philosophe naturel, & Poëte François. *La Croix du Maine.*

SOISSONS, Gentilhomme Manceau, a fait le détail de la France, où il montre la cause des misères, *in*-12. 1716. *Alm. Man.* 1768, *page* 41.

SOUNOR (J.), Sieur de la Nichilière, est auteur du Dialogue des Trois Vignerons du pays du Maine, sur les misères du temps, *in*-8°. chez Olivier, 1627. *Biblioth. Histor. de France, Art.* 35512. *Alm. Mant.* 1768, *page* 31.

LE SUEUR (Eustache), très-excellent Peintre, étoit un des élèves du fameux Voüet; il fut de l'Académie de Peinture & de Sculpture dès son établissement; le premier ouvrage de conséquence qu'il entreprit fut la vie de S. Bruno, qu'il peignit en 22 tableaux dans le Cloître des Chartreux de Paris. On admire à Paris, aux Capucins de la rue S. Honoré, un Christ mourant; à S. Germain de l'Auxerrois une Madeleine & un S. Laurent; dans la salle de la Communauté des Peintres & Sculpteurs de Paris, un S. Paul guérissant un possédé; dans l'Abbaye de Marmoutier-lès-Tours, un S. Sébastien, un S. Louis, un S. Benoît & une Ste Scolastique; à S. Gervais deux tableaux, dont l'un représente les Martyrs S. Gervais, & Prothais, menés devant le Consul Astaíe, & l'autre la révélation qui fut faite à S. Ambroise du lieu où reposoient leurs corps. Tous ces tableaux, & une infinité d'autres, sont des chef-d'œuvres sortis de son pinceau. Le Sueur étoit ou de Laval ou des environs; il mourut à Paris en

1655, âgé de 38 ans. *Le Comte, Cabinet des Singularités, 3e. Tom. page 191. Lavocat, Dictionn Portatif. Alm. Man. 1768, page 54.*

N.... DE TESSÉ, on a de lui une Pièce intitulée Circonstances particulières, dont l'enchaînement fit que le Marquis d'Arquien, père de la Reine de Pologne (femme de Jean Sobieski), ne put obtenir d'être fait Duc. Cette Pièce est imprimée dans le recueil A. *in-12. Biblioth. Hist. de France, Art. 31273.*

VAIRIE (Jérôme de la), Gentilhomme Manceau, Sieur de la Vairie & de la Baudelle, au Bas-Maine, &c. Poëte Latin & François, Théologien, Orateur & Historien. Il a traduit en François les Harangues de Thucidide & de Tite Live, l'Histoire Romaine de Tite Live; quand la Croix du Maine a donné au Public sa Bibliothèque Françoise, les Ouvrages de la Vairie n'étoient pas imprimés. *La Croix du Maine.*

J'ai balancé si j'emploirois dans cet Article, Maine, le Catalogue Chronologique, Historique des Seigneurs Evêques du Mans, ou si je le porterois à l'Article, Mans; mais comme la Jurisdiction Episcopale s'étend dans tout le Diocèse, je me suis déterminé à l'employer dans cet Article.

Les actes des Evêques du Mans ont été donnés au Public en 1682, dans le troisième tome des Analectes de Dom Mabillon, Bénédictin; & les gestes de S. Aldric se trouvent dans le troisième volume des Micellanea de Baluse.

Voici le titre d'une Légende MS. de S. Julien, du treizième siècle.

Incipit vita Sancti Juliani Cenoman. urbis primi Episcopi, qui fuit Romæ nutritus & septem liberalibus disciplinis pleniter imbutus, & posteà Petri & aliorum Apostolorum doctrinâ sapienter eruditus, eorumque exemplo secutus, ab ipsis Apostolis in numero 70 Discipulorum, per manus impositionem ordinatus, atque post obitum Sancti Petri, sicut ipse jusserat, à Beato Clemente ejus successore Domino amniculante Episcopus consecratus, & ad Gallias unà cum Sancto Dionisio datis sibi Sociis Turibio Cardinali Presbitero & Pavacio æquè Cardinali Diacono ad prædicandum directus: qui Domino ducente post immensos labores ad Cenomanicum Pagum pervenit, illicque, hæcquæ in hac vita scripta sunt, atque illa, quæ in Pontificalibus ejusdem urbis Episcoporum gestis inserta continentur explevit; atque Domino multas & innumerabiles animas lucrari promeruit. Gloria Patri, &c.

Ceux qui font venir S. Julien de Rome dans les Gaules dès le premier siècle, se fondent sur cette Légende.

D iij

Vers le commencement du onzième siècle, l'Etalde, Moine de Mici, entreprit, à la sollicitation de l'Evêque Arnaud, de donner à la Légende ci-dessus, un style plus coulant qu'elle n'avoit: mais il n'en suivit pas l'opinion quant au temps de la Mission de S. Julien dans les Gaules, & il le met, suivant l'époque de Grégoire de Tours, au milieu du troisième siècle.

Courvaisier, dans la Vie des Evêques du Mans, fait venir S. Julien au Mans sous le Pontificat du Pape Fabien, qui a occupé la Chaire de S. Pierre depuis l'an 236 jusqu'à 252.

Bondonnet, Religieux Bénédictin, qui a aussi donné la Vie des Evêques du Mans, prétend que S. Clément, qui a tenu le Siége de Rome depuis l'an 91 jusqu'à 100, a envoyé S. Julien annoncer l'Evangile dans les Gaules.

Launoi, dans sa dissertation sur l'époque du premier Evêque du Mans, veut prouver qu'il n'y a point eu de Siége Episcopal au Mans avant l'an 338.

Il ne faut pas faire grand compte sur la durée du Pontificat qu'on donne aux vingt premiers Evêques du Mans: on en peut voir les raisons dans le Cénomania de Dom Denis Briant.

Catalogue Chronologique & Historique des Evêques du Mans, dressé sur les Mémoires de Dom Denis Briant.

1. S. Julien. On ne trouve point que les Manceaux aient rendu un culte public à S. Julien avant sa première translation, faite par S. Aldric, l'an de J. C. 838, temps auquel l'Eglise Cathédrale a commencé de porter le nom de ce Saint.

La seconde translation des Reliques de S. Julien a été faite par l'Evêque Hoel, le 17 Octobre 1093.

La troisième, par l'Evêque Hamelin, à cause des troubles de la guerre, en 1201.

La quatrième, & la plus solennelle, par l'Evêque Geoffroi de Loudon, en 1254.

Les anciennes Légendes & les Actes des Evêques du Mans, rapportent que S. Julien ressuscita une fille à Pruillé-l'Eguiller, qu'il guérit une fille furieuse à Ruillé-sur-le-Loir, qu'il chassa le démon d'une autre à Poncé, qu'il détruisit un Temple consacré à Jupiter à Artins, qu'il mourut à S. Marceau, & qu'il fut inhumé dans l'Eglise des SS. Apôtres, qu'il avoit bâtie; mais plus vraisemblablement dans le cimetière des Chrétiens, au-delà de

la rivière; où dans la suite on éleva une Eglise sur son tombeau.

2. S. Thuribe. Les Légendes disent que S. Thuribe ayant converti Sabine & Gajan, Seigneurs Manceaux, ils donnèrent leur maison pour bâtir une Eglise en l'honneur de S. Pierre; c'est où est à présent l'Eglise Collégiale de S. Calais: & que ce Saint mourut le 16 Avril, & fut inhumé dans le cimetière des Chrétiens, auprès de Saint Julien, son prédécesseur.

3. S. Pavace. Croira qui voudra l'histoire que rapporte Coutvaisier, du serpent prodigieux, engendré par la corruption de l'air: ce monstre avoit douze à quinze coudées de longueur, & étoit d'une grosseur proportionnée; non-seulement il dévoroit les habitans voisins de son repaire, mais encore il infectoit tout, trois à quatre lieues à la ronde, par le souffle & la puanteur de son haleine. S. Pavace fit, par sa prière, entrouvrir la terre, qui engloutit dans ses abimes cet horrible animal.

S. Pavace mourut le 24 Juillet, & fut inhumé à la gauche de S. Julien.

La première translation du corps de S. Pavace se fit en 838, en même-temps que celles de S. Julien & de S. Thuribe. La seconde se fit de l'Eglise Cathédrale au Monastère de S. Sauveur, bâti par S. Aldric en 840, le jour des Ides de Juillet. Ce Monastère ayant été détruit, l'Eglise & la Paroisse ont toujours porté le nom de S. Pavace. Enfin son corps fut transporté à Château-Renaud, dans le Diocèse de Sens, où il est en grande vénération.

Bondonnet laisse un espace d'un siècle & demi entre S. Pavace & S. Liboire, & y introduit deux Evêques, qui nous sont inconnus; savoir Gondanille & Valerin, dont les Reliques furent transportées à Paderbone avec celles de S. Liboire. Pour soutenir son sentiment, il cite Wernérus & Gobelinus, Allemands, & plusieurs autres. Il a eu besoin de trouver ces nouveaux Evêques pour soutenir son sentiment touchant le temps de la Mission des premiers Evêques du Mans.

4. S. Liboire. Il étoit François de nation; il fut fait Evêque sous la dernière année de l'Empire de Constantin en 337, & vécut jusqu'à l'Empire de Théodose, qui commença à régner en 379.

S. Liboire est mort le neuf de Juin; son corps fut trans-

porté à Paderbone, en Saxe, en 836, 37 ou 38, sous le Pontificat de S. Aldric. Il se fit plusieurs miracles en cette translation. Depuis ce temps-là les deux Eglises du Mans & de Paderbone ont entretenu entre elles la confraternité.

Un vieux manuscrit, dont la foi est très-suspecte, raconte que du temps de S. Liboire, un nommé Démétrie, qui avoit porté les armes avec S. Martin, rencontra ce Saint dans une forêt, qui est à présent la forêt de Longaunai; ils entrèrent dans un Temple dédié à Jupiter Olympien, où l'on faisoit un sacrifice pour obtenir la guérison d'une fille possédée du démon. Le malin esprit ne pût soutenir la présence des deux Saints; l'idole fut renrenversée, & les Païens convertis. S. Martin, pour avoir de l'eau pure pour les baptiser, frappa une pierre, dont il sortit a l'instant une fontaine, & ce lieu a toujours retenu depuis le nom de la Fontaine S. Martin; on voit encore auprès de cette Fontaine une grande pierre qu'on dit avoir servi de couverture au tombeau de S. Démétrie. Voyez *l'article la Fontaine S. Martin.*

5. S. VICTUR ou VICTOR. Les Actes des Evêques du Mans rapportent que S. Martin étant venu visiter S. Liboire, qui étoit à l'extrémité; après la mort de ce dernier il consacra Evêque un nommé Victur, Sous-Diacre, qu'il avoit trouvé travaillant à la vigne; il donna le voile de Religion à sa femme, nommée Maure, & il adopta leur fils, nommé Victur, qui étoit déjà grand, & prit soin de son éducation: que 25 ans après, Victur le père étant mort, S. Martin consacra le fils Evêque, que celui-ci occupa le Siége du Mans pendant quarante ans, & mourut en 490.

Il se trouve de si grandes contradictions dans ces actes, qu'on n'y peut faire aucun fond: ce qui a donné lieu à Messieurs de Tillemont, de Vert & Chatelain de croire qu'il n'y a eu qu'un Victur Evêque du Mans, & que ç'a été le dernier. Ces Messieurs avoient été consultés par M. de Tressan, Evêque du Mans, qui faisoit travailler à la réformation du Bréviaire Manceau. Et effectivement suivant ces Actes des Evêques du Mans, il est dit que S. Martin consacra S. Victur ou Victor, Evêque, & 25 ans après S. Victur, son fils; il est dit outre cela que Saint Victur fils, mourut en 490, que S. Martin instruisit pendant 25 ans Victur, qui étoit déjà grand. Or, Saint Martin est mort en 397. S. Victur étoit déjà grand quand S. Martin le prit avec lui; ne lui donnons que sept ans,

& les ajoutons aux 25 qu'il a été avec Saint Martin, il falloit qu'il eût au moins trénte-deux ans quand S. Martin est mort en l'année 397. S. Victur est mort en 490. Il falloit donc qu'il fut âgé de 125 ans, ce qui est absurde.

S. Victur est nommé dans le Concile d'Angers, tenu en 453; il souscrivit à celui de Tours en 461, & à celui de Rennes en 465.

S. Victur fut inhumé dans le cimetière des Chrétiens, auprès de ses prédécesseurs, d'où il fut transporté dans la Basilique qui porte son nom, & qui est aujourd'hui le Prieuré de S. Victor, dans la Paroisse du Pré.

6. S. Victur.

7. S. Principe. Ce fut environ le temps de son Episcopat que Rignomérus, Roi du Mans, dont il a été parlé ci-devant, fut mis à mort par le Roi Clovis Premier.

Il y a un Catalogue manuscrit des Evêques du Mans, qui est du neuvième siècle, dans lequel il n'est fait aucune mention de S. Principe, & où l'on met entre S. Victur & S. Innocent un nommé Sévérius, Evêque: Courvaisier prétend que ce Sévérius ne faisoit que les fonctions de Corévêque, ce qui étoit assez ordinaire dans ce temps-là.

S. Principe assista & souscrivit au premier Concile d'Orléans en 511, & mourut le 16 de Septembre vers 515.

8. S. Innocent, siégea au Mans depuis environ 514 jusqu'à 560. De son temps, & par ses soins, on établit plusieurs Monastères & Hôpitaux au Mans & dans le Diocèse, entre autres, les Monastères du Pré; de Notre-Dame à Gourdaine, sous la conduite de Sainte Tenestine; de S. Georges du Bois, de S. Victur & l'Hôpital du Sépulchre.

Sous le Pontificat de S. Innocent, plusieurs Saints Anacorettes vinrent s'établir dans le Maine, entre autres, S. Calais, S. Almire, S. Bommer, S. Ulface, S. Boamade, S. Fraimbauld, S. Constancien, S. Elnée, S. Erinée, S. Gault, S. Front, S. Léonard, S. Cénéric, &c.

S. Innocent assista au second Concile d'Orléans en 533, & au quatrième en 541.

S. Innocent mourut le 19 Juin, & son corps fut inhumé auprès de ses prédécesseurs.

9. S. Domnole, tint le Siége Episcopal du Mans depuis 560 jusqu'à 581. Le Roi Clotaire I, le nomma à l'Evêché:

il est le premier Evêque du Mans nommé par le Roi.

S. Domnole fut lié d'une amitié particulière avec S. Germain, Evêque de Paris, & ce fut par l'avis de ce dernier qu'il fonda l'Abbaye de S. Vincent dans un des Fauxbourgs de la ville avant l'an 572: ces deux Saints y élurent leur sépulture.

Dans ce temps-là le Monastère du Pré étoit occupé par des Moines, dont S. Domnole augmenta le nombre jusqu'à cinquante.

Ce Saint Evêque bâtit un autre Monastère avec un Hôpital, & y établit 24 Moines, sous la conduite d'un nommé Puduin; c'est aujourd'hui un Prieuré & une Paroisse dépendans de l'Abbaye d'Evron.

S. Domnole souscrivit au Concile de Tours en 567, & il assista à la consécration de l'Eglise de Nantes, en 568. Il mourut de la jaunisse, qu'on nommoit *morbus Regius;* son corps fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint Vincent.

Il y a des Reliques de S. Domnole à Chaumi, en Brie; on dit même que son chef y est; il y a apparence qu'elles y furent transportées du temps des guerres des Normands.

On trouve dans les Catalogues qu'un nommé Désidératus fut Corévêque de S. Domnole.

10. BADÉGISILE, fut fait Evêque du Mans depuis 581 jusqu'à 586 ou 87. Cet Evêque étoit marié quand il fut sacré; il fut toujours très-cruel, avare & débauché; Magnatrude, sa femme, qu'il garda toujours, étoit aussi méchante que lui.

Ce méchant Evêque assista au second Concile de Mâcon en 585, & mourut d'une fièvre maligne à la fin de 586 ou au commencement de 587.

11. S. BERTRAND, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 587 à 624. Il étoit François, de noble extraction; S. Germain, Evêque de Paris, l'avoit élevé & ordonné Prêtre; il fut nommé à l'Evêché du Mans par le Roi Clotaire II, Gontran, tuteur de ce Roi, & Fredégonde, sa mère; il étoit alors Archidiacre de Paris.

S. Bertrand fonda & bâtit auprès de la ville du Mans une Abbaye en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul, elle porte le nom de la Coulture.

Il fonda aussi un Monastère & Hôpital à Pontlieue, en l'honneur de S. Martin, pour y recevoir les voyageurs; c'est aujourd'hui une Paroisse de la dépendance de l'Abbaye

de la Coulture. Il fonda pareillement un Hôpital pour les Pauvres, où eſt actuellement la Paroiſſe de Ste Croix, qui dépend de l'Abbaye de la Coulture: & un en l'honneur de S. Germain, ſon bienfaiteur; c'eſt où eſt à préſent l'Egliſe Paroiſſiale de S. Germain, près Beaulieu, qui dépend de l'Abbaye du Pré.

S. Bertrand bâtit une Chapelle auprès de ſa maiſon, où eſt à préſent la Chapelle de S. Michel, joignant l'Egliſe Cathédrale.

Pendant ſon Pontificat, S. Bertrand fut perſécuté par un nommé Bertégiſile, qui le chaſſa deux fois de ſon Evêché, & s'en empara.

Théodoric, Roi d'Auſtraſie, qui obligea le Roi Clotaire II de lui céder le Mans, perſécuta auſſi S. Bertrand, qui demeura toujours attaché à Clotaire, à qui il avoit prêté ſerment de fidélité en l'an 605. Clotaire ayant eu quelque avantage ſur ſon ennemi, ſe rendit maître du Mans, ce qui donna quelque repos à S. Bertrand; mais Théodoric ayant repris le deſſus, continua de perſécuter notre Saint Evêque. Cette perſécution dura juſqu'en 613, que Théodoric mourut, & laiſſa Clotaire paiſible poſſeſſeur de toute la France, ce qui remit S. Bertrand dans la poſſeſſion de tous ſes biens, honneurs & faveur.

S. Bertrand mourut le dernier jour de Juin; cependant on ſolenniſe ſa Fête le ſix, qui eſt le jour de ſa tranſlation.

12. S. Hadoind, étoit né d'une illuſtre Famille de France; quelques-uns cependant ont cru qu'il étoit d'Ecoſſe; il occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 624 juſqu'à 654.

Du temps de S. Hadoind, un riche Seigneur de la Province, nommé Alain, qui demeuroit avec ſa femme à Dolon ou à Douillet, ayant perdu leur fils unique, qui fut écraſé par ſon cheval, donnèrent à l'Egliſe du Mans tous leurs biens, qui conſiſtoient en douze grands villages; ſavoir: *Juliacum, Lucdunum, Ruliacum, Ruppiacum, Sabolium, Quibuſſelidas, Vernam & Vericium, Tanidum, Doliacum, Cariacum, Aſinarias, &c.* Ce Seigneur & ſa femme ſe donnèrent eux-mêmes à l'Evêque & au Chapitre, à condition qu'ils les nourriroit le reſte de leurs jours.

S. Longis s'établit dans le Maine, & ſe bâtit, avec la permiſſion de S. Hadoind, un Oratoire & un Monaſtère, en l'honneur de S. Pierre, qui ſubſiſtoit encore dans le neuvième ſiècle; c'eſt où eſt la Paroiſſe de S. Longis, dans le Sonnois.

L'Abbé Agobert bâtit un Monastère dans un lieu nommé Aurion, & depuis Evron, en l'honneur de la Ste Vierge, dans lequel S. Hadoind déposa du lait de la Ste Vierge, qui avoit été apporté par un Pelerin. S. Hadoind a fait de grands dons à l'Abbaye d'Evron, comme on peut le voir par son testament, en date du huit des Ides de Février, sous la cinquième année du règne de Clovis. Cette Pièce porte les caractères d'antiquité.

S. Hadoind assista au Concile de Rheims en 625, & il envoya l'Abbé Chagnoalde, comme son Procureur, pour souscrire à celui de Châlons en Bourgogne, vers l'an 644.

S. Hadoind mourut le 20 d'Août, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Victur.

13. S. Bérar, siégea au Mans depuis 653 ou 54, jusqu'à 679. Il étoit originaire partie de France & partie d'Aquitaine, né de parens illustres. Ce Saint Evêque fit bâtir un Monastère hors les murs de la ville, entre le Midi & l'Occident. Après une révélation, il envoya chercher au Mont-Cassin les Reliques de Sainte Scolastique; ses députés les lui ayant remises, il les déposa dans l'Eglise du Monastère qu'il avoit fait bâtir entre les murs de la ville & de la rivière, comme on vient de le dire. Il dota ce Monastère & y établit jusqu'au nombre de cent cinquante Religieuses, qui suivoient la Règle de S Benoît. Ce Monastère subsistoit encore dans le neuvième siècle. Duchêne dit dans son Histoire de France, que du temps des guerres des Normands, la ville du Mans fut ruinée, & que le Monastère de Sainte Scolastique, bâti hors les murs de la ville, fut brûlé; que le corps de cette Sainte fut transporté dans la ville. Ce fut peut-être dans ce temps-là qu'on bâtit l'Eglise de S. Pierre, où les Religieuses du Monastère brûlé se retirèrent & demeurèrent jusqu'au dixième siècle que les Chanoines y furent établis. On dit que S. Flaceau fut le Chapelain de ces Religieuses: la rue qui conduit de l'Eglise de S. Pierre, à une des portes de la ville, se nomme aujourd'hui la rue de S. Flaceau. Il ne reste aucun vestige du Monastère de Sainte Scolastique; on croit qu'il étoit où est à présent la place de l'Epron, parce que lorsqu'on travailloit à fortifier la ville, du temps des guerres civiles, on trouva en ce lieu une voûte souterraine & les ruines d'une chapelle.

Il paroît par le testament de S. Bérar, qu'il bâtit un autre Monastère dans un lieu nommé *Caludunum* ou *Caledon*,

qu'il dédia à la Sainte Vierge & à S. Pierre. On ne ſait où étoit ce Monaſtère.

Une femme riche, nommée Lope, bâtit, avec le ſecours de S. Bérar, un Monaſtère dans un lieu qui lui appartenoit, nommé Tuffé; S. Bérar établit dans ce Monaſtère des Religieuſes de l'Ordre de S. Benoît, qui commençoit à paroître dans le Maine; l'Evêque augmenta ſa dotation, à condition qu'on y recevroit les voyageurs étrangers. On bâtit auprès de ce Monaſtère un hoſpice pour loger les Prêtres ou Religieux qui ſeroient chargés de ſa direction. Dans la ſuite ce Monaſtère fut occupé par des Religieux Bénédictins; il vient d'être ſupprimé, & le re venu réuni à l'Abbaye de S. Vincent du Mans.

S. Bérar mourut le 17 Octobre, dans un lieu nommé Banneth, dans le Bordelois. Son corps fut apporté au Mans & inhumé dans le Monaſtère ou Hôpital de Saint Martin de Pontlieue, qu'il avoit réparé de nouveau.

14. Aigilbert, fut Evêque du Mans depuis environ 679 ou 80 juſqu'à 707.

Depuis le temps de cet Evêque, & même de ſon prédéceſſeur juſqu'à celui de l'Evêque Joſeph, on ne peut preſque ajouter aucune foi aux Catalogues, ſe trouvant quarante années d'excédentes dans leur ſupputation, ni aux Actes, étant remplis de contradictions évidentes.

Les Actes des Evêques du Mans portent qu'Aigilbert avoit un grand crédit auprès du Roi Théodoric, & qu'il obtint de ce Prince, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, la permiſſion de battre monnoie dans la ville du Mans; d'un côté de cette monnoie étoit l'Image de S. Gervais, & de l'autre celle du Prince. Ce prétendu privilége porte tous les caractères de fauſſeté; premièrement on n'a jamais entendu parler d'un pareil droit ſous la première race de nos Rois; ſecondement, aucun Auteur ne dit avoir vu de cette monnoie, troiſièmement, la Chartre qui contient ce privilége eſt ſcellée de l'anneau de Théodoric, coutume entièrement inconnue & inuſitée ſous la race des Mérovingiens.

Aigilbert fit reſtituer à l'Egliſe le Monaſtère de Saint Georges-du-Bois, que quelques Seigneurs avoient uſurpé; il releva les bâtimens, & y rétablit juſqu'au nombre de ſoixante Moines Bénédictins.

Notre Evêque fit bâtir & fonda un Monaſtère en l'honneur de S. Aubin & de la Sainte Vierge, joignant les murs de la ville, & y établit des Religieuſes, ſous la con-

duite d'Abidelgame, sa sœur, qu'il avoit fait venir du Monastère de Tuffé. Il ne reste aucun vestige de ce Monastère de S. Aubin.

Les Annales Bénédictines, à l'année 685, *page* 578, rapportent qu'un Saint Moine, né dans la Province de Touraine, nommé Richmirus, que nous disons S. Rimer, vint s'établir dans le Maine, & y bâtit, avec le consentement de l'Evêque Aigilbert, un Monastère sur la rivière du Loir, dans un lieu nommé *Turris Dominica*, peut-être Courdemanche; ce Monastère se trouva bientôt peuplé jusqu'au nombre de quarante Moines.

Il y avoit alors un autre petit Monastère de Filles au-delà de la rivière de Sarte, dépendant du Monastère de Sainte Marie.

S. Civiard, Abbé de S. Calais, vivoit du temps d'Aigilbert.

Aigilbert mourut saintement, comme il avoit vécu.

15. BÉRAR II, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 707 jusqu'à 710. Il n'est fait aucune mention de ce Bérar II dans les Catalogues imprimés des Evêques du Mans. Dom Denis Briant, savant Bénédictin, dans son *MS.* intitulé *Cenomania*, est le premier qui l'a mis au nombre des Evêques du Mans. Il se fonde 1°. sur les Actes de la vie de l'Evêque Herlemond, *page* 213, qui portent, *D. Herlemundus successor Domni Berarii.* 2°. Le Catalogue *MS.* des Evêques du Mans, qui est du temps de S. Aldric, fait mention du premier Bérard; & après avoir parlé de Aigilbert, il dit: *D. Berarius Episcopus sedit annis tribus & dimidio.* 3°. On trouve dans les Analectes de Dom Mabillon, 3e vol. *page* 213, le testament d'un Bérar, Evêque du Mans, fait sous la seizième année du règne de Childébert, c'est-à-dire en l'année 710, il est fait mention dans ce testament de Herlemond, qui étoit déja Evêque: d'où l'on peut inférer que ce Bérar avoit cédé son Evêché à Herlemond, après une possession de trois ans & demi. On ne peut pas croire que ce Bérar soit le même que le premier qui fut Evêque vers l'an 653, qui eut un successeur en 670 ou environ, & qui reparoîtroit en 710.

16. HERLEMOND, siégea au Mans depuis 710 jusqu'à 730. Il étoit François de nation, d'une noble Famille; plusieurs le mettent au nombre de ceux que la voix du peuple a canonisés après leur mort. Il n'est plus question

de lui après l'an 722 ; ainsi il n'est pas probable qu'il ait été au-delà de 725.

Herlemond bâtit un petit Monastère auprès des murs de la ville; il le dédia à S. Ouen, & y mit douze Moines, sous la conduite d'un Abbé, nommé Seufredus, qu'il chargea d'exercer l'hospitalité & de recevoir les pauvres. Il dota ce Monastère des biens de son Evêché. C'est à présent une Paroisse occupée par les Prêtres de l'Oratoire. Ce même Evêque rebâtit un petit Monastère, nommé *Alidus & Tillidus*, & y établit des Moines sous la conduite d'un Abbé, nommé Quirinus.

Herlemond se choisit pour Coadjuteur un nommé Chirmirus, qui étoit Abbé de S. Vincent.

Herlemond mourut le 24 Octobre, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Vincent. Le Pontifical dit que ce fut dans l'Eglise Cathédrale.

17. GAUZIOLÈNE, fut Evêque du Mans depuis environ 725 jusqu'à 770. Après la mort de Herlemond le siége du Mans vacqua pendant quelque temps, à cause des factions qui partageoient la Province. Un puissant Seigneur, nommé Rothgarius, avec son fils, nommé Karivius ou Herivius, Herveus, avoient usurpé les biens de l'Evêché & les Monastères qui en dépendoient ; le peuple se mutina, & demanda qu'on lui donnât un Evêque ; les usurpateurs lui donnèrent Gauziolenus, fils de Rothgarius, & frère de Hervéus, qui ne valoit pas mieux qu'eux, comme ils n'appelèrent ni le Clergé ni le peuple à cette nomination, l'Archevêque de Tours, qui étoit Métropolitain, ne voulut point se prêter à cette injustice, c'est pourquoi ils envoyèrent Gauziolenus, chargé de présens, à l'Archevêque de Rouen, qui le consacra Evêque.

18. HERLEMOND II, fut Evêque du Mans pendant neuf ans, du vivant de Gauziolène.

Pepin, qui gouvernoit la France pendant la captivité de Childéric III, ayant appris que Rothgarius avoit, sans son consentement, & contre toutes les règles canoniques, fait consacrer son fils Gauziolène, Evêque du Mans, fit consacrer un autre Prêtre, de Famille noble & de bonnes mœurs, nommé Herlemond, dans l'Eglise Métropolitaine de Tours, & l'envoya au Mans bien accompagné, afin que si les tyrans s'opposoient à son installation, on les forçât d'y consentir. Gauziolène voyant qu'il ne pouvoit résister à la Puissance Royale, se retira pour un temps ;

il feignit même de rechercher l'amitié de Herlemond ; & un jour l'ayant invité à un festin il lui fit arracher les yeux à la fin du repas. Herlemond quitta le Mans, & se retira dans un Monastère nommé *Ducas Gemellis*, c'est à présent S. Evroul, dans le Diocèse de Lisieux, & y vécut pendant long-temps très-saintement.

Pepin ayant appris le traitement que Gauzioléne avoit fait à Herlemond, lui fit subir la même peine, & lui donna pour Corévêque un nommé Seufredus, ensuite Desideratus, & enfin Bertholdus ; après la mort duquel, Charlemagne assembla les Légats Apostoliques, plusieurs Prélats de son Royaume & d'autres personnes Ecclésiastiques. Il fut ordonné dans cette Assemblée que les Corévêques ne pourroient désormais dresser les Autels, dédier les Eglises, bénir les Saintes-Huiles ni voiler les Vierges, qu'auparavant ils n'eussent été sacrés par trois Evêques. Gauzioléne choisit pour son Coadjuteur un Saint Religieux du Monastère d'Evron, nommé Mérole, & le fit consacrer par trois Evêques.

Gauzioléne mourut dans la Paroisse de Sillé, son corps fut apporté au Mans & inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de la Coulture.

Quand Gauzioléne fut fait Evêque du Mans, il y avoit dans la Province trente-six Monastères bien peuplés, & quand il mourut ils étoient presque tous déserts ; ce méchant Evêque avoit donné & leurs maisons & leurs domaines aux Séculiers & à ses Domestiques.

19. HODINGUE, fut Evêque du Mans depuis 770 jusqu'à 772. Cet Evêque, que Charlemagne avoit fait sacrer, trouva son Eglise toute désolée ; il demanda à ce Prince de s'employer pour lui faire restituer ce qui avoit été usurpé du temps de son prédécesseur, ou de lui permettre d'abdiquer ; Charlemagne donna l'Evêché de Beauvais à Hodingue, qui y mourut long-temps après. On dit qu'il emporta avec lui plusieurs chartres, titres & confirmations royales de priviléges qui appartenoient à l'Eglise du Mans, qu'on n'a pû recouvrer depuis.

20. MÉROLE, posséda l'Evêché du Mans depuis 772 jusqu'à 784 ; il est le même qui avoit été sacré Coadjuteur de l'Evêque Gauzioléne, comme on l'a dit ci-devant. Sous son Episcopat, le Roi Charlemagne ordonna que tous ceux qui possédoient des biens de l'Eglise & qui les tenoient de sa liberalité, en payeroient pendant leur vie un certain

certain cens à l'Eglise à qui il avoient appartenu ; & que lorsqu'ils viendroient à mourir, ces biens retourneroient, sans aucune contradiction, à l'Evêque & au Clergé. Cette Ordondance fut scellée de son anneau & signée de sa main.

21. JOSEPH, posséda l'Evêché du Mans depuis 784 jusqu'à 793 ; il étoit Archidiacre de l'Eglise du Mans quand il fut nommé Evêque. Les Actes disent qu'il fut élu par le Clergé & le peuple ; si cela est vrai, il est le seul de ces temps-là qui ait été fait Evêque par élection.

Joseph ayant eu quelque démêlé avec son Clergé, celui-ci l'accusa de quelque crime devant Charlemagne, & n'ayant pu prouver ce qu'il avançoit, l'Evêque fut renvoyé absous : pour se venger des accusateurs, il en fit fouetter quelques-uns, crever les yeux aux autres, & même eunuquer. Cette indigne action ayant été rapportée à Charlelemagne, il le fit amener devant lui, & la lui reprocha avec aigreur ; l'Evêque nia tout, & fit tant par ses brigues que l'affaire traîna en longueur ; mais étant sur le point d'être jugée, il s'echappa de prison déguisé en chasseur, l'épée au côté & un oiseau sur le poing ; il fut aussi-tôt repris & présenté au Roi en cet équipage. Les Evêques qui le jugèrent le dégradèrent & le remirent à Joseph, Archevêque de Tours, son parent, qui le renferma dans une cellule à Candé, pour y faire pénitence. Il y mourut & y fut inhumé.

22. FRANCON I, siégea au Mans depuis 793 jusqu'à 816. On trouve dans les analectes de Dom Mabillon la copie d'une charte de Charlemagne, qui regarde les biens de l'Eglise du Mans, & qui confirme ses privilèges. Voici la date de cette charte : *Datum in mense Decembris 16 Kal. Januarii An. Regni nostri 29. Actum Grani aquis, palatio nostro in Dei nomine feliciter, Amen.*

Les mêmes actes marquent que le Roi donna l'Abbaye de S. Calais à Francon, après la mort de l'Abbé Ebroïn. Dom Denis prétend que ce fut une pure libéralité du Roi, & non une restitution faite à l'Evêché, comme Francon le prétendoit.

L'Evêque Francon répara l'Eglise Cathédrale, la fit recouvrir & y employa beaucoup de plomb. Il y institua des Chanoines, & y fit faire un réfectoire dans la partie occidentale, où ils prenoient leurs repas ; il leur donna aussi trois villages de la dépendance de son Evêché ; savoir,

Asinarias, *Speltarias* & *Mantulum*. Cette donation fut confirmée par l'Empereur Louis le Débonnaire.

Francon mourut le 30 Janvier, & fut inhumé dans l'Église de l'Abbaye de S. Vincent. Il étoit âgé de cent ans.

23. FRANCON II, succéda à Francon I, son oncle, en 816, & fut Evêque jusqu'en 832. Il fut élevé à la Cour de l'Empereur Louis le Débonnaire.

Francon consacra une nouvelle Eglise de l'Abbaye de S. Calais, bâtie par l'Abbé Albain, & y déposa le corps de S. Calais.

Francon mourut le 8 des ides d'Octobre.

24. S. ALDRIC, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 832 jusqu'à 857. Il fut conduit dès l'âge de douze ans à la Cour de Charlemagne & de Louis, son fils; il gagna bientôt l'amitié de ces deux Princes.

S. Aldric fut consacré Evêque du Mans par Landram, dans l'Eglise de Tours, le 11 des calendes de Janvier 832. Dès le commencement de son Pontificat il fit faire dans la ville du Mans deux fontaines, qu'on dit être, celle près de l'Eglise Cathédrale & celle du marché de S. Pierre; avant ce temps-là on ne se servoit dans la ville que d'eau de la rivière; il commença dans le même-temps à bâtir des maisons & un cloître pour loger ses Chanoines près l'Eglise Cathédrale; notre Saint Evêque bâtit un Monastère, *in condita Corminse*, peut-être à Cormes, & un, *in condita Auciacince*, peut-être le Gué de Laune, dans le Doyenné d'Oysé; il en bâtit aussi un, plus considérable que ceux dont on vient de parler, à une lieue de la ville, dans un lieu nommé *Broilus*, sur la rivière de Sarte; c'est où est aujourd'hui l'Eglise Paroissiale de Saint Pavace.

S. Aldric réédifia de nouveau le Monastère de Sainte Marie, situé entre la rivière & les murs de la ville, qui étoit négligé & presque entièrement détruit; il en consacra l'Eglise en l'honneur du Sauveur, de la Ste Vierge, de S. Etienne & des SS. Gervais & Prothais; il y établit des Religieuses Bénédictines qu'il fit venir du Monastère d'Entrammes; c'est où est l'Eglise Paroissiale de Gourdaine.

Notre Saint réédifia aussi le Monastère de S. Vincent, & fonda deux Hôpitaux, l'un proche le pont de Sainte Marie, dit aujourd'hui Pont Ysouard, pour recevoir les Evêques, les Comtes & les Abbés. Il y a dans cet endroit

une fontaine qui se nomme l'Hôpitau; l'autre proche l'Eglise Cathédrale, pour recevoir les pauvres infirmes, qui y recevroient la vie temporelle & spirituelle: c'est peut-être où est à présent la Chapelle des Ardens.

Le 25 Juillet de l'année 838, S. Aldric fit transporter dans l'Eglise Cathédrale les corps de S. Julien, de Saint Thuribe, de S. Pavace & de S. Romain, qui étoient dans l'Eglise de S. Julien-du-Pré, de Sainte Treneſtine & de Sainte Ade ou Adrechilde, & une partie de celui de Saint Liboire, dont la plus grande partie avoit été transportée à Paderbone deux ans auparavant, & enfin le corps ou une partie du corps de S. Hadvind. Depuis cette translation, le Diocèse du Mans a toujours honoré son premier Evêque comme Patron. S. Aldric dédia l'Eglise Cathédrale à l'honneur de S. Julien, le 15 Août.

S. Aldric fit fondre douze cloches d'un excellent métal, & les plaça dans les clochers de son Eglise, pour convoquer les fidèles au Service Divin.

Après la mort de l'Empereur Louis le Débonnaire, arrivée en 840, quelques Seigneurs commirent des brigandages affreux dans la Province; ils ravagèrent entièrement l'Eglise, les maisons & tous les biens de l'Evêque, qu'ils chassèrent. L'Empereur ayant dissipé ces factieux, rétablit S. Aldric dans la jouissance de son Evêché. Pendant ces troubles S. Aldric fit transporter de la Paroisse d'Oysé au Mans le corps de S. Hilaire, Prêtre, & le déposa dans un Oratoire bâti exprès, où est la Paroisse de S. Hilaire. Quelques-uns prétendent que ce S. Hilaire, Prêtre, étoit neveu de S. Hilaire, Evêque de Poitiers.

S. Aldric assista au Concile d'Aix-la-Chapelle en 836, à celui de Paris en 846, & à un autre de Paris, que quelques-uns nomment le quatrième de Tours.

En 840, S. Aldric assembla dans la Ville du Mans un Synode de tous les Ecclésiastiques de la Province, où l'on régla ce qu'un chacun devoit faire de service pour ses confrères, tant vivant que trépassés, & pour l'Evêque & son troupeau.

En 843, l'Empereur Charles-le-Chauve tint une assemblée d'Evêques & des principaux Seigneurs de son parti, dans un lieu nommé *Villa Colonia*, pour établir la paix & la bonne intelligence dans la Province & dans tout le Royaume; pour conserver l'honneur dû aux Eglises, affermir l'autorité Royale & régler la manière d'exercer la justice. Les décisions de cette assemblée sont contenues

en six Chapitres. On a cru, après le Père Sirmond, que le *Villa Colonia*, où s'est tenue cette assemblée, étoit le Bourg de Coulaine, à un quart de lieue du Mans; mais il n'y a pas d'apparence que ce soit dans ce lieu, où il n'y avoit alors ni Eglise ni Bourg, ni Maison Episcopale, & qui étoit seulement un Village habité par des Pâtres qui avoient soin des troupeaux qu'on y nourrissoit. Il paroît plus probable que cette assemblée se tint dans un endroit nommé *Colonia*, au-delà de la rivière du Loir, où il y avoit une Maison Episcopale que l'Evêque Sigéfroi donna au Comte d'Anjou. C'est aujourd'hui la Baronnie de Coulaines.

Le Pape Grégoire IV estimoit si fort notre Evêque, qu'il lui envoya les Ornemens Pontificaux dont il s'étoit servi le jour de Pâque, avec le bâton pastoral, & l'invita par une lettre à le venir trouver à Rome.

S. Aldric rédigea en un volume les Décrets des Saints Pères, les Canons des Conciles Synodaux & Nationnaux, des Empereurs & des Rois touchant la discipline Ecclésiastique.

S. Aldric institua par son testament l'Eglise Cathédrale sa principale héritière; il mourut le 7 Janvier 857, son corps est inhumé dans l'Eglise du Monastère de S. Vincent.

Ce fut du temps de S. Aldric que l'usage des orgues commença dans les Eglises du Royaume, & l'on tient que notre Evêque fut un des premiers qui en établit dans sa Cathédrale.

25. ROBERT, tint le Siége Episcopal du Mans depuis 857 jusqu'à 883. Il souffrit pendant son Pontificat de grandes persécutions de la part des Normands.

Robert eut un grand différend avec Ingilgar, Abbé de S. Calais, & les Moines de ce Monastère; l'affaire fut portée devant le Pape Nicolas I, qui favorisa d'abord l'Evêque, comme on peut voir dans le huitième tome des Conciles du P. Labbe. L'Abbé porta l'affaire devant les Evêques & devant le Roi Charles-le-Chauve; ils maintinrent l'Abbé & les Religieux dans les priviléges & libertés qui leur avoient été accordés par les Rois de France. Le Roi envoya Eudes, Evêque de Beauvais, vers le Pape, pour lui donner avis de ce qui s'étoit passé. Le Pape adressa une lettre à tous les Evêques & les Princes de France, par laquelle il confirme les priviléges & la liberté du Monastère de S. Calais, contre les prétentions des Evêques.

Il est rapporté dans les analectes de D. Mabillon, que l'Evêque Robert releva avec soin l'Eglise Cathédrale que les Payens avoient brûlée; & que, de l'avis du Pape, il la consacra de nouveau.

L'Evêque Robert eut une querelle avec Hérard, Archevêque de Tours, qui mourut en 871. Cet Archevêque lui fit des reproches de ce qu'il donnoit trop dans le luxe & dans la dépense, *Turpe est*, lui dit-il, *calamistratum & fragrantem Episcopum hîc adesse, cum melius esset illi incensum altaris & bonæ vitæ odorem spirare.* Ces reproches aigrirent l'esprit de Robert; & un jour que Hérard vint au Mans pour visiter l'Eglise Cathédrale, Robert lui en refusa l'entrée, aussi bien que de sa Maison Episcopale; Hérard porta ses plaintes au Pape & au Roi; mais ce fut sans succès, parce que le Pape mourut, & le Roi étoit accablé d'affaires.

Robert substitua des Chanoines aux Moines du Monastère de S. Vincent; sur quoi le Roi Charles donna des Lettres-Patentes à Robert en 873. Dans la même année Robert tomba dangereusement malade; il écrivit une lettre en forme de confession aux Evêques qui accompagnoient le Roi Charles-le-Chauve au siége de la ville d'Angers, occupée par les Normands, pour leur demander l'absolution de ses crimes, qu'ils lui envoyèrent.

Robert assista en 866 à la consécration d'Electran, Evêque de Rennes; il souscrivit la même année au troisième Concile de Soissons.

Robert mourut le 12 des calendes de Juin, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Vincent.

26. LAMBERT, siégea au Mans depuis 883 jusqu'à 890. Les Manuscrits ne font aucune mention de ses actions.

27. GONTIER, fut Evêque du Mans depuis 890 jusqu'à 913.

28. Hubert occupa le siége du Mans depuis 913 jusqu'à 951. Il donna au Chapitre de son Eglise des vignes qu'il avoit plantées proche la ville, dans un lieu nommé Mont-Saint-Jean-Baptiste, pour l'engager à prier Dieu pour lui.

29. MAINARD, tint le Siége Episcopal du Mans depuis 951 jusqu'à 970; il fut élu par les suffrages du Clergé, du peuple & du consentement du Roi. Il avoit d'abord été marié, & avoit eu plusieurs enfans; il étoit frère d'un

Lieutenant du Comte du Maine. Il fit de grands dons à son Eglise; ce qui paroît par un Cartulaire de cette Eglise, *fol.* 44, entre autres les Paroisses de Courgenard, S. Jean-des-Echelles, avec Courtangis, la Dorée, Tacé, Avésé, Sept-Forges, &c.

Mainard fit une nouvelle dédicace de l'Eglise Cathédrale le jour de la Fete de S. Silvestre. Il fit refaire une table d'argent qui étoit devant l'autel des SS. Martyrs Gervais & Prothais; & il donna une châsse de même matière, pour renfermer les reliques de S. Julien.

Mainard s'occupa à rétablir les Eglises ruinées par les Normands, & sur-tout celle du Monastère de S. Vincent, où il mit douze Chanoines en la place des Moines qui y étoient.

30. Sigéfroi, occupa l'Evêché du Mans depuis 971 jusqu'à 994. Il étoit oncle de Yves I, Comte de Belléme & d'Alençon; il donna à Geoffroi, Comte d'Anjou, les Maisons Episcopales de *Colonias*, Coulaines, près le Mans, ou plus vraisemblablement Quelaines, près Laval, & de Dissai ou Dissé, près le Lude, afin que, par sa faveur, le Roi lui donnât l'Evêché du Mans.

Sigéfroi eut de grand différends avec Hugues, Comte du Maine, ce qui fit que cet Evêque se retira auprès de Burcard, Comte de Vendôme, a qui il donna plusieurs terres dépendantes de son Evêché, & le droit sur soixante-quatre autres; ce droit se nommoit en latin *Relevasio*. Burcard leva des troupes & marcha contre le Comte du Maine; mais ayant été battu à différentes fois, il fit sa paix, & Sigéfroi revint au Mans, ou, quoique déjà vieux, il se maria avec Hildeburge, dont il eut plusieurs enfans, tant garçons que filles, qui moururent tous, un seul excepté, nommé Albric, que son père enrichit des biens de l'Evêché & du patrimoine de l'Eglise. Il lui donna entr'autres la Seigneurie de la Chapelle S. Aubin, & un village nommé *Mentula*, situé près la rivière de Sarte, avec les Terres de Sarcé & de Coulongé, qu'il retira des douze Chanoines qui étoient dans le Monastère de Saint Vincent, pour la somme de dix-huit livres.

Ce méchant Evêque avoit tellement dissipé les biens de son Eglise, qu'il n'y restoit qu'un seul Prêtre pour faire le Service Divin. Enfin voyant sa fin approcher, il prit l'habit de Moine dans le Monastère de la Coulture, où il mourut revêtu d'un froc, & fut inhumé dans l'Eglise. Il portoit en ses armes échiqueté d'or & d'azur au franc

quartier d'hermines, qui étoient celles de la Maison de Bellême.

31. AVESGAUD, siégea au Mans depuis 994 jusqu'à 1036. Il étoit fils d'Yves I, Comte de Bellême & d'Alençon, & de Godéhilde, & neveu de l'Evêque Sigéfroi; il avoit un frère nommé Yves, avec lequel il donna au Monastère de S. Vincent une Terre nommée le Breil, & un bois qui en dépendoit dans la Paroisse de Coulaines.

Avesgaud souscrivit à la fondation du Monastère de Lonlai. Voyez *Lonlai*. Il souscrivit aussi à celle du Prieuré de Solême, du Monastère de Tuffé, faite par Hugues Doubleau en 1015, & à celle d'une Abbaye de Filles à Beaumont en 1007. Il rebâtit la chapelle des Ardens, & y établit un Hôpital; il en donna l'administration à des Prêtres, qui portoient sur le côté gauche de leur robe la figure d'un pied de biche; il rétablit le Monastère de Saint Vincent, dont Sigéfroi, son prédécesseur avoit dissipé les biens & chassé les Chanoines; il commença par l'Eglise, qu'il dedia en l'année 1000 de J. C. il bâtit de pierre les Maisons Episcopales & l'Hôpital, qui auparavant n'étoient bâties que de bois; il donna aussi plusieurs ornemens à son Eglise; mais on le blâme d'avoir donné les Eglises *de Provigniaco*, peut-être Parigné, & de *Loïaco*, peut-être Loué, à ses deux sœurs, Hildeburge & Godéhilde.

On reproche à l'Evêque Avesgaud d'avoir eu trop de passion pour la chasse; un jour qu'il poursuivoit un cerf il tomba de cheval & s'écrasa le nez, ce qui lui causa un ulcère qu'il porta le reste de ses jours.

Avesgaud fut persécuté pendant tout le temps de son Pontificat par Herbert, surnommé Eveille-Chien, Comte du Maine; quelquefois ils faisoient la paix, mais elle étoit de peu de durée. L'Evêque excommunia le Comte, & mit son Diocèse en interdit; le Comte de son côté dévasta les maisons de l'Evêque, & pilla ses greniers & ses celliers. L'Evêque au désespoir de tous ces mauvais traitemens, prit le parti d'abandonner son Diocèse & de passer dans la Terre-Sainte, pour demander, disoit-il, vengeance à Dieu des outrages que le Comte lui faisoit; en s'en revenant il tomba malade à Verdun, où il mourut le six des calendes de Novembre, & fut inhumé par Lambert Evêque de cette ville, dans l'Eglise de N. D., à laquelle il fit plusieurs legs.

L'Evêque Avesgaud céda, du consentement de ses Archidiacres, aux Religieux de la Coulture le droit d'autel

qu'il avoit sur huit Eglises; savoir, de Volnai, Nuilli, S. Rigomer du Plain, S. Remi de Vilenne, S. Denis du Tertre, S. Benoît sur Sarte, &c. à condition qu'ils iroient tous les ans processionnellement à l'Eglise Cathédrale le cinq des calendes de Février, qui est le jour de la Fête de S. Julien, pour y chanter une des Vigiles & y célébrer la Messe solennellement; & que les principaux d'entre eux assisteroient à la Grand'Messe le 13 des calendes de Juillet, jour de la Fête des SS. Gervais & Prothais. Cette concession est datée du 13 des calendes de Juillet, la vingt-deuxième lune du règne de Robert. Ce droit d'autel est un revenu que l'Evêque prenoit sur les Cures lorsqu'elles venoient à vacquer. Ce droit a été condamné dans le Concile de Clermont.

32. Gervais, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 1036 jusqu'à 1055. Il étoit fils de Hamon, Seigneur du Château-du-Loir, & de Hildeburge, fille de Yves I, Comte de Bellême & d'Alençon, neveu d'Avesgaud, petit-neveu de Sigefroi, & cousin germain d'Arnoul, Archevêque de Tours; il fut consacré le 19 Décembre 1036. Herbert Baccon, qui s'étoit emparé du Comté du Maine pendant la minorité de Hugues, son petit-neveu, s'opposa pendant deux ans à l'Election de Gervais, & pilla le trésor de l'Eglise Cathédrale; il consentit enfin qu'il prît possession de son Eglise.

Mais Herbert recommença bientôt à lui faire la guerre. L'Evêque machina avec les habitans du Mans & les plus puissans de la Province, de chasser Herbert Baccon, & de reconnoître pour Comte Hugues, légitime héritier de Herbert Eveille-Chien, leur dernier Comte, ce qui fut exécuté. Geoffroi, Comte d'Anjou, qui avoit formé le dessein de s'emparer du Comté du Maine, fut piqué contre l'Evêque Gervais de ce qu'il avoit fait pour le Comte Hugues; & pour s'en venger, il brûla le Château du Loir, qui appartenoit à l'Evêque; puis, sous prétexte de réconcilation, il l'attira à un pour-parler, où il se saisit de lui, & le retint prisonnier pendant sept ans, espérant que, pour racheter sa liberté, il lui remettroit son Château du Loir, dont il ne pouvoit se rendre maître par les armes.

Pendant que l'Evêque étoit prisonnier, le Comte Hugues mourut, environ l'an 1051; les habitans du Mans firent sortir sa veuve, avec ses enfans, par une porte de la ville, & introduisirent Geoffroi, Comte d'Anjou, par une

autre; il jouit du Comté du Maine pendant dix ans. L'Evêque Gervais craignant pour sa vie, se détermina à abandonner le Château-du-Loir au Comte Geoffroi, pour recouvrer sa liberté, qu'il ne reçut qu'après avoir fait serment qu'il n'entreroit point dans la ville du Mans pendant la vie du Comte Geoffroi: c'est pourquoi il se retira vers Guillaume, Duc de Normandie, qui le reçut bien, & lui fit de grand présens en or, en argent, & en places fortes.

Gui, Archevêque de Rheims, étant mort en 1055, le Roi Henri I, nomma notre Gervais pour lui succéder.

L'Evêque Gervais rétablit les Moines dans le Monastère de S. Vincent, & retira des mains de ceux qui les avoient usurpés les biens qu'ils avoient possédés & les leur rendit, entre autres Sarcé & Coulongé; il leur accorda aussi, du consentement de ses Chanoines, une prébende dans l'Eglise Cathédrale, à condition que les Evêques ses successeurs & les Chanoines pourroient élire leur sépulture dans leur Monastère.

L'Evêque Gervais fit plusieurs dons à l'Eglise du Mans. Il mourut à Rheims en 1067.

33. VULGRIN, fut Evêque du Mans depuis 1055 jusqu'à 1064. Il étoit né à Vendôme; il prit d'abord le parti des armes, ensuite il se fit Moine dans le Monastère de Marmoutier; Geoffroi-Martel, Comte d'Anjou, le fit venir à S. Serge d'Angers; il en fut élu Abbé, & le rétablit. Le même Geoffroi-Martel, qui connoissoit la capacité & les talens de l'Abbé Vulgrin, fit ensorte qu'il fût élu Evêque du Mans par le Clergé & le peuple. Il jeta les premiers fondemens d'un nouvel édifice de son Eglise, parce que l'ancien menaçoit ruine. Il mourut le cinq des Ides de Mai.

34. ARNAULD, siégea au Mans depuis 1067 jusqu'à 1081. Il avoit pris naissance dans le territoire d'Avranche; il étoit fils d'un Prêtre, & neveu d'un savant Maître-d'Ecole, à la charge duquel il succéda.

Après la mort de l'Evêque Vulgrin, les Manceaux n'osèrent s'élire un Evêque sans avoir consulté Guillaume, Duc de Normandie, qui étoit pour lors en Angleterre; ce qui fit que l'Evêché demeura vacquant pendant deux ans quatre mois, au bout desquels le Clergé & le peuple élurent Arnaud. Quelques envieux s'opposèrent à son élection, lui reprochant qu'il étoit fils de Prêtre. Mais le Pape Alexandre II ayant été consulté sur ce sujet, donna

une réponse favorable à Arnauld, & manda que la génération charnelle ne pouvoit empêcher qu'un homme, qui étoit spirituellement régénéré en Jesus-Christ, fût ordonné Prêtre, si on n'en pouvoit trouver de meilleur que lui dans cette Eglise.

Quelque temps après l'élection d'Arnauld, ce que Vulgrin avoit commencé de bâtir à l'Eglise Cathédrale, n'ayant pas de fondemens assez solides, s'écroula une nuit; l'Evêque Arnauld fit détruire les fondemens que Vulgrin avoit jetés, en jeta de plus solides, & mit avant que de mourir le toit au chanceau, & posa les fondemens des croisées & des tours.

Pendant que Guillaume, Duc de Normandie, qui s'étoit emparé du Comté du Maine, étoit occupé à la conquête du Royaume d'Angleterre, les Manceaux se révoltèrent contre lui, & firent venir d'Italie Azon, Marquis de Ligurie, avec Hersende, sa femme, & Hugues, leur fils; ils les reconnurent pour leurs légitimes Seigneurs, & leur livrèrent la ville du Mans.

L'Evêque Arnauld, qui étoit attaché au parti de Guillaume, passa en Angleterre pour lui donner avis de la révolte des Manceaux; pendant ce voyage les révoltés pillèrent sa maison de Coulaines, ses châteaux d'Yvré, de Touvoye, de Ceaulcé & de l'Archamp. L'Evêque en ayant été averti, repassa la mer en diligence, chargé de présens que Guillaume lui avoit faits; mais les habitans de la ville du Mans lui fermèrent les portes, & il fut contraint de se retirer dans l'Abbaye de S. Vincent, où il demeura quelque temps.

Comme toute la Province étoit en combustion, l'Evêque Arnauld passa à Rome, où, après avoir séjourné quelque temps, il se mit en route pour revenir dans son Diocèse, & passant sur les Terres d'Azon de Ligurie, qui avoit quité le Mans, ce Seigneur le fit arrêter, & le retint prisonnier avec tous ceux de sa suite pendant sept mois, après quoi il le mit en liberté, lui demanda pardon & le renvoya avec des présens.

L'Evêque Arnauld allant à Rome confirma au Monastère de S. Vincent tout ce que l'Evêque Gervais lui avoit donné, & y joignit le droit de prendre dans la forêt de Monfort, le bois nécessaire pour le chauffage des Moines & pour leurs ouvrages. Cet acte fut passé au-delà de Pontlieue le jour de devant les nones de Mars, Raginald étant Abbé.

Le Duc Guillaume ayant conquis l'Angleterre, repassa en France & remit la tranquillité dans le Maine.

Depuis ce temps l'Evêque Arnauld fut tranquille dans son Siége, & travailla pour l'utilité de son Eglise; il racheta la Terre de la Mue & l'Eglise de Savigné; il laissa la Terre à ses successeurs, & l'Eglise de Savigné, il la donna, en mourant, à ses Chanoines; il continua de travailler à l'édifice de son Eglise Cathédrale, à laquelle il donna un vase d'argent avec son couvercle, pour déposer le chef de S. Vincent, Martyr, des chandeliers d'argent, n'y en ayant auparavant que d'étain & de cuivre, une chasuble brodée en or, &c.

L'Evêque Arnauld fut affligé d'une maladie qui dura pendant trois ans, c'est peut-être pourquoi le Légat du Pape l'interdisit de ses fonctions Episcopales, dans lesquelles Grégoire VII le rétablit, comme il paroît par une lettre de ce Pape, datée de Rome le huit des calendes de Mai, de l'année 1080; par cette lettre le Pape enjoint à Arnauld de rétablir Joel dans son Abbaye de la Coulture, en la place de Rainald.

Arnauld mourut septuagénaire le 3 des calendes de Décembre 1081. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Vincent devant les degrés de l'autel, d'où il fut transféré dans le Chapitre de la même Abbaye en 1140.

35. Hoel, fut Evêque du Mans depuis 1086 jusqu'à 1097. Après la mort d'Arnauld, le Roi d'Angleterre voulut donner l'Evêché du Mans à un nommé Samson, qui étoit un de ses Chapelains à Bayeux; Samson ne voulut point l'accepter, & dit au Roi qu'il y avoit un Clerc dans sa chapelle nommé Hoel, qui étoit pauvre, mais noble & de bonnes mœurs, que c'étoit un Breton qui, laid, étoit fort honnête homme. Le Roi Guillaume le fit venir, & le voyant maigre, laid & mal vêtu, il en fut d'abord dégoûté; mais réfléchissant sur ce que son Chapelain lui en avoit dit, il lui donna l'Evêché & le fit conduire honorablement au Mans, où le décret du Roi ayant été insinué au Clergé, il fut élu.

Les Actes des Evêques du Mans rapportent qu'y ayant eu dispute entre Foulques Réchin, Comte d'Anjou, & le Roi Guillaume, au sujet de la nomination à l'Evêché du Mans, Foulques, qui jouissoit du Comté de Touraine, empêcha Raoul, Archevêque de Tours, de consacrer Hoel: mais Raoul consentit, avec ses autres Suffragans, qu'il

fût consacré par Guillaume, Archevêque de Rouen, ce qui fut fait le 11 des calendes de Mai 1085.

L'élection de Hoel est rapportée tout différemment dans les Analectes de Dom Mabillon, 3e Tome, *page* 288.

L'Evêché de Tours ayant été long-temps vaquant après la mort de Raoul, Hoel, comme premier Suffragant, exerça les fonctions de Métropolitain, & assembla un petit Concile à Tours, pour donner ordre aux affaires de l'Eglise; cette anecdote, rapportée par un Auteur contemporain, est difficile à croire, attendu la mauvaise intelligence qu'il y avoit entre Foulques, Comte d'Anjou & de Touraine, & l'Evêque Hoel.

Les Manceaux ayant appris qu'il y avoit des troubles en Normandie, pensèrent à secouer le joug des Normands; ils mandèrent aux enfans d'Azon, Marquis de Ligurie, de venir prendre possession du Comté du Maine, qui leur appartenoit par droit d'héritage. Hugues, qui étoit cadet de ces enfans, vint au Maine, où il fut bien reçu par Geoffroi de Mayenne, Hélie de la Flèche & plusieurs autres Seigneurs Manceaux.

L'Evêque Hoel, qui étoit attaché au parti de Robert, fils du Roi d'Angleterre, fut arrêté prisonnier par Hélie de la Flèche, partisan du Comte Hugues, & détenu dans le château de la Flèche jusqu'à ce que Hugues fût reçu dans la ville du Mans, ne lui laissant qu'un Prêtre stupide pour le servir.

L'Evêque Hoel fut long-temps persécuté par le Comte Hugues, qui l'obligea de chercher sa sûreté dans le Monastère de Solême, où les Religieux le reçurent lui & les siens avec toutes les marques de respect & d'affection. Voyez *la fin de ces troubles*.

Le Comte Hugues ayant pris le parti de se retirer en Italie, voulut avant son départ réparer les torts qu'il avoit faits à l'Evêque Hoel & à son Eglise, c'est pourquoi avant que de partir, il exempta la Maison Episcopale avec toutes ses issues & dépendances, le Cloître des Chanoines, le Bourg de Coulaines, une Terre qui appartenoit aux Chanoines, nommé *Mentula*, & la Chapelle S. Aubin, de tous péages & coutumes; il remit aussi un certain droit que les Comtes étoient fondés de recevoir, qui s'appeloit *Diablagium;* pour confirmer cette concession on fit une Procession publique autour de l'Eglise Cathédrale & du Cloître, le Comte y assista avec l'Evêque; la Procession finie, on entra dans l'Eglise où l'Evêque proclama les priviléges accordés par le Comte, en présence du Clergé,

des Moines de la Coulture & de tout le peuple : cette concession fut faite en présence de Johel, Abbé de la Coulture, de Gervais, Conseiller du Comte, de Hubert de la Suze, de Alberic de Milesse, &c.

Tant que l'Evêque Hoel eut un peu de tranquillité il travailla à l'ouvrage de sa Cathédrale, dont son prédécesseur avoit jeté les fondemens, & il eut la consolation de le voir achevé; ce qui étant fait, il invita l'Archevêque de Tours, & fit transporter solennellement le corps de S. Julien & les reliques des autres Saints dans l'Eglise qu'il avoit bâtie : cette translation se fit le 16 des calendes de Novembre de l'an 1093; Hélie de la Flèche assista à cette cérémonie, accompagné de ses Barons, & mit sur la châsse de S. Julien une déclaration signée de sa main, par laquelle il exemptoit toutes les Terres que l'Evêque & les Chanoines possédoient au-dedans de la Quinte, de toutes les exactions & coutumes que les Comtes avoient droit d'y lever; Foulques, Comte d'Anjou, Raoul, Vicomte de Beaumont, Rotrou de Montfort, & plusieurs autres Seigneurs se trouvèrent à cette translation.

Hoel donna aux Chanoines de la Cathédrale, les Paroisses d'Epineu-le-Chevreul & d'Alonne, & une métairie, *Masuram*, qu'il avoit acquise dans la Paroisse de Neuville; il rebâtit l'Eglise de Couiaines, augmenta le Bourg, & répara la Maison Episcopale, situee sur le ruisseau de Gironde; il édifia sur la rivière de Sarte les moulins nommés l'Evêque.

Hoel fit le voyage de Rome en 1095, & fut honorablement reçu du Pape Urbain II; il assista au Concile qui fut tenu au Printemps de la même année à Plaisance; étant de retour de son voyage, il apprit que ce même Pape devoit venir en France; il alla, accompagné d'autres Evêques, au-devant de lui, & assista au Concile de Clermont en Auvergne le 6 ou le 4 des calendes de Décembre 1095.

En 1096, le même Pape vint au Mans, où Hoel le reçut chez lui, & le régala, avec tout son cortége, pendant trois jours, quoique dans cette année les vivres fussent extrêmement chers.

L'Evêque Hoel mourut le 4 des calendes d'Août 1097; son corps fut inhumé dans le Chapitre de l'Abbaye de S. Vincent. Il distribua, avant de mourir, tout ce qu'il avoit jusqu'à sa chemise; il légua vingt marcs d'argent à son Eglise, pour la table d'Autel qu'il avoit vendue pour soulager les pauvres dans une famine, il fonda une Messe

pour les défunts, qui se dit à l'issue de Primes, & il commença le premier à la célebrer; il donna à son Eglise deux grosses cloches, des livres, des chandeliers & des ornemens, à la charge de prier Dieu pour lui.

36. HILDEBERT, fut Évêque du Mans depuis 1097, jusqu'à 1124. Le Siége de l'Eglise du Mans étant vaquant, le Comte Hélie de la Flèche nomma pour Evêque un nommé Geoffroi, Breton de nation, Doyen de la même Eglise : le Clergé de son côté élut par acclamation l'Archidiacre Hildebert, né à Lavardin, sur les confins du Vendômois; le fit asseoir dans la Chaire Episcopale, chanta le *Te Deum*, & fit toutes les cérémonies qu'on a coutume d'observer en pareille circonstance.

Le Comte Hélie fut très-fâché de l'élection d'Hildebert; mais pour ne pas mettre un schisme dans sa Province, il s'appaisa & la consentit.

Hildebert ne fut consacré qu'en 1098, par Raoul, Archevêque de Tours.

Hildebert acheva la structure de l'Eglise Cathédrale, & fit bâtir le Chapitre & le Revestière; il bâtit aussi une petite maison à Yvré pour s'y recueillir quelquefois.

Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre regarda toujours Hildebert comme attaché au parti du Comte Hélie de la Flèche; c'est pourquoi il ne cessa point de le persécuter & de dévaster ses biens. Pour éviter ces mauvais traitement, il se retira auprès du Pape Paschal II. Hildebert en revenant en France passa par la Pouille & la Sicile; Roger, qui étoit Seigneur de tout ce pays, & qui avoit grande dévotion à S. Julien, lui fit de grands présens pour son Eglise, tant en ornemens qu'en or & argent.

Hildebert ne fut pas long-temps tranquille après son retour dans la Province. Rotrou II, Comte de Mortagne, étant prisonnier dans la tour du Mans, par ordre du Roi d'Angleterre, appela notre Evêque pour se confesser, & le prier de porter à Beatrix sa mère son testament, contenant plusieurs dispositions en faveur de l'Église; Beatrix irritée de ce que son fils donnoit la plus grande partie de son bien, fit le lendemain arrêter Hildebert, par Hubert Chevreuil, Maître d'Hôtel de son mari, & le fit enfermer dans la Conciergerie de Nogent-le-Rotrou, où Yves de Chartres le vint visiter, & excommunia les Auteurs de sa détention. Hubert Chevreuil livra Hildebert au Roi d'Angleterre, l'accusant d'avoir procuré la dernière reddi-

tion de la Ville du Mans au Comte Hélie. Hildebert nia le fait; le Roi exigea qu'il se purgeât de cette accusation par l'épreuve du feu. Hildebert consulta l'Évêque de Chartres, qui, dans sa réponse, détesta cette coutume, comme superstitieuse & contraire au Saints Canons. Enfin le Roi d'Angleterre fut tué à la chasse en 1100. Hildebert fut plus tranquille depuis ce temps-là.

Pendant le voyage d'Hildebert à Rome, un Moine apostat, nommé Henri, sema plusieurs erreurs dans le Maine; l'Évêque Hildebert de retour, obligea cet infâme hérésiarque à prendre la fuite; il se retira à Poitiers, de là à Bourdeaux, & enfin en Languedoc, infectant toutes ces Provinces de ses erreurs, qui furent condamnées dans le Concile de Pise. Le Cardinal Alberic & Saint Bernard allèrent en Languedoc pour les combattre.

En 1119 Hildebert assista au Concile de Reims.

En 1120, Hildebert fit consacrer la nouvelle Eglise Cathédrale, le lendemain de l'Octave des Fêtes de Pâques; elle fut dédiée en l'honneur de la Ste Vierge, des Saints Martyrs Gervais & Prothais, & de S. Julien. Gilbert, Archevêque de Tours, consacra le Maître Autel; Geoffroi, Archevêque de Rouen, qui avoit été Doyen de l'Eglise du Mans, celui de S. Julien; Marbode ou Marbeuf, Évêque de Rennes, celui de S. Pierre & S. Paul; Renaut de Martigné, de la Maison de Mayenne, Evêque d'Angers, celui du Crucifix; & Hildebert la Chapelle de N. D. du Chevet. Foulques, Comte d'Anjou, fut présent à cette cérémonie, & fit des présens à l'Église; il présenta sur l'Autel de S. Julien, son fils Geoffroi, âgé de neuf à dix ans; & en mémoire de cette fête, il donna à l'Évêque & aux Chanoines, indivisément permission de tenir tous les ans une foire, & de percevoir les droits prévôteaux, & tous les profits provenans des amendes & coutumes, l'espace de trois jours consécutifs, depuis le Samedi précédant le Dimanche de *Quasimodo*, jusqu'au Mardi suivant le jour de la Dédicace.

Hildebert donna à l'Abbaye de S. Vincent, les Paroisses de Contillé & de Marollette; il ouvrit le tombeau de S. Domnole, en 1124, & déposa son corps dans une châsse d'argent doré; il affecta, pour l'entretien de ses Chanoines, les Paroisses de la Dorée, de Jublains, de Neuville, de S. Jean d'Assé, de Nogent-le-Bernard, de Sargé & autres, qui sont du nombre des quarante Cures du Chapitre. Il donna à l'Abbaye de Vendôme, Ste Marie, S Vincent, & S. Nicolas de la Chartre.

L'Archevêché de Tours ayant vacqué en 1125, le Pape Honoré II, & le Roi Louis le Gros en pourvurent Hildebert; il y mourut au mois de Décembre 1132.

On a de lui un grand nombre de Lettres très-bien écrites, sur la Morale, la discipline de l'Eglise & sur l'Histoire, & plusieurs autres Ouvrages, tant en vers qu'en prose, que le Père Beaugendre, Bénédictin, a donnés au Public en 1708, *in-fol.* à l'exception de trois pièces, que Baluze publia en 1715, dans le septième volume de ses *Miscellanea.* Guillaume de Malmesburi, dans son Livre des Evêques Anglois, l'Auteur de la Chronique de Tours, à l'an 1127, & Pierre de Blois, Lettre 102, font l'éloge des Ouvrages d'Hildebert, dont on conserve le *MS.* dans la Bibliothèque de Cluni.

37. GUI, dit D'ESTAMPES, occupa le Siége Episcopal du Mans, depuis 1126 jusqu'à 1136. Il étoit né d'une famille noble d'Angleterre. On ne sait pas trop pourquoi on lui a donné le surnom d'Estampes. Il fut d'abord Chanoine & Archidiacre de Salzebourg; Hildebert le fit Scolastique, & puis Chantre de l'Eglise du Mans. Gui ayant été élu Evêque du Mans, après la translation d'Hildebert à la Métropole de Tours, il fut consacré par ce Métropolitain. Pendant la vacance de l'Evêché, qui dura plus d'un an, Foulques, Comte du Maine, s'empara de tous les biens qui en dépendoient, ce que Hildebert, Archevêque de Tours, lui reprocha plusieurs fois; enfin le Comte Foulques restitua le tout, à la sollicitation de Heremburge son épouse.

Après la mort de l'Archevêque de Tours, Hildebert, il y eut deux partis pour lui donner un successeur; l'un étoit pour un nommé Philippe, & l'autre pour Hugues; celui de Hugues l'emporta, & celui-ci fut consacré par notre Evêque Gui d'Estampes & ses com-Provinciaux.

Gui ordonna, du consentement des Chanoines, que la Fête de l'Assomption de la Ste Vierge seroit célébrée avec la même solemnité que celle de S. Gervais d'été.

Gui mourut le 7 des ides de Février 1136. Son corps fut inhumé dans le Chapitre de l'Abbaye de S. Vincent. Il laissa, en mourant, 200 liv. Mançais pour réparer la Cathédrale, qui avoit été incendiée sous son Episcopat; il racheta les Eglises de S. Loup, de S. Georges-le-Gautier, de Grazai & de Chamfrémont, & les donna aux Chanoines, à la charge d'assister tous les ans à son anniversaire;

faire; il leur donna aussi quarante-trois marcs d'argent & 40 sols de rente, afin de prier Dieu pour lui.

38. HUGUES DE SAINT-CALAIS, siégea au Mans depuis 1136 jusqu'à 1144. Il étoit de noble extraction; il fut Archidiacre, puis Doyen de l'Eglise du Mans; il fut élu par le Clergé & le Peuple. Il eut d'abord quelques démêlés avec le Comte Geoffroi, qui le chassa honteusement de son Diocèse, dont il fut absent pendant neuf mois, après lesquels Geoffroi le rétablit & l'honora.

Hugues fit transporter le corps de S. Julien, qui avoit demeuré trois ans au milieu des ruines que le feu avoit causées dans la Cathédrale, en une des aîles de l'Église. Hugues, Archevêque de Tours, Ulger, Evêque d'Angers, Hamelin & Donnel, Evêques de Rennes & de Saint-Malo, assistèrent à cette cérémonie, dont on faisoit autrefois mémoire le 17 Octobre.

Dans une famine qui dura deux ans, l'Evêque, après avoir dépensé tout ce qu'il avoit, fit vendre tous les trésors des Eglises de son Diocèse pour soulager les pauvres.

Le Cartulaire du Pontifical, la Légende dorée, & le *MS.* de Houdoïer rapportent que du temps de Hugues, il y avoit un phantôme, nommé Gobelin, qui habitoit la maison de Nicolas Garnier, Prevôt de la Ville, & faisoit des hurlemens horribles, contrefaisoit toutes sortes de cris, prédisoit l'avenir, révéloit les crimes les plus cachés, &c. L'Evêque se joignit à quelques personnes pieuses, pour conjurer ce spectre, ce qu'ils firent avec tant de succès, qu'on ne l'a pas revu depuis.

Voyez *à l'article Athenai, l'histoire de Damase, Seigneur d'Avoise.*

Hugues donna à l'Abbaye de la Coulture, la présentation de la Cure d'Yvré-le-Polin; il ratifia le decret de la fondation de l'Abbaye de Halais, faite par le Seigneur de la Ferté & de Malétable, aujourd'hui Bonnestable; il dédia l'Eglise & bénit l'Abbé de ce Monastère, qui est aujourd'hui un Prieuré, dépendant de la Pelice.

L'Evêque Hugues donna aux Prêtres & Clercs de la Confrairie du Mans, desservie aujourd'hui dans la Chapelle de S. Michel du Cloître, toutes les offrandes que l'on faisoit le jour de l'Octave de S. Julien, qui faisoient une somme considérable dans ce temps-là; il leur donna aussi permission de tenir le Chœur ce jour-là, ordonner le Service, & de prendre les clefs des troncs de l'Eglise. Cette Confrèrie avoit quelque temps auparavant été éri-

gée pour assister les pauvres & les malades de la Ville, & leur administrer les Sacremens; comme le nombre des Confrères augmenta, l'Evêque & le Chapitre leur permirent de chanter la Messe & le Service dans l'Eglise Cathédrale, devant l'Autel de S. Pierre.

39. GUILLAUME PASSAVANT, fut Evêque du Mans depuis 1145 jusqu'à 1187. Il étoit fils de Guillaume de Passavant & de Luce des Prez, qui étoient des plus puissans Seigneurs de Xaintonge; il étoit grand-Archidiacre d'Angers; quand il fut nommé à l'Evêché du Mans. Il est dit dans les Analectes de Dom Mabillon, qu'il étoit Archidiacre de Reims quand il fut nommé Evêque.

L'Evêque Guillaume fut député par Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, en 1177, à une assemblée qui se fit à Yvri, pour assister à l'accommodement de ce même Henri avec le Roi Louis VII, dit le Jeune.

Guillaume ordonna qu'on chanteroit tous les jours, dans l'Eglise Cathédrale l'Office de la Sainte Vierge.

Guillaume de Cormes & sa femme donnèrent à notre Evêque la troisième partie des dîmes, & les deux parts de toutes les premices qu'ils avoient droit de prendre en l'Eglise d'Aveines, avec le droit de patronage, dont il se défit en faveur des Chanoines de son Eglise.

Guillaume de S. Marceau lui donna aussi la troisième partie des dimes, avec le droit de triturage qu'il possédoit en cette Paroisse; l'Evêque remit encore cette donation à ses Chanoines: il leur fit restituer le patronage des Eglises de Longne, de Preuillé-le-Gaudin, (dit aujourd'hui le Chétif), de Nogent-le-Bernard, de Charné & du Horp, qui avoit été usurpé par des séculiers; il leur donna pareillement le droit de présentation & de patronage qu'il avoit en celles du Breil, de Grées, de Coulens & de Saint-Mars-d'Ouillé, & l'alternatif de celui qu'il avoit acquis en l'Eglise de la Trinité de Laval: il leur remit le patronage de Tannie, qui appartient aujourd'hui à l'Abbaye de la Coulture, à laquelle il donna les Eglises de Prez-en-Pail, de Neufvi & de Pontvalain, sauf l'obéissance qu'ils doivent à la Cathédrale; il fonda trois anniversaires dans l'Eglise du Mans; l'un pour ses père & mère; l'autre, pour Renault, Archevêque de Reims, son oncle, & le troisième pour lui: il fit plusieurs dons précieux à son Eglise Cathédrale, dont il renouvella la dédicace le lendemain de l'Octave de Pâques 1158, assisté de deux Archevêques & de douze Evêques; savoir, de

Samson des Prez, Archevêque de Reims; Josse ou Jossélin, Archevêque de Tours; Robert, Evêque de Chartres; Philippe, de Bayeux; Rotrou, d'Evreux; Arnoul, de Lisieux; Hubert, d'Avranche; Richard, de Coutance; Mathieu, d'Angers; Bernard, de Nantes; Rouault, de Vannes; Guillaume, de Lantreguier; Etienne, de Rennes; & Jean de la Grille, de Saint-Malo.

L'Evêque Guillaume donna aux Moines de Marmoutiers, 200 liv. tournois, pour bâtir dans le fauxbourg de la Bretonnière, aujourd'hui de S. Jean de la Cheverie, un Oratoire en l'honneur de S. Martin, & quelques maisons où se retirer, quand ils viendroient au Mans pour gérer leurs affaires.

Les registres de la vie de notre Evêque, portent qu'il avoit un anneau, qu'on appeloit gaifire, venu, disoit-on, d'un Roi d'Aquitaine, dont l'attouchement guérissoit de plusieurs maladies.

Guillaume de Passavant mourut saintement, comme il avoit vécu, dans son Château d'Yvré, le 27 Janvier 1187; son corps fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Vincent, devant l'Autel des Saints Vincent & Laurent.

Après la mort de Guillaume, l'Evêché fut vaquant pendant six mois.

40. Renauld, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 1187 jusqu'à 1190. Il fut d'abord Chanoine, puis Archidiacre de l'Eglise du Mans.

Pendant le Pontificat de Renauld, Philippe-Auguste, Roi de France, & Henri II, Roi d'Angleterre, furent toujours en guerre, ce qui causa de grandes calamités dans le Maine. L'Evêque Renauld mourut le 2 d'Août 1190. Il avoit donné à son Eglise une belle châsse d'ivoire, pour renfermer les Reliques des Saints Gervais & Prothais; il légua aussi trente sols Mançais de rente aux Chanoines de son Eglise, pour célébrer un service à son intention.

Après la mort de Renauld, l'Evêché vacqua pendant 4 mois & quelques jours.

41. Hamelin, siégea au Mans depuis 1190 jusqu'à 1214. Il fut sacré à Rome par le Pape Céléstin III. Si-tôt qu'il eut pris possession de son Evêché, il donna pouvoir au Chapitre de son Eglise d'exercer la Jurisdiction Canonique (l'excommunication), suivant la forme que l'exer-

çoit l'Eglise de Chartres, sur tous ceux qui faisoient injure à ses membres, à ses terres, & à ses vassaux. Ce privilége fut approuvé par Octavien, Légat du Pape, & depuis confirmé par les Papes Innocent III, Alexandre IV, Jean XXII, & Boniface VIII, & par Barthelemi, Archevêque de Tours, qui accorda à l'Eglise du Mans le droit de préséance sur toutes ses suffragantes; ce droit fut aussi confirmé par les Papes ci-dessus nommés.

Hamelin fit faire un concordat dans le Chapitre de son Eglise, par lequel il fut convenu que le gros des Prébendes vacantes par mort, résignation ou autrement, viendroit la première année au profit de l'Eglise, à la réserve des droits qui étoient dûs au dernier Titulaire. Ce concordat fut fait en 1209.

L'Evêque Hamelin reçut, vers l'an 1209, les Religieux que S. François envoya au Mans, sous la conduite du Père Eleu; il les nourrit chez lui, jusqu'à ce que leur nombre étant fort augmenté, la Reine Bérengère leur donna une place auprès de l'Evêché, où en 1215 ils commencèrent à bâtir un Couvent, au moyen d'une somme que cette Princesse leur donna. Les guerres entre Philippe Auguste & Jean-sans-Terre, furent cause que leurs bâtimens furent interrompus; ils essuyèrent aussi des oppositions de la part de quelques Ecclésiastiques: ces difficultés ne furent levées qu'en 1227, alors ils continuèrent leurs bâtimens, sous le Pontificat de l'Evêque Maurice. *Courvaisier, p.* 484.

Notre Evêque prévoyant les guerres qui arriveroient dans la Province après la mort de Richard, Roi d'Angleterre, fit transporter le corps de S. Julien dans un lieu secret, (Courvaisier dit à Châteaudun), où il demeura pendant près de deux ans, après lesquels la tranquillité étant rétablie, il le fit rapporter dans son Eglise, avec une pompe solemnelle, qui fut accompagnée de plusieurs miracles.

En 1196, on divisa les biens du Chapitre entre tous les Chanoines; le Pape Céleстin III, autorisa cette partition par une Bulle.

Sous le Pontificat de Hamelin, le Chapitre, de l'avis de G. Archevêque de Tours, & du consentement de l'Evêque, permit aux Prêtres, *de Choro*, qui ne sont point Chanoines, de se placer dans des stalles qu'on leur marqua, sans que cette permission préjudiciât aux Chanoines, ni à ceux qui ont coutume d'être reçus dans le chœur,

comme les Chanoines de S. Pierre, les Religieux de Saint Vincent, &c. auxquels les Prêtres du chœur, non Chanoines, céderont leurs ſtalles.

Cette permiſſion fut accordée pour l'honneur qui eſt dû au Sacerdoce. *Cartul. Capit. fol. 67. Cenomania.*

En 1205, le Chapitre de l'Egliſe de Paterborne envoya des Lettres de renouvellement de confraternité à celui de l'Egliſe du Mans. *Cartul. Capit. fol. 61.*

En 1208, Jean de la Chapelle, Chanoine, Diacre de l'Egliſe du Mans, fonda la Prébende ſerve, à laquelle il légua des fonds qui furent réunis à une Prébende. L'Evêque Hamelin & le Chapitre, approuvèrent cette fondation, par laquelle il eſt porté que cette Prébende ſera préſentée à un Prêtre, ou du moins à un Diacre, qui ſera promu dans l'an à l'Ordre de Prêtriſe, que celui qui en ſera pourvu ſera tenu de deſſervir continuellement dans l'Egliſe, & ſuppléer au défaut du divin Service.

Hamelin ſe voyant accablé de vieilleſſe, quitta ſon Evêché en 1214, & mourut en 1218, âgé de près de cent ans.

42. NICOLAS, fut Evêque du Mans depuis 1214 juſqu'à 1216. Il étoit Doyen du Chapitre quand il fut elu Evêque. Il donna au Chapitre de ſon Egliſe, la Paroiſſe de S. Denis de Gaſtines, & 200 liv. Mançais, pour l'entretien du Service; il donna auſſi à l'Abbaye de S. Vincent ſix ſols de rente pour la pitance du Couvent, à la charge de célébrer tous les ans une Meſſe à ſon intention, & de Guillaume de Marcé, Chanoine. Il mourut le 26 Février 1216.

43. MAURICE, ſiégea au Mans depuis 1216 juſqu'à 1231. Il fit pluſieurs ordonnances pour établir le bon ordre dans ſon Egliſe & dans ſon Diocèſe. Il ordonna, avec l'approbation du Cardinal S. Ange, Légat du Pape, du conſentement du Doyen & du Chapitre, qu'aucun Chanoine, qui ne ſeroit pas dans les Ordres Sacrés, ne prendroit place dans les hautes ſtalles du chœur, & que quand un Chanoine auroit atteint l'âge de vingt ans, il auroit voix au Chapitre, quoiqu'il ne fût pas dans l'Ordre ſacré. Cette ordonnance eſt de 1225. Il ordonna auſſi que, pour maintenir le bon ordre dans ſon Diocèſe, on tiendroit le Synode deux fois l'année; ſavoir, à la Touſſaints & à la Pentecôte: il changea les dignités d'Archiprêtres en celles d'Archidiacres; il diviſa la Province en ſix Ar-

chidiaconés, sans comprendre les quarantes Cures du Chapitre, & celles de la Ville, Fauxbourgs & Quinte, qui sont sujettes à la visite du Doyen de la Cathédrale. Voyez *les Archidiaconnés, p.*

Notre Evêque ordonna aussi que les visites des Paroisses se feroient par les Archidiacres en personne, & qu'on ne meneroit pas plus de six chevaux, y compris celui du Doyen rural. Ces dernières ordonnances furent faites en 1229 ou 1230.

L'Evêque Maurice fut transféré de l'Evêché du Mans, à l'Archevêché de Rouen, en 1231. *Gallia Christ.* Il mourut en 1234. Claude Robert dit qu'il fit des miracles après sa mort.

44. Geoffroi de Laval, occupa la Chaire Episcopale du Mans depuis 1231 jusqu'à 1234. Il étoit fils de Gui V, Baron de Laval, & de Emme fille de Geoffroi, Comte d'Anjou, du Maine & de Touraine; il fut d'abord Chanoine, puis Doyen, & enfin Evêque de l'Eglise du Mans. Quand il fut Evêque, il termina à l'amiable un procès entre les Chanoines de son Eglise, & Lisiard, Seigneur de Poillé, au sujet de la féodalité d'une métairie dépendante d'Asnière : cette contestation devoit se décider par un duel. Il consacra l'Eglise de l'Abbaye de l'Epau, en l'honneur de la Ste Vierge & de Saint Jean-Baptiste. Geoffroi mourut saintement, comme il avoit vécu, le 9 d'Août, & fut inhumé, suivant son intention, dans l'Eglise des Frères Mineurs, dont il étoit le bienfaiteur. Il ne reste aucun vestige de son tombeau.

45. Geoffroi de Loudon, siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255. Il étoit fils de Geoffroi, Seigneur de Loudon, (peut-être en Poitou), & de Trèves en Anjou, & de Béatrix; il avoit un frère aîné nommé Foulques, lequel étant mort, il hérita de la Baronnie de Trèves. Selon toutes les apparences, Geoffroi ne tenoit pas son nom de la terre de Loudon, située dans la Paroisse de Parigné-l'Evêque : notre Geoffroi, qui étoit Angevin, portoit dans ses armes, de gueule à la bande d'or; la Maison de Loudon, originaire du Maine, portoit en ses armes; avant son alliance avec celle de Morin, d'argent, à six rosettes de gueule, 3, 2, 1; elle prit depuis les armes des Morins, qui sont d'or, à trois faces de sinople.

Geoffroi fut élevé auprès de l'Evêque Maurice, qui le fit Chanoine, puis Chantre de son Eglise.

Cet Evêque eut, au commencement de son Pontificat une querelle, pour la défense des droits de son Eglise, avec Juhel de Mattefelon, Archevêque de Tours, qui l'interdit de ses fonctions; Geoffroi alla à Rome trouver le Pape Grégoire IX, qui le reçut honorablement. Ce Souverain Pontife adressa une commission aux Doyens de Bourges & de Chartres, & à l'Archidiacre d'Arles, pour informer sur les lieux de l'état de l'affaire entre ces deux Prélats. Après l'information faite, Geoffroi retourna vers le Pape, qui étoit à Pérouse; il plaida lui-même sa cause, & fut renvoyé absous. Le Pape l'honora du titre & de la puissance de Légat dans toute la France. Ce fut en cette qualité qu'il assista au Concile général de Lyon, convoqué en 1245, par le Pape Innocent IV. Il assista aussi à un Synode Provincial tenu à Laval, en 1241, sous les auspices de l'Archevêque de Tours.

L'Evêque Geoffroi est un des principaux Fondateurs de la Chartreuse du Parc d'Orques. Voyez *l'article S. Denis d'Orques.*

En 1234, l'Evêque Geoffroi sépara la Paroisse de la Coulture en deux, parce que l'Eglise ne pouvoit contenir tous les Habitans.

Ces deux Paroisses sont la Coulture & S. Nicolas.

En 1254, Geoffroi de Loudon, accompagné de l'Archevêque de Tours, des Evêques d'Angers, d'Avranche, de Rennes & de plusieurs Seigneurs, transporta le corps de S. Julien, du vieux bâtiment dans le nouveau chœur, qui venoit d'être achevé. Plusieurs miracles furent opérés dans cette cérémonie.

Il décora le nouveau chœur de l'Eglise de vitraux émaillés de diverses couleurs, où l'on voit ses armes; il donna plusieurs livres rares à la Collégiale de Sillé, & sa bibliothèque aux Chartreux du Parc d'Orques; il légua à son Eglise un hôtel situé à la Montagne Ste Geneviève à Paris.

Geoffroi eut quelques démêlés avec Charles, Comte d'Anjou & du Maine; & comme il n'étoit pas en état de lui résister, il prit le parti de se mettre sous la protection du Pape Alexandre IV, qui résidoit pour-lors à Agnana, où il se rendit; mais quelques jours après son arrivée, il fut saisi d'une fièvre maligne, dont il mourut le 3 Août 1255. Son corps fut inhumé chez les Frères Mineurs, d'où il fut ensuite transporté en France, & inhumé, suivant ses dernières volontés, dans l'Eglise des Chartreux du Parc, au côté gauche; il y est honoré comme un bienheureux.

En 1235, il y eut dans la Province du Maine une grande famine, quelques Chanoines de l'Eglise du Mans prétendirent qu'il falloit vendre l'or & l'argent du frontal & de la châsse de S. Julien, pour du prix en soulager les pauvres; pour obvier à cette aliénation, l'Evêque Geoffroi donna 150 liv. tournois, & le Chapitre de son Eglise 600 liv. Ces sommes furent employées au soulagement des pauvres, & on convint qu'à l'avenir on n'aliéneroit point l'or & l'argent de ce frontal & de cette châsse.

46. Guillaume Roland, fut Evêque du Mans depuis 1255 jusqu'à 1258. Il étoit fils d'Hector Roland, Avocat fiscal du Comté du Maine; il fut d'abord Chanoine, & Chantre de l'Eglise du Mans. Il prêta serment de fidélité au Roi S. Louis, & s'opposa vigoureusement aux injustes prétentions de Charles, Comte du Maine, frère du Roi; il alla pour ce sujet à Rome, où il fut bien reçu du Pape Alexandre IV, qui le prit sous sa protection.

L'Evêque Guillaume donna aux Chanoines de son Eglise les dimes de Sargé, & aux Religieux de la Chartreuse du Parc, celles qu'il possédoit dans la Paroisse de Rouessé, & la Métairie de l'Estraingaudière; il légua 300 liv. à son Eglise, pour la fondation de son anniversaire; il donna aussi au trésor de S. Julien trente-six anneaux d'or, qui ornent le chef de ce Saint.

Guillaume s'en revenant de Rome, mourut à Gênes, le 4 d'Août 1258. Son corps fut apporté au Maine, & inhumé, suivant sa dernière volonté, dans l'Eglise de l'Abbaye de Champagne, où l'on voit son Epitaphe.

47. Geoffroi Frelon, occupa le Siége Episcopal du Mans, depuis 1258 jusqu'à 1269. On croit qu'il étoit Manceau, né entre Montoire & les Roches-l'Evêque.

Guillaume Rolland ayant uni au temporel de l'Evêché la dîme de S. Viventien, aujourd'hui S. Vincent de Prez, que Geoffroi de Loudon avoit assignée pour son anniversaire, destination qui n'étoit point employée dans son testament; Geoffroi Freslon ayant été informé de l'intention de Geoffroi de Loudon, la remit au Chapitre, à la charge que les Evêques qui assisteroient à la Messe de cet anniversaire, toucheroient la même rétribution qu'un Chanoine qui auroit assisté à tout le Service; Geoffroi Freslon autorisa aussi l'assignat d'une dîme de bled & de vin, sur la Paroisse de Coultures, fait par les exécuteurs testamentaires de Guillaume Rolland, pour la fondation

de ſon anniverſaire; il laiſſa au Chapitre toute la dîme de S. Georges du Roſai, & affecta à l'Evêché celle de la Paroiſſe de Lunai, des droits qui lui appartenoient en celles de Cures, de Dolon, de Connerré, &c. & la collation de la Sous-Chanterie.

Geoffroi Freſlon fit des Statuts pour les Chanoines de la Collégiale de Sillé; il donna à ſon Egliſe pluſieurs ornemens & vaſes précieux, deux ſaphirs & une amétiſte, qui ont été attachés au frontal de S. Julien; il fonda ſon anniverſaire, & mourut au Mans d'une diſſenterie, au mois de Mars 1269. Il portoit dans ſes armes, d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois freſlons de ſable.

48. Geoffroi d'Assé, ſiégea au Mans depuis 1269 ou 1270, juſqu'à 1277 ou 1279. Il deſcendoit d'une des plus anciennes Nobleſſes de notre Province. Voyez *ſa Généalogie, à l'article Auvers-ſous-Monfaucon.*

Les Cartulaires de l'Evêché & du Chapitre lui donnent de grandes louanges.

Geoffroi régla un procès qui duroit depuis 50 ou 60 ans, entre le Chapitre de l'Egliſe Cathédrale & les Religieuſes de l'Abbaye du Pré, ſur l'uſage, pernage & autres droits, que les Chanoines prétendoient avoir dans le bois de Pannecière: il donna au Chapitre les dîmes qu'il poſſédoit en la Paroiſſe de S. Léonard, & celles qu'il avoit droit de percevoir ſur toutes les terres nouvellement miſes en valeur au-delà de la rivière de Sarte; il lui laiſſa quelqu'argent pour acheter celles de la Paroiſſe de Lombron; il lui abandonna quelques rentes à prendre ſur la métairie de Maumuſſon, pour augmenter la cérémonie de la tranſlation de S. Julien; il en aſſigna une autre pour fonder la fête de S. Martial; il augmenta le revenu du Sous-Chantre, & fonda pluſieurs anniverſaires pour lui, ſes père & mère, Geoffroi de Segrie ſon neveu, Herbert des Champs, Louis de Beaumont & Jean de Boueſne, ſes parens & amis; il affecta, pour la célébration de ces anniverſaires, la Terre de la Roche, ſituée au mont Biſot, & une maiſon bâtie près les murs de la Ville; il laiſſa de l'argent pour faire exhauſſer une des croiſées de ſon Egliſe; il donna pluſieurs ornemens à la Sacriſtie, auxquels il fit appliquer l'écuſſon de ſes armes, qui ſont emmaché d'argent & de ſable de quatre pièces.

Geoffroi d'Aſſé mourut en 1277 ou 1279.

49. Jean de Tanlai ou de Chanlai, fut Evêque du

Mans depuis 1279 jusqu'à 1291. Dom Denis Briant se trompe, en prolongeant l'Episcopat de Tanlai jusqu'à 1295; car en 1291 le Chapitre demanda au Roi la permission d'élire, *per obitum Joannis Episcopi.* Cette correction est de M. Belin, Chanoine, Archidiacre de Monfort.

On ne sait si Jean de Tanlai étoit de la Maison de Tanlai en Vendômois, qui portoit en ses armes, d'argent au lion de sable; ou s'il n'étoit point fils de Jean de Courtenai, Seigneur de Tanlai, qui avoit pour armes l'écusson écartelé de France & de Courtenai; Courtenai portoit d'or, à trois tourteaux de gueule.

Jean de Tanlai eut, dès le commencement de son Pontificat, de grands différends avec Amauri de Juillé, & un grand nombre de Seigneurs de son Diocèse, entr'autres, Jean de Mondamer, Seigneur de Sept-Forges, Jordan de Beaupreaux, Seigneur de Fougerolles, Guillaume des Escotais, Thomas de Vaires, Richard de Cormes, Foulques Bouesné, Aimeric de Partenai, Robert le Gantier, Alberic de Bondinant ou Beaudinant, Hugues de S. Célerin, Eudes de Loudon, Rodolfe Grantsé, Fortin de Joïac, Pierre de Hanappier, Seigneur de la Cotignerais, Tancrède le Gantier, Seigneur des deux Hermites, &c. Tous ces Seigneurs levèrent des troupes, pillèrent les terres de l'Evêque, détruisirent le Château de Ceaulcé, assiégèrent les maisons d'Yvré & de Touvoye, & enfin obligèrent le Prélat à ne point sortir de la Ville sans une escorte de 40 ou 50 hommes armés. On ne sait quelle fut l'issue de cette querelle.

Jean de Tanlai eut aussi plusieurs procès avec ses Chanoines, qui députèrent, dans toutes les affaires qu'ils eurent à démêler avec lui, Guillaume de Poillé, Chanoine, Archidiacre de Sablé, homme d'un mérite distingué.

Du temps de Jean de Tanlai, fleurissoit Gervais Giancolet de Clinchamp, Manceau, que le Pape Martin II, fit Cardinal, & qui fut envoyé Légat vers Philippe le Hardi par le Pape Martin IV, pour demander du secours contre Pierre d'Arragon, qui avoit envahi la Sicile. Ce Cardinal avoit été Grand Archidiacre de l'Eglise du Mans.

Jean de Tanlai mourut, suivant la remarque de M. l'Abbé Belin en 1291.

50. Pierre le Royer, siégea dans la Chaire Episcopale du Mans depuis 1291 jusqu'au mois de Mars 1298, c'est-à-dire, 1299. Selon le *Cenomania,* depuis 1295 jusqu'à 1296.

Il étoit Manceau, né à Trôo; il fut d'abord Chanoine de l'Eglise du Mans; ensuite il fut Archidiacre du Château-du-Loir. Quinze jours après la mort de Jean de Tanlai, le Chapitre assemblé, où se trouvèrent Robert de Clinchamps, Doyen, Guillaume de la Chapelle, Archidiacre de Passais, Tancrède d'Armanville, Scolastique, Hugues de S. Aignan, Archidiacre de Montfort, Jean de Meaux, Sous-Chantre, Geoffroi le Bourguignon, Guillaume Riboulé, Pierre d'Ardenai, Thomas de Véres, Henri de Thévalles, Jean le Maréchal, Odet de Loudon, &c. tous Chanoines, élut Pierre le Royer pour Evêque; le Roi agréa cette élection, laquelle fut aussi approuvée par le S. Siége.

En 1274, Pierre le Royer n'étant encore que Chanoine, retira d'un habitant de Malicorne, une dixme de bled & de vin, avec le triturage & pailles qu'il avoit droit de percevoir dans la Paroisse de Lavenai, & l'affecta pour la fondation de son anniversaire.

Pierre le Royer mourut en la Paroisse de Ste Cécile, en faisant les visites de son Diocèse, en 1299; son corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Eglise Cathédrale. Selon le *Cenomania*, il mourut en 1296.

51. Denis Benaiton, dit dans les Archives du Chapitre *Dionisius Benedicti*, fut Evêque du Mans depuis 1296 jusqu'à 1299. Selon le *Cenomania*, il étoit de Falaise en Normandie; le Pape Boniface VIII, le créa Evêque du Mans; il étoit auparavant Chanoine & Doyen de l'Eglise de Paris. Sous son Pontificat il y avoit un grand nombre de séditieux dans le Diocèse, qui persécutoient les Ecclésiastiques; mais il trouva le secret de les appaiser.

Denis Benaiton fut en contestation avec l'Evêque d'Angers, au sujet des bornes des deux Diocèses; l'Evêque d'Angers vouloit étendre sa Jurisdiction sur les Paroisses de Sablé & de Malicorne, & sur toutes les terres dépendantes de la Seigneurie de Peschereul: quelques-uns ont prétendu que ces deux Evêques mirent des troupes sur pied pour défendre leurs droits. Cette affaire fut mise en arbitrage; l'Archevêque de Tours & son Archidiacre, l'Evêque de Nantes, le sire d'Antenaise & le Châtelain de Champagne, qui étoient Commissaires, jugèrent en faveur de notre Evêque.

Denis Benaiton assista à une Assemblée tenue en 1296, au Château du Louvre, en présence du Roi & des Grands du Royaume.

Notre Evêque augmenta le Château d'Yvré, & fit rebâtir deux moulins sur la rivière d'Huisne, lesquels avoient été démolis dans le temps des troubles.

Denis Benaiton mourut le trois de Mars 1299.

52. Robert de Clinchamps, siégea au Mans depuis 1299 jusqu'à 1309. Il fut d'abord Chantre, puis Doyen de l'Eglise du Mans, ensuite élu Evêque de la même Eglise par le Clergé & le Peuple, selon le *Cenomania.*

Pendant que Robert de Clinchamps fut Doyen, il survint une grande famine qui dura trois ans; ce pieux Doyen, après avoir distribué aux pauvres tout son bled & son argent, vendit sa vaisselle & ses chevaux pour acheter du bled, qu'il fit distribuer aux misérables.

Robert de Clinchamps eut procès avec le Prevôt & le Chapitre de S. Martin de Tours, pour le patronage de l'Eglise de Mayet; la fin de ce différend fut qu'ils présenteroient alternativement cette Cure.

En 1303, l'Evêque Robert autorisa l'augmentation de 40 liv. de rente faite au Prieuré de N. D. de la Perrigne par Guillaume des Usages, à la charge qu'il seroit changé en Abbaye, & porteroit le titre de S. Louis des Usages. L'Evêque fit cette autorisation, à condition que lui & ses successeurs seroient reconnus Fondateurs de cette Abbaye.

Robert de Clinchamps répara le Château de Touvoie, releva les bâtimens de Ceaulcé & de Parigné-l'Evêque, donna 20 liv. de rente au Chapitre pour son anniversaire, & mourut le 9 de Septembre 1309. Son corps fut inhumé dans le chœur de la Cathédrale, dans la muraille à main droite, en montant au grand Autel. Il portoit dans ses armes, d'argent à la bande vivrée de gueule accompagnée de six merlettes de même. *Voyez la Généalogie de Clinchamps, à l'article S. Marceau.* Après la mort de Robert, le Siége vacqua jusqu'à 1312.

53. Pierre Gougeul, (que Courvaisier nomme de Longueil), siégea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326.

En 1313, Pierre Gougeul fit, avec le Doyen & les Chanoines de son Eglise, la partition des quarante Cures qui doivent être sujettes immédiatement à la Jurisdiction du Chapitre; par cette transaction l'Evêque se réserve en première instance, la connoissance des matières de mariage & d'hérésie, & l'appel en sa Cour pour toutes les autres matières.

Notre Evêque donna à la Collégiale de Trôo les Chapelles de Notre-Dame & de Sainte Catherine, fondées dans l'Hôpital & dans l'Eglise de S. Martin de Trôo ; il lui donna aussi tous les droits qui lui appartenoient sur l'Eglise de S. Quentin ; il paroît par cet acte de donation, que le Curé de S. Quentin doit fournir tous les ans, la Vigile de l'Assomption de la Sainte Vierge, au Chevecier & Chapitre de Trôo, une chartée de joncs & de roseaux, & une poche pleine de grenouilles.

Environ l'an 1315, Geoffroi de la Haye, Archevêque de Tours, assembla un Concile Provincial à Saumur, auquel notre Evêque assista.

A peu-près dans le même-temps le Roi Louis X leva des décimes dans le Diocèse du Mans, sur les biens Ecclésiastiques, pour la conquête de la Terre-Sainte & pour subvenir aux nécessités de l'Etat.

On ne sait si Pierre Gougeul mourut ou s'il fit démission de son Evêché au commencement de l'année 1325.

54. Gui de Laval, fils de Gui VIII de Laval & de Jeanne de Beaumont, fut Evêque du Mans depuis l'an 1326 jusqu'à 1338. Il fut d'abord Doyen de l'Eglise du Mans, ensuite Evêque de Kimper, d'où il fut transféré au Mans.

Gui de Laval confirma en 1329 les Statuts de la Confrérie, fondée en l'honneur de Notre-Dame & de S. Julien dans la chapelle de Fruillé.

En 1330 Gui de Laval obtint du Pape Jean XXII la réunion à la Mense de son Evêché des Paroisses de Ségrie, de l'Archamp & de S. Pierres-des-Landes, à condition qu'on laisseroit une portion congrue pour l'entretien des Vicaires qui résideroient dans ces Paroisses.

Gui de Laval mourut le sept des Ides d'Avril 1378. Voyez *la Généalogie de la Maison de Laval à l'article Laval.*

55. Geoffroi de la Chapelle, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 1338 jusqu'à 1347. Il étoit né de parens peu aisés dans la Paroisse de la Chapelle S. Aubin, près le Mans ; il avoit de grands talens qui l'élevèrent au faîte de la grandeur. Il se distingua d'abord dans la profession d'Avocat ; l'Evêque Gui de Laval le fit Chanoine de son Eglise & son Official. Après la mort de ce Prélat, le Clergé & le Peuple l'élurent d'une commune voix pour lui succéder dans l'Episcopat.

Geoffroi de la Chapelle est le dernier Evêque du Mans

qui a été élu par les suffrages du Clergé & du Peuple. Ce Prélat exerça toujours une charité consommée envers les pauvres.

Geoffroi acheta de Guillaume de Bures, Seigneur du Plessis, & donna à son Eglise le Fief de Courfesson, situé en la Paroisse de Placé, & celui de la Villette en celle de Flée, avec tous les droits qui y sont attachés; il acquit aussi pour la même Eglise une rente à prendre sur le Fief des Fontaines, en la Paroisse de Rouessé; il chargea Jean de Beaugé & Guillaume de Pannon, ses exécuteurs testamentaires, de donner au Chapitre six vingt francs d'or & cinquante florins de Florence pour rebâtir les moulins du Pont Mégret, il laissa 300 liv. tournois pour la fondation de son anniversaire. Il mourut d'une rétention d'urine à la fin de Juillet 1347.

Geoffroi de la Chapelle fut inhumé vis-à-vis le grand Autel de la Cathédrale, du côté de l'Evangile, où étoit ci-devant l'Autel de la Chapelle S. Fiacre, fondée par le Cardinal de la Forêt, son neveu; au sujet duquel Voyez *l'article la Suze*.

56. Jean de Craon, fut Evêque du Mans depuis 1348 jusqu'à 1355, qu'il fut transféré à l'Archevêché de Rheims. Il étoit fils de Amauri de Craon, Seigneur de Sablé, &c. & de Béatrix de Rouci, Dame de la Suze, sa seconde femme. Avant que d'être promu à l'Episcopat, il étoit Trésorier de l'Eglise de Tours & Chanoine de celle de Paris.

Jean de Craon transféra dans l'Eglise de S. Michel du Cloître, qui étoit une Eglise Paroissiale, les Prêtres de la Confrèrie de S. Julien, parce qu'ils troubloient l'Office du chœur par leur chant.

Jean de Craon portoit dans ses armes, lozangé d'or & de gueule, écartelé de flandre, qui est d'or au lion de sable.

57. Michel de Breiche, siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363 ou 1366.

Pendant le Pontificat de Michel Breiche, le corps du Cardinal de la Forêt fut apporté, suivant ses dernières intentions, de Villeneuve près Avignon au Mans, & fut inhumé auprès de Geoffroi de la Chapelle, son oncle, devant l'Autel de la Chapelle de S. Fiacre, qu'il avoit fondée.

Michel de Breiche étant Aumônier du Roi en 1351, 52 & 53, fit bâtir l'Eglise de l'Hôpital des Quinze-Vingts

de Paris, qui, depuis ce temps-là, a été sous la juriſdiction du Grand Aumônier de France.

En 1354, Michel de Breiche accorda aux Religieux de S. Vincent la permiſſion d'élire leur Abbé.

Suivant le Martyrologe de l'Egliſe du Mans, Michel de Breiche mourut le 4 de Juin. Il fonda ſon anniverſaire dans la Cathédrale.

58. GONTHIER DE BAIGNAUX, que quelques-uns appellent de la Balière, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1363 ou 1366 juſqu'à 1385, qu'il fut transféré à l'Archevêché de Sens, où il mourut en 1386.

Gonthier avoit obtenu ſes Bulles pour l'Evêché du Mans, du Pape Urbain VI ou V qui réſidoit à Rome: le Pape Clément VII ou VI, concurrent d'Urbain, qui réſidoit à Avignon, & qui étoit reconnu par la France, fut très-fâché contre Gonthier de ce qu'il avoit demandé ſes Bulles à ſon adverſaire; & pour s'en venger, il exempta le Doyen & le Chapitre de l'Egliſe du Mans, avec les Dignités, Chanoines, Chapelains, Choriſtes, Vicaires & autres Clercs, tant prébendés que non prébendés, & tous leurs Officiers, Domeſtiques & Serviteurs, de la puiſſance, viſite & juſtice ordinaire de tous Patriarches, Archevêques, Evêques, & ſpécialement de Gonthier & de ſes ſucceſſeurs; il leur donna encore pluſieurs autres priviléges & immunités.

L'Evêque Gonthier conteſta la validité de la Bulle de Clément; mais pour avoir la paix, il fit une tranſaction avec ſon Chapitre, par laquelle ils remirent la déciſion de tous leurs différends au jugement des arbitres qu'ils choiſirent. Par le même acte, le Chapitre remit une partie des feſtins que l'Evêque étoit obligé de donner toutes les fois qu'il célébroit la Meſſe pontificalement, aux Prêtres & Chanoines qui l'aſſiſtoient en cette cérémonie, & le quitta pour trois deniers qu'il s'obligea de donner aux Fêtes de Pâque, de Noel & de la S. Gervais d'été; en faveur de cette remiſe Gonthier convertit 200 livres de cire blanche que le Chapitre étoit tenu de lui faire tous les ans en une modique ſomme, le tout ſans préjudicier à ſes ſucceſſeurs. Cet accord eſt daté du 22 Septembre 1368, & ſigné de Gui de Mattefelon, Archidiacre de Sablé, de Pierre de Forges, Archidiacre du Château-du-Loir, de Jean de Beaugé, Jacques Tragin, Lucas de Baignaux & d'autres Chanoines.

Gonthier obtint des Lettres-Patentes du Roi Charles V, datées du trois Mars 1372, par lesquelles lui, ses successeurs, le Doyen, le Chapitre avec tous leurs Officiers, présens & à venir, & tous ceux qu'ils voudroient avouer, seroient seulement tenus de plaider en toutes leurs causes en première instance en la Cour de Parlement, sans cependant y comprendre leurs sujets & vassaux qui devoient répondre, en cas de souveraineté, devant le Bailli des exemptions & ressorts d'Anjou, Touraine & le Maine.

Gonthier fonda le Salut qui se chante tous les jours à l'issue de Laudes devant la Chapelle de Notre-Dame du Chevet; il fonda un anniversaire dans l'Eglise du Mans.

Gonthier portoit dans ses armes, d'or à quatre orles de sable.

59. PIERRE DE SAVOISI, fut Evêque du Mans depuis 1385 jusqu'à 1397, ou au commencement de 1398 qu'il fut transféré à l'Evêché de Beauvais; il étoit allié à la Maison de Melun; il obtint du Pape Clément VII quelques modifications aux priviléges que ce Pape avoit accordés au Chapitre, dont il est parlé à l'article précédent.

En 1393, le Chapitre de la Cathédrale assemblé, délibéra de faire porter le Saint-Sacrement (contre l'usage ordinaire) le jour de la Fête-Dieu, en l'Eglise Abbatiale du Pré; les Officiers de Marie de Blois, Comtesse Douairière du Maine, firent fermer les portes du Pont Isouard & du Pont Perrein. Le Doyen, accompagné des Chanoines & des Chantres de l'Eglise, donna le signal à l'Archidiacre de Sablé & au Scolastique qui portoient la custode, & tous d'un commun consentement retournèrent par la grande rue dans l'Eglise Cathédrale; le Seigneur Evêque entra dans l'Eglise de S. Benoît, y prit le Saint-Sacrement, qui étoit exposé au grand Autel, & le fit porter par ses Aumôniers jusqu'au cimetière du grand Hôpital de Coeffort; au retour de la Procession, le Doyen & les Chanoines empêchèrent qu'on sonnât les cloches, comme on avoit accoutumé de faire.

Cette affaire fut portée au Parlement, qui donna son Arrêt en faveur de l'Evêque, le 27 Mars 1394, & condamna le Doyen & le Chapitre en une amende de 200 l. dont la moitié seroit employée pour acheter une custode d'argent doré qui serviroit tous les ans à la Procession de la Fête-Dieu, & qui seroit gardée dans un tabernacle, dont l'Evêque auroit une clef & le Chapitre une autre; l'autre

l'autre moitié de cette amende fut employée aux nécessités de la Cour. Le Chapitre fut condamné aux dépens du procès.

En 1394, Pierre de Savoisi partagea une Prébende en deux, & en fit deux Bénéfices séparés, dont il laissa la présentation au Chapitre, se réservant & à ses successeurs le droit de collation, à la charge que les Prêtres qui les posséderoient, seroient tenus à une résidence rigoureuse, & qu'ils n'assisteroient ni n'auroient point de voix délibérative aux assemblées du Chapitre.

Pierre de Savoisi portoit dans ses armes trois chevrons de gueules en champ d'argent, à la bordure engrêlée de gueules; il mourut vers 1397 ou 1398, & fut inhumé dans sa Cathédrale.

60. ADAM CHASTELAIN, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 1398 jusqu'à 1436 ou 39. On ne sait si cet Evêque étoit de la Famille des Châtelains, qui portoient dans leurs armes d'azur au château d'argent, couvert & girouetté de trois girouettes de même.

L'Evêque Adam eut plusieurs procès à soutenir; le Duc d'Alençon lui contesta la présentation de la Cure de la Sauvagère; mais il fut débouté aux assises de Falaise le 6 Janvier 1399; il obtint une Sentence à Tours contre l'Abbé de Marmoutier pour la Cure d'Huillé & pour le droit de visite.

En 1404 Adam unit à la Confrérie de S. Julien la Chapelle de S. Michel, & lui en laissa la possession entière.

Le 5 Février de l'année 1408, Adam Châtelain unit, du consentement du Doyen & du Chapitre, une prébende de l'Eglise à la place du Sous-Chantre; cette union fut confirmée en 1414 par Jean, Abbé de S. Vincent, en vertu d'un rescrit du Pape Jean XXIII.

En 1420, l'Evêque Adam & le Chapitre, le Doyen étant absent, réunirent une Prébende à l'Office de Théologal de leur Eglise; il fut statué que cet Office seroit conféré à un Docteur en Théologie ou à un Bachelier formé; & cependant, au cas qu'il ne s'en trouvât pas, à un habile Théologien, qui seroit tenu de lire & expliquer l'écriture, dans l'Eglise, au moins une fois dans chaque quinzaine.

Le 20 Décembre 1408, les Abbés de S. Vincent, de l'Ordre de S. Benoît; de Vaas, de l'Ordre de S. Augustin; d'Evron & de la Pelice, de l'Ordre de S. Benoît, comparurent personnellement devant l'Evêque, & ceux de Lonlai,

de S. Calais, du Guédelaulne, de la Coulture & de Beaulieu comparurent par Procureur, & ce en conséquence d'un Mandement que l'Evêque leur avoit adressé, pour conférer sur ce qu'ils avoient à faire au sujet de la tenue du Concile de Pise.

En 1410, il y eut une transaction entre l'Evêque Adam & le Chapitre de son Eglise, par laquelle il fut réglé, sur différentes contestations qui étoient entre eux, entre autres que l'administration de l'Hôpital des Ardens appartiendroit entièrement au Chapitre, l'Evêque se reservant la connoissance des matières matrimoniales & d'hérésie. Il remit au Chapitre la cire qu'il étoit obligé de lui fournir pour l'entretien de sa maison; & pour ces remises, le Chapitre lui abandonna la place d'une maison nommée le vieux Chapitre, qui joignoit le Palais Episcopal, & le tint quitte de plusieurs repas qu'il lui donnoit à certaines Fêtes.

L'Evêque Adam obtint un Arrêt en 1413, qui obligea les Chanoines de la Collégiale de S. Pierre, d'assister aux Processions generales qui seroient ordonnées par l'Evêque ou ses Vicaires, & de faire sonner leurs cloches lorsque ces Processions passeroient.

La Reine de Jérusalem, Yoland, Comtesse du Maine, &c. permit, en 1417, à l'Evêque Adam, de bâtir à ses frais une tour en la partie de son Palais Episcopal, sur les fossés de la ville, vis-à-vis l'Eglise des Cordeliers.

Pendant qu'Adam Châtelain fut Evêque, la Province du Maine fut en guerre avec les Anglois.

Adam mourut en son Château de Touvoye, en 1438 ou 39.

61. JEAN D'HIERRAI, siégea au Mans depuis 1439 jusqu'à 1449. Il avoit été Official du Mans.

Jean d'Hierrai assista au Concile Provincial d'Angers en 1448, dans lequel on condamna, sous peine d'excommunication, les charivaris qui se faisoient en haine des secondes nôces.

En 1449 Jean d'Hierrai étant allé voir travailler des Ouvriers à son Château de Touvoye, tomba du haut d'une terrasse & se blessa; la fiévre étant survenue, il mourut.

62. MARTIN BERRUYER, fut Evêque du Mans depuis 1449 jusqu'à 1465. La Maison de Berruyer étoit originaire de Touraine, & portoit dans ses armes d'azur à trois coupes couvertes d'or & un lion rampant d'or, mis en cœur.

Martin augmenta le revenu des Vicaires & Chantres de ſon Egliſe de trois ſetiers de blé, meſure de Montfort, d'une rente en argent, à prendre ſur les lieux de la Huardière & de la Simonnière, & d'une autre à recevoir ſur une maiſon qu'il avoit acquiſe dans la rue Dorée; il donna aux mêmes la métairie de la Motchottière, en la Paroiſſe de S. Mars de la Bruyère; les obligeant, pour tous ces bienfaits, à prier Dieu pour lui, & à célébrer tous les ans à cette intention un Service ſolennel & quatre Meſſes baſſes.

L'Evêque Martin augmenta ſon Domaine de Touvoye d'un moulin, qu'il retira ſur Guillaume du Foſſé, & de huit hommées de pré ſituées près le Pont de Parence.

Martin Berruyer aſſiſta en 1455 ou 56 à un Concile Provicial aſſemblé à Vannes, à la Requête du Duc & de la Ducheſſe de Bretagne, qui avoient procuré la canoniſation de S. Vincent Ferrier.

Martin Berruyer mourut le 24 d'Avril 1465; ſon corps fut inhumé devant le grand Autel de ſon Egliſe. Il fonda par ſon teſtament trois Services tous les ans.

Notre Evêque fit tranſcrire des Regiſtres du Conſeil & de la Cour de Parlement, pluſieurs Arrêts, tranſactions, donations, aveux & autres pièces, qu'il fit relier en deux volumes, qui ſont dans le tréſor de la Cathédrale.

63. Thibauld de Luxembourg, fut Evêque du Mans depuis 1465 juſqu'à 1477. Il étoit de la Maiſon de Luxembourg, une des plus illuſtres de l'Europe; il étoit fils de Pierre de Luxembourg, Comte de Converſon, de Brienne & de Saint-Paul, & de Marguerite de Baux.

Thibauld, avant d'embraſſer l'état Eccléſiaſtique, fut marié à Philippine, fille de Jean de Melun, Seigneur d'Antoing & Vicomte de Gand, dont il eut pluſieurs enfans, entre autres, Jacques, Seigneur de Fiennes; Philippe, Evêque du Mans, Cardinal & Légat du Pape en France; François, Vicomte de Martigues; Guillemette, qui fut mariée au Comte de Brennes; Madeleine, qui épouſa Jacques Chabot, Seigneur de Jarnac, & d'autres filles qui furent Religieuſes.

Thibauld étant devenu veuf, embraſſa l'état Eccléſiaſtique, & fut d'abord pourvu des Abbayes d'Igni & d'Ourcamp, enſuite de l'Evêché du Mans.

Le Roi Louis XI députa Thibauld de Luxembourg vers les Bourguignons, pour les porter à ne point entrer dans la Ligue, qu'on nomma du bien public.

Thibauld enterra dans l'Eglise du Mans Charles, Comte du Maine, son beau-frère, mari d'Isabelle de Luxembourg, sa sœur.

Notre Evêque ayant été désigné Cardinal par le Pape Sixte IV, la mort le surprit dans le temps qu'il se disposoit pour aller à Rome. Il mourut le premier de Septembre 1477; son corps fut inhumé dans son Eglise, joignant l'entrée du chœur, où on lit ces paroles sur une table de marbre : *Hic sita sunt ossa Reverendissimi Theobaldi à Lucemburgo Episcopi Cen. obiit Kalendas Septembris* 1477.

La Maison de Luxembourg porte en ses armes d'argent, au lion de gueules, la queue passée en sautoir, armé, lampassé & couronné d'or.

64. Philippe de Luxembourg, fut Evêque du Mans depuis 1477 jusqu'à 1507; & depuis 1509 jusqu'à 1519. Il étoit fils légitime de Thibauld, son prédécesseur; il fut d'abord Evêque d'Arras, puis de Térouane, qui est aujourd'hui Boulogne; enfin il succéda à son père aux Abbayes d'Igny & d'Ourcamp, & à l'Evêché du Mans.

Philippe de Luxembourg assista aux Etats qui furent assemblés par le Roi Charles VIII, dans la ville de Tours, en 1485.

En 1495 le Pape Alexandre VI fit Philippe de Luxembourg Cardinal; il eut le titre de S. Pierre & de S. Marcelin en 1498.

Après la mort du Roi Charles VIII, arrivée en 1498, dont le Cardinal Philippe de Luxembourg célébra les funérailles dans l'Eglise de S. Denis, Louis, Duc d'Orléans, à qui la Couronne appartenoit, voulant répudier Jeanne de France, que Louis XI lui avoit fait épouser de force, s'adressa au Pape Alexandre VI, qui commit notre Cardinal de Luxembourg, avec Louis d'Amboise, Evêque d'Albi & Ferrand, Evêque de Septe, Nonce Apostolique, pour juger de la nullité de ce mariage. Jeanne ayant consenti de se retirer dans un Couvent, pour y passer le reste de ses jours, ces Commissaires rendirent, en 1499, une Sentence favorable aux intentions du Roi Louis XII.

Jules II étant devenu Pape en 1503, donna au Cardinal de Luxembourg, avec qui il avoit étudié, les Evêchés d'Albe & de Tusculan, & lui déféra le titre de Légat à latéré partout le Royaume de France. Ce même Pape, qui portoit le nom de Julien avant son élévation, donna à l'Eglise du Mans plusieurs priviléges, & accorda à ceux qui feroient certaines prières devant sept Autels marqués

d'autant de croix, ſemblables Indulgences qu'à ceux qui viſitoient les ſtations qui ſont aux Egliſes de Rome; pour cela les Chanoines célébrent tous les ans un Service à ſon intention; & l'on a mis entre les deux piliers qui ferment la nef & font la ſéparation de la croiſée, cette inſcription en groſſes lettres. *Julio II, Pont. Max. bene factori.*

Le Cardinal de Luxembourg fit de grands préſens à ſon Egliſe, entre autres un grand crucifix d'argent & douze ſtatues de même métal, repréſentant les douze Apôtres, des orgues dorées & argentées, & deux buffets bien travaillés en forme de cul-de-lampe, une horloge très-curieuſe, des fonts-baptiſmaux de cuivre, ſoutenus par trois lions auſſi de cuivre, & pluſieurs vaſes, reliquaires, ornemens, &c. de tout cela il ne reſte dans l'Egliſe que les fonts-baptiſtimaux. L'horloge eſt en dépôt chez un Chanoine, en attendant que le Chapitre ait des fonds pour faire conſtruire dans une des Chapelles une tourelle pour la placer.

Notre Cardinal s'étoit propoſé d'élever la nef de l'Egliſe Cathédrale au niveau de la voûte du chœur; mais les Chanoines lui ayant demandé une caution, il quitta ce deſſein & employa ſon argent à réparer & augmenter le Château de Touvoye, à bâtir celui d'Yvré, & la Chapelle de ſon Palais Epiſcopal, laquelle paſſe pour un chef-d'œuvre de l'art: il fonda cette Chapelle, & en donna la préſentation à ſon Officialité.

Au mois de Juin 1505, le Cardinal de Luxembourg donna, par diſpenſe du Pape, le pallium à François de Rohan, Evêque d'Angers, après qu'il fut fait Archevêque de Lyon; cette cérémonie fut faite dans l'Egliſe du Mans devant l'Autel de la Chapelle du Chevet.

Le Cardinal de Luxembourg, ſe voyant âgé de ſoixante-trois ans, réſigna, avec la permiſſion du Roi en 1507, ſon Evêché à François de Luxembourg, ſon neveu.

65. François de Luxembourg, ſiégea au Mans depuis 1507 juſqu'à 1509. Il accompagna le Cardinal de Luxembourg, ſon oncle, à Rome; il y mourut d'une fiévre chaude le huit de Septembre 1509. Le Cardinal fit conduire ſon corps au Mans, où il fut inhumé dans ſon Egliſe, à main gauche; ſon cœur fut dépoſé dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Vincent.

Le Cardinal Philippe de Luxembourg fut inveſti par le Pape Jules II de ſon ancien Evêché.

Au mois de Janvier 1513, le Cardinal de Luxembourg

ayant remontré au Roi l'indécence de la cérémonie des Lances le jour & à la Procession du Dimanche des Rameaux, obtint des Lettres-Pattentes qui ordonnoient que cette cérémonie seroit mise au troisième Dimanche de Carême. Cependant elle s'est toujours faite, comme de coutume, à la Procession du Dimanche des Rameaux.

Notre Cardinal Evêque procura la réformation des cinq Abbayes de Chezal-Benoît; il se démit des Abbayes de S. Vincent du Mans & de S. Martin de Sées, dont il étoit titulaire, pour les réunir à la Congrégation. Il obtint du Roi François I, que toutes les maisons qui lui étoient associées, demeureroient exemptes de la commande des Laïques & de la nomination du Roi, qui venoit d'obtenir du Pape Léon X, par un concordat, le droit de nommer aux Archevêchés, Evêchés, Abbayes & autres Bénéfices de conséquence. Ce même Pape continua ce Cardinal dans la commission de Légat en toute la France; les Lettres qu'il obtint pour cela sont du 16 Novembre 1516.

Le Cardinal de Luxembourg donna dix mille livres pour la dotation d'un Collége dans la ville de Paris, & pour l'entretien d'un Principal, d'un Procureur & de dix Bourciers Manceaux: il fit dresser dans son Eglise Cathédrale trois tombeaux de marbre & de bronze, pour son père, son frère & son neveu. Tous ces monumens furent détruits par les Religionnaires en 1562: il fonda quatre anniversaires pour eux & pour lui; enfin il mourut au mois de Juin, le jour de l'Ascension 1519; son corps fut inhumé par l'Evêque de Lisieux, assisté de ceux de Sées & de Saint-Paul-de-Léon, dans l'Eglise Cathédrale, à main gauche en entrant dans le chœur, où l'on a attaché une table de marbre, où ces mots sont gravés:

Hic jacet corpus illustrissimi Philippi à Lucemburgo. S. R. E. Card. Legati à latere in Gallia, Episcopi Cenom. Qui obiit 4. non. Jun. anno 1519.

Son cœur fut déposé auprès de celui de son neveu, dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Vincent.

On peut voir dans la vie des Evêques du Mans, par le Courvaisier, le testament & les codiciles du Cardinal de Luxembourg, qui contiennent cent cinquante-un articles.

66. Louis de Bourbon, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 1519 jusqu'à 1535; il étoit fils de François de Bourbon, Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg: il prit naissance en la ville de Ham, en Picardie, en 1493. Il possédoit les Abbayes de S. Denis en France,

S. Corneille de Compiégne, S. Serge d'Angers, S. Léonard de Ferrières, S. Faron de Meaux, & de S. Amand en Tournaisis; il fut premièrement pourvu de l'Evêché de Lantreguier, qu'il ne garda que cinq ans; il fut nommé à l'Evêché de Laon en 1509; mais il ne fut consacré qu'en 1517. Le premier Juillet de la même année, il reçut du Pape Léon X le chapeau de Cardinal & le titre de l'Eglise de S. Silvestre au Champ de Mars; il eut l'Evêché du Mans en 1519; en 1535 il fut fait Archevêque de Sens, & prit la qualité de Primat des Gaules & de la Germanie; pour lors il se démit de l'Evêché du Mans en faveur de René du Bellai.

Le Cardinal de Bourbon présida au Conclave des Cardinaux lorsque le Pape Paul III, de la Maison de Farnaise, fut élu Pape vers l'an 1534.

Comme le Cardinal de Bourbon étoit obligé de demeurer à la Cour, Martin de Beaulne, Archevêque de Tours, après avoir visité la plus grande partie des Paroisses, Colléges & Monastères de l'Evêché du Mans, vint dans la ville Capitale, logea au Palais Episcopal, & y conféra les ordres sacrés, avec protestation de ne porter aucun préjudice aux droits de l'Ordinaire. Sur des remontrances que le Doyen & Chapitre de l'Eglise Cathédrale lui firent au sujet de leurs priviléges & exemptions, il leur donna une déclaration scellée de son cachet, comme il n'entendoit point contredire leurs priviléges, ni entreprendre sur leurs droits, mais seulement user de ceux qui lui étoient accordés par la Clémentine, qui étoient de faire porter devant soi la croix levée dans leur Eglise Cathédrale, de donner la bénédiction, & célébrer la Messe pontificalement.

Le Cardinal de Bourbon mourut à Paris âgé de 63 ans, au mois de Mars 1556, selon quelques-uns; & selon d'autres, à Laon au mois de Mai 1557; son corps fut inhumé dans l'Eglise de Laon, & son cœur & ses entrailles en celle de S. Denis, auprès du chœur, à main gauche, où l'on voit sa représentation sur une colonne de porphyre, à laquelle ses armes sont attachées.

67. René du Bellai, siégea au Mans depuis 1535 jusqu'à 1546; il étoit fils de Louis du Bellai, Seigneur de Langei, & de Marguerite de la Tourlandri; il avoit pour frères Guillaume du Bellai, Seigneur de Langei, Lieutenant pour le Roi en Piémont; Jean, Cardinal, Evêque

de Paris; & Martin, Prince d'Yvetot, qui fut Gouverneur de Piémont, & Lieutenant de Roi en Normandie.

René du Bellai résidoit ordinairement à son Evêché, où il s'adonnoit à l'étude de la physique, & particulièrement de l'agriculture, du jardinage & des plantes qu'il faisoit venir des pays étrangers, & qu'il cultivoit dans ses jardins de Touvoye; il inhuma, en 1543, dans la Chapelle de Notre-Dame du Chevet, de l'Eglise Cathédrale, le corps de Guillaume de Langei, son frère, qui étoit mort sur le Mont-Tarare le 9 Janvier 1543, en revenant de Piémont à la Cour.

René du Bellai fut député dans le temps d'une grande disette, pour représenter au Roi François I, le triste état de son Diocèse, & lui demander du secours: il obtint ce qu'il demandoit; & comme il étoit sur le point de son retour, il mourut à Paris au mois d'Août 1546: son corps fut inhumé dans l'Eglise Cathédrale, & son cœur fut apporté au Mans, & déposé en la Chapelle de Notre-Dame du Chevet. Il portoit en ses armes d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur, mises en orle, trois en chef & trois en pointe, qui est du Bellai, écartelé de Beaumont-le-Vicomte, qui est d'azur au lion d'or semé de fleurs de lis de même, & sur le tout de Vendôme l'ancien, qui est de gueules au chef d'argent, au lion d'azur, armé, lampassé & couronné d'or, brochant sur le tout.

68. Jean du Bellai, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 1547 jusqu'à 1556; il étoit frère du précédent; il fut d'abord pourvu de l'Abbaye de S. Gildas, Diocèse de Bourges; il eut ensuite l'Evêché de Bayonne, puis celui de Paris, ceux d'Albe, de Portoue, d'Ostie & de Véliterne, de Limoges, l'Archevêché de Bordeaux, & enfin l'Evêché du Mans; de sorte que ce Prélat se vit en même-temps plusieurs mitres sur la tête.

En 1533, Jean du Bellai accompagna le Roi à Marseille pour conférer avec le Pape Clément VII; ce fut lui qui harangua Sa Sainteté, sans avoir eu le temps de se préparer, le Pape ayant envoyé la veille de la cérémonie déclarer au Roi quel devoit être le sujet de leur conférence; cette surprise ne l'empêcha pas de réussir.

Jean du Bellai fut fait Cardinal par le Pape Paul III, en 1535.

En 1537, le Roi François I étant allé en Provence pour

s'oppoſer aux ravages qu'y faiſoit l'Empereur Charles V, laiſſa à Paris le Cardinal du Bellai, & le fit ſon Lieutenant-Général, pour ſubvenir aux néceſſités de la Picardie & de la Champagne.

Le Roi François I étant mort, notre Cardinal encourut la diſgrace de Henri II, ſon ſucceſſeur, ce qui fit qu'il ſe démit de l'Evêché de Paris en faveur d'Euſtache du Bellai, ſon couſin, en 1551, & en 1554 de l'Archevêché de Bordeaux, entre les mains de François de Maulni; mais celui-ci étant mort quatre ans après, il reprit cet Archevêché.

Le Cardinal du Bellai ſe retira à Rome, d'où il envoya du marbre d'Italie pour dreſſer un mauſolée à Guillaume ſon frère, en la chapelle de Notre-Dame du Chevet.

Le Cardinal du Bellai fit conſtruire de pierres le pont d'Yvré; il mourut à Rome, Doyen du ſacré Collége, le 16 Février 1560.

Le Cardinal du Bellai a compoſé quelques ouvrages, entre autres des Déclamations contre l'Empereur Charles V, une Apologie pour le Roi François I, & quelques Poëſies en trois livres. Rablais, à qui ce Cardinal conféra la Cure de Meudon, près Paris, fut pendant quelque temps ſon Médecin.

69. CHARLES D'ANGENNES DE RAMBOUILLE, poſſéda l'Evêché du Mans depuis 1560 juſqu'à 1587. La Maiſon d'Angennes a poſſédé pendant quelque temps l'adminiſtration, tant ſpirituelle que temporelle de la Province du Maine; Charles étoit fils de Jacques d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, Lieutenant pour le Roi en Italie, & d'Iſabelle Cottereau, Dame de Maintenon; il ne fit ſon entrée au Mans qu'en 1560. Il fut fait Cardinal par le Pape Pie V en 1570. Le Roi Charles IX l'envoya vers le Pape Grégoire XIII en 1572, pour lui faire compliment ſur ſon avénement au Souverain Pontificat; depuis ce temps-là le Cardinal d'Angennes fit ſa réſidence ordinaire à Rome. Sixte VI le fit Gouverneur de Cornetto, ſur la frontière de Toſcane, où il mourut âgé de 56 à 57 ans, le 23 Mars 1587.

On a dit qu'ayant renvoyé une partie de ſes Domeſtiques François pour en prendre d'Italiens, & ayant fait ſon teſtament en faveur de ces derniers, entre autres de ſon Maître de Chambre, nommé Claudio Lupi, & d'un fils de ſa ſœur, ſon neveu, ce ſcélérat de Maître de Chambre, craignant une révocation du teſtament de ſon

Maître, l'empoisonna; & comme le poison n'opéroit pas aussi promptement qu'il souhaitoit, &, qu'il causoit des tranchées au Cardinal qui lui faisoient jeter de grand cris, un nommé Gaceau, qui fut depuis Chanoine du Mans, & qui étoit resté seul des Domestiques François du Cardinal, accourut pour savoir la cause des cris de son Maitre, le Maître de Chambre feignant de lui soutenir la tête, le saisit à la gorge & le suffoqua.

Quelques-uns ont soupçonné le neveu du Cardinal, son légataire universel testamentaire, d'avoir participé au crime du Maître de Chambre.

Le Cardinal fut inhumé avec pompe dans l'Eglise des Cordeliers de l'observance.

Le Cardinal d'Angennes assista à la conclusion du Concile de Trente en 1563; il n'étoit pas Cardinal alors. Il souscrivit en 1583 à un Synode national, convoqué à Tours, pour procéder à la réformation des mœurs & au rétablissement de la discipline Ecclésiastique.

Quelques mauvais plaisans de ce temps-là dirent que le S. Esprit avoit présidé au Concile de Trente avec les douze Apôtres que Charles d'Angennes y avoit apporté, (voulant parler des douze figures d'Apôtres d'argent que le Cardinal Philippe de Luxembourg avoit donné à son Eglise du Mans.

Charles d'Angennes portoit dans ses armes de sable au sautoir d'argent.

70. Claude d'Angennes, fut Evêque du Mans depuis 1588 jusqu'à 1601. Il étoit frère du Cardinal dont nous venons de parler; le Roi Charles IX le fit Conseiller Clerc au Parlement de Paris en 1566; il exerca cette charge jusqu'en 1577, que le Roi Henri III le fit Président à la cinquième Chambre des Enquêtes, & quelques mois après il lui donna l'Evêché de Noyon, où il fit son entrée le 8 de Février 1579. Après la mort du Cardinal d'Angennes, le Roi lui donna l'Evêché du Mans: il eut peine à quitter Noyon; mais ses frères, dont l'un étoit Gouverneur du Maine, & l'autre Sénéchal & Vidame, le déterminèrent à le faire: il fit son entrée au Mans le 3 d'Août 1588; quatre mois après il fut député de la part du Clergé pour assister aux Etats de Blois.

Après la mort du Cardinal & du Duc de Guise, notre Evêque fut envoyé à Rome par le Roi Henri III, pour porter au Pape Sixte V les raisons qui l'avoient porté à se défaire de ces deux Princes, pour son assurance & le

repos de son Royaume; il accompagna en 1593 le Duc de Nevers, qui fut en Ambassade à Rome, pour saluer le Pape au nom du Roi Henri IV; il assista aux Etats de Rouen en 1596.

Claude d'Angennes s'en revenant de son premier voyage de Rome avec le Marquis de Pisani, fut pris par des Pirates Turcs, qui, ayant appris sa qualité, & qu'il étoit pour le service du Roi de France, ils lui donnèrent la liberté, & lui firent des présens. Si-tôt qu'il fut délivré de leurs mains, le Capitaine Gaspard, François de nation, écumeur de mer, le fit prisonnier avec le Marquis, & les conduisit à Narbonne, où ils reçurent la liberté par le moyen du Duc de Joyeuse.

Notre Evêque changea, par la permission du Pape, l'Eglise & Presbytère de S. Ouen en un Collége & Séminaire qui est occupé aujourd'hui par les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire; il fonda dans ce Collége six bourses, & voulut qu'on y établit des Professeurs publics.

Claude d'Angennes mourut d'une pleurésie le 15 de Mai 1601, & fut inhumé dans le chœur de sa Cathédrale, à main droite; on couvrit sa tombe d'une lampe de cuivre, au bas de laquelle étoient gravées ces paroles: *Siste Viator paululum & immortale dignissimi Antistitis monumentum, aspice, &c.* ce monument a été ôté lors de la nouvelle décoration du chœur de l'Eglise en 1769.

71. CHARLES DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN, fut Evêque du Mans depuis 1610 jusqu'à 1637; il étoit fils de Jean de Beaumanoir, Seigneur de Lavardin, Maréchal de France & de Catherine de Carmaing; il naquit au château de Lavardin, & fut élevé en son enfance chez la Dame de Chources, sa tante, Abbesse du Pré; il fut pourvu, dès l'âge de huit ans, de l'Abbaye de Beaulieu; il fut envoyé à Paris, âgé de douze ans, pour commencer ses études; & il fut nommé à l'Evêché du Mans, âgé seulement de quatorze à quinze ans; il ne fut sacré, & n'en prit possession qu'au mois de Novembre 1610.

Charles étoit doué de beaucoup de bonnes qualités. En 1614 le Clergé le députa pour assister aux Etats Généraux, convoqués à Paris.

Depuis la nomination de Charles de Beaumanoir à l'Evêché du Mans jusqu'à sa mort, le Diocèse s'augmenta de ving-trois Maisons Religieuses; savoir de,

Capucins au Mans, en 1602.

Capucins à Mayenne, en 1609.

Capucins à Laval, en 1614.
Récollets à la Ferté-Bernard, en 1606.
Récollets au Château-du-Loir, en 1616.
Minimes au Mans, 1618.
Minimes à Sillé, en 1618.
Prêtres de l'Oratoire au Mans, en 1624.
Bénédictines à Domfront, en 1629.
Bénédictines à Laval, en 1621.
Bénédictines au Château-du-Loir, en 1630.
Bénédictines à Ernée, en 1631.
Bénédictines à Laſſai, en 1631.
Bénédictines de Montmartre à Alençon, en 1637.
Bénédictines à Evron, en 1638.
Urſulines à Laval, en 1616.
Urſulines au Mans, en 1621.
Viſitation à la Ferté-Bernard, en 1633.
Viſitation au Mans, en 1634.
Viſitation à Mamers, en 1634.
Ste Eliſabeth à Sablé, en 1631.
Ste Eliſabeth à Noyen, en 1637.
Ste Claire à Beaumont, en 1637.
Calvériennes à Mayenne, en 1624.

Charles de Beaumanoir fit, en 1635, le voyage de Rome avec l'Evêque d'Albi, pour accompagner l'Archevêque de Lyon, frère du Cardinal de Richelieu: le Pape l'honora de la qualité d'Evêque aſſiſtant de ſa Chapelle, avec pouvoir de créer trois Protonotaires du Saint Siége, & trois Chevaliers à l'Epron d'Or.

Charles, de retour de Rome, ſe retira dans ſon château d'Yvré, où il mourut le 17 Novembre 1637; ſon cœur & ſes entrailles furent inhumés à Yvré, & ſon corps fut dépoſé par l'Evêque de Bayeux dans le caveau de ſes ancêtres, devant la chapelle de S. Jean, dans l'Egliſe du Mans.

Charles portoit en ſes armes, écartelé de Béarn, qui eſt d'or à deux vaches paſſantes de gueules, paſſées l'une ſur l'autre, accornées, accolées & clarinées d'azur; & de carmain, qui eſt d'argent au lion d'azur à l'orle de tourteaux de gueules, écartelé d'or à deux faces de gueules; ſur le tout de Beaumanoir, qui eſt d'azur à onze billettes d'argent, poſées 4, 3, 4.

72. Emeri-Marc de la Ferté, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1637 à 1648. Il étoit né à Rouen, où ſon père étoit Conſeiller à la Cour des Aides; il fut

d'abord Chanoine de l'Eglise de Rouen; le Roi le pourvut d'une charge d'Aumônier, & en 1635 il accompagna le Cardinal de Lyon à Rome. Il avoit toutes les qualités nécessaires à un bon Prélat; cependant il eut le malheur de perdre le cœur des Citoyens de la ville Episcopale, par rapport à son frère, Intendant de Tours, qui vint au Mans lever quelques nouveaux impôts.

Emeri-Marc mourut d'une fiévre maligne le dernier jour d'Avril 1648; son corps fut inhumé seize jours après dans le chœur de l'Eglise Cathédrale. On a de lui des Paraphrases sur les Pseaumes de David.

73. PHILBERT-EMMANUEL DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN, siégea au Mans depuis 1648 jusqu'à 1671. Il étoit fils de Henri de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, Comte de Beaufort, Gouverneur pour le Roi des Comtés du Maine, de Laval & du Perche, & de Marguerite de la Baume-Suzé.

Philbert naquit au château de Malicorne en 1617; il étoit fort jeune quand il perdit ses père & mère; Charles de Beaumanoir, Evêque du Mans, son oncle & son tuteur, prit soin de son éducation; il fut Pensionnaire chez les Prêtres de l'Oratoire au Mans. En 1663 Charles de Beaumanoir le mena avec lui à Rome. Le Cardinal de Richelieu fit expédier à Philbert les brevets des deux Abbayes que Charles, son oncle, possédoit, & lui donna le Prieuré de S. Célérin, dépendant de l'Abbaye de Marmoutier.

Philbert se retira dans une de ses Abbayes en Poitou, pour y vaquer à l'étude; il mena avec lui un homme de vertu & de lettres, sous lequel il étudia pendant six ans. Au sortir de cette solitude il alla à Paris, où il prêcha plusieurs fois avec applaudissement devant le Roi & la Reine. Il fut sacré Evêque du Mans le 25 Avril 1649, par le Nonce du Pape, assisté des Evêques de Lavaur & d'Avranche.

Notre Evêque étoit un des plus beaux hommes du Royaume; il mourut à Paris au mois de Juillet 1671; on a cru qu'il avoit été empoisonné par la Dame de Brainvilliers, qui fut exécutée peu de temps après pour crime d'empoisonnement. Voyez *la Généalogie à l'article*

74. LOUIS DE LA VERNE MONTENARD DE TRESSAN, occupa le Siége Episcopal du Mans depuis 1671 jusqu'à 1712. Il avoit été Curé de Portet, près de Toulouse,

Grand Vicaire de l'Evêque de Narbonne, puis Evêque de Vabres, Premier Aumônier de Mgr le Duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, Abbé de Bonneval, & Prieur de Caffan; il quitta l'Evêché de Vabres pour prendre celui du Mans. Il fit fonder par le Clergé une chaire de Théologie chez les Prêtres de l'Oratoire; le fonds servit à bâtir leur Eglise en 1680. En 1683 Louis de Treffan intenta un grand procès au Chapitre de son Eglise, & le dépouilla de tous ses priviléges par un Arrêt contradictoire du Parlement de Paris, du 27 Juin 1686.

Louis de la Vergne mourut subitement le 26 Janvier 1712 à onze heures du soir; son corps fut inhumé dans le vestibule, du côté de l'Evangile, entre l'autel & le chœur.

Le même jour mourut, à onze heures du matin, dans l'Abbaye de la Coulture, où il s'étoit retiré, N... Datton, Evêque de Kilkenni ou d'Offeric en Irlande; son corps fut inhumé dans le chœur de l'Eglise de cette Abbaye. Ce pieux Evêque, exilé de sa patrie & de son Diocèse pour la religion, est mort en odeur de sainteté.

Voyez *la Généalogie de Treffan à l'article Fay.*

75. Pierre Rogier du Crévy, a possédé l'Evêché du Mans depuis 1712 jusqu'à 1723. La charité de ce Prélat pour les affligés brilloit parmi toutes les autres vertus dont il étoit pourvu.

Pierre Rogier tomba malade à Paris au mois de Juillet 1723; il revint dans son Diocèse, & mourut dans son château d'Yvré le deux Août de la même année; son corps fut inhumé dans la Place la plus honorable du chœur de l'Eglise Cathédrale, immédiatement au-dessus de l'aigle.

76. Charles-Louis de Froulai, a siégé au Mans depuis 1724 jusqu'à 1767.

Charles-Louis de Froulai de Tessé fut reçu Chanoine de S. Jean & Comte de Lyon au mois de Mai 1715, Conseiller & Aumônier du Roi au mois de Juillet suivant, Vicaire-Général du Diocèse de Toulouse, & pourvu de l'Abbaye de S. Maur-sur-Loire, Ordre de S. Benoît, estimée 6000 liv., le 8 de Janvier 1721. Le Roi lui présenta l'Evêché du Mans le 17 Octobre 1723; il fut sacré le 25 Février 1724 dans l'Église du Noviciat des Jésuites à Paris, par le Cardinal de Rohan, Evêque de Strasbourg, assisté des Évêques de Sées & de Châlons-sur-Marne; il prêta serment de fidélité entre les mains du

Roi le premier Mars ſuivant; au mois de Février 1725, il fut fait Premier Aumônier de la Reine, ſeconde Douairière d'Eſpagne; le Roi lui donna en 1728 l'Abbaye de la Coulture du Mans, eſtimée 20000 liv. & il remit celle de S. Maur.

Charles-Louis de Froulai mourut le Samedi dernier jour de Janvier 1767, environ les neuf heures du ſoir; le danger de ſon mal, qui étoit la ſuite d'un rhume & d'un voyage de Paris, ne ſe déclara que le matin du jour de ſa mort. Le Dimanche, premier Février, on l'expoſa dans ſa chapelle, revêtu de ſes habits pontificaux, où il demeura juſqu'au Jeudi ſuivant, dix heures du matin, qu'il fut levé par le Doyen de la Cathédrale, & inhumé à l'entrée du chœur, au-deſſous du banc des chappiers. Le Préſidial & toutes les Communautés de la ville aſſiſtèrent à ſon convoi, qui ſe fit par la rue des Chanoines, la grande rue, la Cigoigne, la rue de la Barillerie, la rue S. Dominique, la rue de l'Oratoire, & la porte du Château; on eut la précaution d'éviſcérer le corps le Lundi au ſoir. Le Mardi deux Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général deſcendirent au Chapitre aſſemblé, pour demander qu'on leur accordât le cœur du défunt Prélat, bienfaiteur dudit Hôpital, ce que le Chapitre accorda, & conclut à ce que le cœur ſeroit tiré du corps & mis dans une boite de plomb, & dépoſé ſur le catafalque dans le chœur de la Cathédrale, où il demeureroit pendant l'octave; & qu'après la célébration du ſeptième, il ſeroit conduit dans un carroſſe à l'Hôpital-Général, & préſenté aux Adminiſtrateurs par le Doyen de la Cathédrale, accompagné de deux Chanoines; le carroſſe, précédé des Eccléſiaſtiques du bas-chœur, en camail. Le Samedi ſuivant le jour de la ſépulture, le Chapitre célébra le Service donné, & le Jeudi onze, le Service du ſeptième, auquel on convoqua les Compagnies qui l'avoient été à l'inhumation.

Les Officiers du Préſidial, ceux de l'Election & du Grenier à Sel, aſſiſtèrent à l'inhumation, & ſe placèrent dans le fond du chœur, dont ils occupèrent les ſtalles, ſuivant l'uſage. Les Chanoines de l'Égliſe Collégiale Royale de S. Pierre, n'y voulurent point aſſiſter, quoiqu'invités, parce qu'on leur refuſa, comme on avoit fait à l'inhumation des Évêques Louis de Treſſan, en 1712, & Pierre du Crévi en 1723, des places dans le chœur.

Les Officiers de l'Hôtel-de-Ville n'y aſſiſtèrent pas auſſi, quoiqu'invités, prétendant être en droit de tenir les quatre coins du poële, fonction que le Chapitre prétend

lui appartenir, & qu'il fait exercer par quatre Dignitaires de l'Église, & à leur défaut, par les plus anciens Chanoines.

Dans le convoi le corps, revêtu de ses plus riches habits pontificaux, la mitre en tête & la crosse sur le bras droit, fut porté sur les épaules de six Prêtres du bas chœur, en aube & en étoles violettes. Le cœur, mis dans une boîte de plomb, fut porté dans un bassin d'argent, couvert d'un crêpe noir, par le Vallet-de-Chambre du défunt, qui avoit l'épée au côté. Les autres Domestiques, au nombre de douze, vêtu de deuil, accompagnoient le corps, & deux autres, vêtus de même, accompagnoient le cœur; tous avoient un flambeau de cire blanche à la main.

Voyez *à l'article Mans, Paroisses du Grand S. Pierre & de la Coulture, les établissemens faits au Mans par Charles-Louis de Froulai.*

77. LOUIS-ANDRÉ DE GRIMALDI, des Princes de Monaco, fut élu Évêque du Mans le 19 Avril 1767. & consacré le 5 Juillet de la même année.

En 1768, Mgr l'Évêque entreprit la décoration de son Église Cathédrale; & les Chanoines commencèrent le neuf de Juillet à faire l'Office Canonial dans l'Eglise des RR. PP. Jacobins, d'où ils sortirent pour rentrer dans leur Église le 24 Mars 1771.

Genéalogie de la Maison de Grilmaldi.

On donne pour le premier Seigneur connu de la Maison de Grimaldi Grimoald, Maire du Palais, sous le règne du Roi Childebert II ou III.

La première possession de la Seigneurie Souveraine de Monaco, dans la Maison de Grimaldi, a commencée, selon les Historiens du pays, en 920, que l'Empereur Henri I la donna à Grimaldi I, qui en avoit chassé les Sarazins. Les Génois l'enlevèrent aux Grimaldi, & le Comte de Provence les en dépouilla en 1150 ou 1160: Raimond Bérenger, Comte de Provence, la restitua aux Génois en 1174; & l'Empereur Henri VI leur en donna l'investiture en 1191. Elle fut envahie sur la République par Charles II, Roi de Sicile, Comte d'Anjou, du Maine & de Provence, & restituée par le même en 1300. La Maison de Grimaldi y fut rétablie le 24 Décembre 1317. Les Espagnols s'en emparèrent depuis; & en 1642, Honoré

noré Grimaldi, II du nom, les en chassa, avec le secours des François. Le Roi Louis XIII mit les Princes de Monaco & leur Souveraineté sous la protection de la France, & s'engagea à entretenir une garnison Françoise dans Monaco, dont le Prince & ses heritiers auroient le commandement pour le Roi; il s'obligea aussi à les maintenir en leur liberté & Souveraineté de Monaco, Menton & Roquebrune: ces trois villes composent la Souveraineté de Monaco.

GRIMOALD, Maire du Palais sous Childebert II, en l'an 700, eut pour fils Théobalde ou Thibauld, qui suit. On dit que Grimoald fut assassiné par le Frison, vers 714.

THÉOBALDE OU THIBAULD, épousa Aliarde: dont Hugues, qui suit; & Ramire, qui fit la guerre en Espagne contre les Maures. Pepin Héristel, ayeul de Théobalde, le fit Maire en Neustrie.

HUGUES, Seigneur d'Antibes en Provence, vivoit en 800. On dit qu'il fut un des Capitaines de Charlemagne; il eut pour fils Passanus, qui suit; & Thibauld ou Thado, Archevêque de Milan, mort en 869.

PASSANUS, Seigneur d'Antibes, fut père de Grimaldi I, qui suit.

GRIMALDI I, épousa Chrispine: dont Gui I, qui suit; Chrispin, dit Angot, qu'on fait tige de la Maison du Beccrespin; & Gibalin Grimaldi, que Guillaume, Comte de Provence, employa contre les Sarazins de Fraxinet, & auquel il donna le pays qu'ils occupoient, qu'on a nommé depuis le Golfe de Grimaut.

GUI I Grimaldi, Prince de Monaco, vivoit en 980. Il eut Grimaldi II, qui suit; Boirel, qui s'établit en Languedoc; & Alphant, Evêque d'Apt en 1050. Grimaldi II, eut Gui II, qui suit; Thibauld, Cardinal; & Charles, Evêque de Sisteron.

GUI II, Prince de Monaco, fut Amiral de l'Empereur Henri IV: il eut Grimaldi III, qui suit; Luc & Gui, Cardinaux; Humbert, Evêque de Fréjus, Mainfroi, Evêque d'Antibes; Boson, Abbé de Lérins; & Albert, Chevalier de S. Jean de Jérusalem, Commandeur de Primoisson, en 1168.

GRIMALDI III eut Obert, qui suit; Raimond, Evêque d'Antibes; & Pierre, Evêque de Vence.

OBERT, Prince de Monaco, fut Grand-Maître-d'Hôtel de l'Empereur Frédéric I, & son Ambassadeur en France & en Angleterre: il eut Grimaldi IV, qui suit; Nicolas, tige des Grimaldi de Carignan en Piémont; Obert, qui a

fait la branche des Seigneurs de Châteauneuf & de Gattières, dans le Comté de Nice; & Ingo, dont la postérité a été nombreuse; c'est de lui que descendent les Ducs d'Euboli, les Princes de Salerne, les Marquis de Théano, les Comtes de Polo, &c. Nicolas, dernier de la branche des aînés, mourut en 1639; ses biens sont fondus dans les Maisons de Spinola & de Dorice, parce que trois de ses tantes avoient été mariées; savoir, Polixène, à Philippe Spinola; Eliz, à Sinibaud Doria, Seigneur de Crémorino; & Avelia, à Nicolas Doria. Bourel, fils puîné d'Ingo, fit la branche des Grimaldi de Gênes, dite de Castro; Gabriel, un de ses descendans au cinquième degré, fit celle de Grimaldi, dit Cavalléroni, Baron de Montepélouse & de Sanféli. Le Cardinal Jérôme Grimaldi, Archevêque d'Aix, mort en 1685, descendoit de cette dernière branche.

GRIMALDI IV, Prince de Monaco, étoit Intendant-Général de l'armée des Gênois au siége de Damiette; il épousa Oriette, fille de Merle de Castre, dont il eut François, qui suit; Devotus, Evêque de Grasse; Lucher, qui prit Ventimile aux Gibelins, & qui est la tige des Marquis de Modunio, dans le Royaume de Naples, des Barons de Beaufort & des Grimaldi, habitués à Séville en Espagne, dont il y avoit, en 1722, Joseph Grimaldi, Secrétaire d'Etat, pour les affaires de la guerre, sous le règne de Philippe V. Le Roi d'Espagne, Charles III, vient de faire....... Grimaldi son Premier Secrétaire d'Etat. François Grimaldi, Prince de Lixen, mort au Château de Sampigi, en Lorraine, prétendoit être le vrai descendant de Lucher, assurant que ce que l'on disoit de la branche d'Espagne étoit faux, & que les descendans de Lucher avoient toujours été établis a Gênes.

FRANÇOIS Grimaldi, Prince de Monaco, s'attacha, avec Charles I, Roi de Naples, au parti du Pape contre les Gibelins; il mourut vers l'an 1275; il avoit épousé Aurélie de Caretto, fille de Jacques, Marquis de Final; dont, entre autres Rainier I, qui suit; Antoine, qui servit Charles II, Roi de Naples; & Andaro, qui fut tige des Barons & Comtes de Bueil, parmi lesquels il y a eu des hommes illustres; entre autres Honorat Grimaldi, Baron de Bueil, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Duc de Savoye, du Comté de Nice, son Ambassadeur Extraordinaire près le Roi François I, & Chevalier de l'Annonciade en 1518: son fils Honorat lui succéda au même Gouvernement, & fut fait Chevalier de

l'Ordre de l'Annonciade en 1576; Annibal Grimaldi, fils de ce dernier, fut Chevalier de S. Maurice & de S. Lazare, Conseiller d'État, Chambellan, Gouverneur du Comté de Nice, & Général des Galères; il fut créé Chevalier de l'Annonciade en 1602; Louis, frère de ce dernier, fut Evêque de Vence, Grand-Prieur de S. Maurice & de S. Lazare, Grand Aumônier du Duc de Savoye, son Ambassadeur en France, & Chancelier de l'Ordre de l'Annonciade en 1602, & de nos jours le Baron de Bueil, qui a été pendant long-temps Lieutenant-Colonel du régiment de Nice au Service de la France, & qui fut fait Maréchal de Camp après la défense d'Aire, en Novembre 17

RAINIER I, Prince de Monaco, servit Charles II, Roi de Naples; il mourut vers 1300; il avoit épousé Spécieuse Caretto, fille de Jacques, Marquis de Final, dont entre autres, Rainier II, qui suit; Bartonus ou Barthelemi, que Robert, Roi de Naples, fit Gouverneur de Calâbre, & qui laissa postérité en Sicile; François, qui enleva aux Spinola la forteresse de Monaco, qu'ils avoient usurpée.

RAINIER II, Prince de Monaco, Seigneur de Cagnes, de Villeneuve, &c. fut Amiral de France; il mourut vers 1330; le nouveau Moréri dit 1314. Il épousa Marguerite Rufo: dont Charles, qui suit; Antoine, tige de la branche d'Antibes; & Lucien, Seigneur de Villefranche, Grand-Chambellan de Jeanne, Reine de Naples, Comtesse de Provence.

CHARLES I Grimaldi, Prince de Monaco, dit le Grand Seigneur de Vintimille, Cagne, &c. épousa Luchinelle Spinola, dont une nombreuse postérité, & entre autres Rainier III, qui suit.

RAINIER III, Prince de Monaco & de Menton, Baron de Vence, &c. se donna, du vivant de son père, au service de la France; il laissa Ambroisin, qui se noya en pêchant, en 1422; Jean, qui suit; Henri, Chambellan du Roi de Sicile, qui a fait la branche des Princes de Ste Catherine en Sicile; & Griffette, alliée à Louis de Lascaris.

JEAN, Prince de Monaco, &c. mort en 1454, avoit épousé Homelline, sœur de Thomas Frégose, Doge de Gênes: dont Catalan, qui suit; Constance, mariée à Antoine Carretto, Marquis de Final; & Barthelemie, qui épousa Pierre Frégose, Doge de Gênes.

CATALAN Grimaldi, Prince de Monaco, mort en 1457, laiſſant Claude, qui ſuit.

CLAUDE Grimaldi, Princeſſe de Monaco, fille unique de Catalan Grimaldi, fut mariée à Lambert Grimaldi, fils cadet de Nicolas Grimaldi, co-Seigneur d'Antibes & de Cagnes, & de Céſarine Doria: par cette alliance la Principauté de Monaco paſſa dans la branche de Grimaldi d'Antibes; ils eurent de leur mariage Lucien, qui ſuit; Jean, aîné, qui mourut ſans poſtérité; & Auguſtin, qui fut Abbé de Lérins & Evêque de Graſſe; & une fille, qui fut mariée à N.... Doria.

LUCIEN Grimaldi, Prince de Monaco, fut aſſaſſiné par Barthelemi Doria, ſon neveu, en 1523; il avoit épouſé Anne de Pontevez, Dame de Cabanne: dont Honoré, qui ſuit.

HONORÉ I, Prince de Monaco, &c. eut d'abord recours à la protection du Roi François I, en 1533; il ſe jetta enſuite dans le parti de l'Empereur Charles V, & mourut en 1581; il avoit épouſé en 1545 Iſabelle Grimaldi, fille de Jean-Baptiſte, Seigneur de Montaudion: dont Charles, mort ſans alliance en 1589; François, mort en 1583; Hercule, qui ſuit; Horace, mort à Naples en 1620; Geneviève, mariée à Etienne Grillo de Gênes; Aurélie, femme d'Auguſtin Franco; Virginie, Religieuſe; & Claude, morte ſans alliance.

HERCULE I Grimaldi, Prince de Monaco, fut aſſaſſiné en 1604; il avoit épouſé Claude Landi: dont Honoré II, qui ſuit; Jeanne, mariée à Théodore Trivulce, Prince de Miſochio; & Marie-Claude, Religieuſe.

HONORÉ II Grimaldi, Prince de Monaco, chaſſa les Eſpagnols de Monaco en 1641, & ſe mit ſous la protection de la France. Le Roi lui donna le Duché de Valentinois, le Comté de Carladez en Auvergne, la Baronnie de Calvinet, dans la même Province, celle de Baux, en Provence, & celle de Buis en Dauphiné. Ce Prince étoit ſavant; il dreſſa la Généalogie hiſtorique de ſa Maiſon, qui fut imprimée ſous le nom de Vénaſque, ſon Secrétaire. Honoré II mourut en 1662; il avoit épouſe Hippolite Trivulce: dont Hercule II, qui ſuit.

HERCULE II Grimaldi, Marquis de Baux, fut tué âgé de 27 ans, par malheur, en 1651, par un de ſes gardes, qui tiroit au blanc; il avoit épouſé en 1641 Marie Aurélie Spinola: dont Louis, qui ſuit; Marie Hippolyte, mariée en 1659 à Charles-Emmanuel Philbert de Simiane; Jeanne-Marie, alliée à André Impériali; Dévote-Marie, Reli-

gieuse Carmélite ; & Thérèse-Marie, qui épousa en 1671 Sigismond-François d'Est.

Louis Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, &c. mourut en 1701. Il avoit épousé en 1660 Catherine-Charlotte de Grammont: dont Antoine, qui suit; Honoré-François, qui fut Archevêque de Besançon, mort en 1748; Marie-Thérèse, Religieuse de la Visitation; & Anne Hippolyte, mariée en 1696 à Jacques-Charles de Crussol, Duc d'Uzès, morte en 1700.

Antoine Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, &c. épousa en 1688 Marie de Lorraine d'Armagnac; Catherine-Antoinette, morte jeune; Louise-Hippolyte, qui suit; Marguerite Camille, mariée en 1720 à Louis de Gand de Mérode de Montmorenci, Prince d'Isenghien; & Marie-Pauline-Thérèse.

Louise-Hippolyte Grimaldi, Princesse de Monaco, épousa en 1715 Jacques François-Léonor de Matignon, Comte de Thorigni, à la charge par lui de prendre le titre de Duc de Valentinois, avec les armes de Grimaldi, sans pouvoir, ni lui ni ses descendans, ajouter aucun autre nom à celui de Grimaldi, ni écarteler leurs armes d'autres Maisons que de Grimaldi: de ce mariage sont issus, Honoré-Camille-Léonor, qui suit ; Marie-Charles-Auguste, Comte de Carledés, né en 1722; Charlotte, née en 1719, Religieuse de la Visitation de Paris, actuellement à la Visitation au Mans, pour cause de santé; Charles-Maurice, appelé Comte de Valentinois, Comte de Rasse, Lieutenant-Général au Gouvernement de la Basse-Normandie, Gouverneur de Cherbourg, de S. Lô & de l'Isle de Chausai, Brigadier des Armées du Roi, & Chevalier de la Toison-d'Or, par Marie-Christine de Rouvroi Saint-Simon, son épouse; Marie-Françoise-Thérèse, née en 1728 ; & François-Charles, né en 1726.

Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Seigneur de l'ancien Duché d'Estouteville, Marquis de Baux, Comte de Thorigni, Baron d'Ambie, &c. Maréchal des Camps & Armées du Roi en 1748, né en 1720, épousa à Monaco en 1757, Marie Catherine de Brignole, noble Génoise, dont il a Honoré-Anne-Maurice, appelé Duc de Valentinois, né à Monaco en 1758, &

Grimaldi, Branche d'Antibes.

Antoine Grimaldi, second fils de Rainier II, Prince de Monaco, est tige de la branche des Seigneurs d'Antibes, de Cagne, de Corbons, &c. Il fut Seigneur de Prata, de la Vallée, de Lantusque, &c. Conseiller de Jeanne première, Reine de Naples, pour laquelle il arma six galères à ses dépens; cette Reine l'inféoda de ses Terres & de celles de Bliguber & de Chanoul le 20 Octobre 1348, & de celle de Vuels, le 10 Janvier 1349; il épousa Catherine Doria, d'où Marc, dont la postérité masculine finit en Honoré, son petit-fils, mort jeune; Luc, qui suit; Antoine, qui fit son testament à Gênes en 1358. Le Pape Clément VII engagea la ville d'Antibes à Marc & à Luc Grimaldi, pour des sommes considérables qu'il avoit ci-devant reconnu leur devoir; la Reine Marie de Naples approuva cet engagement en 1396; Marc & Luc avoient auparavant acquis de Rainier Grimaldi, la moitié de la Seigneurie de Cagne; Jeanne de Sicile approuva en 1372 cette acquisition.

Luc Grimaldi, co-Seigneur d'Antibes, Cagne & Villeneuve, acquit de Raimond Marquésoni, mari de Catherine Grimaldi, sa nièce, la portion qui lui appartenoit dans la Seigneurie de Cagne; Luc épousa Yolande Grimaldi, dont Jean; Nicolas, qui suit; Jean épousa Blanche Doria, dont il eut quatre filles; savoir, Constance, mariée en 1408 à N.... Carretto, Marquis de Savonne; Thomassine, femme de Théobalde Lascaris; Honorée-Catherine, qui épousa Jean Doria; & Lucie, Religieuse à Aix; Jean Grimaldi s'attacha au service du Roi Charles VI contre les Anglois. Luc eut encore Louis, qui se fit Chartreux; Pierre, qui fut Conseiller de la Reine Jeanne de Naples; Clémence, femme de Luchin Galli de Gênes; & en secondes nôces de Marcellin Grillé de Gênes; Marguerite, qui épousa Bertrand de Grasse; Madeleine, mariée à René Lascaris; Lucie, femme de Jean Justiniani; & Luchine, femme de Guillaume de Puget.

Nicolas Grimaldi, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, Conseiller & Chambellan de la Reine Yolande de Sicile & du Roi Louis, son fils, qui le fit Viguier de la ville de Marseille en 1420; il épousa Césarine Doria: dont Gaspard, qui suit; & Lambert, qui fut marié à Claude, fille unique de Catalan Grimaldi, Prince de Monaco, & qui, par cette alliance, devint Prince de

Monaco; Guignes, mort jeune, vers 1437; Jean-André, Evêque de Grasse en 1481, Abbé de Lérins, Vice-Légat d'Avignon, Nonce en France, destiné au Cardinalat, mort en 1505; Louis, Chevalier de Malte; Valentine, qui fut mariée à Jean Doria, Seigneur de Vuelt; Mariette, qui épousa en 1449 Hugues de Villeneuve, Baron de Vence; & Brigide, qui s'allia en 1452 à Alleran, des Marquis de Céve.

GASPARD Grimaldi, Seigneur d'Antibes, Cagne, &c. épousa Marguerite Lascaris, fille du Comte de Tende, en 1450: dont Nicolas II, qui suit; & Renée, qui épousa Jean Solaro, en Piémont.

NICOLAS II Grimaldi, fut Panetier du Roi Charles VIII en 1491; il lui fit hommage des Seigneuries d'Antibes & de Cagne en 1494; il épousa Charlotte de Villeneuve, Dame de Courbons: dont Gaspard II, qui suit; Honoré, Chevalier de Malte; Jean-Antoine, qui épousa Andronice Flotte, & fit une branche, établie à Nice; Claude, Chevalier de Malte; & Jean-André, qui eut huit garçons & deux filles; Jean, Abbé de Thoronet en 1568; Honorée, qui fut mariée à Baltasard de Sade, Seigneur d'Aiguières; & Anne, femme d'Antoine d'Arlalan, en 1520.

GASPARD II Grimaldi, Seigneur d'Antibes, de Cagne & de Courbons, Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa Jeanne Quiqueran: dont René, qui suit; Nicolas, Prévôt de Barjos; Philippe, Chevalier de Malte; Frédéric, Chevalier de Malte; Alexandre, mort à Ferrare; Octavien; Lucrèce, mariée en 1545 à Gaspard de Castellane, fils du Comte de Grignan; Julie, qui épousa en 1557 Albert de Rosset, Seigneur de Primibert en Dauphiné, Chevalier de l'Ordre du Roi; Hippolyte, femme de Jacques Faret de Saint-Privat, en 1560; Françoise, mariée en 1561 à Claude de Villeneuve, Seigneur de Vence, Chevalier de l'Ordre du Roi; Casimire, qui épousa en 1564 Jules Doria Citadin de Vintimille; Camille, mariée en 1563 à Jean de Brancas, dit Forcalquier, Baron de Céreste.

RENÉ Grimaldi, Seigneur d'Antibes, Cagne, Courbons & Maligay, Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1560 Yolande-Claude de Villeneuve, dont Alexandre, qui vendit la Seigneurie d'Antibes au Roi Henri IV, & passa une transaction, sur cette vente, avec Honoré, son frère, le 18 Septembre 1608. Cet Alexandre épousa Julie de la Rouère, Piémontoise, fille du Comte de Poivin, dont il

eut Marguerite, mariée en 1615, à Melchior de Puget; Claude, Seigneur de Maligay, mort sans postérité; Honoré I, qui suit; Camille, mariée en 1686 à Annibal de Forbin, Seigneur de la Roque; Julie, qui épousa en 1602 Allemand de Glandevés, Seigneur de Gréoux.

HONORÉ I Grimaldi, Seigneur de Courbons, fut Gentilhomme de la Chambre du Roi, qui l'employa en plusieurs négociations secrettes; il épousa Blanche de Thomas: dont Jean-Henri, qui suit; Pierre, Chevalier de Malte, mort de ses blessures en Flandre; François-Frédéric, Chevalier de Malte; Alexandre, Chevalier de Malte, mort jeune; Claude, Chevalier de Malte. Honoré I testa en 1618.

JEAN-HENRI Grimaldi, Marquis de Courbons, par érection faite en sa faveur en 1646, travailla à remettre le Prince de Monaco, son parent, sous la protection de la France, qu'il avoit quittée pour se mettre sous celle de l'Empereur. Il aimoit les Belles-Lettres. Jean-Henri épousa Anne de Grasse, fille de N.... Comte de Bar, & de Claire de Alagonia, en 1625: dont Honoré II, qui suit; Pierre, Ecclésiastique, mort jeune; Scipion, Chevalier de Malte, Capitaine de Vaisseau en 1632; Claude, Chevalier de Malte, Capitaine de Galère, en 1632; Arnauld, mort en 1646; Henri, mort jeune; Marie-Gabrielle, mariée à François de Lombard, Seigneur de Gourdons, Commandant le Régiment du Cardinal Mazarin; & Marthe, morte jeune. Jean-Henri mourut fort âgé.

HONORÉ II Grimaldi, Marquis de Courbons, Baron de Cagne; il vendit le Marquisat de Courbons pour le service du Roi; pour récompense le Monarque érigea la Baronnie de Cagne en Marquisat. Honoré II épousa en 1646 Françoise Grimaldi de la branche de Régusse, fille de Charles, President au Parlement de Provence: dont Charles, qui suit; Pierre, Chevalier de Malte, Lieutenant de Vaisseau en 1664; Charles, Chevalier de Malte, Colonel au service des Vénitiens; Eléasar, Abbé de Clansonne; & Lucrèce, mariée à Scipion de Villeneuve, Seigneur de Tourette-lès-Vence.

CHARLES Grimaldi, Marquis de Cagne, Gouverneur de S. Paul, épousa en 1673, Françoise Couet, fille du Marquis de Marignan & des Isles d'Or: dont Honoré III, qui suit; Charles, Chevalier de Malte, Capitaine dans le Régiment de la Marine; Gaspard, Chevalier de Malte, Lieutenant de Galère; Camille, Chevalier de Malte, Lieutenant de Vaisseau; Alexandre, Chevalier de Malte,

Lieutenant de Vaiſſeau, tué d'un éclat de bombe; Joſeph-Marie, Prieur de Noyers, & auparavant Capitaine dans le Régiment de la Marine, où il fut bleſſé; Anne-Marie, femme d'Antoine-François de Cais, Comte de Gilette à Nice; Marthe-Marguerite-Eliſabeth, mariée à Charles Olivari en 1711. Charlotte épouſa en 1718 Jean-André de Vacher, Seigneur de Saint-Martin.

Honoré III Grimaldi, Marquis de Cagne, né en 1675, fut bleſſé au ſiége de Mons, étant Page du Roi, ce qui le mit hors d'état de continuer le ſervice. Il épouſa Marguerite Roſſeline de Villeneuve en 1700 : dont Honoré IV, qui ſuit; Charles, qui fut d'abord Abbé de la Grâce-Dieu, Aumônier du Roi, Grand-Vicaire & Archidiacre de Rouen, Prieur de Noyers & de S. Maixent, en Poitou, puis Evêque de Rodez, mort à Rodez en 1770; Charles, Lieutenant de Galère en 1746, qui épouſa Geneviève Grimaldi, de la branche d'Antibes, dont Charles, Officier dans la Marine; Marie-Marthe, mariée à Gombert, Seigneur de Geniez; & Eliſabeth Roſſeline, mariée à Louis Commandaire, Marquis de Tarradeau, dont entre autres, Honoré-François, Chanoine, Archidiacre & Vicaire-Général de l'Egliſe du Mans.

Honoré IV Grimaldi, Marquis de Cagne; étant Lieutenant aux Gardes, il fut donné pour ôtage à la priſe de Philisbourg, en 1734; il fut depuis Capitaine de Cavalerie, Colonel & Chef de Brigade des Carabiniers; il mourut en 1743, après la bataille d'Eteingein, Chevalier de S. Louis, & Gouverneur de S. Paul. Il avoit épouſé, en 1730, Hélène-Marie-Anne Dorcel, fille du ſieur de Plaiſian, dont Louis Camille, qui fut d'abord Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Commiſſaire-Général, puis Capitaine de Carabiniers; il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Cremel; Gaſpard-Sauveur, Lieutenant de Vaiſſeau, marié à N.... de Paniſſe de Tripoli; & Louis-André, qui ſuit.

Monſeigneur Louis André Grimaldi, Evêque du Mans, en 1767.

Vivat & æternos bene felix exigat annos.

MAISONCELLES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coſſé-en-Champagne, l. 5; Mareil, l. 2 ¾; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Maisoncelle à Laval, M. l. 3; Mellai, M. l. 2; Cossé-le-Vivien, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Ballée, M. l. 4; Grez-en-Boire, M. l. 3; Entrames, l. 1; Origni-Benait, l. 1 $\frac{1}{2}$; Houssai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Villiers-Charlemagne, l. 1; le Bignon; l. 1; Arquenai, l. 1; Basougers, l. 1 $\frac{1}{4}$; Parenai, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Ouette, & au N. par plusieurs étangs & trois petits ruisseaux.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 350 Communians.

Il y a la Chapelle de Champfleuri, estimée 355 liv., à la présentation du Seigneur; celle de la Luinnière, estimée 70 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; & celle des Soucheries, estimée 35 liv.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Martou des Houllières, suivant un Mémoire qui m'a été fourni, ou de la Jupelière : cette Seigneurie appartenoit en 1581 à Julienne d'Arquenai, femme de Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, Chevalier des Ordres du Roi; & en 1660 elle appartenoit à Philippe de Bouillé, Comte de Créance.

MAISONCELLES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Saint-Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 6; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Maisoncelles à Bouloire, M. l. $\frac{3}{4}$; S. Calais, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Bessé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Torigné, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Evaillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ecorpain, l. 1 $\frac{1}{2}$; Coudrecieu, l. 1 $\frac{1}{4}$; les Loges, l. 1; S. Mars de Loquenai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Tresson, l. 1; Sainte Osmane, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. par un courant d'eau, qui forme trois étangs, & à l'Ouest par le ruisseau d'étang-fort, qui en forme aussi un. Il y a beaucoup de landes dans la Paroisse.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur de la Paroisse. Il y a 160 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marechal de Balincourt. Voyez *la Généalogie à l'article Bouloire*.

MAIXENT (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, au S. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il

est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouair, l. $\frac{1}{2}$; Pont de Gêne, l. 3 $\frac{1}{4}$; Champagné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2.

Il y a de S. Maixent à Dolon, M. 1 $\frac{1}{2}$; Vibraye, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Montmirail, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Connerré, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Ferté, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Gonais, l. 1; Seaux, l. 1; Lavarai, l. $\frac{1}{4}$; S. Quentin, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Quenne, & à l'O. par deux courans d'eau qui forment un étang.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

MALICORNE, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Petit Saint-Georges, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Malicorne à Sablé, M. l. 4; Vallon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Brullon, M. l. 4; Poillé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Noyen, l. 1 $\frac{1}{4}$; Avoise, l. 2 $\frac{1}{4}$; Courcelle, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mezeré, l. 1; S. Jean-du-Bois, l. 1 $\frac{1}{2}$; Anjou, l. $\frac{1}{4}$.

Malicorne est situé sur la rivière de Sarte, qui coupe la Paroisse du N. E. à l'O. Le ruisseau de Fibou, réuni à celui de Veane, se jette dans la rivière entre le Bourg & le Château. Il y a marché tous les Mardis.

Il y a à Malicorne des vignes, des bois & des landes. Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 700 Communians.

Il y a un Prieuré, estimé 1000 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers; la Chapelle de Sainte Anne, fondée en 1511, estimée 10 liv.; celle de Sainte Catherine; celle de S. Jacques, estimée 10 liv., ces trois Chapelles sont à la présentation du Seigneur; & celle de l'Huisserie, estimée 35 liv., à la présentation des parens du Fondateur.

Il y a à Malicorne un Grenier à Sel, composé d'un Président, un Grennetier, un Procureur du Roi & un Greffier.

Le Bourg de Malicorne se nommoit autrefois Condé, qui signifie la même chose que Confluant; le Château s'appeloit Malicornant.

L'Evêque Denis Benaiston, qui siégea au Mans depuis 1296 jusqu'à 1299, eut un grand procès avec l'Evêque d'Angers, qui prétendoit étendre sa Jurisdiction sur les Paroisses de Sablé & de Malicorne, & sur toutes les Terres dépendantes de la Seigneurie de Peschereul; on dit que les Parties en vinrent jusqu'à prendre les armes; cette affaire ayant été mise en arbitrage devant l'Archevêque de Tours & son Archidiacre, l'Evêque de Nantes, le Sire d'Antenaise, & le Châtelain de Champagne; ces Commissaires jugèrent en faveur de l'Evêque du Mans. *Courvaisier, page 545. Bondonnet, page 595.*

Sous le Pontificat de Michel de Breiche, qui dura depuis 1355 jusqu'à 1363, 66 ou 67, le Château de Malicorne fut pris par Robert de Cavole, Chef des Anglois. *Courvaisier, page 595.*

Environ l'an 1425, les Seigneurs de Raiz & de Beaumanoir, (l'Analiste d'Anjou dit de Beaumont; Beaumanoir étoit prisonnier), accompagnés d'Ambroise de Loté, prirent d'assaut sur les Anglois le Château ds Malicorne, & firent pendre tous les François qu'ils y trouvèrent en garnison. *Courvaisier, page 685. Supplém. Hist. de Sablé MS. Annales d'Anjou*, 137 *verso.*

En 1424, Antoine de Sourches, Seigneur de Malicorne, fut tué à la bataille de Verneuil. *Annal. d'Anjou, fol.* 137, *verso.*

Ce vieil Annaliste dit Sourches, & Ménage, dans son Histoire de Sablé, dit Chources ou Chourches; selon ce dernier, la Maison de Chourches étoit une Maison illustre du Maine, qui tiroit son nom de la Terre de Chourches, (*à Caortiis, Caortia, à Cadurcus, & Cadurcia*). Il y a dans le Maine deux Terres du nom de Chourches, Chourches d'Antenaise & Chourches le Vayer: on ne sait de laquelle de ces Terres la Maison de Chourches a tiré son nom. Cette Maison existoit du temps de Geoffroi, Abbé de Vendôme, qui vivoit encore en 1129, & n'a fini que par la mort de Jean de Chourches, Seigneur de Malicorne, Gouverneur du Poitou, & de Marguerite de Chourches, sa sœur, première femme de Charles, Marquis de Beaumanoir, & mère du Maréchal de Lavardin. La Maison de Chourches portoit en ses armes d'argent à cinq faces de gueules.

En 1158, Thibauld de Malicorne, & N.... de Malicorne se croisèrent pour le voyage de la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne, Chef de cette croisade. *Ménage, Histoire de Sablé, page* 180.

On trouve, avant l'an 1090, dans un titre qui est à Saint Aubin d'Angers, un Lonuthon de Malicorne, père de Basile, duquel, selon les apparences, vint Waudin I, qui fut père de Waudin II, mari de Basile, dont Waudin III. Waudin II & Basile, sa femme, firent un don à l'Eglise de Malicorne; ce don fut confirmé par Renauld de Craon, fils aîné de Robert le Bourguignon, Seigneur de Sablé. *Ménage, page* 133.

La Seigneurie de Malicorne a passé de Waudin dans la Maison de Chources, ensuite en celle de Beaumanoir, & est venue en celle de la Châtre, où elle est actuellemant.

La Châtre est un gros Bourg en Berri, qui a donné son nom à la Maison de la Châtre, considerable dès le douzième siècle.

PHILIPPE de la Châtre, Seigneur de Bésigni, Conseiller & Chambellan du Comte d'Anjou, mort avant 1360, avoit épousé Marie de Vaneci: dont Guillaume, qui suit; & Jean, qui servoit dans les armées en 1370 & 1380.

GUILLAUME de la Châtre, Chambellan du Comte de Poitiers, acheta, en 1371, la Terre de Nançai, en Sologne; il épousa Agnès de Linière: dont Jean, qui suit; Guillaume, Seigneur d'Etrichi, qui vivoit en 1414; & Jeanne, mariée à Guillaume de Crévant.

JEAN de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. épousa Huguette de Vaudenai: dont Pierre, qui suit; Jean, Prieur de S. Poncian; & Antoine, Seigneur de la Porcheresse, qui vivoit en 1473.

PIERRE de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. Maître-d'Hôtel du Duc de Berri, épousa Marie de Roui: dont Claude, qui suit; & Jeanne, mariée en 1453, à Jean Savari, Seigneur de Lancôme.

CLAUDE de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. Chevalier de l'Ordre de S. Michel, combattit à côté du Roi Charles VIII, à la bataille de Fornoue, en 1495; il épousa Catherine de Menou, fille de Jean, Seigneur de la Ferté-Menou, & de Jacquette de Chaborant, dont Abel, qui servit à la bataille de Fornoue, & mourut sans alliance avant son père; & Gabriel, qui suit.

GABRIEL de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. Chambellan & Maître-d'Hôtel du Roi, accompagna le Roi Louis XII aux guerres d'Italie, & mourut en 1538, après avoir servi sous quatre Rois; il avoit épousé, 1°. Marie de Saint-Amadour, fille de Guillaume, & de Marguerite de Québrioc: il épousa 2°. Jeanne Sanglier; il eut

du premier mariage Joachim, qui suit; Claude, qui a fait la branche de la Maisonfort, finie en Louis de la Maisonfort, fils de Claude, Maréchal de France.

JOACHIM de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. Prévôt de l'Ordre de S. Michel, comme son père, mourut en 1546; il avoit épousé Françoise Foucher, fille d'Antoine & de Françoise de Marconnai: dont Gaspard, qui suit; Baltazar, Seigneur de Bésigni, Chevalier de l'Ordre du Roi, mort sans alliance; Jeanne, mariée à Gui de Monceaux, Seigneur de Houdan; & Melchiore, qui épousa Pierre du Pé, Seigneur de Tannerre.

GASPARD de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, donna des preuves de son courage en grand nombre d'occasions: il mourut en 1576, d'une blessure qu'il avoit reçue au combat de Dreux. Il avoit épousé en 1570, Gabrielle de Batarnai, fille du Comte de Bouchage & d'Isabelle de Savoye Tende: dont Henri, qui suit; Madelaine, alliée à Charles de Châtillon, dont elle fut séparée, & épousa Henri, Vicomte de Bourdeilles, Baron d'Archiac; Louise, mariée 1°. à Louis de Voisins, Baron d'Ambres, Vicomte de Lautrec; 2°. à Martin, Seigneur du Bellai, Prince d'Yvetot, & Gasparde, qui épousa le célèbre Jacques-Auguste de Thou, Président au Parlement.

HENRI de la Châtre, Comte de Nançai, &c. épousa 1°. en 1604, Marie de la Guesle, fille de Jacques, & de Marie de Rouville; 2°. Gasparde Mitte de Miolans, sans enfans: il eut de sa première femme, Edme, qui suit.

EDME de la Châtre, Comte de Nançai, étoit mort en 1645. On a de lui des Mémoires imprimés avec ceux de M. de la Rochefoucault. Il avoit épousé en 1632 Françoise de Cunac, fille du Marquis de Dampierre, & de Gabrielle Popillon du Rian: dont Louis, qui suit; & Louise-Antoinette-Thérèse, mariée à Louis de Crévant, Duc d'Humières, Maréchal de France, Grand-Maître d'Artillerie.

LOUIS I de la Châtre, Comte de Nançai, &c. tué près de Gigari, en Afrique, en 1664, avoit épousé en 1658, Charlotte-Louise d'Hardoncourt, Dame de Rosières, fille de Henri, & de Charlotte-Barbe d'Ernecourt: dont Louis, qui suit; Louis-Claude, Abbé de S. Sever-Cap de Gascogne, mort en 1699; & Louise-Marguerite, Religieuse.

LOUIS II de la Châtre, Comte de Nançai, &c. Lieu-

tenant-Général des Armées du Roi, épousa en 1694, Anne-Charlotte de Beaumanoir, fille de Henri-Charles, Seigneur de Malicorne, & de Françoise Paule-Charlotte d'Albert Luines: dont Louis-Charles, qui suit; & N.... Evêque d'Agde, en 1720, mort en

Louis-Charles de la Châtre, Comte de Nançai, Seigneur de Malicorne, &c. a épousé, en 1725, Marie-Elisabeth Nicolaï, fille de Jean-Amard, Marquis de Goussainville, Premier Président de la Chambre des Comptes, & de Françoise-Elisabeth de Lamoignon, dont N....

Branche de la Châtre de Maisonfort.

Gabriel de la Châtre eut pour second fils, Claude, Baron de Maisonfort, qui suit.

Claude II de la Châtre, Baron de Maisonfort, épousa Anne-Robert: dont Claude III, qui suit; Jacques, Seigneur de Sillac, tué dans une rencontre en 1568; Michelle, qui épousa Jean de Menous de Bousai; Anne, mariée à François de l'Hôpital de Vitri; Jacquine, alliée à Guillaume Pot de Chemeaux; & Marie, femme de Guillaume de Laubépine.

Claude III de la Châtre, Baron de Maisonfort, Maréchal de France par la Ligue, Chambellan du Roi, Chevalier de ses Ordres en 1586, & Général en l'armée de Juliers, épousa Jeanne Chabot Jarnac: dont Louis, qui suit; & six filles.

Louis de la Châtre, Baron de Maisonfort, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de France en 1616, mort en 1630, avoit épousé 1°. Urbaine de Montafié, 2°. Elisabeth d'Estampes Valence: dont il eut Henriette, qui suit.

Henriette de la Châtre, épousa, 1°. François de Valois, Comte d'Alais; 2°. Claude Post, Seigneur de Rhodes, Grand-Maître de Cérémonies: dont Louise-Henriette, qui suit.

Louise-Henriette Post, épousa François-Marie de l'Hôpital de Vitri.

Outre la Maison de la Châtre, dont la Généalogie est rapportée ci-dessus, il en subsiste encore trois autres, toutes sorties de la même souche. J'ai vu la Généalogie d'une de ces branches, dressée par le Généalogiste du Roi, on n'a pas voulu me la confier; ainsi je n'en puis rien dire que le peu que vous trouverez *à l'article Lombron.*

MAMERS, Ville assez considérable de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont elle est éloignée de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pizieux, l. 1; Marolle-les-Braux, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mezière-sous-Ballon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Coulaines, l. 4 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Mamers à S. Côme-de-Vert, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 3; Bonnestable, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Ballon, M. 4 $\frac{1}{4}$; Saint Aignan, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Marollette, l. $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Carelle, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Longis, l. $\frac{1}{2}$; Vezot, l. 1; Panon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montrenaut, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Remi-des-Monts, l. 1.

Mamers est située sur la rivière de Dive, qui coule du N. au S. & sur les confins de Normandie, dont elle n'est éloignée que d'un quart de lieue.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Laumer de Blois, Il y a 4000 Communians.

Le Prieuré de Mamers étoit anciennement une Abbaye dont la Mense conventuelle a été réunie à l'Abbaye de S. Laumer: ce Prieuré, estimé 2000 liv. de revenu, est à la présentation de l'Abbé de S. Laumer de Blois.

Il y a à Mamers la Chapelle de S. Lazare, dite de S. Ladre, estimée N.... celle de Notre-Dame, estimée N... à la présentation des Marguilliers; celle de S. Julien, estimée 60 liv.; & celle de Notre-Dame, dans l'Eglise des Religieuses, estimée N.....

En 1634, les Religieuses de la Visitation de Ste Marie s'établirent à Mamers.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

Il y a foire à Mamers le quatrième Lundi de Carême, le 3 Mai, le Lundi d'après l'Assomption, le 29 Août, le 14 & le 29 Septembre, & le 6 Décembre; il y a aussi sept gros marchés semblables aux foires; savoir, le premier Lundi de l'année, le Lundi Gras, le Lundi de la Semaine-Sainte, le Lundi de *Quasimodo*, le Lundi d'après la Pentecôte, le Lundi d'après la Toussaint, & le Lundi d'après la Saint Martin. Le marché ordinaire se tient tout lés Lundis.

Il y a à Mamers un Siége Royal, exercé par un Lieutenant-Général, un Bailli, un Lieutenant Particulier, un Avocat & un Procureur du Roi, avec un Greffier. *Mémoires de Miroménil, MS.*

Il y a aussi un Grenier à Sel, composé d'un Président, un Grenetier, un Procureur du Roi & un Greffier; en

1700

1700 il s'y consommoit vingt muids de sel par an; il y avoit dans ce temps-là 1752 feux dans la Paroisse, qui payoit sept mille cinq cents livres de tailles. *Mémoires de Miroménil, MS.*

La Ville de Mamers passe pour être très-ancienne; on prétend qu'il y avoit autrefois un Temple dédié au Dieu Mars, qui fut détruit par S. Longis.

Sur la fin du onzième siècle, la Ville de Mamers fut prise par Roger de Montgommeri, Comte de Bellême. Les Normands la reprirent quelque temps après; & l'ayant réparée, ils bâtirent des forts aux environs, avec des retranchemens & des lignes de communication, qu'on appelle les Fosses de Robert-le-Diable, afin de résister aux entreprises d'Hélie de la Flèche, qui s'étoit rendu maître d'une partie du Maine. *Courvaisier, page 396. Mémoire de Miroménil, MS. Cenomania.*

La Seigneurie de Mamers appartient, par engagement du Roi, à Madame la Duchesse de Beauvilliers, de la Maison de Desnos. Cette Maison tire son origine de Bretagne: elle porte dans ses armes d'argent au lion de sable, armé, couronné & lampassé de gueules.

PHILIPPE Desnos, Seigneur de Vaumeloisil, en Bretagne, &c. épousa Thiéphaine de Bouasteri, de la Maison de Boisriou: dont Antoine ou Henri, qui suit.

ANTOINE ou HENRI, épousa en 1322, Anastase ou Catherine de la Touche, fille du Comte de la Touche: dont Jean, qui suit; & Roland, tige des Seigneurs Desnos des Fossés.

JEAN Desnos, épousa Catherine Colas, Dame de la Motte Colas: dont Jean, qui suit.

JEAN II Desnos, épousa Jeanne Goyon, fille de Bertrand, & de Marguerite Madène; dont Pierre, qui suit.

PIERRE Desnos, épousa en 1491, Catherine de la Ferrière: dont Jean III, qui suit.

JEAN III Desnos, Seigneur de Tourande, Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1538 Louise de Châteaubriant, fille de Jean, & de Marguerite des Planches: dont François, qui suit.

FRANÇOIS Desnos, Seigneur de Tourande, Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme de Sa Chambre, épousa en 1568 Charlotte de Jousson: dont Gilles, qui suit; & René, tige de la branche de Panart.

GILLES Desnos, Seigneur de Hémenard, la Tanière, &c.

Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1597, Charlotte de Buad, héritière de la Gerbaudière, &c. dont Gilbert, qui suit; & Marie, qui épousa en 1629 Charles des Vaux, Seigneur de Boisbraut, Ste Jame-le-Robert, &c. mort en 1639.

GILBERT Desnos, Seigneur de la Gerbaudière, le Tabler, Hémenard, la Tanière, &c. épousa en 1627, Françoise le Couturier, fille de David & de Marie de Marbeuf: dont Gilles II, qui suit; N..... Seigneur de Tabler, qui laissa deux filles établies en Poitou; N..... Abbé de la Tanière; N.... Seigneur de Montigni, tige des Seigneurs de Montigni, dont le dernier est mort en 1722, & dont le Comte de la Feillée hérita; N..... Religieuse au Roncerai à Angers; N.... Desnos, dit le Chevalier de Hémenard, tué dans une rencontre en 1661; Marie, morte sans alliance.

GILLES II Desnos, Seigneur de Hémenard, épousa en 1652, Susanne de Malnoë, fille de Jacques, Seigneur de Marigni, & de Léonore de Bellac: dont Gilles-Charles, qui suit; & Jeanne.

GILLES-CHARLES, Comte de la Feillée, mort en 1711, avoit épousé en 169... René Viel, fille de Jean, Seigneur de Torbéchet, Juge du Duché de Mayenne: dont Jean-Baptiste, qui suit; Vincente, mariée en 1722, à Alexis-Alexandre le Maire, Seigneur de Courdemanche, dont un fils, marié à N.... de Vassé; N.... mariée au Comte de Gonidec, en Bretagne; & N.... mariée au Comte de Boisgeslin.

JEAN-BAPTISTE Desnos, Comte de la Feillée, &c. mort en 1747, avoit épousé en 1724 Marie Marguerite de Cordouan, morte en 1730; dont Marie, qui suit; N.... Desnos, tué à la bataille de Fontenoi en 1745, sans alliance; Marguerite-Vincente, mariée en 1748, à Joseph-François de Paule, Marquis de Préaut, morte sans enfans; N.... mort enfant; N.... morte jeune; & Charlotte-Susanne, qui épousa en 1752, Louis, Duc de Beauvilliers, mort, sans enfans de ce mariage, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Rosbac, en 1757. Madame la Duchesse Douairière de Beauvilliers vit.

MARIE, Dame de la Feillée, Alexain, la Bigottière, épousa, 1°. Gilles-Marie Desnos, Chef d'Escadre, mort en 1747, dont plusieurs enfans, morts jeunes; 2°. en 1755, le Marquis de Marsilli; 3°. le Comte d'Elva, sans enfans.

Branche Desnos Champmeslin.

Gilles Desnos, Seigneur de Chapmeslin, Lieutenant-Général & Commandant en Chef dans toutes les mers, isles & terres fermes de l'Amérique Méridionale en 1720, mort en 1726, eut de N.... sa femme, morte en 1739, Charles, qui suit.

Charles Desnos, Lieutenant-Général des Armées Navales, épousa N.... le Roi : dont Charles-Pierre, qui suit ; & N.... Chevalier Desnos, mort sans alliance en 173 .

Charles-Pierre, Comte Desnos, Seigneur de la Davière, Chef d'Escadre, épousa Thérèse-Catherine Desnos, morte en 1759, dont N.... mort Capitaine au Régiment de Lionnois en 173 , sans alliance ; Gilles-Marie, qui suit ; Henri-Louis, Evêque de Rennes en 1760, transféré à Verdun en 1769. Il avoit d'abord été Chanoine de l'Eglise du Mans, ensuite Abbé de Rédon, puis de Saint Evrou, dont il s'est défait lorsqu'il a été transféré à Verdun ; Nicolas-Pierre, Chevalier de Malte ; & N..... morte à Ernée en 173 .

Gilles-Marie, appelé d'abord Comte de Champmeslin, puis Comte Desnos, mort en 1754, âgé de 43 ans.

Branche Desnos de Panart.

René Desnos, fils de René, Seigneur de Toutande, & de Charlotte de Jousson, épousa en 1602, Marie de Mégaudais, Dame de Panart : dont Jean-Baptiste, qui suit ; & René, tige de la branche de Forbouas.

Jean-Baptiste Desnos, Seigneur de Panart, épousa Gilonne le Jai : dont Charles, qui suit.

Charles Desnos, Seigneur de Panart, épousa en 1667, Marie de Malescot : dont Charles, qui suit ; Charles-Philippe, mort Garde Marine.

Charles II Desnos, Seigneur de Panart, mort en 173 , épousa 1°. Marie le Clerc : dont Charles-René, qui suit ; Marie & Charlotte, Religieuses aux Ursulines de Rennes : 2°. Rose de la Corbière, dont N.... qui fut d'abord Page de la Reine, ensuite Officier, qui fut tué ; & N.... mariée à N.... Boisbérenger, Seigneur de Boismarie.

Charles-René Desnos, Seigneur de Panart, épousa

en 173 N.... du Prat, morte en 1754, dont un garçon & deux filles.

MANS (le), grande Ville du Royaume de France, dans la Métropole de Tours, capitale de la Province & Diocèse du Maine, située sur une colline, près la rivière de Sarte, qui baigne ses murs du N. au S. sous le 17ᵉ degré 45 minutes de latitude, & 47ᵉ degré 58 minutes de longitude.

Villes Episcopales de France, par ordre alphabétique, l'Archevêché dont elles sont suffragantes, leur situation par rapport au Mans, leur éloignement de ladite Ville, & la route pour s'y rendre.

ACQS, Suffragant d'Auch, S. l. 115; la Flèche, Beaufort, Saumur, Thouars, Niort, Xaintes, Blaye, Bordeaux, Langon, Albret, S. Sever, Acqs.

AGDE, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 138; Château-du-Loir, Tours, Loche, Preuilli, le Blanc, Aubusson, Aurillac, Entraigue, Milhaud, Lodève, Pezenas, Agde.

AGEN, Suffr. de Bordeaux, S. par O. l. 100; le Lude, Chinon, Poitiers, Périgueux, Bergerac, Aiguillon, Agen.

AIRE, Suffr. d'Auch. S. par O. l. 115; la Flèche, Beaufort, Saumur, S. Maixent, Aunai, Cognac, Barbesieux, Basas, Aire.

AIX, Archevêché. S. E. l. 155; Tours, Limoge, Tulle, Saint-Flour, Mende, Orange, Carpentras, Apt, Aix.

ALAIS, Suffr. de Narbonne, S. par E. l. 125; Château-du-Loir, Tours, Preuilli, Argenton, Guéret, Aubusson, Saint-Flour, Mende, Alais.

ALBI, Archevêché. S. par E. l. 114; Tours, Limoges, Tulle, Saint-Flour, Mende, Orange, Carpentras, Apt, Albi.

ALETH, Suffr. de Narbonne. S. par E. l. 140; Château-du-Loir, Tours, Montmorillon, Limoges, Brive, Ville-Franche, S. Antonin, Albi, Castre, Carcassonne, Aleth.

AMIENS, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 60; Bonnestable, Bellême, Dreux, Mente, Chaumont, Beauvais, Amiens.

ANGERS, Suffr. de Tours. S. O. l. 20; Foultourte, la Flèche, Duretal, le Lion d'Angers, Angers.

ANGOULÊME, Suffr. de Bordeaux. S. par O. l. 58; Tours, Poitiers, Angoulême.

Apt, Suffr. d'Aix. S. E. l. 143; Tours, Clermont, le Pui, Orange, Apt.

Arles, Archevêché. S. E. par S. l. 140; Tours, Limoge, Tules, Saint-Flour, Mende, Alais, Nîmes, Arles.

Arras, Suffr. de Cambrai. N. par E. l. 75; Chartres, Paris, Beauvais, Amiens, Arras.

Avranche, Suffr. de Rouen; N. O. l. 32; Sille, Mayenne, Avranche.

Ausch, Archevêché. S. par O. l. 115; Tours, Poitiers, Périgueux, Agen, Lectoure, Ausch.

Autun, Suffr. de Lyon. E. S. E. l. 77; Blois, Bourges, Nevers, Autun.

Auxerre, Suffr. de Sens. E. par N. l. 59; Orléans, Auxerre.

Bayeux, Suffr. de Rouen. N. par. O. l. 38; Beaumont, Alençon, Sées, Bayeux.

Bayonne, Suffr. d'Ausch. S. S. O. l. 125; Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Bazas, Aqs, Bayonne.

Bazas, Suffr. d'Ausch. S. S. O. l. 95; Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Bazas.

Beauvais, Suffr. de Rheims. N. par E. l. 50; Chartres Paris, Beauvais.

Bellai, Suffr. de Besançon. E. S. E. l. 115; Blois, Bourges, Nevers, Mâcon, Bellai.

Besançon, Archevêché. E. l. 102; Orléans, Dijon, Besançon.

Beziers, Suffr. de Narbonne, S. S. E. l. 135; Tours, Limoges, Tulle, Rodès, Vabre, Beziers.

Blois, Suffr. de Paris. E. S. E. l. 24; Château-du-Loir, Blois.

Boulogne, Suffr. de Rheims. N. l. 75; Sées, Evreux, Rouen, Boulogne.

Bordeaux, Archevêché. S. O. l. 85; Tours, Poitiers, Xaintes, Bordeaux.

Bourges, Archevêché. S. E. l. 45; Blois, Bourges.

Brieux (S.), Suffr. de Tours. O. N. O. l. 52; Laval, Vitré, Rennes, S. Brieux.

Cahors, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 96; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors.

Cambrai, Archevêché. N. N. E. l. 80; Chartres, Paris, Beauvais, Cambrai.

Carcassonne, Suffr. de Narbonne. S. par E. l. 140;

Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Albi, Toulouse, Saint-Papoul, Carcassonne.

CASTRE, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 122; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Albi, Castre.

CHAALONS-SUR-MARNE, Suffr. de Rheims. N. E. l. 77; Chartres, Paris, Meaux, Châlons.

CHAALONS-SUR-SAONE, Suffr. de Lyon. E. par S. l. 88; Blois, Bourges, Nevers, Châlons.

CHARTRES, Suffr. de Paris. N. E. l. 25; la Ferté-Bernard, Nogent-le-Rotrou, Chartres.

CLAUDE (S.), Suffr. de Lyon. E. par S. l. 110; Blois, Bourges, Nevers, Châlons, S. Claude.

CLERMONT, Suffr. de Bourges. S. E. l. 75; Tours, Clermont.

COMMINGE, Suffr. d'Ausch. S. Bertrand est la Ville capitale de la Province de Comminge. l. 126; Saumur, Poitiers, Angoulême, Ausch, S. Bertrand.

CONDOM, Suffr. de Bordeaux. S. par O. l. 130; Saumur, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Agen, Condom.

COUSERANS, Suffr. d'Ausch. S. l. 133; Saumur, Poitiers, Périgueux, Agen, S. Lizier, Ville capitale de la Province de Couserans.

COUTANCE, Suffr. de Rouen. N. N. O. l. 38; Sillé, Mayenne, Avranche, Coutance.

DIGNE, Suffr. d'Embrun. S. E. l. 153; Tours, Clermont, Valence, Die, Sisteron, Digne.

DIE, Suffr. de Vienne. S. E. l. 125; Tours, Clermont, Valence, Die.

DIJON, Suffr. de Lyon. E. l. 85; Orléans, Dijon.

DOL, Suffr. de Tours. l. 37; N. O. Laval, Vitré, Dol.

EMBRUN, Archevêché. S. E. par E. l. 145; Tours, Clermont, Vienne, Embrun.

EVREUX, Suffr. de Rouen. N. par E. l. 32; Nogent-le-Rotrou, Evreux.

FLOUR (S.), Suffr. de Bourges, S. S. E. l. 95; Tours, Limoge, Tulle, S. Flour.

FREJUS, Suffr. d'Aix. S. E. l. 170; Tours, Clermont, Valence, Die, Sisteron, Riez, Fréjus.

GAP, Suffr. d'Aix. S. E. l. 140; Tours, Clermont, Valence, Die, Gap.

GLANDÈVE, Suffr. d'Embrun. S. E. l. 162; Tours, Clermont, Valence, Die, Gap, Glandève.

GRASSE, Suffr. d'Embrun. S. E. l. 167; Tours, Clermont, Valence, Die, Sisteron, Digne, Sénés, Grasse.

GRENOBLE, Suffr. de Vienne. S. E. l. 125; Blois, Bourges, Vienne, Grenoble.

LANGRES, Suffr. de Lyon. E. par N. l. 90; Orléans, Auxerre, Langres.

LAON, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 70; Chartres, Paris, Soissons, Laon.

LAVAUR, Suffr. de Toulouse. S. par E. l. 118; Tours, Limoges, Cahors, Lavaur.

LEICTOURE, Suffr. d'Ausch. S. l. 107; Tours, Poitiers, Périgueux, Agen, Leictoure.

LESCAR, Suffr. d'Ausch. S. par O. Tours, Poitiers, Angoulême, Basas, Aire, Lescar.

LIMOGES, Suffr. de Bourges. S. par E. l. 60; Tours, Limoges.

LISIEUX, Suff. de Rouen. N. par O. l. 32; Alençon, Sées, Lisieux.

LODÈVE, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 125; Tours, Poitiers, Limoges, Tulle, Rodès, Vabre, Lodève.

LOMBEZ, Suffr. de Toulouse. S. l. 120; Tours, Poitiers, Angoulême, Leictoure, Ausch, Lombez.

LUÇON, Suffr. de Bordeaux. S. S. O. l. 47; Angers, Luçon.

MACON, Suffr. de Lyon. E. S. E. l. 92; Blois, Bourges, Nevers, Mâcon.

MALO (S.), Suffr. de Tours. N. O. par O. l. 40; Laval, Vitré, S. Malo.

MARSEILLE, Suffr. d'Arles. S. E. par E. l. 155; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende, Alès, Nimes, Arles, Marseille.

MEAUX, Suffr. de Paris. N. E. l. 55; Chartres, Paris, Meaux.

MENDE, Suffr. d'Albi. S. S. E. l. 110; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende.

METZ, Suffr. de Trêves. N. E. par E. l. 110; Chartres, Paris, Meaux, Châlons, Metz.

MIREPOIX, Suffr. de Toulouse. S. l. 135; Tours, Limoges, Sarlat, Montauban, Toulouse, Mirepoix.

MONTAUBAN, Suffr. de Toulouse. S. par E. l. 110; Tours, Limoges, Sarlat, Montauban.

MONTPELLIER, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 135; Tours, Limoges, Tulle, Rodez, Vabres, Lodève, Montpellier.

NANTES, Suffr. de Tours. O. par S. l. 37; la Flèche, Angers, Nantes.

NARBONNE, Archevêché. S. par E. l. 135; Tours, Limoges, Tulle, Rodez, S. Pons, Narbonne.

NEVERS, Suffr. de Sens. E. S. E. l. 57; Blois, Bourges, Nevers.

NIMES, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 132; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende, Alais, Nimes.

NOYON, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 62; Chartres, Paris, Senlis, Noyon.

OLÉRON, Suffr. d'Aufch. S. par O. l. 127; Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Bazas, Aire, Lefcar, Oléron.

OMER (S.), Suffr. de Cambrai. N. par E. l. 85; Sées, Evreux, Beauvais, Amiens, S. Omer.

ORANGE, Suffr. d'Arles, S. E. par S. l. 128; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende, Orange.

ORLÉANS, Suffr. de Paris. E. par N. l. 30; Parigné, S. Calais, la Ville aux Clercs ou Souer, Meun, Orléans.

PAMIERS, Suffr. de Toulouse. S. l. 132; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Montauban, Touloufe, Pamiers.

PAPOUL (S.), Suffr. de Touloufe. S. par E. l. 129; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Montauban, Touloufe, S. Papoul.

PARIS, Archevêché. N. E. par N. l. 43; Nogent-le-Rotrou, Chartres, Paris.

PAUL-DE-LÉON (S.), Suffr. de Tours. O. N. O. l. 75; Laval, Vitré, Rennes, S. Paul-de-Léon.

PAUL-TROIS-CHATEAUX (S.), Suffr. d'Arles. S. E. par S. l. 127; Tours, Limoges, S. Flour, le Pui, Viviers, S. Paul.

PÉRIGUEUX, Suffr. de Bordeaux. S. l. 74; Tours, Poitiers, Angoulême, Périgueux.

PERPIGNAN, Suffr. de Narbonne. l. 149; Tours, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Sarlat, Cahors, Lavaur, Carcaffonne, Périgueux.

POITIERS, Suffr. de Bordeaux. S. l. 37; Tours, Poitiers.

PONS (S.), Suffr. de Narbonne. S. par E. l. 104; Tours, Limoges, Tulle, Rodez, S. Pons.

PUI (le), Suffr. de Bourges. S. E. par S. l. 103; Tours, Clermont, le Pui.

QUIMPER, Suffr. de Tours. O. par N. l. 75; Laval, Vitré, Rennes, Quimper.

Rodez, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 105; Tours, Limoges, Tulle, Rodez.

Rennes, Suffr. de Tours. O. N. O. l. 32; Laval, Vitré, Rennes.

Riès, Suffr. d'Aix. S. E. l. 155; Tours, Clermont, le Pui, S. Paul, Vaiſon, Riès.

Rieux, Suffr. de Toulouſe. S. l. 125; Tours, Limoges, Montauban, Toulouſe, Rieux.

Rochelle (la), Suffr. de Bordeaux. S. O. l. 53; Tours, Poitiers, la Rochelle.

Rouen, Archevêché. N. par E. l. 40; Sées, Rouen.

Saintes, Suffr. de Bordeaux. S. S. O. l. 62; Tours, Poitiers, Saintes.

Sarlat, Suffr. de Bordeaux. S. par E. l. 84; Tours, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Sarlat.

Sées, Suffr. de Rouen. N. par E. l. 15; Beaumont, Alençon, Sées.

Sens, Archevêché. E. N. E. l. 53; Vibraye, Châteaudun, Château-Landon, Sens.

Sénés, Suffr. d'Ambrun. S. E. l. 157; Blois, Bourges, Vienne, Die, Siſtéron, Sénés.

Senlis. Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 52; Chartres, Paris, Senlis.

Sistéron, Suffr. d'Aix. S. E. l. 145; Blois, Bourges, Vienne, Die, Siſtéron.

Soissons, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 65; Chartres, Paris, Soiſſons.

Strasbourg, Suffr. de Mayence. E. N. E. l. 132; Sens, Troye, Strasbourg.

Tarbes, Suffr. d'Auſch. S. par O. l. 125; Tours, Poitiers, Bordeaux, Bazas, Aire, Tarbes.

Toul, Suffr. de Trêves. N. E. par E. l. 100; Sens, Troyes, Toul.

Toulon, Suffr. d'Arles. S. E. par S. l. 166; Tours, Limoges, Tulle, Saint-Flour, Mende, Alais, Marſeille, Toulon.

Toulouse, Archevêché. S. l. 120; Tours, Limoges, Cahors, Montauban, Toulouſe.

Tours, Archevêché. S. S. E. l. 18; Château-du-Loir, Tours.

Troyes, Suffr. de Sens. E. par N. l. 66; Orléans, Sens, Troyes.

Tréguier, Suffr. de Tours. N. O. par O. l. 62; Laval, Rennes, S. Brieux, Tréguier.

Tulle, Suffr. de Bourges. S. par E. l. 77; Tours, Limoges, Tulle.

Vabres, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 117; Tours, Limoges, Tulle, Rodès, Vabres.

Valence, Suffr. de Vienne. S. E. l. 117; Tours, Clermont, Valence.

Vannes, Suffr. de Tours. O. par N. l. 52; Laval, Vitré, Vannes.

Vence, Suffr. d'Embrun. S. E. par E. l. 167; Tours, Clermont, Valence, Die, Gap, Glandève, Vence.

Verdun, Suffr. de Trêves. N. E. par E. l. 94; Chartres, Châlons, Verdun.

Vienne, Archevêché, S. E. par E. l. 108; Blois, Bourges, Vienne.

Viviers, Suffr. de Vienne. S. E. par S. l. 122; Tours, Limoges, S. Flour, le Pui, Viviers.

Uzès, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 130; Tours, Limoges, S. Flour, Mende, Alais, Uzès.

Distance du Mans aux Ports du Royaume.

Antibes, en Provence. S. E. par E. l. 171.
Brest, en Bretagne. O. par N. l. 82.
Calais, en Boulonnois. N. par E. l. 83.
Cette, en Languedoc. S. S. E. l. 138.
Cherbourg, en Normandie. N. O. par N. l. 52.
Dieppe, en Haute-Normandie. N. l. 55.
Granville, en Normandie. N. O. l. 38.
le Havre, en Normandie. N. l. 40.
L'Orient, en Bretagne. O. par N. l. 60.
Marseille, en Provence. S. E. par E. l. 155.
Monaco, en Piémont. S. E. par E. l. 173.
Rochelle (la), en Aunis. S. O. par O. l. 52.
Toulon, en Provence. S. E. par S. l. 164.

Distance de la Ville du Mans aux Villes capitales des Royaumes, Républiques & Isles de l'Europe. Les Royaumes, &c. sont rangés par ordre Alphabétique, & l'on a marqué la situation des Villes par rapport.

Europe.

Allemagne, capitale, Francfort. E. N. E. l. 153.
Angleterre, cap. Londres. N. par E. l. 137.
Arragon, cap. Sarragosse. S. par O. l. 134.

AUTRICHE, cap. Vienne. E. l. 300.
BAROIS, cap. Bar-le-Duc. E. S. E. par E. l. 100.
BOHÊME, cap. Prague. E. par N. l. 266.
BRABANT, cap. Bruxelle. N. E. par E. l. 112.
CANDIE, cap. Candie. S. E. par S. l. 626.
CORSE, cap. la Baſtia. S. S. E. l. 202.
CURLANDE, cap. Mittau. N. E. par E. l. 437.
DANEMARCK, cap. Copenhague. N. E. par N. l. 310.
ECOSSE, cap. Edimbourg. N. par O. l. 237; par Londres.
ESPAGNE, cap. Madrid. S. S. O. par O. l. 203.
FRANCE, cap. Paris. E. par N. l. 43.
GÊNES, cap. Gênes. S. S. E. par E. l. 157.
GRENADE en Eſpagne, cap. Grenade. S. S. O. par S. l. 222.
GENÊVE, cap. Genêve. E. p. S. l. 175.
GRISONS, cap. Cure ou Coire, E. par S. l. 191.
HOLLANDE, cap. la Haye. N. N. E. par E. l. 139.
HONGRIE, cap. aujourd'hui Presbourg. E. S. E. par E. l. 314.
Bude en Hongrie. E. S. E. par E. l. 340.
IRLANDE, cap. Dublin. N. N. par O. l. 231; par Londres.
ITALIE, cap. Rome. S. S. E. par E. l. 265.
LÉON, cap. Léon. S. O. par O. l. 145.
LORRAINE, cap. Nanci. E. S. E. par S. l. 63.
LUCQUES, cap. Lucques. S. S. E. par S. l. 186.
MAJORQUE, cap. Majorque. S. par E. l. 99.
MAYENCE, cap. Mayence. E. N. E. par N. l. 148.
MALTE, cap. Malte. S. S. E. par S. l. 105.
MANTOUAN, cap. Mantoue. S. E. par S. l. 183.
MARIN (S.), cap. S. Marin. S. E. par S. l. 202.
MILANAIS, cap. Milan. S. E. par S. l. 157.
MONACO, cap. Monaco. S. S. E. l. 135.
MODÈNE, cap. Modène. S. E. par S. l. 186.
MOSCOVIE, cap. Moſcou. E. N. E. par E. l. 625.
MURCIE, cap. Murcie. S. par O. l. 194.
NAVARRE, cap. Pampelune. S. S. O. par S. l. 125.
NAPLES, cap. Naples. S. S. E. par E. l. 315.
NORWÈGE, cap. Dronthem. N. N. E. par N. l. 443.
PARMÉSAN, cap. Parme. S. E. par S. l. 174.
PIÉMONT, cap. Turin. E. S. E. par S. l. 126.
POLOGNE, cap. Varſovie. E. par S. l. 280.
PORTUGAL, cap. Liſbonne. S. O. par O. l. 309.

PRUSSE, cap. Konisberg. N. E. par E. l.
RAGUSAN, cap. Raguſe. S. E. par E. l. 329.
RUSSIE, cap. S. Petersbourg. N. E. par E. l. 546.
SARDAIGNE, cap. Cagliari. S. par O. l. 255.
SAVOYE, cap. Chamberri. E. S. E. par S. l. 85.
SICILE, cap. Palerme. S. S. E. l. 456.
SUÈDE, cap. Stockholm. N. N. E. par E. l. 430.
SUISSE, cap. Berne. E. par S. l. 122.
Bale. E. par S. 106. Lucerne. E. par S. l. 123.
TOLÈDE, cap. Tolède. S. S. O. par O. l. 198.
TOSCANE, cap. Florence. S. S. E. par E. l. 207.
TURQUIE, cap. Conſtantinople. E. S. E. par S. l. 501.
VALENCE, S. par E. l. 95.
VENISE, S. E. l. 219.

ASIE.

ASTRACAN, cap. Aſtracan. E. par S. l. 816.

CABUL, cap. Cabul. S. S. E. par E. l. 1037, par Conſtantinople.

CAMBAYE, cap. Camboya. E. S. E. par E. l. 2409, par terre.

CANDAHAR, cap. Candahar, S. S. E. par S. l. environ 857, par Conſtantinople.

CASCAR, cap. Caſcar. E. par S.

CAZAN, cap. Cazan. E. N. E. l. environ 933.

CHINE, cap. Péquin. E. N. E. par E. l. environ 1900, par terre.

CIPRE, cap. Nicoſie. S. E. par S. l. 802.

COCHIM, cap. Cochim. S. E. par E. l. environ 1240, par Conſtantinople.

DELLI, cap. Delli. E. S. par E. l. environ 970, par Conſtantinople.

JAPON, cap. Méaco. E. N. E. par E. l. 5200.

INDES ORIENTALES, cap. Goa. S. E. par E. environ 1140, par Conſtantinople.

LAHOR, cap. Lahor. E. S. E. par E. l. environ 1320, par Conſtantinople.

MALDIVES, Iſles, cap. Male. S. E. l. 3547.

NARSINGUE, cap. Narſingue. S. E. par E. l. 1100, par Conſtantinople.

ORMUS, cap. Ormus. S. E. par E. l. 857, par Conſtantinople.

PÉGU, cap. Pégu. E. S. E. par E. l. 1320, par Conſtantinople.

PERSE, cap. Ispaham. S. E. par E. l. 1129.

ISLES PHILIPPINES, cap. Manilhe. E. par S. l. 4700, par mer.

SIAM, cap. Siam. E. S. E. par E. l. 2300.

TARTARIE (petite), cap. Baché Saray. E. S. E. par S. l. environ 860.

RHODE (Isle de). S. S. E. par E. l. 707, par Venise.

TARTARIE (grande), cap. Samarcand. N. E. par E. l. 1243, par terre.

TURQUIE, en Asie, cap. Alep. E. S. E. par S. l. 730, par terre.

SMYRNE. S. E. l. 595, par terre.

BAGDAT. E. S. E. par S. l. 879, par terre.

PONDICHÉRI. S. E. par E. l. 1187, par Constantinople.

Isles de l'Asie.

BORNEO, cap. Borneo. E. par E. l. 4317, par mer.

BOURBON, S. par E. l. environ 2306, par mer.

CEILAN, cap. Dilige. S. E. par E. l. 3847, par mer.

FRANCE. S, par E. l. 2407, par mer.

JAVA, cap. Batavia. E. S. E. par S. l. 4057, par mer.

MADAGASCAR. S. par E. l. environ 2059, par mer.

SUMATRA, cap. Achem. E. S. E. par E. l. 3844, par mer.

Autre Pays de l'Asie & de l'Inde.

ARABIE, cap. la Méque. S. E. l. 955.
Médine. S. E. par S. l. 944.
Mocka. E. S. E. par S. l. 1095.

ARMÉNIE, cap. Erzerum. E. S. E. l. 829.
Erivan. E. S. E. par E. l. 909.

ATA, dans l'Inde. E. S. E. par E. l. 2139.

COCHINCHINE, cap. Hué ou Kéhué. E. par S. l. 2380, dans l'Inde.

CRIMÉE, cap. Bascia Saray. E. par N. l. 650.

GÉORGIE, cap. Téflis. E. par S. l. 1014.

GOLCONDE. E. S. E. par S. l. 1811.

MADURÉ. S. E. par E. l. 1922.

MALABAR, dans l'Inde. S. E. par E. l. 1871.

MOGOL, cap. Delhi. E. S. E. par E. l. 1686, par terre.

TUNQUIN, cap. Chéco ou Kécio. E. par S. l. 2339, par terre.

VISAPOUR. E. S. E. par S. l. 1754.

AFRIQUE.

ALGER, cap. Alger. O. S. O. par O. l. 257.
BARCA, cap. BARCA. S. par E. l. 477.
BILEDULGÉVID, cap. Touféra. S. O. l. 417.
CAP DE BONNE-ESPERANCE. S. S. O. par S. l. 2227.
CONGO, cap. S. Salvador. S. S. O. par O. l. 1857, par mer, 827.
CONSTANTINE, cap. Conftantine. S. S. O. par O. l. 307.
ÉGIPTE, cap. le Caire. S. S. E. par S. l. 715.
ÉTHIOPIE, cap. Gondar. S. par E. l. 1115.
FEZ, cap. Fez. O. par N. l. 643, par mer.
GOYAME, Royaume. S. par E. l. 807, par terre.
GUINÉE, cap. Benin. O. S. O. par S. l. 1100 par terre, 1467 par mer.
MAROC, cap. Maroc. O. N. O. par O. l. 527.
MELINDE. cap. Melinde. S.
MONOMOTAPA. S. S. O. l. 2837.
MIQUENÉE. au Royaume de Fez, réfidence du Roi de Maroc. O. par N. l. 419.
NIGRITIE. S. O. par O.
NUBIE, cap. Dangala. S. par E.
SUS, cap. Tarudante. O. l. 560, par mer.
TOMBUT, cap. Tombut. O. par S. l. 831.
TRÉMISEN, cap. Trémifen. S. O. par O. l. 307.
TRIPOLI DE BARBARIE, cap. Tripoli. S. S. O. l. 389.
TUNIS, cap. Tunis. S. S. O. par O. l. 297.
ZANGREBAR, cap. Quiloci. S. par E. l. 3047.

Ifles de l'Afrique.

AÇORES, cap. Angra, dans l'Ifle de Tercère. l. 520.
CANARIES, cap. Palma. O. N. O. par N. l. 563.
CAPUERT, cap. Ribera-Grande. O. par N. l. 863.
DE FRANCE. S. par E. l. 2081.
SAINTE-HÉLÈNE. O. S. O. par S. l. 1604.
MADAGASCAR. S. par. E. l. 2843.
MADÈRE, cap. Fonchal. O. N. O. par O. l. 457.
MOZAMBIQUE, cap. Mozambique. S. l. 1007.
TERCÈRE, cap. Angra. N. O. par O.
THOMÉ (Saint), cap. Pavoafan. E. S. E. par S. l. 1824.

Les principales Provinces, Villes Capitales, & Isles de l'Amérique, avec leur distance de Paris.

CONTINENT.

AMASONES. l. 1536.
ANGLETERRE (Nouvelle), cap. Boston. l. 1170.
BRETAGNE (Nouvelle), cap. le Fort-Charles. l. 1348.
BRÉSIL, cap. Saint-Salvador. l. 1535.
CANADA, cap. Québec. l. 1270.
CALIFOURNIE, cap. Notre-Dame de Lorette. l. 4700.
CAROLINE, cap. Charles-Town, ou Charles-Ville, l. 1400.
CARPENTAIRE, l. 4500.
CARTAGÊNE, l. 1835.
CHILI, cap. San-Jago. l. 3136.
ÉCOSSE (Nouvelle), cap. Port-Royal, ou Annapolis. l. 1162.
FEU (Terre de), l. 2624.
FLORIDE ANGLOISE.
FLORIDE ESPAGNOLE, cap. S. Augustin. l. 1510.
GEORGIE, fait partie de la Caroline. l. 1417.
GROENLAND, l. 640.
GUINÉE (Nouvelle), l. 3460.
HOLLANDE (Nouvelle), l. 3000.
JARSEY (Nouvelle), cap. Shrewsburi. l. 1250.
LÉON DE CARACAS, l. 1680.
LOUISIANE, cap. Nouvelle-Orléans. l. 1990.
MAGELLAN (Détroit de), l 2644.
MARI-LAND, cap. Sainte-Marie, l. 1270.
MEXIQUE (Vieil), ou Nouvelle Espagne, cap. Mexico. l. 2160.
MEXIQUE (Nouveau), ou Nouvelle Grenade, cap. Sta Fé. l. 2190.
PANAMA, l. 1700.
PAPOUS (Terre de), l. 4000.
PARAGUAI, cap. l'Assomption. l. 2189.
PENSILVANIE, cap. Philadelphie, l. 1260.
PÉROU, cap. Lima, l, 3693.
SPITZBERG, l. 600.
VIRGINIE, cap. Town, l. 1295.
YORC (Nouvelle), cap. New-Yorc, l. 1230.
ZEMLE (Nouvelle), l. 900.

Isles de l'Amérique.

ANTIGOA, l. 1500.
BARBADE, cap. Bridg-Town. l. 1560.
BARBOUDE, l. 1500.
BERMUDES, cap. le Graed-Sound. l. 1180.
BUENAIRE, l. 1678.
CAÏENNE, l. 1535.
CHILOÉ, cap. Castro. l. 2930, par le Cap Horn.
CHRISTOPHE (S.), cap. Charles-Fort. l. 1500.
CUBA, cap. la Havane. l. 1790.
CURACO, l. 1690.
DÉSIRADE, l. 1535.
DOMINGUE (S.), cap. San Domingo & Cap François. l. 1590.
EUSTACHE (S.), l. 1600.
GRENADE (de la). l. 1566.
GUADELOUPE, cap. le Fort-Louis. l. 1500.
JAMAÏQUE, cap. San-Jago de la Véga. l. 1730.
JEAN (S.), à 10 lieues à l'Ouest de l'Isle Royale.
LANGUILLE, l. 1530.
LONGUE, cap. Gravesend, l. 1232.
LUCIE (S.), l. 1535.
MARI-GALANTE, l. 1535.
MARGUERITE (la), cap. Monaco. l. 1550.
MARTIN (S.), l. 1500.
MARTINIQUE, cap. le Fort S. Pierre. l. 1530.
ORUBA, l. 1700.
PUERTORICO, cap. S. Jean de Puertorico. l. 1536.
ROYALE, ou CAP BRETON, cap. Louis Bourg. l. 1010.
SABA, l. 1605.
TABAGO, l. 1546.
THOMAS (S.), l. 1530.
TRINITÉ (la), cap. S. Joseph. l. 1680.

La Ville du Mans est une des plus anciennes Villes de la Gaule Celtique; c'est, selon le sentiment de Scaliger, de Cluvier, & de la plupart des Géographes, tant anciens que modernes, le Vindinum de Ptolomée, au huitième chapitre de son second livre, qui étoit la principal Ville du pays des Aulerces.

Une partie des murs de la Ville du Mans, & quelques tours à six ou huit pans, annoncent quelque chose de l'antiquité romaine. Les vieilles Chroniques rapportent que

que le Mans fut bâti par Sarthon, petit-fils de Samothes, Roi des Gaules, vers l'an du monde 2026; que cette Ville ayant depuis été ruinée par les Druïdes & les Sarthonides, elle fut réparée par Lémanus, Roi des Gaules, qui lui donna son nom près de 400 ans avant la naissance de Jesus-Christ. Duchêne, dans ses Antiquités des Villes de France, met la Ville du Mans au nombre des quatre Villes rouges, & rapporte cet ancien distique:

Bourges, Autun, le Mans avec Limouges
Furent jadis les quatre villes rouges.

Ces Villes furent nommées rouges, parce que leurs murs sont bâtis de briques rouges, ce qui s'entend des murs de l'ancienne Cité; car les murs de la nouvelle, bâtis au commencement du treizième siècle par le Roi Philippe-Auguste, & qui enclosent les Paroisses de Gourdaine, de S. Hilaire & de S. Benoît, ne sont pas construits de même matière.

La Ville du Mans contient sept Paroisses dans l'enceinte de ses murs, & neuf dans les Fauxbourgs; les sept Paroisses dans l'enceinte des murs sont, le Crucifix, Saint Pierre-de-la-Cour, S. Pierre-le-Réitéré, S. Benoît, S. Hilaire, S. Pâvin de la Cité & Gourdaine. Celles des Fauxbourgs sont, S. Vincent, S. Ouen, S. Nicolas, la Coulture, S. Jean, S. Gilles, le Pré, S. Germain, & la Madeleine; toutes ces Paroisses, soit de la Ville, soit des Fauxbourgs, auront leur article dans celui-ci.

Il y a au Mans, trois Abbayes d'hommes; celle de Saint-Vincent, de l'ordre de S. Benoît, celle de la Coulture, du même ordre, & celle de Beaulieu, de Chanoines réguliers; & une Abbaye de filles, de l'ordre de S. Benoît, dite du Pré.

Il y a, outre ces Abbayes, trois Communautés d'hommes, de Cordeliers, de Jacobins, & de Minimes; deux Congrégations d'hommes, de l'Oratoire, qui tient le Collége, & de S. Lazare ou de la Mission, qui tient le Séminaire; deux Couvens de filles, de la Visitation, & d'Ursulines: il y a hors la ville, un Couvent de Capucins, & une Communauté de Religieuses de S. Dominique, nommée les Maillets. On trouvera leur établissement à l'article des Paroisses de la ville.

Quoique la Ville soit bâtie sur une colline, cependant les habitans ne manquent point d'eau; les puits y sont communs, & il y a cinq fontaines publiques; savoir,

celle de S. Julien, celle de S. Pierre, celle de la Cigoigne, celle du Vivier, & celle de l'Hôpitau : il y en a auſſi une dans le fauxbourg de la Coulture, dite de S. Julien, auprès de la poiſſonnerie.

Lorſque S. Julien arriva au Mans, pour y annoncer l'Evangile, la Ville étoit gouvernée par Deffenſor, à qui le Moine Létalde donne le nom de Souverain. Dom Denis Briant dit qu'il eſt plus vraiſemblable que Deffenſor gouvernoit la Ville du Mans au nom d'un Empereur Chrétien. Quelques-uns croyent qu'il eſt le même que Deffenſor, premier Evêque d'Angers, qui vivoit du tems de S. Martin. La voix publique aſſure que l'on a trouvé d'anciennes Médailles d'or & de cuivre de Corinthe, dans les ruines de quelques vieux édifices de la Paroiſſe de Jublains, & dans une iſle de la rivière de Mayenne, en la Paroiſſe de Loré, ſur le revers deſquelles on voyoit d'un côté le portrait d'un Prince, ayant la tête ceinte d'un bandeau Royal, avec une inſcription en vieux caractères qui portoit le nom de Deffenſor, & quelques lettres capitales ſi effacées, qu'on avoit peine à les connoître. *Courvaiſier. P. 55. Cenomania.*

L'Egliſe Cathédrale du Mans à été dédiée d'abord à la Sainte Vierge ; enſuite, dans le ſixième ſiècle, aux Saints Martyrs Gervais & Prothais ; & environ l'an 838, à S. Julien, ſon premier Evêque, dont le corps fut transféré du cimétière des Chretiens, où il avoit été inhumé, dans l'Egliſe Cathédrale, que S. Aldric venoit de faire conſtruire. Ce qui donna occaſion de dédier l'Egliſe en l'honneur des Saints Gervais & Prothais, c'eſt que l'Evêque S. Innocent y dépoſa des reliques de ces deux Sts. Martyrs, par l'interceſſion deſquels il s'opéra pluſieurs miracles. *Cenomania.*

Le Seigneur Evêque du Mans, eſt le Chef de ſon Egliſe, dans laquelle il y a neuf Dignités ; ſavoir, le Doyen, qui eſt à la nomination du Chapitre, le Chantre, le Scolaſtique, le Grand-Archidiacre, qui eſt celui du Sonnois, l'Archidiacre du Château Duloir, celui de Sablé, celui de Laval, celui de Montfort, & celui de Paſſais ; les ſix premières Dignités ont des places marquées dans le chœur, les trois autres prennent rang dans les cérémonies, ſuivant le temps de leur réception. Il n'y a point de prébendes annexées aux Dignités, mais les Dignitaires en peuvent poſſéder. Il y a outre les neuf Dignités, la Souchanterie, qui eſt Perſonnat ; le Perſonnat a rang dans le chœur, dans les cérémonies & dans les aſſemblées du Chapitre,

immédiatement après les Dignités. Il y a aussi dans l'Eglise la Théologale, qui fut établie par l'Evêque Adam Châtelain, en 1420; la Pénitencerie, & la Préceptorale, qui est exercée par les Prêtres de l'Oratoire: on a annexé une Prébende à chacun de ces trois offices. L'Abbé de S. Calais possède aussi une Prébende de l'Eglise.

Le Roi est premier Chanoine de l'Eglise du Mans; sa Prébende est réunie a la Manse du Chapitre.

Outre les Dignités, Personnat, &c. il y a dans l'Eglise trente-sept Canonicats prébendés, & quatre Sémi-prébendés. Toutes les Dignités, à l'exception du Doyen, & les Canonicats sont à la nomination & collation du Seigneur Evêque. Le Chapitre choisit son Doyen, & nomme aux Sémi-prébendes, qui sont à la collation du Seigneur Evêque.

Quelque temps avant l'Episcopat de Hugues, qui siégea au Mans depuis 1136, jusqu'à 1144, il se forma dans l'Eglise du Mans une Confrérie, qui compose ce qu'on nomme le Bas-chœur. Chaque Chanoine prébendé a droit de nommer à une place dans cette Confrérie; presque toutes les chapelles fondées dans, l'Eglise y ont aussi une place. L'Evêque Hugues, dont il vient d'être parlé, donna à cette Confrérie la permission de tenir le chœur dans l'Eglise, le jour de l'Octave de la Fête de S. Julien, & lui abandonna tous les présens & offrandes que l'on faisoit ce jour-là à l'Eglise, c'est pourquoi on lui livroit les clefs des troncs, ce qui se pratique encore aujourd'hui. Le jour de Chapitre qui précède celui de cette Octave, deux Députés de cette Confrérie descendent en Chapitre, & demandent que l'on nomme un Chanoine pour célébrer la Grand'Messe; ils demandent aussi qu'on leur fournisse d'ornemens.

La première institution de cette Confrérie, étoit pour assister les pauvres malades de la ville, leur administrer les Sacremens, & exercer envers eux les œuvres de charité.

Le nombre des Confrères & leur revenu s'étant beaucoup augmentés, on leur permit de former un Corps, de chanter des Messes, & célébrer le service auquel ils étoient obligés par leur fondation, devant l'Autel de S. Pierre, que l'Evêque & le Chapitre leur désignèrent pour cet effet. L'Evêque Jean de Craon, qui siégea au Mans depuis 1348, jusqu'à 1355, transféra l'office de cette Confrérie en l'Eglise de S. Michel du Cloitre, qui étoit celle d'une Paroisse qui fut réunie à celle du Cru-

cifix en 1404, par l'Evêque Adam Châtelain. *Courvaisier, p.* 438, 494, 588 & 633.

La Confrèrie de S. Julien présente neuf chapelles fondées dans l'Eglise Cathédrale; savoir, une à l'Autel S. Romain, estimée 60 livres, une à l'Autel de la Magdeleine, estimée 100 livres; une à l'Autel S. Nicolas, estimée 170 livres; une autre au même Autel, estimée 90 livres; une à l'Autel S. Jacques, estimée 285 livres; une à l'Autel S. Gatien, estimée 270 liv. une à l'Autel S. Christophe, estimée 45 livres; une à l'Autel S. Martin, estimée 34 liv.; & une à l'Autel S. Jean-Baptiste, estimée 135 livres.

Le Seigneur Evêque du Mans présente onze chapelles dans son Eglise Cathédrale; savoir, une à l'Autel Saint-Pierre, dite des Etrichez, estimée 670 livres; une à l'Autel de la Magdeleine, dite de Ponceaux, estimée 185 livres; une à l'Autel S. Christophe, estimée 60 livres; une à l'Autel S. Jean-Baptiste, estimée 70 livres; celle de S. Michel; celle de N. D., estimée 60 livres; une à S. Eutrope, estimée 30 livres; celle de S. Jean Corbion, estimée 100 livres; celle du Parquoi, estimée 100 livres; celle de la Bugerie, estimée 160 livres; & celle que tient Rivière, estimée 70 livres.

Il y a dans l'Eglise cinquante-quatre Chapelles à la présentation & collation du Chapitre; le Chapitre en corps, en présente trente, & l'Hebdomadier vingt-quatre: celles présentées par le Chapitre en corps, sont: une à l'Autel des Miracles, deux à l'Autel S. Pierre, dont une est estimée 30 livres, & l'autre 130 livres; une à l'Autel S. Barthélemi, estimée 45 livres; une à l'Autel S. Laurent, estimée 50 liv. trois à l'Autel S. Eloi; la première estimée 50 livres, la seconde 150 livres, & la troisième 100 livres; une à l'Autel S. Louis, estimée 25 livres; trois à l'Autel de N. D du Chevet, la première estimée 105 livres, la seconde 90 liv. & la troisième 25 livres; trois à la Chapelle S. Jacques, la première, estimée 180 livres, la seconde, 90 livres, & la troisième 105 livres; deux à l'Autel S. Georges, l'une estimée 50 livres, & l'autre 50 livres; une à l'Autel Saint-Christophe, estimée 35 livres; deux à l'Autel de l'Annonciation, l'une estimée 85 livres, & l'autre deffoncée; une à l'Autel S. Jean-Baptiste, estimée 135 livres; une à l'Autel S. Yves, estimée 170 livres; quatre à l'Autel du Pilier, la première, estimée 250 livres, la seconde, 10 livres, la troisième 140 livres, & la quatrième, deffoncée; une à l'Autel S. Fiacre, estimée 250 livres; deux à l'Autel Sainte-

Marthe, l'une estimée 135 livres, & l'autre 170 livres; une à l'Autel S. Denis, pour un enfant de chœur, estimée 80 livres.

Celles présentées par l'Hebdommadier; sont; une à l'Autel Sainte-Anne, estimée 300 livres; deux à l'Autel Sainte-Catherine, l'une estimée 75 livres, & l'autre 35 liv. deux à l'Autel des Miracles, une à l'Autel Saint-Pierre, estimée 185 livres; une à l'Autel Saint-Laurent, estimée 50 livres; une à l'Autel S. Nicolas, estimée 90 livres; deux à l'Autel S. Eloi, l'une estimée 105 livres, & l'autre 120; une à l'Autel S. Louis, estimée 25 livres; quatre à l'Autel de N. D. du Chevet, la première, estimée 100 livres, la seconde 250 livres, la troisième 40 livres, la quatrième 100 liv.; six à l'Autel Saint-Martin, la première, estimée 70 livres, la seconde 285 l. la troisième 135 livres, la quatrième 30 liv., la cinquième 65 livres, & la sixième 45 livres; une à l'Autel S. Jean-Baptiste, estimée 135 livres; une à l'Autel S. Yves, estimée 55 livres; & une à l'Autel du Pilier, estimée 190 l.

Le Doyen de l'Eglise & le Chantre, présentent conjointement une Chapelle à l'Autel S. Sébastien, estimée 250 livres.

Le Doyen seul présente deux Chapelles, une à l'Autel S. Jean-Baptiste, estimée 120 livres, & l'autre à l'Autel S. Jacques, estimée 15 livres.

Le Curé du Crucifix & le Maître de Psallette, présentent conjointement une Chapelle à l'Autel Sainte-Anne, estimée 400 livres.

Le Sous-Chantre & le grand Sacriste, présentent conjointement une Chapelle à l'Autel Sainte-Anne, estimée 30 livres.

Le Forgeur de l'Eglise, présente une Chapelle à l'Autel Sainte-Catherine, estimée 250 livres.

Le grand Sacriste, présente une Chapelle à l'Autel des Miracles, estimée 250 livres.

Le Seigneur de la Paroisse de Chassillé, présente une Chapelle à l'Autel de la Paroisse du Crucifix, estimée 110 l.

Les Héritiers Veluet, présentent une Chapelle à l'Autel Sainte-Marthe, estimée 50 livres.

Les Héritiers Simon, Seigneur, présentent une Chapelle à l'Autel S. Jean l'Evangéliste, estimée 40 livres.

Les Héritiers du Fondateur, présentent une Chapelle à l'Autel Sainte-Madeleine, estimée 20 livres.

L'Eglise Collégiale Royale de S. Pierre de la Cour, pré-

sente six Chapelles fondées dans l'Eglise Cathédrale; celle de la Pommeraye, estimée 400 livres; celle de N. D. Alias pourrie, estimée 45 livres; celle de Chaumard, estimée 120 livres; celle de S. Martin, estimée 150 livres; celle des Vernes Sainte-Anne, estimée 150 livres; & la Chapelle Matutinale S. Laurent, estimée 110 livres.

Le nombre de toutes les Chapelles, fondées dans l'Eglise du Mans, dont il est fait mention ci-devant, est de quatre-vingt-dix; leur estimation se monte à la somme de 10275 livres; sçavoir, de celles qui sont à la présentation du Chapitre, en corps, à 2600 livres; de celles qui sont à la présentation de l'Hebdomadier à 2475 l.; de celles qui sont à la présentation de la Confrérie de S. Julien à 1190 l. de celles qui sont à la présentation du Seigneur Evêque, à 1505 livres; de celles qui sont à la présentation de la Collégiale Royale de S. Pierre de la Cour, à 975 livres; & de celles à la présentation de différens particuliers, à 1535 l.

Du temps de S. Aldric, qui occupa le siége Episcopal du Mans, depuis 832, jusqu'à 856, l'Eglise du Mans fut ravagée par les descendans d'Hériveus & de Wido, anciens tyrans de la Province.

L'on tient que ce fut du temps du même S. Aldric, que l'usage des orgues s'établit dans les Eglises de France, & que ce Saint en mit dans la sienne.

Du temps de S. Hadoind, qui siégea au Mans depuis 624, jusqu'à 654, un nommé Alain, qui étoit un riche Seigneur de la Province du Maine, avoit un fils unique qui fut écrasé à la chasse sous les pieds de son cheval. Alain & son épouse, se voyant sans enfans, donnèrent tous leurs biens à l'Eglise Cathédrale; ils consistoient en douze grands villages; savoir, *Juliacum*, *Lugdunum*, *Ruliacum*, *Ruppiacum*, *Sabololium*, *Quibus Selidas*, *Vernum & Vericium*, *Tanidam*, *Doliacum*, *Cariacum*, *Asinarias*, *&c.* Doliacum, qui est peut-être Dolon, ou Douillet, étoit le lieu de la demeure de ce Seigneur, qui se donna lui-même & sa femme, à l'Evêque & au Chapitre, à condition qu'il les nourriroit le reste de leurs jours. *Courvaisier, page 222. Cenomania.*

L'Evêque Francon I. qui siégea au Mans, depuis 793, jusqu'à 816, répara l'Eglise Cathédrale, la fit recouvrir & y employa beaucoup de plomb; il y institua des Chanoines, & y fit faire un Réfectoire dans la partie occidentale, où ils prenoient leur réfection; il leur donna trois villages de la dépendance de son Evêché; savoir, Asinarias, Spel-

tarias, & Mentulam. Cette donation fut confirmée par l'Empereur Louis-le-Débonnaire. *Acta Episc. p. 257. Cenomania.*

Sous le Pontificat du même Francon, l'Empereur Charlemagne fit un voyage au Mans, & accorda de beaux priviléges à l'Eglise Cathédrale, entre autres, l'exemption de toutes sortes de tailles & de sujétions: sa déclaration est inserée dans les actes du Pontifical, signée de sa main & de son Secrétaire, Archambault; elle a depuis été confirmée par Louis-le-Débonnaire, son fils. *Courvaisier p. 272.*

Les enfans de Louis-le-Débonnaire s'étant révoltés contre leur père, tous les meubles de l'Eglise furent abandonnés au pillage, parce que S. Aldric demeura toujours attaché au parti du père. *Courvaisier*, p 280.

Il est rapporté dans les Actes de S. Aldric, par Baluse, que ce S. Evêque bâtit & consacra à trois différentes fois, & par parties, l'ancienne Eglise Cathédrale. Il n'y a pas d'apparence que ce soit celle que nous voyons aujourd'hui, à moins qu'on ne rapporte à ce temps la construction de la nef, qui paroît plus ancienne que le reste de l'édifice. On travailla à édifier l'Eglise Cathédrale du Mans, telle qu'elle est à présent, dans les 11, 12, 13, & quatorzième siécles, d'où est venu un ancien proverbe du pays: c'est l'œuvre de S. Julien qui ne finit point. *Cenomania.*

Le 25 Juillet 834, S. Aldric fit transporter dans l'Eglise Cathédrale les corps de S. Julien, de S. Turibe, de S. Pavace, & de S. Romain, qui étoient dans le cimétière des Chrétiens, où est aujourd'hui l'Eglise de l'Abbaye du Pré, & ceux de Sainte-Trenectine & de Sainte-Ade ou Adrechilde, qui avoit apporté dans le Maine la régle de Saint Benoît; & une partie de celui de S. Liboire, dont le reste avoit été transporté deux ans auparavant à Paderborne, où ce Saint est honoré comme Patron de l'Eglise Cathédrale; & enfin le corps, ou une partie de celui de S. Hadoind. Le 14 Août suivant, S. Aldric dédia l'Eglise Cathédrale, en l'honneur de S. Julien: depuis ce temps-là, cette Eglise a porté le nom de ce Saint, Bolandus & Bondonnet, diffèrent cette translation à l'année 836. *Courvaisier, page 285. Gest. Aldric, p. 107. Analect. p. 6.*

L'Evêque Robert, qui siégea au Mans depuis 857, jusqu'à 883, releva l'Eglise Cathédrale que les Normands avoient brûlée; & par l'avis du Pape, il la consacra de nouveau. Duchesne rapporte dans le troisième tome de son histoire, que dans cette fureur des Normands, la ville du Mans fut pillée, & le Monastère de Sainte-Scolastique,

situé hors les murs, fut brûlé, & le corps de cette Sainte Vierge fut transporté dans la ville. *Cenomania.*

L'Evêque Mainard, qui siégea au Mans, depuis 951 jusqu'à 970, fit le jour de la fete de S. Sylvestre, une nouvelle dédicace de l'Eglise Cathédrale.

Sous le Pontificat de l'Evêque Arnauld, qui siégea au Mans, depuis 1067, jusqu'à 1081, la nouvelle Eglise Cathédrale que l'Evêque Vulgrin avoit commencé de bâtir, n'ayant pas des fondemens assez solides, s'écroula une nuit. Il arriva ceci de remarquable; la Basilique où on avoit déposé la Châsse qui renfermoit les Reliques de Saint Julien, ne fut aucunement endommagée par cette effroyable ruine. L'Evêque Arnauld fit détruire les fondemens que Vulgrin avoit jetés & en établit de plus fermes, qu'il construisit de pierres solides: il mit, avant que de mourir, le toît au chanceau & posa les fondemens des croisées & des tours. *Cenomania.*

L'Evêque Hoel, qui siégea au Mans, depuis 1085, jusqu'à 1097, eut de grand différends avec Hugues III, Comte du Maine; quelques Ecclésiastiques appréhendant que le Comte ne pillât les vases sacrés & le trésor de S. Julien, les firent transporter dans le Château de Sablé, où l'Evêque s'étoit retiré. *Actes des Evêques. Cenomania.*

L'Evêque Hoel, étant réconcilié avec le Comte Hugues, ce dernier exempta la Maison Episcopale avec toutes ses issues & dépendances, le cloître des Chanoines, le Bourg de Coulaines & une terre qui appartenoit aux Chanoines, nommée *Mentula*, la Mue, de tous péages & coutumes; il remit aussi un certain droit que les Comtes étoient fondés de recevoir, qui se nommoit Diablagium. Pour confirmer cette concession, on fit une procession publique autour de l'Eglise Cathédrale & du cloître; le Comte y assista avec l'Evêque; la procession finie, on entra dans l'Eglise, où l'Evêque proclama les priviléges accordés par le Comte: cette concession fut faite en présence de Joel, Abbé de la Coulture, de Gervais, Conseiller du Comte, de Hubert de la Suze, de Alberic de Milesse, &c.

Depuis ce temps, l'Evêque Hoel reprit l'ouvrage de son Eglise, qu'il avoit été obligé d'interrompre à cause des contestations qu'il eut avec le Comte Hugues, & il eut la consolation de le voir achevé; après quoi il invita l'Archevêque de Tours, & fit transporter solemnellement le corps de S. Julien & les reliques des autres Saints, dans l'Eglise qu'il avoit bâtie Cette translation se fit le 16 des calendes de Novembre 1093. Hélie de la

Flèche, qui fut Comte du Maine après Hugues III, assista à cette cérémonie, accompagné de ses Barons, & mit sur le chhâsse de S. Julien, une déclaration signée de sa main, par laquelle il exemptoit toutes les Terres que l'Evêque & les Chanoines possédoient au dedans de la Quinte de toutes les exactions & coutumes que les Comtes avoient droit d'y lever. Fnulque, Comte d'Anjou, Raoul, Vicomte de Beaumont, Rotrou de Montfort, & plusieurs autres Seigneurs se trouvèrent à cette cérémonie. *Courvaisier, page 383. Actees des Evêques. Cenomania.*

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans, depuis 1097 jusqu'à 1125, acheva la structure de l'Eglise Cathédrale, fit bâtir le Revestiaire & le Chapitre, & entreprit le dessein de la grosse tour, où sont aujourd'hui les cloches. *Courvaisier, page 395. Cenomania.*

En l'an 1120, l'Evêque Hildebert fit consacrer la nouvelle Eglise Cathédrale, le lendemain de l'Octave des Fêtes de Pâques; elle fut dédiée en l'honneur de la Sainte Vierge, des Saints Gervais & Prothais, & de S. Julien. Gilbert, Archevêque de Tours, consacra le maître autel; Geoffroi, Archevêque de Rouen, qui avoit été Doyen de l'Eglise du Mans, celui de S. Julien, Marbode ou Mar beuf, Evêque de Rennes, celui de S. Pierre & S. Paul; Penault de Martigné, de la Maison de Mayenne, Evêque d'Angers, celui du Crucifix; & Hildebert, celui de la chapelle de N. D. du Chevet. Foulques, Comte d'Anjou, fut présent à cette cérémonie; il donna pour offrande plusieurs de ses terres, & présenta sur l'Autel de S. Julien, son fils Geoffroi, âgé de neuf à dix ans. Foulques, en considération, & pour perpétuer la mémoire de cette solemnité, donna à l'Evêque & aux Chanoines, indivisement, permission de tenir tous les ans une foire, & de percevoir les droits prévôtaux, & tous les profits provenans des amendes & coutumes, l'espace de trois jours consécutifs, depuis le Samedi précédant le Dimanche de *Quasimodo*, jusqu'au Mardi suivant. *Analectes, page* 320. *Courvaisier, page* 411. *Cenomania.*

Ordéric Vital, lib. 10, *page* 671, dit que cette cérémonie se fit en 1126, sous le Pontificat de Gui, successeur d'Hildebert. *Cenomania.*

En 1140, Geoffroi, Comte du Maine, donna à l'Eglise Cathédrale & aux Chanoines, les fossés & retranchemens qui étoient depuis le Mont-Barbet jusqu'à S. Ouen, suivant l'aliguement du Fauxbourg S. Vincent. *Cenomania. Courvaisier, page* 427.

L'Evêque Hugues de S. Calais, qui siégea au Mans, depuis 1136, à 1144, fit transporter le corps de S. Julien, qui avoit demeuré pendant trois ans au milieu des ruines que le feu avoit causées dans la Cathédrale, en une place plus honorable dans une des ailes de l'Eglise; Hugues, Archevêque de Tours, Ulger, Evêque d'Angers, Hamelin, Evêque de Rennes, & Donnet, Evêque d'Alet, aujourd'hui S. Malo, assistèrent à cette cérémonie, qui se fit le 16 des Calendes de Novembre, environ l'an 1140. *Courvaisier, p. 432. Analect. p. 349. Cenomania.*

Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, donna aux Chanoines de S. Julien 40 liv. de rente, à la charge qu'ils entretiendroient deux Prêtres pour servir à l'Autel, fondé devant le tombeau du Comte Geoffroi; son père; ces deux Prêtres sont aujourd'hui les deux Curés du Crucifix. *Cenomania. Courvaisier p. 445.*

En 1217, le Roi Philippe Auguste, permit à l'Evêque Hamelin & aux Chanoines, d'avancer l'édifice de leur Eglise & de le faire saillir hors l'enceinte des murs de la ville, pourvu qu'on l'entourât d'une nouvelle clôture; il leur permit aussi d'entourer de haies & de palis, les fossés qui étoient à l'entour de l'Eglise. Les letrres de cette concession furent confirmées par S. Louis, en 1232. *Cartul du Chapitre de l'Eg. du Mans, fol. 23. Courvaisier, p. 481. Cenomania.*

L'Evêque Gonthier de Baignaux, qui siégea au Mans, depuis 1363, ou 1366, jusqu'à 1385, embellit de diverses peintures les murailles de la chapelle de N. D. du Chevet, dont il fit doier la voûte, au fond de laquelle on voyoit, avant la nouvelle décoration de l'Eglise, ses Armes, qui sont d'or à quatre orles de sable. *Courvaisier, p. 603.*

En 1392, ou 93, Le Roi Charles VI, étant venu au Mans, comme on dira ci-après, fonda une Messe-basse dans l'Eglise Cathédrale, qui doit être célébrée tous les jours à l'issue de Matines; pour cela il donna au Chapitre cent livres de rente annuelle, jusqu'à ce qu'il lui eut donné des fonds en terre. En 1407, le même Roi donna aux Chanoines la terre de Connerré, la métairie de Vilpean, les cens & rentes de Villebrun, & le bois de la Charmois, comme il les avoit acquis depuis peu de Bouchard de Courtremblai. Il leur fit cette donation, à la charge de célébrer à perpétuité une Messe tous les jours pour le salut de son ame, & de ses prédecesseurs & successeurs Rois de France; à savoir, le Dimanche par un Chanoine, à l'Autel de S. Julien, & les autres jours par un Chapelain;

avec un service solemnel tous les ans après son décès *Courvaisier, p. 616, 636.*

Dans la même année 1392, ou 93, Louis, Duc de Bourbon, Comte de Clermont, Pair de France, ordonna que lui & ses descendans fussent hommes de foi, & relevassent en hommage du corps de S. Julien, & qu'ils présentassent tous les ans, ou fissent présenter par leur Procureur, cinq florins de rente devant le grand Autel de l'Eglise, & baisassent la châsse où reposoient les cendres de ce S. Evêque, sans cependant les rendre vassaux, ni sujets de l'Evêque ni du Chapitre. Il ordonna, outre cela, qu'à changement de Seigneur, les nouveaux Ducs de Bourbonnois fussent tenus de venir dans l'an en personne, payer cette rédevance; & en cas qu'ils le fissent seulement par Procureur, d'envoyer autant d'argent qu'ils en eussent dépensé, en faisant eux-même le voyage. Ce Prince affecta & obligea pour cela tous ses biens, & spécialement son Duché de Bourbonnois. Il fonda aussi une grande Messe, qui se devoit chanter tous les jours devant l'Autel de N. D. du Chevet; excepté le Lundi, qu'elle devoit être chantée devant celui de S. Julien; il fonda encore deux Messes solemnelles, qui se devoient célébrer l'une le jour que les Ducs de Bourbonnois apporteroient ou enverroient les cinq florins dont on vient de parler; & l'autre le 17 d'Août, pendant qu'il vivroit, & après son trépas au jour qu'il décéderoit. Pour cela il donna à l'Eglise 90 liv. de rente, jusqu'à ce qu'il leur eût assigné un fond. *Courvaisier, p. 617. Martirol. de l'Eglise du Mans. Cenomania.*

En 1377, le Roi Charles V, déclarant que la régale lui est dûe sur l'Evêché du Mans, lors qu'il vient à vacquer, prend la qualité de Chanoine de l'Eglise du Mans *Cartul. rouge de l'Evêché, fol. 290. Cenomania.*

En 1381, le Roi Charles VI, prend la même qualité de Chanoine dans des Lettres-patentes, qui portent que les causes de l'Evêque doivent aller au Parlement : il s'agissoit de la Cure de S. Mars, pour laquelle le Duc de Normandie, qui en prétendoit la présentation, appeloit l'Evêque à sa Cour. *Cartul. verd de l'Evêché, fol. 138.*

L'Evêque Thibaud de Luxembourg, qui siégea au Mans, depuis 1465, à 1477, inhuma dans l'Eglise Cathédrale, au côté droit du grand Autel, Charles III, Comte du Maine, son beau-frère, qui étoit mort le 10 d'Avril 1472. Lors de la nouvelle décoration de l'Eglise, on a transporté le tombeau, le corps & l'épitaphe de ce Prince, Comte du Maine,

dans la chapelle de S. Jean-Baptiste. Voici son Epitaphe, gravée sur une table de cuivre.

Sous ce tombeau gît un Prince notable,
En attendant la journée redoutable
Du jugement où chacun rendra compte,
Charles d'Anjou, qui du Maine fut Comte;
Duquel Louis, Roi de Sicile, père
Fut, & René, dudit pays, son frère;
Et si, fut oncle de Louis, Roi de France,
Frère de Charles, qui est signifiance
De grand noblesse; car il fut par arroi
Vrai fils & frère, père & oncle de Roi:
Lequel donna dix pièces de Reliques
A cette Eglise, riches & magnifiques.
Ce bon Seigneur, Prince de grand renom,
Eut un sien fils, portant semblable nom,
Qui, de Sicile & de Jérusalem,
Fut Roi & Prince; lequel, par chacun an,
Laissa ceans la distribution,
De trois cents livres, dont il fit fondation
Dessus son Fief, Seigneurie & Domaine
De la Ferté-Bernard, au pays du Maine.

On lit sur le coffre de ce tombeau. *Hic jacet Carolus comes Cenomaniæ, obiit* 10 *Aprilis M. CCCC LXXII.*

La croisée de l'Eglise Cathédrale fut perfectionnée sous le Pontificat de Charles de Beaumanoir. *Courvaisier, p.* 880.

L'Eglise Cathédrale a commencé à être décorée telle qu'on la voit aujourd'hui, par le Seigneur Evêque Louis-André Grimaldi, en 1768: voyez ci-devant, page

Dans la vie du Roi Childéric, il est dit que Pepin, fils de Charles Martel, donna à Griffon, son frère cadet, la ville du Mans, & douze Comtés en Neustrie, vers l'an 748. *Abrégé de l'Histoire de France, par Mézerai.*

Du temps de Grégoire de Tours, on tenoit par tradition, qu'un jour y ayant un grand incendie dans la ville du Mans, l'Evêque S. Victor se présenta aux flammes, & les éteignit dans un instant, avec le signe de la Croix.

Gregoire de Tours de gloriâ confessorum. chap. 56. On bâtit une Eglise dans l'endroit où les flammes s'étoient arrêtées, laquelle a toujours retenu le nom des Ardens. *Courvaisier, p.* 104.

En 778, l'Empereur Charlemagne vint au Mans, où il ordonna que tous ceux qui possédoient des biens de l'Eglise, & qui les tenoient de sa libéralité, en payeroient pendant leur vie un certain cens à la même Eglise; & que lors qu'ils viendroient à mourir, ces biens retourneroient sans aucune contradiction à l'Evêque ou au Clergé, pour survenir à leurs nécessités, & à l'ornement & réparation de l'Eglise. Cette ordonnance fut scellée de son anneau & signée de sa propre main. *Actes, p.* 248. *Cenomonia.*

Trois jours après la consécration de S. Aldric, le 22 Décembre 832, l'Empereur Louis-le-Debonnaire vint au Mans, & y séjourna pendant huit jours. *Analec. p.* 6. *Annal. Bertin. à l'an* 832. *Cenomania. Courvaisier p.* 278.

En 849, Neomène, Prince des Bretons, & le Comte Lambert, assiégèrent la ville du Mans, & la prirent. *Annal. Bertin. Cenomania.* Dans ce temps les Manceaux étoient gouvernés par le Comte Gausbert, qui s'étoit attiré l'indignation du Comte Lambert, pour avoir livré au Roi Charles, Garnévius, frère de Lambert, qui fut condamné comme rebelle. *Cronic. Ademavi. Cenomania.*

En 863, le Roi Charles-le-Chauve vint au Mans, d'où il alla au Monastère d'Entrames, où il y avoit alors des Religieuses de l'ordre de S. Benoît, qui n'est aujourd'hui qu'un Prieuré, dépendant de l'Abbaye d'Evron: voyez Entrames. Le Roi revint au Mans, où il passa les fêtes de Pâques. *Annal. Bertin. Cenomania.*

En 865, les Normands qui se tenoient sur la Loire, avec une troupe de Bretons, vinrent au Mans, pillèrent la ville, & regagnèrent leurs bâteaux. Il paroît que c'est ici la première fois que les Normands aient ravagé cette ville. *Annal. Bertin. Cenomania.* En 866, ils firent le même ravage au Mans; en s'en retournant ils rencontrèrent sur les confins d'Anjou, en un lieu nommé Brissarte sur la Mayenne, les Comtes Robert, Renoulf, Geoffroi & Hervé, bien accompagnés de soldats; ils se battirent, & dans ce combat, Robert fut tué, Renoulf fut blessé, & mourut de sa blessure, & Hervé fut blessé. *Annal. Bertin. Cenomania.*

En 873, le Roi Charles-le-Chauve vint au Mans, après avoir assiégé la ville d'Angers.

Sous le Pontificat de l'Evêque Gontier, qui siégea au

Mans, depuis 890 jusqu'à 913, la Ville du Mans & toute la Province furent exposées au brigandage d'un petit tyran, nommé Roger, & de Raoul. Ce Roger fut assiégé dans la Ville du Mans, par le Comte Robert, frère du Roi, qui, s'en étant rendu maître, la donna à Gauzlin, qui ne la tint pas long-temps; Roger s'en empara de nouveau, & y redoubla les brigandages. *Analec page 288.*

Sous le même Pontificat de l'Evêque Gontier, les Normands, sous la conduite d'un cousin-germain de Rollo, Général des Danois, & depuis premier Duc de Normandie, prirent la Ville du Mans, firent tout passer au fil de l'épée, massacrèrent les Prêtres, violèrent les Religieuses, & brûlèrent le Monastère de Sainte Scholastique. *Couvaisier, page 313.*

Hugues, fils de Hugues-le-Grand, Comte du Maine, ne s'opposant pas avec assez de vigueur aux courses des Normands; le Roi Lothaire créa David, Comte du Maine; ce fut le premier Comte du Maine héréditaire. Orderic Vital fait descendre ce premier Comte de Charlemagne. *Livre 4.*

Le Palais du Comte David étoit où est aujourd'hui le Palais du Mans, auprès duquel ce Comte fonda un Chapitre, où il mit des Chanoines. Hugues, son fils, confirma & augmenta les donations que son père leur avoit faites. Voyez *l'article du Grand Saint Pierre. Cartul. de Saint Pierre, fol. 37. Cenomania.*

Ce fut du temps de l'Evêque Arnaud, qui siégea au Mans, depuis 1067 jusqu'à 1081, que les Angevins & les Manceaux instituèrent des Processions solennelles le jour de la Fête-Dieu, à l'occasion des erreurs de Berrenger, qui nioit le Dogme de la Transubstantion. *Courvaisier, page 369.*

Au commencement du Pontificat de S. Aldric, qui siégea au Mans depuis 832 jusqu'à 857, l'Empereur Louis-le-Debonnaire, revenant d'Aquitaine, vint au Mans, où il séjourna pendant huit jours, & y solennisa la Fête de Noël. *Gesta Aldrici, page 6. Annal. Bertin. An. 832. Courvaisier, psge 277. Cenomania.*

Sous le Poutificat de l'Evêque Gervais du-Château-du-Loir, qui siégea au Mans, depuis 1036 jusqu'à 1055, Geoffroi Martel, Comte d'Anjou, fit la guerre à Hngues, Comte du Maine; il pilla plusieurs fois sa ville, y mit le feu & fit le dégât aux environs. *Courvaisier, page 342.*

En 1072, Guillaume-le-Bâtard, qui venoit de conquérir le Royaume d'Angleterre, repassa la mer, & vint dans le Maine avec une armée; il s'empara des plus fortes places de la Province, & fut reçu au Mans par l'Evêque Ar-

nauld & son Clergé, qui vinrent au-devant de lui avec la Croix & la Baniere. *Orderic Vital. lib. 4. p. 532. Courvaisier, p. 366. Cenomania.*

Au commencement du Pontificat de Hoel, qui siégea au Mans, depuis 1085, jusqu'à 1097, un incendie réduisit en cendres une partie des maisons de la ville. *Courvaisier, p. 373.*

Guillaume-le-Roux, Roi d'Angleterre, fils de Guillaume-le-Bâtard, ayant appris que Hélie de la Flèche, s'étoit emparé de la ville du Mans, après l'abandon qu'en avoit fait le Comte Hugues, pour repasser en Ligurie, repassa la mer, & vint planter son camp dans les prés de Coulaine, & dressa ses batteries dans les vignes voisines & sur le mont Barbet: Hélie perdit courage & abandonna la ville, de nuit, dans laquelle Guillaume fit son entrée le lendemain. *Courvaisier, p. 382.*

En 1092, Hélie de la Flèche, s'empara de la ville du Mans, où les habitans, ennuyés de porter le joug des Normands, le reçurent avec joie. Ces derniers se voyant pressés, jetèrent du Château dans la ville des brandons de feu qui la consumèrent presque entièrement. *Orderic Vital. p. 774. Analec. p. 307. Courvaisier, p. 399. Cenomania.*

Guillaume-le-Roux, qui étoit en Angleterre, repassa promptement la mer; Hélie, ne se trouvant pas assez fort pour lui résister, quitta le Mans, & se retira au Château du Loir, où Guillaume le poursuivit; mais ayant couru risque de la vie au siège qu'il mit devant Mayet, il se retira au Mans, où il fit quelque séjour, y mit une bonne garnison, & repassa en Angleterre. *Orderic. p. 775. Cenomania. Courvaisier, p. 400.*

Guillaume-le-Roux fut malheureusement tué d'un coup de flèche à la chasse le deuxième jour d'Août, en 1100.

Le Comte Hélie, ayant appris la mort de Guillaume, vint, assisté du Roi Louis VI, dit le Gros, & Foulques, Comte d'Anjou, pour s'emparer de la Province du Maine; il vint au Mans, & assiégea le Château, qui fut bien défendu par Émeri du Morier, & Gautier de Rouen: ces deux Capitaines demandèrent une trêve, pendant laquelle ils envoyeroient vers le Roi d'Angleterre & le Duc de Normandie; ces deux Princes leur mandèrent de composer avec leurs ennemis; le Château & la ville furent remis entre les mains d'Hélie, qui fit la paix avec l'Anglois & le Normand, auxquels il donna depuis du secours dans leurs affaires. *Courvaisier, p. 405.*

Geoffroi-le-Bel, fils de Foulques, Comte d'Anjou,

épousa au Mans, en 1129. Mathilde, veuve de l'Empereur Henri II, qui a été mis au nombre des Saints, & fille de Henri I, Roi d'Angleterre: cette Princesse accoucha, en 1132, au Mans, d'un garçon, qui fut nommé Henri, qui fut baptisé dans l'Eglise Cathédrale. Geoffroi-le-Bel, mourut au Château-du-Loir, en 1151; son corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Eglise où il avoit été baptisé, auprès du pénultième pilier de la nef, à main gauche en montant au chœur, son effigie, gravée en émail sur une lame de cuivre, est attachée à ce pilier; on y lit ces deux vers:

Ense tuo princeps prædonum turba fugatur

Ecclesiisque quies pace vigente datur.

Orderic Vital dit, que Geoffroi-le-Bel est le premier qui a été inhumé dans l'enceinte de la Ville: la coutume contraire étant établie par cette loi des douze tables.

Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito.

Le troisième jour du mois de Septembre 1134, presque toute la Ville & les Fauxbourgs furent consumés par le feu; les Villes de Chartres, d'Alençon, de Verneuil & le Bourg de Nogent au Perche eurent le même sort, ce qui fit croire que c'étoit du feu du Ciel.

Quelques années après, le feu prit dans l'Abbaye de S. Vincent, qu'il brûla & toutes les maisons du fauxbourg, jusqu'auprès des jardins de l'Evêché. *Courvaisier, page* 432.

Le Cartulaire du Pontifical, la Légende dorée & le Manuscrit de Houdayer, racontent que sous le Pontificat de Hugues, qui siégea au Mans, depuis 1135 jusqu'à 1146, il y avoit un phantôme, nommé Gobelin, qui habitoit la maison de Nicolas Garnier, Prévôt de la Ville, qui faisoit des hurlemens effroyables, & contrefaisoit toutes sortes de cris: on dit même qu'il prédisoit les choses futures & révéloit les crimes les plus cachés, & qu'il faisoit plusieurs autres prodiges: que l'Evêque choisit des gens de piété pour conjurer ce spectre; ce qui fut exécuté avec tant de succès, qu'il disparut entièrement. *Courvaisier, page* 433. *Annalec. page* 352. *Cenomania.*

Richard de Saint-Victor, & la Chronique de Normandie, rapportent qu'en 1145, lorsqu'on travailloit à rétablir les maisons de la Ville du Mans, ruinées par les incendies, les ouvriers trouvèrent auprès des murs de l'ancienne Cité, un gros caillou, ou plutôt deux pierres creuses si bien cimentées

cimentées qu'on avoit peine à appercevoir la jointure : on trouva dans leur cavité un crapaud vivant, qui avoit au col une chaîne d'or fort déliée : l'Evêque Guillaume Passavant, averti de ce prodige, se transporta sur le lieu & voulut faire rejoindre ces deux pierres, mais le crapaud qui avoit pris l'air, creva & vomit son venin. On tient que depuis ce temps-là on a vu dans l'enceinte de la ville & autour des murs, des serpens & autres bêtes venimeuses, ce qu'on n'avoit point vu auparavant. *Courvaisier, p.* 441.

En 1159, Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine & sa femme, passèrent les fêtes de Noël au Mans, & donnèrent l'Archevêché de Bordeaux à Hardouin, Doyen de l'Eglise du Mans. *Courvaisier, p.* 446.

Le même Henri II, fonda & bâtit le grand Hôtel-Dieu du Mans, où est à présent le Séminaire, occupé par les Prêtres de la Congrégation de S. Lazare. *Courvaisier, p.* 458.

Après que Philippe Auguste, Roi de France, & Henri II, Roi d'Angleterre, eurent promis, dans une entrevue qu'ils eurent à Gisors, de se croiser pour la conquête de la Terre-Sainte, le Roi Henri vint au Mans, où il fit une assemblée des députés de son Royaume & de ses autres Provinces, dans laquelle on fit des Ordonnances au sujet du voyage de la Terre-Sainte, & on consentit la levée de la dîme saladine dans l'étendue de ses Royaumes & Seigneuries. La mésintelligence de ces deux Souverains fit échouer cette croisade. *Courvaisier, p.* 460.

Le Roi d'Angleterre, qui s'étoit retiré au Mans, y fut assiégé par celui de France; le premier ne se trouvant pas en état de se défendre, quitta la ville & se retira à Tours; ensuite il s'enferma dans Chinon, où il mourut de chagrin, lorsqu'il vit que Richard, Comte de Poitou, son fils, qui s'étoit révolté contre lui, & uni au Roi Philippe, s'étoit emparé de la ville du Mans, à laquelle il étoit très-attaché, étant le lieu de sa naissance. Il fut inhumé dans l'Abbaye de Fontevraut, en 1189. *Roger de Oueden. Matthieu Paris. Courvaisier. p.* 465.

Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, succéda à Henri II, son père; &, en 1199, il fut tué d'un coup de flèche au siège de Challus, ville du Limousin. Après sa mort, sans enfans, Jean-Sans-Terre, son frère, s'empara de toutes les Seigneuries qu'il possédoit, quoiqu'Artus, Duc de Bretagne, qui étoit fils de Geoffroi, frère cadet de Richard, dût lui succéder. Constance, Duchesse de Bretagne, mit Artus son fils, âgé de 13 à 14 ans, sous la protection du Roi Philippe Auguste, qui, avec une puis-

ſante armée s'empara de la ville d'Angers & de celle du Mans, où Conſtance le vint trouver avec Artus qu'elle lui amena, pour lui faire hommage des Comtés de Poitou, Anjou, Touraine & le Maine, dont Philippe lui donna l'inveſtiture & lui promit toute aſſiſtance.

Auſſitôt après que le Roi Philippe, & le Comte Artus eurent quitté le Mans, Jean-Sans-Terre, & Eléonor ſa mère, vinrent y mettre le ſiège & s'en emparèrent. Jean démantela les tours & les murailles, raſa pluſieurs maiſons, & emmena quantité de priſonniers. Philippe ayant appris ce qui s'etoit paſſé, revint au Mans, répara les fortifications, & commit la défenſe de la ville à Guillaume des Roches, qui la rendit à Jean-Sans-Terre, auquel il livra auſſi, quelque temps après, le Duc Artus, que Jean aſſaſſina à Rouen.

Le Roi Philippe, averti de cette perfidie, aſſembla le Parlement des Pairs & Seigneurs de ſon Royaume, qui, par ſon Arrêt confiſqua, pour crime de félonie, toutes les terres que Jean tenoit en hommage de la Couronne. Philippe ſe ſaiſit de la ville du Mans & des autres Etats que Jean poſſédoit dans le Royaume, & le tout fut réuni à la Couronne de France vers l'an 1201, ou plutôt en 1203. Après la confiſcation des Etats de Jean-Sans-Terre, ce Prince inhumain paſſa en ſon Royaume d'Angleterre, d'où il ne revint plus.

La Reine Bérengère, Veuve du Roi Richard, Comte du Maine, jouit pendant ſa vie de la ville du Mans & du Maine, pour ſon douaire. *Courvaiſier, p. 476. Cenomonia.*

La Vigile de la Fête de S. Barthelemi de l'année 1216, il y eut au Mans un fameux duel en préſence de la Reine Bérengère, dans le Marché de S. Pierre de la Cour: Raoul Fleuri ſe battoit pour Huet de Corlejant, contre Joſſet le Fèvre, qui entreprit la défenſe de Hodeburge de Courlejant, que Huet ſon frère vouloit priver de la ſucceſſion de ſon père, pour avoir forfait à ſon honneur. Joſſet le Fèvre fut vaincu; & Raoul Lenterie, Sacriſtain de l'Egliſe de S. Pierre de la Cour, eut, ſelon la coutume, le bouclier & la lance du vaincu. *Martyrol. de S. Pierre, fol. 224. Courvaiſier, p. 477. Cenomonia.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Maurice, qui ſiégea au Mans depuis 1216 juſqu'à 1231, les Religieux de Saint-Dominique s'établirent au Mans deux ou trois ans avant la mort de leur Inſtituteur; le Doyen & les Chanoines de l'Egliſe Cathédrale leur donnèrent, à l'inſtance de l'Evêque, quelques maiſons qui leur appartenoient, & une

Chapelle nommée N. D. des Marets. L'Evêque, par reconnoissance, donna aux Chanoines quelques rentes à prendre sur des dimes de son Diocèse. Jean de Troezen, Anglois, donna à ces Religieux la plus grande partie de leur enclos, & choisit sa sépulture proche le Grand-Autel de leur Eglise. *Martyrol. du Chapitre. Courvaisier, p. 495. Cenomonia.*

En 1304, l'Evêque Robert de Clinchamp approuva la fondation de la Chapelle de Sainte-Catherine du grand cimetière près Sainte-Croix, qui fut bâtie & fondée par Jean Châtelain, & consacrée par l'Archeveque de Tours. *Courvaisier, p. 551.*

Le 26 d'Avril 1319, Jeanne de Bourgogne, Femme de Philippe de Valois, qui fut Roi de France après Charles IV, dit le Bel, accoucha de son premier enfant dans son Château du Gué de Maulni, près le Mans; cet enfant fut baptisé le Dimanche suivant dans l'Eglise Cathédrale, & fut nommé Jean, par le Roi Charles, son aïeul; il succéda à son père au Royaume de France. *Courvaisier p. 562.*

Sous le Pontificat de Michel de Breiche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'a 1363, la guerre recommença entre la France & l'Angleterre: Bertrand du Guesclin fut fait Connétable de France, & Gouverneur de la ville du Mans, dans laquelle il se rendit pour s'opposer à Robert de Carole, Chef des Anglois, qui, secondé d'Alain de Bouqueselle, faisoit d'horribles dégats dans la Province. *Courvaisier, p. 504.*

Le Roi Charles VI, permit aux habitans du Mans d'exposer pendant dix ans du sel en vente, & le rendre marchand au prix qu'il seroit ordonné. Ce privilége leur fut accordé pour les dédommager des dépenses qu'ils avoient faites pour les réparations des fortifications de leur ville, & pour l'achat qu'ils avoient fait de bleds en temps de disette. *Courvaisier, p 612.*

En 1392 ou 93, le Roi Charles VI leva une puissante armée qu'il fit marcher vers les frontières de Bretagne, pour punir le Duc de cette Province qu'il soupçonnoit d'avoir engagé Pierre de Craon d'assassiner le Connétable de Clisson, son favori; il assigna à son armée la ville du Mans pour lieu d'assemblée; il s'y rendit avec toute sa Cour, & en étant parti un jour que la chaleur étoit très-grande, il crut voir dans la forêt du Mans un spectre, qui lui dit, Roi, n'avance pas, tu es trahi: ce fut alors qu'on connut que le Roi étoit tombé en démence, cette infirmité

lui dura le reste de ses jours ; il avoit cependant quelques intervalles de raison. Cette prétendue vision lui arriva dans les Bois de Teillais, à deux lieues du Mans. Un Moine de S. Denis & Sponde, rapportent que l'accident qui arriva au Roi, fut précédé d'un prodige; voici ce que c'est : Une figure de la Vierge, qu'on gardoit dans le trésor de l'Eglise Cathédrale du Mans, changea de place sans le secours humain : on tient que lorsqu'il arrivoit quelque chose de funeste à la France, cette image en donnoit des présages par un mouvement extraordinaire. *Courvaisier, p.* 613, 616.

En 1425, le Comte de Salisberi, Anglois, bloqua la ville du Mans, & la battit avec du canon; le Seigneur de Tussé commandoit dans la ville. Les habitans & les soldats furent si étonnés d'entendre le bruit des canons & de voir les brêches qu'ils faisoient à leurs murailles, parce que ces foudres de guerre étoient alors peu connus en France, que pour racheter la ville du pillage, il se rendirent par composition ; & donnèrent au Comte de Salisberi 1500 écus pour ses frais. Polidore Virgile & Génébrard, disent que la ville du Mans fut la première de France qui fut battue du canon. *Courvaisier, p.* 681.

En 1426, les habitans du Mans résolurent de livrer leur ville aux François. Guillaume d'Orval, Ambroise de Loré, Robert des Croix, Etienne de Vignoles dit la Hire, & les Seigneurs de Bueil & de Tussé approchèrent au jour assigné ; & le soir, après que le signal fut donné en allumant des brandons de feu sur les murailles, ils coururent droit aux portes, tuérent les sentinelles, renversèrent tous les Anglois qui leur firent résistance, & se rendirent maîtres de la ville. Le Comte de Suffolc, éveillé par cette alarme, ramassa ce qu'il put trouver de gens de guerre & se retira dans le Château, & dans le donjon de la tour Orbrindelle, d'où il manda le Capitaine Talbot qui commandoit dans Alençon : ce Capitaine fit tant de diligence, que le lendemain il entra, avant le soleil levé dans la ville par la porte de S. Vincent, que les Anglois tenoient encore; il surprit les François qui dormoient, & tua ceux qui se mirent en défense ; ainsi le Mans fut aussitôt repris que perdu. Le Comte de Suffolc fit punir les auteurs de cette conspiration, & quelques-uns des plus notables Bourgeois eurent la tête tranchée sur une grande pierre platte, située à côté de la porte méridionale de l'Eglise Cathédrale : les Fruitières & les

Laitières exposoient leurs denrées en vente sur cette pierre ; c'est pourquoi on l'appelle encore aujourd'hui la pierre au lait. *Courvaisier, p. 686.*

En 1343, Henri VI, Roi d'Angleterre, épousa Marguerite d'Anjou, fille de René, Roi de Sicile, Duc d'Anjou. Par le contrat de mariage il fut dit, que l'Anglois rendroit à Charles, Comte du Maine, frère du Roi René, la ville du Mans & tout ce qu'il possédoit au pays du Maine. Trois ans après Charles, voyant que l'Anglois ne vouloit point exécuter ce qu'il avoit promis, rompit, par le conseil & le secours du Roi Charles VII, la trève qui étoit entre la France & l'Angleterre, & fit assiéger le Mans par le Comte de Dunois, l'Amiral de Coétivi, le Maréchal de Culant, les Seigneurs de Loheac, & de Brézé, Sénéchal de Poitou, Chambellan de la Couronne, & plusieurs autres; la garnison Angloise qui étoit dans la ville, étoit de 2400 hommes. On capitula ; la ville du Mans & toute la Province, furent mises en la possession de Charles d'Anjou, le 14 de Mars 1447. Depuis ce traité les Anglois n'ont rien prétendu sur la Province du Maine. *Courvaisier, p. 724.*

Pendant que les Anglois furent les maîtres de la ville du Mans, la procession du Dimanche des Rameaux, qui se faisoit & qui s'est faite depuis à l'Abbaye de S. Vincent, se fit à l'Eglise Collégiale de S. Pierre.

En 1475, Charles IV, Comte du Maine, fit son entrée au Mans. La ville lui fit présent de cent pipes de vin & de cent sextiers de bled, & à son épouse d'une haquenée achetée cinquante écus.

En 1467, le Roi Louis II vint au Mans ; il arriva le 18 Novembre, & y séjourna jusqu'au 20 Janvier suivant, dans la maison de Jacques d'Argouge, Archidiacre de Sablé : cette maison se nomme aujourd'hui la haute Poterne. A son arrivée, il prit, comme premier Chanoine, la plus éminente place dans le chœur de l'Eglise Cathédrale, revêtu d'un surpli, d'une chappe & d'une aumusse sur le bras. Pendant le séjour que Louis II fit au Mans, André de Laval, Maréchal de France, mit par son ordre le siège devant Alençon, que Jean, Duc d'Alençon avoit livré entre les mains de Charles de France, frère du Roi, chef de la ligue, nommée du bien public. Le Roi Louis II, en reconnoissance de la fidélité que les Manceaux lui avoient gardée dans ces temps de troubles, accorda plusieurs privilèges, tels qu'il en avoit accordé à la ville de la Rochelle. *Courvaisier, p. 736.*

En 1484, la peste fit de grands ravages au Mans : les Religieux de la Coulture se retirèrent à leur Prieuré de Pezé.

En 1487, le Roi Charles VIII passa au Mans, en allant à Laval.

Le Roi François I, donna les Comtés d'Anjou & du Maine, à Louise de Savoie, sa mère : cette Princesse y établit d'autres Officiers que ceux du Roi.

En 1551, le Roi Henri II établit au Mans un siège présidial ; par l'Edit de création, donné à Reims, on attribuoit à ce siège la connoissance & Jurisdiction, en cas d'appel, de la Prévôté du Mans & des sièges royaux de Laval, Mayenne, la Ferté-Bernard, Sablé, Beaumont, Fresnai, Sainte-Susanne, Mamers, la Flèche & Chateau-du Loir. Depuis ce temps-là, la Flèche a été érigée en Présidial. *Couvaisier, p. 835.*

En 1553, d'Angui, Echevin, a donné son nom au Bourg d'Angui, Paroisse de

Le premier jour d'Avril 1562, les Prétendus Réformés de la ville du Mans, s'assemblèrent dans la maison de Vignolles, pour délibérer des moyens qu'ils prendroient pour se rendre les maîtres de la ville. On choisissoit dans ce temps un Bourgeois de fidélité éprouvée, auquel on donnoit, avec les clefs de la ville, le nom de Connétable. Le sieur Louis Dagues avoit cette commission au temps dont nous parlons.

Les principaux & les plus passionnés partisans de la faction protestante étoient, Thibault Bouju, Seigneur de Verdigné, Lieutenant-Criminel, Jean de Vignolles, Lieutenant-Particulier, René Taron, Avocat du Roi ; René de Richeot, Prévôt des Maréchaux, du Breuil, Sieur de la Ripe, Lieutenant du Prévôt, François Boussart, Sieur des Granges, Officier à l'Election, Euphraise Flotté, Procureur du Roi de la Prévôté, Jean du Breuil, Receveur des Domaines, les sieur de Lavardin, Basoges, du Mortier, de l'Epichelière, de S. Ouen, de Mimbré, la Motte Tibergeau, Tahureau, la Becanne, du Breuil, Cleraunay, Cravot, la Fontaine, de Beausai, la Fontaine de Dargeul, Gaudin de Mem rs, Merlin, de la Fuye, Brouassin, de Posset, de Pescherai, Louvigné, Roulin, le Gendre, Avocat du Roi, Perrot Richard, Noiiet, Oudin, Maubeussin, Dibon, Marin, de Courcelles, dit le Brave, Crépon Archer, Langlet, dit Ménardière qui pilla les Jacobins, Maceot, le Go, Cabaret, Hevré, de Courbefosse, le Balleur, Eveillard, marchand, Reverdi,

Avocat, Morice & ses deux frères, Bouchers, le Mercier & son frère, Curé de S. Ouen en Champagne, le Roi, Avocat, Mariette, l'Abbé Gervais Barbier dit Francœur, le Balleur, dit Durandière, Duval, Hatton, Gautier, le Meusnier dit Merizé, Jean Fréat, Richer, Sieur de Monthéard, Hoyau, de Bonnaire, Sergent, Rippier Orfevre, Louvigné, Orfèvre, Simon, Marchand de vin, Antin Masson, Simon, Trippier Orfèvre, Fleuridas, Droüet Apotichaire, Freart Archer, & son frère Religieux de Lépau, Aubert, Trouillard, Troussard Avocat, le Tourneux Avocat, Bertelot Receveur des tailles, Liger Conseiller, Roulier Receveur des tailles, Pousset Greffier, Beraut, Jean & Julien le Vayer, Goupillau, le Vayer de Medmanche, Jacquine Savari, Dame de Versé, &c.

Vignolles, pour se rendre maître de la ville, se fit escorter de gens armés, & se transporta dans la maison de Louis Dagues, Connétable de la ville, pour se saisir des clefs. Dagues étoit à la campagne; Renée de Laridisson, son épouse, fut contrainte de donner les clefs des portes de la ville, qui furent fermées sur le champ, & l'on mit des corps-de-garde en divers endroits: le Sieur de Maulni du Bisot, fut établi Capitaine au Pont-Perrin; L. V. fils du Sieur de Saint-Pavace, au Pont-Ysoüard; le Baron de Noyen, au Pont-neuf; le Marché servoit de place d'Armes: Davoisne, Germincour, Sieur de Busies, la Motte Tibergeau, de Champagne & Boijourdan, étoient les principaux Commandans. Ce fut ainsi que le Vendredi de la semaine de Pâque, troisième jour d'Avril, les Huguenots se rendirent maîtres de la ville du Mans, sans coup férir.

Cinq semaines se passèrent entre la surprise de la ville & le pillage de l'Eglise, qui arriva le 7 Mai, jour de l'Ascension.

Voici de quelle manière cela se passa. Bouju, Vignolles & Taron, pour garder quelque formalité de Justice, jugèrent à propos que Taron, qui faisoit les fonctions de Procureur du Roi, fit intimer le Mercredi sixième jour de Mai, Nicolas du Chesnai, Official de l'Evêque, Guillaume Goüaslier & Denis d'Avenel, Chanoines de l'Eglise Cathédrale, pour comparoître le lendemain dans la Chapelle du Chevet à dix heures du matin. Bouju, Vignolles & Taron se rendant à l'heure de l'intimation, rencontrèrent dans la grande rue, Dominique le Roi, Conseiller, qu'ils engagèrent de les assister, quoiqu'il

ne fut pas de leur communion. Du Chefnai, Goüaflier & Davenel s'étant trouvés au lieu défigné, Taron, qui étoit fort éloquent, leur remontra que la ville étant remplie de gens de guerre, il falloit, pour pourvoir à la fûreté des vafes facrés & autres richeffes du tréfor de la Cathédrale, les dépofer entre les mains de perfonnes riches & de probité, & en en dreffant un inventaire, pour les repréfenter au premier mandement. Du Chefnai pénétrant dans le deffein de ces factieux, s'oppofa à leur avis, auffi bien que les deux Chanoines & Dominique le Roi; cependant Vignolles, qui préfidoit, ordonna que l'on feroit un inventaire des vafes, des reliquaires, des images d'argent, de leur poids, de la qualité des pierres précieufes, & que tout feroit dépofé dans la maifon de Jean du Breil, Receveur du Domaine, pour les repréfenter au premier mandement.

Cette ordonnance fut auffi-tôt exécutée par deux Orfévres de leur parti. Il paroît par le proces-verbal qui fut alors dreffé de toutes ces richeffes, qu'une des châffes ayant été rompue & mife en lingots par l'ordonnance du Juge, fous prétexte de la néceffité des affaires du Roi, l'or pur qui fut découfu du devant de ce reliquaire, pefoit vingt-huit marcs, fans y comprendre foixante-quatre anneaux, trois boutons, un collier d'or & quantité de pierres précieufes, dont cette châffe & plufieurs autres ornemens étoient enrichis, entre autres une éméraude & un rubis d'un prix ineftimable, qui avoit la forme & la groffeur d'une olive, avant qu'il fut féparé en deux par les Vénitiens, qui l'achetèrent d'un Joaillier, & qui eft à préfent regardé comme une des plus précieufes raretés de leur tréfor. Le grand crucifix d'argent, qui étoit fur le veftibule, fut defcendu avec la croix, revêtue de même métal, & l'argent qui en fut tiré fe montoit à cent huit marcs; l'image de la Vierge, élevée fur le grand autel, étoit auffi d'argent; les têtes & les mains des SS. Martyrs Gervais & Prothais étoient de même matière. Du débris de ces figures on remplit cinq coffres, que l'on dépofa dans la maifon de du Breil.

L'ouverture du tréfor fut remife au lendemain, & l'on enleva les croix, les châffes, les calices & plufieurs autres pièces de grand prix, le furplus fut pillé par les hérétiques. Il y avoit entre autres un calice d'or maffif, qu'on dit avoir été tranfporté à S. Pierre de Rome, & qu'on préfente au Pape dans les jours de cérémonie.

J'ai lu dans un vieille relation manufcrite de ce pillage,

que les ſcélérats qui le firent s'emparèrent de l'Image Miraculeuſe de la Vierge, qui par un mouvement extraordinaire préſageoit les malheurs du Royaume, comme on a dit ci-devant.

Les hérétiques ne ſe contentèrent pas de piller le tréſor de la Cathédrale, ils brûlèrent la plupart des titres de cette Egliſe, renversèrent les autels, & rompirent pluſieurs magnifiques tombeaux des Evêques & des Comtes; ils épargnèrent cependant ceux de Charles, Comte du Maine, & de Guillaume de Langei, dont ils tronquèrent ſeulement quelques figures de la baſſe taille.

Avant l'irruption faite dans la Cathédrale, Charles de Langlée Ménardière, ſuivi de cinquante ſoldats, ſe rendit maître de la Maiſon des Jacobins, dont il enleva tous les vaſes ſacrés, pilla la bibliothéque, qui renfermoit pluſieurs manuſcrits très-rares; Vignolles y voulut mettre le feu; mais les voiſins, entre leſquels on nomme le ſieur de Courtoux, s'opposèrent rigoureuſement à ces incendiaires, les armes à la main.

La Maiſon des Cordeliers fut réduite en cendres.

Ces brigands ne furent maîtres de la Ville que pendant trois mois: ils en ſortirent le onze Juillet, Fête de Sainte Scolaſtique. La garniſon, compoſée de 8 à 900 hommes de guerre, ſans compter les Bourgeois ſéditieux qui ſe retirèrent avec elle, défila par la porte du Pont Yſouard; huit pièces d'artillerie, tirées du château, marchoient entre les fantaſſins & la cavalerie; dans cet ordre, la Motte Tibergeau arriva aux portes de Beaumont-le-Vicomte qu'il força, & abandonna la Ville au pillage; après deux jours de marche, il joignit les troupes que Montgommeri commandoit dans la Normandie. Quelques-uns diſent que la raiſon de cette retraite précipitée des huguenots, fut que l'armée Triumvirale, commandée par le Duc de Montpenſier, avançoit à grandes journées, & le bruit ſe répandit dans la Ville que l'Evêque, ſous prétexte de dévotion pour la Fête de Sainte Scolaſtique, y avoit fait entrer un grand nombre de ſoldats traveſtis en payſans. D'autres attribuent cette retraite à un miracle opéré par l'interceſſion de Sainte Scolaſtique, dont on ſolemniſoit la Fête.

La Ville du Mans étant délivrée de ces ſéditieux, fut incontinent remiſe entre les mains du Duc de Montpenſier; mais du Breil ne reſtitua point les tréſors qui avoient été ſi ſolennellement dépoſés dans ſa maiſon. *Courvaiſier, page* 839.

En 1589, le Roi Henri IV, après avoir pris la Ville de Vendôme sur les Ligueurs, vint assiéger celle du Mans, dans laquelle la Ligue avoit établi le Maréchal de Laval-Bois-Dauphin, Gouverneur; ce Gouverneur, après avoir fait brûler, pour quatre à cinq cents mille livres de maisons dans les Fauxbourgs, se rendit à la première ou seconde volée de canon. L'Evêque Claude d'Angennes obtint du Roi que la Ville ne fut point pillée. Les habitans donnèrent vingt-sept mille écus pour contenter les Suisses. *Courvaisier, page 666.*

Le cinquième jour de Mai, 1583, le tonnerre tomba sur la croisée de l'Eglise Cathédrale & sur le chœur, dont tout le plomb dont ils étoient couverts fut fondu. On croit qu'une cloche d'argent, qui étoit dans un clocher sur la croisée, fut pareillement fondue, parce que depuis ce temps-là il n'est plus fait mention dans les registres du Chapitre, de cette cloche qu'on avoit coutume de sonner à la réception & à la mort de chaque Chanoine. On recouvrit d'ardoise le chœur & la croisée de l'Eglise; la nef est demeurée couverte de plomb jusqu'à l'année

Il y a dans l'Eglise Cathédrale, vis-à-vis la chapelle de S. Jean-Baptiste, un caveau construit en
pour servir de sépulture à ceux de la Maison de Lavardin. En 1715, M. le Maréchal de Tessé, successeur de cette Maison, a fait graver, sur une table de marbre, incrustée dans le mur vis-à-vis ce caveau, un épitaphe généalogique de ceux dont les corps y ont été déposés.

En 1583, la peste faisoit de grands ravages dans la Ville du Mans. *Registres du Chapitre.*

En 1591, on bâtit une forteresse à l'Epron, & on la rasa en 1691. En détruisant cette forteresse, on trouva les vestiges d'une ancienne rue, nommée, à ce qu'on a cru, la rue du Chantre; c'étoit, selon les apparences, dans ces bas lieux qu'étoit anciennement le Monastère de Sainte Scolastique, qui fut brûlé par les Anglois, comme on a dit ci-devant.

En 1597, il y avoit une estrapade au marché de S. Pierre.

En 1614, on commença à faire la Procession de Sainte Scolastique: elle devint générale en 1660.

Le 5 Septembre 1614, le Roi Louis XIII arriva au Mans avec Marie de Médicis, sa mère; il entra dans l'Eglise Cathédrale; on lui mit une aumuce sur le bras, comme premier Chanoine, avec laquelle il assista au Service Divin; ce Monarque logea au Palais Episcopal, & la Reine, sa Mère, à l'hôtel de Tessé. *Regist. du Chapitre.*

En 1621, le même Roi vint au Mans à la tête de son armée, & y passa quinze jours; il alloit s'emparer de Saumur. Le Roi étoit accompagné de M. le Prince de Condé, de M. de Luynes, de M. le Cardinal de Retz, de M. le Vice-Chancelier, &c. *Regist. du Chap.*

En 1617, on rasa, par ordre du Roi, le Château du Mans avec ses tours & donjons. Le Comte d'Auvergne, qui commandoit pour le Roi, donna le premier coup de marteau, pour mettre les habitans en besogne. *Courvaisier, page* 880.

En 1628, il y eut beaucoup de maladies contagieuses au Mans.

En 1630, les Religieux Récollets tentèrent inutilement de s'établir au Fauxbourg de S. Jean-de-la-Chéverie.

En 1631, la fontaine de la Sacristie de l'Eglise Cathédrale fut prise, du consentement des habitans, dans les canaux des fontaines de la Ville.

En 1634, on proposa de rendre la rivière de Sarte navigable; cette proposition s'est renouvelée plusieurs fois depuis ce temps-là, & aujourd'hui le Ministère s'occupe de cet objet.

En 1635, les Religieux Bénédictins de la Réforme de S. Maur, furent établis dans l'Abbaye de S. Vincent, par Messieurs de Vertamont & Fouquet, Maîtres-des-Requêtes.

En 1637 & 38, il y eut bien des maladies contagieuses au Mans; c'est pourquoi le Chapitre de la Cathédrale, assemblé le 5 Juin 1638, ordonna qu'on cesseroit de faire baiser dans le chœur le livre de l'Evangile & la paix. *Regist. du Chap.*

En 1638, Biardeau, fameux Sculpteur, fit les Images de la Sainte Vierge qui sont sur les portes de la Ville.

Ce fut environ l'an 1635, que le sieur de Lhantonnière fit construire le pont de bois, au-dessus du confluant des rivières de Sarte & d'Huisne.

En 1642, les Récollets tentèrent de s'emparer du Couvent des Cordeliers; mais la Ville s'y opposa.

En 1646, on taxa les aisés de la Ville à la somme de 69000 liv.; mais sur des représentations, cette somme fut réduite à celle de 24000 l. Dans la même année les prisonniers Espagnols, faits à la bataille de Sens, furent envoyés au Mans. Le Clergé les garda à son tour.

Il y avoit alors au Mans quatre régimens, commandés par le Maréchal de la Boullais & par le Baron des Essards;

ils étoient Frondeurs, c'est-à-dire dans le parti du Parlement, contre le Cardinal Mazarin.

En 1653, il y eut un grand incendie au Mans, au quartier des halles, le feu commença à l'Hôtellerie de la Place Royale.

En 1650, il y eut une convocation des Etats de la Province; le sieur Drouard de la Caillère eut la préséance, comme ancien Echevin.

En 1651, le Duc de Beaufort, accompagné de quatre ou cinq mille hommes, se présenta devant la Ville du Mans, pour l'assurer au Prince de Condé & au Parlement; mais M. de Gêvres, qui en étoit Gouverneur, la maintint en l'obéissance du Roi. On mit l'étendard sur la grosse tour de l'Eglise. Les ennemis étoient campés dans les vignes de Gazonfière: il n'y eut qu'un de leurs trompettes tué par la sentinelle qui étoit postée au bout de la muraille de Maupertuis; il y eut aussi un habitant tué près l'Eglise Paroissiale de S. Vincent.

Les Ecclésiastiques faisoient la garde comme les autres habitans. On envoya au Mans huit Compagnies du Régiment de Piémont, dont le sieur des Ouches, qui a depuis été Général des Troupes de l'Empereur, étoit un des Capitaines.

En 1647, l'Hôpital Général fut établi au Greffier, près de la rivière. Voyez *ci-après la Paroisse de la Coulture.*

Le 22 Septembre 1659, le feu prit à l'Hôtellerie du Dauphin, & s'étendit dans tout le voisinage.

En 1660, le Roi fit venir de Verdun des Bénédictins réformés, pour demeurer dans l'Abbaye de la Coulture. Les anciens Religieux s'opposèrent à leur entrée dans leur Monastère; les habitans les soutinrent: on en vint aux mains; un nommé Olivier, Bourgeois de la Paroisse de la Coulture, fut tué, & plusieurs habitans furent blessés; enfin les Religieux réformés entrèrent dans l'Abbaye en escaladant les murs bâtis du côté du grand cimetière. Le Roi fut mécontent de cette résistance; mais il n'y eut point de punition.

En 1662, le pain noir coûtoit au Mans cinq sols la livre; cette disette fut suivie de maladies contagieuses: ce fut dans cette occasion que le sieur Ragot, Curé du Crucifix, exerça une charité consommée; & qu'ayant épuisé les ressources qu'il trouva d'abord dans les habitans de la Ville, il se transporta à Paris pour demander du secours. Ce zèle Pasteur mourut au Mans en odeur de sainteté,

le 13 de Mai 1683, âgé de 73 ans. Les Chanoines de l'Eglise Cathédrale ordonnèrent, pour honorer sa mémoire, que le Chapitre en Corps feroit la cérémonie de sa sépulture; ils commirent le Grand-Chantre pour y officier, & ordonnèrent qu'on sonneroit toutes les cloches. *Regist. du Chap.* Sa Vie a été imprimée au Mans en 1685 & 1697.

En 1675, il y eut au Mans une sédition contre le nommé Blondeau, Avocat, qui demeuroit proche le Convent des Religieuses Ursulines. On s'étoit imaginé qu'il travailloit à introduire le tarif au Mans. La populace & les pauvres, qui revenoient des charités qui se distribuoient dans les Abbayes de S. Vincent & de la Coulture, pillèrent sa maison; on fit feu sur eux, & il y eut un homme & une femme tués. Le nommé Jamin, Tonnelier, fut pendu en la place des Halles, pour avoir rompu avec sa hache la porte dudit Blondeau & sonné le tocsin; un autre mutin fut envoyé aux galères. Le Roi, pour punir cette révolte, envoya successivement au Mans les Régimens de la Couronne, d'Anjou, & de Praslin, qui vivoient à discrétion chez les habitans, auxquels ils firent beaucoup de mal, quoique M. de Sourches, Gouverneur de la Province, résidât au Mans. Les Archers des Maréchaussées de Poitou & d'autres lieux y furent aussi envoyés; on leur donnoit vingt sols par jour, & ils étoient nourris à discrétion. La Ville fut condamnée à dédommager Blondeau, il en coûta plus de 30000 liv.

En 1686 & 87, on applanit les fossés le long des murs de la Ville, & une grande levée qui étoit le long des Jacobins, laquelle avoit été faite en 1589, du temps que le Maréchal de Bois-Dauphin étoit Gouverneur de la Ville pour la Ligue. On a formé dans cet applanissement ce qu'on nomme aujourd'hui la place des Jacobins.

Dans les mêmes années, l'Evêque Louis de Tressan, fit faire la porte d'entrée de son Palais Episcopal du côté des Cordeliers; & en 1765, l'Evêque Charles-Louis de Froulai, y a fait placer la grille de fer qu'on y voit aujourd'hui.

En 1693, on bâtit les boucheries, & on fit l'escalier pour y descendre de la grande rue & de celle de Saint Flaceau.

Au mois de Novembre 1697, on alluma, par ordre du Roi, des lanternes tous les soirs dans les rues de la Ville, comme à Paris. La Ville racheta cette obligation.

Sous le Pontificat de M. de Tressan, on a bâti la Maison

des Prêtres de la Miſſion, & celle de la Congrégation de l'Oratoire, & l'on a commencé à conſtruire celles de S. Vincent & de Beaulieu.

Le 21 Mai 1714, il y eut un grand incendie au Mans, dans le quartier des Halles; le feu conſuma toutes les maiſons depuis le Couvent des Minimes juſqu'à l'hôtel dit de Courthardi; comme on craignoit que le feu ne prît à l'Egliſe des Minîmes, on tranſporta le S. Sacrement de cette Egliſe dans celle des Religieuſes de la Viſitation. On apporta à cet incendie la châſſe de Sainte Scolaſtique. Les Pères Capucins rendirent de grands ſervices: je me ſouviens d'en avoir vu dont la barbe & les vêtemens étoient endommagés.

En 1768, 69, 70 & 71, Monſeigneur l'Evêque Louis-André de Grimaldi a donné à ſon Egliſe Cathédrale, la belle décoration qui s'y voit aujourd'hui: le ſanctuaire & le chœur, à l'exception des stalles, qui ont été réformées, ſont entièrement neufs. Le reveſtiaire, dans lequel on deſcendoit par pluſieurs marches, eſt aujourd'hui de niveau avec le bas côté de l'Egliſe, au moyen de quoi, il eſt, au rapport des voyageurs, un des plus beaux reveſtiaires du Royaume.

Paroiſſes de la Ville du Mans.

Le Crucifix. La Paroiſſe du Crucifix fut érigée par l'Evêque Maurice, qui ſiégea au Mans depuis 1216 juſqu'à 1223. Sous le Pontificat de l'Evêque Guillaume Paſſavant, Henri II, Roi d'Angleterre, fonda en 1151, deux Chapelains dans l'Egliſe du Mans, pour prier Dieu tous les jours pour l'ame de Geoffroi le Bel, ſon père, Comte du Maine, à l'Autel du Crucifix, près de la ſépulture de ce Prince: il donna par cette fondation quarante livres de rente aux Chanoines, à la charge d'entretenir les deux Chapelains de ces Chapelles. Par l'érection de ces deux Chapelles en Cure, il eſt porté que cette Cure ſera deſſervie par deux Curés, l'un à la nomination du Chapitre en Corps, & l'autre à celle du Chanoine en Semaine pour l'Office.

Avant la nouvelle décoration de l'Egliſe, commencée, comme on a dit ci-devant, en 1768, l'autel de la Paroiſſe du Crucifix étoit placé dans l'Egliſe Cathédrale, au haut du bas-côté gauche de la nef; il a été tranſporté au bout de la croiſée du même côté, où étoit auparavant, par conceſſion du Chapitre, l'entrée pour aller au Palais Epiſ-

copal. Pendant le transport de cet Autel, les Curés ont fait l'Office Paroissial dans la Chapelle des Ardens; & le Dimanche 28 de Juillet 1771, ils ont commencé a faire l'Office au nouvel autel.

L'Eglise Cathedrale & le Palais Episcopal sont bâtis dans la Paroisse du Crucifix. Ce Palais étoit anciennement auprès de la chapelle de S. Michel, qui étoit la chapelle de l'Evêque; Hildebert, qui fut Evêque du Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, le transporta où il est aujourd'hui.

Il y a dans la Paroisse du Crucifix, ce qu'on nomme le Cloistre des Chanoines, bâti par S. Aldric, dans le neuvième siècle; la fontaine de S. Julien, près l'Eglise, qui tire son eau, ainsi que les autres fontaines de la Ville, de la source d'Issac, au N. E. de la Cité; quatre portes de Ville, celle du Château, celle de l'Evêché, celle de la Place des Jacobins, & celle de Gourdaine.

On voit à la porte méridionale de la nef de l'Eglise Cathédrale, la figure sculptée d'un Roi tenant un sceptre, surmonté d'une fleur de lis, & une colombe au-dessus de sa tête, des sagittaires des deux côtés, & des crapauds.

Au milieu de l'entrée du Parvis de cette porte, est plantée une grosse pierre, arrondie en colonne, de la hauteur de ayant de diamètre, au haut de laquelle est un trou vertical, d'où l'on mesure la banlieue de la Ville.

Aux deux côtés du pignon de la porte occidentale, on voit deux gros crapauds sculptés & saillans. On voit aussi à un des angles du pignon de cette porte, un grand caillou brut, haut de & de de diamètre. Je ne sais quel a été le dessein de ceux qui l'ont planté dans ce lieu. La tradition vulgaire n'en parle point.

Toutes les maisons, depuis celle dite des Morets, située sur la place du Château, jusqu'à celle nommée des Marets, au bout de la rue des Chanoines, offrent à ceux qui les habitent la plus charmante perspective qu'on puisse imaginer: toutes ces maisons font ce qu'on appelle le Cloître des Chanoines, & appartiennent au Chapitre.

Il y a dans la Paroisse du Crucifix environ 800 Communians.

Gourdaine. La Paroisse de Gourdaine est située à l'O. de l'Eglise Cathédrale. La Cure est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans: elle est estimée 1000 liv. de revenu. La Paroisse contient 1200 Communians.

Il y a dans l'Eglise la chapelle que tient Besnard, estimée

100 liv., à la préſentation du Chapitre du Mans; celle que tient Chouet, eſtimée 200 liv., à la même préſentation; celle de S. Etienne du Bouchet, eſtimée 100 liv., à la même préſentation; & celle du Gréguetier, eſtimée 90 liv. La Sacriſtie eſt fondée & eſtimée 270. Le Curé & le Procureur Fabricier la préſentent conjointement; & en cas de diſcorde, le Doyen de l'Egliſe Cathédrale lève la partie.

En 1771, on a reconſtruit par les fondemens le pignon d'une chapelle de l'Egliſe de Gourdaine, qui tomboit en ruine.

Du temps de S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515 juſqu'à 560, il y avoit dans l'endroit où eſt à préſent l'Egliſe de Gourdaine, une Communauté de Filles, dont Sainte Tréneſtine fut la première Supérieure. Ce Monaſtère fut brûlé par les Normands en 873.

Le deuxième Dimanche de l'Avent 1525, M. de Chauvigné, Evêque de Léon, conſacra l'Egliſe de Gourdaine, en vertu de la commiſſion de Louis, Cardinal de Bourbon, Evêque du Mans: cet Evêque de Léon étoit Chanoine du Mans, reçu & inſtallé Archidiacre de Montfort. *Regiſtres du Chapitre.*

Avant la conſtruction des murs de la nouvelle Cité par Philippe-Auguſte, ce qui forme aujourd'hui la Paroiſſe de Gourdaine, n'étoit qu'un terrein marécageux que l'on deſſécha pour conſtruire les nouveaux murs; on voit encore des ſouterrains au pied des murs de l'ancienne Ville, un entre autres dans la maiſon de M. Bontier de Gémarcé, Chanoine de l'Egliſe du Mans, où il y a un chemin qui conduit à une grande ſalle voûtée, qui eſt ſous une des tours de l'ancienne Cité, dite la tour de la Madeleine, appartenante au Chapitre de la Cathédrale.

La Paroiſſe de Gourdaine s'étend juqu'à une lieue dans la campagne.

En 1739, Matthieu Cheſneau de Mongont, Chanoine de l'Egliſe du Mans, ancien Vicaire-Général, & Vice-Gérent de l'Officialité, petit neveu de mon aïeul & mon bienfaiteur, par la réſignation de ſon Canonicat, qu'il fit en ma faveur en l'année 1742, qui fut celle de ſa mort, entreprit la communication des Paroiſſes ſituées à l'O. & S. O. de la Ville, pour ſe rendre à la rivière aux moulins, à la fontaine Abel, qui fournit la meilleure eau de la Ville, à Coulaines & au Fauxbourg de S. Vincent; il fit ouvrir le mur de la Ville; & en 1745 l'Hôtel-de-Ville fit cintrer de rouſſards cette ouverture, & y fit attacher une table de marbre

marbre noir, sur laquelle sont gravées les armes de la Ville & celle de Samson, avec cette inscription : *porte Samson.* On a donné à cette porte le nom de Samson, & à la rue celui de Mongont, parce qu'en 1739 la Cour adressa à N.... Samson de Lorchéré, Lieutenant-Général à la Sénéchaussée & Siége Présidial du Mans, Subdélégué de l'Intendant, une somme de 4000 liv. pour faire travailler les pauvres, qui souffroient par la cherté du pain, à des ouvrages publics. Le sieur de Lorchéré délivra cette somme au sieur de Mongont, pour être employée à cet ouvrage, dont on éprouve tous les jours l'utilité. Si l'Hôtel-de-Ville obtenoit du Conseil un ordre d'élargir le petit chemin qui conduit de la porte Samson au Tertre de S. Vincent, de sorte que les voitures y passassent aisément, cela formeroit une arrivée dans toute la basse-ville, dont les habitans retireroient de très-grands avantages. Cette entreprise ne seroit pas bien préjudiciable aux propriétaires des terres situées le long de ce petit chemin. Suivant les Registres de la Fabrique de l'Eglise de Gourdaine, il paroît qu'il y avoit près cette nouvelle porte Samson un souterrain, qui fut rempli par ordre du Roi en 1592.

Il y a dans la Paroisse de Gourdaine, la porte du Pont Ysoüard, dans le mur de la nouvelle Cité ; cette porte fut renouvelée en 1691 ; on fit alors une arche de pierre près cette porte : c'étoit auparavant un pont-levis.

On a vu dans une maison de cette Paroisse, située dans la rue de la Tannerie, appelée la Maison de l'Ecole, quelques vestiges d'un bain des Romains : on y voit encore quelques marques d'antiquité.

La Paroisse de Gourdaine relève de douze ou quinze Seigneurs, entre autres de la Prévôté Régale du Chapitre, de la Guierche, de Ghâtenai, du Guélian, de l'Abbaye du Pré, de celle de Beaulieu, du Domaine du Roi, de Lavardin, d'Issac, du Cormier, de l'Abbaye de Saint Vincent, de celle de la Coulture, de l'Epau, de Marcé, de Broussin, &c.

S. Hilaire. La Paroisse de S. Hilaire est située au S. O. de l'Eglise Cathédrale.

L'Eglise est dédiée à S. Hilaire, Solitaire, mort dans la Paroisse d'Oysé. Voyez *l'article Oysé.*

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de Sainte Marie de Fontgombault. Il y a 400 Communians.

Il y a à S. Hilaire la chapelle de S. Jacques, estimée N.

Cette Paroisse s'étend à la campagne.

La Poterne est dans la Paroisse de S. Hilaire; on ignore le temps où cette ouverture fut faite dans le mur de l'ancienne Cité.

Il y a deux fontaines dans la Paroisse, l'une nommée Pérégrin, & l'autre S. Michel.

En 1736, on élargit le passage de la rue Danse-Renard à celle de la Tannerie: cet élargissement fut pris dans le cimetière, avec la permission du Seigneur Evêque.

La Paroisse de S. Hilaire relève de plusieurs Fiefs, du Domaine du Roi, de la Ferrière, du Chapitre de la Collégiale de S. Pierre, des Abbayes de S Vincent & de Beaulieu, du Prieuré de Victur, de Broussin, &c.

S. Benoit. La Paroisse de S. Benoît est située au S. par O. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1500 Communians

En 988, Hugues I, Comte du Maine, fit bâtir une chapelle dans l'endroit où est aujourd'hui l'Eglise de S. Benoît; il dédia cette chapelle à S. André Apôtre, & la mit sous la direction des Religieux de la Coulture. Le Comte Hélie de la Flèche, qui posséda le Maine depuis 1090 jusqu'à 1110, augmenta cette chapelle, qui fut depuis érigée en Paroisse, sous le nom de S. Benoît, par l'Evêque Hildébert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125.

Il y a à S. Benoît la chapelle de S. Jacques, estimée 70 liv., à la présentation de l'héritier du Fondateur, & celle de Notre-Dame, estimée 30 liv. Le Doyen de la Cathédrale la présente au Seigneur Evêque. Jean du Gué, Chanoine de l'Eglise du Mans, fonda en 1531 un Collége dans la Paroisse de S. Benoît, qui en 1649 fut réuni à celui de l'Oratoire.

Il y a dans l'Eglise de S. Benoît, dans la chapelle de S. Sulpice, un grand tableau de Notre-Dame de Piété, fait par le Poussin.

Hélie de la Flèche, Comte du Maine, fit ceindre de murs & enfermer dans la nouvelle Cité le quartier de S. Benoît au commencement du douzième siècle.

En 1560, le Pont Perrin fut bâti; Jacques Taron, Lieutenant-Général en la Sénéchaussée, y posa la première pierre.

Avant la démolition de la forteresse de l'Epron, il y avoit vis-à-vis de la vieille porte, un pont-levis sur

les fossés, qui furent comblés lors de ladite démolition.

En 1693, la porte de la boucherie fut ouverte dans le mur de la nouvelle Cité.

Il y a quatre portes de ville dans la Paroisse de S. Benoît; celle du Pont Perrin, la vieille Porte, celle des Boucheries & celle de la Cygogne, autrement la porte Ferrée il y a aussi dans la même Paroisse la fontaine du Vivier, dans la rue de la Tannerie, & celle de la Cigoigne.

La Paroisse de S. Benoît s'étend dans les dehors de la Ville, & relève du Domaine du Roi, des Brouases, de la Collégiale de S. Pierre, de Coeffort, &c.

S. Pierre-le-Réitéré. La Paroisse de S. Pierre-le-Réitéré est située au S. S. O. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation alternative de l'Abbé de la Coulture, & de celui de S. Aubin d'Angers. Il y a 200 Communians.

Il y a dans l'Eglise de S. Pierre la chapelle de Sainte Catherine, dont jouit le Sacriste.

La Paroisse de S. Pierre-le-Réitéré relève du Domaine, de la Prévôté Régale du Chapitre, de la Collégiale de S. Pierre, de Coeffort & de l'Abbaye de l'Epau.

S. Pavin. La Paroisse de S. Pavin est située au S. S. O. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 600 liv., est un Prieuré Régulier dépendant de l'Abbaye de Beaulieu. Ce Prieuré est sorti de règle depuis plusieurs années, & a été présenté plusieurs fois à des Prêtres Séculiers par le Seigneur Evêque du Mans. Il y a 250 Communians.

L'Evêque Hildébert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'en 1125, érigea en Eglise Paroissiale la chapelle dédiée à S. Pavin, & la donna aux Chanoines Réguliers de Saint Augustin.

Il y a à S. Pavin la chapelle de Sainte Anne, *aliàs* de la sacristie, estimée 60 liv., à la présentation du Curé & des habitans, & la Prestimonie Cornillau, estimée 40 liv., à la présentation de l'héritier du Fondateur.

La Paroisse de S. Pavin relève du Domaine du Roi, de Tussé, d'Issac & du Cormier en Sargé.

Le Grand-Saint-Pierre. La Paroisse du Grand Saint Pierre est située au S. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Pierre; elle se dessert à un autel construit

dans l'Eglise de la Collégiale de S. Pierre. Il y a 200 Communians.

Il y a au Grand-Saint-Pierre, la Collégiale Royale de S. Pierre, fondée environ l'an 969, par Hugues I, Comte du Maine, sous le nom de Chapelains de sa Cour. Elle a son Officialité pour la correction des délits que ses Membres ou ses Officiers pourroient commettre; elle jouit du droit & privilége de Garde-Gardienne devant le Sénéchal du Maine, confirmé par Arrêt du Conseil du 26 Septembre 1672, enregistré au Mans le 19 Juillet 1677; elle a aussi ses causes commises au Requêtes de l'Hôtel & du Palais, suivant l'Arrêt confirmatif du Conseil, du 26 Septembre 1673, suivi de Lettres-Patentes données à Versailles au mois de Décembre suivant, vérifiées & enregistrées au Parlement, par Arrêt du 9 Janvier 1673, & aux Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, le 30 Janvier 1674, le tout confirmé par autre Arrêt du Conseil Privé, le 22 Novembre 1678.

La Collégiale de S. Pierre étoit originairement composée de dix-neuf prébendes, auxquelles le Comte Geoffroi Plantegenets, fils de Foulques & d'Eremburge, Comtesse du Maine, en ajouta une vingtième, dont une, nommée la prébende du Roi, appartenoit au Souverain; c'est pourquoi le Roi est le premier Chanoine de cette Eglise; les prébendes furent réduites à dix-huit, & en 1714 à douze.

En 1741, le Roi réunit les Chanoines du Gué de Mauni à ceux de S. Pierre, pour ne faire qu'un même Collége, composé d'un Doyen, d'un Chantre & de seize Chanoines, tous à la nomination du Roi; il y avoit aussi cinq grand Chapelains, qui étoient à la nomination du Chapitre, & un bas-chœur qui composoit une espèce de Confrérie, les uns & les autres viennent d'être réunis à la Mense des Chanoines.

Les Chanoines du Gué de Mauni avoient été fondés auprès du château du même nom, par Philippe de Valois & Jeanne de Bourgogne, sa femme, en 1328. Le château du Gué de Mauni ayant été ruiné par les guerres que le Roi Jean eut à soutenir contre les Anglois, les Prêtres & Chapelains qui desservoient la chapelle de ce château furent transférés, par la permission du Pape Grégoire XI, dans la ville, auprès de la Cour des Monnoies, où on bâtit une chapelle, dans laquelle ils ont acquitté leur fondation jusqu'en 1741, qu'ils furent réunis à la Collégiale de Saint Pierre, comme il est dit ci-devant: la chapelle a été rasée.

L'Eglise Collégiale de S. Pierre posséde les reliques de Sainte Scolastique Vierge, sœur de S. Benoît; elles furent apportées au Mans en 660, & placées dans un Couvent de Religieuses, bâti hors les murs de la Ville. Ce Monastère fut incendié & entièrement détruit par les Normands en 873 ou 74. On avoit heureusement transporté les reliques de Sainte Scolastique dans une maison de la Ville; il y a apparence que quelque temps après elles furent déposées dans l'Eglise Collégiale de S. Pierre, où elles ont toujours demeuré. En 1510 le Cardinal Philippe de Luxembourg contribua pour faire la châsse en laquelle ces Saintes Reliques reposent. Ses armes sont gravées dessus.

L'Eglise de S. Pierre fut incendiée par les Normands, & rebâtie par le Comte Hélie de la Flèche; ayant de nouveau été détruite, Henri II, Roi d'Angleterre, la rétablit en 1175; enfin ayant été ruinée une troisième fois, la Reine Bérengère fit reparer le dommage.

En 1737, les Chanoines de S. Pierre firent construire dans le chœur de leur Eglise un Autel à la Romaine, & fermer le chœur d'une belle grille de fer.

En 1256, on établit dans la Paroisse du Grand-Saint-Pierre une Communauté de Chanoinesses de S. Augustin, qui en 1329 furent dotées par le Roi Philippe VI: en 1743, l'Eglise & les bâtimens de cette Communauté, nommée les Filles Dieu, furent, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, donnés pour construire le Séminaire Hôpital de S. Charles, érigé par les soins du Seigneur Evêque Charles-Louis de Froulai, qui a fait construire une grande maison, pour, conformément à la fondation, & suivant les Lettres-Patentes du Roi & Arrêts de son Conseil, recevoir les pauvres Prêtres du Diocèse, hors d'état de travailler, soit par leur âge avancé, soit par maladie & infirmités. Le 4 Novembre 1745, on fit l'ouverture solennelle de ce Séminaire, qui fut dédié à S. Charles. Le revenu des Religieuses des Filles-Dieu a été réuni à l'Abbaye de la Perrigne; & le Séminaire de S. Charles, a été doté par la réunion de plusieurs bénéfices, entre autres de la Mense des Religieux de l'Abbaye de la Pelice, des Prieurés de Roezé, de Gênes, &c.

Les Religieux de l'Ordre de S. Dominique, dits Jacobins, s'établirent dans la Paroisse du Grand-Saint-Pierre, environ l'an 1230, comme il est dit ci-devant. Pierre de Courtardi, Premier Président du Parlement de Paris, dont il est parlé à l'article Chémiré-le-Gaudin, répara leur Couvent, releva les murs de leur Eglise, qu'il

augmenta d'une aîle, au haut de laquelle il fit bâtir une chapelle sur le modèle de celle de Notre-Dame de Lorette, dans la marche d'Ancône. Son cœur y fut inhumé.

En 1694, on forma la place proche l'Eglise de S. Pierre; on y tenoit la boucherie & la poissonnerie; on y tient présentement le marché du beurre, de la volaille, du gibier, des fruits, légumes & autres provisions de bouche; il y a au milieu de cette place une fontaine, qui fut décorée en 1701, & sur laquelle on a placé la statue du Roi Louis XIV.

En 1688, on forma la place, qu'on nomme des Jacobins; c'est un cours planté d'ormeaux, qui fait la promenade la plus fréquentée de la Ville.

En 1730, on a fait une porte à la tour, nommée Vineuse, c'est où est aujourd'hui le corps-de-garde lorsqu'il y a au Mans des troupes en garnison. On a formé un cours, planté d'ormeaux, depuis cette tour jusqu'au bout de l'Eglise de S. Pierre, le long de la rue des Petits-Fossés, en 1740.

Il y a deux portes de ville dans la Paroisse du Grand-S. Pierre; savoir, celle du Pont-neuf, ouverte dans les murs de l'ancienne Cité, & celle de S. Flaceau, ouverte en 1693, comme on a dit ci-devant.

Le Palais où se tiennent aujourd'hui les Jurisdictions du Présidial & Sénéchaussée du Maine, des Eaux & Forêts, de l'Election, du Grenier à Sel, de Touvoye, des Croisettes & de Monnet, les Assemblées de l'Hôtel-de-Ville, celles du Bureau d'Agriculture & l'Ecole du dessein, est dans la Paroisse du Grand-Saint-Pierre.

En 1757, le Roi ordonna la démolition de l'ancien Palais, qui menaçoit ruine. On en a bâti un nouveau dans le même emplacement. Les prisons royales touchent le Palais.

La Paroisse de S. Pierre relève du Domaine, du Chapitre de S. Pierre, de Touvoye, de la Maison du Grand Louvre, de Coeffort, &c.

FAUXBOURGS.

La Coulture. La Paroisse de la Coulture est située à l'E. S. E. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 3000 Communians.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255, divisa la Paroisse de la Coul-

ture en deux, qui font aujourd'hui celle de la Coulture & celle de S. Nicolas.

L'Eglise est dédiée à la Sainte Vierge; il y a la chapelle des Bérards, estimée 20 liv., à la présentation des Héritiers du Fondateur. Il y a dans l'Eglise de l'Abbaye, la chapelle de Lenfournouère, estimée 400 liv., à la présentation de l'Abbé; & celle de S. Mathurin, estimée 200 l., à la même présentation. Dans ces dernières années la nef de l'Eglise Paroissiale a été rebâtie. Le Monastère de l'Abbaye de la Coulture est situé dans cette Paroisse; il fut fondé en 595 par S. Bertrand, Evêque du Mans, qui y fut inhumé. On voit son tombeau dans une chapelle voûtée sous le chœur des Religieux. On voit aussi dans l'Eglise de cette Abbaye le tombeau d'Hélie de la Flèche, Comte du Maine, qui mourut en 1110.

Ce Monastère de la Coulture n'a porté ce nom que vers la fin du dixième siècle. Il se nommoit auparavant la Basilique des SS. Apôtres Pierre & Paul. Sur la fin du neuvième siècle, les Normands le ruinèrent de fond en comble; il demeura enseveli dans ses ruines jusqu'à la fin du dixième siècle, qu'on commença à en cultiver le terrein; & après que Hugues I, second Comte du Maine, eut rétabli ce Monastère, il commença à porter le nom de la Coulture ou Culture.

1. Le premier Abbé de la Coulture est Gauzbert, qui, avec le secours du Comte Hugues, rétablit cette maison. Ce Gauzbert, gouvernoit en même-temps les Abbayes de Bourgueuil & de Mailzais. Ce fut à ce Gauzbert que Raoul, Vicomte de Beaumont, restitua l'Eglise de Joué. Gauzbert mourut en 1007.

2. Ingelbaud. Ce fut à cet Abbé que Hugues-David, Comte du Maine, fit des dons. Ce fut de son temps que l'Evêque Avesgaud fit des dons aux Religieux de la Coulture, à condition qu'ils iroient tous les ans le jour de la Fête de S. Julien, chanter les Matines dans l'Eglise Cathédrale, & qu'ils y assisteroient à la Grand-Messe; il les obligea aussi à envoyer une partie d'entre eux assister dans la même Eglise à la Messe solennelle le jour de la Fête des Saints Gervais & Prothais.

Ingelbaud & sa Communauté, engagèrent Hugues de Montdoubleau à rétablir l'Abbaye de Tuffé, qui avoit été détruite par les Normands. Cette Abbaye fut changée en Prieuré, dépendant de l'Abbaye de S. Vincent, environ l'an 1015.

3. Asselin. Sous son gouvernement, Geoffroi, fils de

Burchard de Bruslon, fonda le Prieuré de Bruslon, & le donna au Monastère de la Coulture, en 1068. Gui d'Avoise donna en 1050, au même Monastère, le Prieuré d'Auvers-le-Hamon. Ce fut aussi du temps de l'Abbé Asselin que Yves le Franc fonda pour les Religieux du même Monastère le Prieuré de Sauge.

4. Rainauld. Il fut déposé par le Pape Grégoire VII, comme parjure.

5. Johel, étoit Abbé en 1081. Wautier & Raoul de Biars, donnèrent à l'Abbé Johel, leur frère, pour son Monastère, l'Eglise de Vezins & le Prieuré de Biars. Cette donation fut confirmée en 1174, par Guillaume d'Atins de Biars, en présence de Richard, Evêque d'Avranche.

Patri de Chaources ayant tué, par malheur, Geoffroi, fils de Geoffroi de Bruslon, Patri donna par accommodement à Geoffroi, père du défunt, l'Eglise de Bernai, que Geoffroi donna ensuite aux Religieux de la Coulture, pourquoi lesdits Religieux chantèrent mille Messes pour l'ame du défunt, & reçurent un Religieux *gratis*.

Hubert Riboulé, & Garsende, sa femme, donnèrent à l'Abbaye de la Coulture l'Eglise de S. Corneille de Tannie.

Hugues de Chaources donna aux Religieux de la Coulture, par forme d'aumône, le Bourg de S. Mars, près le château de Balon. Ce don fut approuvé par Hélie, Comte du Maine.

6. Odon de Bures. Sous le gouvernement de cet Abbé, Dragon de Vilennes donna au Monastère de la Coulture l'Eglise de Vernie; dans la suite Normand de Tennie s'empara de cette Eglise sur les Religieux; mais il fut obligé de la leur restituer, & ils lui donnèrent quarante sols.

En 1112, l'Abbé Odon racheta plusieurs Eglises de l'Evêque Hildebert & des Chanoines; & pour cela, il donna 10 liv. à l'Evêque & 60 liv. aux Chanoines.

7. R.... Geoffroi le Brun donna au Monastère de R... tout ce qu'il possédoit dans la Paroisse de S. Remi de Sillé.

8. Guillaume, Abbé en 1133. Les Chanoines de l'Eglise de S. Pierre-de-la-Cour transigèrent avec l'Abbé Guillaume devant Hugues, Archevêque de Tours, & Gui, Evêque du Mans, sur les contestations qu'ils avoient au sujet des Paroisses de Longne & de Roésé.

9. Foulque. Payen d'Avoise & Tergise, son fils, donnèrent aux Religieux de la Coulture ce qu'ils possédoient de dixme dans la Paroisse d'Avoise.

En 1136, le Prêtre Robert & Nicolas, son frère, donnèrent aux Religieux de la Coulture l'Eglise de S. Mars, que leurs ancêtres avoient possédée; ensuite Dragon de Malmouche leur disputa cette donation, mais il la consentit à la fin.

10. Urson. En 1158, Gui V de Laval, accorda à l'Abbé Urson la permission d'établir quatre de ses Religieux Prêtres dans l'Eglise de la Trinité de Laval.

11. Geoffroi, Abbé de la Coulture en 1167.

12. Laurent, Abbé en 1170. Guillaume de Tauméfin donna à Laurent, Abbé de la Coulture, les dixmes qu'il possédoit dans la Paroisse de Chantenai, à la charge d'une rente annuelle de dix livres Mançais; il le quitta ensuite de cette rente.

13. André, Abbé de la Coulture en 1175. Hugues Buca engagea en 1176, à l'Abbaye de la Coulture, les dixmes qu'il possédoit dans la Paroisse d'Avoise, pour 14 liv. de rente.

14. Richard. Hugues de Semur, donna aux Religieux de la Coulture, qui avoient reçu Religieux parmi eux G. son fils, tous les héritages qu'il possédoit dans la Paroisse de Pontvalain: Hamelin de la Feigne les réclama comme Seigneur de Fief.

15. Robert, Abbé en 1184. Cet Abbé dissipa tous les revenus de l'Abbaye, pourquoi il fut déposé en 1205.

Geoffroi Mauchien, Sénéchal du Maine, & Odia de Gauduchon, sa femme, donnèrent tous leurs héritages à l'Abbaye de la Coulture; Adam de la Forêt, Seigneur de Fief, consentit cette donation.

16. Geoffroi Belvant. Cet Abbé fut assassiné en 1206, par Hamelin de la Feigne, avec lequel il étoit en contestation pour le Fief de Semur. Hamelin, pour réparation de ce crime, donna aux Religieux de la Coulture le chauffage (*calfagium*) de son four de Pontvalain, sur les sujets de la Feigne & tout l'hommage.

En 1208, il y eut contestation entre Herbert de la Guierche & les Religieux de la Coulture, au sujet de la chapelle que Herbert, son père, avoit fondée dans son château; enfin il leur en céda le patronage.

17. Guavin, Abbé en 1211. Le désordre s'étant insinué dans son Abbaye, on le réforma en 1213.

En 1217, le Pape Honoré III, accorda à l'Abbé de la Coulture, qu'au cas que la Ville du Mans fut mise en interdit, les Religieux de son Abbaye qui viendroient à mourir, seroient inhumés dans le Monastère, les portes fermées & sans le son des cloches.

18. Jean, Abbé de la Coulture en 1218. Raoul, Vicomte de Beaumont, fonda le Prieuré de Loué en 1218, & le donna à l'Abbaye de la Coulture.

En 1226, le Pape Honoré III, prit sous sa protection l'Abbaye de la Coulture, & confirma toutes les donations qui leur avoient été faites. Pierre étoit alors Abbé de ce Monastère.

Pierre, Abbé en 1224.

20. Hamelin, Abbé en 1229. Le Pape Grégoire IX confirma, en 1233, toutes les donations qui avoient été faites à l'Abbaye de la Coulture.

Ce fut sous le gouvernement & du consentement d'Hamelin, que la Paroisse de la Coulture fut partagée en deux par l'Evêque Geoffroi de Laval (ou plutôt Geoffroi de Loudon) en 1234.

L'Abbé Hamelin ayant formé le dessein de réédifier l'Eglise de son Monastère, Juhel, Archevêque de Tours, exhorta, en 1242, les Fidèles à contribuer par leurs aumônes à cet ouvrage; Geoffroi, successeur de Juhel, fit la même chose en 1248.

21. Jacques, Abbé en 1259.

22. Gervais, Abbé depuis 1301 jusqu'à 1311.

23. Hugues Gaudin, Abbé depuis 1311 jusqu'à 1324; il étoit Prieur d'Auvers lorsqu'il fut élu Abbé de la Coulture.

24. Jean de Coudreto, Prieur de Loué, fut élu Abbé en 1324; ce fut sous son gouvernement que plusieurs Abbés étant assemblés dans le Monastère de la Coulture, on y lut, en leur présence, la Bulle du Pape Benoît XII, au sujet des Moines noirs, (*de Monachis nigris*).

25. Geoffroi de Coême, Abbé en 1343; il ordonna, sous peine d'excommunication, qu'aucun Religieux ne mangeroit dans le Monastère hors du réfectoire.

26. Jean, Abbé en 1360.

27. Jean de Juillé, Abbé en 1368.

28. Pascal Huguenot; il obtint le privilége de porter les ornemens Episcopaux, & de donner la bénédiction. Il mourut en 1399, & fut inhumé au milieu du chœur de l'Église Abbatiale: on y lit son épitaphe, gravée sur une tombe de cuivre.

29. Guillaume Patri étoit Prieur de Solesme quand il fut élu Abbé de la Coulture; il mourut en 1409.

30. Gui de Baif; le Pape Alexandre V lui confirma le droit de mitre. Cet Abbé fut transféré à l'Abbaye de Saint Aubin d'Angers.

31. Jean Chevalier.

32. Alain Decani fut Abbé en 1432. Sous son gouvernement le Monastère de la Coulture fut incendié par les Anglois.

33. Gérard de Lorière acquit beaucoup de bien à son Abbaye; il mourut en 1461.

34. Guillaume Multor, ou le Meunier, mourut en 1465.

35. Jean de Tucé fut élu après la mort de Guillaume Multor, mais l'Abbaye fut donnée en commende à Guillaume de Malestroit, Archevêque de Tessalonique, qui la céda à Jean de Tucé en 1469, pour une pension de 250 l. Jean de Tucé mourut en 1485.

En 1484, la peste étant au Mans, les Religieux de la Coulture se retirèrent dans leur Prieuré de Pezé.

36. Matthieu de la Mote, fut élu Abbé de la Coulture étant Prieur de Solesme. Après sept ans de gouvernement, ses ennemis le persécutant, il se défit de son Abbaye en faveur de Guillaume Herbelin, & se retint la Terre de Pezé.

37. Guillaume Herbelin étoit très-pieux; il est inhumé dans la chapelle du Sépulcre, où on lit son épitaphe. Il mourut en 1496.

38. Michel Bureau fut élu la même année que mourut Guillaume Herbelin. Le Pape Alexandre VI conféra l'Abbaye à Jean, Cardinal de Sainte Sabine, Abbé de Saint Denis, & Evêque de Lombez; mais l'élection de Michel prévalut.

Michel Bureau fut le dernier Abbé Régulier de la Coulture; il introduisit la réforme dans son Monastère; il fut fait Evêque de Jeropolis. Il mourut en 1518, & fut inhumé dans l'Eglise, au bas du degré du dortoir, où l'on voit son mausolée.

En 1512, Michel, Abbé de la Coulture, Jean Durand, Abbé de S. Vincent, Geoffroi Suet, Abbé de Beaulieu, & Jean Aubinière, Abbé de Lépau, assistèrent à la Translation des Reliques de S. Bertrand, en présence du Cardinal Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans.

Abbés de la Coulture Commendataires.

1. Jean Calluaut, Evêque de Senlis; René des Ecotais, Prieur Claustral, étoit son Vicaire.

2. Martin de Beaune, Archevêque de Tours, mort en 1527.

3. Adam Fumez, Evêque de Il donna d'abord

dans la piété; ensuite il se fit Protestant, & remit son Abbaye à son neveu, sous la reserve d'une pension, en 1546.

4. Nicolas Fumée, fils de N.... Fumée, Maître-des-Requêtes; René Loriot, Prieur, étoit son Vicaire.

5. Charles, Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, que les Ligueurs déclarèrent Roi de France en 1589, sous le nom de Charles X, mort en 1590.

6. Charles de Bourbon, dit le Cardinal de Vendôme, mort en 1594, nommé à l'Archevêché de Rouen.

7. Michel Dionneau se défit de son Abbaye en 1602.

8. Jean le Gai, Maître-des-Requêtes; de son temps le Prince de Conti touchoit les revenus de l'Abbaye.

9. Balthasard Poitevin, Précepteur de Louis de Bourbon, Comte de Soissons; il n'avoit que le nom d'Abbé.

10. Jean-Baptiste de Croisille, Abbé jusqu'à l'an 1637.

11. Guillaume Montagne fut Abbé en 1638.

12. Henri-Louis Châtaigner de la Roche-Posai, Evêque de Poitiers, Abbé en 1642, mort en 1651.

13. Eugène-Maurice de Savoye, fils de Thomas, Prince de Carignan & de Louise de Bourbon. Il épousa en 1657 Olimpe Mancini, niéce du Cardinal Mazarin, dont, entre autres, Eugène-François, né en 1663, appelé le Prince Eugène, qui s'est rendu si célèbre en France & en Allemagne.

14. Henri, légitimé de Bourbon, dit le Chevalier de Soissons; il quitta son Abbaye, & épousa en 1693 N.... fille du Duc de Luxembourg-Montmorenci.

En 1660, les Religieux réformés s'introduisirent dans l'Abbaye de la Coulture, comme on a dit ci-devant.

15. Louis Bouton de Chamilli, fut Abbé de la Coulture depuis 1693 jusqu'à sa mort, arrivée en 1705; il eut de grandes contestations avec les Religieux de son Abbaye, ce qui occasionna un nouveau partage des biens du Monastère entre les Religieux & lui, ordonné par un Arrêt.

16. François Caillebot de la Salle, Evêque de Tournai, & Abbé de Rebais, Diocèse de Meaux, se défit de son Evêché en 1705, & fut pourvu de l'Abbaye de la Coulture.

17. Charles-Louis de Froulai, Evêque du Mans, Abbé de S. Maur en Anjou, remit son Abbaye de S. Maur, & fut pourvu de celle de la Coulture. Il mourut en 1767.

18. Bernardin-François Fouquet, Archevêque d'Embrun, né en 1705, se défit de son Archevêché en 1767, & fut pourvu de l'Abbaye de la Coulture.

J'ai tiré du *Cenomania MS.* de Dom Denis Briant, le Catalogue ci-devant des Abbés de la Coulture.

En 1732, Dom Maumuſſeau, alors Prieur de la Coulture, & depuis Général de la Congrégation de S. Maur, fit conſtruire dans l'Egliſe de l'Abbaye de la Coulture, l'Autel à la romaine, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Il y a environ ſix ans que les Religieux de la Coulture ont rebâti leur Maiſon.

Le grand cimetière, commun à toutes les Paroiſſes de la Ville & des Fauxbourgs, eſt placé en proximité de la Paroiſſe de la Coulture : il y a dans ce cimetière une chapelle fondée ſous le titre de Sainte Catherine en 1309, par Jean Châtelain; elle a été réunie à l'Hôpital-général, qui en fait acquiter le ſervice par un Chapelain, nommé par les Adminiſtrateurs.

La Communauté des Filles de Sainte Marie, dite de la Viſitation, eſt ſituée dans la Paroiſſe de la Coulture, ſur la place des halles. Ces Religieuſes s'établirent au Mans en 1634, par la libéralité de la Dame de la Ferrière, de la Maiſon de Froulai, qui en 1632 donna 20000 liv. pour commencer leur établiſſement, à condition que les filles y ſeroient reçues Religieuſes en donnant 800 liv. & une penſion viagère de quarante écus. Les Religieuſes de la Viſitation de Sainte Marie ont bâti dans ce ſiècle une magnifique Egliſe, dans laquelle elles ont ſolenniſé au mois de Février 1773, la canoniſation de la Dame de Chantal, leur Fondatrice.

Les Religieux Minimes s'établirent au Mans, dans la Paroiſſe de la Coulture, près les halles, en 1623, à condition qu'ils ne quêteroient point. Le ſieur Vaſſe, Doyen de la Collégiale de S. Pierre, ayant légué 9600 liv. à l'Hôtel-Dieu, changea cette diſpoſition en faveur de ces Religieux; il y eut procès, & le legs fut partagé.

Le corps de M. le Prince d'Elbeuf, de la Maiſon de Lorraine, mort dans la Paroiſſe de la Coulture, vers le commencement de ce ſiècle, eſt inhumé dans l'Egliſe des Minimes; on y voit ſon épitaphe ſur une table de marbre noir, incruſtée dans le mur.

Les RR. PP. Minimes doivent apporter un bouquet de fleurs à l'Egliſe Cathédrale le jour de la Fête-Dieu, pour orner le S. Sacrement; ils doivent auſſi, au décès de chaque Chanoine, un Service ſolennel, où ſe trouvent quatre Chanoines, députés par le Chapitre; ces redevances ſont dûes pour les indemnités que le Chapitre leur remit, lors de leur établiſſement au Mans.

Il y a dans la Paroisse de la Coulture, la Maison de la Mission. Cette Maison fut fondée & l'Eglise bâtie par Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, sous le Pontificat de l'Evêque Hamelin, qui siégea au Mans, depuis 1190 jusqu'à 1214. Sa destination étoit pour servir d'Hôtel-Dieu pour retirer & gouverner les pauvres malades de la Ville & des Fauxbourgs. L'Eglise étoit la salle des infirmes; on ne sait quand ils en ont été retirés; peut-être que ce fut lorsque l'Evêque Pierre de Savoisi, qui siégea au Mans depuis 1385 jusqu'à 1397 ou 98, introduisit dans la Maison de Notre-Dame de Coeffort, c'est ainsi que ce nommoit cet Hôtel-Dieu, la Règle de Saint Augustin, & régla que la Communauté seroit composée de 14 Prêtres, 6 Frères & 6 Sœurs, lesquels ne pourroient être reçus avant l'âge de quarante ans. En 1597, les Chanoines de Coeffort, ils prenoient ce nom, eurent voix dans les Assemblées du Clergé, suivant l'Edit de 1545.

On dit que Henri II, ayant remporté une victoire sur ses ennemis, dans le lieu où il bâtit l'Hôtel-Dieu, son arrière-garde s'étant très-distinguée dans cette action, on donna à cet Hôpital le nom de Coeffort, en latin, *de cauda forti*.

En 1647, l'Evêque du Mans, Emeri-Marc de la Ferté, mit dans la Maison de Coeffort les Prêtres de la Congrégation de S. Lazare, à la place des Chanoines qui y étoient, à la charge de faire des missions dans la campagne, & de diriger les pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Les successeurs de l'Evêque Emeri-Marc de la Ferté, établirent leur Seminaire dans cette Maison, & chargèrent les Prêtres Lazaristes d'instruire les jeunes Ecclésiastiques qui se disposent à recevoir les ordres sacrés. Leur Maison fut bâtie en 1690, & l'Eglise, qui est dédiée à la Sainte Vierge, fut décorée en 1742.

On voit dans le cimetière de Coeffort, une chapelle voûtée, élevée sur quatre piliers, qui avoit toujours servi de reposoir, & dans lequelle on prêchoit lors de la Procession de la Fête-Dieu, jusqu'en 1677 que l'Evêque Louis de Tressan ordonna que la Procession entreroit dans l'Eglise de Coeffort, où se feroit le Sermon.

En 1658, l'Hôpital-Général fut établi au Mans, près la rivière, dans la Paroisse de la Coulture, par Lettres-Patentes du Roi Louis XIV, données à Fontainebleau au mois de Septembre, registrées au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides en 1658, 1666 &

1669, au Greffe de la Sénéchaussée, de l'Election & du Grenier à Sel du Mans en 1659, 1667 & 1669.

Par ces Lettres, le Roi annexe & incorpore audit Hôpital tous les biens & revenus des Hôpitaux & Maisons-Dieu de Notre-Dame de Coeffort, du S. Sépulcre de Coulaine & des Ardens, sans en rien excepter, sinon la somme de cent cinquante livres pour chacun des Chapelains ou Hospitaliers desdits Hôpitaux du S. Sépulcre & de Coulaine, pour l'acquit des Messes qui y sont fondées, & celle de 200 liv. pour chacun de ceux qui ont accoutumé de faire les Services ordonnés & fondés dans l'Hôpital des Ardens, qui sont au nombre de choisis par le Chapitre de la Cathédrale, & d'un Chanoine qui change tous les trois ans. Lesquelles sommes seront prises & payées sur les revenus desdits Hôpitaux par préférence. Il annexe pareillement audit Hôpital-Général, tous les autres Hôpitaux, Malarderies, Maisons-Dieu, Hospices & autres lieux qui se trouveront dans la Ville & Fauxbourgs du Mans, Pays & Comté du Maine, ès-quels il n'y a aucuns pauvres résidans, & ne se fait aucunes aumônes. Le Roi reunit aussi toutes les aumônes générales & particulières qui se font dans la Ville & Fauxbourgs, faisant défense de rien donner aux mendians, de les retirer, ou leur louer une habitation, sans un certificat du Bureau dudit Hôpital. Par les mêmes lettres, le Roi permet aux Administrateurs de faire fabriquer dans ledit Hôpital toutes sortes de manufactures, & accorde aux pauvres qui y travailleront le tiers du prix de leur ouvrage, qui sera déposé entre les mains des Administrateurs, pour les nécessités desdits pauvres, ou pour le leur rendre lorsqu'ils sortiront dudit Hôpital. Veut aussi Sa Majesté que les compagnons de métiers qui apprendront leur métier aux enfans de l'Hôpital, les compagnons Apothicaires & Chirurgiens qui auront gratuitement servi ledit Hôpital l'espace de six ans, aient acquis, après ledit temps, Maîtrise en leur corps, & que sur le certificat signé desdits Administrateurs du service par eux rendu, ils seront reçus Maîtres, sans que, pour ce, ils aient besoin de faire aucun chef-d'œuvre, ni prendre Lettres de Maîtrise, dont le nombre sera réglé, pour empêcher l'abus.

Le nombre des Administrateurs est réglé par ces Lettres-Patentes. Le Roi ordonne qu'il y ait huit Administrateurs; savoir, trois de l'Ordre Ecclésiastique, dont l'un sera nommé par le sieur Evêque du Mans, les deux autres tirés du corps des Doyen, Chanoines, Chapitre & Curés

de ladite Ville; & les cinq autres Laïques, savoir deux Officiers & personnes de robe, deux du corps des Marchands, & le cinquième choisi de tel ordre des Bourgeois & Habitans de ladite Ville, qu'il sera avisé lors de l'élection qui en sera faite en l'assemblée générale d'icelle, à la pluralité des voix. Leur administration dure pendant six ans, sans que, pendant ce temps, ils puissent être échangés, sinon en cas de mort ou autre empêchement légitime. Il ordonne pareillement qu'à chaque élection il en soit continué trois du nombre des anciens.

Par l'article 21 des Lettres-Patentes, le Roi exempte ledit Hôpital & les pauvres enfermés en icelui, généralement de toutes sortes d'impositions & contributions, & de tous droits quelconques.

Par l'article 22, il exempte tous les biens dépendans & qui dépendront dudit Hôpital, de tous logemens, passages, aides & contributions de gens de guerre, & il ordonne qu'il sera mis sur ses maisons & fermes les panonceaux de ses armes.

Par l'article 23, il veut que les fermiers & sous-fermiers dudit Hôpital ne soient taxés au rôle des taxes & contributions, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour raison des fonds & revenus dudit Hôpital, mais seulement pour leur bien particulier, pour lequel ils seront moderément taxés & cotisés à part & d'office par les élus.

Par autres Lettres-Patentes données à S. Germain-en-Laye le 11 Avril 1668, registrées au Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides en 1668 & 1669, le Roi ordonne que les Directeurs de l'Hôpital du Mans, aient la liberté de vendre & aliéner toutes & chacune les rentes & fermes dépendantes dudit Hôpital, non excédenre chacune 10 liv. par chacun an, ensemble les Fiefs des Terres dudit Hôpital, pour être les deniers procédans employés en acquêts d'héritages, pour la commodité de la maison qu'on devoit bâtir, suivant l'estimation qui en seroit faite par le Lieutenant-Général, au cas que les propriétaires desdits héritages fussent refusans d'en traiter à l'amiable. Il est aussi permis aux Administrateurs d'abattre les bois de haute-futaie qui sont sur les métairies de la Marre & des forges Guignard, dépendans dudit Hôpital, pour être employés aux charpentes, &c. & de vendre tous les bois qui sont en leur retour & corbelés, sur les domaines des pauvres, pour les deniers en provenans, être employés à la construction des bâtimens.

Par

Par l'article IV de ces Lettres, le Roi augmente de deux le nombre des Administrateurs, & ordonne que le Supérieur des Prêtres de la Mission en soit un; l'autre doit être choisi dans l'ordre Régulier. Aujourd'hui c'est un Religieux des Abbayes de S. Vincent & de la Coulture, que la Communauté choisit alternativement chaque année.

Le 16 Janvier 1669, M. Louis-Henri de Bourbon Soissons, Comte, Pair de Noyers, Abbé de la Coulture, traita avec les Administrateurs de l'Hôpital-Général du Mans, le Lieutenant-Général, & autres, au sujet de l'entretien des Enfans-Trouvés, exposés dans les Lieux qui dépendent de la haute-justice de son Abbaye de la Coulture, dans la Ville & Fauxbourgs du Mans, le grand cimetière, le parvis de la Paroisse de Sainte Croix, le parvis & bâtimens de l'Hôtel-Dieu de Coeffort, l'Eglise, Cimetière & Bourg de Pont-lieue, tant en-deçà qu'au delà du pont, & encore pour l'aumône du Jeudi-Saint, dûe par ledit Abbé. Ledit Seigneur Abbé de la Coulture, a promis, & s'est obligé, lui & ses successeurs Abbés, sous l'hipothéque des biens de ladite Abbaye, de fournir par son Receveur & Fermiers, le nombre de vingt charges de seigle, mesure du Mans, sec, net, loyal & marchand, rendu dans les greniers des bâtimens de l'Hôpital-Géneral ou autres lieux qui seront désignés par lesdits Administrateurs dans la Ville & Fauxbourg du Mans, chacun an à perpétuité; au moyen de quoi ledit Seigneur Abbé demeurera déchargé de l'entretien, nourriture, &c. desdits Enfans-Trouvés; ce qui fut agrée par lesdits Administrateurs, Lieutenant-Général & autres présens audit traité. La minute est signée Louis-Henri de Bourbon, le Vayer, de Gennes, Moquereau, le Vayer, Hoffard & Thomas, Echevins & Procureur de Ville, Lair, Varanne, Pélisson, Mauloré, Breslai, Cosset & Lambert, Administrateurs, Grandhomme, & des Notaires.

Par Arrêt du Conseil d'Etat, du 14 Janvier 1618, le Roi étant en son Conseil, ordonne que les Religieux de la Congrégation de S. Maur, des Abbayes de S. Vincent & de la Coulture du Mans, fourniront par moitié, chacun an, à l'Hôpital-Général du Mans, pour les aumônes qu'avoient coutume de faire lesdites Abbayes, qui ont été réunies par Lettres-Patentes audit Hôpital, en ce non compris celles du Jeudi-Saint, la quantité de trois cents cinquante charges, mesure du Mans, de blé, seigle, net, loyal & marchand de leur cru ou dixmes, & de l'année

courante & précédente; & l'Abbé & Religieux de Beaulieu, la quantité de trente-huit charges de blé, moitié seigle & moitié froment, conditionné comme dessus, & à même mesure; la livraison duquel blé ils seront respectivement tenus de faire conduire à leurs frais dans la cour dudit Hôpital, de trois mois en trois mois, par portions égales & par avance, au moyen de quoi tous lesdits Abbés & Religieux seront déchargés des aumônes qu'ils avoient coutume de faire toutes les semaines.

Par autre Arrêt du Conseil, du 29 Janvier 1680, en interprétation du précédent, le Roi étant en son Conseil, a ordonné que nonobstant la spécification faite par ledit Arrêt précédent de la qualité des grains que l'Abbaye de Beaulieu doit fournir aux Administrateurs de l'Hôpital-Général du Mans, lesdits Administrateurs seront tenus de recevoir de ladite Abbaye lesdites trente-huit charges de grain, moitié seigle & moitié mouture.

Le 16 Janvier 1680, le Roi étant en son Conseil rendit un Arrêt sur la présidence au Bureau de l'Hôpital du Mans. Par cet Arrêt, le Roi a maintenu les Administrateurs Laïques en la possession de présider au Bureau de l'Hôpital, recueillir les voix & arrêter les délibérations dans les assemblées qui s'y tiendront pour l'administration d'icelui, dans lesquelles néanmoins les Ecclésiastiques auront leur séance à la droite, opineront les premiers, & signeront lesdites délibérations les uns au-dessous des autres, aussi à la droite, & à la manière accoutumée.

Le Roi rendit un Arrêt dans son Conseil le 14 Juin 1681, par lequel il permet aux Administrateurs de l'Hôpital du Mans, de faire débiter de la viande aux malades pendant le Carême de chaque année, suivant le prix qui sera fixé par le Lieutenant-Général de ladite Ville. Fait Sa Majesté défense à tous Bouchers d'en tuer & d'en exposer en vente sans la permission desdits Administrateurs, en observant néanmoins les règles de Police. Il y a des Lettres-Patentes du mois de Septembre suivant qui confirment ledit Arrêt.

Le Roi, par son Arrêt du Conseil du 22 Avril 1721, accorde aux pauvres de l'Hôpital & Hôtel-Dieu de la ville du Mans, huit minots de sel par chaque année, francs & quittes de tous droits, à l'exception du prix marchand.

Au mois de Mai 1736, le Roi a confirmé par Lettres-Patentes, enregistrées au Parlement, à la Chambre des

Comptes & à la Cout des Aides, les 1, 8 & 18 Août 1736, tous les priviléges accordés précédemment à l'Hôpital & Hôtel-Dieu de la Ville du Mans.

Le Roi, par ses Lettres-Patentes données à Versailles au mois d'Avril 1765, regiſtrées au Parlement le 10 Juin, & au Greffe de la Sénéchauſſée du Maine le 15 Juillet de la même année, a permis la tranſlation de l'Hôtel-Dieu du Mans dans l'emplacement deſtiné à cet effet près l'Hôpital-Général, ſuivant le plan adopté par la Ville, ſans que les Fermiers du Domaine puiſſent prétendre, pour raiſon du nouveau bâtiment, aucun droit d'amortiſſement. Il permet en outre aux Adminiſtrateurs de vendre & adjuger, après trois publications, devant le Sénéchal du Maine, ſans autre formalité de juſtice, conjointement ou ſéparément, les bâtimens, cour, jardin & autres places dépendantes de l'ancien Hôtel-Dieu, autoriſant tous gens de main-morte & autres de les acquérir, dérogeant pour cet effet ſeulement à l'Edit du mois d'Août 1749. Par les mêmes Lettres, le Roi exempte de tous droits d'amortiſſement & d'indemnité leſdits biens qui ſeront acquis par leſdits gens de main-morte.

En conſéquence deſdites Lettres, Charles-Louis de Froulai, alors Evêque du Mans, qui avoit conſigné 20000 liv. pour bâtir le nouvel Hôtel-Dieu, fit travailler ſans relâche à ſa conſtruction, qu'il a eu la ſatisfaction de voir preſque achevé avant que de mourir. Le ſieur Hoyau, Tréſorier de France, mort ſans alliance, donna avant de mourir la ſomme de pour être employée à ce bâtiment. M. Baudron, Chanoine Scolaſtique de l'Egliſe du Mans, Vicaire Général des Seigneurs Evêques, & ancien Abbé de Chalivoi en Berri, a auſſi donné des ſommes conſidérables, tant pour les bâtimens que pour un mur de clôture à un des côtés du jardin, & une grande terraſſe qu'il y a fait faire. M. le Pelletier, Chanoine, Grand Archidiacre de l'Egliſe du Mans, Vicaire-Général ſous le dernier Pontificat, a fait conſtruire les bûchers à ſes dépens. Pluſieurs autres particuliers ont auſſi contribué à ce nouvel édifice, qui a été perfectionné par Monſeigneur Louis-André de Grimaldi, ſucceſſeur de M. de Froulai, & meublé de meubles neufs. Le 17 Juillet 1769, les pauvres infirmes de l'ancien Hôtel-Dieu furent transférés proceſſionnellement dans le nouveau.

En 1771, l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu, avec tout ce qui en dépend, fut adjugé, conformément aux

Lettres-Patentes du mois d'Avril 1765, aux Prêtres de la Congrégation de la Miſſion pour la ſomme de

Il y a dans l'Hôpital-Général un appartement pour renfermer les filles débauchées de la Ville & Fauxbourgs. Cet établiſſement a été doté en 1700, par les ſieurs le Vayer, Doyen de l'Egliſe du Mans, mort le 25 Février 1733, Arnoul Pilon, Conſeiller au Préſidial, Godeau, Curé de S. Pierre-le-Réitéré, la Demoiſelle Guillon & la Dame le Geai. Il y a auſſi des loges pour retirer les fous. Ce ſont les Adminiſtrateurs qui reçoivent les filles qui veulent bien ſe conſacrer au ſervice des pauvres : ces filles, qu'on nomme ſœurs, ne s'engagent par aucun vœu; elles ont un Directeur approuvé par le Seigneur Evêque, qui fait les fonctions de Curé; il eſt au choix des Adminiſtrateurs, & amovible.

Le lendemain de l'octave de Pâque, tous les pauvres vont proceſſionnellement à l'Egliſe Cathédrale. Les Adminiſtrateurs aſſiſtent à cette Proceſſion; les pauvres ſont conduits par les ſœurs.

L'Hôpital doit fournir tous les ans à la Cathédrale un bouquet pour orner le S. Sacrement le jour de l'Octave du S. Sacrement. Cette redevance eſt pour remiſe d'indemnités.

On fait à l'Hôpital un Service pour chaque Adminiſtrateur tant ancien que moderne qui vient à mourir : on doit y convoquer les parens du défunt.

Les halles de la Ville du Mans furent bâties dans la Paroiſſe de la Coulture, ſur une grande place en 1568; & en 1772 on a conſtruit dans l'intérieur des halles des boutiques clôſes.

La poiſſonnerie, qui étoit autrefois près les boucheries & la Tour Vineuſe, a été tranſportée en 1734, dans un coin de la place de l'Epron, proche la fontaine de Saint Julien.

Le Grenier à Sel eſt ſitué dans la Paroiſſe de la Coulture.

Cette Paroiſſe s'étend dans la campagne, où elle eſt baignée par les rivières de Sarte & d'Huiſne : il y a ſur cette dernière un moulin à papier qui eſt en réputation.

La Paroiſſe de la Coulture relève du Domaine du Roi, de l'Abbaye de la Coulture, de Châtenai, de Coeffort, de l'Hôpital-Général, de la Collégiale de S. Pierre, &c.

La Paroiſſe de S. Nicolas, démembrée de celle de la Coulture, comme on a dit ci-devant, eſt ſituée à l'E. S. E. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture.

Il y a dans l'Eglise de S. Nicolas la Chapelle de Ste Croix-les-Chats, estimée 170 liv., à la présentation des parens du Fondateur, aujourd'hui MM. de Courtoux; celle du Jau, estimée 100 liv., à la présentation des parens du Fondateur; celle de l'Augment, estimée 40 liv.; celle fondée par Oudineau, estimée 400 liv., à la présentation du Procureur de Fabrice; & celle de la Quentinière, estimée 120 liv., à la présentation de l'Héritier du Fondateur.

Geoffroi de Loudon érigea d'abord la Paroisse de Saint Nicolas sous le nom de Sainte Barbe, qu'il changea depuis en celui de S. Nicolas.

En 1621, les Religieuses Ursulines s'établirent au Mans, dans la Paroisse de S. Nicolas, à la charge d'instruire gratuitement les jeunes filles. Elles suivent la Règle de Saint Augustin. La Prieure est élective; cependant l'ancienne Supérieure a été continuée dans sa charge par un ordre de la Cour, qui a été signifié à la Communauté assemblée, par un des Vicaires-Généraux du Seigneur Evêque.

Les Religieuses Ursulines commencèrent à bâtir leur Eglise & leur Maison en 1583.

Il y a dans la Paroisse de S. Nicolas la Cour de Ranché, qui étoit, dit-on, autrefois la demeure des Templiers, qui furent abolis en 1311 au Concile-Général de Vienne.

La Paroisse de S. Nicolas relève du Domaine du Roi, du Prieuré d'Cysé, de Lépau, de Coeffort, de la Frênerie, de l'Abbaye de S. Vincent, &c.

S. Ouen-des-Fossés. La Paroisse de S. Ouen-des-Fossés est située au N. par E. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 400 liv., est réunie au Collége. Il y a 300 Communians. Cette Cure étoit à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. L'Evêque Claude d'Angenne, réunit à son Séminaire, qu'il plaça où l'Evêque Herlemond I avoit fondé au commencement du huitième siècle un Hôpital pour les pélerins, la Cure de S. Ouen, & donna en échange à l'Abbé de S. Aubin, la présentation de la Cure de Pringé; le Chapitre de l'Eglise Cathédrale & l'Hôtel-de-Ville souscrivirent à l'établissement de ce Séminaire & à cette réunion.

En 1624, l'Evêque Charles de Beaumanoir plaça les Prêtres de l'Oratoire dans ce Séminaire; & en 1649, l'Evêque Philbert-Emmanuel de Lavardin y établit le Col-

lége, auquel celui de S. Benoît, que Jean Dugué, Chanoine de l'Eglise du Mans, avoit fondé en 1535, fut réuni avec d'autres bénéfices, entre autres la prébende préceptoriale de l'Eglise Cathédrale, au moyen de quoi la Communauté de l'Oratoire s'obligea d'instruire la jeunesse, d'enseigner la grammaire, les humanités, la rhétorique & la Philosophie. En 1672, l'Evêque de la Vergne de Tressan fit fonder, par le Clergé, une chaire de théologie, que les Prêtres de l'Oratoire s'obligèrent de remplir; le fonds qu'il donna fut employé au bâtiment de l'Eglise.

En 1756, on bâtit, par ordre du Roi, dans ce Collége, de nouvelles classes, une salle des actes & d'autres appartemens.

En 1675, Jean-Baptiste Nouet, Prêtre de l'Oratoire, fonda une Mission pour les Ecoliers du Collége. On ouvre cette Mission, qui se doit faire tous les sept ans, par une Procession qui part de S. Ouen & se rend à l'Eglise de la Mission, où il y a sermon & grande Messe. Pendant les quinze jours, que dure la Mission, il y a trois jours par chaque semaine grande Messe, Sermon & Exposition du S. Sacrement dans l'Eglise de S. Ouen, dite de l'Oratoire. On fait la clôture de la Mission par une Procession à l'Eglise Paroissiale de S. Benoît, où il y a, comme à la Mission, grande Messe, Sermon & Exposition du S. Sacrement. Les Régens & autres Oratoriens assistent, comme les Ecoliers, à ces Processions. Cette Mission est autorisée par des Bulles du Pape, & est précédée d'un Mandement du Seigneur Evêque du Mans.

Les Prêtres de l'Oratoire font quelques autres Missions fondées dans des Paroisses du Diocèse.

Il y a dans la Paroisse de S. Ouen le Prieuré de Monnet, estimé 1000 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Ce Prieuré fut fondé en 720 par Herlemond I, Evêque d'Angers.

Les Prêtres de l'Oratoire, par le traité de leur établissement, sont tenus de présenter un bouquet de fleurs à chacun des Chanoines de la Cathédrale qui assistent à la Procession qui se rend dans leur Eglise le jour de l'Ascension; ils sont aussi tenus de célébrer un Service des défunts pour chaque Chanoine qui meurt. Quatre Chanoines députés par le Chapitre assistent à ce Service. Ces deux redevances convenues en 1677, sont pour une remise d'indemnités faite par les Chanoines à leur maison.

A la première entrée des Evêques au Mans, les Seigneurs obligés de s'y trouver, se rendent dans l'Eglise de

S. Ouen, aujourd'hui l'Eglise de l'Oratoire, où l'Evêque se rend de l'Abbaye de S. Vincent, où il est descendu.

La Paroisse de S. Ouen relève du Domaine du Roi, de Monnet, &c. elle s'étend à la campagne.

S. Vincent. La Paroisse de S. Vincent est située au N. par O. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 300 liv. est à la présentation des Religieux de l'Abbaye de S. Vincent. Il y a 1200 Communians.

Il y a dans l'Eglise de S. Vincent la chapelle fondée par Belot, estimée 60 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; celle de la Benardière, celle de S. Jacques Villeneuve, à la présentation de l'aîné de la famille du Fondateur; celle de la Madelaine Dolbeau, estimée 20 l. à la présentation de l'héritier du Fondateur; & celle des Trois-Maries, estimée 200 liv. *modo* à la présentation du Curé.

Il y a dans la Paroisse de S. Vincent l'Abbaye du même nom, fondée par l'Evêque S. Domnole, environ l'an 572. *Voyez Dom Mabillon, Analect. page* 100. *Gest. Aldric. par Baluze, page* 18.

Le Roi Childebert I, qui règna à Paris depuis 523 jusqu'à 558, fit la guerre à Amalaric, Roi des Visigots en Espagne, & remporta d'abord de grands avantages sur lui; mais ayant été battu devant Saragosse, dont il faisoit le siége en 543, il prit le parti de repasser en France. L'Evêque de Saragosse lui avoit donné des Reliques de S. Vincent, & en passant par le Mans, il en laissa une partie à l'Evêque S. Innocent, qui, par reconnoissance, lui en donna de S. Julien, que ce Prince déposa, suivant le témoignage du Moine Aimon, dans l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, qu'il avoit fait bâtir sous le titre de Saint Vincent, & dans laquelle il fut inhumé. S. Domnole, successeur immédiat de S. Innocent, transféra les Reliques de S. Vincent dans le Monastère qu'il avoit fondé

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, tira le corps de S. Domnole de son tombeau, qui étoit dans l'Abbaye de S. Vincent, & le déposa dans une châsse: le Cardinal-Philippe de Luxembourg le plaça dans celle que nous voyons aujourd'hui dans le trésor de cette Abbaye.

L'Evêque Robert, successeur de S. Aldric, voyant le Monastère de S. Vincent dévasté par les Normands, qui avoient massacré une partie des Religieux & dispersé les

autres, y établit douze Chanoines, avant l'an 873. Il paroît que ces Chanoines y demeurèrent jusqu'en 1040, que l'Evêque Gervais y rétablit les Religieux. Ces Chanoines possédoient les Paroisses de Sarcé & de Coulongé, que le méchant Evêque Sigeffroi donna à Alberic, son bâtard, peu avant l'an 994.

En l'an 1000, l'Evêque Avesgaud, successeur de Sigeffroi, entreprit de rétablir le Monastère de S. Vincent; il commença par l'Eglise, dont il fit la dédicace.

L'Evêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, donna à Avesgaud, Abbé de S. Vincent, son parent, une prébende dans l'Eglise Cathédrale, à condition que chaque jour il enverroit un de ses Religieux célébrer la Messe, qui se disoit après Prime, que l'on nommoit l'Obit courant. Par la même fondation, il acquit à ses Chanoines le droit de sépulture dans ce Monastère. L'on n'enterroit point alors dans les Villes : usage qu'il seroit bien avantageux de faire revivre pour la salubrité des Citoyens. On mande de Livourne que depuis le premier du mois d'Août de la présente année 1773, on a cessé par ordre du Grand Duc de Toscane, d'enterrer les morts dans l'enceinte de cette Ville. On n'a excepté de cet ordre que peu de Familles nobles qui ont leurs caveaux dans des Chapelles qui leur appartiennent; tous les autres tombeaux ont été murés.

L'Evêque Arnaud, qui siégea au Mans depuis 1067 jusqu'à 1081, déposa dans une châsse d'argent les Reliques de S. Vincent. L'Abbaye de S. Vincent posséde aussi celles de S. Laurent, dont on célèbre la Fête avec grande solennité.

Catalogue Chronologique des Abbés de S. Vincent.

1. Leusius, établi Abbé par S. Domnole, Fondateur en l'an de salut 575.
2. Firmius, 602.
3. Richard, 632.
4. Gosselin, 658.
5. Rolland, 689.
6. Regnauld, 711.
7. Chirmirus, ou Richmirus, 715. Cet Abbé mourut en 736.

Le Monastère de S. Vincent fut dévasté sous le Pontificat de Gauzelin, que le Comte Roger, son père, mit

par force ſur le Siége Epiſcopal du Mans. Ce Monaſtère fut rétabli par S. Aldric, en 832.

Il fut encore dévaſté par l'Evêque Sigeffroi en 960, & rétabli par la protection de Gervais Hamon, Seigneur du Château-du Loir, en 1035, qui y établit un Abbé en 1040. (On ignore le nom des Abbés précédens).

8. Frédéric, 1040.
9. Avergaud, 1048.
10. Anſelme, 1067.
11. Guillaume, 1069.
12. Regnauld, 1070.
13. Hugues, 1081.
14. Ranulfe, ſavant très-conſidéré de l'Evêque du Mans Hoel, 1083.
15. Guillaume, 1105.
16. Guillaume de Boeriis, 1109.
17. Girard, 1130.
18. Odon, 1140.
19. Robert, 1148.
20. Jean, 1178.
21. Guillaume Patrice, 1188.
22. Guillaume, 1220.
23. Gervais du Perrin, 1235.
24. Foulques, 1249.
25. Robert de Guerreine, 1259.
26. Jean de Sainte-Juſtine, 1267.
27. Regnauld, 1292.
28. Jean Bienvenu, 1320.

Celui-ci ſe fit reſtituer le titre de Préſident du Synode Diocéſain, qui lui étoit diſputé par les Vicaires-Généraux, l'Evêque étant abſent. L'Evêque Gui de Laval donna ſa Sentence, conſervée dans l'Abbaye, le jour de S. Barnabé, 1328.

29. Jean de Villette, 1340.
30. Simon de Bourdigné, 1360.
31. Jean le Royer, 1376.
32. Aſcorgius, 1385.
33. Simon, 1390.
34. Etienne, 1405.
35. Jean, 1426.
36. Robert de Monthondon, 1439.

Abbés Commendataires.

37. Thibauld de Luxembourg, 1466.

38. Philippe de Luxembourg, 1478.

Celui-ci fut Cardinal, Légat à *Latere* en France, & Evêque du Mans; il rétablit presque tous les lieux claustraux de l'Abbaye, fit voûter l'Eglise, faire les stalles du chœur, & donna la châsse qui renferme les Reliques de S. Domnole.

Il céda à la Congrégation de Chezal-Benoît, dont il avoit formé la réforme, comme Légat, ses Abbayes de Jumiéges, de S. Martin de Sées & de S. Vincent du Mans; cette dernière en 1502, & il y fut établi des Abbés Réguliers. Ce Cardinal mourut en 1519.

Abbés de S. Vincent, de la Congrégation de Chezal-Benoît Sexenaires.

39. Yves Morisson, établi par M. le Cardinal, entrant en Chapitre, le 26 Juillet 1502.
40. Jean Durand, 1509.
41. Yves Morisson, 2°. 1515.
42. Guillaume Rapali, 1517.
43. Jean de Bans, 1520.
44. Jean de Montmajour, 1528. Il présida aux Synodes de 1528 & 1529, en l'absence de l'Evêque Louis de Bourbon.
45. Yves Morisson, 3°. 1531.
46. Benoît Boulanger, 1535.
47. Jean de Bans, 2°. 1541.
48. Jean du Busson, 1544.
49. Gilles le Marchand, 1551.
50. Nicolas Pivert, 1560.
51. Guillaume Garnier, 1561.
52. Ravand Bibon, 1564.
53. Guillaume Pelant, 1570.
54. Julien Montote, 1576.
55. Pierre Bellot, 1579.
56. René le Large, 1581.
57. Gilles Naudier, 1587.
58. Innocent Gay. 1593.
59. Matthieu Picquot, 1594.
60. Jacques Badocheau, 1599.
61. Jacques Bretheau, 1605.
62. Matthieu Picquot, 2°. 1611.
63. Guillaume Richer, 1614.
64. Thomas Bordeaux, 1619.
65. Guillaume Richer, 2°. 1625.

66. Jacques le Mercier, 1628.

Celui-ci signa, avec D. Jean Bondonnet, Cellerier, & la majeure partie des Religieux, le traité d'introduction de la réforme de S. Maur en l'Abbaye de S. Vincent en 1632, sur les oppositions du Visiteur-Général, & de quantité de Membres & Supérieurs de la Congrégation de Chezal-Benoît.

Le Cardinal de Richelieu, Premier Ministre d'Etat, se fit nommer en 1634, Abbé-Général des cinq Abbayes Régulières de Chezal-Benoît; & en 1635, il céda ce titre, & se reserva seulement trente mille livres qu'il s'étoit fait assigner, dont il jouit le reste de ses jours.

Enfin le 4 Juillet 1636, la Congrégation de S. Maur fut introduite dans l'Abbaye de S. Vincent.

Abbés Réguliers de la Congrégation de S. Maur.

67. D. Placide de Sarcus, Commissaire, 1636.
68. D. Ignace Phibert, élu par le Chapitre-Général, Octobre 1636.
69. D. Bède de Fiesque, 1639.
70. D. Ignace Philibert, 2°. 1645.
71. D. Jean-Baptiste Godefroi, 1651.
72. D. Placide Chassinat, 1657.
73. D. Anselme de Rousseaux, 1663.
74. D. Jean-Baptiste Godefroi, 2°.
75. D. François Chevrier, 1666.
76. D. Placide Chassinat, 2°. 1669.
77. D. Joachim le Comtat, 1675.
78. D. Placide de Chassinat, 3°. 1681.
79. D. Louis Trochon, 1687.
80. D. Maur Audren, 1693.
81. D. Henri Fermelis, 1699.
82. D. Maur Audren, 2°. 1705.
83. D. Charles d'Isart, 1711.
84. D. François Redon, 1714.
85. D. Maur Audren, 3°. 1717. Créateur de la Biblioth.
86. D. Jean-Baptiste Guyon, 1720.
87. D. François Texier, 1723.
88. D. Jean-François Mureau, 1729.
89. D. Jacques-Nicolas Maumouceau, 1733.
90. D. Jean de Launay, 1739.
91. D. Jacques-Nicolas Chrétien, 1742.
92. D. Hiacinthe Briancourt, 1745.

93. D. Pierre Martin, 1751.
94. D. René Buffon, 1756.
95. D. Philippe le Bel, 1757.
96. D. René-Anne Even, 1760.
97. D. René-Jean Rouaud, 1763.

Ce fut du temps de cet Abbé que M. Louis-Sextius de Jarente, Evêque d'Orléans, ayant la Feuille des Bénéfices à la présentation du Roi, sollicita le Roi de mettre en commende les cinq Abbayes Régulières de Chezal-Benoît; & le dix-sept Décembre 1763, le Roi lui accorda des Lettres-Patentes de Brevet, qui lui donnoient en commende l'Abbaye de S. Vincent.

D. de Gêne, Bibliothécaire de l'Abbaye de S. Vincent, m'a fourni le Catalogue ci-dessus.

En 1516, le Cardinal Philippe de Luxembourg, qui étoit Abbé Commendataire de l'Abbaye de S. Vincent, fit démission de cette Abbaye, afin qu'elle rentrât en Règle, & que les Abbés qui seroient élus par la Congrégation, jouissent de tous les droits qui y sont attachés. Cela fut confirmé par Lettres-Patentes du Roi François I, & a eu lieu jusqu'en 1763.

En 1636, les Religieux réformés de la Congrégation de S. Maur, s'établirent dans l'Abbaye de S. Vincent.

Le Monastère des Cordeliers est situé dans la Paroisse de S. Vincent. Ces Religieux commencèrent à s'y établir en 1215.

La Reine Bérengère, veuve de Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, qui avoit eu le Maine pour son douaire, leur donna un fonds pour bâtir leur Maison. Ces Religieux ayant été troublés par les guerres entre les Rois de France & d'Angleterre, & par quelques Ecclésiastiques, ne s'établirent entièrement & paisiblement que sous le Pontificat de Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255, & qui contribua beaucoup à la construction de leur Couvent. Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, leur donna leur enclos. Ce terrein appartenoit au Prieuré de la Fontaine S. Martin. Le Roi Henri, pour dédommagement, lui donna une pièce de terre située proche la Maison dudit Prieuré, laquelle pièce de terre faisoit partie de sa prébende, comme premier Chanoine de l'Eglise Collégiale de S. Pierre; & pour dédommager les Chanoines, il leur donna six livres tournois de rente, à prendre sur ses Domaines. Cette rente est obéie.

Il y a dans le réfectoire des Cordeliers un tableau de la Scène, fait par Lagout, Manceau, dont les connoisseurs font bien du cas. En 1700, il y avoit dans cette Maison 25 Religieux.

L'Evêque Eméri-Marc de la Ferté, qui siégea au Mans depuis 1637 jusqu'à 1648, fonda la Maison des Maillets dans les dehors de la Paroisse de S. Vincent, & y établit des Religieuses de l'Ordre de S. Dominique; Geneviève-Marc de la Ferté, sa sœur, fut la première Supérieure; cette Supérieure est élective & triennale.

Les Religieux Capucins s'établirent dans le dehors de la Paroisse de S. Vincent. Le Chapitre de la Cathédrale leur donna un fonds; leur Eglise fut consacrée par l'Evêque Charles de Beaumanoir, le quatre Juillet 1612, sous l'invocation de la Visitation de la Sainte Vierge. La Ville les reçut, à condition qu'il n'y auroit dans la Communauté que douze Religieux; cependant en 1700, ils étoient 33.

Les Capucins sont obligés d'envoyer tous les ans cinq bouquets de fleurs à l'Eglise Cathédrale le 25 Juillet, Fête de la Translation des Reliques de S. Julien, pour orner le chef de ce S. Apôtre de la Province, qu'on porte Processionnellement par la Ville. Après la Procession, le Secrétaire du Chapitre présente un de ces bouquets au Seigneur Evêque, lorsqu'il assiste à cette Procession; les quatre autres sont pour les Officiers du chœur. Cette redevance est pour les bienfaits que les Religieux Capucins ont reçu du Chapitre.

La Paroisse de S. Vincent s'étend dans la campagne.

Presque toute la rue de S. Vincent relève de la Prévôté Régale du Chapitre de la Cathédrale; le reste de la Paroisse relève du Domaine du Roi, de l'Abbaye de S. Vincent, de la Collégiale de S. Pierre, &c.

Le Pré. La Paroisse du Pré est située au S. O. de l'Eglise Cathédrale, & séparée de la Ville par la rivière de Sarte.

La Cure, estimée 400 liv. pour chacun des deux Curés qui la desservent, est à la présentation de l'Abbesse du Pré. Il y a 800 Communians.

Il y a dans l'Eglise Paroissiale du Pré la Chapelle de la Madeleine Drouet, estimée 60 liv., à la présentation.... & la Prestimonie Requiem la Malmare, estimée 100 liv., à la présentation de l'Abbesse du Pré; la Chapelle de la

Teillais, eſtimée 50 liv., à la préſentation des Curés.

L'Abbaye du Pré eſt bâtie dans l'endroit où étoit le cimetière des Chrétiens au commencement de la prédication du Chriſtianiſme dans le Maine.

On conſtruiſit une Egliſe ſur le ſépulcre des premiers Evêques du Mans, inhumés dans le cimetière des Chrétiens, & on bâtit un Monaſtère auprès de cette Egliſe. L'Egliſe fut dédiée aux SS. Apôtres Pierre & Paul; dans ce temps-là on n'en dédioit point aux Saints Confeſſeurs. On ne commença a donner à cette Egliſe le nom de S. Julien du Pré, qu'à la fin du ſixième ſiècle, ſous le Pontificat de S. Bertrand. Le Monaſtère fut d'abord occupé par des Moines; les Evêques S. Innocent & S. Domnole en augmentèrent beaucoup les bâtimens & le nombre des Moines. Dans les ſiècles ſuivans le relâchement s'étant introduit parmi ces Moines, & le Service Divin étant preſque abandonné dans ce Monaſtère, l'Evêque S. Aldric prit le parti d'en retirer les corps des Saints qui y avoient été inhumés, & de les tranſporter dans ſon Egliſe Cathédrale.

Dans le neuvième ſiècle, les Normands détruiſirent le Monaſtère de S. Julien du Pré; & vers le milieu du onzième, une pieuſe Dame, nommée Lezeline, le rétablit & y plaça des Religieuſes qui ſuivoient la Règle de Saint Benoît. Suivant le Martyrologe de l'Abbaye du Pré, Lezeline mourut le cinq des calendes d'Octobre. Il paroît que ce fut ſous le Pontificat de l'Evêque Gervais, qui ſiégea au Mans depuis 1036 juſqu'à 1055.

Catalogue des Abbeſſes du Pré, ſuivant un Martyrologe MS. de cette Abbaye.

1. Luce, mourut le 16 des calendes de Mai.
2. Obérède, mourut le 8 des calendes de Novembre.
3. Guiburge I, mourut le 3 des calendes de Mai; elle vivoit du temps de l'Evêque Hildebert.
4. Guiburge II, mourut le ſix des calendes de Septembre.
5. Agnès I, mourut le 16 des calendes d'Août.
6. Eliſabeth Lanceline, mourut le jour des calendes d'Avril.
7. Bazilie mourut le 12 des calendes de Mai; elle conſentit, avec toute ſa Communauté, à la préſentation que l'Evêque Hugues de Saint-Calais, fit en 1143 de la

Chapelle de l'Hôpital du Sépulcre, à Christien Troffer, Prêtre.

8. Pétronille, mourut le jour des nones de Novembre. Elle eut contestation avec Odon, Abbé d'Evron, au sujet de l'Eglise de Brée; l'Evêque Guillaume Passavant termina leur différend.

9. Hodéarde mourut le 15 des calendes de Septembre; elle eut un procès avec Raoul, Abbé de la Pélice, lequel fut terminé par l'Evêque Guillaume Passavant.

10. Haduise, mourut le 17 des calendes de Mai. Sous le Pontificat de l'Evêque Hamelin, Haduise transigea avec René, Prieur de S. Victur: cette transaction est de l'année 1200. On voit sur le sceau de l'Abbesse Haduise, l'effigie de S. Julien, qui a une mitre sur la tête.

11. Thomasse de Corrot, mourut le 6 des calendes de Septembre 1202.

12. Julienne, se défit de son Abbaye avant l'an 1220.

13. Martine, mourut le 8 des calendes de Juin.

Il y eut une transaction entre l'Abbesse Martine & le Prieur de S. Victur, en 1220.

L'Evêque Maurice, qui siégea au Mans depuis 1216 jusqu'à 1231, ayant fait la visite dans l'Abbaye du Pré, y trouva plusieurs abus à corriger; c'est pourquoi il fit des réglemens qu'il ordonna aux Religieuses de suivre, dont voici les principaux. S'étant fait rendre compte des revenus de l'Abbaye, il ordonna qu'on ne recevroit point de Religieuses au-dessus de 25; que les Religieuses ne posséderoient rien en propre; & que s'il s'en trouvoit quelqu'une qui ne voulut pas se soumettre à cet article du réglement, elle fut séparée des autres; & si elle mouroit dans son obstination, son corps fut enterré dans le fumier, hors le Monastère. Que les Religieuses n'auroient point de chambre en particulier, qu'elles ne mangeroient chez personne hors l'enclos de leur Couvent, & qu'elles n'en sortiront point sans la permission de l'Abbesse, laquelle n'en donnera point, si ce n'est pour faire visite à quelques parens au premier degré, qui sont en danger de mort, ou pour quelque raison grave; & celle qui sort avec permission doit être accompagnée d'une personne grave; toutes deux ne doivent point sortir du Couvent, si ce n'est à cheval ou dans un chariot, à moins que ce ne soit pour faire visite dans la Ville, &c. Ce réglement est daté du mois d'Avril 1227.

La dixme de la Paroisse de Chevillé fut donnée à l'Ab-

baye du Pré en 1229, par Sibille d'Harville, du consentement de l'Evêque Maurice.

14. Agnès II, mourut le 7 des calendes de Mars. En 1231, le Pape Gregoire IX confirma toutes les possessions & privilèges de l'Abbaye du Pré.

Au mois de Mai 1233, l'Abbesse Agnès II, tante de Herbert de Tussé, donna aux Chanoines de S. Pierre de la Cour, la part qui devoit lui revenir par droit héréditaire dans la métairie de Launai, près Connerré.

15. Nicolasse I, mourut la surveille des ides de Septembre. En 1255, le Pape Alexandre IV mit l'Abbaye du Pré sous sa protection.

16. Agnès III, mourut le 4 des nones de Juillet.

17. Luce Malmouche, mourut le jour des calendes de Juin. En 1297, le Pape Boniface VIII donna ordre à l'Abbesse & au Couvent de Notre-Dame du Pré, de recevoir au nombre des Religieuses Etiennette, fille de Gérard, dit la Guine, homme d'armes, & ce, sous peine d'excommunication. L'Abbesse ni ses Religieuses n'obéirent point à cet ordre, malgré plusieurs monitions réitérées de la part des Commissaires du Pape: enfin pressées, elle répondirent que la Bulle du Pape ne les regardoit pas, & qu'il n'y étoit point fait mention du Monastère de S. Julien du Pré; l'affaire en resta là.

18. Luce Malmouère, mourut le dernier jour d'Avril 1334; elle fut inhumée dans le côté méridional de l'Eglise. Elle portoit dans ses armes facé de six pièces.

19. Nicolasse II de Neuvillette, mourut le 15 des calendes de Juin 1345.

20. Aquise de Biards, mourut le 10 des calendes de Juillet, après l'an 1352. Elle étoit Prieure du Pré lorsqu'elle fut élue Abbesse.

21. Isabelle de Courceriers, (*de Curia Cæsaris*) mourut le Vendredi après la S. Martin d'été, l'an 1389.

Cette Abbesse se plaignit au Pape Clément VII, d'une excommunication que le Doyen & le Chapitre du Mans avoient lancée contre sa Communauté, quoiqu'ils n'eussent aucune jurisdiction ni directe ni indirecte sur elle. Ce qui porta le Doyen & le Chapitre à prononcer cette censure, c'est qu'une Religieuse du Pré avoit maltraité un nommé Colin, qui étoit ou Membre ou Officier du Chapitre. Le Pape Clément commit l'Abbé de S. Vincent pour faire l'information. Ce procès divertit le Public. Isabelle portoit dans ses armes trois roses.

22. Marguerite

22. Marguerite de Courceriers, Religieuse au Pré, en fut élue Abbesse en 1389.

Amelin, Archevêque de Tours, étant entré en 1400 dans l'Eglise de l'Abbaye du Pré, donna ses Lettres à l'Abbesse Marguerite, par lesquelles il déclare que son entrée dans ce lieu Saint n'a d'autre motif que la dévotion; il y célébra la Messe à basse voix.

Les guerres des Anglois ayant enlevé beaucoup de biens à l'Abbaye du Pré, l'Evêque Adam Châtelain accorda en 1414, des Indulgences à tous ceux qui feroient des dons à cette Abbaye.

Marguerite de Courceriers mourut le 6 des nones d'Octobre 1426.

23. Isabelle de Grillemont fut élue Abbesse du Pré en 1426, & mourut le 15 des calendes de Juin 1455; son corps fut inhumé dans la nef de l'Eglise.

24. Isabelle Dautheville mourut en 1474. Elle avoit donné à Guillemette de la Saugère, sa nièce, Religieuse, l'Office perpétuel, nommé la Confrérie du Monastère de S. Julien du Pré, érigée en l'honneur de Sainte Catherine; elle voulut qu'elle en prit possession réelle, & qu'elle jouit des priviléges attachés à cet office. Son corps fut inhumé dans la nef de l'Eglise. Son sceau, attaché à une chartre du Prieuré de S. Victur, porte pour armes trois faces & un sautoir sur le tout.

25. Jeanne de Brée, Prieure du Pré, fut nommée Abbesse de ce Monastère en 1474, par le Pape Sixte IV; elle résigna son Abbaye en 1493, à Louise le Cornu. Jeanne de Brée mourut le 10 des calendes de Juin. Elle portoit dans ses armes d'argent à deux faces de sable, au sautoir de gueules brochant sur le tout.

26. Louise le Cornu fut nommée Abbesse du Pré en 1493, par le Pape Alexandre VI, sur la résignation que Jeanne de Brée lui en avoit fait. Louise le Cornu étoit Religieuse du Pré quand elle fut nommée Abbesse. Elle portoit dans ses armes d'or au massacre de cerf de gueules, surmonté entre les bois d'un aigle éployée de sable.

27. Jeanne de Creés fit fabriquer une châsse d'argent doré, dans laquelle Philippe, Cardinal de Luxembourg, déposa le 4 Novembre 1505, des Reliques des SS. Julien, Thuribe, Pavâce, Liboire & Romain, qui étoient auparavant dans un coffre de bois.

Jeanne de Creés introduisit dans son Monastère l'abstinence de la chair depuis la Septuagésime jusqu'au Carême. Plusieurs de ses Religieuses s'en plaignirent au Pape

Jule II, qui commit les Vicaires-Généraux du Chapitre, le Siége vacant par la mort de l'Evêque François de Luxembourg, pour juger ce différent; & le sept Octobre 1509, ils décidèrent en faveur des Religieuses plaignantes.

Jeanne de Crées mourut le six des calendes de Mars 1511.

28. Louise de Chahana étoit Religieuse Professe dans l'Abbaye du Pré quand elle en fut élue Abbesse en 1511, en présence du Cardinal de Luxembourg. Elle mourut le 12 des calendes de Février 1515.

29. Catherine de Coesme, Religieuse du Pré, en fut élue Abbesse le 24 Janvier 1515.

En 1518, Philippe, Cardinal de Luxembourg, enjoignit, sous peine d'excommunication, à l'Abbesse & aux Religieuses du Pré d'observer la clôture, de manger à table commune, &c. suivant la Régle qui s'observe à Charenton, à S. Laurent de Bourges & à Chelles.

En 1517, Catherine de Coesme obtint du Pape Léon X, une Bulle qui porte une défense expresse de recevoir dans l'Abbaye du Pré aucune fille pour être Religieuse, à moins qu'elle ne soit de noble extraction. Par cette Bulle le Saint Père commet l'Archidiacre de Sablé, & le Doyen de l'Eglise du Mans, pour contraindre par les censures Ecclésiastiques ceux qui entreprendroient de s'opposer à cette Bulle.

La Dame de Vançai, Religieuse du Pré, marque dans les Mémoires Historiques qu'elle a laissé manuscrits sur cette Abbaye, que Catherine de Coesme a fait bâtir la maison du Mirail dans la Paroisse de Crennes, & celle du Tertre, près le bois de Pennecières. Il y a au Tertre une Chapelle.

Catherine de Coesme résigna son Abbaye entre les mains du Pape Jules III, le 12 des calendes de Décembre 1550. Le Pape Paul IV confirma cette résignation, qui avoit été faite en faveur de Catherine de Chources. Ses armes étoient d'or au lion d'azur.

30. Catherine de Chources. Marie de Broc, qui étoit Abbesse de Bonlieu depuis 1519, disputa l'Abbaye du Pré à Catherine de Chources, elles transigèrent, & leur transaction fut confirmée par des Lettres-Patentes en 1557. Broc porte en ses armes de sable à la bande fuselée d'argent. Chources porte facé d'argent & de gueules de 10 pièces.

Catherine mourut en 1607.

31. Françoise de Miée de Guespré, ne prit possession de l'Abbaye du Pré qu'en 1609; elle fut d'abord Religieuse au Prieuré de S. Louis de Poissi, Diocèse de Chartres, puis Abbesse de S. Remi, ensuite de Gif, Diocèse de Paris, & enfin de S. Julien du Pré; elle obtint du Pape Paul V, en 1613, Marguerite de Miée de Guespré, sa sœur, pour Coadjutrice; étant accablée d'infirmités, elle se démit de tout entre les mains de sa sœur, & elle mourut en 1620; son corps fut inhumé dans la nef de l'Eglise. Elle portoit dans ses armes d'azur à la face d'or, accompagnée de trois bezans d'or, 2 & 1.

32. Marguerite de Miée de Guespré fut instalée dans la Chaire Abbatiale en 1620, par l'Official du Mans; elle avoit pris possession de l'Abbaye dès 1618.

Marguerite de Miée établit, avec bien des contradictions, la réforme dans son Abbaye; elle adopta le breviaire Benédictin; elle exhorta, avec douceur & charité ses Religieuses à apprendre le plain-chant & le latin, autant qu'il est nécessaire pour expliquer l'Ecriture-Sainte; enfin elle mourut ornée de toutes les vertus chrétiennes, le 4 de Mars 1644, âgée de 70 ans, & fut inhumée dans le chœur de son Abbaye, par l'Evêque Eméri-Marc de la Ferté, qui fit son éloge funèbre.

Marguerite de Miée fit la grande arcade qui donne la communication par-dessus la rue du Pré, du Monastère au grand jardin & au pré; elle fit faire la grande grille de fer qui est dans l'Eglise, les dortoirs, d'autres bâtimens, & le mur qui fait l'enclos jusques sur la rivière.

33. Charlotte de Miée de Guespré, nièce de la précédente, fit profession dans l'Abbaye du Pré le 19 Mai 1624, & la même année elle fut faite Coadjutrice de sa tante par le Pape Urbain VIII, & le 21 Mai 1625, elle prit possession de sa Coadjutorie.

Charlotte de Miée étoit d'une santé délicate; elle acheva de construire les lieux réguliers, & renferma de murs les jardins & le grand enclos; elle mourut le 29 d'Octobre 1661, âgée de 66 ans. Elle portoit dans ses armes de Guespré, parti de gueules au chevron mis de côté, & trois merlettes de sable.

Le 7 Juillet 1650, on ouvrit la châsse des Reliques, dont on a parlé ci-devant. L'Abbesse accorda des Reliques de S. Julien & de S. Romain à l'Eglise de S. Julien de Landernau, en Bretagne; elles furent solennellement reçues par Robert Cupif, Evêque de Léon; elle accorda

aussi une petite portion de celles de S. Julien au Général des Capucins, pour être déposées dans l'Eglise de S. Julien de Calatagirone, en Sicile.

34. Anne de Montalais fut nommée Coadjutrice de Charlotte de Miée en 1644. Elle étoit Religieuse Professe de la Perrigne; elle succéda à Charlotte de Miée en 1661; elle décora le grand autel de l'Eglise, mit la belle grille de fer qui sépare le chœur de la nef, bâtit le pensionnat, la grange & les greniers, elle ne refusoit l'aumône à aucun pauvre; enfin elle mourut saintement le 11 Mai 1672, âgée de 72 ans. Jean-Baptiste de Beaumanoir, alors Doyen de l'Eglise Cathédrale, mort Evêque de Rennes, fit sa sépulture. Elle portoit dans ses armes d'or à trois chevrons de gueules une face d'azur sur le tout.

35. Françoise ou Elisabeth d'Aubusson de la Feuillade, fut nommée Abesse du Pré en 1672, & elle remit cette Abbaye au Roi en 1678, pour prendre celle de Longchamps, de l'Ordre de S. François, dans le Diocèse de Paris; mais le Pape ayant refusé de donner des Bulles, à cause de la diversité d'Ordres, on lui donna celle de la Régle, de l'Ordre de S. Benoît, dans le Diocèse de Limoge.

36. Catherine-Marie d'Aumont de Villequier, fut Abbesse du Pré en 1678, & mourut en 1708, âgée de 65 ans. Elle bâtit la Maison Abbatiale, un dortoir & un parloir. Cette bonne Abbesse n'avoit qu'un défaut, qui étoit l'enthousiasme de la noblesse de son nom, ce qui donna un jour occasion au Père de la Ferté, Jésuite, qui prêchoit le Carême au Mans, de lui dire, fatigué de lui entendre toujours exalter le noble sang d'Aumont, qu'il apprehendoit que le noble sang d'Aumont ne lui fit oublier le précieux sang de Jesus-Christ. Elle portoit dans ses armes d'argent à un chevron de gueules, accompagné de quatre merlettes en chef & quatre en pointe, aussi de gueules.

37. Anne-Marie-Madeleine-Généreuse-Fare-Bénigne-Thérèse de Béringhen, fut nommée à l'Abbaye du Pré le 26 Mai 1708, après la démission de Catherine d'Aumont, sa tante, & elle en prit possession le 7 Août de la même année; elle mourut en 1730.

38. Madeleine de Saint-Simon, succéda à Anne de Béringhen en 1730. Elle vient de décorer l'Eglise Abbatiale, & y a mis un buffet d'orgues. S'il étoit permis de louer les vivans, l'humilité, la régularité à accomplir les devoirs de son état, l'affabilité & l'attention à donner des

secours à l'indigence de personnes, qui par leur état n'osent la manifester, feroient le sujet de l'éloge de Madame l'Abbesse du Pré.

Anciennement les Abbesses du Pré étoient obligées de descendre au Chapitre de la Cathédrale, assemblé la veille de la Fête de S. Julien, pour demander aux Chanoines un d'entre eux pour officier dans leur Eglise Abbatiale le jour de la Fête de ce Saint; cet usage a cessé en 1426. Depuis ce temps-là les Abbesses sont seulement tenues d'envoyer leur Chapelain faire de leur part la même réquisition au Chapitre, qui commet un Chanoine pour faire l'Office.

La Paroisse du Pré s'étend dans la campagne, elle relève de l'Abbaye du Pré, de celle de Beaulieu, du Chapitre du Mans, de la Chapelle S. Etienne, desservie dans l'Eglise Paroissiale du Pré, &c.

La Chapelle du Sépulcre, qui étoit un hôpital, qui a été réuni à l'Hôpital Général, est bâtie proche l'Eglise Paroissiale du Pré.

S. Germain. La Paroisse de S. Germain est située à l'O. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbesse du Pré. Il y a 450 Communians.

L'Eglise est dédiée à S. Germain, Evêque de Paris.

S. Bertrand, qui siégea au Mans depuis 587 jusqu'à 624, bâtit, en mémoire de S. Germain, Evêque de Paris, un Monastère ou Hôpital, où il mit des Religieux pour recevoir les pélerins, qui étoient communs dans ce temps-là; c'est où est aujourd'hui l'Eglise Paroissiale de Saint Germain. S. Bertrand fit par son testament plusieurs dons à ce Monastère, dont il ne reste aucun vestige.

M. Verdier, Curé, vient de faire bâtir avec goût son Presbytère, dont il a embelli les dehors.

La Paroisse de S. Germain s'étend dans la campagne. Les grands chemins royaux de Laval, de Mayenne & d'Alençon, passent dans cette Paroisse, qui relève du Domaine du Roi, du Fief de Dinan, annexé à la Cure, de la Collégiale de S. Pierre, de Coeffort, &c.

La Madeleine. La Paroisse est située à l'O. par N. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 400 liv. est desservie par un Chanoine Régulier de l'Abbaye de Beaulieu. Il y a 108 Communians.

La Maison de l'Abbaye de Beaulieu, occupée par les Chanoines Réguliers de S. Augustin, est située dans la Paroisse de la Madeleine. Cette Maison, telle qu'on la voit aujourd'hui, a commencé d'être bâtie sous le Pontificat de l'Evêque Louis de Tressan, qui mourut en 1712.

L'Abbaye de Beaulieu fut fondée environ l'an 1120, par Bernard de Sillé, en un lieu qui se nommoit Luceau, il lui assigna plusieurs terres libres & allodiales, par la permission du Chapitre de l'Eglise du Mans, qui avoit possédé le lieu nommé Luceau, & du consentement de Geoffroi I, Comte du Maine, qui donna, pour augmenter la fondation, par le Conseil de l'Evêque Hildebert, la Terre de S. Fraimbauld, sur l'Ise, franche & quitte de toute redevance. Hugues, Richard, Hubert & Simon, fils de Bernard de Sillé, ratifièrent, en présence de plusieurs Seigneurs, la fondation que leur père avoit faite.

Philippe, Archidiacre & Chanoine de l'Eglise du Mans, fils de Geoffroi Gaudric, donna quatre-vingt-quatre onces d'or, & trente-huit marcs d'argent pour bâtir le Monastère de Beaulieu, auquel il donna aussi tout ce qu'il possédoit à la Motte Saunière.

Foulque Riboulé, Seigneur d'Assé, contribua à la dotation de cette Abbaye.

Catalogue des Abbés de Beaulieu.

1. Hatton, Abbé sous le Pontificat de Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125.
2. Pierre.
3. Drogon, Abbé en 1151.
4. Renaud.
5. Lambert. Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, donna à cet Abbé les Eglises de Brains & de... Wreio, parce que Lambert avoit donné à Philippe, Abbé de Clermont, le lieu de Courtelles.
6. Pierre, dit Morel, assista aux derniers momens de Guillaume Passavant; il vivoit encore en 1217. *Cartul. S. Victurii.*
7. H.... Il transigea avec H. de Tucé, au sujet de la Chapelle de Montailler.
8. Robert de Saint-Paul le Gaultier.
9. Geoffroi, Abbé en 1285.

10. Pierre, dit Marchand Gille Gaudin, vivoit en 1312.
11. Jean de Braiteau, vivoit en 1329.
12. Guillaume de Villaine (de Villana), vivoit en 1334.
13. Matthieu de Montihier, en 1375.
14. Gervais, dit le Juif, vivoit en 1408.
15. Félix, étoit très-savant, vivoit en 1427. *Cartul rouge de l'Evêché, fol.* 81, où est rapportée la transaction entre l'Evêque Adam & l'Abbé Félix pour le droit de pêche dans la rivière de Sarte.
16. Jean Fretillart, en 1437.
17. Jacques Hoyau, en 1457.
18. Guillaume, dit des Eschers, en 1468.
19. Gui I du Parc, vivoit en 1508; en 1481, Gui du Parc, Abbé de Beaulieu, reconnut, aux assises publiques de Sillé, en présence d'Antoine de Beauvau, Chevalier, Baron de Sillé, que le Baron de Sillé étoit fondateur de son Abbaye.
20. Geoffroi Suet, dit le bon Abbé, répara en 1516 la sacristie, la tour, les chapelles, &c.
21. Gui II du Parc, neveu de Gui I, fut le dernier Abbé Régulier, vivoit en 1541.

Abbés Commendataires de Beaulieu.

1. Charles, Cardinal de Bourbon, en 1572.
2. Charles de Ronsard, frère du Poëte Pierre de Ronsard, en 1575.
3. Laurent de Fises, en 1578.
4. Séraphin du Tillet, en 1582.
5. Charles de Beaumanoir, en 1592. Il fut Evêque du Mans.
6. Philbert-Emmanuel de Beaumanoir; il fut Evêque du Mans, & introduisit les Chanoines Réguliers réformés dans l'Abbaye de Beaulieu, en 1642.
7. Anthime-Denis Cohon; il fut d'abord Chanoine de l'Eglise du Mans, Archidiacre de Montfort, puis Evêque de Nîmes, où il essuya les plus cruelles persécutions de la part des prétendus réformés, & courut plusieurs fois risque de sa vie, pourquoi le Cardinal de Richelieu le transféra de Nîmes à Dol. Il étoit déjà Evêque de ce dernier Siége, quand il fit l'Oraison Funèbre du Roi Louis XIII, en 1643. Ce fut lui qui prêcha au Sacre de Louis XIV. Anthime de Bert, Vicaire de la Paroisse de Préval, en notre Diocèse, est son arrière-petit neveu.

8. Nicolas-Léonor Bouton de Chamilli, frère du Maréchal de France, mort en 1706.

9. Arnauld Bouchier d'Orſai, Abbé en 1707.

Il y a dans l'Egliſe de Beaulieu une très-ancienne confrérie de Saint Marcoul ou Marculfe, elle poſsède des Reliques de ce Saint Moine: les Confrères, qui ſont en très-grand nombre, s'y rendent le premier de Mai.

La Paroiſſe de la Madeleine s'étend dans la campagne.

S. Jean-de-la-Chéverie. La Paroiſſe de S. Jean-de-la-Chéverie, eſt ſituée au S. O. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Michel-du-Mont. Il y a 1200 Communians.

Le Prieuré de S. Victur, eſtimé 1400 l., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Michel-du-Mont; il a commencé par une chapelle bâtie par l'Evêque S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis environ 515 juſqu'à 560, pour dépoſer les Réliques de S. Victur. Cette Chapelle & la Maiſon Prieuriale ſont bâties près l'Egliſe de S. Jean.

L'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187, fit bâtir dans le Fauxbourg de S. Jean une Chapelle qu'il dédia à S. Martin, pour ſervir d'hoſpice aux Religieux de Marmoutier, lorſqu'ils viendroient au Mans pour leurs affaires.

Il y a dans le dehors de la Paroiſſe de S. Jean, la chapelle des Etrichés, fondée à l'Autel Saint Pierre, dans l'Egliſe Cathédrale, eſtimée 670 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque; les Titulaires ont fait bâtir une chapelle près la Maiſon du Domaine des Etrichés. Le ſieur Gaceau, Curé de S. Jean, a légué un fond pour aider à rétribuer un Prêtre qui diroit la Meſſe tous les Dimanches & Fêtes dans cette Chapelle pour la commodité de ſes Paroiſſiens, voiſins des Etrichés, éloignés d'une lieue de leur Egliſe Paroiſſiale; les habitans voiſins des Etrichés contribuent à la dotation du Prêtre qui leur dit la Meſſe. Le Seigneur Evêque a approuvé cette fondation, & permis qu'on fit le Prône & le Cathéchiſme dans cette Chapelle. Un funeſte accident, arrivé du temps que le ſieur Gaceau étoit Curé, donna lieu à cette fondation. Un jour de Dimanche les habitans voiſins des Etrichés s'étant embarqués pour aller entendre la Meſſe dans l'Egliſe de Neuville, ſéparée du canton des Etrichés par la rivière de Sarte, ils ſurchargèrent le bateau, qui coula a fond, & ceux qui étoient dedans ſe noyèrent.

On voit dans la Chapelle des Etrichés, éloignée d'une lieue de l'Eglise Paroissiale l'inscription suivante, gravée sur une table de marbre noir.

En mars mil six cent vingt-sept,
Michel Vasse, sage & discret,
Prêtre à S. Julien Chanoine,
Conseiller Clerc & Juge Idoine
Dans le Présidial Manceau,
Digne Curé du Grand Oysseau,
Seigneur de Courteuvre au Bas-Maine,
Natif dans le Bourg de Vilaine,
Dévot Chapelain de ce lieu,
Fit parfaire en l'honneur de Dieu
Cet édifice périssable
Pour en gagner un perdurable.

Ce Chapelain des Etrichés étoit le grand oncle du père de M. Vasse, aujourd'hui Avocat au Présidial du Mans, dont on a parlé à l'article de Villaine-la-Juhel.

En 1149, la plus grande partie du Fauxbourg S. Jean fut réduit en cendres par une incendie qui commença dans une rue, nommée Hérault.

En 1576, le Fauxbourg de S. Jean, avec ceux du Pré & de S. Gilles, furent dévastés par les troupes du Duc d'Alençon, & ceux de la Coulture & de S. Nicolas, par le Capitaine Dangeau.

La Paroisse de S. Jean s'étend dans la campagne, & relève du Domaine du Roi, de la Collégiale de S. Pierre, du Prieuré de S. Victur, de Coeffort, &c.

S. Gilles. La Paroisse de S. Gilles est située au S. S. O. de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Doyen de l'Eglise du Mans. Il y a 250 Communians.

Il y a dans l'Eglise de S. Gilles la chapelle de la Chardonnière, estimée 90 liv., à la présentation de l'héritier du Fondateur, qui est aujourd'hui M. de Launai, Avocat au Présidial, & Bailli de la Prévôté Régale du Chapitre du Mans.

Il y avoit dans la Paroisse de S. Gilles un hôpital, qui fut fondé pour recevoir & gouverner les lépreux & autres

affligés de Ladrerie. Son revenu fut réuni à l'Hôpital-Général en 1658. La Chapelle de cet Hôpital, dédiée à Saint Lazare, vient d'être détruite; les matériaux ont été employés au bâtiment du nouvel Hôtel-Dieu.

Le jour de la Décolation de S. Jean, 29 d'Août, il se tient une foire à S. Gilles, qu'on nomme la foire aux Oignons, parce qu'on y apporte cette denrée de toutes parts.

Il y a dans la Paroisse de S. Gilles une fontaine située dans la Prée des Plantes, appartenante au Couvent des Jacobins du Mans. L'eau de cette fontaine passe pour être minérale, & propre à lever les obstructions.

La Paroisse de S. Gilles s'etend dans la campagne. Le Doyen de l'Eglise du Mans y posséde un Fief.

Jurisdictions du Mans.

Il y a au Mans plusieurs Jurisdictions.

Le Présidial & Sénéchaussée. La Sénéchaussée fut établie au Maine sous le règne de Hugue Capet, environ l'an 987.

Le Présidial fut créé par Henri II en 1551. La Jurisdiction de la Sénéchaussée & du Présidial s'exerce par un Sénéchal, un Lieutenant-Général Civil, un Lieutenant-Général de Police, un Lieutenant-Particulier Civil, un Lieutenant Particulier Criminel, douze Conseillers, deux Avocats & un Procureur du Roi, un Greffier en Chef Civil, un Greffier en Chef Criminel, un Secrétaire de la Chambre, un Greffier des présentations & affirmations, un Receveur des consignations, un Certificateur des criées, un Garde Scel de la Chancellerie Présidiale, un Commissaire aux saisies réelles, deux Experts Arpenteurs, priseurs, mesureurs, en titre d'office, deux Greffiers, deux Experts, cinq Huissiers Audienciers, un Greffier de Police, deux Commissaires de Police, deux Huissiers de Police & deux Huissiers de la Sénéchaussée criminelle.

Outre le Présidial, il y avoit au Mans la Jurisdiction de la Prévôté Royale, qui en 1733 fut réunie audit Présidial. Il y a 24 Avocats-Procureurs à la Sénéchaussée & Siége Présidial du Maine.

Lors de la création des Notaires au Mans, leur nombre fut fixé à dix-sept. Il est réduit à douxe par une Déclaration du Roi.

La Jurisdiction de l'Officialité, qui connoît des matières

Eccléſiaſtiques, eſt compoſée d'un Official, un Vice-gérant, un Promoteur, un Greffier & quatre Huiſſiers.

La Chambre Eccléſiaſtique, qui connoît de toutes les impoſitions ſur le Clergé, ſe tient au Palais Epiſcopal; elle eſt compoſée du Seigneur Evêque, de ſept Députés, d'un Syndic & d'un Greffier.

La Chambre Eccléſiaſtique a acquis la recette des décimes & des inſinuations Eccléſiaſtiques, qu'elle fait exercer par un Commis.

Il y a cinq Notaires Apoſtoliques, qui ſont à la nomination du Seigneur Evêque.

MM. les Avocats & Procureurs de la Sénéchauſſée & Siége Préſidial plaident à l'Officialité & à la Chambre Eccléſiaſtique.

La Juriſdiction de la Maréchauſſée eſt compoſée d'un Lieutenant du Prévôt, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi, un Greffier, un Exempt, un Brigadier, deux Brigades, l'une de quatre Archers & l'autre de trois; les deux Brigades ſont caſernées.

L'Hôtel-de-Ville du Mans fut créé par Lettres-Patentes du Roi Louis XI, données à Thouars au mois de Février 1401; par ces Lettres, le Roi octroya aux habitans de la Ville du Mans pluſieurs grands & notables priviléges, franchiſes, libertés & facultés, droit de Mairie, Echevinage, &c. pour les récompenſer de leur fidélité & attachement à ſa Couronne, & notamment pour avoir chaſſé les Anglois de leur Ville, & l'avoir livrée au Roi, ſon père.

Par ces Lettres, le Roi donne aux habitans le droit d'élire d'entre eux pour trois ans un Maire, avec ſix Pairs & ſix Conſeillers perpétuels & à vie, & après la mort d'un des ſix Pairs, élire un des Conſeillers pour Pair, & élire un autre Conſeiller. Quand il s'agira d'élire un Maire, il ſera choiſi parmi les ſix Pairs: celui qui aura été élu Maire demeurera toujours parmi les Pairs, après ſon temps de Mairat fini, & avec rang après le Maire actuel; & pour accroître l'honneur des Maires, Pairs & Conſeillers & de leur poſtérité, le Roi les annoblit, pour jouir eux & leur poſtérité, née & à naître, en légitime mariage, du privilége de nobleſſe; on ne pourra choiſir pour Maire, pairs & Conſeillers gens mécaniques, & qui n'auront pas au Mans, ou dans la Province du Maine, cent livres tournois de rente en héritages. Ces annoblis partageront les ſucceſſions qui leur écherront comme coutumiers, ſelon la coutume du pays où elles ſe trouvent.

Le Roi exempte tous les habitans de la Ville du Mans de payer les francs-fiefs pour les biens qu'ils possèdent & ceux qu'ils pourront acquérir. Le Roi nomme pour gardien des priviléges qu'il accorde le Sénéchal & le Juge ordinaire du Pays du Maine, ou l'un deux, premier requis, ou leurs Lieutenans & Assesseurs. Le Roi ordonne que pour faire les réparations des clôtures de la Ville, tous ceux qui demeureront dans la Ville, Cité & Fauxbourgs, de quelque état & condition qu'ils soient, privilégiés ou non privilégiés, soient contraints par lesdits Maire, Pairs & Conseillers de contribuer auxdites réparations, non obstant opposition ou appellation quelconque. Le Roi ordonne que tous les manans & habitans de la Ville du Mans ne puissent être cités en première instance en aucune Jurisdiction hors la Ville du Mans, excepté pour les Commençaux de Sa Maison, de ceux de la Reine & de ses enfans.

Le Roi exempte tous les manans & habitans de la Ville du Mans d'aller ou envoyer aux arrières bans; il leur accorde de faire lever sur tous chartiers & voituriers entrans dans ladite Ville, quels qu'ils soient ou à qui ils appartiennent, le droit de barrage ou pavage accoutumé être levé, pour les deniers qui en proviendront, être employés par l'Ordonnance des Maire & Pairs, à la réfection, réparation & entretien des pavés de la Ville & de ses avenues.

Le Roi accorde au Maire, Pairs & habitans la permission de s'assembler quand besoin sera, & qu'ils le jugeront à propos jusqu'au nombre de vingt-quatre, sans être tenus de convoquer auxdites assemblées aucun des Officiers Royaux, qu'ils seront tenus de convoquer aux assemblées générales.

Le Roi ordonne que de trois ans en trois ans lesdits Maire, Pairs & Conseillers éliront un des habitans pour recevoir les deniers communs, lesquels il distribuera par l'Ordonnance du Maire & d'aucuns desdits Pairs & Conseillers, & sera tenu d'en rendre compte pardevant lesdits Maire, Pairs & Conseillers qui les pourront examiner, clore, &c. appelé l'un des Officiers Royaux de la Ville.

Par ces Lettres, le Roi exempte lesdits Officiers de Ville de tutelle, curatelle, collecte, & de toutes autres charges publiques. Le Roi ordonne que nul des habitans, de quelque état & condition qu'il soit, ne pourra exposer ni mettre vin à vendre en détail d'autre cru que celui du pays du Maine, sans la permission desdits Maire, Pairs

& Conseillers, pourvu qu'il y ait suffisamment du vin dudit cru pour fournir la Ville.

Le Roi charge lesdits Officiers de Ville de visiter les métiers, de créer jusqu'à quatre Sergens de Ville, & de faire acquisition d'une maison où s'assembler, pour laquelle acquisition ils ne lui payeront aucune finance, indemnité, amortissement, franc-fiefs, &c. hors seulement les droits & devoirs fonciers & anciens, dûs avant l'acquisition.

Le Roi donne aux Maire, Pairs & Conseillers, pouvoir de contraindre ceux des habitans qui ont fait ou feront des entreprises & édifices sur les murs & clôtures de la Ville, à réparer & réintégrer lesdites entreprises par eux faites, & en laisser jouir ladite Ville.

Le Roi veut & ordonne que lesdits Maire, Pairs & Conseillers puissent corriger les Boulangers, Bouchers & Poullailliers, qu'ils aient la connoissance des causes civiles des Marchands, & des marchandises fabriquées dans la Ville & Fauxbourgs, & que les procès qui seront intentés à ce sujet soient jugés sommairement, sauf l'appel pardevant le Juge ordinaire.

Donné à Thouars au mois de Février 1481. Signé Louis.

Selon notre manière de compter, c'est 1482, parce qu'alors l'année ne commençoit qu'à Pâque.

Lesdites Lettres ont été vérifiées & enthérinées par les Tréforiers de France & par le Sénéchal du Maine, ou son Lieutenant.

Ces premières Lettres n'ayant pas été mises à exécution, & les habitans ayant négligé de nommer des Officiers, ils présentèrent une Requête au Roi, & le supplièrent d'ordonner l'exécution de ses premières Lettres, avec quelques modifications portées dans leur Requête; ce que le Roi leur accorda avec les modifications suivantes. 1°. Que la postérité des Maires, Pairs & Conseillers ne sera point annoblie, comme il est porté dans les premières Lettres-Patentes. 2°. Que les Maire, Pairs & Conseillers de la Ville & Fauxbourgs du Mans ne pourront imposer aucunes tailles, subsides ou subventions pour les réparations, fortifications ou autres nécessités de la Ville & Fauxbourgs, sans convoquer & appeler les habitans pour donner leur consentement, sinon toutefois qu'il y eût mandement du Roi. 3°. Que le Receveur choisi pour faire la récette & dépense des deniers communs de la Ville sera tenu à la fin de ses trois ans de rendre compte de sa recette pardevant les Maire, Pairs & Conseillers,

les Sénéchal ou Juge ordinaire du Maine, ou leur Lieutenant & le Procureur du Roi, ou son Substitut. 4°. Que tous les habitans de ladite Ville & Fauxbourgs pourront exposer en vente, en gros & en détail, vins de tous crûs, à prix raisonnable, que limiteront les Maire, Pairs & Conseillers, si besoin est, & sans qu'ils soient tenus de demander aucun congé, de vendre les vins du crû du Pays du Maine.

Le Roi ordonne par ces Lettres qu'il sera incessamment procédé à l'élection & nomination desdits Maire, Pairs & Conseillers, Greffier & Receveur, qui soient de bonne renommée & des plus notables & apparens de la Ville, & pareillement de quatre Sergens, pardevant Guillaume Aimeret, Conseiller du Parlement, à ce commis par le Roi. Donné aux Montils-les-Tours, le 17 de Juillet 1483.

Le Roi Charles VIII confirma par ses Lettres-Patentes du mois de Septembre 1488, celles données par Louis XI, son père, avec les modifications ci-après; savoir, 1°. que dorénavant les affaires communes de la Ville & Fauxbourgs du Mans, pour & au lieu desdits Maire, six Pairs & six Conseillers, un Greffier, un Receveur & quatre Sergens, seront conduites & gouvernées par quatre Echevins, un Procureur, un Receveur, un Clerc de Ville & deux Sergens seulement, qui seront nommés par les habitans, & deux gens d'Eglise, commis & députés, l'un par l'Evêque du Mans & l'autre par les Doyen & Chapitre de l'Eglise dudit lieu, lesquels seront changés de deux ans en deux ans, excepté deux desdits Echevins qui seront continués par deux autres années, afin d'instruire les nouveaux, lesquels Echevins pourront assembler avec eux, quand ils jugeront à propos, d'autres habitans de la Ville, jusqu'au nombre de 24, pourront aussi faire assemblée générale, & pour le moins, en feront une chacun an, le premier ou second jour de Mai, ou autre jour plus commode, à laquelle seront appelés les Officiers du Roi; & parce que ci-devant, il s'est commis plusieurs abus sur le fait de la police, le Roi donne pouvoir auxdits Echevins d'y pourvoir les Officiers Royaux appelés. 2°. Le Roi donne pouvoir auxdits Echevins de faire nettoier, curer & décombrer les rivières de Sarte & d'Huisne en manière qu'elles puissent porter bateau & naviguer, tant au-dessus qu'au-dessous de ladite Ville, & pour ce faire, faire ôter, abattre & démolir duis, comôres, bois, pierres, chaussées, moulins & autres choses empêchant le

cours, appelant ceux qui sont à appeler, en dédommageant raisonnablement ceux qui pourroient y avoir intérêt; & que à ce faire & souffrir ils puissent faire contraindre par le Sénéchal ou Juge du Maine, ou leurs Lieutenans, non obstant opposition, &c. Donné à la Flèche, en Anjou, au mois de Septembre l'an de grâce 1488.

Ces Lettres furent vérifiées par les Trésoriers de France au mois de Janvier 1489, sous la modification de ne point faire d'assemblée jusqu'au nombre de 24, sans y appeler quelques-uns des Officiers Royaux, par les Généraux Conseillers du Roi, sur le fait des finances, le 27 Janvier, même année, par Herré de Chahanai, Sénéchal du Maine, le 20 Février même année.

Les mêmes priviléges furent confirmés par le Roi Louis XII à Blois, au mois de Mars 1498, par François Premier à Amboise, au mois de Juin 1515, par Henri II à Fontainebleau au mois de Janvier 1547, par François II au mois de Janvier 1559, par Charles IX, le 9 Juin 1572, par Henri III en Septembre 1586, par Henri IV au mois de Juillet 1591, par Louis XIII au mois de Janvier 1615, par Louis XIV au mois de Juin 1650, & par Louis XV le Bien-Aimé, en 1730.

Le Roi Louis XIV, par Arrêt de son Conseil d'Etat, du 24 Juin 1687, permet le transport du marché de la place de S. Pierre en une autre place plus commode, & maintient les Maire & Echevins en possession de la place du château, maisons, fossés, tours, murs, ramparts, &c. Le marché continue de se tenir dans la place de S. Pierre.

Le 26 Juin 1688, les habitans de la Ville du Mans, représentés par Marc le Moine, Avocat en Parlement & aux Conseils, au nom & comme fondé de procuration des sieurs Scipion Pousset, Conseiller du Roi, Président au Siége Royal de la Prévôté du Mans, Jean le Prince, Marchand, Daniel Pichon, Avocat au Présidial, Noel le Gendre, sieur de Thomasin, Bourgeois, & Jacques Gilles, Avocat, Echevins & Procureurs du général desdits habitans, achetèrent du Roi, par les personnes à ce commises par Sa Majesté, savoir, Henri Pussort, Chevalier, Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils & en son Conseil Royal des Finances; Claude le Pelletier, Chevalier, Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils & en son Conseil Royal des Finances, Président à Mortier au Parlement, Ministre d'Etat, Contrôleur Général des Fi-

nances; François d'Argouge, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils & en son Conseil Royal des Finances; Michel le Pelletier, Chevalier, Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant des Finances; François le Tonnelier de Breteuil, Chevalier, Conseiller d'Etat ordinaire, Intendant des Finances; les habitans, dis-je, achetèrent, comme dit est, les halles de la Ville du Mans, avec les droits de hallage & étalage, ensemble des étaux à Bouchers, échoppes, bancs & selles situées dans le marché de S. Pierre, avec le droit d'étalage en dépendant, appartenant à Sa Majesté, comme faisant partie de son Domaine, à la charge de tenir le tout en la censive du Roi, à cause de son Domaine du Mans, & de payer par chacun an au premier jour de Janvier, en la ville de Tours, entre les mains du Receveur Général des Domaines; savoir six deniers de censive, portant lots & ventes aux mutations, suivant la Coutume du Maine, & la somme de 500 liv. de rente & redevance annuelle & perpétuelle, & encore la somme de 500 liv. pour une fois seulement, faisant le sol pour livre pour les frais de publication, adjudication & du contrat de vente; comme aussi à la charge d'entretenir lesdites halles & lesdites échoppes, &c. en bon & suffisant état de réparations.

Le Roi, par ses Lettres-Patentes du 23 Septembre 1710, registrées au Parlement le neuf Décembre même année, à la Chambre des Comptes le 12 Janvier 1711, & en la Cour des Aides le 15 Janvier 1711, confirme à perpétuité aux habitans de la Ville & Fauxbourgs du Mans le privilége d'exemption du droit de franc-fiefs, pour les fiefs & biens nobles par eux possédés & acquis dans toute l'étendue du Royaume, & en conséquence il a accepté la somme de 28600 liv. à lui offerte par lesdits habitans à titre de don gratuit.

Par Arrêt contradictoire du Conseil d'Etat, du onze de Septembre 1731, le Roi y étant présent, les habitans de la Ville & Fauxbourgs du Mans, sont maintenus & confirmés à perpétuité dans l'exemption du droit de franc-fiefs, pour tous les fiefs & autres biens nobles par eux acquis & possédés, à quelque titre que ce puisse être, ou qu'ils acquéreront ou posséderont dans la suite dans toute l'étendue du Royaume; en conséquence le Roi a accepté la somme de dix-neuf mille huit cents livres, offerte par lesdits habitans à titre de don gratuit, y compris les deux sols pour livre, pour la confirmation desdits priviléges. Ordonne Sa Majesté que ladite somme sera incessamment

ſamment impoſée, enſemble les frais pour l'obtention de l'Arrêt, & ceux qui ſeront néceſſaires pour parvenir au recouvrement de ladite ſomme, ſur tous les Bourgeois & habitans roturiers de ladite Ville & Fauxbourgs du Mans, exempts & non exempts, privilégiés & non privilégiés, les Officiers du Préſidial, Prévôté, Election, Marechauſſée, Eaux & Forêts, Grenier à Sel, & tous autres, à l'exception néanmoins des Artiſans, qui ne poſſèdent aucuns biens en fonds, & qui ſont impoſés à la taille au-deſſous de ſix livres; le tout ſuivant les rôles qui en ſeront arrêtés par le ſieur de Leſſeville, Intendant de Tours, de l'avis de quatre Députés qui ſeront choiſis; ſavoir, un entre les Officiers de l'Hôtel-de-Ville, un entre les Officiers du Préſidial, Prévôté, Election, ou Grenier à Sel, un dans la Communauté des Avocats, & un parmi les Marchands ou notables Bourgeois. Sa Majeſté ordonne en outre qu'à l'avenir il ſera impoſé annuellement, en la même forme & manière que ci-deſſus, à commencer du premier Janvier 1731, la ſomme de 1000 liv. & les deux ſols pour livre, pour la confirmation deſdits priviléges, leſquelles ſommes ſeront auſſi payées d'année en année, à titre de don gratuit. En cas d'oppoſition audit Arrêt, Sa Majeſté s'en réſerve la connoiſſance, & icelle interdit à toutes ſes Cours & Juges.

En 1730, la Ville du Mans avoit payé au Roi pour droit de confirmation, à cauſe de ſon avénement à la Couronne, la ſomme de 2191 liv. & celle de 219 liv. pour les deux ſols pour livre de ladite ſomme.

Noms des Officiers de l'Hôtel-de-Ville du Mans, depuis l'année 1733 juſqu'à 1775.

1733. Paul-Louis-François Samſon, Seigneur de Lorchère, Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans, Maire perpétuel, & Conſervateur des Priviléges de ladite Ville, *Maire.*
Julien Gaupuceau, Avocat, *Echevin.*
Julien Dady de la Reinière, *Echevin.*
Renault le Vaſſeur, Avocat, *Procureur.*
En 1734, 1735 & 1736, *il n'y eut point de nomination.*

1737. Antoine Orry de la Roche, Conſeiller Titulaire, *Echevin.*
Charles-Dominique Cureau, Négociant, Titulaire, *Echevin.*

1738. Jacques-Chriſtophe Raiſon, Avocat, *Echevin.*

Henri Mandroux, Notaire, *Echevin.*
Nicolas-François Trotté, Avocat, *Procureur.*
1739. *Il n'y eut point de nomination.*
1740. Renault le Vasseur, Avocat, *Echevin.*
Mathurin Orry, Commerçant, *Echevin.*
1741 & 1742 *il n'y eut point de nommination.*
1743. Michel-Joseph Bouvet, Notaire, *Greffier-Secrétaire.*
1744. *Il n'y eut point de nomination.*
1745. Charles-Pierre Orry de Villarceau, Titulaire, *Echevin.*
1746. *Il n'y eut point de nomination.*
1747. Nicolas-François Trotté, Avocat, *Echevin.*
François-Bertrand Séru, Bourgeois, *Echevin.*
Louis Guédou de Maule, Avocat, *Procureur.*
1748. *Il n'y eut point de nomination.*
1749. Louis Guédou de Maule, Avocat, *Echevin.*
François Carreau, Bourgeois, *Echevin.*
Michel Barbet des Granges, Négociant, Titulaire, *Garde-Sel.*
Claude de Launay, Avocat, *Procureur.*
1750 & 1751 *Il n'y eut point de nomination.*
1752. Claude de Launay, Avocat, *Echevin.*
François Menard, Bourgeois, *Echevin.*
François Menard de la Groye, Avocat, *Procureur.*
1753. *Il n'y eut point de nomination.*
1754. François-Augustin le Vasseur, Président au Grenier à Sel, *Echevin.*
François-Louis Véron du Verger, Négociant, *Echevin.*
De Launay, Menard de la Groye & Ménard Bourgeois, continués par Arrêt du Conseil du 19 Juillet 1754, *Echevins.*
1755. François-Jean Menard de la Groye, Avocat, *Echevin.*
Charles le Péletier de Feumusson, Officier de la Maison du Roi, *Echevin*
François-Henri Lambert, Avocat, *Procureur.*
1756. François Chauvin du Ponceau, Avocat du Roi, *Echevin.*
Tiger de Chanteloup, Négociant, *Echevin.*
Et en vertu d'un Arrêt du Conseil du 22 Janvier 1757, le Vasseur & Véron du Verger furent *Conseiliers.*
1757. François-Henri Lambert, Avocat, *Echevin.*
Lambert de la Vannerie, Bourgeois, *Echevin.*
Ménard, Avocat, *Conseiller.*
Le Péletier de Feumusson, *Conseiller.*

Moinerie, Avocat, *Procureur.*
1758. De Blanchardon, Maître Particulier des Eaux & Forêts, *Echevin.*
Barbet des Granges, Négociant, *Echevin.*
Du Ponceau, Conseiller, Avocat du Roi, *Conseiller.*
Tiger, Bourgeois, *Conseiller.*
1759. Troté l'aîné, Avocat, *Echevin.*
Guilpin, Bourgeois, *Echevin.*
Lambert, Avocat, *Conseiller.*
Lambert, Bourgeois, *Conseiller.*
1760. Boulart du Port, Conseiller, *Echevin.*
Barbeu du Bourg, Apothicaire, *Echevin.*
De Blanchardon, Maître des Eaux & Forêts, *Conf.*
Barbet des Granges, Négociant, *Conseiller.*
Gourdin, Secrétaire de la Subdélégation, *Receveur.*
1761. Moinerie, Avocat, *Echevin.*
Chesneau de la Drourie, Officier Commensal, *Echevin.*
Troté l'aîné, Avocat, *Conseiller.*
Guilpin, *Conseiller.*
Trotté de la Roche, *Conseiller.*
1762. Hérisson de Villiers, Conseiller, *Echevin.*
Desportes de Linières, Négociant, *Echevin.*
Boulard Duport, Conseiller, *Conseiller.*
1763. Doisseau, Avocat, *Echevin.*
Langlois de Valière, Bourgeois, *Echevin.*
Moinerie, Avocat, *Conseiller.*
Chesneau, *Conseiller.*
1764. Des Roches, élu *Echevin.*
Nouet Mauni, Négociant, *Echevin.*
Hérisson de Villiers, *Conseiller.*
De Linières, Négociant, *Conseiller.*
1765. Nepveu de Rouillon, Lieutenant-Criminel, *Maire.*
Richer de Boismaucler, Conseiller, *Echevin.*
Richer de Montéhard, Ecuyer, *Echevin.*
Le Prou, élu *Echevin.*
Maulni de Landinière, Bourgeois, *Echevin.*
Blin de Béru, Conseiller, *Conseiller.*
De Bellemare, Ecuyer, *Conseiller.*
Prudhomme de la Boussinière, Bourgeois, *Conseiller.*
De la Moustière, Négociant, *Conseiller.*
Martigné, Notaire, *Conseiller.*
Hermé, Epicier, *Conseiller.*
Gourdin, *Syndic-Receveur.*
Anfray, Notaire, *Greffier-Secrétaire.*
1766. *Les mêmes qu'en 1765.*

1767. Belin de Béru, Conſeiller, *Echevin.*
De Bellemare, Ecuyer, *Echevin.*
Le Prince d'Amigné, *Conſeiller.*
De Tahureau, Ecuyer, *Conſeiller.*
1768. Richer de Boismaucler, Conſeiller, *Maire.*
Le Prince d'Amigné, Conſeiller, *Echevin.*
De la Mouſtière, Négociant, *Echevin.*
Du Cheſnay, Médecin, *Conſeiller.*
Touzard, Procureur à l'Election, *Conſeiller.*
1769. Tahureau, Ecuyer, *Echevin.*
Prudhomme de la Bouſſinière, Bourgeois, *Echevin.*
De Guibert, Ecuyer, *Conſeiller.*
Mauni Mortrais, Bourgeois, *Conſeiller.*
1770. Martigné, Notaire, *Echevin.*
Dagues, Bourgeois, *Echevin.*
Cureau, Négociant, *Conſeiller.*
Yver de Touchemoreau, Ecuyer, Avocat, *Conſeiller.*
1771. Péan du Cheſnai, Médecin, *Echevin.*
Mauni de Mortrais, Bourgeois, *Echevin.*
Le Comte de Broc, Chevalier, *Conſeiller.*
Pouſſet de la Vove, Bourgeois, *Conſeiller.*
Guédou de Maule, *Maire.*
Le Roi Louis XV donna, par ſon Edit du mois de Novembre 1771, une nouvelle forme à l'Hôtel-de-Ville, par laquelle on a dû créer des Notables, &c.
1772. Négrier de Poſſet, Conſeiller, *Maire-Titulaire.*
Martigné, Notaire, *Echevin.*
Dagues, Bourgeois, *Echevin.*
Mauni de Mortrais, Bourgeois, *Echevin.*
Pean du Cheſnai, Médecin, *Echevin.*
Touzard, Procureur à l'Election, *Conſeiller.*
De Guibert, Ecuyer, *Conſeiller.*
Cureau, Secrétaire du Roi, Négociant, *Conſeiller.*
Yver de Touchemoreau, Ecuyer, Avocat, *Conſeiller.*
Le Comte de Broc, Chevalier, *Conſeiller.*
Pouſſet de la Vove, Avocat au Parlement, *Conſeiller.*
Le Pin, *Receveur-Titulaire.*
Anfray, Notaire, *Secretaire-Titulaire.*
En 1773, 1774 & 1775, ce ſont les mêmes Officiers qu'en 1772.

La Juriſdiction des Eaux & Forêts, eſt compoſée d'un Grand Maître, d'un Maître Particulier, d'un Lieutenant, d'un Garde-Marteau, d'un Procureur du Roi, d'un Greffier en Chef, d'un Réceveur des Amendes, de deux

Arpenteurs Géométres, d'un Huissier Audiencier, d'un Garde-Général & de cinq Gardes Particuliers.

La Jurisdiction de l'Election est composée d'un Président, d'un Lieutenant, de sept Elus, d'un Procureur du Roi, d'un Substitut, d'un Greffier en Chef & de deux Huissiers, huit Procureurs qui plaident aussi au Grenier à Sel.

La Jurisdiction du Grenier à Sel est exercée par un Président, un Grainetier, un Contrôleur, un Procureur du Roi, un Greffier & deux Huissiers.

La Jurisdiction de la Marque des Fers est composée d'un Juge, d'un Procureur du Roi & d'un Greffier.

La Jurisdiction Consulaire est composée d'un Président, de quatre Consuls, d'un Greffier & de deux Huissiers. Il y a sept Procureurs qui plaident au Consulat. Par réglement de ce Siége, du deux Novembre 1769, pendant que durent les deux Foires franches, l'audience se tient tous les jours à deux heures de relevée; & quand les autres Foires se rencontrent les Mardis & les Samedis, qui sont les jours de l'audience ordinaire, la Jurisdiction tient à deux heures de relevée.

Jurisdictions Particulières.

La Jurisdiction de Touvoye, ou de la temporalité de l'Evêché, s'exerce par un Bailli, un Lieutenant, un Procureur-Fiscal, un Greffier & quatre Huissiers. L'audience se tient au Palais Royal: les Procureurs de l'Election y plaident.

La Jurisdiction de la Prévôté Régale du Chapitre de la Cathédrale est exercée par un Bailli, un Procureur-Fiscal, un Greffier & trois Huissiers; l'audience se tient près la Chapelle de S. Michel.

La Jurisdiction de l'Abbaye de la Coulture est composée d'un Bailli, un Procureur-Fiscal, un Greffier & quatre Huissiers: l'audience tient dans la rue de S. Julien-le-Pauvre, près l'Abbaye.

La Jurisdiction de Monnet s'exerce par un Bailli, un Procureur-Fiscal & un Greffier: l'audience se tient à l'Hôtel de Tessé.

La Jurisdiction de la Freinerie est exercée par un Bailli, un Procureur-Fiscal, un Greffier & un Huissier: l'audience se tient en la maison de la Freinerie, rue S. Dominique.

Lors de la création des Notaires au Mans, leur nombre fut fixé à dix-sept ; il est réduit à douze par une déclaration du Roi.

En 1756, Claude Picard du Vau, Capitoul de Toulouse, né à S. Ouen, en Champagne, Province du Maine, mort à Paris en 1757, très-curieux dans l'Histoire des Médailles & des Antiques, légua par son testament un fonds qu'il avoit sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, produisant mille livres de rente annuelle, pour entretenir une Ecole de Dessin dans la Ville du Mans, & y instruire *gratis* les pauvres Artistes de toutes espèces. Le Maitre de cette Ecole a commencé à donner des leçons au mois de Juillet 1759. On y enseigne toutes les parties du dessin, la figure, les animaux, les fleurs, l'ornement, la perspective & l'architecture. L'école se tient dans le nouveau Palais quatre fois la semaine, le Lundi, le Mardi, le Jeudi & le Samedi, à neuf heures du matin en hiver, & à trois heures après-midi en été, & tous les Dimanches après Vêpres. Il y a vacance pendant les mois de Juillet & d'Août. Le Fondateur a nommé pour ses exécuteurs testamentaires, en cette partie, les sieurs de Samson de Lorchère, Lieutenant-Général du Mans, & le Père Canto, Prêtre de l'Oratoire, & après eux, le corps des Officiers de l'Hôtel de-Ville, qui en acceptant le don, ont pourvu aux autres dépenses nécessaires pour rendre solide cet établissement. Le premier Maître qui a été choisi, est le sieur Lorcé, élève de l'Académie de Peinture de Paris.

Par Arrêt du Conseil d'Etat, du 24 Février 1761, le Roi a établi dans la Généralité de Tours une Société d'Agriculture, composée de trois Bureaux, un dans chacune des Villes Capitales des trois Provinces de Tours, Angers & le Mans. Chaque Bureau est composé de vingt Membres, lesquels ne formant qu'un même Corps, ont séance & voix délibérative dans les trois Bureaux lorsqu'ils se trouveront dans le lieu de leur établissement. Le Roi a permis à chaque Bureau de se choisir des Associés, qui, comme les Membres, ont voix délibérative dans les Assemblées de la Société. On nomme tous les ans un Président du Bureau : le Secrétaire est perpétuel.

On a établi au Mans une Pépinière Royale de mûriers blancs.

Le 10 Novembre 1722, M. Hérault, Intendant de la Généralité de Tours, rendit une Ordonnance qui permet

aux Bourgeois du Mans le transport du vin en barils & en bouteilles à leurs maisons de campagne, & d'en fournir à ceux qu'ils emploient à faire leur récolte.

Extrait du Procès-Verbal du nouvel épalement fait le 14 Février 1731, devant M. le Subdélégué de l'Intendant au Mans, en présence des Maire & Echevins de ladite Ville, en conséquence de l'Arrêt du Conseil du 26 Décembre 1730.

La pipe du Mans contient 65 veltes & 5 pintes, faisant 525 pintes de Paris, ce qui revient à 404 pintes, mesure Royale du Mans. La busse & le quart à proportion.

La velte ou sextier contient huit pintes de Paris; ce qui est égal à six pintes un sixième du Mans.

Foires & Marchés du Mans.

Par Arrêt du Conseil du 14 Février 1769, & Lettres-Patentes du 13 Avril suivant, enregistrées au Parlement le premier Juillet aussi suivant, la Foire qui se tient le Mardi d'après la Pentecôte, durera huit jours francs; celle qui se tenoit le Lundi d'après la Toussaint, commencera le lendemain de la Fête des Trépassés, durera aussi huit jours francs.

Les autres Foires se tiennent le Vendredi d'après la mi-carême; le lendemain de S. Gervais d'été; le jour de la Décollation de S. Jean; & le troisième Lundi d'après la Toussaint.

Les Marchés se tiennent au Mans tous les Lundis & Vendredis.

Le sol des environs du Mans est communément bon, & produit toutes espèces de blés & légumes, de chanvre & de bon vin, sur-tout celui qui se recueille dans les clos de Gazonfier, de Douceamie & de Rocsant. Les deux rivières de Sarte & d'Huisne sont bordées d'excellentes prairies; le poisson qu'elles nourrissent est bon, sur-tout celui de l'Huisne: celui qui se pêche le long des murs de la Ville & dans les Fauxbourgs n'est pas bon, & peut être mal-sain.

Le principal commerce de la Ville du Mans est celui des étamines & des cires: ces deux marchandises passent à l'étranger, qui en fait un grand cas.

Continence des boisseaux dont on se sert dans le plus grand nombre des Marchés du Maine, ou des Villes adjacentes.

Le Mans pèse.	30 livres de froment.
Le Château-du-Loir. . .	26
Lucé.	28
La Chartre.	27
Montoire	$25\frac{1}{2}$
S. Calais.	32
Vibraye.	46
La Ferté-Bernard. . . .	$51\frac{1}{2}$
Montfort	$51\frac{1}{2}$
Bonnestable.	60
S. Côme.	70
Bellême.	80
Mamers.	70
Ballon.	85
Beaumont	60
Alençon.	30
Fresnay.	60
Conlie	68
Sillé-le-Guillaume. . .	60
Baas	70
Lassay.	63
Villaines.	66
Prez-en-Pail.	35
Mayenne.	105
Gorron.	60
Ernée.	95
Ambrières	63
Landivi.	70
Laval.	31
Sablé.	30
Evron.	56
Loué.	70
Vaslon	$52\frac{1}{2}$
Le Lude.	21

M. Véron du Verge, Secrétaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture, m'a fourni ce Memoire.

Bibliographie du Mans, où les Ecrivains ſont rapportés par Ordre Alphabétique.

La Ville du Mans a donné dans tous les temps des Savans à la République des Lettres.

Ami (Pierre), Conſeiller au Préſidial du Mans, excellent Poëte Latin, grand ami de Robert Garnier, comme on peut le voir au commencement des Tragédies de Cornélie & d'Hipolite, &c. vivoit ſous le règne de Henri III. *Blondeau.*

Angenne (Claude), Evêque du Mans, né à Rambouillet le 26 Août 1538, fut Conſeiller Clerc au Parlement de Paris en 1565, Evêque de Noyon en 1577, Evêque du Mans en 1588, & mort en 1601. Le Roi Henri III l'envoya en 1589 vers le Pape Sixte-Quint, pour lui remontrer la néceſſité où les Guiſes l'avoient mis de les faire périr, & lui demander l'abſolution. Il écrivit une lettre au Roi, par laquelle il lui rend raiſon de ſa négociation. Cette lettre, datée du 15 Mars 1589, fait le détail de tout ce qui ſe paſſa aux audiences qu'il eut du Pape, au ſujet de l'abſolution demandée par le Roi, & que le Pape refuſa. On trouve cette lettre imprimée dans les Mémoires du Duc d'Epernon; à Paris, 1626, *in*-4°.

Lettre de l'Evêque du Mans (Claude d'Angennes), avec la réponſe à elle faite par un Docteur en Théologie, en laquelle eſt répondu à ces deux doutes: ſi on peut ſuivre en ſûreté de conſcience le parti du Roi de Navarre, & le reconnoître pour Roi; & ſi l'acte du frère Jacques Clément, Jacobin, doit être approuvé en conſcience, & s'il eſt louable ou non. Paris, Chaudière, 1589. Troyes, Moreau, *in*-8°.

Le Docteur, dont il eſt ici queſtion, eſt l'exécrable Ligueur Jean Boucher, Curé de S. Benoît.

Traité de la Puiſſance du Pape envers les Rois, par le R. P. en Dieu Meſſire Claude d'Angennes de Rambouillet, Evêque du Mans.

Cet Ouvrage *MS.* eſt dans la Bibliothèque de M. Févret de Fontette, Conſeiller au Parlement de Dijon.

L'Evêque du Mans conclud que c'eſt à tort que les Papes ont cru pouvoir dépoſer les Rois, délier leurs ſujets du ſerment de fidélité, &c. cependant il penſe que le Pape, & les Evêques même, ont le droit de corriger & d'excommunier les Souverains quand ils négligent de leur obéir dans les choſes qui regardent le ſpirituel; ce

qu'il confirme par plusieurs exemples, entre autres par celui de S. Ambroise & par les Canons du Concile de Latran. *Lavocat, Dictionn. Hist. Bibliot. Fran. art.* 7194, 19084, 30244.

Aubert de la Morlière (Jean), Avocat au Mans, Jurisconsulte, a fait des Recueils sur le Droit Romain, & quelques Observations sur la Coutume du Maine. Il vivoit sous le règne de Henri III. *Blondeau.*

Aubert de Versé (Noël), étoit du Mans; né Catholique, il devint Calviniste & ensuite Socinien; il se fit recevoir Docteur en Médecine & Bourgeois d'Amsterdam. Il demeura long-temps chez les Elzévirs avec Christophe Sandius le fils, fameux Socinien & Anti-Trinitaire. Il rentra enfin dans la Religion Catholique en 1690, & mourut dans son sein en 1714, à Paris, sur la Paroisse de S. Benoît. On a de lui 1°. le Protestant Pacifique, ou Traité de la Paix de l'Eglise, dans lequel on fait voir, par les principes des réformés, que la foi de l'Eglise Catholique ne choque point les fondemens du salut, & qu'ils doivent tolérer dans leur communion tous les Chrétiens du monde, les Sociniens & même les Quakers; à Amsterdam, 1684. 2°. La même année il avoit donné au même lieu un manifeste contre Jurieu, qui avoit attaqué par un Factum l'ouvrage précédent. 3°. L'Impie convaincu, ou Dissertation contre Spinosa, dans laquelle on réfute son Athéïsme. 4°. La Clef de l'Apocalypse de Saint Jean, ou Histoire de l'Eglise Chrétienne sous la quatrième monarchie; Paris 1703, 2 vol. *in*-12. 5°. l'Anti-Socinien, ou nouvelle Apologie de la foi Catholique contre les Sociniens, 1692. 6°. le Tombeau du Socinianisme. *Goujet, Supplém. Moréri. Lavocat, Diction. Histor.*

Barre (Gervais la), & son Fils, très-habiles Statuaires, vivoient en 1610; ils étoient nés dans la Paroisse de S. Vincent. Le sépulcre, dans la chapelle de S. Pierre de l'Eglise Cathédrale, est l'ouvrage de la Barre père; cet ouvrage est loué des connoisseurs. Les figures du jubé de l'Eglise de l'Abbaye de S. Vincent, celles du grand autel & celles de la chapelle de S. Laurent, sont de la façon des la Barre, père & fils. *Alman. Manceau*, 1768 *page* 52.

Belin de Bérus (Louis-François), Chanoine de l'Eglise du Mans, Archidiacre de Montfort, de l'Académie Royale d'Angers, Antiquaire, Chronologiste & Physicien Naturaliste, a fait une collection de livres rares & de belles éditions; sa bibliothéque est composée de plus de cinq mille volumes; son cabinet d'Histoire Natu-

relle, le premier qui a été formé au Mans, est très-curieux & bien meublé de médailles & anciennes monnoies, de minéraux, cryſtalliſations, pétrifications, pierres ſingulières, urnes anciennes, coquillages, peintures, ſquelettes, &c. On attend avec impatience qu'il donne au Public ſes remarques critiques, ſur-tout ſur la chronologie: il a bien voulu me faire part de quelques-unes ſur celle de nos Evêques. M. Belin eſt né au Mans dans la Paroiſſe

BELLAI (Jean, Cardinal du), n'étoit pas Manceau; on le place cependant ici parmi les Ecrivains Manceaux, parce qu'il étoit Evêque du Mans, & que la Maiſon du Bellai s'eſt alliée aux meilleures Familles du Maine, & c'eſt pour cette dernière raiſon que nous ferons mention de Guillaume & de Martin du Bellai. Le Cardinal du Bellai naquit en 1492, & mourut à Rome en 1560. Voyez *parmi les Evêques du Mans, à l'article Maine.* On a de lui un livre d'Elégies, un d'Epigrammes & un d'Odes; le tout imprimé chez Robert Etienne en 1546, à la ſuite des trois livres d'Odes de Salmon Macrin, MM. de Thou & de Sainte-Marthe font l'éloge des Poéſies de ce Cardinal. Il parut en 1543, une Lettre Apologétique du Roi François I, contre les calomnies débitées par l'Empereur Charles V; cette Apologie étoit l'ouvrage du Cardinal du Bellai. Voilà un autre ouvrage du même Cardinal: *Joannis Cardinalis Bellaii, Epiſcopi Pariſienſis; Franciſci olivarii in ſenatu Pariſienſi Præſidentis, & Africani Malleii Baillivi Divionis, Franciſci primi Legatorum, orationes Duce de ſententia Chriſtianiſſimi Regis ad Sereniſſimos ſancti imperii ordines ſpiræ conventum agentes, anno* 1544, *nec non pro eodem Rege defenſio, adverſus Jacobi Omphalii maledicta, latinè & gallicè. Pariſiis Rob. Stephani* 1544, *in-*4°. manuſcrit. Lettres Originales de Jean, Cardinal du Bellai, depuis l'an 1549 juſqu'à 1559, *in-fol.* 3 vol. Autre *MS.* Lettres Originales & Copies de Jean, Cardinal du Bellai, de Guillaume & Martin du Bellai, des règnes de François I & de Henri II, *in-fol.*

BELLAI (Guillaume du), Seigneur de Langei, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Vice-Roi en Piémont du temps du Roi François Premier; il étoit frère du Cardinal, & fils de Louis du Bellai, Seigneur de Langei & de Glatigni, près Montmirail au Perche, auquel lieu de Glatigni il naquit en 1498; ſa mère s'appeloit Marguerite de la Tourlandri. Il mourut en 1553.

La Croix du Maine rapporte dans ſa Bibliothéque

Françoise, à l'article Guillaume du Bellai, cet épitaphe.

Ci gît Langei, qui de plume & d'épée,
A surpassé Ciceron & Pompée.

Guillaume du Bellai, dit Bayle, dans son Dictionnaire, avoit composé en latin une Histoire de son temps, qui ne contenoit que les guerres de François I, divisée en ogdoades (c'est-à-dire qu'il faisoit ses divisions de huit en huit livres); & puis par ordre du Roi, il l'avoit traduite en François. Cet ouvrage n'a point paru, à la réserve de quelques fragmens que Martin du Bellai, frère de Guillaume, a insérés dans ses Mémoires.... L'ouvrage entier contenoit sept ogdoades, dont Martin du Bellai a publié trois livres de la cinquième ogdoade. On a aussi de Guillaume du Bellai: Lettre d'un Serviteur du Roi à un Secrétaire Allemand, sur les différends entre le Roi de France & l'Empereur. Paris, *Serrenas*, 1546. *in*-8°.

Bellai (Martin du), frère du précédent, Gouverneur de Normandie, & Prince d'Yvetot, se distingua dans les Armées & dans les Ambassades; il mourut en 1559; on a de lui, les Mémoires de Martin du Bellai, Seigneur de Langei, contenant le discours de plusieurs choses advenues au Royaume de France, depuis l'an 1513 jusqu'au trépas du Roi François I, auxquels l'Auteur a inséré trois livres, & quelques fragmens des ogdoades de Mess. Guillaume du Bellai, Seigneur de Langei, son frère; Œuvre mise nouvellement au jour, & présentée au Roi par Mess. René du Bellai, Chevalier de l'Ordre de Sa Majesté, Baron de la Lande, héritier d'icelui Martin du Bellai. A Paris, à l'Olivier de l'Huillier, 1569. M. l'Abbé Lambert nous a donné, les Mémoires de Martin & de Guillaume du Bellai-Langei, mis en nouveau style, auxquels on a joint les Mémoires du Maréchal de Fleurange, qui n'avoient point encore été publiés; & le Journal de Louise de Savoye: le tout accompagné de notes critiques & historiques, & de pièces justificatives pour servir à l'Histoire du Roi François I. Paris, Nyon & Guillyn, 1753, *in*-12, 7 vol.

Montaigne, au livre 2 de ses Essais, chap. 10, dit qu'on découvre dans Guillaume & Martin du Bellai, un grand déchet de la liberté & franchise d'écrire; que leur ouvrage est plutôt un plaidoyer pour le Roi François I contre l'Empereur Charles-Quint, qu'une Histoire; & que si on

veut avoir l'entière connoissance du Roi François, & des choses avenues de son temps, qu'on s'adresse ailleurs, si on veut l'en croire. *La Croix du Maine. Du Verdier Vauprivas. Supplém. Moréri. Lavocat. Bibliot. Françoise, 2 vol. artic.* 17613, 17621, 22, 3e *vol. artic.* 29968, 65, 69, 30062, 63.

Besnard (Hilaire), mort à Paris en 1687; avoit voyagé dans le Levant, & fait imprimer la relation de ses voyages, dans un vol. *in-fol.* avec figures & estampes. *Al. Manc.* 1768, *page* 29.

Biardeau, Statuaire, né au Mans. Les figures de la Sainte Vierge qui furent placées en 1638, sur le haut des portes de la Ville du Mans, sont de lui; elles passent pour être très-belles. *Alman. Manc.* 1768, *page* 53.

Blondeau (Charles), Avocat au Mans, a donné les Portraits des Hommes Illustres de la Province du Maine. Mans, Jacques Isambart, 1666, *in*-4°.

Le commencement de cet ouvrage est une table des hommes Illustres de la Province du Maine, qui par leur mérite sont parvenus aux premières charges, & se sont rendus recommandables par leurs écrits, selon l'ordre alphabétique des noms de Baptême.

La première table est suivie d'une seconde, qui contient les noms des Ecrivains de la Province du Maine, tirée de la Bibliothéque Françoise de la Croix du Maine.

Ensuite il donne les portraits d'Ambroise de Loré, Seigneur d'Yvri; de Jean Glapion, Provincial des Cordeliers de la Gaule Belgique, Archevêque de Tolède; de Gervais Barbier, Sieur de Francour.

Bodereau (Julien), Jurisconsulte, Avocat au Mans, mort en 1615. Nous avons de lui un ouvrage intitulé: les Coutumes du Pays & Comté du Maine, avec les Commentaires de Maitre Julien Bodereau, Avocat à la Sénéchaussée & Siége Présidial du Mans. Paris, Gervais Alliot, 1645, *in-fol.*

On trouve dans la Préface des Commentaires de Bodereau, les antiquités du pays du Maine. Les priviléges de la Ville du Mans, recueillis par Bodereau, sont imprimés avec ses Commentaires.

Depuis l'édition *in-fol.* des Commentaires de Bodereau sur la Coutume du Maine, l'Auteur retoucha son ouvrage, & le donna au Public en 1648, sous ce titre: Illustrations & Remarques sur les Coutumes du Maine, revues, corrigées, & augmentées de plusieurs décisions,

Sentences & Arrêts, par Mᵉ Julien Bodereau, Avocat au Siége Présidial du Mans depuis son premier Commentaire. Au Mans, chez Jérôme Olivier, 1658, 2 vol. *in*-16. J'ai entendu nommer cet ouvrage, le Bréviaire des Avocats, parce qu'on peut le porter dans sa poche. *Bibliot. Franç. articles* 35505, 35514. Blondeau donne à Bodereau la qualité d'excellent Poëte Latin & François.

Bondonnet (Jean), Bénédictin de l'Abbaye de Saint Vincent du Mans, né à la Coulture. Nous avons de lui une Histoire des Evêques du Mans, intitulée : la Vie des Evêques du Mans, restituée & corrigée, avec plusieurs belles remarques sur la Chronologie, par Dom Jean Bondonnet, Bénédictin de l'Abbaye de S. Vincent du Mans, avec la réponse sommaire à la défense anticipée de l'Histoire des Evêques du Mans. Paris, Martin, 1651.

Le P. Bondonnet n'a fait qu'abréger l'Histoire des Evêques du Mans, donnée par Courvaisier, & y a ajouté les corrections qu'il a jugées nécessaires dans les endroits où il a cru que l'Auteur s'étoit trompé, principalement sur le temps de la mission de S. Julien au Mans, que Bondonnet met dans le premier siècle de l'Eglise, & que Courvaisier, autorisé du sentiment de Sulpice Sévère & de S. Gregoire de Tours, rejette jusqu'au troisième siècle, sous l'Empire de Gordien.

Launoi, Docteur de Sorbonne, a fait trois Dissertations, imprimées à Paris chez Martin, en 1651, *in*-8°. pour combattre le sentiment de Bondonnet; celui-ci de son côté refuta les trois Dissertations de Launoi. Sa réfutation fut imprimée à Paris par Martin, en 1653.

La critique que le P. Bondonnet fait de l'ouvrage de Courvaisier, est souvent juste; mais l'aigreur de son style dégoûte le Lecteur. C'étoit le vice du temps. *Blondeau. Alman. Manç. page* 33. *Bibliothéque Franç. article* 3962, 10342.

Bondonnet (François), Curé de Moulins, Chanoine Honoraire de S. Pierre de la Cour, est Auteur d'un éloge de Sainte Scolastique; ce qui lui procura l'honneur d'être admis au nombre des Chanoines Honoraires de S. Pierre : il donna aussi la vie, avec un éloge de Joseph-Ignace le Clerc de Coulaine, mort en odeur de sainteté en 1610, Chanoine Diacre de l'Eglise du Mans. *Alman. Manceau* 1767, *page* 28.

Bondonnet de Parence (Antoine), Avocat du Roi au Siége Présidial du Mans, mort au Mans en 1742. On

a de lui des Obſervations manuſcrites ſur la Coutume du Maine, auxquelles les Avocats ont quelquefois recours. *Alman. Manc.*

Bonneval (René), Poëte François, né dans la Paroiſſe de S. Vincent en 1700. (cette date eſt fauſſe, je l'ai vu au Collége, & il étoit beaucoup plus âgé que moi). On a imprimé à Paris quelques-uns de ſes ouvrages, entre autres une petite piéce à l'occaſion du mariage de Mademoiſelle de Richelieu avec M. le Comte d'Egmont. *Journ. Hiſtor. Mai* 1756.

Boéard (Etienne), Poëte Latin, né au Mans, mort en 1749, a traduit en vers latins les ouvrages de Roi ſur la convaleſcence du Roi Louis XV, le retour du Roi à Paris, cette convaleſcence célébrée à S. Cyr en préſence de la Reine; il a auſſi traduit en vers latins le Poëme de la Grâce de Racine; le Poëme du même ſur la Religion; la lettre de Rouſſeau à Racine; il a auſſi compoſé une Ode ſur la Religion. Bréard étoit Maître Serger de ſa profeſſion; étant devenu infirme, & ne pouvant plus travailler de ſon métier, il s'occupoit à faire des trêmes. Dans cette occupation, il avoit un petit banc auprès de lui, ſur lequel il y avoit une écritoire & du papier pour écrire les penſées qui lui venoient en travaillant. M. le Chancelier lui fit donner une penſion de la Cour. *Alman. Manc.* 1768, *page* 43.

Boussard (Geoffroi), Docteur & Doyen de la Faculté de Théologie, Chancelier de l'Egliſe de Paris, naquit au Mans d'une Famille noble & ancienne, environ l'an 1439, & y mourut environ 1520. Les ouvrages de Bouſſard ſont: Nouvelle Edition de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſèbe, traduite en latin par Ruffin. Paris, 1495, *in*-4°.

Explication des Epîtres de S. Paul, tirée des livres de S. Auguſtin par Bède.

Traité de la continence des Prêtres, ſur cette queſtion nouvelle : ſi le Pape peut permettre à un Prêtre de ſe marier. Paris, 1505. *in*-8°. Rouen 1513.

Oratio habita Bononiæ coram Julio 2°. per Gauffredum Bouſſardum, 1507.

Gauffredi Bouſſardi de Diviniſſimo Miſſæ ſacrificio, compendioſa & brevis expoſitio. Paris, 1511.

Gauffredi Bouſſardi Cenomanenſis interpretatio in ſeptem pſalmos pœnitentiales. Pariſiis 1521. *in*-8°.

Le Régime & Gouvernement pour les Dames & Femmes de chaque état, qui veulent vivre dans le monde ſelon Dieu, MS. *La Croix du Maine, Blondeau. D. Liron. Singular. Hiſtor.*

Bourree (Michel), Sieur de la Porte, Avocat au Mans, Poëte Latin & François, a composé plusieurs Poëmes à l'honneur de Saint Julien, Evêque du Mans, imprimés à Angers & au Mans; plusieurs Noels & Cantiques, imprimés au Mans; le Paranimphe du mariage du Roi Charles IX, avec Madame Elisabeth d'Autriche; une Ode Panégyrique du Maine, imprimée à Angers; une Elégie sur le trépas de Madame d'Averton, nommée Françoise de la Chapelle, femme de Messire René de Bourré, Chevalier de l'Ordre du Roi, imprimée au Mans; des Poëmes François à l'honneur de Messieurs d'Angennes; & plusieurs Tragédies & Comédies Françoises non imprimées. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Blondeau.*

Bourdais (Ardouin le), Avocat au Mans, a donné l'entrée du Roi Louis XIII & de la Reine Marie de Médicis au Mans. Mans, de Varenne, 1614, *in*-8°. *Alman. Manc.* 1768, *page* 30. *Bibliot. Franç. Artic.* 26320.

Boutier (Barthelemi), Prêtre, a composé les Essais Poétiques sur les affaires du temps. La Flèche, Georges Griveau, 1632 *Alm. Manc.* 1768, *page* 29.

Brisbarre (Claude), Prêtre, mort en 1691, âgé de 27 ans, a composé un ouvrage intitulé: l'art de vivre heureux dans la Société. *Alman. Man.* 1668, *page* 38.

Brisleret (Pierre), Architecte, né au Mans dans la Paroisse de S. Vincent, a fait le jubé des Pères Jacobins du Mans, qui a passé pour un chef-d'œuvre, en 1554; on conserve des Mémoires dans cette Communauté, qui font mention que ce jubé servit de fort contre les Huguenots, qui, en 1562 pillèrent l'Eglise de ces Religieux. Ce jubé, qui séparoit la nef de l'Eglise d'avec le chœur, a été transporté depuis quelques années au bas de l'Eglise, où l'on a placé les orgues. *Alm. Man.* 1768, *p.* 51.

Brouillier (Jean), Chanoine de l'Eglise du Mans, a fait un Recueil des Vies des Evêques du Mans. MS. il s'occupa beaucoup à réparer les désordres faits par les Huguenots en son Eglise, en 1562. Brouillier vivoit encore en 1584. *La Croix du Maine, Bibliot. Franç. Articl.* 10339.

Bigne (Margarin de la), célèbre Docteur de Sorbonne, naquit à Bernière le Patri, en Normandie, fut Doyen de l'Eglise du Mans, après la mort de François du Parc, son oncle maternel, arrivée en 1581; on croit qu'il mourut à Paris en 1589, âgé d'environ 43 ans. C'est le premier qui ait entrepris une bibliothéque complette des ouvrages des Saints

Saints Pères, dont il donna la première édition en 1575, en 8 volumes *in-fol.* & un tome neuvième en 1579; il en donna une nouvelle édition en 1589. en 9 vol. *in-fol.* Cet ouvrage a eu depuis plusieurs éditions augmentées jusqu'à l'an 1677, qu'on en publia une nouvelle édition à Lyon en 27 vol. *in-fol.* La Bigne se distingua aussi par ses Harangues & Sermons; il donna un Recueil de Statuts Synodaux en 1578, *in-8°.* & une édition d'Ysidore de Séville en 1580, *in-fol. Lavocat.*

BROSSARD (David), Religieux de l'Abbaye de S. Vincent, a fait un livre de l'Agriculture, sur lequel on a depuis formé les maisons rustiques. Il vivoit sous le règne de Henri II. *Blondeau.*

CARACCIOLI (N....), M. le Marquis de Caraccioli est né au Mans dans la Paroisse de S. Vincent. Après avoir fait ses classes, il entra dans la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire, d'où il sortit pour prendre le parti des armes. Il a été Colonel dans les troupes du Roi de Pologne. Il a toujours conservé le goût qu'il avoit pris pour les Belles-Lettres dans la Congrégation de l'Oratoire. Ses principaux ouvrages sont: la Vie du Cardinal de Bérule, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire en France. Paris, Nion 1764, *in-12*; Dialogue entre le siècle de Louis XIV & le siècle de Louis XV. La Haye, (Paris) 1751; la Jouissance de Soi-même; de la Conversation avec Soi-même; le Tableau de la Mort; le Véritable Mentor, les Caractères de l'Amitié; l'Univers Enigmatique; la Grandeur d'Ame; de la Gaieté; le Langage de la Raison; le Langage de la Religion; le Cri de la Vérité contre la Séduction du siècle; la Religion de l'Honnête-Homme; l'Eloge du Pape Benoît XIV; le Chrétien du temps confondu par les Chrétiens des premiers siècles; Lettres récréatives & morales; la Vie du R. Père de Gondren, Général de la Congrégation de l'Oratoire, &c.

Voici une petite pièce de vers d'un Chanoine Régulier de l'Ordre de Sainte Geneviève.

Quel est cet Ecrivain, dont le mâle courage,
Sans rougir de sa foi, sans redouter l'orage,
Marchant dans un sentier par tant d'autres battu,
Ose attaquer le vice, & venger la vertu;
Ose, des Livres Saints réclamant le suffrage,
Relever du Chrétien le courage abbatu
Par la main du libertinage?

Eſt-ce un nouveau Paſcal ? Eſt-ce un Pluche ou Guyon ?
Eſt-ce un Docte Prélat, un zélé Solitaire,
Héros défenſeur né de la Religion ?
Non: c'eſt un brave Militaire
Qui fronde les abus, loin d'en être amolli,
C'eſt un Sage, un Chrétien, c'eſt Caraccioli.

Alm. Manç. 1768, page 47. Journ. Hiſtor. Novemb. 1761. Bibliot. de France, artic. 7785, 24730.

CHAPELAIN (Pierre), habile Chirurgien au Mans, a composé un diſcours ſur le préſervatif de la peſte. Mans, Gaignot 1551. Il vivoit encore en 1582. *Croix du Maine. Blondeau.*

CHAT (François le), Chanoine, Chantre de l'Egliſe du Mans, fut préſent à la réformation de la Coutume du Maine, en 1508, par députation. Il a fait un volume des Coutumes & Cérémonies de l'Egliſe du Mans, MS. *Blondeau.*

CHARTIER (François), ſieur de la Mahotière, Conſeiller au Préſidial du Mans, a composé un livre de l'origine & Conférence des Magiſtrats Romains avec ceux de France. Il vivoit ſous le règne de Henri III. *Blondeau.*

CHESNE (Jacques le), Procureur du Roi en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans, eſt Auteur de pluſieurs Poëmes latins & françois. On trouve pluſieurs de ſes Sonnets dans le Recueil des Chanſons miſes en muſique, imprimé à Paris; il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Blondeau.*

COHON (Antime-Denis), (& non Antoine, comme il eſt dit dans le Supplément de Moréri de l'année 1735), naquit à Craon en Anjou en 1595; il fut élevé par N... Cohon, ſon oncle, Chanoine de l'Egliſe du Mans, & Archidiacre de Montfort, qui l'envoya étudier à Angers, & enſuite en Sorbonne, & qui lui réſigna ſon Canonicat & ſon Archidiaconé. Antime Cohon ſe rendit célèbre par la prédication; il fut un des premiers, avec le Père Lingende, Jéſuite, qui retrancha dans ſes Sermons les citations d'Auteurs profanes, que l'on affectoit de ſon temps, & y ſubſtitua l'autorité de l'Ecriture-Sainte & des Pères de l'Egliſe. Le Cardinal de Richelieu fit prêcher Cohon à la Cour en 1633, & peu de temps après il lui donna l'Evêché de Nîmes & l'Abbaye de S. Gilles, au même Diocèſe. Cohon eut bien des traverſes dans ſon Diocèſe

de la part des Hérétiques, qui dès l'an 1621, s'étoient emparés de la Ville de Nîmes, dont ils avoient démoli l'Eglise Cathédrale; ils attentèrent plusieurs fois à sa vie, ce qui l'obligea de céder à leur fureur, & de consentir sa translation à l'Evêché de Dôl. Il avoit pris possession de ce dernier Siége lorsqu'il fit l'Oraison Funèbre du Roi Louis XIII en 1643. Ce fut lui qui prêcha au Sacre du Roi Louis XIV, en 1654. Il eut le dais, qui dans cette cérémonie étoit au Trône du Roi, & il en fit présent à l'Eglise du Mans; il sert encore aux Processions générales. Le Roi donna à notre Evêque de Dôl l'Abbaye de Beaulieu du Mans, qu'avoit possédée l'Evêque du Mans Philbert Emmanuel de Lavardin. On attribue à Antime Cohon quelques pièces qui furent faites en faveur du Cardinal Mazarin, entre autres celles qui suivent: Les Sentimens d'un Fidèle Sujet du Roi sur l'Arrêt du Parlement du 29 Décembre 1651; on ne fait pas cas de cette pièce. Lettre interceptée de Cohon, ci-devant Evêque de Nîmes, contenant son intelligence avec le Cardinal Mazarin, 1649, *in*-4°. On écrivit beaucoup contre cette Lettre, &c. On lui donne aussi des Ordonnances Synodales, imprimées à Nîmes, *in*-8°.

L'Evêque Cohon a fondé à Nîmes un Couvent d'Ursulines; il a aussi fondé une Chapelle dans l'Eglise Cathédrale de Nantes, à la présentation du Chapitre, qui doit présenter à un de la Famille Cohon, lorsqu'il s'en trouve. Il y a dans notre Province plusieurs descendans d'Elisabeth Cohon, nièce de l'Evêque, lesquels sont très-mal accommodés des biens de la fortune, pour ne pas dire dans une extrême misère. Voyez *Cohon, parmi les Abbés de Beaulieu*.

La fortune n'a pas également maltraité toutes les branches de la famille de Cohon: il y en a qui sont dans la plus grande opulence, & qui possèdent des premières charges de l'Etat. Voyez *le Journal de Verdun, année 17 , mois de page Supplém. de Moréri. Bibliot. Franç. Art. 22727. Alm. Manç.*

COMTE (Frère Jean le), mourut après avoir mené la vie d'Hermite pendant quarante ans au Mont-Valérien, près Paris. Il est inscrit au nombre des Saints dans le Martyrologe, sous le nom de vénérable Jean le Comte. Je le mets ici parmi les Ecrivains, parce que c'est un illustre de la Ville du Mans. *Supplém. de Moréri, à l'article Mont-Valérien. Alman. Manç. 1768, page 35.*

COSTAR (Pierre), étoit de Paris; on le range parmi les Ecrivains Manceaux, parce qu'il étoit Chanoine de

l'Église du Mans, & Archidiacre de Sablé. On a de lui : Apologie de Costar; Paris, Augustin Courbé, 1657, *in*-4°. un Recueil de Lettres en 2 vol. *in*-4°. & quelques autres écrits d'un style guindé. Il y eut entre Costar & de Girac une dispute littéraire très-aigre au sujet de Voiture, dont Costar entreprit la défense. Il fut lié d'amitié avec Voiture, Balzac & plusieurs autres beaux esprits; on le souhaitoit dans les meilleures compagnies, où il portoit un air de politesse & de galanterie; ce qui fit dire à Convat, ou, selon d'autres, à Madame de Loges, que Costar étoit le galant le plus pédant, & le pédant le plus galant qu'on pût jamais trouver. Son vrai nom étoit Costaud. Il mourut en 1660, âgé de 57 ans. *Lavocat.*

Croix du Maine (François Grudé de la), naquit au Mans en 1552; son père étoit un Bourgeois de la Paroisse de S. Nicolas, qui possédant une Terre, nommée la Croix, son fils prit le nom de la Croix du Maine. Celui-ci fit imprimer sa Bibliothéque Françoise à Paris chez Abel Langelier en 1584, *in-fol.* sous ce titre: premier volume de la Bibliothéque du Sieur de la Croix du Maine, qui est un Catalogue général de toutes sortes d'Auteurs qui ont écrit en François depuis 500 ans & plus jusqu'à cejourd'hui, avec un Discours des Vies des plus illustres & renommés entre les trois mille qui sont compris en cet Œuvre; ensemble un récit de leurs compositions, tant imprimées qu'autrement.

Sur la fin de ce livre, on voit les desseins & projets de la Croix du Maine, qu'il présenta au Roi en 1583, pour dresser une Bibliothéque parfaite & accomplie en tout genre; on y trouve aussi le discours de ses Œuvres & compositions, imprimé de rechef sur la copie qu'il fit mettre au jour l'an 1579.

La Croix du Maine se vante, dans un Discours qu'il adressa à M. le Vicomte de Paulmi, en 1579, qu'il n'y a sujet ou matière sur laquelle il n'eut écrit ou recueilli des Mémoires, & qu'il avoit sur tout cela huit cents volumes, contenant vingt-cinq ou trente mille cayers. Il faut remarquer qu'il n'avoit que trente-deux ans lorsqu'il publia sa Bibliothéque Françoise, & par conséquent que vingt-sept lorsqu'il débita toutes ces rêveries à M. de Paulmi.

On ne sait ce que sont devenus les ouvrages manuscrits de la Croix du Maine. Il fut assassiné à Tours en 1592, âgé de quarante ans.

Antoine du Verdier Vauprivas, donna dans le même-temps que la Croix du Maine, sa Bibliothéque Françoise.

Colomiés, dans sa Bibliothéque choisie, *page* 73 & 74, dit que celle de la Croix est plus utile que celle de Duverdier. Ces deux ouvrages utiles étant devenus très-rares, M. Rigoley de Juvigni en a donné une nouvelle édition en six volumes *in*-4°. dont deux volumes contiennent la Bibliothéque de la Croix du Maine, & les quatre autres celle Duverdier, au mois de Septembre 1773.

Cette nouvelle édition paroît sous ce titre: les Bibliothéques Françoises de la Croix du Maine & de Duverdier, Sieur de Vauprivas, nouvelle édition, dédiée au Roi, revue, corrigée & augmentée d'un Discours sur les Progrès des Lettres en France, & des Remarques Historiques, Critiques & Littéraires de M. de la Monnoye & de M. le Président Bouhier, de l'Académie Françoise; de M. Falconnet, de l'Académie des Belles-Lettres, par M. Rigoley de Juvigni, Conseiller Honoraire au Parlement de Metz. A Paris, chez Michel Lambert, Imprimeur, rue de la Harpe, près S. Côme, 1772. *Baillet, Jugem. des Savans, tome 2. page* 87. *Blondeau, Homm. Illustr. Dom Liron, Singular. Histor. & Litter. Lavocat, Diction. Histor.*

Courvaisier (Antoine le), Lieutenant-Criminel au Siége Présidial du Mans, Sieur de Courteilles, a composé l'Histoire des Evêques du Mans jusqu'à Emeri-Marc de la Ferté, & de ce qui s'est passé de plus mémorable dans le Diocèse pendant leur Pontificat; imprimée à Paris chez Sebastien Cramoisi & Gabriel Cramoisi, 1648, *in*-4°.

Le Courvaisier ayant eu communication d'une Histoire des mêmes Evêques, que Dom Jean Bondonnet, Bénédictin de l'Abbaye de S. Vincent du Mans, devoit donner incessamment au Public, prévint la critique qu'on y faisoit de son ouvrage, & répondit aux objections qu'on élevoit contre lui, par une défense anticipée qui fut imprimée au Mans en 1650, *in*-4°. Voyez *Bondonnet, Alman. Manç.* 1768, *page* 33. *Bibliot. Franç. Art.* 10340, 10341. *Blondeau, Hom. Illus.*

Cureau de la Chambre (Marin), natif du Mans, Médecin Ordinaire du Roi, fut reçu de l'Académie Françoise en 1635, & ensuite de l'Académie des Sciences; le Chancelier Séguier & le Cardinal de Richelieu lui donnèrent des marques publiques de leur estime. Il mourut à Paris le 29 Novembre 1669, âgé de 75 ans. On a de lui plusieurs ouvrages: 1°. les Caractères des Passions; 2°. l'Art de connoître les Hommes; 3°. de la Connoissance des Bêtes; 4°. Conjectures sur la Digestion; 5°. de l'Iris;

6°. de la Lumière; 7°. le Systême de l'Ame; 8°. le Débordement du Nil; 9°. Observations de Philalèthe, sur un Libelle intitulé : *Optatus Gallus de Cavendo Schismate.* Ces observations sont imprimées avec les Œuvres posthumes de Gui Coquille. Paris 1650, *in*-4°. Le livre intitulé: *Optatus Gallus de Cavendo Schismate*, fut imprimé à Paris en 1640. Son Auteur s'appeloit Charles Hersent: il étoit Chancelier de l'Eglise de Metz. Cureau mourut en 1669.

L'Auteur de ces observations attaque *l'Optatus*, principalement sur ce qu'il avance contre les deux tomes des libertés de l'Eglise Gallicane, publiées en 1639; il fait voir que ces libertés sont des droits justes & légitimes, puisés dans la source de la vérité, tirés de l'Ecriture-Sainte & des anciens Conciles Œcuméniques, & consacrés par l'antiquité; qu'elles ne contiennent point de nouveautés ni d'entreprises de la puissance temporelle sur la spirituelle; mais des droits irrévocablement attachés à la Couronne de nos Rois, qui s'y sont toujours maintenus. Tout ce que l'Auteur avance est prouvé par des passages des Conciles ou de l'Histoire Ecclésiastique & Civile; il dit avoir choisi cette matière préférablement aux autres, parce qu'il s'est apperçu que ceux qui ont écrit contre *l'Optatus Gallus* n'ont fait que glisser sur cette importante matière. *Blondeau, Alman. Man.* 1768, *page* 34. *Bibli. Franç. Art.* 7265. *Lavocat.*

Dagues (Pierre), Sieur de la Bionnière, Avocat au Parlement de Paris, issu de l'ancienne Famille des Dagues du Mans, a écrit plusieurs Poëmes François, dont quelques-uns sont imprimés; il vivoit en 1584. *La Croix du Maine, Alman. Manc.* 1767, *page* 24. *Blondeau.*

Dagues de Claire Fontaine (Simon-Antoine-Charles), de l'Académie Royale d'Angers, né au Mans, est Auteur de plusieurs Poësies imprimées dans les Journaux de Verdun, le Censeur Hebdomadaire, & dans le Mercure de France, depuis 1760 jusqu'en 1763. Il est aussi Auteur de l'Eloge Historique d'Abraham du Quesne, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort en 1688. Cet éloge est rapporté dans le Mercure de France, Janvier 1763. On a du même Auteur: Anecdotes historiques, morales & littéraires du règne de Louis XV, 1767, *in*-12, & un Essai sur la mort de M. l'Abbé Claude-Pierre Goujet. Ce petit discours, de quatre pages, est imprimé à la fin de la nouvelle édition de la Vie de M. Nicole, 1767. *Biblioth. Franç. Art.* 11174, 24795, 32042. *Alm. Manc.* 1768, *page* 48.

Demeaux (les frères), nés au Mans, dans la Paroisse de S. Vincent, fameux Peintres de la Reine Christine de Suède. *Alman. Manc.* 1868, *page* 55.

Denisot (Nicolas), Poëte François, né au Mans en 1515, passa en Angleterre, où il fut Précepteur des trois sœurs Princesses, Anne, Marguerite & Jeanne de Seimour, Dames célèbres par leur savoir. Denisot se fit appeler le Comte d'Alsinois; c'est l'anagramme de son nom: il étoit sorti d'une bonne & ancienne Famille du Perche; il fit imprimer plusieurs de ses ouvrages sous le nom du Comte d'Alsinois. Voici le titre de quelques-uns: Cantiques du premier avénement de Jesus-Christ. Paris, chez la veuve Maurice de la Porte, 1553, avec la musique d'iceux; plusieurs Cantiques & Noëls, imprimés au Mans; un livre de Prières à Dieu, imprimé à Paris; une partie des Contes & Discours plaisans, contenus au livre intitulé: les Nouvelles récréations de Bonnaventure des Periers; il a recueilli & fait imprimer le Tombeau de Madame Marguerite de Valois, Reine de Navarre, dans lequel il y a plusieurs vers de sa façon; chez Michel Fezandat & Robert Granjon, l'an 1551. Nicolas Denisot mourut à Paris en 1559.

René Denisot, Avocat du Roi au Présidial du Mans, mort en 1707, étoit, suivant les Chroniqueurs de la Ville, le Ragotin du Roman comique de Scarron. *La Croix du Maine. Blondeau. Lavocat. M. de la Monnoie. Alman. Manc.* 1767, *page* 18.

Devin (Antoine le), Sieur de la Roche en Anjou, du Tronchai & Montargis au Maine, vulgairement appelé l'Eleu Tronchai, étoit né au Mans. Ménage lui donne la qualité d'Elu d'Angers. Il a composé plusieurs Tragédies Françoises, & entre autres, Judith, Ester & Susanne, que la Croix du Maine dit avoir vues, non imprimées; il a aussi traduit les Œuvres de Saluste de Latin en François. Antoine le Devin mourut à Angers en 1570. Claude le Devin, Conseiller au Parlement de Bretagne, étoit fils d'Antoine. Ce Claude fut père de Jacques le Devin, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, & Lieutenant Particulier au Siége Présidial du Mans. Ce Jacques le Devin fut le premier qui changea son nom de le Devin en celui de le Divin, que sa postérité a conservé. Je ne connois plus personne du nom de le Divin, le dernier étoit N.... le Divin, très-pieux Ecclésiastique, mort en Messieurs de Châteaufort ont été ses héritiers, par leur mère, qui étoit le Divin. *La Croix du Maine, Supplém.*

à l'Histoire de Sablé, par Ménage, MS. Blondeau, Alman. Manc. 1767, *page* 20.

Duperrai (Michel), Doyen & ancien Bâtonnier des Avocats du Parlement de Paris, né au Mans dans la Paroisse de S. Jean-de-la-Cheverie, mort à Paris en 1730, âgé d'environ 90 ans: il laissa sa succession à la Famille de Marchais, dont sont sortis les de Piffaut, du Moulinet, de Caillau, &c. Nous avons de lui, 1°. un Traité des Portions Congrues, &c. 1682, *in*-12, réimprimé en 1720; 2°. un Traité des Dixmes; 3°. un Traité du Mariage; 4°. un Traité des Patrons & des Curés primitifs, dont il y a eu une nouvelle édition en 1720; 5°. un Traité de la capacité des Ecclésiastiques, 1703, *in*-4°. réimprimé en 1708, sous le titre de Droit Canonique de France; 6°. des Notes & Observations sur les cinquante articles de l'Edit de 1695, concernant la Jurisdiction Ecclésiastique; 7°. un Traité de la Régale. Paris, 1729, 4 vol. *in*-12. On reproche à Duperrai de n'avoir pas assez étudié ses expressions, & de n'être pas assez décisif. *Supplém. de Moréri, Biblioth. Franç. Art.* 7458, 7657. *Alman. Manc.* 1768, *page* 40.

Duval (Marc), Peintre du Roi Charles IX, né au Mans, a gravé & fait imprimer en taille douce plusieurs visages des Rois & Reines, Princes, Princesses & Grands Seigneurs de France, mort en 1581. *Croix du Maine, Alm. Manc.* 1768, *page* 52.

Duval (Ambroise), né au Mans en 1670, fameux Sculpteur en bronze; il passa en Angleterre, où il exécuta plusieurs beaux ouvrages pour le Roi. M. Colbert, Ministre d'Etat, Protecteur des beaux arts, le fit repasser en France, où il travailla aux figures & grouppes de bronze qui sont à Versailles. Ambroise Duval avoit une fille, née au Mans, comme lui, qui excelloit dans le même Art que celui de son père. La coupe & les bas reliefs du crucifix de bronze qui est dans l'Eglise de S. Louis, rue S. Antoine, sont son ouvrage, que les connoisseurs admirent. *Alman. Manc.* 1768, *page* 53.

Filastre (Guillaume), selon le Courvaisier étoit Manceau, & Archidiacre de Laval, dignité qu'il conserva toute sa vie, quoiqu'il fut devenu Cardinal. Le même Historien dit qu'il étoit frère d'Etienne Filastre, Juge ordinaire du Maine; Claude Menar & l'Abbé Ménage, dans son Supplément à l'Histoire de Sablé MS. disent qu'il étoit né à Huillé en Anjou, près de Duretal. Filastre étoit né en 1344. Il fut d'abord Doyen de l'Eglise de Rheims, où il enseigna la Théologie & les Mathéma-

tiques; il fut fait Archevêque d'Aix en Provence, ensuite Cardinal en 1411. Enfin il mourut à Rome en 1428, & fut inhumé dans l'Eglise de S. Chrisogon, dont il avoit le titre. Ce fut par son Conseil que le Pape unit une des Prébendes de l'Eglise du Mans, à la Charge de Sous-Chantre. Filastre portoit dans ses armes de gueules à la tête de cerf d'or à la bordure dentelée de même : on les voit peintes dans la vitre de l'Eglise du Mans, nommée la Rose, qui est, depuis la nouvelle décoration, au-dessus de l'autel de la Paroisse du Crucifix; on les voyoit aussi sur une des clefs de la voûte d'une des croisées qu'il fit élever à ses dépens. *Courvaisier, page* 716. *Blondeau, Supplém. de Moréri. Ménage, Supplém. à l'Histoire de Sablé MS. Alman. Manc.* 1767, *page* 14.

FONTAINE (Simon), en latin *Fontanus*, Docteur en Théologie, de l'Ordre de Saint François, étoit du Mans selon le Père le Long, il étoit de Sens selon Hilarion de la Coste. On a de lui : *Historica in librum Rhut elucidatio.* Paris, *in*-8°. L'Histoire Catholique & Ecclésiastique de notre temps, touchant l'état de la Religion Chrétienne, enrichie de plusieurs choses notables, depuis l'an 1546 jusqu'à 1550. Paris 1558 & 1560. Anvers, 1558. *Simonis Fontani parasceve ad Rhetorica Ecclesiastica, non illa qua Patronum ornant ad forum, sed qua Ecclesiasten Christianam ad suggestum : adjectum est Epitaphium Nepotiani, ex epistola D. Hierônimi : accesserunt scolia quædam collecta studio F. Æ. G. D. B.* in-8°. *Parisiis*, 1578.

FRÉART DE CHAMBRAI (Roland), Architecte, Auteur du Parallèle de l'Architecture ancienne & moderne, Paris, Edme Martin, 1650, & de l'Idée de la Perfection de la Peinture, & la perspective d'Euclide, en 1666; il étoit employé dans les grands desseins du Louvre. *Blondeau, Alm. Manc.* 1768, *page* 56.

FRÉTAULT (Cathurin), Docteur en Théologie, Chanoine Théologal du Mans, qui vivoit encore en 1645, avoit, au rapport de Hardouin-le-Bourdais, Avocat au Mans, enseigné les langues orientales dans la plus célèbre Université d'Espagne, où il avoit été appelé *Dom Liron.*

GALLERI (Jean), Principal du Collége de Justice à Paris, né au Mans, a composé quelques Tragédies & Comédies, tant en Latin qu'en François, qu'il fit représenter dans son Collége; il fut accusé d'être Magicien, & pour cela condamné aux galères. Il est parlé du Magicien Galleri dans la première nouvelle de l'Heptaméron, attribué à la Reine de Navarre. Galleri vivoit sous le règne

de François Premier. Ses Ouvrages n'ont point été imprimés. *La Croix du Maine.*

GIRARD (Robert), Prêtre, Confesseur des Religieuses Ursulines du Mans, est Auteur d'un Ouvrage intitulé : le Livre des Prédestinés, ou les Signes infaillibles pour connoître ceux qui sont véritablement élus, avec un Traité de la Prédestination familier & facile pour en concevoir les secrets. Mans, Hiérôme Olivier. 1657, *in*-16.

GENDROT (Thomas), né au Mans, étoit un très-habile Musicien, & dirigeoit la Psallette de l'Eglise Cathédrale, qui dans ce temps-là étoit une des plus fameuses du Royaume : il composa quatre livres de Chansons en musique, à 4, 5, 6, 7 & 8 parties. Il vivoit au Mans en 1584, âgé d'environ quarante ans. *La Croix du Maine. Alman. Manc.* 1767, *page* 24.

GIRARD DES COLOMBIERS (Jean), Conseiller au Présidial du Mans, habile dans les langues grecques & latines, a composé quelques traités de Jurisprudence : il fut précipité dans les fossés de la tour d'Orbrindelle, où il étoit détenu prisonnier par les partisans de la Ligue. *La Croix du Maine. Blondeau. Alman. Manc.* 1767, *page* 27.

GOUESLIER (Pierre), Sieur de la Goueslerie, Enquêteur du Roi au Présidial du Mans, a écrit un Epithalame, ou chant Nuptial, sur le mariage de Jean de Chourses, Seigneur de Malicorne, &c. & de Françoise de Daillon du Lude. Cette Pièce contient environ 600 vers. Il est Auteur de plusieurs autres Pièces de Poésie, dont une partie a été imprimée au Mans par Hiérôme Olivier, l'an 1575 & 1576. *La Croix du Maine, Alman. Manc.* 1767. *page* 24.

GOUX (le), Peintre habile, a fait le tableau du jugement, qui est dans l'Eglise de S. Vincent du Mans, & celui qui est dans le réfectoire des PP. Cordeliers du Mans, où la Cène est représentée. Parmi les figures de ce tableau, fait en 1632, est celle de le Heur, dont il sera parlé ci-après. Ces deux tableaux sont très-estimés des connoisseurs. *Alman. Manc.* 1768, *p.* 55.

GRÉBANS (Arnoul & Simon les frères), étoient de Compiégne, quoique Blondeau les dise du Mans. Arnoul fut Chanoine du Mans, & Simon étoit Moine de S. Riquier, & Secrétaire de Charles d'Anjou, Comte du Maine. Ils étoient rimeurs, c'étoit la mode de ce temps-là; Arnoul Gréban commença un livre intitulé : le Mystère des Apôtres, & Simon, son frère l'acheva; cet ouvrage est écrit en rimes & divisé en neuf livres. Il fut

représenté pour la première fois à Bourges en 1556, & la représentation dura quarante jours, selon Chaumeau. *Histoire de Berri, page* 237. Il fut joué depuis au Mans, à Tours, à Angers & à Paris. Ce fut au commencement de l'année 1541 qu'il fut représenté dans cette dernière ville. Il y a eu trois éditions du Mystère des Apôtres; la première en 1537, 2 vol. *in-fol.*; la seconde en 1540, 2 vol. *in*-4°.; la troisième en 1541, à laquelle on a ajouté l'Apocalipse de S. Jean, 5 vol. *in-fol.* L'édition de 1537 est intitulée: le Triomphant Mystère des Apôtres, translaté fidélement à la vérité historiale écrite par S. Luc à Théophile, & illustré de légendes authentiques & vies des Saints, reçues par l'Eglise; le tout ordonné par personnages. La seconde édition est semblable à la première; il y a quelque différence dans la troisième, indépendamment de l'Apocalypse qu'on y a ajouté, dont Louis Choquet est Auteur. Les Grebans vivoient à la fin du quinzième siècle & au commencement du seizième. *Pasquier, Recherches de la France, Livre 7, chap. 5, page* 612. *La Croix du Maine. Blondeau.*

Grignon (Jacques), Sieur de la Corbonnière, Avocat au Parlement de Paris, a composé plusieurs Poésies, tant Latines que Françoises. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Alman. Manc.* 1767, *page* 27.

Gui, Evêque du Mans, depuis 1126 jusqu'à 1136, fit transcrire dans un volume, que l'on nomme le Pontifical, les actes de ses prédécesseurs. On y voit sa figure avec ses habits pontificaux. Dom Mabillon a donné ces Actes dans le livre des Analectes. Ce précieux manuscrit est perdu, ou du moins égaré. *Alman. Manc.* 1767, *page* 10.

Guillebaut, Peintre, a fait l'enlèvement des Sabines, qui lui mérita le prix de l'Académie de Rome; dans la croisée du Cloître de Notre-Dame de Paris, est le tableau de la résurrection du fils de la veuve de Naïm, peint par Guillebaut en 1691; ce tableau est très-estimé. *Alman. Manc.* 1768, *page* 54.

Guitton (Dom), Bernardin, Philosophe Ascétique, a composé un livre en cinq volumes, qu'il a dédié à M. Bossuet, Evêque de Meaux. *Alman. Manc.* 1768, *page* 42.

Hallai, né vers l'an 1570, est le premier qui en 1600 a commencé au Mans la manufacture de Cires, qui est parvenue à un point de perfection qui rend le commerce des Cires du Mans très-considérable, non-seulement dans toute la France, mais encore dans les pays étrangers. *Alman. Manc.* 1768, *page* 52.

Hardi (Claude), étoit fils de Sébaſtien Hardi, Receveur des Tailles au Mans; il fut d'abord Avocat au Parlement de Paris; & ce fut alors qu'il fit imprimer en 1625, *in*-4°. les Queſtions d'Euclide (*data Euclidis*) avec les Commentaires du Philoſophe Marin; cette traduction, avec les notes, ſont fort eſtimées. Claude Hardi acheta une Charge de Conſeiller au Châtelet. Il mourut en 1678. *Supplém. de Moréri.*

Hoellet (Louis), Sieur du Bourg, Avocat au Préſidial du Mans, Bailli de la Suze, &c. a écrit quelques Obſervations & Annotations ſur la Coutume du Maine, & quelques Recueils ſur le Droit, MS. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Alman. Manc.* 1767, *page* 27.

Hennier (Pierre), Chanoine du Mans, eſt Auteur d'un Miſſel Manceau, imprimé en 1503. Il mourut en 1510. *Alman. Manc.* 1767, *page* 16.

Herminier (Nicolas l'), Docteur de Sorbonne, Chanoine Théologal & Archidiacre de l'Egliſe du Mans, étoit né dans le Perche en 1657. On a de lui un Cours de Théologie Scolaſtique, en ſept volumes *in*-8°. & trois volumes *in*-12. ſur les Sacremens. Son Traité de la Grâce fit beaucoup de bruit, & fut cenſuré par quelques Evêques. L'Herminier avoit l'Archidiaconé de Paſſais: il fut exilé pour les affaires de la Conſtitution *Unigenitus*. Il mourut à Paris le ſix de Mai 1735, & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Sulpice. *Lavocat, Dict. Hiſtor. Alman. Manc.* 1768, *page* 41.

Heur (le), Cordelier du Mans, Théologien; il aſſiſta au Concile de Trente: c'eſt lui qui a donné lieu au proverbe (gare le Heur), parce qu'il traitoit fort mal les Calviniſtes quand il les rencontroit; de ſorte qu'ils prenoient la fuite, & évitoient ſon approche. *Alman. Manc.* 1767, *page* 22.

Hoyau (François), né au Mans en 1664; étoit ſavant dans les Belles-Lettres & dans l'Hiſtoire de France; c'eſt l'éloge que lui donne le Continuateur de Mezerai, dans ſon Hiſtoire de Louis XIII & de Louis XIV. Il y a un MS. de ſes Mémoires Hiſtoriques chez M. de Tahureau, au Mans.

Lami (Bernard), Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, né au Mans dans la Paroiſſe de la Coulture, en 1645, mort à Rouen en 1715. On a de lui la Rhétorique ou l'Art de parler; des Réflexions ſur l'Art Poétique; un Traité de Mécanique, & de l'équilibre des Solides & des Liqueurs; un Traité de la Grandeur en général, des en-

tretiens sur les Sciences & sur la Méthode d'étudier. Baillet, dans les Jugemens des Savans, *tome 2, page* 177, applaudit à cet ouvrage; un Traité de Perspective; des Elémens de Géométrie; une Introduction à l'Ecriture-Sainte; un Grand ouvrage intitulé : *de Tabernaculo fœderis, de Sancta Civitate Jerusalem, & de Templo ejus;* Démonstration, ou Preuves évidentes de la vérité & sainteté de la Morale Chrétienne; *Harmonica, seu concordia Evangelica*, 2 vol. *in*-4°. avec un Commentaire & un Apparat Géographique & Chronologique. Le P. Lami soutint avec zèle les principes de la Philosophie de Descartes; les partisans de l'ancienne Philosophie obtinrent une lettre de cachet qui lui interdit la profession, & le relégua à Grenoble, où le Cardinal le Camus, qui en étoit Evêque, eut beaucoup d'estime pour lui, & l'associa au Gouvernement de son Diocèse. *Baillet, Jugem. des Savans. Goujet, Supplém. de Moréri. Lavocat, Diction. Histor. Alman. Manc.* 1768, *p.* 39.

LANDOUILLETTE, habile Fondeur. M. Colbert, Ministre d'Etat, ayant établi une fonderie à Toulon, lui en donna la direction, ce Ministre ayant été instruit des talens de Landouillette pour la fonte des canons & autres pièces d'artillerie. Landouillette épousa une des filles d'Ambroise Duval, dont il a été parlé ci-devant : le Roi l'annoblit, & de ce mariage sont issus plusieurs enfans, dont les fils ont été Capitaines de Vaisseaux de Haut-bord, & dans d'autres dignités militaires; les filles ont été mariées à des Gentilshommes d'une naissance illustre. Cette Famille subsiste au Mans du côté parernel par Messieurs Vasse, Avocat, & Maulni, Conseiller au Présidial; & du côté maternel par Messieurs Trotté, Avocats au même Siége. *Alman. Manc.* 1768, *page* 54.

LÉTHALDE, Religieux de Mici ou de S. Memin, près Orléans, Ordre de S. Benoît, en 1005, est Auteur de la Légende des Evêques du Mans. Voyez *Dom Liron, dans ses Singularités Littéraires. Alman. Manc.* 1767, *p.* 7.

LIRON (Dom), Religieux Bénédictin, né à Chartres, est mis ici au nombre des Ecrivains du Mans, parce qu'il a passé la plus grande partie de sa vie dans les Abbayes de S. Vincent & de la Coulture de cette Ville. Il mourut dans cette dernière le premier Juillet 1748, âgé de 82 ans. On a de Dom Liron, entre autres, les Singularités Historiques & Littéraires. Paris, 1734, chez Didot, 4 vol. *in*-12. J'ai inséré dans ce Dictionnaire plusieurs articles tirés de cet ouvrage de Dom Liron. On trouve dans les Singularités Historiques de Dom Liron, tome 1, *p.* 103,

133, une Dissertation où l'on recherche en quel temps la langue Françoise a commencé à devenir vulgaire. L'Auteur conjecture que la langue romance ou vulgaire, commença sous le Gouvernement de Charles Martel, & que le Latin ne fut plus entendu du peuple sous le règne de Pepin, & au commencement de celui de Charlemagne. On trouve dans le même ouvrage, tome 3, *p.* 100, que la langue latine étoit vulgaire parmi les Gaulois dans le sixième siècle, & tome 1, *p.* 133 — 138 des Remarques sur les origines de la langue Françoise, par M. Ménage. Dans le même tome, une Dissertation sur l'ancienne monnoie du Mans, *p.* 145 — 152. *Ladvocat, Diction. Histor. Biblioth. Franç. art.* 15503 *& suivans. Alman. Manc.* 1768, *p.* 50.

Louis (Mathurin), Sieur des Malicottes, Avocat au Présidial du Mans, a commenté la Coutume du Maine; son ouvrage est intitulé: Remarques & Notes sommaires sur la Coutume du Maine, par Mathurin Louis, Sieur des Malicottes, Avocat à la Sénéchaussée & Siége Présidial du Mans. Au Mans, Olivier, 1637, *in-fol.* Blondeau, dans ses Hommes Illustres, dit que Louis étoit de la Paroisse de S. Aignan. *Alman. Man.* 1768, *p.* 33.

Louvard, (Dom François) Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, né au Mans, fut le premier de son Ordre qui s'éleva contre la Bulle *Unigenitus*. Ayant, à cette occasion, répandu plusieurs lettres & autres écrits; il fut mis à la bastille, & ensuite transféré en différentes prisons; il étoit renfermé en la chambre noire du château de Nantes, lorsqu'il fit le 17 Novembre 1728, une fameuse protestation qui a été imprimée. Il se réfugia ensuite à Skonaw, près d'Utrecht, où il mourut le 22 Avril 1729, âgé de 78 ans. *Lavocat, Diction. Hist.*

Maan (Jean), Chanoine & Précepteur de l'Eglise de Tours, étoit né au Mans. On a de lui un grand ouvrage fort estimé, intitulé: *Sancta & Metropolitana Ecclesia Turonensis, Sacrorum Pontificum suorum ornata virtutibus, & sanctissimis Conciliorum institutis decorata.* Cette Histoire de l'Eglise de Tours fut imprimée *in-fol.* en 1667. A Tours, dans la maison de l'Auteur; elle commence à l'an de J. C. 251, & finit à l'an 1655. *Supplém. de Moréri. Lavocat, Diction Histor. Alman. Manc.* 1768, *p.* 34.

Macé (Ogier), Prêtre, Maître de l'Hôpital des Ardens, est Auteur de la Carte, ou Description générale de tout le pays & Comté du Maine, laquelle fut gravée en planches de cuivre par Jacques Androuet, Parisien,

surnommé du Cerceau, & imprimée au Mans l'an 1539, par Matthieu de Vaucelles & André Chouan, & l'an 1565 par ledit Vaucelles. Ce qui est contenu dans ladite carte a depuis été réduit en livre, & imprimé par Jérôme Olivier en 1559, & auparavant par Louis Gaingnot 1558. Macé Ogier vivoit en 1530. *La Croix du Maine.*

MASSE (Pierre) Sieur de la Perche, Avocat au Mans, a fait plusieurs livres de l'imposture des Démons & des Magiciens; & un traité contre les Juifs & les Athées. Il vivoit sous le règne de Henri III. *Blondeau, Hom Illust.*

MARGARIN DE LA BIGNE, Docteur de Sorbonne, Doyen de l'Eglise du Mans, après la mort de François Duparc, son oncle maternel, arrivée en 1581. Il fut député aux Etats de Blois en 1576, & au Concile de Rouen en 1581; il étoit alors Chanoine Scolastique & Théologal de l'Eglise de Bayeux; il étoit né à Bernière-le-Patri, Diocèse de Coutance en Normandie: on croit qu'il mourut à Paris en 1589, âgé de 43 ans. Marguerin de la Bigne est le premier qui a entrepris une bibliothéque complette des ouvrages des Pères de l'Eglise, dont il donna la première édition en 1575, en huit volumes *in-fol.* Il y ajouta un neuvième volume en 1579. Il en donna une nouvelle édition en 1589 *in-fol.* Cet ouvrage a eu depuis plusieurs éditions augmentées, jusqu'à l'an 1677, qu'on en publia une nouvelle en 27 vol. *in-fol.* Marguerin donna aussi en 1578 un Recueil de Statuts Synodaux *in-8°.* & en 1580 une édition d'Ysidore de Séville, *in-fol.* Il s'est aussi distingué par ses Harangues & ses Sermons. *Moréri, Dict. Lavocat, Dict. Histor. Alman. Manc.* 1769, *page* 57.

MARTIN (Gabriel), a donné differens ouvrages contre les Protestans; entre autres le Traité des Désordres des Eglises prétendues réformées avec le moyen d'y remédier à la vérité de la créance & de la discipline de l'Eglise Romaine. Martin vivoit en 1662. *Alman. Manc.* 1768, *p.* 31.

MÉRILLONS (les), père & fils, nés au Mans, Statuaires. Le Sépulchre de l'Eglise des Cordeliers est leur ouvrage, estimé par les connoisseurs. *Alman. Manc.* 1768, *page* 53.

MOREAU (Jean), Docteur en Théologie, Chanoine de l'Eglise du Mans, a écrit en latin les Vies des Evêques du Mans. Son ouvrage a été imprimé dans le Recueil de Bolandus, au 16 d'Avril, sous ce titre: *Nomenclatura, seu Legenda aurea Pontificum Cenomanensium, ex vetustissimis Cathedralis Ecclesiæ codicibus in compendium fideliter digesta; auctore Joanne Morello, Theologiæ Doctore & Canonico Ceno-*

manensi, 1572, *in*-8°. Pierre Viel, Chanoine de la même Eglise, a traduit en François l'ouvrage de Moreau, comme on le dira ci-après, à son article. Moreau vivoit au Mans en 1584, âgé de plus de 60 ans. *Croix du Maine, Biblioth. Franc. art.* 10338. *Alm. Manc.* 1767, *p.* 27.

MORIN (Louis), Docteur en Médecine, fut reçu à l'Académie des Sciences de Paris en 1699, en qualité d'Associé Botaniste; il naquit au Mans en 1635. Il mena toujours une vie très-chrétienne, mortifiée & désintéressée; il mourut en 1715. On a trouvé dans ses papiers un Index d'Hippocrate grec & latin, beaucoup plus ample & plus fini que celui de Pini; il a aussi fait un Journal très-exact de plus de quarante années, sur l'état du baromètre & thermomètre, jour par jour. On trouve de lui dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'an 1701, le projet d'un systême touchant les passages de la boisson & des urines. On lit son éloge dans l'Histoire de l'Académie des Sciences par M. de Fontenelle. *Goujet, Suppl. de Moréri.*

ORY (François), se disoit de Sablé, au Maine; il étoit cependant de la Ville du Mans, fils de Jean Ory, Marchand Drapier, & de Marie Neveu, laquelle épousa en secondes nôces Jacques Joubert, Notaire de la même ville. Le sieur Neveu, son oncle maternel, Chanoine & Grand-Vicaire d'Orléans, l'appela, avec deux de ses sœurs, dans cette ville. François Ory est Auteur de plusieurs ouvrages sur le Droit, entre autres *Apparatus Jurisprudentiæ de pacto Dotalibus instrumentis adjecto.* Ory rendoit son nom en latin par *Osius*, & il disoit aux étrangers qu'il étoit de la Famille du Cardinal Osius, dont le nom s'écrivoit Hosius. Un autre ouvrage de François Ory est: *Dispunctor ad Merillum, seu de variantibus Cujaci.* Ory mourut en 1657, riche de plus de cinquante mille écus. *Goujet, Supplém. de Moréri. Ménage, continuation de l'Histoire de Sablé, MS.*

PAGEAU (Gui), Prêtre, a composé plusieurs Cantiques & Noëls, imprimés au Mans par Jérôme Olivier, en différentes années. Pageau vivoit en 1584. *Croix du Maine, Alman. Manc.* 1767, *page* 27.

PELLETIER (Jacques le) Médecin de Paris, né au Mans en 1517, a traduit de Latin en François l'Art Poëtique d'Horace, imprimé à Paris en 1544 (Baillet dit 1545). Il a composé l'Art Poétique en deux Livres. Paris, 1555. (Baillet dit Lyon). Les Amours des Amours, en vers. Lyon 1555. Œuvres Poëtiques. Paris 1581. Dialogues de

de l'Ortographe & Prononciation Françoise, en deux Livres. Lyon, 1555. L'Arithmétique, revue & corrigée. Lyon 1554. Les Œuvres Poétiques. Paris, Vascosan, 1547. Ces Œuvres Poétiques contiennent 1°. les deux Premiers Livres de l'Odyssée d'Homère; le Premier Livre des Georgiques de Virgile; trois Odes d'Horace; une Epigramme de Martial; douze Sonnets de Pétrarque; 2°. des Vers Lyriques; 3°. Gratulation sur le nouveau règne de Henri II; 4°. des Epigrammes; 5°. l'Antithèse du courtisan & de l'homme de repos. Il a aussi fait un Traité d'Algèbre, imprimé à Lyon; une Oraison Funèbre de Henri VIII, Roi d'Angleterre; une exhortation à la paix, entre Charles V, Roi des Romains, & Henri II, Roi de France. Paris, 1558. Les Nouvelles Récréations de Bonnaventure des Périers, est un livre de l'invention de Jacques le Pelletier, & de Nicolas Dénisot. On a encore de le Pelletier: Enseignement de vertus au petit Seigneur Timoléon de Cossé; Description du Pays de Savoye; Description de deux Planettes, Jupiter & Saturne; *de Conciliatione locorum Galeni;* des Commentaires Latins sur Euclide; sur la Mesure du Cercle; sur la manière de tirer l'Horoscope; quelques autres ouvrages de Mathématiques, qui sont estimés; & un petit Traité de la Peste.

Le Pelletier, dans ses Dialogues de l'Ortographe, prétend, avec Maigret, qu'il faut écrire en François d'une manière entièrement conforme à la prononciation; Guillaume des Autels, déguisé sous le nom de Glaumal du Vez soutint le parti contraire; dans cette guerre littéraire, qui sans être sanglante fut très-piquante, le Pelletier & Maigret eurent du dessous; ils suivirent cependant leur sentiment dans leur façon d'écrire. Etienne Pasquier, dans ses Recherches, dit que le Pelletier étoit compagnon de Beze, avant que ce dernier eut changé de religion, & il le met, avec Nicolas Dénisot, au nombre de ceux qui ont déclaré la guerre à l'ignorance qui régnoit du temps du Roi Henri II. Sœvole de Sainte-Marthe, dit que Pelletier écrivoit très-purement en François. Jacques le Pelletier mourut à Paris, au Collége du Mans, dont il étoit Principal, en 1582. *La Croix du Maine. Pasquier, Recher. Liv. 7, chap. 7. Baillet, Jugem. des Savans, tome 1, p. 649; tome 3, p. 291. Lavocat, Diction. Histor. Alm. Manc. 1767, p. 23. Supplém. de Moréri.*

Pichon (Thomas-Jean), Docteur en Théologie, Chantre & Chanoine de l'Eglise Royale, Collégiale de S. Pierre-de-la-Cour, Historiographe de Monsieur, Frère

du Roi, Comte de Provence, Duc d'Anjou, du Maine, &c. a donné au Public la Raison Triomphante des Nouveautés, 1756; Traité Historique & Critique de la Nature de Dieu, 1758; la France Agricole & Marchande, 2 vol. *in*-8°. 1762; la Physique de l'Histoire, 1765; Mémoire sur les abus du Célibat, 1765; Mémoire sur les abus dans les Mariages, 1766; Droits respectifs de l'Eglise & de l'Etat, rappelés à leurs principes, 1766. Il travaille aujourd'hui à l'Histoire de l'Apanage de Monsieur, Frère du Roi. *Alm. Manc.* 1768, *page* 47.

PIGUERRE (Paul-Emile), Conseiller au Présidial du Mans, a composé, conjointement avec Jean le Frère, de Laval, l'Histoire de France, touchant les troubles avenus pour la Religion. Paris, Robert le Fizelier, 1582, *in-fol.* Cette Histoire a été prise en partie de celle de la Popelinière. Paris, Poupi & Chesneau, 1582, *in-fol. La Croix du Maine. La Popelinière. Hist. nouvelle des François*, *p.* 357. *And. du Chesne. Biblioth. des Histor. de France*, *p.* 101. *Bibliot. Franç. Article* 18420.

PLUMARD (Louis-Joseph), né au Mans dans la Paroisse de la Coulture en 1722, Maître-d'Hôtel de la Reine, & Maître de la Chambre des Comptes de Paris, a fait plusieurs ouvrages touchant le rétablissement des manufactures & du commerce, imprimés à Paris en 1753; Remarques sur les avantages & désavantages de la France & de la Grande-Bretagne, par rapport au commerce & aux autres sources de la Puissance des Etats, traduites de l'Anglois du Chevalier John-Nickols, par M. Plumard de Dangeul, Maître des Comtes, & Maître-d'Hôtel de la Reine, troisième édition. Leide (Paris), 1754, *in*-12. M. Plumard présenta ces Rémarques au Roi. *Bibli. Franc. art.* 28205. *Alman. Manc.* 1761, *page* 127. 1768, *page* 46. *Journal de Verdun*, *Mai* 1754.

PONCHER (Etienne), fameux Evêque de Paris, fils de Martin Poncher, Receveur des Aides au pays du Maine, fut d'abord Chanoine de Saint Gatien & de S. Martin de Tours, puis Conseiller Clerc au Parlement de Paris en 1485, Président aux Enquêtes en 1498, Evêque de Paris en 1503, Garde-des-Sceaux de France en 1512, Ambassadeur en Espagne en 1517, puis en Angleterre en 1518, Archevêque de Sens en 1519, mourut à Lyon en 1524. Poncher publia en 1514 des Constitutions Synodales, où il entre dans un grand détail sur la manière d'administrer les Sacremens; elles sont estimées. *Lavocat, Diction. Histor.*

Poupart (François), habile Naturaliſte, né au Mans, où il fit ſon cours de Philoſophie, après lequel il fut à Paris, où il s'appliqua à l'étude de la Phyſique & de l'Hiſtoire Naturelle: il avoit ſur-tout un goût décidé pour l'examen des inſectes; on l'inſtruiſit pendant trois ans dans la pratique de la Chirurgie. Il ſe fit enſuite recevoir Docteur en Médecine à Rheims. Poupart fut admis, en qualité d'élève de M. Méri, & d'Anatomiſte, à l'Académie des Sciences en 1699. Il mourut à Paris en 1708. On a de lui une Diſſertation ſur la Sang-ſue, dans le Journal des Savans; un Mémoire ſur les Inſectes hermaphrodites; l'Hiſtoire du *Formica Leo*, & du *Formica Pillex*; des Obſervations ſur les Moules; & d'autres ſavans écrits qui ſe trouvent dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. On croit qu'il eſt l'Editeur du livre intitulé: la Chirurgie complette. *Lavocat, Diction. Hiſtor. Alm. Manc.* 1768, *page* 38.

Pousset de Montauban (N...), Avocat au Parlement de Paris, né au Mans, Juriſconſulte & Poëte François: ſes Plaidoyers ſont imprimés. *Alman. Manc.* 1768, *page* 43.

Renusson ou Derenusson (Philippe), fut Avocat au Parlement de Paris. On a de lui un Traité de la Subrogation; Paris, Cavelier, 1711; & un des Propres; Paris, Brunet, 1702, & d'autres ouvrages. Il étoit né dans la Paroiſſe de S. Benoît du Mans. *Alman. Manc.* 1768, *page* 37.

Ripier (Michel), Avocat au Parlement de Paris. On a de lui une Préface Hiſtorique pour ſervir à la Conférence de la Coutume du Maine avec la Coutume de Paris; Paris, Joſſe 1704, *in*-4°. Cette Conférence eſt reſtée MS. *Bibliot. Franc. Artic.* 35513. *Alm. Manc.* 1768, *page* 40.

Rivet (Dom Antoine), Bénédictin, né en Poitou d'une famille noble, a paſſé la plus grande partie de ſa vie dans l'Abbaye de S. Vincent du Mans: c'eſt-là qu'il a travaillé pendant plus de trente ans à l'Hiſtoire Littéraire de France. Il en fit paroître le premier volume en 1733, & il finiſſoit le neuvième, qui renferme les premières années du douzième ſiècle, lorſqu'il mourut en 1749, dans ſa ſoixante-ſixième année. D. Charles Taillandier, ſon confrère, a fait ſon éloge à la tête du neuvième volume de l'Hiſtoire Littéraire. D. Rivet fit imprimer en 1725, à Amſterdam, *in*-4°. le Nécrologe de Port Royal des Champs. La publication de cet ouvrage, jointe à ſon op-

position à la Bulle *Unigenitus*, le fit réléguer à l'Abbaye de S. Vincent. D. Rivet s'étoit associé pour travailler à l'Histoire Littéraire de France, D. Joseph du Clou, D. Maurice Poncet, & Dom Jean Colon; ce dernier vit encore dans cette Abbaye, accablé des infirmités de la vieillesse; il a composé l'Histoire du Monastère de S. Vincent, jusqu'à la mort du Cardinal de Luxembourg, en 1519; ce MS. est conservé dans la Bibliothéque de l'Abbaye; dans laquelle il s'en trouve un autre intitulé : *Compendium Historiale Sancti Vincentii Cenomanensis à primo cenobii conditu, anno 658, ad annum* 1612. Charles le Cointe fait mention de ce MS. daus les Annales de l'Eglise de France, sous l'année 658, n. 30.

On trouve au commencement des Avertissemens des Tomes 7 & 8 de l'Histoire Littéraire, des Observations sur la Langue Françoise ou Romance, formée du Latin; D. Rivet y prouve que le Latin a été une langue vulgaire dans les Gaules, jusqu'à ce que de sa corruption se soit formée la langue Romance, & que cette dernière a été employée vers le milieu du douzième siècle, a écrire pour la postérité. *Lavocat, Diction. Histor. Biblioth. Franç. Art.* 12832, 12833, 15499, 31880. *Alman. Manc.* 1768, *p.* 50.

Sagon (François), né à Rouen, fut Secrétaire de Félix de Brie, Grand Doyen de l'Eglise du Mans. On a de Sagon le Chant de la Paix, entre le Roi Henri II & Philippe, Roi d'Espagne, imprimé à Paris par Barbé Regnault; la Réjouissance du Traité de Paix en France, publiée l'an 1559; Recueil d'Etrennes pour l'an 1538; Paris, 1538. Il a composé les épitaphes qui se voyent en la Chapelle du Château de Serrant, en Anjou, faits pour les Seigneurs dudit Serrant, surnommés de Brie, très-ancienne & noble Maison d'Anjou.

Sagon eut de très-vives querelles avec Marot, qui se terminèreut par des satyres, de part & d'autre, dont une de Marot est intitulée: Fripelipes; & la réponse de Sagon, intitulée : Rabais du caquet de Fripelipes, & de Marot, dit Ratpelé. Fagon vivoit encore en 1559. *La Croix du Maine. La Monnoie. Goujet, Biblioth. Franç. Alman. Manc.* 1767, *page* 17.

Seigneur (Roland), Sieur de Buissai & de la Fourerie, a composé plusieurs Poëmes François, sur-tout à la louange de du Bartas, imprimés avec la Semaine dudit du Bartas. *La Croix du Maine.*

Soris (Mathurin), Religieux de Fontevrauld, né au Mans, dans la Paroisse de S. Jean-de-la-Cheverie, à

composé : Dissertation Apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbrissèlles, sur ce qu'en a dit M. Bayle. Anvers, 1701, *in*-12. Hollande, Desbordes. Mathurin Soris avoit composé une Histoire de la Maison de Fontevrauld, laquelle n'a point été imprimée. Mathurin Soris avoit un frère, mort Commissaire Provincial d'Artillerie, à Boulogne en mer, l'an 1732, celui-ci n'eut qu'une fille, mariée en 1733, à ***, mon frère, mort Capitaine d'Infanterie à Saint-Malo, en 1756, laissant de son mariage un garçon & trois filles; le garçon a épousé Louise Rottier, dont un garçon & deux filles; la fille aînée est mariée à Charles de la Porte de Loyselière, dont deux garçons & une fille : des deux cadettes, l'une est Religieuse à la Visitation du Mans, & l'autre est morte Religieuse à l'Hôpital de la Flèche. *Biblioth. Franç. Art.* 13948. *Alman. Manc.* 1768, *page* 40.

TAHUREAU (Jacques), Gentilhomme Mancean, fils de Jacques Tahureau, Juge du Maine, & de Marie Tiercelin. Ses premières Poésies ont été imprimées à Poitiers par les de Marnefs, en 1554; elles ont été imprimées depuis à Paris chez Gabriel Buon. Les Mignardises de Jacques Tahureau, qui contiennent plusieurs Sonnets, Odes & Mignardises amoureuses de son Admirée (qui est le nom qu'il donne à sa Maîtresse), sont imprimées à Paris chez Gabriel Buon; son Oraison au Roi, de la grandeur de son Règne & de l'excellence de la Langue Françoise, avec quelques Vers François, dédiés à Madame Marguerite, ont été imprimés à Paris chez la veuve de Maurice de la Porte, en 1555. Ses Dialogues ont été imprimés après sa mort par Gabriel Buon, en 1565. Il mourut âgé de 28 ans, peu après s'être marié. M. de la Monnoie trouve mauvais que Pâquier se soit moqué des Dialogues de Tahureau, dont il dit, *omnia qui videt, videtur ab omnibus ipse.* Jacques Tahureau est Auteur de plusieurs autres ouvrages que M. de Tahureau conserve MS. entre autres, de la Version de l'Ecclésiaste de Salomon en Vers François. *Croix du Maine. Blondeau, Homm. Illust. Alman. Manc.*

TAHUREAU (Pierre), frère aîné du précédant, Seigneur de la Chevalerie & du Chesnai, a composé plusieurs Ouvrages qui n'ont point été imprimés, si ce n'est peut-être quelques Poésies, qui l'ont été avec celles de son frère. Les Ouvrages que la Croix du Maine attribue à Pierre Tahureau sont : un Livre de la Police & République Françoise, contenant un Discours des Etats & Offices,

tant des nobles que de ceux de robe longue, & de leur première institution. L'Histoire de notre temps, sous les règnes des Rois de France, François I, Henri II, François II, Charles IX & Henri III, à présent régnant. Voyez *les Mémoires du P. Niceron, Tome 4, page 208.* Voyez aussi *la Généalogie de Tahureau. La Croix du Maine. Blondeau, Biblioth. Françoise. Article* 18445.

Tamot (Gabriel), Avocat au Présidial du Mans, environ l'an 1540. Quelques-unes de ses Poésies ont été imprimées avec celles de Charles Fontaine, Parisien. Il a laissé MS. des recherches sur l'antiquité de la ville du Mans. Voyez *Goujet, Biblioth. Franç. Tome* 11, *page* 134. *La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, Article* 35501. *Blondeau.*

Taron (René), Avocat du Roi au Présidial du Mans; il avoit un frère Conseiller au même Siége, & un Chanoine de la Cathédrale de la même Ville. René Taron a traduit de Latin en François l'Apocalypse de S. Jean, qui est demeuré MS. Il a aussi composé quelques Poésies de Piété; il mourut à Alençon en 1567. *La Croix du Maine. Blondeau. Alman. Manc.* 1767, *page* 20, 26.

Tressan (M. le Comte de), Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandant à Toul, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, des Académies de Berlin & de Nanci, est Auteur de plusieurs Ouvrages en Prose & en Vers. On a de lui, entre autres, une Lettre sur quelques sujets de l'Histoire Naturelle; Paris 1753, *in*-12. Cette Lettre est insérée dans le Mélange d'Histoire Naturelle de M. Aléon du Lac, Tome 1, *p.* 266—281. Le Portrait Historique de Stanislas le Bienfaisant, 1767, *in*-8°. &c. *Biblioth. Franç. Art.* 2497, 32928. *Alman. Manc.* 1768, *p.* 45.

Triguel (Jean), Cordelier, a composé des Noëls, imprimés chez Jérôme Olivier, 1565. *La Croix du Maine.*

Trouillard (Jacques), Sieur de la Boulaye, Docteur en Médecine, Médecin du Roi de Navarre. Il étoit frère de Guillaume, qui suit. Il a traduit de Latin en François un Dialogue de Théophraste Paracelse, contenant la défense de la Crisopoie, ou manière de faire l'or, & au contraire l'accusation de l'Alchimie Sophistique. Ce Livre est demeuré MS. Jacques Trouillard vivoit en 1584. *La Croix du Maine.*

Trouillard (Guillaume), Sieur de Montchenu, Avoçat au Mans. Quelques-uns lui ont attribué un Livre

imprimé en 1564, traitant des troubles advenus au Maine. La Croix du Maine donne ce Livre à Francour. *Alman. Manc.* 1767, *page* 24.

TROUILLARD (Pierre), Sieur de Montferré, Avocat au Mans, a donné les Mémoires des Comtes du Maine jusqu'en 1620. Mans, Olivier, 1643, *in*-4°. Paris, Libert, 1643, *in*-12. *Alman. Manç.* 1768, *pape* 33, *Biblioth. Franç. Article* 35509.

VAYER (Félix de la Motte le) né au Mans, fut d'abord Avocat en Parlement, puis Substitut du Procureur-Général au Parlement de Paris. Il a composé en Latin un Traité de l'Ambassade, *de Legato*, imprimé à Paris en 1579, depuis il l'a traduit en François. Cette traduction est demeurée MS. Il a aussi composé des Poésies, &c. non imprimés. Il étoit père du suivant. *La Croix du Maine.*

VAYER (François de la Motte le), fils du précédent, Conseiller d'Etat ordinaire, naquit à Paris en 1588. Il fut Précepteur de Philippe, Duc d'Anjou, depuis Duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Il fut reçu de l'Académie Françoise en 1639, & mourut en 1672, âgé de 85 ans. On a de lui un grand nombre d'Ouvrages, imprimés en 2 vol. *in-fol.* & en 15 & en 17 vol. *in*-12. Il donnoit beaucoup dans l'opinion des sceptiques & pirrhonniens. Il eut un fils Auteur d'une traduction de Florus, avec d'excellentes notes, qui mourut en 1664, âgé de 35 ans. *Lavocat.*

VAYER DE BOUTIGNI (Roland le), Avocat au Parlement de Paris, puis Maître-des-Requêtes, ensuite Intendant de Soissons, étoit fils de René, Lieutenant-Général du Mans en 1624, & depuis Intendant d'Arras. On fait Roland le Vayer Auteur du Traité de l'autorité des Rois dans l'administration de l'Eglise Gallicane, avec quelques pièces, par rapport à cette matière; Amsterdam, 1700, *in*-8°. Rouen, 1700, *in*-12. Ce Livre a été fait en 1682, & publié la même année sous ce titre: Dissertation sur l'autorité légitime des Rois en matière de Régale; Cologne, *in*-12. Dans l'édition de 1700, on l'attribue faussement à M. Talon. Ce Traité est fort curieux. Le même, sous ce titre: le Droit des Souverains, touchant l'administration de l'Eglise; Paris, 1734, *in*-4°. Le même, sous le titre: de Dissertation sur, &c. revu & corrigé; Avignon, 1750, *in*-4°. On a fait quelques changemens dans cette édition. Nouvelle édition (sur le Manuscrit de l'Auteur, avec sa vie); Londres. Paris, Martin, 1753, *in*-12. Ce Manuscrit a été communiqué par M. le

Vayer, son parent, ci-devant Maître-des Requêtes, & encore vivant. Suite du Traité de l'autorité des Rois, touchant l'administration de l'Eglise, de M. le Vayer de Boutigni, contenant un Supplément de pièces importantes; Londres, 1756, *in*-12. Voici un autre Ouvrage de Roland le Vayer de Boutigni: de l'autorité du Roi sur l'âge nécessaire à la Profession Religieuse; Paris, Osmont, 1669, *in*-12. Ce Livre fit beaucoup de bruit; on en publia une critique en 1672, pleine d'invectives & d'impertinences, dont le P. Bernard Guyard, Dominicain, est Auteur. *Biblioth. Franç. Art.* 7368, 7369, 7390, 7391, 7636. *Lavocat, Diction. Histor.* On a encore de Roland le Vayer, le Roman de Tarsis & Zélie, en 5 vol. *in*-8°. & d'autres Ouvrages estimés. *Lavocat, Diction. Histor.*

VAUCELLE (Matthieu de), Imprimeur au Mans, fit étant jeune quelques Poésies Françoises contre Clément Marot, sous le nom de Poëte champêtre. On trouve plusieurs de ses compositions, tant en vers qu'en prose, sur la fin du Cathéchisme du Père Emond Auger, Jésuite; il a composé & imprimé plusieurs Noëls; il a fait l'épitaphe de M. Hangest, Chanoine du Mans, celle de M. de Langei & de plusieurs autres personnes illustres; le Panégirique des Sciences, qu'il présenta au Mans à Monsieur, Frère du Roi, en 1577; plusieurs Poésies à la gloire des Evêques du Mans, sur-tout de M. le Cardinal de Rambouillet. Vaucelle mourut au Mans en 1578. *La Croix du Maine.*

VEAU (Patrice), Prêtre, a composé & fait imprimer des Noëls chez Jérôme Olivier; Mans 1631. *Al. Manc.* 1768.

VÉRON DE FORBONNOIS (François), né au Mans dans la Paroisse de S. Nicolas en 1722, Conseiller au Parlement de Metz, est Auteur d'un grand nombre d'Ouvrages sur le commerce & sur l'administration économique de l'Etat, &c. 1°. Entre autres: Extrait de l'Esprit des Loix, chapitre par chapitre, 1750, *in*-12. 2°. Recherches & considérations sur les Finances de France, depuis l'année 1595 jusqu'en 1721: Basle, 1758, *in*-4°. 2 vol. le premier volume contient les trois premières époques, depuis 1595 jusqu'en Octobre 1683; le second volume contient les deux dernières époques, depuis Octobre 1683 jusqu'en 1718; cela est suivi de quatre Mémoires pour les années suivantes, jusqu'à la fin du systême en 1721; le premier Mémoire est intitulé: sixième partie du rapport des Finances, fait le 17 Juin 1717; le second a pour titre: Mémoire lû au Conseil sur la ré-

duction des intérêts ; le troisième est intitulé : Mémoire de M. Law, par lui présenté avant son Ministère à M. le Régent, sur l'usage des monnoies, & sur le profit ou la perte qu'il peut y avoir pour un Prince & pour un Etat, dans l'altération du titre de ses monnoies, & dans l'augmentation ou diminution de leur prix, par rapport aux Etats voisins ; le quatrième a pour titre : vue générale du Système de M. Law. 3°. Elémens du commerce, par M. Véron de Forbonnais, Inspecteur-Général des Monnoies de France ; Leyde, (Paris, Briasson) 1754, *in*-12. 4°. Questions sur le commerce des François au Levant, 1755, *in*-12. 5°. Lettre à M. F. ou Examen Politique des prétendus inconvéniens de la faculté de commercer en gros, sans déroger à la Noblesse, 1756, *in*-12. 6°. Examen des avantages & des désavantages de la prohibition des toiles peintes, 1755, *in*-12. 7°. Essai sur l'admission des navires neutres dans nos Colonies, 1759, *in*-12. 8°. Mémoire sur l'usage des monnoies ; ce Mémoire est imprimé dans ses recherches & considérations sur les Finances, tome 2, Basle, 1758, *in*-4°. 9°. Essai sur la partie politique du Commerce de terre & de mer, de l'Agriculture & des Finances, brochure *in*-16, anonyme, 1752. 10°. Théorie & Pratique du Commerce & de la Marine, 1753, *in*-4°. 11°. Divers Mémoires sur le Commerce de l'Angleterre avec la France, le Portugal & l'Espagne ; Considérations sur les Finances d'Espagne, 1753. 12°. Une partie des articles du Commerce, dans le Dictionnaire Encyclopédique. *Biblioth. Franç. article* 27074, 28113, 28204, 28209, 28220, 28244, 28320, 33996, 39637. *Alman. Manc.* 1761, *p.* 127. 1768, *p.* 46.

VÉRON (Jean-François), né au Mans en 1615, a inventé les étamines camelotées, qui se sont répandues dans toute l'Europe, & qui ont pénétré dans le nouveau monde. Il mourut en 1687. *Alman. Manc.* 1762 & 1768, *page* 151 & 53.

VÉRON (Guillaume), fils du précédent, né dans la Paroisse du Pré au Mans en 1656, a perfectionné la manufacture des étamines, ce qui lui a mérité des éloges par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en 1699 ; il inventa des machines pour le dégrais des étamines. La qualité des laines du pays du Maine, sur-tout celles de Sillé & de Fresnai, fait ce beau grain des étamines du Mans, qui ne se trouve point dans les autres Provinces. *Alman. Manc.* 1762, *p.* 152.

VÉRON (François), Sieur du Verger, fils du précédent,

Secrétaire Perpétuel du Bureau du Mans, de la Société Royale d'Agriculture des Provinces de Touraine, d'Anjou & du Maine.

VIEL (Pierre), Docteur en Théologie, Chanoine de l'Eglise du Mans, a traduit de Latin en Franç. quelques ouvrages d'Optat, imprimés à Paris. Il a composé un Traité contre la Simonie, imprimé à Paris chez Chesneau; une Instruction pour les enfans & tous autres Chrétiens, imprimée à Paris chez Nicolas Chesneau, en 1564; il a traduit en François les Heures à l'usage du Mans; imprimées à Paris; il a aussi fait la version de Latin en François des Vies de plusieurs Saints & Saintes, entre autres des Evêques du Mans, lesquelles sont imprimées avec les trois volumes de l'Histoire des Saints, chez Nicolas Chesneau, & autres, 1577, *in-fol.* Viel mourut en 1582. *Croix du Maine. Alman. Man.* 1767, *p.* 22. *Blondeau.*

VOYER (Jean le), en Latin *Visorius*, Sieur de Saint-Pavace, né au Mans, où il mourut en 1568. Il enseigna les Belles-Lettres à Paris, dans le Collége de Bourgogne. On a de lui: *Compendiosa librorum Rodolphi Agricolæ de inventione Dialecticæ Epitome, per Joannem Visorium, Cenomanum; Parisiis* 1534, *in*-8°. *Joannis Visorii Cenomani ingeniosa, nec minus elegans, ad Dialectices candidatos Methodus. Ibidem.* Le Voyer lut à ses Disciples les Topiques de Cicéron, qu'il commenta, il divisa son Ouvrage en trois Livres, & le dédia à René du Bellai, Evêque du Mans; il fut imprimé à Paris en 1538, *in*-4°. à Basle, en 1541, *in-fol.* avec d'autres Commentateurs; à Lyon, 1545, & à Paris, 1557, *in*-4°. Le Voyer écrivoit bien en Latin; il avoit aussi composé des Poésies Latines, & une Histoire des choses mémorables arrivées de son temps. Son fils, héritier de ses Ouvrages, ne les a pas publiés. *Croix du Maine. Supplém. de Moréri. D. Liron, Singul. Histor. Alman. Manc.* 1767, *page* 20.

MANSIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election de la Flèche, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontibaut, l. 3 $\frac{1}{4}$; Arnage, l. $\frac{3}{4}$; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Mansigné à Pontvalain, M. l. $\frac{3}{4}$; le Lude, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Malicorne, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; la Suze, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 3; Requieil, l. 1 $\frac{3}{4}$; la Fontaine Saint Martin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ligron, l. 2; S. Jean-de-la-Motte, l. 1 $\frac{1}{4}$; Luché, l. 1 $\frac{3}{4}$; Coulongé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Sarcé, l. 1 $\frac{3}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & l'O. par un ruiſſeau & par un petit courant d'eau, qui forme deux étangs. Il y a les vignes du Château de Brouaſſin, dont le vin eſt de très-bonne qualité. Il y a auſſi des landes.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Prieur du Château-du-Loir, Il y a 1500 Communians.

Il y a à Manſigné la Chapelle de la Morinière, au Château de Fay, eſtimée 6 liv., à la préſentation du Seigneur de Fay; & celle de la Vignerie, eſtimée 60 liv.

Foulque Ribolé qui, en qualité de Seigneur de Fief, s'étoit emparé injuſtement, comme il en convient, de la dixme de Manſigné, la reſtitua au Chapitre de l'Egliſe du Mans, environ l'an 1285. *Cartul. blanc du Chap.*

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Baronnie de Brouaſſin. Cette Seigneurie appartenoit dans le douzième ſiècle à la Maiſon de Craon; elle paſſa en celle de Thouars, par le mariage d'Eliſabeth, fille de Baudouin premier, Sire de Craon & de Vallon, & d'Eliſabeth de Monſoreau, avec Geoffroi de Thouars; Ambroiſe, Dame de Craon, la porta depuis en dot à Jean de Champagne, Seigneur de Peſchereul & de Parcé; elle fut érigée en Baronnie en faveur de Louis de Champagne, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Comte de la Suze, Seigneur de la Chapelle Rainſouin, tué à la bataille de Coutras en 1587; elle a eu le ſort de toutes les Terres de Gaſpard de Champagne, Comte de la Suze, qui ont été vendues pour payer partie de ſes dettes; elle appartient aujourd'hui à Madame la Ducheſſe de Brancas, qui l'a eue de M. le Marquis de Clermont, ſon père. *Mém. MS. Miroménil.*

Madame de la Martelière prétend la Co-Seigneurie de cette Paroiſſe, par ſa Terre de

MANTILLY, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Cigné, l. 3 $\frac{1}{4}$; Poulai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Champgéneteux, l. 3; S. Martin de Connée, l. 3; Cures, l. 4 $\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3.

Il y a de Mantilly à Paſſais, M. l. $\frac{1}{4}$; Ceaulcé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Goron, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Ambrière, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Sept-forges, M. l. 4; Déſertine, l. 2; l'Epinai-le-Comte, l. 1 $\frac{1}{2}$; Vaucé, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Fraimbault, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Marc-d'Egraine, l. 1 $\frac{1}{4}$; Normandie, l. $\frac{1}{4}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau, qui prend ſa ſource dans la Paroiſſe, qui eſt arroſée à l'O. par deux autres ruiſſeaux, dont un forme un grand étang.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 2200 Communians.

Il y a le Prieuré de Mantilly, eſtimé 250 liv., à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois dans la Paroiſſe.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt du reſſort de Domfront, & appartient à M. le Duc d'Orléans.

En 1639, les habitans de cette Paroiſſe ſe révoltèrent contre les Receveurs des Impoſitions Royales, ils prirent les armes, & refusèrent pendant trois ans de payer aucuns deniers au Roi. Ils commirent pendant ce temps pluſieurs brigandages; il fallut y envoyer des troupes pour les ſoumettre, & un Commiſſaire de la Cour pour informer. Pluſieurs de ces mutins furent condamnés à mort, & d'autres bannis. On conſerve des copies de la procédure & des jugemens qui furent rendus alors. Le peuple fait une infinité de contes ridicules ſur cet événement. Comme ces rébelles n'étoient, pour la plupart, que de miſérables payſans, on les nommoit les *va nuds pieds. Mém. de M. le Tourneur, Curé de Domfront.*

MARC-DE-GRENNE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais, en Normandie, Election de Normandie, au N. N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de vingt lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ceaulcé, M. l. 2 ¾; le Horp, l. 3 ½; Loufougère, l. 2; Sillé, l. 3; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Marc à Paſſais, M. l. 1 ¾; Goron, M. l. 4; Domfront, M. l. 1 ¾; Juvigni, l. 3 ½; Mantilli, l. 1 ½; Torchamp, l. ¼; S. Gilles-des-Marais, l. 1; S. Jacques de la Braſſe, dit S. Roch, l. ½; Normandie, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par le ruiſſeau de Courberie, qui forme quatre étangs; à l'E. par la rivière de Grenne, & au N. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Duc d'Alençon. Il y a 1900 Communians.

Il y a à S. Marc la Chapelle de Souvre, *aliàs* la Herſonnière, eſtimée 20 liv. à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des Landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt du reſſort de Domfront, & appartient à M. le Duc d'Orléans.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Marc, le Fief & Seigneurie de la Motte, lequel a changé de bien des Seigneurs en différens temps; les derniers ont été M. Potier de Fougerai, dont le ſucceſſeur actuel, du chef de ſa mère, eſt M. Launoy, Seigneur d'Eterville, près Caen.

En 1709 ou 1710, une troupe de militaires, cavaliers & dragons, faiſant ouvertement le fauxſonnage & la contrebande, furent pourſuivis par un plus grand nombre d'employés, ils ſe retirèrent dans le petit château de la Motte, entouré de bons foſſés pleins d'eau, dans lequel on ne pouvoit entrer que par un pont levis, qu'ils levèrent, & là ils ſoutinrent un petit ſiége en forme pendant pluſieurs jours, après leſquels manquant de proviſions, il fallut capituler; les aſſiégeans leur accordèrent les honneurs de la guerre, & la liberté de ſe retirer avec armes & bagage, à l'exception des chevaux & de la contrebande. *Mém. de M. le Tourneur, C. de Domfront.*

En 1335, l'Evêque Gui de Laval ſe fit rendre le patronage de l'Egliſe & la préſentation de la Cure de S. Marc-de-Grenne, que Jean de Valois, Duc de Normandie, qui fut depuis le Roi Jean, lui conteſtoit. Ce Prince, par l'acte de ſon acquieſcement, dit que c'eſt à la ſeule conſidération & eſtime de l'Evêque, qu'il conſent la jouiſſance de ce droit, pendant ſeulement qu'il vivra, ſans que cette conceſſion puiſſe nuire à ſes droits. *Courvaiſier, page 568.*

L'Evêque Adam Châtelain, qui ſiégea au Mans depuis 1398 juſqu'à 1438 ou 39, eut une conteſtation avec Jean, Duc d'Alençon, pour la préſentation de la Cure de Saint Marc-de-Grenne; elle ſe termina par une tranſaction avantageuſe à l'Evêque. *Courvaiſier, page 636.*

MARCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-l'Eguiller, l. 6 ¼; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Marcé à la Chartre, M. l. 2; Montoire, M. l. 3 ½; Beſſé, M. l. 3 ¼; Château-du-Loir, M. l. 5; les Hermites, l. 1; les Eſſarts, l. 1 ¼; Montrouveau, l. 1; Vildieu, l. 1; les Pins, l. 1; Rorthre, l. ¼, la Forêt des Hermites, l. ¼.

Le ruisseau d'Ingrande prend ses sources au S. O. de la Paroisse.

La Cure, estimée 100 liv., est à la présentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 800 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & du carabin. Il y a beaucoup de bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Querrhoent.

MARCEAU (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de S. Marceau à Beaumont, M. l. 1 ¼; Ballon, M. l. 1 ¼; Conlie, M. l. 3; S. Aihnan, M. l. 3 ¼; Fresnay, M. l. 3; Assé-le-Riboul, l. ¼; le Tronchet, l. 1; S. Cheron, l. 1 ½; S. Jean-d'Assé, l. ¼; Chevaigné, l. ½; Teillé, l. 1; Lucé-sous-Ballon, l. 1 ½; Maresché, l. 1.

La Paroisse est arrosée au S. & à l'O. par la rivière de Sarte.

La Cure, estimée 6 à 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 440 Communians.

L'Eglise, qui est une des plus anciennes de la Province, est dédiée à la Sainte Vierge & à S. Marcel, Pape.

Il y a à S. Marceau un Prieuré, estimé 620 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Ce Prieuré a été fondé par N.... de Clinchamp. Il y avoit anciennement des Religieux Bénédictins qui y résidoient, & y faisoient l'Office Divin.

Environ l'an 1216, la troisième partie des dixmes de S. Marceau avec le trait, les tritureurs & la paille, fut abandonnée au Chapitre de l'Eglise du Mans, pour 17 l. Mançais. *Cartul. blanc de la Cathédr.*

Vers l'an 1279, le Chapitre de l'Eglise du Mans céda au Couvent de S. Vincent & au Prieur de S. Marcel, le droit de dixme qu'il possédoit dans la Paroisse de S. Marcel, à la charge qu'il recevra tous les ans dudit Couvent, ou du Prieur, six septiers de seigle, huit d'avoine & huit d'orge. Cette dixme appartenoit aux prébendés de Saint Aubin. *Cartul. blanc de l'Eglise Cathéd.*

Il y a à S. Marceau la prestimonie Alasseur, estimée 20 liv. attachée au Vicariat.

Il y a dans le Bourg de S. Marceau une Chapelle, adjacente au Prieuré, dédiée à S. Julien; les Historiens

disent que c'est le lieu où mourut ce Saint Evêque ; on y fait l'Office le jour de sa Fête & de la Translation de ses Reliques, dont on conserve un os dans cette Chapelle ; on y dit aussi tous les Dimanches & Fêtes la première Messe. Il y a sous la grande porte de cette Chapelle une fontaine très-vive, dont on boit l'eau pour la guérison des fièvres. *Courvaisier, page 64, Bondonnet, page 72, Cenomania.*

La Paroisse de S. Marceau est partagée en deux par la rivière de Sarte, qui nourrit de toute espèce de bon poisson, & sur laquelle il y a un pont de pierres.

Il y a aussi dans la Paroisse deux petits ruisseaux ; celui de Longuesve, qui fait tourner un moulin à blé, & qui nourrit des écrevisses & quelques brochetons ; ce ruisseau sépare la Paroisse de S. Marceau d'avec celle d'Assé-le-Riboul ; & celui d'Enfernal, qui sèche l'été, & qui sépare la Paroisse de S. Marceau d'avec celle de S. Jean-d'Assé. La rivière de Sarte & ces ruisseaux sont bordés de prairies qui produisent beaucoup de foin.

Le sol produit du froment, de l'orge, de l'avoine, de bon chanvre & du lin. On y cultive beaucoup d'arbres fruitiers de toutes espèces. Il y a environ cent arpens de vignes, dont le vin a peu de corps. On trouve dans plusieurs endroits de bonne marne grise, dont on fait usage ; quand une terre a été bien marnée, c'en est pour vingt à trente ans ; il y a aussi de la mine de fer qu'on employe à la forge d'Antoigné ; il y a sur la Sarte deux moulins à blé qui appartiennent au Seigneur. Il y a dans la Paroisse environ 1500 arpens de taillis qui appartiennent, pour la plus grande partie, au Seigneur & à M. de Faudoas. L'eau des fontaines qui sont dans la Paroisse est, pour la plus grande partie, ferrugineuse.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Châtellenie de Chavoigni, qui n'est plus qu'une ferme qui appartient à M. de Clinchamp, & qui est réunie au Château de S. Marceau, *aliàs* la Ménaudrie.

La Famille de Clinchamp posséde cette Terre de temps immémorial. La position du château est sur un côteau, au bas duquel passe la rivière de Sarte, & d'où l'on découvre trois à quatre lieues de pays à droite & à gauche. Les dehors nouvellement décorés sont très-agréables, & l'on trouve au bout des jardins une pièce d'eau vive de quatre-vingt toises de longueur, sur quarante de largeur.

La Maison de Clinchamp est une des plus anciennes de la Province du Maine ; elle tire son nom de la Terre de

Clinchamp, située dans le Perche, laquelle fut érigée en Comté par le Roi Charles IX, en faveur de François du Pui, Seigneur de Chavigni, sans distraction du ressort, & pour le titre d'honneur seulement: cette érection fut enregistrée au Parlement en 1566.

Dans les dixième, onziéme & douzième siècle, les de Clinchamps signoient les actes publics immédiatement après le Souverain de la Province. Philippe-Auguste reçut Chevalier N.... de Clinchamp, & le fit Baron. Dans le douzième siècle, on trouve Gaultier de Clinchamp Général des Troupes du Comte du Maine, à qui l'Evêque Hildébert adressa une de ses lettres, dans laquelle il lui donne le titre de Grand-Seigneur. De ce Gaultier descendoit le brave de Clinchamp, qui fut tué à la bataille d'Azincour en 1415, après s'y être fort distingué; il laissa un fils, nommé Ambroise, qui eut plusieurs enfans, desquels sont sortis les Seigneurs de la Busardière, de Saint-Marceau, de Grontil & du Val.

D'Eudes de Clinchamp vint Gervais, qui étoit oncle de Robert, qui fut Evêque du Mans depuis 1299 jusqu'à 1309, & père de Gervais Giancolet, qui fut fait Cardinal en 1281, par le Pape Martin IV. On trouve encore un Giancolet de Clinchamp au commencement du quatorzième siècle, cousin germain du précédent, & qui fut Cardinal comme lui. Un Pierre de Clinchamp fut Chevalier de l'Ordre du Roi. Frère Simon de Clinchamp, Commandeur de Malte de la Langue de France, fut tué au siége de Malte, à l'attaque du fort S. Edme, en 1565. Frère Marin de Clinchamp fut Commandeur de Malte de la Langue d'Aquitaine.

Clinchamp porte dans ses armes d'argent à six merlettes de gueules. En 1502, un cadet brisa ses armes d'une bande virée de gueules.

L'Evêque Geoffroi d'Assé, qui siégea au Mans depuis 1269 jusqu'à 1277, étoit né à S. Marceau. *Courvaisier, page 528. Cenomania.*

M. Bezard, Curé de S. Marceau, & M. de Clinchamp, mort à Paris en 1770, m'ont fourni des Mémoires.

MARCILLÉ-LA-VILLE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Jauron, Election de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg du Teil, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bais, l. $\frac{1}{4}$; Rouessé, l. 3 $\frac{1}{2}$; Tennie,

l. 2 $\frac{1}{2}$;

l. 2 ½; la Quinte, l. 2; Degré, l. ½; Trangé, l. 1; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Marcillé à Mayenne, M. l. 2; Bais, M. l. 2; Ambrières, M. l. 3; Laffai, M. l. 3 ¼; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 ½; Champeon, l. ½; S. Fraimbault, l. 1 ¼; Airon, l. 1; Grazé, l. ½; Champgenéteux, l. 2; la Chapelle-au-Ribou, l. ¾; Hardange, l. 1 ½.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Cuissebelle, à l'O. par celui du Bois au Rouillé, & à l'E. par un autre.

La Cure est un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, estimée 1600 liv., à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 900 Communians.

Il y a à Marcillé la Chapelle de Bulieu, estimée 40 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des landes & des bois.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Duc de Praslin. Voyez *la Généalogie, à l'article Sainte Suzanne.*

Il y a dans la Paroisse de Marcillé, le Fief de Vaiguas, qui appartient à M. Treton, Lieutenant des Maréchaux de France; Jacques Treton, Sieur de Fiégiard, son père, l'avoit acheté, aussi bien que la Terre de Loré. *Mémoire de la Chaux.*

MARÇON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Toiré, l. 2; Jupille, l. 1 ½; S. Mars d'Oustillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. ½.

Il y a de Marçon au Château-du-Loir, M. l. 1 ¼; la Chartre, M. l. 1 ½; Beffé, M. l. 5 ¼; Grand-Lucé, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 5 ½; l'Homme, l. 1 ¼; Chahaigne, l. 1; Sainte Cécile, l. ¾; Vouvrai-sur-Loir, l. 1; Beaumont-de-la-Chartre, l. 1; Touraine, l. 1.

Le Bourg est situé sur le ruisseau d'Ingrande. La Paroisse est arrosée du N. E. au N. O. par la rivière du Loir.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Julien de Tours.

Il y a le Prieuré de S. Lezin, estimé 350 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Julien de Tours; la Chapelle de la Guilaudière, *aliàs* les Gaudins, estimée 50 liv., à la présentation de Gaudin, Sieur de la Chesnardière.

Selon le Regiſtre du Pontifical, l'Evêque S. Liboire conſacra l'Egliſe de Marçon.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt de très-bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Duc de la Vallière.

N... de la Baume le Blanc, fut père de Jean-François, qui ſuit, & de Louiſe-Françoiſe, qui fut Maîtreſſe du Roi Louis XIV, dont Marie-Anne, légitimée de France, en faveur de laquelle, & de ſa mère, Louis XIV érigea la Châtellenie de la Vallière en Touraine, les Baronnies de Châteaux, Vaujours & S. Chriſtophe en Duché Pairie, en 1667; & en 1698, il accorda la faculté à Marie-Anne, ſa fille naturelle légitimée, alors Princeſſe de Conti, de diſpoſer, par don entre-vifs, du Duché de la Vallière, au profit de Charles-François le Blanc de la Baume, ſon couſin-germain maternel, ce qui fut exécuté la même année. Marie-Anne avoit épouſé Louis-Armand, Prince de Conti.

Jean-François de la Baume le Blanc, Marquis de la Vallière, Baron de Maiſonfort, &c. épouſa Gabrielle Glé, Dame de la Coutardais; il mourut en 1676, laiſſant de ſon mariage Charles-François, qui ſuit; Yolande qui fut mariée 1°. en 1697, à Charles du Mas, Marquis de Berſet; 2°. en 1724, à Louis de Pontèves, dit le Marquis de Tournon; & Maximilien-Henri, dit le Chevalier de la Vallière.

Charles-François de la Baume le Blanc, Duc de la Vallière, Pair de France, mort en 1739, avoit épouſé en 1698 Marie de Noailles: dont Louis-Céſar, qui ſuit; & Louis-François, Comte de la Vallière.

Louis-César, Duc de la Vallière, épouſa en 1732, Anne-Julie-Françoiſe de Cruſſol, ſœur du Duc d'Uzès, née en 1713: dont Adrienne-Émilie-Félicité, qui ſuit.

Adrienne-Émilie-Felicité de la Vallière, née en 1740, mariée en 1756 à Louis Gaucher de Châtillon, Duc de Châtillon en Poitou, Pair de France, &c. dont Louis-Gaucher-Gabriel, mort en 1758; & Gaucher-Anne-Maximilien, qui ſuit.

Gaucher-Anne-Maximilien, Comte de Châtillon, né le 30 Janvier 1759.

MAREIL-EN-CHAMPAGNE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brulon,

Election de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Mareil à Loué, M. l. ½; Vallon, M. l. 1 ¼; Brulon, M. l. 1 ¼; Poillé, M. l. 2 ½; Sablé, M. l. 3 ½; Viré, l. 2; S. Christophe-en-Champagne, l. ½; Tassillé, l. 1 ¼; S. Pierre-des-Bois, l. 1.

Le Bourg de Mareil est sur la rivière de Végre, qui coupe la Paroisse du N. E. au S. Le ruisseau de Palais l'arrose à l'O. & se jette dans la Vègre, au-dessous du Bourg.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a environ 300 Communians.

Il y a le Prieuré, estimé , qui appartient aux Religieux de l'Abbaye de la Coulture; c'est une de leur quatre Châtellenies. Ils sont seuls décimateurs dans la Paroisse.

Il y a dans l'enceinte d'un vieux château, nommé Lille, en ruine depuis plus de 300 ans, une Chapelle, qu'on nomme le Prieuré de Lille, estimée 350 l., à la présentation du Prieur de Châteaux en l'Hermitage.

Il y a à Mareil trois Chapelles fondées par Jean le Mercier, Prieur-Curé de S. Ouen-en-Champagne, lesquelles doivent être présentées & possédées par les parens du Fondateur; 1°. celle de la Ferrière, estimée 95 liv.; 2°. celle de la Poterie, estimée 95 liv.; & celle de la Pasquerie, estimée 50 liv., à la présentation du Sieur Lefévre de la Cheronnière. Une de ces Chapelles doit la première Messe des Dimanches. Il y a aussi un Collége pour les garçons, estimé 60 liv., chargé d'une Messe par semaine.

On recueille dans la partie Méridionale de la Paroisse, du froment & de l'orge; & dans la partie Septentrionale du méteil, du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a beaucoup de noyers dans la Paroisse, qui contient douze métairies, vingt-cinq bordages & trois moulins à blé sur la rivière de Végre. L'étendue de la Paroisse est d'environ trois quarts de lieue de l'Est à l'Ouest, & de demie-lieue du Nord au Sud. Le Bourg est à l'extrémité de la Paroisse, à l'Est.

Il y a dans la Paroisse du Mareil une carrière de bonnes pierres de taille, autrefois fort recherchée, & aujourd'hui entièrement négligée, à cause de la dépense de l'exploitation, le banc de bonnes pierres étant couvert d'un de mauvaises de plus de trente pieds d'épaisseur. Examen fait de la longueur des souterrains, dont on a tiré la bonne

pierre, on estime qu'il doit en être sorti plus de cent mille chartées.

La rivière de Végre nourrit d'excellent poisson.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré ; la Jurisdiction se tient à l'Abbaye de la Coulture, & relève du Présidial du Mans.

Il y a dans la Paroisse, outre le Fief du Prieuré, celui du vieux Château de Lille, & celui du Plessis, qui appartient à   Seigneur de S. Ouen-en-Champagne. La Seigneurie de Lille est une Châtellenie, d'où relève la Seigneurie du Plessis. La Jurisdiction se tient à S. Ouen ; & reporte en première instance à Auvers-sous-Montfaucon, delà à Sillé-le-Guillaume, ensuite à Touvoye, & enfin au Présidial du Mans.

Le Seigneur du Plessis a droit de recommandation, comme bienfaiteur aux prières nominales de l'Eglise. Il y a à Mareil une grande étendue de taillis qui dépendent des Seigneuries de Lille & du Plessis.

M. Lamarré, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MAREIL-SUR-LE-LOIR, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est eloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Fontaine S. Martin, l. 2 $\frac{1}{4}$; Cerens, l. 1 $\frac{1}{4}$; Parigné-le-Polin, l. $\frac{3}{4}$; Arnage, l. 2 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Mareil à la Flèche, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Malicorne, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; le Lude, M. l. 3; Pontvallain, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Luché, l. 1 $\frac{1}{4}$; Pringé, l. $\frac{1}{2}$; Clermont, l. $\frac{1}{2}$; Anjou, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir, & à l'E. par le ruisseau de Charpentras.

La Cure, estimée 750 livres, est à la présentation de l'Abbesse du Roncerai d'Angers. Il y a 600 Communians.

Il y a à Mareil, le Prieuré qui est régulier, & possédé par une Religieuse : il est estimé 500 liv., à la présentation de l'Abbesse de Roncerai d'Angers. Il y a aussi la Chapelle de Notre-Dame, estimée 70 liv., à la nomination du Seigneur Evêque du Mans.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine ; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de très-bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame la Duchesse de Brancas, de la Maison de Clermont-Gallerande. Voyez *la Généalogie, à l'article Clermont.*

MARESCHÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbiſot, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Guierche, l. $\frac{1}{4}$; Montreuil-ſur-Sarte, l. $\frac{1}{2}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Mareſche à Beaumont, M. l. $\frac{1}{2}$; Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Freſnai, M. l. 3; René, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Aſſé-le-Riboul, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Marceau, l. 1; Teillé, l. 1; S. Ouen-ſous-Lucé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Lucé-ſous-Ballon, l. 1; Nouans, l. 1 $\frac{1}{4}$; Meurcé, l. 1; Vivoin, l. $\frac{1}{4}$.

Le Bourg de Mareſché eſt ſitué ſur le ruiſſeau d'Orton; la Paroiſſe eſt arroſée à l'Oueſt par la rivière de Sarte.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Prieur de Vivoin. Il y a 600 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Ducheſſe de Beauvilliers, de la Maiſon Deſnos. Voyez *ſa Généalogie, à l'article Aleſſain.*

Beauvilliers eſt une ancienne Maiſon, dont Robert Couſin a donné la Généalogie. Charlotte-Suſanne Deſnos, fille de Jean-Baptiſte Deſnos, Comte de la Feuillée, &c. & de Marie-Marguerite de Cordouan, fut mariée en 1753 à Paul-Louis, Duc de Beauvilliers, mort ſans enfans de ce mariage, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Rosbac, en 1757; il avoit épouſé en premières nôces Marie-Suſanne-Françoiſe de Creil, dont il avoit eu Paul-Etienne, Duc de Beauvilliers, né en 1745. Charles-Paul-François, né en 1746, & Colette-Marie-Paule-Hortence, Bernardine, née en 1749.

MARIE-DU-BOIS (Sainte), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Laſſai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Ham, l. 2 $\frac{1}{2}$; Courcité, l. 2 $\frac{1}{2}$; Sillé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Conlie, l. 2 $\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Sainte Marie-du-Bois à Laſſai, M. l. $\frac{1}{2}$; Madré, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Sept-Forges, M. l. 1; Ambrière, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Rennes, l. $\frac{1}{4}$; Bretignolles, l. $\frac{1}{4}$; le Houſſeau, l. $\frac{1}{2}$; la Baroche-Gondoin, l. $\frac{1}{4}$; S. Julien-du-Terroux, l. 1 $\frac{1}{4}$; Tubeuf, l. 1.

Un petit ruiſſeau qui forme un étang au Sud, & qui coule à l'Eſt, prend ſa ſource dans la Paroiſſe.

La Cure eſt un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 660 Communians.

Le ſol eſt maigre, & produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Les femmes de la Paroiſſe qui ſe ſont attachées à bien filer, achetent des lins de Flandre & de Picardie qu'elles vendent à Laſſai. On cultive beaucoup de pommiers, & ſur-tout de poiriers, qui ſont le principal revenu de la Paroiſſe. La Paroiſſe contient dix métairies & douze ou quinze bordages; ſon étendue eſt d'environ trois quarts de lieue du Nord au Sud, & d'une lieue de l'Eſt à l'Oueſt. Il y a un moulin à blé qui dépend de la Terre de Glanſemée; il y a pluſieurs taillis appartenans, pour la plus grande partie, aux Seigneurs de Bois-Thibaut & de la Drouardière.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Bois-Thibaut, ſituée dans la Paroiſſe de S. Fraimbaut de Laſſai, relevante du Marquiſat de Laſſai; la Terre de Bois-Thibaut appartenoit anciennement à la Maiſon du Bellai. Jean du Bellai, 3e du nom, Chevalier du Croiſſant, mort en 1481, avoit épouſé Jeanne de Logé, Dame de Bois-Thibaut; de la Maiſon du Bellai la Terre de Bois-Thibaut paſſa en celle du Matz du Broſſai; & en 1763, Léonard-François de Tournelli l'acheta des héritiers de Marie-Claire-Vincente du Matz, morte ſans alliance, en 175 Voyez *l'article Laſſai*, *Mémoire de la Chaux.*

Il y a dans la Paroiſſe pluſieurs autres Fiefs, entre autres celui de la Drouardière; celui de Glanſemée, appartenant au Seigneur de Chantepie; celui de la Roiſière dépendant de la Terre du Perrai, Paroiſſe de Montreuil, appartenant à M. Poulard; celui du Breil, appartenant à M. le Tourneur, Curé des Chapelles, & celui de la Biardière, appartenant à M. Biard de Paris.

En 1509, noble homme Jean Mergerie, étoit Seigneur de la Drouardière. En 1648, cette Terre appartenoit à Michel de Madaillan. En 1660, Jeanne, Antoinette & Suſanne de Madaillan tranſigèrent avec François de Foulogne, pour les dettes des ſucceſſions de François de Madaillan, Seigneur de la Drouardière, & de Michel, leur frère. En 1675, Pierre de Bauſſan étoit Seigneur de la Drouardière, par Jeanne de Madaillan, ſon épouſe.

Les deux tiers de la Paroiſſe relèvent de la Juriſdiction de Laſſai; l'autre tiers eſt de l'élection de Domfront, Généralité d'Alençon, & relève, pour la féodalité du Seigneur

de la Brisolière, par ses Seigneuries de Boulai & de Montohier, & pour la Jurisdiction du Bailliage Royal de Domfront.

Il y a dans la Paroisse de Sainte-Marie-du-Bois de la perdrix grise, du liévre & du lapin, le tout excellent.

M. Guillain des Mignons, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

MARIE-DE-LA-CHARTRE (Sainte), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre. Voyez *la Chartre*.

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, donna, en faveur de l'Abbé Geoffroi de Vendôme, & du consentement de Geoffroi de Mayenne, à l'Abbaye de Vendôme trois Eglises ou Chapelles du Bourg de la Chartre; savoir, de Sainte Marie, de S. Vincent & de S. Nicolas; ce qui fut confirmé par Gui d'Estampes, son successeur, comme il se voit par la lettre qu'il en écrit à Fromont, Administrateur de ce Monastère. *Courvaisier, page* 416.

MARIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 3 $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Marigné à Ecomoi, M. l. 1; Grand-Lucé, M. l. 2; Château-du-Loir, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Pontvallain, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Pruillé-Léguiller, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Mars-d'Oustillé, l. 1; S. Ouen-en-Blin, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mayet, l. 2; Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. 1 $\frac{1}{4}$; Jupille, l. 1; la Forêt de Bersai, l. $\frac{1}{4}$.

Le ruisseau de Lone prend sa source dans la Paroisse.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de la Collégiale de S. Pierre du Mans. Il y a 1200 Communians.

Il y a à Marigné la Prestimonie Chouteau, estimée 30 liv., à la présentation du Curé; & la Prestimonie Segrais, estimée 20 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois & des landes.

Hugue I, qui fut Comte du Maine depuis l'an 970 jusqu'à 1015, fonda l'Eglise Collégiale de S. Pierre-de-la-Cour du Mans, & assigna pour l'entretien de ceux qui y feroient l'Office la Seigneurie des Bourgs de Marigné & de Sainte Sabine. *Courvaisier, page* 328. *Cenomania.*

Bernardin de Saint-François, qui avoit été Doyen de l'Eglise du Mans, Prieur de Grandmont, Abbé de Fontaine-Daniel, & enfin Evêque de Bayeux, étoit né dans la Paroisse de Marigné; son corps y fut inhumé dans l'Eglise en 1581. Quelques-uns ont prétendu qu'il fut empoisonné dans son Prieuré de Grandmont. *Courvaisier, page* 850.

MAROLLES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais, M. l. ½; Maisoncelle, l. 3; Changé, l. 4 ¼; Pontlieue, l. 1 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Marolles à Vibraye, M. l. 3 ¼; Bouloire, M. l. 4 ¼; Bessé, M. l. 2; Grand-Lucé, M. l. 5 ½; Vic, l. 1; Savigné-sur-Braye, l. 1; S. Martin-de-Sargé, l. 1; S. Cir-de-Sargé, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Braye, & à l'O. par celle d'Anille.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 200 Communians.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine; il y a de la marne, mais très-profonde en terre. La Paroisse a une demie lieue d'étendue de l'E. à l'O.; & une lieue & demie du N. au S.

L'Abbé de S. Calais est Présentateur, Archidiacre, Doyen & Seigneur de la Paroisse.

La Jurisdiction se tient à S. Calais; les appels vont à Vendôme.

M. Goussé, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MAROLLES-LES-BRAUX, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mezières-sous-Ballon, l. 1 ½; Saint Remi-des-Bois, l. 2; Sargé, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a de Marolles à Mamers, M. l. 2 ½; René, M. l. 1 ¼; S. Côme de Vair, M. l. 2 ½; S. Aignan, M. l. 1; Ballon, M. l. 2 ¼; Monhoudou, l. ¼; Courgains, l. 1 ¼; Dangeul, l. 1; Dissé, l. ½; Pray, l. 1; Nauvai, l. 1 ½; Aveines, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. & au S. par la rivière de Dive

& par un ruiſſeau ; & à l'O. par le ruiſſeau de Malherbe.

La Cure, eſtimée 2 à 3000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a à Marolles le Pieuré de S. Simphorien, eſtimé 1800 liv. à la préſentation de l'Abbé de la Coulture.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1234 juſqu'en 1255, donna au Couvent des Chartreux du Parc vingt livres tournois de rente, à prendre ſur la Cure de Marolles. *Courvaiſier, page 510. Cenomania.*

Les foſſés, dits de Robert-le-Diable, paſſent à Marolles. *Courvaiſier, page 396.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe, qui appartient aujourd'hui aux héritiers de la Demoiſelle de Clermont Saint-Aignan, a été très-long-temps dans la Famille de Mégaudais, dans laquelle elle entra par le mariage de Jacques de Mégaudais avec Marie Neveu, fille puînée de Nicolas Neveu, Seigneur de Laulne, Charné, Marolles, Launay & la Perrière, nommé Grand Prévôt de l'Hôtel, & de Françoiſe le Porc. Renée Neveu, ſœur aînée de Marie, fut mariée, 1°. à Louis de Montécler; 2°. à François Deſnos, Seigneur de la Tannière.

MAROLLETTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Piſieux, l. 1 $\frac{1}{4}$; Diſſé, l. 2; Coulaine, l. 5 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Marollette à Mamers, M. l. $\frac{1}{2}$; Alençon, M. l. 5; René, M. l. 3; Notre-Dame de Vair, M. l. 3; Saint Aignan, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Aubin-des-Groyes, l. $\frac{1}{2}$; Contilli, l. $\frac{3}{4}$; Aillères, l. 1; Villaine-la-Carelle; l. 1; Vezot, l. 1; S. Longis, l. $\frac{1}{2}$; Normandie, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Dive, qui forme un étang, & à l'Oueſt par le ruiſſeau de Rutin, qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 100 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'orge.

L'Evêque Hildébert, qui ſiégea au Mans depuis l'an 1097 juſqu'à 1125, donna à l'Abbaye de S. Vincent les Paroiſſes de Marollette & de Contillé. *Courvaiſier, p. 415.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Portebiſe.

MARS-DE-BALLON (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné-ſous-Ballon, l. 1; Coulaine, l. 3; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Mars à Ballon, M. l. $\frac{3}{4}$; S. Aignan, M. l. 2; Bonneſtable, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Mezières-ſous-Ballon, l. 1; Congé, l. $\frac{3}{4}$; Chevaigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Montbiſot, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courcebeufs, l. 1 $\frac{1}{4}$; Beaufai, l. 2; Courcemont, l. 1 $\frac{1}{2}$; Sablés, l. 2.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par deux petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 2000 Communians.

Il y a à S. Mars un Prieuré eſtimé 1400 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture; & la chapelle de S. Laurent, eſtimée 30 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & du carabin; il y a beaucoup de landes.

Sous le Pontificat de Hoël, qui ſiégea au Mans depuis 1085 juſqu'à 1097, Patri de Chaourſe donna à l'Abbaye de la Coulture la Seigneurie & Domaine de l'Egliſe de S. Mars-de-Ballon, en préſence de Hugues de Laval, Geoffroi de Thévalle & Guillaume de Glatigné, qui ſouſcrivirent cette donation. *Courvaiſier, page 387.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

MARS-DE-LA-BRIÈRE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1.

Il y a de S. Mars à Montfort, M. l. $\frac{3}{4}$; Connerré, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bouloire, M. l. 3; Torigné, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Dolon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Fatine, l. $\frac{1}{2}$, Champagné, l. $\frac{3}{4}$; Changé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Ardenai, l. 1; S. Denis, l. $\frac{1}{2}$; Nuille-le-Jalais, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière d'Huiſne, à l'O. & au S. par le ruiſſeau de Narais.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 600 Communians.

Il y a à S. Mars, un Prieuré eſtimé 600 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; une partie de la Paroisse est en landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Saint-Mars.

Lors de la translation du corps de S. Liboire à Paterbone, il fut opéré plusieurs guérisons miraculeuses au passage de ces Saintes Reliques, entr'autres à S. Mars-de-la-Brière. *Courvaisier, page* 290. *Bondonnet, page* 119. *Cenomania.*

L'Evêque Martin Berruier, qui siégea au Mans depuis 1449 jusqu'à 1465, donna aux Vicaires & Chantres de sa Cathédrale, entre autres, la métairie de la Montchottière, située Paroisse de S. Mars. *Courvaisier, page* 733.

En 1381, le Duc de Normandie, qui prétendoit avoir droit de présenter la Cure de S. Mars, fit appeler l'Evêque à sa Cour; surquoi il y a des Lettres-Patentes du Roi Charles VI, dans lesquelles il prend la qualité de Chanoine du Mans, & où il est porté que les causes de l'Evêque du Mans doivent être portées au Parlement. *Cartul. verd de l'Evêché, fol.* 138.

MARS-SUR-COLMONT (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais, au Maine, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Grazé, l. 3 ¼; Rouessé, l. 5 ¼; Tennie, l. 2 ½; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Mars à Ambrières, M. l. 1 ¼; Mayenne, M. l. 2; Lassai, M. l. 3 ½; Gorron, M. l. 2 ¼; Passais, M. l. 3 ½; le Pas, l. 1 ½; Brecé, l. 1 ¼; Châtillon, l. 1 ¼; S. Avi, l. 1; Oisseau, l. ½.

La Paroisse est arosée à l'O. par la rivière de Colmont, & à l'E. par trois petits ruisseaux & quatre petits étangs.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 800 Communians.

Il y a à S. Mars la Chapelle S. Mathurin, estimée 70 l.; celle de S. Michel-la-Vaugardin, estimée 70 liv., & celle de la Mauvaltière, estimée 50 liv. Ces trois Chapelles sont à la présentation des héritiers des Fondateurs; il y a aussi la prestimonie la Gaste-les-Montreuils, estimée 5 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Gasté. cette Seigneurie étoit autrefois dans la Famille de Loré.

MARS-DU-DÉSERT (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election

du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Mont-Saint-Jean, l. 1 $\frac{1}{4}$; Pezé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville-la-Lais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de S. Mars à Villaine-la-Juhel, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Fresnay, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Gèvres, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Bourg d'Averton, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Aubin-du-Désert, l. $\frac{1}{2}$; S. Germain-de-Coulamer l. $\frac{3}{4}$; S. Georges-le-Gautier, l. $\frac{3}{4}$; S. Paul-le-Gautier, l. 1.

Le Bourg est situé sur une montagne; la Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de la Vaudelle.

La Cure, estimée 900 livres, est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

Il y a à S. Mars la Chapelle de la Rochère ou Rochette, estimée 60 liv., à la présentation du Seigneur de la Rochette; & la prestimonie de la Croix, estimée 20 liv., à la présentation du Seigneur de Prez-en-Pail.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des montagnes & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux Abbayes de la Coulture & de Champagne.

MARS-SUR-LA-FUTAYE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Carelle, l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Georges-de-Buttavant, l. 3 $\frac{3}{4}$; Jublains, l. 3 $\frac{1}{4}$; Sainte Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 $\frac{1}{2}$; Trangé, l. 5 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Mars à Montaudain, M. l. 1; Fougerolle, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Landivi, M. l. 2; Gorron, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ernée, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Elier, l. 1; la Tanière, l. $\frac{3}{4}$; la Dorée, l. 1.

La Paroisse est arrosée de toutes parts par quatre ruisseaux; celui qui coule au N. forme trois petits étangs; celui qui est à l'O., nommé Deron, en forme un grand; celui du S. en forme deux; & celui de l'E. un.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Jouin de Marnes. Il y a 800 Communians.

En 922, Aubert, Seigneur de Sablé, fonda le Prieuré de Notre-Dame en la Paroisse de S. Mars-sur-la-Futaye. *Ménage, Histoire de Sablé.*

Le sol produit du seigle, du méteil, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Duc de Mazarin. Voyez *la Généalogie à l'article Mayenne.*

MARS-DE-LOQUENAI (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Saint Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Volnai, l. $\frac{3}{4}$; Pontlieue, l. 4 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Mars à Montfort, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Bouloire, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Torigné, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Dolon, M. l. 3; Maiſoncelle, l. 1 $\frac{1}{2}$; Surfond, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ardenai, l. 1 $\frac{3}{4}$; Challe, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montreul-le-Henri, l. 2; Treſſon, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par deux petits ruiſſeaux, dont l'un forme un étang au S. E.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Baronne de Coſne, du nom de Bailli.

MARS-D'OUSTILLÉ (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par E. du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 3; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Mars à Ecomoi, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Grand-Lucé, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Bouloire, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Château-du-Loir, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Pontvallain, M. l. $\frac{1}{2}$; Marigné, l. 1; Pruillé-l'Eguiller, l. 1 $\frac{1}{2}$; Challe, l. 2; Parigné-l'Evêque, l. 1 $\frac{1}{4}$; Brette, l. 1; Teloché, l. 1; Ouſtille, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. O. au S. par le ruiſſeau du Rone.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans; ce droit lui fut donné par l'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187. Il y a 1000 Communians. *Courvaiſier*, *page* 451, *Cartul. blanc du Chapitre.*

Sous le Pontificat de Hamelin, qui ſiégea au Mans depuis 1190 juſqu'à 1214, Paulin Roters, Seigneur recommandable, étant ſur le point d'aller faire la guerre aux Albigeois, remit à l'Egliſe & aux Chanoines du Mans la troiſième partie des dixmes, des métives & des pailles qu'il croyoit poſſéder injuſtement dans la Paroiſſe de Saint

Mars-d'Oustillé. Cette cession fut confirmée par l'Evêque Hamelin.

Sous le même Pontificat, les Chanoines du Mans eurent de grandes contestations avec Guillaume de la Jaille, Seigneur d'Oustillé, qui prétendoit avoir dans leur Fief & Domaine toute connoissance & punition sur leurs sujets, comme de rapt, incendie, désertion d'armée, simple larcin & autres crimes; comme aussi d'avoir puissance de condamner à l'amende, réformer les mesures, &c. Ils furent réglés par Sentence du Sénéchal des Roches, qui fut homologuée par Arrêt de la Cour, intitulé sous le nom de Philippe-Auguste, & daté de l'an 1213. Peu de temps après, savoir en 1218, le même Guillaume de la Jaille, se démit, en faveur du Chapitre, de toute la dixme qu'il possédoit en la Paroisse de S. Mars, & de toutes les offrandes qu'il avoit droit de percevoir en la chapelle d'Oustillé. *Courvaisier, page 480. Cartul. blanc du Chapitre.*

Environ l'an 1163, Henri II, Roi d'Angleterre & Comte du Maine, fit bâtir dans la forêt de Bersai un Couvent qu'il donna aux Religieux de l'Ordre de S. Etienne de Grandmont. En 1168, l'Evêque Guillaume Passavant donna, à la requête de Frère Bernard, Prieur de cette Communauté, du consentement du Doyen & Chapitre de sa Cathédrale, quelques terres voisines pour augmenter l'enclos de son couvent. Après la mort du Roi Henri, qui arriva en 1189, Richard, Cœur de Lion, son fils & successeur, confirma la donation que son père avoit faite, augmenta les terres de cet Hermitage, & le dota de son Domaine. Guillaume d'Oustillé donna aussi à ces Religieux, appelés Bons Hommes, certain droit de tiercerie, tous les cens & rentes qu'il possédoit communément & par indivis avec l'Evêque, & quelques Seigneuries que le Roi Henri lui avoit données pour récompenser ses services; il leur fit cette donation, à la charge de prier Dieu pour le salut de son ame & celui de son bienfaiteur. *Courvaisier, page 457.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Tout ce qui est à l'E. & au S. de la Paroisse n'est que landes & bois.

La Seigneurie de Paroisse est en litige entre les Seigneurs de la Fontaine & de Ségrais, deux Terres qui sont dans la Paroisse. Le propriétaire de la Fontaine est M. de Galifet, Abbé de Fontaine-Daniel; & celui de Ségrais est M. de Saint-Mars, du nom de Bailli.

On a ajouté au nom de la Paroiſſe de S. Mars celui d'Ouſtillé, parce que le Bourg d'Ouſtillé eſt au-dedans & à l'extrémité de la Paroiſſe. Ouſtillé étoit anciennement une place forte, où il y avoit un château entouré de doubles foſſés, dont il reſte encore quelques veſtiges. Une rue aſſez longue traverſoit le Bourg ou Ville d'Ouſtillé; elle étoit fermée à chaque extrémité par un pont-levis, dont on a trouvé les fondemens & les ſols graviers, il n'y a qu'environ trente ans. On trouve dans l'ancienne route du Mans au Château-du-Loir, aux environs d'Ouſtillé, des veſtiges d'anciens paſſages, qui ſont de la même forme & conſtruction que ceux que les Romains ont faits dans pluſieurs Provinces des gaules.

Environ l'an 1098, Guillaume II le Roux, Roi d'Angleterre, détruiſit & brûla le Château de Vaux dans le Blinois, & celui d'Ouſtillé, & le Bourg ou ville, dont il épargna cependant l'Egliſe, qui ſubſiſte encore toute entière. Il y a toute apparence que Ouſtillé étoit le Chef-lieu de la Paroiſſe, & que S. Mars étoit une auxiliaire qui devint Chef-lieu, après la deſtruction d'Ouſtillé, étant plus avantageuſement ſitué. Il y avoit à Ouſtillé four à ban, juriſdiction contentieuſe, foires & marchés, & fabrice de l'Egliſe: tout cela ſe prouve par d'anciens titres conſervés dans les tréſors du Château-du-Loir & de la Fontaine.

Originairement la Ville & Château d'Ouſtillé étoient poſſédés avec le Domaine de la Fontaine d'Ouſtillé, par les ſeuls Seigneurs Châtelains d'Ouſtillé: la Fontaine fut toujours l'apanage de l'aîné, avec la moitié indiviſe de la Châtellenie, & l'autre moitié le partage des cadets; cette dernière moitié a été adjugée aux Barons du Château-du-Loir, pour crime de félonie, commis par un cadet d'Ouſtillé, qui avoit pris les armes contre ſon Suzerain.

Depuis cette époque, il régna toujours une inimitié entre les Barons du Château-du-Loir & les Châtelains d'Ouſtillé, juſqu'en 1301 que Béatrix, Comteſſe de Dreux, Baronne du Château-du-Loir, & Agnès, fille de Durand d'Ouſtillé, en ſon vivant, Chambellan du Duc d'Anjou, réglèrent tous leurs droits reſpectifs à toujours; mais la juriſdiction, & le droit de choiſir & nommer les Conſeillers & Officiers furent cédés & réunis à celle du Château-du-Loir, & quant au ſurplus tous les droits utiles & honorifiques, ainſi que les terres vagues & bois, &c. dépendans de la Châtellenie d'Ouſtillé, reſteroient in-

divis entre elles, leurs hoirs & ayant-cause, & les profits partagés par égale portion, jusqu'à ce qu'il plût à une des parties d'en exiger le partage, auquel l'autre ne pourra se refuser. C'est ainsi que ce Fief est demeuré indivis entre les Barons du Château-du-Loir & les Seigneurs de la Fontaine d'Oustillé, ce qui dure encore aujourd'hui.

C'est peut-être de-là que partoit le droit attribué au Seigneur de la Fontaine, de chasser à cor & à cri dans toute l'étendue de la Forêt de Bersai, avec le droit de pernage & pacage, d'y prendre bois à bâtir, à faire merrain & à chauffer, droit qui n'a cessé d'être exercé que depuis environ un siècle.

Les bornes de la Jurisdiction d'Oustillé s'étendent, suivant les anciens procès-verbaux, dans une Paroisse voisine. Ce procès-verbaux ont été reconnus juridiquement en 1709. Il n'y a dans la Paroisse de S. Mars, de haute-justice que celle d'Oustillé; l'Eglise, le cimetière, le presbytaire & ses domaines adjacens, sont dans la mouvance directe de cette Châtellenie. Sur une empiétation qu'on voulut y faire dans le dernier siècle, les Princesses de Nemours, Dames du Château-du-Loir, firent planter un poteau, avec leurs armes, & un carcan au coin du cimetière de S. Mars.

On a trouvé à l'extrémité d'une avenue du château de la Fontaine, dans un terrein d'un sable mouvant & aride, plusieurs tombeaux remplis d'ossemens humains, dont un en renfermoit d'une hauteur prodigieuse. Ces tombeaux paroissent d'une composition incorruptible, dont la principale matière semble être de coquillages broyés.

On trouve dans le bois de Guenadeux, près le château de la Fontaine, plusieurs grandes pierres plattes, d'une espèce de grès dur & gris, à fleur de terre, couvertes d'une mousse verte de trois à quatre lignes d'épaisseur totalement pétrifiée.

MARTIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouettre, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Basoge des Aileux, l. $\frac{1}{2}$; S. Ouen-des-Oyes, l. 1 $\frac{1}{4}$; Neau, l. 1; Neuvillette, l. 4 $\frac{1}{2}$; Ruillé, l. 1; Chaufour, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Martigné à Mayenne, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Laval, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Monseurs, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Evron, M. l. 4; Ernée, M. l. 5 $\frac{1}{2}$.

l. 5; Commer, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Germain d'Auxerre, l. 1; Sacé, l. $\frac{1}{4}$; Montourtier, l. 1 $\frac{1}{2}$; Jublains, l. 2 $\frac{1}{4}$; la Basoge-Montpinçon, l. 2 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Mayenne, à l'E. & au S. par le ruisseau Ouvrain, qui forme deux étangs.

La Cure estimée 1700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a à Martigné, la Chapelle de Montgenard, estimée 110 liv.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux enfans de Madame de la Dufferie.

La Maison de la Dufferie est originaire d'Allemagne; s'étant établie en Italie, elle y portoit le nom de Baglioni; & ayant passé en France, elle y a pris le nom de Baglion, Baillon, Baglin. Mais en 1502, Gui Baglion, de la branche de Cucco Baglione, prit le nom & les armes de la Dufferie, en exécution du testament de Catherine de la Dufferie, qui substitua son nom & ses armes à Ambroise Baglion, son parent, père de Gui.

M. d'Hosier a fait l'Histoire généalogique de la Maison de Baglioni; mais commme les ennemis de cette illustre Famille en ont supprimé les titres, ce fameux Généalogiste a eu recours aux Historiens qui en ont parlé; & il cite entre autres, Pompeo Pellini, noble Pérousin; Sansouin, Traité des Villes d'Italie; Nestor, Histoire des Médicis; Guichardin; Languillara, & Paul Jove.

Cette Généalogie historique a été mise au jour par M. d'Hosier, fils de l'Auteur, & imprimée à Paris, *in-fol.* chez Claude Cramoisi en 1662. Nous allons la donner continuée jusqu'en 1748.

M. d'Hosier donne pour Chef connu de la Maison de Baglion, Louis Baglioni, qui vivoit en 1154, & qui fut élu Vicaire perpétuel de l'Empire en la ville & territoire de Pérouse, par l'Empereur Frédéric Barberousse, son parent; dans le titre de cette élection, il est qualifié Duc de Suabe. M. d'Hosier croit qu'il étoit plutôt Gouverneur que Duc. De ce Louis sortit, par représentation, Baglioni, qui suit.

N.... Baglioni fut pris pour arbitre en 1267, par ceux de Cittadi Castello, lors de leur réduction à l'obéissance des Pérousins. Ces derniers l'envoyèrent Ambassadeur vers le Pape Grégoire X, en 1273. Il fut père de Jean, qui suit.

Jean Baglioni fut Chef du parti des Rafpanti, qui en 1305 tenoient le parti des Gibelins. Il fut père de Gualfreductio, qui fuit, & de Gui, dont la poftérité finit en la perfonne de Nicolo, à qui les Allemands, du parti des Rafpanti, firent couper la tête en 1369.

Gualfreduccio Baglioni, fut père de N.... Baglione, qui fuit; de Guidarello, qui fut Ambaffadeur vers le Duc de Spolette, & dont le fils Ludovic le fut à Foligno en 1377; de Philipuccio, qui avec fon frère Veccio, tua en 1330, Oddo de Oddi; & de Bécello, qui fut Podefta de Spolette en 1325, Capitaine de cent Chevaux en 1328, & Chef des Troupes Françoifes & Angloifes au fecours d'Orviette.

Baglione de Baglioni, Ambaffadeur vers le Marquis de la Marche-d'Ancône, en 1318, fut Podeftat de Florence en 1342. Il fut père de Oddo, qui a fait la branche des Comtes de la Salle dans le Lionnois, & de Cuccho, qui fuit.

Cuccho, Ambaffadeur vers le Duc de Spolette, en 1322, fut père de Colaccio, qui fuit, & de Pellino qui fut banni en 1359; & qui, ayant confpiré en 1378 contre les Gibelins, fut condamné à mort par contumace, en 1381, & rappelé en 1385.

Colaccio s'étant faifi, en 1363, de Montefontegiano, il y fut affiégé & livré à fes ennemis, qui le condamnèrent à perdre la tête. Il fut père de Michel, qui fuit.

Michel Baglioni fut chaffé de fon pays, paffa en France & s'attacha à Louis II, Duc d'Anjou & Comte du Maine. Il époufa, dans la Paroiffe du Grand Oifeau, Ifabeau de Surcolmont, Dame de la Dufferie, fille de Joachim & Marie de la Dufferie. Ils eurent Jean, qui fuit; Henri, qui reçut en fon nom & comme Procureur de Michel, fon frère, en partage les terres de la Ménarfière & de Vaugarou, & Michel.

Jean I Baglion époufa en 1433, dans la Paroiffe de Placé, Françoife de la Croid, fille de Guillaume, Sieur de Tefnière, & de Perrine de Saffé; dont Jean II, qui fuit; Philippe, qui fut partagé de la terre de Fléchigné en 1475, & qui eft la tige des Seigneurs du petit Quincé, en la Vicomté de Domfront; & Jean, qui fut partagé de 40 liv. de penfion annuelle & viagère, par acte du 16 Mars 1475, & qui mourut fans enfans.

Jean II fervit pour lui & pour Jean de Bouillé, Seigneur de Houffemagne, à l'arrière.ban, en 1487. Il époufa Anne Cheveau, fille de Julien & de Cardine Trefton,

dont Ambroise qui suit; Jacques, qui fut Prêtre & partagé en 1526; Michel, qui fut Ecclésiastique; Philippe & Denis, morts sans alliance dans les guerres d'Italie, au service du Connétable, Charles de Bourbon; Renée mariée en 1517 à Guillaume Coupel Seigneur de la Marchanderie; & Marie, morte sans alliance.

Ambroise Baglion épousa Marguerite de Cotteblanche, fille d'Hélie, Seigneur de la Guitterie en Placé, & de Jeanne Courtin. On voit leur tombeau dans l'Eglise du Grand Oiseau. Ils eurent Gui I, qui suit; Jean, mort sans alliance à la bataille de S. Quentin, en 1557; Ambroise, Prêtre. Yves servit d'homme d'armes des Ordonnances du Roi, au nom de Gui, son frère, comme on le voit par deux certificats, l'un de Thérouanne, en 1542, & l'autre de Corbie, en 1543. Il mourut sans enfans avant l'an 1556; Catherine épousa Madelon de Vaudour, Sieur de la Barbotière, en la Paroisse d'Alexain, en 1538; & Marguerite, mariée à Gilles Rabault, Seigneur de Villeneuve, en la Paroisse de Chaillant.

Gui I Baglion, dit de la Dufferie, comme il a été dit au commencement de cette généalogie, épousa, en 1552, Renée de Houssemagne, fille de Macé, dont Gui II qui suit; & Jacquine, qui épousa 1°. Jean du Bois Berenger, fils de Gui; 2°. Jean le Cornu, Sieur de la Mairie, en la Paroisse d'Alexain, fils de Gilles & de Catherine de la Chapelle Rainsouin, auparavant veuve d'Olivier le Vayer.

Gui II, Seigneur de la Dufferie & d'Hierre, se trouva au Siége de Domfront, en 1574. Il fut fait prisonnier dans le parti de la Ligue en 1592, & il paya 1200 écus pour sa rançon. Il épousa 1°. en 1576, Elisabeth le Cornu, fille de Gilles, Seigneur de la Mairie; 2°. en 1585, Marie de Fontenaille, fille de Jean & de Yvonne le Porc. Il eut du premier lit, Gilles, qui suit; & du second, Renée, Dame de la terre de Moulins, dans la Paroisse de Beaumont-pied-de-bœuf, Archidiaconé de Sablé, Doyenné de Sablé, en-deçà de Louette, laquelle épousa 1°. Gui de Vahays, Seigneur de Vahays, en la Paroisse de Parnay, de S. Ouen & autres lieux en Bretagne, en 1605; 2°. François de Beauregard, Seigneur du Fresne.

Gilles de la Dufferie épousa Anne du Bois, par contrat passé devant Gontier & Bouteillant, Notaires Royaux, en 1606, dont René, qui suit; Jacques, Seigneur de Possé & de la Mairie, qui mourut en Péri-

gord, en 1652, étant au service; François, Seigneur de Mottehusson, qui épousa Radegonde Guerin, fille de Jean, Seigneur de Cicé & de Louise Hardouin de la Girouardière, dont Jacques, Gilles, Radegonde, Françoise, Louise & Marie; Radegonde qui épousa, en 1633, François l'Hermite de Normandie; Renée & Louise, toutes deux Religieuses au Buron, près Château-Gonthier.

René de la Dufferie, né en 1610, fut Chevalier de l'Ordre du Roi en 1647. Il céda en 1644 au Maréchal de Brezé, ses terres de Marçon & de Posse en Anjou, & il acquit de M. le Duc de la Rocheguion les terres de Bouère & de la Vaizouzière, au Maine. Il épousa en 1634 Catherine Durand de Villegaignon, fille de Pierre & d'Elisabeth Courtin, dont Pierre, Seigneur de la Vezouzière, & Catherine.

On trouve dans le catalogue des Seigneurs Manceaux qui se croisèrent en 1158 avec Geoffroi IV de Mayenne, Gui de Martigné, Guido de Martigné. *Histoire de Sablé, page* 179.

MARTIN-DU-BOIS (Saint), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château du Loir, au S. E. du Mans, dont il est éloigné de 13 lieues. Pour s'y rendre; il faut aller à Ternay l. 1 ¼; Parigné-l'Evêque, l. 8 ¼; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de S. Martin-du-Bois à Montoire, M. l. 1; Laverdin, M. l. 1; Bessé, M. l. 3 ¾; La Chartre, M. l. 4 ½; S. Arnoul, l. 1 ¼; S. Oustrille, l. ¼; les Haies, l. 1; Montrouveau, l. 2; la Forêt de Montoire, l. ¼; joint S. Pierre & S. George du Bois.

La Paroisse est arrosée à L. E. par le ruisseau de Marderon.

La Cure, estimée 1200 liv., est un Prieuré régulier de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de S. George du Bois. Il y a 850 Communians.

Il y a à S. Martin, la Chapelle S. Eloi, estimée 100 l. à la présentation de l'Abbé de Vaas.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine: il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse est en litige entre l'Abbé de S. George du Bois, & M. de Vernage.

MARTIN-DES-MONTS (Saint), Bourg & Pa-

roisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, élection du Mans à L. E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Boessé-le-sec, l. $\frac{3}{4}$; Saussé, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 3$\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Martin à la Ferté, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. 3 Connerré M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Dolon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Vibraye, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Aubin des Coudrais, l. $\frac{1}{2}$; S. Denis des Coudrais, l. 1 $\frac{1}{4}$; Tuffé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Gonais, l. $\frac{1}{4}$; Cherré, l. 1.

La Paroisse est arrosée à L. E. par la rivière d'Huisne, au N. par le ruisseau de haut, & au S. O. par un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbesse du Pré. Il y a 160 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame de Beauchamps.

MARTIN-DE-POCHE (Saint), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Milesse, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Martin à Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Fresnai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{2}$, Ballon, M. l. 3; Conlie, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Cheron, l. $\frac{1}{4}$; Mézières, l. 1; Neuville-la-Lais, l. 1 $\frac{1}{4}$; Domfront en Champagne, l. 1 $\frac{1}{4}$; Lavardin, l. 1 $\frac{1}{2}$; La Chapelle-Saint-Fray, l. $\frac{1}{2}$; Ste. Sabine, l. $\frac{1}{4}$; la Forêt de Lavardin, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée du N. E. à L. O. & à L. E. par un petit courant d'eau.

La Cure, estmée 200 liv. est à la presentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 56 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *la Généalogie, à l'article de Beaumont.*

MARTIN-DE-SARGE (Saint), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election de Château-du-Loir, à L. E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie.

Pour s'y rendre, il faut aller à Bouloire, M. l. 5 $\frac{3}{4}$; Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evêque, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a de S. Martin à Montdoubleau, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Calais, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Beſſé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Montoire, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Cir-de-Sargé, l. $\frac{1}{4}$; Rahai, l. 1; Conflans, l. 1 $\frac{3}{4}$; Marolles, l. 1; Savigné ſur Braye, l. 1; Blaiſois, l. 1.

S. Martin eſt ſitué ſur le confluant des rivières de Braye & de Graine, qui coulent du N. au S.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 250 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Montmarin.

MAURICE (Saint), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabile, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Palu, l. 2 $\frac{1}{2}$; Geſvres, l. 4 $\frac{1}{2}$; Montreuil-le Chétif, l. 3 $\frac{1}{4}$; la Chapelle-Saint-Fray, l. 4; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Maurice à la Ferté-Macé, M. l. $\frac{1}{2}$; Juvigni, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Ferrière, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Domfront M. l. 4; Coupetrain, M. l. 3; la Sauvagère, l. $\frac{1}{2}$; Bagnolles l. 1 $\frac{3}{4}$; Magni-le-Déſert, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt d'Andaine, l. $\frac{3}{4}$; Normandie, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à L. E. par le ruiſſeau de More; à L. O. par celui de Rée, qui forme un étang au S. par un autre qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 900 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes.

S. Maurice relève de la Baronnie de la Ferté-Macé; il y a eu une famille du nom de S. Maurice, qui eſt éteinte depuis long-temps.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Montpinſon.

MAYENNE, Ville murée de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont elle eſt éloignée de quinze lieues un quart.

Pour s'y rendre, il faut aller à S. George de Fouleto.te, l. 6; Neuvi en Champagne, l. 4 ½; Trangé, l. 2 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Mayenne à Ernée, M. l. 5 ¼; S. Denis de Gastine, M. l. 1; Ambrièves, M. l. 2 ¼; Bais, M. l. 4; Evron, M. l. 4 ½; Parigné-sous-Braye, l. 1; S. George de Butavant, l. 1 ¼; Fontaine-Daniel, l. 1; S. Baudelle, l. ¼; Airon, l. 1; S. Fraimbauld-des-Prières, l. 1.

La Ville est située sur la rivière de Mayenne, qui coule du N. au S. La Paroisse est arrosée par le ruisseau de Braye.

Il y a deux Paroisses à Mayenne; savoir, de Notre-Dame dans la Ville, & de S. Martin dans le Fauxourg.

La Cure de Notre-Dame, estimée 1000 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 6400 Communians. Celle de S. Martin, estimée 700 liv., est présentée par le Prieur de Fontaine-Géhard. Il y a 3500 Communians.

Il y a à Mayenne la Chapelle de S. Blaise, estimée 170 liv., à la présentation de l'aîné du Fondateur; celle des Contests, estimée 90 liv.; celle aux Faucheux, estimée 160 liv., à la présentation du Prieur de Berné, & en son absence, du Procureur Fabricier de Notre-Dame; celle du Feil, estimée N ..., aussi à la présentation du même Procureur; celle de S. Jacques de l'Aumônerie, à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de la Mazure, estimée 40 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; celle aux Nézans, estimée 25 liv., à la présentation du Seigneur; celle de la petite Hevrière, estimée 20 liv.; celle du Pommier, estimée 50 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; celle des Pérouins, estimée 60 liv. Il y a aussi la Prestimonie de la Roche-Gondon, estimée 100 l.

En 1110, l'on acheva de rebâtir l'Eglise de Notre-Dame de Mayenne; savoir, la nef, le chancel & les deux voûtes, Voyez *Hist. de Mayenne, MS.*

Le 17 d'Avril 1606, Guillaume Chappelet, Docteur en Théologie, Archidiacre de Paris, Grand-Vicaire du Mans, le Siége Episcopal vacquant, arbora la Croix pour l'établissement de Capucins, dans une place appelée le Champ de mariage, à Mayenne, & le 22 Octobre 1609, l'Eglise fut consacrée en l'honneur de S. François, leur Patron, par Nicolas le Cornu de la Courbe, Evêque de Xaintes, à le réquisition des Grands-Vicaires de l'Evêché

vacquant, du Père Valentin de Nantes, alors Gardien; & des habitans de Mayenne. En 1700, il n'y avoit que six Religieux.

En 1624, René Pithard, sieur d'Orthes & de Beauchesne, Lieutenant-Civil & Criminel de Mayenne, & Jeanne Héliand, sa femme, fondèrent dans cette Ville les Religieuses du Calvaire, par la permission de Charles de Baumanoir, Evêque du Mans, du consentement des habitans, du Duc de Nevers, qui faisoit pour les héritiers du Duc & de la Duchesse d'Ornano, Seigneurs de Mayenne. Ces Religieuses prirent possession de leur Couvent le 5 Novembre 1629. *Courvaisier, page* 879. Il y avoit en 1700, quarante-quatre Religieuses *Mémoires Miroménil, MS.*

Il y a aussi à Mayenne un Couvent de la Magdeleine, dans lequel il y avoit douze Religieuses en 1700.

Il y a un Hôpital gouverné par un Administrateur électif, & par des filles qui se consacrent au service des pauvres.

Il y a un autre petit Hôpital pour les Orphelins, nommé communément l'Hôtel de la Providence, gouverné par des femmes de piété, qui l'ont fondé.

Il y a à Mayenne un Collége pour l'instruction de la jeunesse. En 1700, ce Collége, dont on estime le revenu 800 liv., avoit quatre Régens.

La ville de Mayenne a été nommée Mayenne la Juhel, à cause de Juhel, ou Judicaël, fils de Geoffro, Seigneur de Mayenne, qui vivoit du temps de Henri I, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, & Comte du Maine, au commencement du douzième siècle. *Courvaisier p.* 71.

Mayenne est le Chef-lieu d'une Election du même nom, créée en 1634, qui contient 67 Paroisses, qui, en 1700, étoient composées de 15235 feux, & payoient 167205 liv. de Tailles. Il y a un Subdélégué de l'Intendant de Tours. *Mémoires Miroménil.*

Il y a à Mayenne un grenier à sel, qui, en 1700, distribuoit 44 muids de sel.

En 1700, il y avoit dans les Ville & Fauxbourgs, 10047 feux, qui payoient 7026 liv. de Tailles.

Il y a un Maître Particulier des Eaux & Forêts, pour ce qui regarde les fonds du Seigneur. Il y a aussi une Maréchaussée commandée par un Exempt.

Il y a à Mayenne plusieurs Jurisdictions. La Justice ordinaire, qu'on nomme Barre Ducale, est exercée par un Juge civil, un Juge criminel, un Lieutenant-Général,

quatre Conſeillers, un Avocat, un Procureur Fiſcal & un Greffier; cette Juriſdiction s'étend en 60 Paroiſſes, en première inſtance, & en quinze par appel.

La Juſtice Royale du Bourg-nouvel, dont relève une Paroiſſe à l'entier, & une autre en partie, s'exerce à Mayenne par un Juge, un Procureur du Roi & un Greffier.

Dé la Seigneurie de Mayenne relèvent plus de 200 Hommages, parmi leſquels il y a trois Baronnies, vingt Châtellenies, & environ 180 Fiefs.

Je penſe qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici une liſte de ceux qui, en 1518 & 1519, firent foi & hommage à Philippine de Gueldre, Dame de Mayenne.

Ambroiſe de S. Remis, pour la Seigneurie de Conteſt.
Jean du Vaux, pour la Seigneurie de Lévaré.
René du Bouchet, pour la Seigneurie de S. Léonard-des-Bois.
Gui Deſpeaux, pour la Seigneurie de Landivi.
Le Comte de Laval, pour la Seigneurie de S. Ouen.
De la Ferrière, pour la Seigneurie de Vautorte.
Bertran de Caradeux, pour la Seigneurie de Neuvillette.
Le Chapitre du Mans, pour la Seigneurie de Montanay.

Fois & Hommages rendus, en 1570, à Claude de Guiſe, faiſant pour Henri, ſon neveu, par

Nicolas de la Courbière, pour Châtenay, Corneſſe, & la Boutonnaye.
Jean le Maire, pour Cohardon.
Le Curateur des enfans de Mathieu de Mondamer, pour les Ecotais & Surgan.
Euſtache du Bellay, pour la Feillée.
Jacques de Goué, pour Fougerolles.
Marie de Morel, pour la Suzeraineté de S. George-le-Gautier.
Philippe le Militaire, pour la Forêt.
Guillaume de Côte-Blanche, pour la Guitterie.
François Deſnos, pour Fumnenard & le Freſnel.
Jean du Bois-Bérenger, pour la Deviſon.
François de Renier, pour l'Ecluſe.
Geoffroi de Chalus, pour le Déſert.
Euſtache le Verrier, pour la Damcolière.
Gui de Scépeaux, pour Landivi.
François de Langrunière, pour Langrunière.

Jean de Feſchal, pour la Motte d'Aaron.

Marguerite Richer, veuve Caſet, pour la Motte Boudier.

François de Fontenaille, pour le Méni-Barré.

Françoiſe de la Suze, pour Marcilli-la-Ville.

Joachim de Cavedeux, pour Neuvillette.

Charles d'Orciſſes, pour Orciſſes.

Jean de l'Iſle, pour Olon, la Marcillière & le bois de Mont.

Louis de Froulai, pour la Biſhaudière, Gaſtine & le Pleſſis en Conteſt.

Ambroiſe le Cornu, pour le Parc d'Avaugour.

Gui de Cornillau, pour la Pélerine.

François Dupleſſis pour le Pleſſis ſur Colmont.

En l'an 844, le Comte Lambert, avec un détachement de Bretons, rencontra ſur le pont de Mayenne des troupes du Roi Charles II, dit le Chauve, & il les battit. *Cenomania, MS.*

Gautier de Mayenne, qui vivoit au milieu du douzième ſiècle, fit de riches préſens à l'Egliſe du Mans, avant de partir pour la Terre Sainte. *Hiſtoire de Mayenne, MS.*

En 1064, Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, Comte du Maine, aſſiégea Geoffroi de Mayenne dans ſa ville de Mayenne; & voyant la Garniſon ſe bien défendre, & dans le deſſein de ſe laiſſer forcer, il uſa de ſtratagême.

Les enfans de la Ville ſortoient quelquefois, & rentroient le ſoir. Un jour il fit entrer avec eux quelques jeunes Soldats déguiſés, qui, pendant la nuit, jetèrent des feux dans les greniers & dans les magaſins, ce qui contraignit la Garniſon de ſe retirer dans le Château, où elle ne put tenir long-temps, & fut obligée de ſe rendre à diſcrétion.

Geoffroi fit ſa paix avec Guillaume, & lui prêta pour la ſeconde fois ſerment de fidélité. On fait deſcendre ce Geoffroi de Mayenne, d'un Geoffroi qui étoit Manceau, & commandoit des Bretons ſous le Roi Louis II, dit le Bègue, en 878. *Courvaiſier, page 701. Trouillard, page 66. Cenomania. Hiſtor. de Mayenne. MS.*

En 1158, Geoffroi IV de Mayenne, fils de Juhel II de Mayenne, ſe croiſa à Mayenne pour le voyage de la Terre-Sainte, avec 108 Gentilshommes, pour la part des Manceaux & Angevins. Il n'en revint que 35 au bout de trois ans, tous les autres périrent dans ce voyage. On lit dans une notice, qui eſt dans le Prieuré de No-

gent le Rotrou, la cérémonie de cette Croisade, & le Catalogue des Croisés, tel qu'il suit.

Mayenne,	Gaufridus de Meduana. M.
	Hamon, filius ejus. M.
	Galterus, Guillelmus & Guido fratres dicti Domini. M.
Fougères.	Gaufridus de Filgeriis, filius Guillelmi.
Mayenne.	Unfridus de Meduana.
Vitré.	Henricus de Vitreo. M.
Martigné.	Guido de Martigneio.
Des Roches.	Paganus de Rochiis.
De la Guyerche.	Henricus de Guierchiâ.
	Yvo, filius ejus.
De Chourches.	Paganus Coorsus.
S. Bertevin.	Hugo Penec de S. Bertevino, & Aubertus, frater.
Montgirou.	Gaufridus de Monte Girulfi.
	Hugo & Gervasius, fratres.
Giffard.	Aubertus Guiffardus.
Baillé.	Garinus de Baille, & Simon, filius.
Landivi.	Philippus de Landiyeio.
Chemiré-le-Gaudin.	Gauffridus de Chemireo.
	Amelinus, frater ejus.
	Gosselinus de Baleo, & Augeldus, frater.
Coesmes.	Augelbaldus de Coesmes. P.
Entremme.	Josselinus de Entremeio.
De l'Ecluse.	Amelinus de Esclusâ.
D'Antanaise.	Henricus de Anltanosâ.
Ribolé.	Fulco Ribole.
	Ludovicus.
	Henricus.
Des Haies.	Hasselinus de Hais.
Malicorne.	Thebaldus de Malocornu.
La Jaille.	Aubertus de Jallia.
Coesmes.	Eleazard de Coesmes.
D'Orange.	Guillelmus de Orangiâ.
De Goué.	Gosselinus de Goeo.
Montenai.	Mauricius de Monteneo.
Le Porc.	Rudulfus Porcus.
D'Antenaise.	Rudulfus de Altanasiâ.
Malemouche.	Drogo de Malamuscâ.
Entrammes.	Ursinus de Entrammis.
De la Garenne.	Gillo de Garenna.
Pescheul.	Guillelmus è Peschel.

Carbonel.	Henricus Carbonellus.
	Fulco & Rainaldus, fratres.
S. Hilaire.	Gervasius de S. Hilario.
	Fùlco Baseille & Hugo, frater ejus.
D'Yvoi.	Hebertus de Yveo.
De la Rongère.	Henricus de Rongeria.
De Landivi.	Guillelmus de Landiveio.
De l'Ecluse.	Lambertus de Eclusa.
Landivi.	Richardus de Landivaio.
De Goué.	Abanus de Goeo, Flandrensis dictus.
De Goué.	Paulinus de Goeo.
Des Landes.	Giraldus de Landis dictus.
De Goué.	Philippus & Richardus de Goeo, fratres.
Montgirault.	Odo de Monte Girulphi
Vautorte.	Hugo de Valle torta.
Morin.	Guillelmus Maurinus.
	Egidius Gorrenton.
De Bressé.	Gaufridus de Bressio.
La Chapelle.	Paganus de Capella.
Rainsouin.	Gueillelmus de Cereis, Ribuldus dictus.
	Manasses Groettus.
	Augerius Tabouer.
	Robertus Avenellus.
	Rolandus de Monte Andegano.
	Juellus de Boessou.
Brée.	Hubertus de Breio.
De Raine.	Giraldus, de Raina dictus.
	Gastinus.
	De Pulcheria.
Malicorne.	De Malocornu.
	De Bello Cossia.
	Rogerius de Monte Malis.
Des Vaux.	Rolandus de Vallibus.
De Fontenai.	Jordanus de Fonteneis.
Bois Bérenger.	Henricus de Bosco Berengarii.
Landivi.	Robertus de Landiguisio.
Montené.	Guillelmus de Monteneio.
	Robertus Dorceis.
Hotonnière, en S. Elier.	Radulfus de Hotonéria.
	Reginaldus de Grimeio.
	Richardus de Monte Gilonis.
Chantrigné.	Robertus de Chantrineo.
	Mauricius Goranton.
De Sertines.	Fulco de Sertinis.
	Ludovicus Pincerna.

Fouliou. Joannes de Foliato, & Guido, frater ejus.
Rudovicus & Olivarius de Greveio.
Chamaillard. Rolandus Chamaillard.
Chemeré. Hugo de Chamureio.
Lancelinus de Monte Melonis.
Mauvoisin. Hugo Lupus, dictus malus Vicinus.
Manasses de Bourdre.
Fronto de Vado Meleii.
Montjean, Roland de Monte Joannis, & Guido, frater ejus.
Simon Abbas.
Frère Jean, Moine Bénédictin de la Futaye, qui fit ce Catalogue en 1663, dit que de tous ces Croisés il n'en revint que 35, au mois de Novembre 1162. *Ménage. Hist. Sablé, page* 179.

Environ l'an 1257, les Moines de Marmoutier partagèrent avec le Chapitre de l'Eglise du Mans les Novalles de la Forêt de Mayenne; le Chapitre en a les deux tiers, & les Moines un tiers. *Cartul. Blanc du Chapitre.*

Environ 1423, le Comte de Sarisburi, Anglois, mit le siége devant la Ville & Château de Mayenne, où commandoit le Capitaine le Porc. Plusieurs mines firent sauter quelqūes Tours & Bastions; & le canon ayant fait une brêche considérable, les assiégés furent obligés de se rendre, après une vigoureuse résistance; la condition fut que les habitans auroient la liberté de se retirer, ou de demeurer dans leurs biens. On paya comptant deux mille écus au Comte de Sarisberi pour les frais du Siége. *Courvaisier, page* 683. *Trouillard, page* 164. *D. Lobineau. Hist. Bretagne. Cenomania.*

Environ l'an 1432, Ambroise de Loré étant à Mayenne, fut juge d'un combat particulier entre Robin de Malaunai, Manceau, & Guillaume Renaut, Chevaler Anglois: ce dernier fut vaincu. *Courvaisier, page* 705.

Environ l'an 1450, les Anglois remirent au Roi Charles VII, la Ville & Château de Mayenne. *Courvaisiier, page* 726.

La Baronnie de Mayenne fut érigée en Marquisat par le Roi François I, en faveur de Claude de Loraine, premier Duc de Guise, en 1544. Les Lettres de cette érection furent enrégistrées au Parlement en 1546. Ce Marquisat fut érigé en Duché-Pairie par le Roi Charles IX, en 1573, en faveur de Charles de Lorraine, petit-

fils de Claude. *Courvaisier, page 828. Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé, MS. Histoire de Mayenne, MS.*

La ville de Mayenne eut beaucoup à souffrir du tems de la Ligue. En 1574, elle fut assiégée par les Ligueurs; tous ces troubles y causoient tant de désordres, que les Juges de Mayenne étoient obligés d'aller tenir les Audiences de leur Jurisdiction en différens lieux de la campagne, entr'autres, le lundi 9 Juillet 1584, à S. George de Butavant, & le 5 Novembre de la même année, dans la grange du Presbytere de Contest. *Hist. de Mayenne, MS.*

En 1589, le Roi Henri IV, fut à Mayenne, où il fut bien reçu des habitans; c'est pourquoi il se contenta de mettre une garnison dans le Château, & n'en mit point dans la ville.

En 1590, Lansac, Capitaine Ligueur, avec 250 hommes de pied & 200 chevaux, soutenu par Thomas de la Moricière, de Viques en Normandie, Goesbriant, & du Bellai de la Feillée, se rendit maître de Mayenne, & assiégea le Château, dont Lestel, qui en étoit Gouverneur, étoit absent. Celui-ci, averti de ce qui se passoit, y revint en diligence, avec Hertré & Jean de Madaillan; ils reprirent la ville & chassèrent les Assiégeans, dont ils tuèrent plus de 900, firent 300 prisonniers, gagnèrent deux piéces de canon, six Enseignes & une Cornette. On trouva parmi les morts le Baron de Montesson & huit ou dix autres Gentilshommes. Lansac s'enfuit en Bretagne.

Jean Moreau, Seigneur de la Beraudière, en la Paroisse de Ceaulcé, se joignit aux Ligueurs qui assiégèrent Mayenne en 1590, sous la conduite de Lansac; & ayant été blessé mortellement à la tête, on le transporta au haut de la ville, dans une maison qui étoit proche la porte de ville. Le sieur de Torchamp en étant informé, s'y rendit en diligence, & le fit achever de tuer par un nommé Jugain, qui lui coupa la barbe, dont il se fit une moustache; après quoi de Torchamp, assisté de Jonas & Guillaume, ses deux fils, sieurs de Champeaux & de Varennes, allèrent piller & dévaster le Château de la Beraudière, dont Renée de Crux, femme de Moreau, s'étoit retirée en apprenant la mort de son mari. Ceci est vérifié par l'information qui en fut faite en 1622, à la requête de François Moreau, Seigneur de la Poissonnière, en la Paroisse de S. Ouen, en Blin, pour la conservation des droits de Jean & Françoise Moreau, ses neveu & nièce. *Mémoires la Chaux.*

En 1592, le jour des Rois, le Comte d'Essex, Général Anglois, s'empara de Mayenne. Le 4 Juin suivant, le Marquis de Belle-Isle, fils du Maréchal de Retz, mit le siége devant Mayenne, qui fut rendue le 7 du même mois, au Seigneur de Bois-Dauphin, Ligueur ; la Ville & le Fauxbourg furent pillés. Le 20 de Juillet suivant, elle fut de nouveau assiégée par le Prince de Conti & le Maréchal d'Aumont, Gouverneur de Bretagne ; ils avoient avec eux les Marquis de Lavardin & de Villaines ; le siége dura dix-sept jours, après quoi la Ville & le Château leur furent rendus le jour de l'Assomption de la Ste. Vierge ; les Assiégés sortirent les bagues-sauves. L'Eglise de Notre-Dame & les Paroisses voisines furent pillées.

Le Roi Henri IV, permit aux habitans de Mayenne de rebâtir les murs de leur ville, & de lever pour cet effet, pendant trois ans, une taxe sur différentes denrées. La levée se fit, & la construction des murs n'eut point d'exécutoin. *Histoire de Mayenne*, *MS.*

La ville de Mayenne fut ravagée par la peste en 1640.

Dans la guerre civile qui arriva au commencement du règne de Louis XIV, le Duc de la Trémoille, Comte de Laval, fit déclarer la ville de Mayenne pour le parti du Parlement, qu'on nomma de la Fronde ; il n'y eut cependant aucun trouble dans la ville ; les habitans se contentèrent d'y établir une garde. *Histoire de Mayenne*, *MS.*

La Seigneurie temporelle de Mayenne étoit anciennement une Baronnie ; le Roi François I, l'érigea en Marquisat, conjointement avec Sablé & la Ferté-Bernard en 1544, en faveur de Claude, premier Duc de Guise ; & le Roi Charles IX érigea ce Marquisat en Duché-Pairie, en 1573, en faveur de Charles de Lorraine, petit-fils de Claude, Duc de Guise.

La Seigneurie de Mayenne appartient à M. Louis-Marie Gui, Duc de Mazarin, de la Maison d'Aumont, par son mariage avec Louise-Jeanne Mazarini. Il est né en 1732, & marié en 1747.

Les Seigneurs de Mayenne, du nom de Mayenne, portoient dans leurs armes de gueules à six écussons d'or, 3, 2 & 1.

Le premier Seigneur de Mayenne dont on ait connoissance, est MÉEN, qui vivoit dans le neuvième siècle, & qui eut pour fils Ruellan, qui suit :

Ruellan n'eut qu'une fille nommée Mélissande, qui suit :

Mélissande fut mariée à Aubert, à condition de porter le nom & les armes de Mayenne : cet Aubert vivoit au commencement du dixième siècle ; il fonda en 922 le Prieuré-Cure de St. Mars sur la Futaye ; il est aussi Fondateur du Prieuré de S. Jacques d'Ernée, & de l'Hermitage de S. Barthélemi de l'Habit. Il donna ces Prieurés à l'Abbaye de S. Jouin sur Marnes avec la présentation des Cures de S. Mars & de Landivi. Aubert & Mélissande eurent Geoffroi I, qui suit.

Geoffroi I, de Mayenne épousa une fille de la Maison de Bretagne, dont Juhel I, qui suit.

Juhel I de Mayenne épousa Etiennette de Dol, dont Geoffroi II qui suit. Juhel I fit bâtir le Château de Mayenne.

Geoffroi II de Mayenne fit bâtir le Château de S. Céneric, près Alençon, célèbre par cinq siéges du tems de Charles VII. Il mourut en 1059 ; il avoit épousé Judith, fille de Fergent de Bretagne, dont Geoffroi III qui suit.

Geoffroi III de Mayenne Hildeberge, fille de Judicaël, Comte de Nantes. Trouillard dit qu'il épousa une des filles de Hugues II, Comte du Maine, dit Eveille-Chien, dont Juhel II qui suit.

Juhel II de Mayenne, mort en 1161, épousa Clémence de Bellesme, fille de Guillaume Taluas (Taluas veut dire cruel). Matilde, fille de Henri I, Roi d'Angleterre, femme de Geoffroi le Bel, Comte d'Anjou, lui donna la Terre de Villaine, qui depuis a été appellée Villaine-la-Juhel : Juhel & Clémence eurent Geoffroi IV qui suit.

Geoffroi IV de Mayenne, est celui qui se croisa pour la Terre-Sainte en 1158, comme il a été dit ci-dessus, & qui mourut vers 1199. Il avoit épousé en secondes noces Isabeau de Meulant, dont Juhel III qui suit.

Juhel III de Mayenne, à qui Artus, Duc de Bretagne, donna les Terres de Gorron, d'Ambrière, de Château-neuf sur Colmont, & la Forêt de Fosse-Louvain ; Le Roi Philippe-Auguste confirma cette donation en 1199. Juhel III fonda en 1204 l'Abbaye de Fontaine-Daniel : il y est inhumé. Il fonda aussi le Prieuré de Berné, celui de Fontaine-Géhard en 1205, & celui de Montguion en 1198. Juhel III mourut en 1220 ; il avoit épousé Gervaise de Dinan, dont Isabelle, qui épousa 1°. Dreux

Dreux de Mellot, Seigneur de Loches, sans enfants; 2°. Louis, Comte de Sancerre, aussi sans enfants; & Marguerite qui suit.

MARGUERITE de Mayenne épousa Henri d'Avaugour, Comte de Goello, dont Alain qui suit.

ALAIN d'Avaugour, Seigneur de Mayenne, épousa Marie de Beaumont, dont Henri qui suit. Alain mourut vers 1282.

Henri d'Avaugour, Baron de Mayenne, épousa Marie de Brienne, fille du Vicomte de Beaumont, dont entr'autres Henri II qui suit.

Henri II d'Avaugour, Baron de Mayenne, Comte de Goello, épousa Jeanne de l'Aigle, fille de Jean, Baron d'Harcourt, dont entr'autres, Jeanne qui suit.

JEANNE de Mayenne épousa Gui de Bretagne, Comte de Penthièvre, & fils d'Artus de Bretagne, dont Jeanne qui suit. Gui mourut en 1331.

Jeanne de Bretagne, Dame de Mayenne, épousa Charles de Blois de la Maison de Châtillon-sur-Marne, dont entr'autres, Marie qui suit : Charles de Blois mourut en 1374.

Marie de Blois, Dame de Mayenne, épousa Louis de France, premier Duc d'Anjou & de Tourraine, Comte du Maine, Roi de Sicile & de Jérusalem, Seigneur de Sablé, second fils du Roi Jean, dont Louis II qui suit : Louis de France mourut en 1384.

Louis II, Duc d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Mayenne, &c. épousa Yolande d'Arragon, dont Louis III qui suit; René & Charles qui suivront : Louis II mourut en 1417.

Louis III, Duc d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Mayenne, &c. épousa Marguerite de Savoie; mort sans enfans en 1434.

René, frère de Louis III, auquel il succéda, céda à son frère Charles, le Comté du Maine; & lui donna les Seigneuries de Mayenne, du Château du Loir, de la Ferté-Bernard, &c. René épousa 1°. Isabelle de Lorraine, dont il eut neuf enfans, Jean, Duc de Calabre; Louis, Marquis de Pont; Nicolas, Duc de Bar; Charles & René, morts jeunes; Yolande, qui fut mariée à Ferri, Duc de Lorraine; Marguerite, qui épousa Henri V, Roi d'Angleterre; Isabelle & Anne, mortes en bas âge, René épousa 2°. Jeanne de Laval sans enfans : tous ses fils moururent avant lui, de sorte qu'il laissa ses Etats

à Charles, fils de Charles, Comte du Maine, ſon frère. René eut auſſi trois enfans naturels; ſavoir, Jean d'Anjou, Marquis de Pont-à-Mouſſon, qui épouſa Marguerite de Glandevès Faucon; Blanche, mariée à Bertrand de Beauveau, Seigneur de Preſſigni; & Magdelaine, qui fut femme de Louis-Jean, Seigneur de Bellenave, en Bourbonnois. René d'Anjou mourut à Aix en Provence.

Charles d'Anjou, frère de René, Comte du Maine, Seigneur de Mayenne, comme il eſt marqué ci-deſſus, épouſa Iſabeau de Luxembourg, dont Louiſe-Marie, femme de Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, à qui le Roi Louis XI fit couper la tête; & Charles II, qui ſuit.

Charles II, Comte du Maine & de Provence, Seigneur de Mayenne, &c. mort ſans enfans en 1481; il inſtitua par ſon teſtament le Roi Louis XI ſon héritier univerſel.

Louis XI, Roi de France, prétendit, en vertu du teſtament de Charles du Maine, la propriété de la Seigneurie de Mayenne, & il en jouit juſqu'à ſa mort, arrivée en 1483.

Charles VIII, Roi de France, fils de Louis XI, jouit de Mayenne juſqu'en 1484, qu'il rappela auprès de lui Jean d'Armagnac, Duc de Nemours, & Louis d'Armagnac, Duc de Guiſe, fils de Jacques, & de Louiſe-Marie, fille de Charles d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Mayenne, & leur abandonna toute la ſucceſſion des biens de Charles du Maine, leur aïeul.

Jean d'Armagnac, Duc de Nemours, poſſéda la Seigneurie de Mayenne, conjointement avec Louis, Duc de Guiſe, ſon frère & ſes trois ſœurs, Marguerite, femme de Pierre de Rohan, Catherine, femme de Jean, Duc de Bourbon, & Charlotte, femme de Charles de Rohan.

Rene, Duc de Lorraine, fils de Ferri, Comte de Vaudemont, & d'Yolande d'Anjou, fille de René, Duc d'Anjou, Seigneur de Mayenne, prétendit que Mayenne lui appartenoit à titre de ſucceſſion; & effectivement il lui fut adjugé par Arrêt du Parlement de Paris en 1486; il avoit épouſé Philippe de Gueldres, dont il eut Antoine, qui céda Mayenne, la Ferté-Bernard & Sablé à Claude, ſon frère, qui ſuit.

Claude, Duc de Guiſe, en faveur duquel le Roi François Premier érigea Mayenne, Sablé & la Ferté-Ber-

nard en Marquisat, par Lettres-Patentes de 1544, avoit épousé Antoinette de Bourbon: dont François, qui suit; Claude mourut en 1550.

François de Lorraine, Duc de Guise, Prince de Joinville, Marquis de Mayenne, tué par Poltrot au siége d'Orléans en 1563, épousa Anne d'Est, dont Henri & Charles, qui suivent. Henri donna en 1573, le Marquisat de Mayenne à Charles, son frère cadet.

Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue, fit nommer par le Parlement, en 1588, pour Roi de France, le vieux Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, sous le nom de Charles X; il fit ériger Mayenne en Duché-Pairie en 1573, conjointement avec Sablé & la Ferté-Bernard; il fit sa paix avec le Roi Henri IV en 1595, & mourut à Soissons en 1611. Il avoit épousé Henriette de Savoye: dont Henri, qui suit; & Catherine, qui fut mariée à Charles de Gonzague, Duc de Nevers.

Henri de Lorraine, Duc d'Aiguillon & de Mayenne, fut tué au siége de Montauban en 1621, sans laisser d'enfans de Henriette de Gonzague, son épouse, fille de Ludovic, Prince de Mantoue.

Après la mort de Henri de Lorraine, Duc d'Aiguillon, Charles de Gonzague, Duc de Nevers, qui avoit épousé Catherine de Lorraine, sœur de Henri, Duc d'Aiguillon, jouit du Duché de Mayenne en qualité de tuteur de ses enfans; il l'acheta ensuite par décret. Charles de Gonzague eut de son mariage, entre autres, Charles, qui suit; Marie, qui fut Reine de Pologne; & Anne, qui fut mariée à Edouard de Bavière.

Charles II, Duc de Mantoue & de Mayenne, épousa Marie de Mantoue, sa cousine; dont Charles III, qui suit.

Charles III de Gonzague, Duc de Mantoue & de Mayenne, eut de son mariage avec Charles IV, qui suit.

Charles IV de Gonzague, Duc de Mantoue & de Mayenne, vendit en 1654, le Duché de Mayenne au Cardinal Jules Mazarini. Après la mort de Charles III de Gonzague, Duc de Mantoue & de Mayenne, Marie de Gonzague, & Anne de Gonzague, filles de Charles de Gonzague, Duc de Nevers, & de Catherine de Lorraine, prétendirent que le Duché de Mayenne, avec les autres biens de France, qu'avoient possédé leur père & leur frère, leur appartenoient par droit d'aubaine, à l'exclusion

de Charles IV, Duc de Mantoue, leur petit neveu; & en vertu d'un Arrêt de provision, elles en jouirent jusqu'en 1645, que le Roi, ayant évoqué cette affaire à son Conseil, il adjugea tous ces biens à Charles IV, Duc de Mantoue, à la charge qu'il payeroit la somme de quinze cent mille livres à Marie de Gonzague, depuis Reine de Pologne, & celle de douze cent mille livres à Anne de Gonzague, depuis femme d'Edouard de Bavière, Prince Palatin.

Seigneurs de Mayenne, de la Maison de Mazarin.

La Maison de Mazarin est originaire de l'Etat de Gènes.

PIERRE Mazarini, né à Palerme, avoit un frère nommé Jules, qui étoit Jésuite, & qui mourut à Boulogne en 1622, âgé de 78 ans. Pierre épousa Hortencia Bufalini, dont Jules, Cardinal, Evêque de Metz, Abbé de treize Abbayes, Principal Ministre en France, mort en 1661, âgé de 59 ans; Jéronime, qui suit; Marguerite, qui épousa en 1634 Jérôme Martinozi, Gentilhomme Romain, dont Laura Martinozi, mariée en 1655 à Alphonse IV, Duc de Modène, & Anne, qui épousa Armand de Bourbon, Prince de Conti. Pierre Mazarin eut encore Michel, Religieux Dominicain, Cardinal, Archevêque d'Aix, & Vice-Roi de Catalogne, mort en 1648, âgé de 41 ans; & Jéronime, qui suit.

JERONIME Mazarin, épousa Michel-Laurent Mancini, Gentilhomme Romain, dont Hortence, qui suit; le Comte Mancini, tué au combat du Fauxbourg S. Antoine à Paris, en 1652; l'Abbé Mancini, tué malheureusement au Collége en 1654; Laure Mancini épousa en 1651, Louis, Duc de Vendôme, morte en 1657; Olympia, mariée en 1657, à Eugène Maurice de Savoye, Comte de Soissons; Marie, alliée à Laurent Colonne, Connétable du Royaume de Naples; Marie-Anne, mariée en 1662 à Geoffroi-Maurice de la Tour, Duc de Bouillon; & Philippe Mancini Mazarin, Duc de Nevers, qui épousa en 1670, Diane-Gabrielle de Damas de Thiangé, dont Philippe-Jules-François Mazarin-Mancini, Duc de Nevers, né à Venise en 1676, qui épousa en 1709, Marie-Anne Spinola, Princesse de Vergagne, dont Henri-Jules, Prince de Vergagne, Duc de Nivernois, qui épousa en 1730, Hélène-Angélique Phelippeaux. Philippe Mancini-Mazarin, eut encore Diane-Gabrielle-Victoire, qui épousa en 1700,

Charles-Louis Galeas Hennin, Comte de Boſſu, Prince de Chimai; & Diane-Adélaïde, qui fut mariée à Louis Armand, Duc d'Eſtrées.

HORTENCE Mancini, épouſa en 1661, Armand-Charles de la Porte, premier Duc de Rhétel-Mazarin, mort en 1713: dont Paul-Jules, qui ſuit; Marie-Charlotte, née en 1662, épouſa Armand Jean de Vignerot du Pleſſis, Marquis de Richelieu; Marie-Olympe, qui fut mariée en 1681, à Louis-Chriſtophe Gigaut, Marquis de Bellefonds, tué à la bataille de Steinkerque en 1692; & Marie-Anne, Abbeſſe du Lis, morte en 1720. Jules, Cardinal Mazarin, donna à Hortence, ſa nièce, le Duché de Mayenne, à la charge que ſon mari porteroit le nom & les armes de Mazarin, pour tous les deſcendans, mâles & femelles.

PAUL-JULES de la Porte Mazarini, Duc de la Meilleraye, né en 1665, épouſa, 1°. en 1685, Félicité-Charlotte de Durfort Duras; 2°. Françoiſe de Mailli, veuve du Marquis de la Vrillière: dont Gui-Paul-Jules, qui ſuit; & Armande-Félicité, née en 1692, qui fut mariée en 1709, à Louis de Mailli, Marquis de Neſle.

GUI-PAUL-JULES de la Porte Mazarini, Duc de la Meilleraye-Mazarin, né en 1701, épouſa en 1717, Louiſe-Françoiſe de Rohan-Soubiſe: dont Charlotte-Antoinette, qui ſuit.

CHARLOTTE-ANTOINETTE Mazarini, Ducheſſe de Mazarin, &c. née en 1718, épouſa en 1733, Emmanuel-Félicité, Duc de Durfort, dont Louiſe-Jeanne, qui ſuit.

LOUISE-JEANNE de Durfort Duras, Ducheſſe de Mazarin, Marquiſe de Mayenne, &c. épouſa, en 1747, Louis-Marie-Gui d'Aumont, ſans enfans.

Gaſpard du Tronchai, Médecin, né à Mayenne, a compoſé en vers François un Livre de la ſanté, intitulé: l'Allégreſſe; une Grammaire Françoiſe, avec une nouvelle ortographe de ſon invention; un Traité en vers, intitulé: le Jour, dédié à Jean-Antoine de Baif; une Complainte à Dieu, dédiée à M. Pena, Médecin; un Traité *de Sanitate tuenda*, &c. Je ne ſais ſi ces Ouvrages ont été imprimés. Sa réputation dans la Médecine, qu'il exerçoit à Paris, donna de la jalouſie à Fernel, Médecin ordinaire de Henri II, ce qui engagea du Tronchai à aller s'établir à Rennes, où il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Blondeau dans ſes Portraits.*

Jean Louail, Prêtre, Prieur d'Auzai, eſt né à Mayenne. Il demeura quelque temps avec M. le Tourneux; enſuite il fut mis auprès de M. l'Abbé de Louvois, pour le con-

duire dans ses études. Après la mort de cet Abbé, il se retira sur la Paroisse de S. Etienne-du-Mont à Paris, où il mourut en 1724. On a de lui, 1°. la première partie de l'Histoire du Livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament, & de la Constitution Unigenitus, servant de Préface aux Hexaples, en six vol. *in*-12, & en un gros vol. *in*-4°. Cette Histoire a été continuée par Cadri. 2°. Réflexions critiques sur le livre du témoignage de la vérité dans l'Eglise, par le Père de la Borde; 3°. l'Histoire abrégée du Jansénisme, & des remarques sur l'Ordonnance de l'Archevêque de Paris, *in*-12. On lui attribue encore quelques Mémoires sur les Missionnaires de la Chine. On trouve dans la nouvelle Bibliothèque Françoise du Père le Long, article 5626, qu'il est certain que l'Histoire abrégée du Jansénisme n'est point de Louail, mais de Jacques Fouillou, mort en 1736. *Lavocat. Bibliothèque du Père le Long, article 5626, 5628, 5638. Supplément de Moréri par Goujet.*

MÉES (les), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Nouans, l. 2; S. Ouen-sous Ballon, l. 1 ¼; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 ½; Mans, l. 2.

Il y a des Mées à Mamers, M. l. 2 ¼; René, M. l. 1; Fresnai, M. l. 3 ¼; Beaumont, M. l. 3; S. Côme-de Vair, M. l. 4; S. Remi-du-Plein, l. ¼; Moulins, l. ½; Louvigné, l. ½; Toiré, l. ½; Grandchamp, l. 1; Toigné, l. ¼; Courgains, l. 1; S. Calais-du-Maine, l. 1 ¼; Saone, l. ¾.

La Paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Bienne, & du N. E. au S. O. par un autre ruisseau & un étang.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 160 Communians.

Il y a la Chapelle de la Roche, estimée 30 liv., à la présentation du Seigneur.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye de la Coulture.

MÉHOUDIN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vilpail, l. 3; Mont-Saint-Jean, l. 4 ½; Pezé,

l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Méhoudin à la Ferté-Macé, M. l. 2; Prez-en-Pail, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Coupetrain, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Madré, M. l. $\frac{3}{4}$; Lassai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Antoigné, l. $\frac{1}{2}$; Couterne, l. $\frac{1}{2}$; Tubeuf, l. 1; S. Julien-du-Terroux, l. $\frac{3}{4}$; Nuilli-le-Vendin, l. $\frac{3}{4}$; la Palu, l. 1 $\frac{1}{4}$, S. Ouen-le-Brisoul, l. $\frac{3}{4}$; les Bois de Magni, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. & au S. par la rivière de Mayenne; le Bourg est situé sur le ruisseau de Cossé; un autre petit ruisseau, nommé Englaine, coule au S.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 200 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse, qui relève de la Terre de la Ferté-Macé, appartient à M. de Monceaux.

MELLAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Cropte, l. 1; Brullon, l. 4; Vallon, l. 2 $\frac{3}{4}$; Souligné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de Mellay à Brullon, M. l. 5; Ballée, M. l. 2; Grez-en Bouère, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Sablé, M. l. 4; Laval, M l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Denis-du-Maine, l. $\frac{1}{2}$; Arquenai, l. 1; le Bignon, l. 1; Villiers-Charlemagne, l. 2; S. Charles, l. 1; le Buret, l. $\frac{3}{4}$; Chemeré-le-Roi, l. 1 $\frac{1}{2}$; Preaux, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée du N. O. au S. E. par le ruisseau de Pontmartin; du N. O. à l'E. par un autre ruisseau, qui forme l'étang des Séches.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Mellai la Chapelle de la Rochère, estimée 45 liv., à la présentation du Seigneur de la Rochère; celle de la Rochenette, estimée 60 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de la Tremblais, estimée 65 liv., doit être présentée par l'héritier du Fondateur à un de la Famille; & celle du Verger, estimée 15 liv.

Le sol produit du méteil, du seigle & du froment.

En 1239, Avoise de Montmorenci fut mariée à Jacques de Château-Gontier, à qui elle porta en dot la Seigneurie de Mellai & celle de Champagne au Maine. *Hist. de Sablé.*

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255, donna aux Chartreux du Parc toutes les dixmes qu'il percevoit dans la Paroisse de Mellai;

& il les affecta particulièrement pour l'entretien de leurs habits. *Courvaisier, page 510. Cenomania.*

Hugues de Mellai fut présent à la fondation de l'Abbaye de Perseigne, faite en 1145 par Gui, fils aîné de Guillaume Talvas, Comte du Perche. *Bry, Histoire du Perche.*

En 1427, le Duc de Bedfort prit le Château de Mellai. *D. Lobineau, Hist. de Bretagne.*

En 1433, le Comte d'Arondel, Anglois, prit & fit raser le Château de Mellai, qui appartenoit au Comte de Laval. *Courvaisier, page 711. Annal. d'Anjou, fol. 141. verso.*

Il y a dans la Paroisse de Mellai la Terre & Seigneurie de la Gaudinière, qui en 1568 appartenoit à la Famille de Boisgamas.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre du Comté de Laval. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

MELLERAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Lassai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grez, l. 1 ½; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Mellerai à Lassai, M. l. 1 ½; Sept-Forges, M. l. 1 ¼; Ambrières, M. l. 1 ½; Ceaulcé, M. l. 1 ¼; Madré, M. l. 3 ½; Loré, l. ¼; Forcé, l. 1 ¼; Lepas, l. 1 ¼; Cigné, l. ¼; Chantrigné, l. 1; Niort, l. 1; le Housseau, l. ¼; Bretignolles, l. 1.

La rivière de Mayenne coupe la Paroisse du N. au S. elle est arrosée à l'O. par deux petits ruisseaux.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Prieur de Fontaine-Gehard. Il y a 300 Communians.

Il y a à Mellerai la Chapelle de la Vallée, estimée 35 l. à la présentation du Seigneur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse relève du Marquisat de Lassai; elle donna anciennement son nom à une Famille, qui est éteinte depuis long-temps.

En 1414, Jean de Mellerai étoit Seigneur de Mellerai, la Regellerie & des landes de Malindre.

La Seigneurie de Mellerai a passé de la Famille de Mellerai dans celle de Villers, par Jeanne de Mellerai, femme d'Etienne de Villers, vers 1440; de celle de Villers en celle de Rais, & de celle de Rais en celle du Bailleul, par le mariage de Jeanne de Rais avec Antoine du Bailleul, Seigneur de Torçé, Terre dans la Paroisse de Cigné. Antoine du Bailleul & Jeanne de Rais eurent Guillaume, qui

suit ; François & Aimar, morts jeunes ; Louis, Jean, & quatre filles. Voyez *l'article Vaujois, Paroisse de Neuilli.*

Guillaume du Bailleul, Seigneur de Mellerai, sur lequel Guillaume de Montreuil retira la Terre de Mellerai. Guillaume de Montreuil avoit épousé Julienne Lesné, fille de Josias Lesné, Seigneur de Torchamp ; il eurent François, qui suit ; Françoise, qui épousa en 1667, François de Mondamer, Sieur des Gages.

François de Montreuil épousa en 1661, Françoise le Faucheux, dont René & François, morts sans alliance ; & Marie-Anne, qui, je pense, se retira à Chémiré-le-Gaudin, à la Terre de la Sauvagère, qui appartenoit à M. le Vayer, son parent, où elle se donna à la dévotion & à l'éducation des jeunes filles.

Les affaires de Guillaume de Montreuil s'étant dérangées, aussi bien que celles de son fils, ils vendirent Mellerai en 1660, à René Faucher, Seigneur de Commerson.

Il y a dans la Paroisse de Mellerai le Fief de Commerson, qui s'étend dans celle de Niort, & qui relève du Marquisat de Lassai. Il y a aussi la Terre & Fief de la Regellerie, qui relève pareillement de Lassai ; ce Fief a droit de moulin, colombier, garenne, & environ demi-lieue de pêche dans la rivière de Mayenne. Le Domaine non-fieffé, contient environ cent journaux de terre ; il y a aussi une commune d'une aussi grande étendue, dont les deux tiers appartiennent au Seigneur. Pierre du Bailleul épousa, environ l'an 145.., Jeanne de Tessé, qui lui porta la Seigneurie de Tessé & le Fief de la Regellerie ; ils eurent Robert, qui suit, André ; François, Prêtre, & Mathurin.

Robert du Bailleul épousa Mathurine de la Hautonnière : dont Antoine, qui suit ; & André.

Antoine du Bailleul, Seigneur de Tessé & de la Regellerie, épousa Jeanne de Rais, Dame de Mellerai, dont François & Aimar, morts jeunes, sans alliance ; Guillaume, Seigneur de Mellerai, qui épousa Ambroisine des Echerets, dont Nicole, femme de Joachim de Mondot ; Louis & Jean, qui suit.

Jean du Bailleul, Seigneur de la Regellerie, épousa en 1565, Barbe de Mondot, fille de Jean III, Seigneur de Mondot, & de Jeanne Desprez : dont Nicolas, qui suit.

Nicolas du Bailleul, Seigneur de la Regellerie, épousa Guionne Achart, dont René, qui suit.

René du Bailleul, Seigneur du Pertuis Achard & de la Regellerie, épousa Claudine de Chapedelaine : dont Ambroise, qui suit.

Ambroise du Bailleul, épousa Renée Malet de Chevrigni; dont Claude, qui suit.

Claude du Bailleul, Seigneur de la Regellerie & de la Robinière, en S. Cir en Pail, épousa Françoise du Mesnil, dont il eut trois filles; Françoise-Louise, qui suit; la seconde fut mariée à N.... Guyon, demeurant au Bourg de S. Cir en Pail; la troisième sans alliance.

Françoise-Louise du Bailleul, épousa Jacques-Louis Achard, Sieur de Hautenos: dont François, qui suit.

François Achard, acheta en 1763, la Terre de Villeray, & vendit en 1766, le Fief de la Regellerie à M. de Vaux Landri. Il a un fils nommé Emmanuel-Marie-Louis-François.

MERSENNE ou MULSANE, Bourg & Paroisse des Quintes du Mans, Election du Mans, au S. S. E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Mersenne à la Suze, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 2; Grand-Lucé, M. l. 4; Bouloire, M. l. 5; Pontvalain, M. l. 4; Arnage, l. 1; Moncé, l. $\frac{1}{4}$; Teloché, l. $\frac{1}{2}$; Brette, l. 1; Ruaudin, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau qui forme deux étangs; savoir, celui des Brissons & celui des Caniens; au S. par un autre ruisseau, au N. par celui de Bellève, & a l'O. par la ravine d'Ancrée & par l'étang de Faulais.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 300 Communians.

La Paroisse de Mersenne occuppe une colline, au haut de laquelle l'Eglise & le Bourg sont batis. Le sol produit du bon seigle, peu de froment, de l'orge, de l'avoine, du carabin & du mays, dit blé de turquie; on y recueille aussi un peu de chanvre. Dans un petit canton de la Paroisse, on cultive avec succès des arbres fruitiers, dont le cidre est d'assez bonne qualité. Depuis plusieurs années on a élevé beaucoup de voliers, dont le vin, tant blanc que rouge, quoique foible, ne laisse pas d'être d'un bon revenu pour le cultivateur, qui le dédommage du préjudice que l'ombre du vollier porte à la terre. Il y a dans la Paroisse, sur le ruisseau du Rhône, un moulin à blé. Au N. & à l'O. de la Paroisse est une très-grande lande, qui ne produit que des sapins & de la bruyère. Les perdrix n'y sont pas communes; il y a du liévre & du lapin, fort bons

quand ils n'ont pas brouté du sapin. La Paroisse a environ une lieue de l'E. à l'O. & cinq quarts de lieue du N. au S. Il y a dans cette étendue sept métairies & cinquante bordages. On nourrit beaucoup d'abeilles.

On trouve dans les monticules qui sont répandus dans les landes, un roussard excellent pour la bâtisse des voûtes de caves, des arches de ponts, &c.

Le chemin royal du Mans à Tours passe par Mersenne.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Prévôté régale du Chapitre de l'Eglise du Mans, qui posséde une partie des Fiefs de la Paroisse. Ce fut l'Evêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, qui donna au Chapitre de son Eglise la Seigneurie & les dixmes de la Paroisse de Mersenne. *Courvaisier*, *page* 351. *Analect. page* 308.

Il y a dans la Paroisse de Mersenne, deux Terres assez considérables; savoir, celle de la Rochère & celle des Hunaudières, qui relèvent du Comté de Blin.

La Terre de la Rochère est distante du Bourg d'un quart de lieue au N. E. l'exposition de la maison est belle, & ornée d'un jardin, belle terrasse, grandes prairies coupées par un beau canal d'eau vive, & d'une chapelle, à laquelle, par une ancienne coutume, on porte processionnellement le S. Sacrement le Dimanche dans l'Octave de la Fête Dieu. Cette Terre appartenoit autrefois à la Famille de Vignolles; elle appartient aujourd'hui, par acquêt, à la Demoiselle Chouet de Villennes, comme principale héritière de M. Chouet de Villennes, son père.

La Terre des Hunaudières est distante du Bourg d'une lieue au N. O. au milieu de la cour passe le ruisseau de Bellêve. Dans la lande, à l'E. M. de Vanssai, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, propriétaire de cette Terre, vient de faire faire un grand étang.

M Bourges de la Vallée, m'a fourni un Mémoire.

MESANGÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bernai, l. 6 $\frac{1}{2}$; Chaufour, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Mesangé à Evron, M. l. $\frac{3}{4}$; Monseurs, M. l. 2; Sainte Suzanne, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Bais, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Sillé, M. l. 5; Jubleins, l. 1 $\frac{1}{2}$; Deux-Evailles, l. 1 $\frac{1}{4}$; Neau, l. 1; S. Christophe-du-Luat, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sainte Jame-le-Robers, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par deux petits ruiſſeaux; au S. & au S. E. par la rivière de Jouanne, & à l'O. par le ruiſſeau du Rocher, qui forme trois étangs.
La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 700 Communians.
Il y a à Meſangé la Chapelle de Ste Catherine des Neillères, eſtimée 100 liv.
Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin.
La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre du Rocher, que M. Einard, Grand-Maître des Eaux & Forêts de l'Intendance de Tours, avoit acquiſe, & que ſes héritiers ont vendue au ſieur Nicollai.

MEURCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbiſot, l. 2 ¼; la Guierche, l. ¼; Coulaide, l. 2 ¾; Mans, l. ¼.
La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau d'Orton, & à l'E. par un petit courant d'eau & un ruiſſeau.
La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Prieur d'Evron. Il y a 415 Communians.
Il y a à Meurcé la Chapelle des Voiſins, eſtimée 110 l., à la préſentation de l'aîné des héritiers du Fondateur.
Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.
La Seigneurie de Paroiſſe appartient aux héritiers de M. Brière de Nouans.

MEZÉRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues & demie.. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, M. l. 1 ¾; Petit S. Georges, l. 3; Mans, l. ¾.
Il y a de Mezéré à Malicorne, M. l. 1; Pontvalain, M. l. 3 ½; la Flèche, M. l. 3 ¼; Manſigné, M. l. 2 ¼; Ecomoi, M. l. 4 ½; S. Jean-du-Bois, l. ¾; Noyen, l. 1 ½; Courcelles, l. 1; la Fontaine S. Martin, l. 1 ½; Oiſé, l. 2; Cerens, l. 2 ¼.
La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Velane.
La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 900 Communians.
Il y a à Mezéré la Chapelle de S. Léger, eſtimée 120 l.,

à la présentation du Prieur de Châteaux en l'Hermitage.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes & de bois; il y a aussi quelques vignes, dont le vin est de la plus petite qualité. Les poulardes qu'on engraisse à Mezéré sont les plus estimées de la Province: on en fait grand cas à Paris.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Baronnie royale de Longaunay, qui a eté donnée anciennement par engagement à la Maison de Champagne-la-Suze, puis à la Famille de le Haguaye de Mongivraut, & enfin à celle de Chamillart. Le Roi vient d'en approprier, par échange, M. le Comte d'Eu, lequel est sur le point d'en traiter avec M. de Chamillart, Comte de la Suze. Voyez *l'article* la Suze.

La Jurisdiction de Longaunay est exercée par le Maître Particulier des Eaux & Forêts du Mans, ou par son Lieutenant, & le Procureur du Roi, qui connoissent aussi des Eaux & Forêts dans l'étendue de cette Baronnie. La forêt de Longaunay s'étendoit dans plusieurs Paroisses; aujourd'hui elle est presque entièrement détruite. *Mémoire de Miroménil. MS.*

S. Démétrie, compagnon de S. Martin, chassa une troupe de Démons qui habitoient les mollières de Gallier, dans la forêt de Longaunay, d'où ils tourmentoient les passans, & affligeoient sans cesse les habitans de Mezéré, de Ligron & de Courcelles. *Courvaisier, page* 93.

MEZIÈRES-SOUS-BALLON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. N. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Remi-des-Bois, l. 2; Mans, l. 2 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Mezières à Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 1; René, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 3; Pontouin, l. $\frac{1}{2}$; Congé, l. $\frac{3}{4}$; S. Mars, l. 1; Courcemont, l. 1; Sables, l. 1 $\frac{1}{4}$; Jausé, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Orne, & au N. par un ruisseau & plusieurs courans d'eau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 700 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle, & du carabin; il y a beaucoup de landes & de bruières.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Sourches.

MEZIÈRES-SOUS-LAVARDIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle S. Frai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mileſſe, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de Mezières à Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Aſſé-le-Boiſne, M. l. 4; Vernie, l. $\frac{3}{4}$; Criſſé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. $\frac{1}{2}$; S. Cheron, l. $\frac{1}{4}$; le Tronchet, l. 1; Aſſé-le-Riboul, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 600 Communians.

Il y a à Mezières la Preſtimonie Blanchard, eſtimée 60 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Marquiſat de Teſſé, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

MICHEL-DE-CHAVAIGNE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Breil, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. 4 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Saint-Michel à Boulaire, M. l. 1; Connerré, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Dolon, M. l. $\frac{1}{2}$; Torigné, M. l. $\frac{3}{4}$; Nuillé-le-Jalais, l. 4 $\frac{1}{4}$; les Loges, l. 1; Coudrecieu, l. 1 $\frac{1}{4}$; Semur, l. 1 $\frac{1}{2}$; Lavarai, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'E. par le ruiſſeau de Nogue, & à l'O. par celui de la Tortue.

La Cure, eſtimée 1000 livres, eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Il y a à Saint-Michel la Chapelle de Sainte-Catherine, eſtimée 30 livres, à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

M. Rouillé de Beauchamp, Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, Seigneur de la Paroiſſe, a légué par ſon teſtament, aux pauvres de ladite Paroiſſe, la ſomme de 6000 livres, qui a été colloquée ſur le Clergé en 1769, & qui produit 240 livres de rente annuelle. Le Curé actuel en eſt le diſtributeur, ſans être obligé d'en

rendre aucun compte que par une ſimple Déclaration.

Le ſol de la Paroiſſe eſt en partie terre forte & en partie terre ſabloneuſe; la terre forte produit du froment & de l'orge, & la ſablonneuſe du ſeigle, de l'avoine, du mays, ou du bled de turquie, du carabin, & peu de chanvre. Avant le grand hiver de l'année 1709, il y avoit beaucoup de vignes dans les terres fortes; mais ce fâcheux hiver les ayant détruites, on n'a pas entrepris de les replanter, & la terre qu'elles occupoient n'a produit que des brouſſis. Il y a cependant encore quelques vignes dans la Paroiſſe, dont le vin n'eſt pas mauvais.

Il y a dans la Paroiſſe de Saint-Michel, pluſieurs taillis annexés aux Fiefs de Laſſai, de la Coulture, de Villegagneuſe & des Loges.

La rivière de la Tortue nourrit d'excellente truitte & de l'anguille, & fait travailler un moulin à bled; le ruiſſeau de Noque en fait tourner deux, un à bled & l'autre à foulon, & nourrit des écreviſſes.

Le gibier n'eſt pas abondant; mais il eſt de bonne qualité.

La Paroiſſe à environ une lieue du N. au S. & autant de l'E. à l'O.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de Laſſais, & a pour annexés les Fiefs de Saint-Michel & l'Abbaye du Gué; ce dernier y eſt joint par bail emphithéotique, donné par les Religieux Bernardins de l'Epau. Il y a Haute, Moyenne & Baſſe-Juſtice, qui relève du Marquiſat de Vibraye.

Le Château de Laſſais eſt environné de réſervoirs & d'un étang formé par le ruiſſeau de Nogue.

Le Fief de la Coulture appartient à M. de Tahureau, Capitaine d'Artillerie; celui de Launay à M. de Dolon; celui de Coigni, au Seigneur de Coigni; celui d'Ardenay, à M. le Prince; celui de Villegagneuſe à M. de Balincour, par ſa Baronnie de Bouloire; celui des Bois à M. Dague, & celui de la Cure relève de Touvoye. Tout ces Fiefs s'étendent dans la Paroiſſe.

La Seigneurie de Paroiſſe a paſſé en 1694, de la Maiſon du Rivau de Beauveau, en la famille de Rouillé de Beauchamp. Le Seigneur actuel eſt M. l'Abbé Rouillé de Beauchamp, Docteur de Sorbonne.

M. Martin, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MILESSE, Bourg & Paroiſſe dans les quintes du

Mans, Election du Mans, dont il est éloigné d'une lieue & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Aubin, l. $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de Milesse à Conlie, M. l. 3; Beaumont, M. l. 4; Sillé, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; la Basoge, l. 1; Aigné, l. $\frac{3}{4}$; Trangé, l. $\frac{3}{4}$; Saint-Saturnin, l. $\frac{1}{2}$; Neuville-sur-Sarte, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Levrai, au S. par un autre ruisseau, à l'O. par un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 400 livres, est à la présentation de l'Abbé de Saint-Julien de Tours. Il y a 340 Communians. L'Eglise est d'une ancienne bâtisse; ses murs ont quatre pieds dix pouces d'épaisseur. Il y a un Prieuré, estimé 300 livres, à la présentation de l'Abbé de Saint-Julien de Tours, dit anciennement de l'Echelle, de *Scalaria*, aujourd'hui à la présentation du Roi, par la réunion.

Ce Prieuré fut fondé en 1091, par Alberic de Milesse, en faveur de l'Abbaye de Saint-Julien de Tours. La fondation porte, *ut Monachi faciant serviri pro voluntate & arbitrio eorum*. On voyoit il n'y a pas long-temps, les vestiges de la Maison Prieurale: il ne reste plus d'entier pour les dehors que la Chapelle, qui est abandonnée, & sert de grange.

Il y a à Milesse la Chapelle de Montailler, réunie au Séminaire de l'Hôpital Saint-Charles; & la prestimonie Faucault, estimée 50 livres.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin & du chanvre.

Il y a à Milesse, un bouquet de bois de futaye de cinq ou six arpens, qui dépend de la terre de la Ronce. Il y a aussi les taillis, dits les bois de Milesse de 500 arpens, ou environ, qui sont de la Seigneurie; ceux dits du Boullai, d'environ 300 arpens, qui appartiennent au Chapitre de l'Eglise du Mans; ceux du Prieuré, & quelques petits bouquets, qui appartiennent à différens particuliers. Il y a dans la Paroisse huit métairies, trente-six bordages & un moulin à bled. Il y a à cent pas de l'Eglise d'anciens vestiges d'un Château: on distingue encore les fossés, dont il étoit entouré. M. le Curé actuel a examiné les ruines de ce Château, & a trouvé qu'une charrette, telle que sont celles des Tonneliers, passeroit aisément sur l'épaisseur de ses murs. Le ruisseau, nommé le Vrai, passe entre les ruines de ce Château

teau & le Presbytaire. Il nourrit quelques brochetons qui y montent de la Sarte dans les crues d'eau.

La Seigneurie de Paroisse, appartenoit autrefois aux Seigneurs de Tucé; elle passa dans la Maison de Beaumanoir par le mariage de Jeanne de Tucé, fille de Beaudouin & de Françoise l'Epervier, avec François de Beaumanoir, Seigneur de Lavardin; elle fut érigée en Baronnie en faveur du Maréchal de Lavardin; elle fait aujourd'hui partie du Marquisat de Lavardin qui appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *sa Généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

La Paroisse de Milesse à environ trois quarts de lieue du S. au N. O., & une lieue du S. au N. E. Il y a plusieurs Fiefs dans cette étendue; savoir, de la Selle, réuni à la Baronnie de la Ronce, de la Sauvagère, de Bellan & des Aunais.

En l'an 1700, il y avoit à Milesse 112 Feux qui payoient 140 livres de tailles. Mémoir. *Miroménil. MS.*

Du temps de l'Evêque Sigeffroy, qui siégea au Mans depuis 971, jusqu'à 994. Guillaume, Seigneur de Sillé, assassina, en trahison, dans la Forêt de Milesse, le Baron de Saint-Loup, Seigneur de Milesse & de Tucé: depuis, faisant pénitence de ce crime, il lui fut enjoint de faire bâtir au même lieu, où l'assassinat avoit été commis, une Chapelle, & d'y faire prier Dieu pour le repos de l'ame du défunt. Cette Chapelle vient d'être détruite pour employer les matériaux à la bâtisse du nouvel Hôtel-Dieu du Mans. *Courvaisier, p. 929.*

M. Isambart, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MOITRON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Tronchet, l. $\frac{1}{4}$; Sainte-Sabine, l. 1; la Chapelle Saint-Aubin, l. 3; Mans l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Moitron à Beaumont, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Fresnai, M. l. 1; Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Sillé, M. l. 3; S. Aubin-de-Loquenai, l. $\frac{1}{4}$; Montreuil-le-Chétif, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Christophe-du-Jambet, l. demi-quart; Juillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Germain-de-la-Coudre, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarte. Le ruisseau de Boutri prend sa source auprès du Bourg; il y a deux autres courans d'eau, dont un au N. forme un étang.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine; il y a beaucoup de bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Perrochelle.

MONCÉ-EN-BLIN, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans; Election du Mans, au S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Moncé à la Suze, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Ecomoi, M. l. 2; Vallon, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Grand-Lucé, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; Arnage, l. $\frac{1}{2}$; Spai, l. $\frac{3}{4}$; Fillé, l. 1; S. Gervais, l. $\frac{1}{2}$; Laigné, l. $\frac{1}{2}$; Teloché, l. 1; Mercenne, l. $\frac{3}{4}$; Ruaudin, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la ravine d'Ancrée, & au S. par le ruiſſeau de Rône.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a Communians.

Le ſol produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine & du carabin. Il y a beaucoup de landes & de ſapinières.

Environ l'an 1215, il y eut procès entre le Chapitre de l'Egliſe du Mans, & l'Abbé & Religieux de la Coulture, au ſujet des dîmes de terrage & de vin de la Paroiſſe de Moncé; & par Sentence arbitrale, l'Abbé & les Religieux perdirent leur procès. *Cartul. blanc du Chapitre.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Comté de Belin, poſſédé par M. Rotier de Madrelle. Voyez *l'article S. Ouen en Belin.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Gervais, qui ſiégea au Mans depuis 1036 juſqu'à 1055, Herbrand, Seigneur Manceau, vaſſal de l'Evêque, reſtitua à l'Egliſe Cathédrale la Seigneurie de la Paroiſſe de Moncé, qu'il poſſédoit injuſtement; Gervais, en reconnoiſſance, donna une prébende de l'Egliſe à Hélibrand, fils de Herbrand. *Courvaiſier, p. 351.*

MONCÉ-EN-SONNOIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Aveines, l. $\frac{1}{2}$; S. Aignan, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Remi-des-Bois, l. 2 $\frac{3}{4}$; Coulaines, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Moncé à S. Côme-de-Vair, M. l. 1; Mamers, M. l. 2; Bonneſtable, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Saint Vincent-des-Prez, l. $\frac{1}{2}$; Mon-

houdou, l. 1; Nauvai, l. ½; Champaissant, l. ¾.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Orne, & par un petit ruisseau qui forme deux étangs, & à l'O. par la rivière de Dive, qui coupe la Paroisse du N. au S.

La Cure, estimée 850 liv., est à la présentation de l'Abbesse du Pré. Il y a 380 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye de Ste Geneviève de Paris.

Le corps de S. Viventien fut inhumé dans la Paroisse de Moncé-en-Sonnois. *Courvaisier, page* 111.

MONFOULOUR, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Monseurs, M. l. 3; Sainte-Susanne, l. 1 ¾; Amné, l. 5; Fai, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Monfoulour à Laval, M. l. 2 ½; Mayenne, M. l. 3 ¾; Evron, M. l. 5; Ernée, M. l. 4 ½; S. Germain-d'Anxure, l. 1; Andouillé, l. 1; S. Jean-sur-Mayenne, l. 1 ¼; la Chapelle-Antenaise, l. 1 ¼; Chalon, l. 1 ½; la Basoge des Aleux, l. 1 ¼; Martigné, l. 1 ¼; Sacé, l. ½.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau d'Ouverain; au S. par celui de Richaton; & à l'O. par la rivière de Mayenne.

La Cure estimée 500 liv., est à la présentationde l'Abbé de la Coulture. Il y a 340 Communians.

Il y a à Monfoulour la Chapelle de l'Etondellière, estimée 75 liv.

Le sol poduit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame la Marquise de Marcilli.

MONHOUDOU, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Marolle-les-Braux, l. ¾; Mezières, l. 1 ½; S. Remi-des-Bois, l. 2; Coulaines, l. 2 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Monhoudou à Mamers, M. l. 1 ¾; S. Côme-de-Vair, M. l. 2 ¼; Bonnestable, M. l. 3; René, M. l. 1 ¼; S. Aignan, M. l. 1 ¼; Commerveil, l. ¾; S. Calais du Maine, l. ¾; Courgains, l. ¾; Dangeul, l. 1 ½; Aveines, l. 1; S. Vincent-des-Prez, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Dive; & à l'E. par un autre ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 6 à 800 liv. eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 70 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

L'Evêque Hildébert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, fit reſtituer à ſon Egliſe la moitié des dîmes de Monhoudou, uſurpées par des Laïques. *Cenomania.*

Les Foſſes, dites de Robert-le-Diable, paſſent à Monhoudou. *Courvaiſier, page 396.*

Environ l'an 1272, Jean de Monhoudou acheta du Chapitre, pour dix livres tournois de rente annuelle, le droit qu'il avoit ſur une partie de la dîme de Monhoudou, & la même année, le même Seigneur vendit au Chapitre le tiers des dimes & les deux tiers des pailles de ladite Paroiſſe de Monhoudou, pour 100 liv. tournois. *Cartulaire blanc du Chapitre.*

MONSOR, Fauxbourg d'Alençon, de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg-le-Roi, l. 2; Coulombier, l. 1; Beaumont, l. 1 ¼; S. Marceau, l. 1 ¼; la Baſoge, l. 2; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Monſor à Freſnai, M. l. 3 ½; la Pôte-des-Nids, M. l. 3 ½; Gêvres, M. l. 4 ¼; Aſſé-le-Boiſne, M. l. 3; S. Germain-de-Corbie, l. ½; S. Paterne, l. ¼; le Chevain, l. ½; Normandie joint.

Le Fauxbourg de Monſor eſt ſéparé de la Ville d'Alençon, par la rivière de Sarte, & arroſé a l'O. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 15 à 1800 Communians.

Il y a à Monſor la Chapelle de S. Joſeph, eſtimée 90 liv., à la préſentation des repréſentans Jérémie Quillet; il y a auſſi une Communauté de Religieuſes, que la Dame de Vancé amena de Montmartre en 1637. La Dame de Breſtel a bâti & fondé leur Couvent.

Le ſol produit du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Roi, & fait partie du Duché d'Alençon.

MONTABON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y

rendre, il faut aller à Teloché, l. 5 ½; Merſenne, l. ½; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Montabon au Château-du-Loir, M. l. ¼; le Lude, M. l. 3 ½; la Chartre, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 3; Pontvallain, M. l. 3 ½; Luceau, l. 1; Laverna, l. 1; Vaas, l. 1; Nogent-ſur-Loir, l. ½; Benne, l. ¼; Vouvrai-ſur-Loir, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au S. par le ruiſſeau de la Queue du Douay & par la rivière du Loir.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Prieur du Château-du-Loir. Il y a 360 Communians.

Il y a à Montabon la Preſtimonie Nain le Carfour, eſtimée 5 liv.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1234 juſqu'à 1255, donna aux Chartreux du Parc d'Orque toutes les dîmes qu'il avoit droit de percevoir dans la Paroiſſe de Montabon. *Courvaiſier, page 510. Cenomania.*

En 1256, Geoffroi de Verneuil, homme d'armes, Seigneur de Benne & de Montabon, vendit au Chapitre du Mans pour 200 liv. tournois les dîmes de Benne & de Montabon; celle de Benne conſiſtoit dans le tiers de toutes les dîmes de la Paroiſſe; ces deux dîmes furent données à ferme pour quinze livres tournois. *Cartul. blanc du Chap.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin eſt de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Roi.

MONTAILLER, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecorpain, l. ¼; Changé, l. 6 ¼; Pontlieue, l. 1 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Montailler à S. Calais, M. l. ¾; Bouloire, M. l. 3; Beſſé, M. l. 2 ½; Vibraye, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 3 ¼; Conflans, l. ¼; Evaillé, l. 1 ½; Sainte Cerotte, l. ¾; Vic, l. 1 ¼; Marolle, l. 1 ½.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Ruaupirot, qui forme un étang au N. O.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 500 Communians.

En 1443, il y eut un accord entre Jean d'Hierrai, Evêque du Mans, & Jean, Abbé de S. Calais, au ſujet de la Juriſdiction Eccléſiaſtique dans les Paroiſſes de

Notre-Dame de S. Calais, de S. Jean de Montailler, de Marolle & de Rahai. L'Abbé de S. Calais fait, ou a droit de faire les fonctions d'Archidiacre & de Doyen dans ces Paroisses. *Cenomania.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Roi; ainsi jugé il y a quelques années par Arrêt du Parlement, contre le Sieur Souin de la Tibergerie, qui prétendoit cette Seigneurie, à cause de la Terre de qu'il avoit acquise dans la Paroisse de Montailler.

MONTAUDIN ou MONTAUDON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis de Gastine, l. 2 $\frac{1}{2}$; Fontaine-Daniel, l. 3 $\frac{1}{2}$; Assé-le-Bellanger, l. 6 $\frac{1}{4}$; Bernai, l. 4 $\frac{1}{2}$; Chaufour, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2.

Il y a de Montaudin à Ernée, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Gorron, M. l. 3; Fougerolles, M. l. 2; Landivi, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Tanière, l. $\frac{1}{2}$; S. Elier, l. 1; l'Archamp, l. $\frac{1}{2}$; Carelle, l. $\frac{1}{2}$; S. Bertevin, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. & à l'E. par le ruisseau de Devron, & par un autre qui forme trois étangs, & à l'O. par deux autres petits ruisseaux.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Il y a à Montaudin un Prieuré, estimé 600 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Serge d'Angers.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a marché à Montaudin tous les Vendredis.

En 1460, N.... de Boisgamas étoit Seigneur de Montaudin, Marguerite, sa fille, fut mariée à Thomas de Goué; de deux de ses sœurs, l'une epousa le Seigneur de Montecler, & l'autre N.... de Bouillé. *Mémoire de la Chaux.*

Jeanne de la Ferrière, femme de Jacques de la Hartonnière, fut inhumée dans le chœur de l'Eglise de Montaudin, où l'on voit son tombeau avec ses armes. *Mémoire de la Chaux.*

Le Seigneur actuel de Montaudin est M. de Valori.

Il y a une ancienne Famille de Valori en Italie, dont une branche s'est établie en France dans le quatorzième siècle, dont on donne ici la Généalogie après la filiation d'Italie.

Tardo Valori, Grand Gonfalonier de Florence, en 1349, épousa Françoise Bardi: dont Nicolas, qui suit; & Gabriel, qui vint s'établir en France.

Nicolas Valori, épousa Carlette d'Adimari: dont Barthelemi, qui suit.

Barthelemi Valori, surnommé le Vieux, épousa Isabelle de Gli Alexandri: dont le second fils fut Philippe, qui suit.

Philippe Valori, mort en 1430, avoit épousé Préchina Caponi: dont Barthelemi II, qui suit; & six filles.

Barthelemi II Valori, épousa Catherine Pazzi: dont Philippe, qui suit; Nicolas, qui eut postérité; Isabelle, qui fut mariée à Bravio de Médicis, fils de Charles; & Lucrèce, qui épousa Gerard Corsini.

Philippe II Valori, né en 1459, mort en 1494, épousa Alexandra Silviati: dont Barthelemi III, qui suit.

Barthelemi III Valori, eut la tête tranchée à Florence; il avoit épousé Diane Soderini: dont Philippe, décapité avec son père; & Paul-Antoine, qui suit.

Paul-Antoine Valori, épousa en 1549, Constance de Médicis: dont Paul-Antoine qui fut assassiné sans avoir été marié; & François, qui suit.

François Valori épousa Lucrèce Zanchini-Castiglionéti, avec laquelle il vivoit en 1615.

Deuxième branche de Valori de Florence.

Nicolas Valori, second fils de Barthelemi II, & de Catherine de Pazzi, né en 1464, épousa Geneviève Lanfredini: dont François, qui suit.

François Valori, mort à Rome en 1555, avoit épousé, 1°. Marie Pucci: dont Philippe, qui suit.

Philippe Valori, fut décapité en 1537; il avoit épousé Bacchia Antinoti, dont Jean-Baptiste, Protonotaire Apostolique; Nicolas, pris par les Turcs, mort à Palerme; & Baccio, qui suit.

Baccio Valori épousa Porcié Macinghi, dont Marie.

Branche de Valori en France.

Gabriel Valori, second fils de Taldo & de Françoise Bardi, s'attacha au service de Louis de France, Duc d'Anjou, Roi de Naples, Comte du Maine, &c. il épousa Marguerite de Trans: dont Barthelemi, qui suit.

BARTHELEMI Valori, né en 1376, Yolande d'Arragon, femme de Louis II, Duc d'Anjou, Roi de Naples, l'amena en France, lui donna la Terre & Château de Marignane, & le fit Capitaine & Gouverneur du Château d'Angers, où il mourut; il avoit épousé Césarée d'Arlatan, Dame de Roignac, dont Gabriel, mort sans enfans; Louis, qui suit; Hilaire, Chanoine de Poitiers; Jeanne, qui épousa en 1441 Guillaume Rogrès; & Marie.

LOUIS Valori, Ecuyer de Charles d'Anjou, Comte du Maine, frère du Roi de Naples, Louis III; il vendit au Comte du Maine la Terre de Marignane pour 4300 écus, & acheta de Jean de Brisai, en 1446, la Terre d'Estilli pour 5625 liv.; il avoit épousé Catherine de Brisai, fille de Jean, Seigneur d'Estilli, dont Georges-François, mort sans alliance; Antoine, marié à Isabeau de Montalembert, sans enfans; & Georges, qui suit.

GEORGES de Valori, Seigneur d'Estilli, de Lublé, Maigné la Perrière, &c. Ecuyer de Charles d'Anjou, Comte du Maine, épousa Antoinette le Roux, fille de Bertrand, Seigneur de la Roche des Aubiers: dont Jean qui suit; & trois filles, dont Geneviève fut mariée à N... Seigneur du Châtelier.

JEAN de Valori, Seigneur d'Estilli, &c. né en 1484 Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1510 Renée de Champagne, fille de Brandelis, & de Renée de Varie: dont Baudouin, qui suit; Philippe, qui forma une autre branche d'Estilli; Louis, Aumônier du Roi Charles IX; Louis & Charles, morts sans alliance; & Jeanne, mariée à Guérin de Clerembaut.

BAUDOUIN de Valori, Seigneur d'Estilli, de Maigné, de Vilaine, la Belinière, &c. épousa Julienne de la Chaire, fille de N.... & de Jeanne de Bufferant. Il fut tué à la bataille de Coutras en 1567, laissant Gui, qui suit.

GUI de Valori, Seigneur de Chantepie, la Chaire, la Motte, &c. Gentilhomme de la Chambre des Rois Henri IV & Louis XIII, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, mort en 1657, épousa Anne de Goué, fille de Gui & de Madeleine de la Pommeraye, dont Louis, mort sans enfans de Marie de la Chapelle, & de Marie de Fossai; Brandelis, qui suit; Charles, qui a fait la branche des Seigneurs de la Motte; Anne, mariée à Richard du Mesnil-Adelée, & trois filles, dont une Religieuse.

BRANDELIS de Valori, Seigneur de la Motte la Pommeraye, &c. né en 1614, épousa en 1653, Marie de la

Hautonnière, Dame de la Poupardière: dont Philbert-Emmanuel, qui suit; & Marie-Anne, mariée à François Desnos, Seigneur de Tendraye.

PHILBERT-EMMANUEL de Valori, Seigneur de la Pommeraye, mort en 1697, avoit épousé, en 1678, Renée de Marcillé, Dame de Launay & d'Argentré: dont Paul-Gervais, qui suit; & Pierre-Emmanuel Philbert, qui épousa à Pouancé Marie Poisson, dont Perrine, qui fut mariée en 1736, à Louis-Henri de Guesne, Comte de Bourmont.

PAUL-GERVAIS de Valori, Seigneur de Launay, de la Pommeraye, &c. épousa en 1703, Renée-Charlotte du Plessis d'Argentré, dont Alexis, né en 1705; Paul, né en 1708; Annibal, né en 1711; Eugène, qui suit; Jean-Jacques, né en 1717, mort d'une blessure qu'il reçut en 1743 au pont de Dekendorx, sur le Danube; N... né en 1720; François-Marie, né en 1724, Chanoine de S. Pierre de Lille; Pauline, Religieuse, née en 1704, avec Elisabeth; Emilie, née en 1709; Julie, née en 1713; Angélique, née en 1714; & Melanie, née en 1719.

EUGÈNE de Valori, né en 1715, épousa en 1745, Gabrielle-Anne de Dourai de Saint-Poix, dont Eugène-Gabriel, né en 1751; Charles-Marie, né en 1754; Anne-Charlotte-Eugénie, née en 1746; & Jeanne-Louise, née en 1753.

Branche de Valori de la Motte.

CHARLES de Valori, Seigneur de la Motte, la Chaire, &c. second fils de Gui, Seigneur de Chantepie, & d'Anne de Goué, épousa en 1653, Catherine le Liévre: dont Charles Gui, qui suit; Raimond-Louis, Chanoine-Trésorier de S. Pierre de Lille; Charles-Antoine, Commandant l'Artillerie de Lille, où il fut tué en 1708; Louis-Gaspard, Commissaire Provincial d'Artillerie, tué au siége de Hui en 1705; François, Seigneur de la Touche, né en 1669, Commissaire Provincial d'Artillerie, épousa en 1698, Anne-Jeanne Grégoire, dont Pierre-François Charles, Capucin; & Catherine-Julie, qui épousa Richard Butler, dont un fils; Jacques-Henri, tué à la défense de Tournai en 1709; il avoit épousé en 1705, Marie-Louise-Simonne Vollant, dont Gui-Frédéric-Henri, mort aux Indes, qui avoit épousé N.... Thevenin, dont un fils; Charles-Joseph, Lieutenant de Roi de Toul, qui a épousé en 1748, Barbe-Claudine Daime, dont Charles-Joseph-François

Daniel, né à Phalsbourg en 1751; Louis-Henri-Daniel, né en 1753; François Florent, né à Huningue en 1755; Louis-Gui, né à Toul en 1757; Marie-Josephe, née en 1749; & Marie-Louise, née en 1750.

Branche de Valori d'Estilli.

PHILIPPE de Valori, second fils de Jean, Seigneur d'Estilli, fut fait Chevalier par le Roi Henri II au Siége de S. Dizier; il épousa Catherine de Grandière, fille de François, Sieur de Montgeoffroi, en Anjou, & de Marguerite de Sarcé: dont Antoine, qui suit; & François, qui a fait la branche de Lecé, qui subsistoit en 1758, en les personnes de François-Marthe-Hubert de Valori, mari de Henriette-Charlotte de Valori, dont deux garçons & trois filles.

ANTOINE de Valori, Seigneur d'Estilli, servit en Bretagne & au Maine à la tête d'une Compagnie de cent Arquebusiers, sous le Marquis de Vilaine; il épousa Marie Moreau, fille de Jacques, Seigneur de Feuillet, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Hélenne de Marcé de Montbarrêt, dont Louis, qui suit; Gabriel, mort jeune sur mer; & quatre filles, dont deux Religieuses.

LOUIS de Valori, Seigneur d'Estilli, &c. épousa en 1635, Marie Moinerie, fille de Guillaume, Seigneur de la Bobannière: dont Louis II, qui suit; Charles, qui a fait la branche de Lécé, dont il est parlé ci-dessus; François, Prieur de Haloi; Charles, tué dans un combat particulier; Gabrielle-Marie, mariée à François du Breuil Hélian, Seigneur de Combe; Marie & Madeleine, Religieuses à Fontevraut.

LOUIS II de Valori, Seigneur d'Estilli, épousa en 1667, Antoinette-Catherine de Voyer de Paulmi, sœur de Marie-René, Marquis d'Argenson, Garde-des-Sceaux de France, dont Hélie-Louis, mort Lieutenant de Vaisseaux, sans postérité; Marc-René-Alexis, qui suit; Françoise-Marguerite, mariée à Charles le Brun, Seigneur de la Bossé, Lieutenant-Général d'Artillerie, Lieutenant & Commandant pour le Roi à Arras.

MARC-RENÉ-ALEXIS de Valori, Seigneur d'Estilli, &c. épousa en 1736, Gabrielle-Elisabeth des Ecotais, fille de Michel-Séraphin Chevalier, Comte de Chantilli, d'Ormilli, &c. & de Louise-Elisabeth de Laval, fille du Maréchal de Laval-Montmorenci, dont plusieurs enfans, morts en bas âge, excepté Louis-Marc-Antoine, né en 1740. *Diction. de Moréri* 1758.

MONTBISOT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Guierche l. $\frac{1}{4}$; Montreuil, l. $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Montbisot à Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Teillé, l. 1; Chevaigné, l. $\frac{3}{4}$; S. Jean-d'Assé, l. 1; Sainte Jame-sur-Sarte, l. $\frac{1}{4}$; Souillé, l. $\frac{1}{4}$; Souligné-sous-Ballon, l. 1; S. Mars, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée du N. E. au S. par la rivière d'Orne, & du N. O. au S. par celle de Sarte.

La Cure, estimée 7 à 800 liv., est à la présentation du Seigneur. Il y a 500 Communians.

Il y a à Montbisot la Chapelle de S. Michel, fondée en 1511 par Jean Guyocheau, Prêtre, estimée 35 liv., à la présentation du Curé, des Procureurs & des Habitans.

Il y a dans l'Eglise, sous le pulpitre, une tombe de marbre qui couvre la sépulture des Seigneurs, & sur le mur, a côté de la porte de la Sacristie une table de cuivre, sur laquelle sont gravées les armes & les noms de plusieurs Seigneurs & Dames de la Famille de Chouet de Maulni, Seigneurs de la Paroisse.

Il y a à Montbisot un Collége, fondé par Louis Cornilleau, Curé, pour l'instruction des jeunes filles: pour cette fondation, il a donné une maison & cinquante livres de rente foncière.

Le sol est de deux qualités; le long de la rivière de Sarte il est maigre & graveleux, le reste est de terre pesante; il produit du froment, du seigle, de l'avoine & du chanvre. Il y a beaucoup de prairies le long des deux rivières, ce qui nourrit beaucoup de vaches, dont le lait, trop gras, fait du beurre qui n'est bon qu'à fondre, & non a saler. Il y a quelques vignes dans la Paroisse, dont le vin est de petite qualité.

Le poisson de la Sarte est bon, mais peu abondant, celui d'Orne a goût de vase, & est très-abondant. La rivière d'Orne fait tourner un moulin à blé.

Il y a dans la Paroisse trois carrières de pierre de moëlon.

Dans la Paroisse, qui a une lieue du N. au S. & demie-lieue de l'E. à l'O., il y a quatorze Métairies, environ soixante bordages & deux hameaux.

La Seigneurie de Paroisse, la présentation de la Cure, & une dîme cantonnée & inféodée, appartenoient autrefois à la Famille de la Touche. Geoffroi de la Touche,

Seigneur de Montbisot & du Buisson, dans la Paroisse de la Guierche, donna à la Congrégation de la Mission du Mans, du vivant de S. Vincent de Paul, son instituteur, qui mourut en 1660, la présentation à la Cure avec la Terre du Buisson; il donna aussi aux Religieux de l'Abbaye de la Coulture la Seigneurie de Paroisse & sa dime inféodée. Ces Religieux ont donné à rente perpétuelle le Fief & la Seigneurie à N... Chouet, Seigneur de Maulni, qui a réuni le Fief de Montbisot à celui de Maulni.

Maulni est une belle maison, bâtie sur le bord de la Sarte, environnée de jardins, de cours, d'une grande avant-cour, d'une belle avenue & d'un bois de quinze journaux, semé depuis environ 28 ans. Il y a une Chapelle qui n'est pas fondée.

Au Fief de Montbisot & de Maulni, sont réunis ceux de Vilaine, des Planches & du Boullay, dans la Paroisse de Teillé.

Il y a dans la Paroisse plusieurs autres Fiefs qui relèvent de la Guierche; celui de Combre & celui de Poissart, celui de Montigné appartenant à M. Guibert, avec droit de colombier à pied; celui du Tertre, appartenant à M. de Clinchamp, avec droit de colombier à pied, celui de la Braudière, appartenant à M. de Saint-Côme, celui de la Guichardière, dépendant de la Chapelle du Château de Vernie, & celui de la Chanterie, annexé à la dignité de Chantre de l'Eglise du Mans; il relève de Touvoye, &c.

M. Chasserai, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MONTDOUBLEAU, petite Ville sur les confins du Maine, est pour le spirituel du Diocèse de Blois, & de l'Election du Château-du-Loir.

MONTENAI, Bourg & Paroisse de l'Achidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Placé, l. 2; Deux-Evailles, l. 4 $\frac{1}{4}$; Evron, l. 2; Voutré, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Julien, l. 5 $\frac{1}{4}$; Chauffour, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans l. 2.

Il y a de Montenai à Ernée, M. l. $\frac{1}{2}$; Gorron, M. l. 3; S. Denis-de-Gastine, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Montaudin, M. l. 3; Mayenne, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Dompierre-des-Landes, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chaillant, l. 1 $\frac{1}{2}$; Vautorte, l. $\frac{3}{4}$; la Forêt de Mayenne, l. 1.

Montenai est situé sur un ruisseau qui coule du N. par O. au S. & forme deux petits étangs; la Paroisse est arrosée

au S. par la rivière d'Ernée, & à l'E. par deux petits ruisseaux qui forment trois étangs.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1600 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

En 1158, Guillaume de Montenai se croisa pour le voyage de la Terre-Sainte, avec Geoffroi IV de Mayenne. *Histoire de Sablé*, *page* 179.

Environ l'an 1450, un Seigneur de Montenai, sous la conduite du Comte de Dunois, se trouva au siége & à la prise de la Ville de Bayeux, défendue par le Capitaine Montago, Anglois. *Annal. d'Anjou*, *page* 160.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

MONTFORT, Ville, Chef-lieu de l'Archidiaconé & du Doyenné de Montfort, dans l'Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont elle est éloignée de trois lieues & demie.

Il y a de Montfort à Connerré, M. l. 1 ½; Torigné, M. l. 1 ¼; Dolon M. l. 2 ¼; Bouloire, M. l. 2 ¾; Bonnestable, M. l. 3 ¼; Lombron, l. ¾; Saussé, l. ½; S. Corneille, l. ¾; Fatines, l. 1; au Pont de Gênes, l. ¼.

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière d'Huisne, & à l'E. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbesse de S. Avi.

Il y a un Prieuré

Il y a une Prestimonie, estimée 30 liv.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine. Il y a marché à Montfort tous les Samedis. La foire y tient le Samedi avant le Dimanche des Rameaux; le jour de S. André, le jour de S. Gervais & le jour de Sainte Luce.

Il y a à Montfort une Jurisdiction qui s'étend en trente Paroisses; en 1700, la Paroisse contenoit 183 feux, & payoit 1110 liv. de tailles. *Mém. de Miroménil. MS.*

La compromission de paix qui se traitoit à la Ferté-Bernard entre Philippe-Auguste, Roi de France, & Henri II, Roi d'Angleterre, dont on a parlé à l'article la Ferté, n'ayant pas réussi, l'armée de Philippe, qui étoit à Nogent-le-Rotrou, en partit pour venir assiéger le Mans, & en passant s'empara de Montfort & de la Ferté-Bernard. *Courvaisier*, *page* 464. *Cenomania.*

L'Evêque Pierre Gougeul, qui siégea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326, reçut à foi & hommage Jean d'Har-

court, Seigneur de Montfort, à cause de Jeanne de Parthenai, son epouse, fille de Jean l'Archevêque, pour la Seigneurie de Montfort, par laquelle foi & hommage il confesse que ladite Seigneurie relève de l'Evêque & de l'Eglise du Mans : à ce moyen on lui remit entre les mains les clefs de son Château, qui avoit été saisi faute d'homme. *Courvaisier, p. 560.*

Jeanne de Parthenay, femme de Jean de Harcourt, envoya vers l'Evêque Michel de Breiche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363 ou 66, Pierre de Vendôme, Seigneur de Flourai, son cousin, pour lui faire la foi & hommage, à cause de sa Terre de Montfort, & pour aider à le porter à sa nouvelle entrée dans son Eglise, & lui donner à laver au diner, le jour de sa réception, le priant de recevoir son parent à sa place, & lui faire délivrer le bassin que les Seigneurs de Montfort avoient droit d'emporter, ce que l'Evêque consentit. *Courvaisier, p. 591. Cenomania.*

La Seigneurie de Montfort est un Marquisat qui a donné son nom à une ancienne famille, dont il y avoit encore des descendans, il n'y a pas un siècle & demi. On a donné à Montfort le surnom de Rotrou, à cause de Rotrou, Seigneur de Montfort, troisième fils de Rotrou, Comte de Mortagne, qui fit bâtir le Château de Montfort.

Cette Terre entra dans la Maison de Parthenai l'Archevêque, par le mariage de Jeanne de Montfort avec Guillaume, que quelques-uns nomment Jean l'Archevêque, Seigneur de Parthenai, d'où elle passa en celle d'Harcourt, en 1315, par le mariage de Jeanne de Parthenai, Dame de Montfort & de Bonnestable, avec Jean IV, Comte d'Harcourt. Il faut observer que dans la Maison de Parthenai les mâles portoient le nom de l'Archevêque, à cause d'un de cette famille, qui fut Archevêque de Bordeaux avant que d'être marié, & les filles portoient le nom de Parthenai.

Anciennement ceux de cette Maison (de Parthenai) donnoient des Lettres d'annoblissement. *Ménage, Histoire de Sablé, p. 206.*

En 1700 le Marquisat de Montfort appartenoit à la famille de Bresteau, dont un épousa N... de Courtalvert, d'où une fille qui fut mariée à M. le Marquis de Murat, Seigneur de la Buzardière, petit-fils de M. Castelnau, Maréchal de France, duquel mariage est issu M. le Marquis de Murat, Seigneur actuel de Montfort.

MONTJEAN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de même, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Entrames, l. 4 ¼, la Baſoge de Cheméré, l. 3; Viré, l. 3 ½; Cranes, l. 4; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1. Il y a de Montjean à Laval, M. l. 4; S. Oüen des Toits, M. l. 4; Coſſé le Vivien, M. l. 1 ½; Château-Gontier, M. l. 5 ¼; Loiron, M. l. 1 ¾; Ruillé le Gravelois, l. 1 ½; S. Cir le Gravelois, l. 1 ¾; Beaulieu, l. ½; Courbeville, l. 1 ½; Anjou, l. 1; Ahuillé, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur l'étang de la Lunfrière; la rivière de Oudon coupe la Paroiſſe du N. au S. Elle eſt arroſée à l'Eſt par un ruiſſeau qui forme deux étangs, au Sud par un grand étang, & à l'O. par un autre ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure eſtimée 900 liv. eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à Montjean la Chapelle de la Bellue, eſtimée 120 l. à la préſentation du Seigneur; celle de la Motte Guépier, eſtimée 50 liv. à la préſentation du Curé; celle de la Murre eſtimée 30 liv. celle de la Meicherie, eſtimée 120 liv. & celle du Verger, eſtimée 145 liv. à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Montjean a donné ſon nom à une famille qui eſt éteinte. En 1336, le Comte Jean d'Anjou fut aſſiſté par le Seigneur de Montjean dans la guerre qu'il eut contre les Anglois. En 1463 & 1486 la Seigneurie de Montjean étoit dans la Maiſon de Laval, elle y eſt encore aujourd'hui, & fait partie du Comté de Laval, dont M. le Duc de la Tremoille eſt Seigneur. En 1538, René de Montjean de Sillé, Maréchal de France, mourut ſans enfans. *Mémoire de la Chaux.*

En 1158, Roland de Montjean & Gui, ſon frère, ſe croisèrent pour la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. *Ménage, Hiſtoire de Sablé, page 179.*

Voyez *la Généalogie de Laval, à l'article Laval.*

MONTIGNY, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linière, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ancines, l. 2; Grand-Champ, l. 1 ½; Teillé, l. 3; la Guierche, l. 1 ¼; Coulaines, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Montigny à Alençon, M. l. 1 ½; Mamers, M. l. 4 ¼; Fresnai, M. l. 5; René, M. l. 4 ¼; Beaumout, M. l. 5 ½; Chassé, l. ½; Chenai, l. ¼; Linière-la-Carelle, l. ½; la Frénaye, l. 1 ¼; S. Paul-le-Vicomte, l. 1; la Forêt de Perseigne; l. 1; Normandie, l. ¼.

La Paroisse est arrosée au N. par la rivière de Sarte, & de l'O. au S. par un ruisseau.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 190 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle, & des pois; il y a de bonnes prairies; l'eau est rare & mauvaise. On cultive des pommiers. La Sarte nourrit de bon poisson.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Ganisière, qui appartient à M. de Bresteau. Le Mémoire de l'Evêché porte que cette Seigneurie appartient à M. Boulemer de Montigny.

M. de Necci, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MONTIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de même, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Parenai, l. 2 ½; Torigné, l. 4 ½; Loué, l. 3 ¼; Rouillon, l. 4 ¼, Mans, l. 1.

Il y a de Montigné à Laval, M. l. 1 ¼; Cossé-le-Vivien, M. l. 2 ¼; Loiron, M. l. 2 ½; Château-Gontier, M. l. 4 ½; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 ½; Ahuillé, l. 1; Courbeville, l. 1; Nuillé-sur-Vicoin, l. ¼; Entrames, l. 1 ¼; l'Huisserie, l. ¼; Avenière, l. 1 ½; la Forêt de Concise, l. 1.

La Paroisse, est arrosée du N. par E. au S. S. E. par la rivière de Vicoin, au S. par le ruisseau de Galpie, & du N. E. au S. S. E. par un autre.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 650 Communians.

Il y a à Montigné la Chapelle du Coudray, estimée 115 liv., à la présentation du Seigneur de la Merie.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse dépend du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

MONTOIRE, aujourd'hui QUERHOENT, petite Ville murée, de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont elle est éloignée de douze lieues

lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vancé, l. 4; Montreuil-le-Henri, l. 1 ¼; Farigné-l'Evêque, l. 4; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Montoire à Vendôme, M. l. 3 ½; Beffé, M. l. 3; la Chartre, M. l. 5; S. Calais, M. l. 4 ½; Laverdin, M. l. ½; Villavar, l. 1; S. Rimé, l. 1 ½; les Roches-l'Evêque, l. 1; S. Quentin-de-Varenne, l. ½; Troo; l. 1; S. Jacques-des-Guerets, l. ¾; S. Oustrille, l. ¼.

Montoire est situé sur la rivière du Loir, qui coule du N. au S. E. par O.; la Paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y 1500 Communians.

Il y a à Montoire le Prieuré de S. Gilles, esti né 800 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Calais; & la Chapelle de la Madeleine, réunie à la l'Hôpital de cette petite ville.

Environ l'an 1234, la dîme de S. Laurent de Montoire fut affectée au Chapitre du Mans pour vingt livres tournois, du consentement du Comte (Condocinensis), qui étoit Seigneur de Fief. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

Le Roi Philippe-Auguste chassa les Anglois de Montoire, après qu'il se fût rendu maître de la Ville du Mans. *Courvaisier, page 465.*

Sous le Pontificat de Michel de Bréche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363 ou 66, quoique la paix fût faite entre les Rois de France & d'Angleterre, cependant quelques soldats Anglois s'étant alliés à une troupe de vagabonds, nommés les Tardvenus, ne laissèrent pas de continuer leur brigandage, & de s'emparer de Montoire. *Courvaisier, page 593.*

En 1427, l'Evêque Adam Châtelain approuva l'établissement des Augustins à Montoire: Ces Religieux y bâtirent un Couvent, par la libéralité de Louis de Bourbon, Comte de Vendôme. *Courvaisier, p. 649. Bondonnet, p. 631.*

En 1447, pendant que Charles, Comte d'Anjou & du Maine assiégeoit la Ville du Mans sur les Anglois, avec une puissante Armée, commandée par le Comte de Dunois, accompagné de l'Amiral de Coétivi, du Maréchal de Culant, & des Seigneurs de Loheac & de Brézé, le Roi Charles VII se tenoit à Montoire & à Lavardin, pour donner du secours aux Assiégeans, en cas qu'ils en eussent besoin. *Courvaisier, page 725.*

On croit que l'Evêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 jusqu'à 1269, avoit pris naissance dans

un village du Vendômois, entre Montoire, (*Montem Aureum*) & les Roches l'Evêque. *Cenomania.*

La Ville de Montoire a donné son nom à une ancienne famille, qui s'est éteinte dans la Maison de Vendôme. Agnès de Vendôme, fille & héritière de Bouchard V, Seigneur de Lavardin & Comte de Vendôme, fut mariée à Pierre de Montoire, dont Jean, qui suit.

JEAN de Montoire, quatrième du nom, qui hérita, du côté de sa mère, du Comté de Vendôme, épousa Aiglantine, dont entr'autres, Pierre qui suit. Jean de Montoire & Aiglantine fondèrent en 1202, l'Abbaye de la Virginité, dans la Paroisse des Roches l'Evêque.

PIERRE, Comte de Vendôme, Seigneur de Montoire, épousa N... de Mayenne; qui étoit la dernière des trois filles de Juhel de Mayenne, dont Bouchard, qui suit.

BOUCHARD VI, Comte de Vendôme, Seigneur de Montoire, épousa Marie de Roye, dont Jean V, qui suit.

JEAN V, Comte de Vendôme épousa en secondes nôces Aliénor de Montfort, Dame de Castres, dont Bouchard, qui suit.

BOUCHARD VII, Comte de Vendôme, mort en 1357, épousa Adelle de Bretagne, fille d'Artus II, Duc de Bretagne, dont Jean VI, qui suit; Pierre & Simon.

JEAN VI, Comte de Vendôme, épousa Jeanne de Ponthieu, d'Aumale, dont Bouchard VIII, qui de Isabelle de Bourbon la Marche, n'eut que Jeanne, qui mourut sans alliance; & Catherine qui suit.

CATHERINE de Vendôme, Comtesse de Vendôme, fut mariée en 1364, à Jean de Bourbon, Comte de la Marche, à qui elle donna, dix ans après son mariage, le Comté de Vendôme, qu'elle eut après la mort de Bouchard VIII son frère. *Hist. de Sablé*, *p.* 47 & 48.

La Seigneurie de Montoire appartient à M. le de Querhoent.

Querhoent est une ancienne Maison de Bretagne, dont on rapporte ici la Généalogie, telle qu'elle a été fournie aux éditeurs du Moréri de l'année 1759.

PAUL, Seigneur de Querhoent, mort environ l'an 1105, avoit épousé Damette de Lavalot, fille de Marc, dont Tangui, qui suit; Alanne, mariée à Pierre, sire de Vieux Châtel; Aliette, femme de Tangui de Lauzeru; Guiette, alliée à Claude, Chevalier des Abrais; & Androinne, mariée à Perceval, Seigneur de Kerjaulan.

TANGUI I, Seigneur de Querhoent, mort en 1140,

avoit épousé Hamonne de Kernabak, fille de Hamon, dont Hervé, qui suit, Tangui, Seigneur de Kergoff & de Kertangui, mort en 1170, tige de la branche de Kergoff & de Kertangui, finie en 1480; Hardouine, mariée à Rivalon, Seigneur de Kerocke; Tanguie, femme de Tristan, Seigneur de Coetquelfin; Mordranne, alliée à Simon de Guicaznou; Alenette, mariée à Nicolas, Seigneur de Kerarro; & Androine, femme de Maurice, Seigneur de Drennet.

Hervé, Seigneur de Querhoent, mort en 1169, avoit épousé Rivalle Adam, dont Vincent, qui suit; Mercure, mariée à Juhel, Seigneur de Kerlevenant; Rivalle épouse de Jacques, Seigneur d'Argenton; Hervette alliée à Alain, Seigneur de Botquenel, & Adélisse, femme de Conan, Seigneur de Brélidi.

Vincent, Seigneur de Querhoent, mort en 1201, épousa Andronne d'Anaudé, dont Olivier, qui suit; Vincente, mariée à Alain de Bovenval; Andronne, alliée à Lancelot le Barbier; Adélisse, femme d'Olivier Kergomar; & Géfrinne, mariée à Tugdval-Jacques de Bolisat.

Olivier I, Seigneur de Querhoent, mort en 1232, épousa Gillette d'Audené, dont Prégent, qui suit; Vincent, tige de la branche de Kergoulenruveng finie en Paul; Gillette, femme de Maurice de Bihan, Seigneur de Launai; Olive, mariée à Hoel, Seigneur de Châteaufur; & Philippote, qui épousa Eon, Seigneur de Château Gal.

Prégent, Seigneur de Querhoent, mort en 1262, avoit épousé Comane de Brelidi, dont Tangui II, qui suit; Prégente, mariée à Antoine de Canut, & Conane, femme de Jean de Coetmanach.

Tangui II, Seigneur de Querhoent, mort en 1284, avoit épousé Guyomarde de Botguignent, dont Hervé, qui suit; Tangui, qui a fait la branche de Harlan & de Bois-Ruault: la branche de Harlan a fini en Jacques de Querhoent qui mourut en 1573, ne laissant de Marie de Kergournadech sa femme, que Françoise, qui porta la succession de son père à Charles de la Forêt, Seigneur de Kerentoux.

Hervé II, Seigneur de Querhoent, mort en 1320, avoit épousé Josseline de Bruanval, dont Eon, qui suit; & Josseline, mariée à Pierre, Seigneur de Coudmare.

Eon, Seigneur de Querhoent, mort en 1359, avoit épousé Charlotte le Barbu, dont Artur, qui suit; Eonne alliée à N... Coetmeret; & Madelaine, femme de Tangui de Miquel.

Artur, Seigneur de Querhoent, épousa Olive de Brignou, fille d'Olivier, dont Nicolas, qui suit; Arture, mariée à N... de Château Vieux; Prégente, alliée à Hervé, Seigneur de Château-Men; & Monique, femme de N... Seigneur de Coétuhan, mort en 1390.

Nicolas, Seigneur de Querhoent, mort en 1420, avoit épousé Anne Huon, fille de Eon, Seigneur de Troheon, & de Annette du Châtel, dont Pierre I, qui suit, Annette femme de Joachim de... Tanneguie, mariée à N... de S. Gouénon, Seigneur du Brignou; Eonne, alliée à N... de Tregetmornan; & Gillette, mariée à N... de Lanvélian.

Pierre I, Seigneur de Querhoent, &c. mort en 1450, avoit épousé Harouise de Kerouseré, fille de Jean & de Jeanne de Rosmadec, dont Jean, Seigneur de Querhoent & de Troheon, qui épousa Annette de Bréfeillac fille de Perceval, dont Isabeau, fille unique, qui porta en mariage la Terre de Querhoent à Henri de Nevet, qu'il épousa en 1452. La Seigneurie de Querhoent passa ensuite, par succession, dans la Maison de Kerjan, d'où elle est venue en celle de Koetanscourt, qui la possède aujourd'hui; Pierre premier eut encore Pierre II, qui suit; & Marguerite, mariée à Guion de Coetquelfrein.

Pierre II, de Querhoent, Seigneur de Trohéon, épousa Soudanne de Bodister, fille de Henri, dont Pierre III, qui suit; Alnette, femme de Corentin de Langadou; Soudanne, mariée à Jean, Seigneur de Kergroadez; & Françoise, alliée à Thomas, Seigneur de Kerlouenan.

Pierre III, de Querhoent, Seigneur de Trohéon, dit le jeune, épousa en 1462, Louise Huon, fille d'Olivier Huon de Léon & d'Isabeau Foucault de Kernoulavern, dont François, qui suit.

François I, de Querhoent, épousa en 1479, Jeanne de Kergoanac, fille d'Yves & de Jeanne du Bois, dont Alain, qui suit.

Alain I, de Querhoent, épousa Louise de Botquenel, fille de Jean & de Adelisse de Coetmen, dont Alain II, qui suit; Alnette, femme de Morman du Plessis, Seigneur de Pont-l'Abbé; Louise, mariée à Guillaume du Juch, Seigneur de la Roche; & Adelisse-Rinerie, femme de Maurice Seigneur de Kerouellan.

Alain II, de Querhoent, Seigneur de Trohéon, &c. épousa en 1530, Jeanne de Kergournadech, fille de François & de Françoise de Kersausan, dont Olivier, qui suit: Jeanne, Religieuse; Louise, mariée à Tangui, Seigneur

de Châteaufur ; & Marguerite, alliée en 1530 à René de Penacouet, Seigneur de Kerroualle.

Olivier II, de Querhoent, sire de Kergournadech, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c. vivoit en 1586; il avoit épousé en 1559, Marie de Ploeuc, Dame de Coétanfao, fille de Pierre & de Jeanne de Quenelec, dont François, qui suit; Charles, qui fit la branche de Coétanfao; & Marie, Dame de l'Etang, mariée à François de Coskaer.

François II, de Querhoent, sire de Kergournadech, &c. épousa Jeanne de Botignau, fille unique d'Alain & de Marguerite de Kergorlai, dont Renée, qui suit; & Claude, mariée à François Keroroades, Baron de Keblec.

Renée de Querhoent, épousa en 1616, Sébastien II, Marquis de Rosmadech, morte en 1643, en sa quarante-troisieme année, laissant dix enfans.

Branche de Coétanfao, devenue aînée.

Charles de Querhoent-Kergournadech, second fils de OlivierII, & de Marie de Ploeuc, Seigneur de Coétanfao, mourut avant 1609, il avoit épousé Isabeau de Crechquevault, fille héritière de François & de Marie de Penhoët, dont François, qui suit; Hervé, Seigneur de Kerautret, sans postérité; Charles, chef de la branche de Locmaria; Marie, mariée à Olivier, Seigneur de Kermengui, & Charlotte mariée en 1633, à Jean le Rousseaux-Lauvaux; & cinq autres enfans morts jeunes.

François III, de Querhoent, surnommé de Kergournadech, Seigneur de Coétanfao, Chevalier de l'Ordre du Roi, mort en 1642, avoit épousé Anne de Kerouseré, fille de Vincent, & de Claudine de Percevaux, dont 1°. Sébastien, qui suit; 2°. Toussaint, Seigneur de Morisur, qui de Jeanne de Ségaler eut Sébastien, mort sans alliance, Joseph, dit l'Abbé de Coétanfao, premier Dignitaire, Chantre de l'Eglise de S. Paul de Léon, Toussaint, Chevalier de Malthe, mort jeune, Renée femme de Joseph de Dresnai, Seigneur de Keroué, Catherine mariée à N... de Pastour de Kerjan; & Jeanne; 3°. Sébastien Gui, mort sans postérité; 4°. Claude, mort sans postérité; 5°. Joseph, mort jeune; & 6°. Renée, mariée en 1653, à Roland de Calouet, Seigneur de Lanidi, &c.

Sébastien de Querhoent, de Kergournadech, Marquis de Coétanfao, &c. mort en 1704. avoit épousé en 1654, Marie-Renée de Kergoët, fille de François & de Marguerite de Loheac, dont 1°. François-Toussaint, Lieutenant-

Général des Armées du Roi, mort en 1721, sans enfans de Françoise Bertault, fille unique de François, Conseiller au Parlement de Paris, qu'il avoit épousée en 1696. 2°. Roland-François, Evêque d'Avranche en 1699, mort en 1719. 3°. Maurice-Sébastien, tué à la Bataille de Ramillies, en 1706. 4°. Jean-Sébastien, qui suit. 5°. Anne, mariée en 1678, à Sébastien Fleuriot, Comte de Langle, &c. & 6°. Julienne, mariée en 1688, à Yves-Charles le Vicomte, Comte de Rumain, &c.

JEAN-SÉBASTIEN, de Querhoent Kergournadech. Marquis de Coëtanfao, &c. Brigadier des Armées du Roi en 1710.

Branche de Locmaria.

CLAUDE de Querhoent, second fils de Charles, Seigneur de Coetanfao & d'Isabelle de Crechquevault, épousa en 1644, Anne de Chevri, dont Bertrand-René, qui suit.

BERTRAND-RENÉ de Querhoent, Seigneur de Locmaria, mort vers 1723, avoit épousé en 1717, Marie de Rumeau, dont Joseph-Marie, qui suit; Louis-Joseph, & N...

JOSEPH-MARIE de Querhoent, Seigneur de Locmaria, étoit Page de la grande Ecurie du Roi en 1736.

Pierre de Ronsard, Poëte François, étoit né dans son Château de la Poissonnière près Montoire, en 1524, d'une famille noble & ancienne; il fut regardé comme le Prince des Poëtes de son temps. Les Rois Henri II, François II, Charles IX & Henri III, eurent pour lui une estime particulière, & le comblèrent de bienfaits; Charles IX, surtout, qui aimoit la Poësie.

Les Ouvrages qui ont acquis à Ronsard une si grande réputation parmi les savans de son temps, se divisent en dix parties. Les principaux de la première, sont deux Livres de ses Amours, &c. De la seconde, cinq Livres de ses Odes; de la troisième, quatre Livres de la Franciade, &c. de la quatrième, les deux Bocages Royaux, de la cinquième, les Eglogues, les Mascarades & les Cartels; de la sixième, les Elégies, &c. de la septième, les Hymnes; de la huitième, les Poëmes divers, les Epigrammes, quelques Sonnets, &c. de la neuvième, les discours de la misère de son temps, &c. de la dixième, les Epitaphes, les derniers Ouvrages de Ronsard, divers fragmens; les traités tant en Prose qu'en Vers qu'on a faits à son sujet, Ronsard a été beaucoup loué, sur-tout, par les deux

Scaligers, Adrien Turnèbe, Papire Masson, Etienne Paquier, le Président de Thou, Gaucher de Ste Marthe & le Cardinal du Perron.

Si Ronsard a eu des approbateurs, il a aussi eu de fameux critiques, entr'autres, Malherbe, Balzac, Godeau, le P. Rapin, Ménage, Guéret, & Boileau, qui parle ainsi de Ronsard, au sujet de Marot, dans son Art Poétique, Chant I.

Ronsard qui le suivit par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode;
Et toutefois long-temps eut un heureux destin.
Mais sa Muse en François parlant Grec & Latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.

Les plus estimés des Ouvrages de Ronsard, sont ses Sonnets; & le moins est sa Franciade.

Ronsard mourut en 1585.

Baillet, Jugemens des Savans. La Croix du Maine. L'Avocat, Diction. Histor.

MONTOURTIER, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Evron, l. 2 ½; S. Simphorien, l. 5; Chaufour, l. 3 ½; Mans, l. 2.

Il y a de Montourtier à Montseurs, M. l. 1 ½; Sainte Susanne, M. l. 3 ½; Bais, M. l. 3; Laval, M. l. 4 ½; Commer, l. 1 ½; Martigné, l. 1 ½; la Basoge des Aleux, l. 1; Chalon, l. 1 ¾; S. Ouen-des Oyes, l. ¾; Deux-Evailles, l. ½, Jubleins, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Deux-Evailles; à l'O. par un autre ruisseau; & au N. par deux petits courans d'eau.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Il y a à Montourtier le Prieuré de Linée, estimé 300 l., à la présentation de l'Abbé d'Euvron; & la Prestimonie la Huterie, estimée 30 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Bourgon, située dans la Paroisse.

En 1508, la Terre de Bourgon appartenoit à Charles de Montécler. Urbain de Laval, Maréchal de Boisdauphin,

devint Seigneur de Bourgon, par son mariage avec Madeleine de Montécler, fille aînée de René & de Claude Deshayes.

J'ignore par quel moyen Bourgon passa dans la Maison de Villeroi : quoi qu'il en soit, M. le Duc de Villeroi vendit la Terre de Bourgon en 17 à Louis Poiret, Sieur de la Blinière, Trésorier de la Maison du Roi, mort le 8 Octobre 1748; il avoit épousé en 1714, Marie-Marguerite-Joseph de Dieuxivoye, dont il eut, 1°. un fils, mort en 173 ; 2°. N... Maitre-des-Requêtes, mort sans alliance en 175.... 3°. Marie-Louise, mariée en 1733, à Jean-Baptiste du Rey de Meinière, morte en 1741; 4°. Jeanne-Françoise, mariée à Louis-Joachim Johannot, Marquis de Bartillac; 5°. Geneviève, mariée en 1746, à Claude Gédéon-Denis du Mats, Comte de Ronnai, Président au Parlement de Paris, qui ayant eu la Terre de Bourgon par licitation avec ses co-héritiers, la vendit en 1768, à N.... Nicolais, né à Mayenne, & Commerçant à Laval, lequel ayant fait faillite, M. le Comte de Ronnai est rentré dans la possession de sa Terre.

Il y a à Bourgon une forge affermé.

MONTRENAUT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais du Maine, l. $\frac{1}{4}$; S. Mars, l. 3 $\frac{1}{2}$; Souligné-sous-Ballon, l. 1; Coulaines, l. 3; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Montrenaut à Mamers, M. l. 1; René, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. 4; S. Aignan, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Côme, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Panon, l. $\frac{1}{2}$; Saone, l. $\frac{1}{2}$; les Mezt, l. 1 $\frac{1}{4}$; Toigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courgains, l. $\frac{1}{4}$; Pizieux, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. par un étang, ou les marais de Saone; au S. & à l'E. par deux petits courans d'eau; & à l'E. par le ruisseau de Rutin.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 70 Communians.

Environ l'an 1204, les Religieux de S. Vincent du Mans restituèrent au Chapitre de l'Eglise du Mans les dîmes de Montrenaut. *Cartul. Blanc.*

Le sol produit du seigle, du froment, & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

MONTREUIL-DU-GAST, Bourg & Paroisse de l'Ar

chidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Jauron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Poulai, l. $\frac{1}{4}$; Champgenéteux, l. 3; S. Martin-de-Connée, l. 3; Rouez, l. 2 $\frac{1}{4}$; Verniette, l. 1 $\frac{1}{2}$; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Montreuil à Ambrières, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Mayenne, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Lassai, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Juhel, M. l. 4; Ceaulcé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Chantrigné, l. 1; S. Loup-du-Gast, l. 1; Champéon, l. $\frac{1}{4}$; le Horp, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courberie, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Perrai, qui forme l'étang de Béhart, & par celui de Vienne, qui forme trois étangs, & au S. par le ruisseau du Gast.

La Cure, estimée 750 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient

MONTREUIL-LE-CHÉTIF, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Vernie, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Cheron, l. $\frac{3}{4}$; la Chapelle Saint Frai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Milesse, l. $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Montreuil à Fresnai, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Sillé, M. l. 2; Conlie, M. l. 3; Beaumont; M. l. 3; Douillet, l. $\frac{3}{4}$; Mont-Saint-Jean, l. 1 $\frac{1}{4}$; Peze, l. 1 $\frac{1}{4}$; Segrie, l 1 $\frac{1}{2}$; Saint Christophe, l. 1 $\frac{1}{4}$; Moitron, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Sillé, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée du S. O. au N. E. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 7 à 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 450 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Chôron.

MONTREUIL, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chassillé, l. 1; Anvers, l. $\frac{3}{4}$; Mans, l. 4 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Montreuil à Loué, M. l. $\frac{3}{4}$; Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$, Conlie, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Sillé, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Brullon, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Chemiré-en-Charnie, l. 1; S. Denis-d'Orque, l. 1 $\frac{1}{2}$; Joué-en-Charnie, l. $\frac{3}{4}$; Mareil, l. 1; Epineu-le-Chevreuil, l. 1.

La Paroiſſe eſt coupée du N. au S. par le ruiſſeau de Palais, & arroſée au N. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 140 Communians.

Il y a à Montreuil le Prieuré de Palais, eſtimé 300 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent; & la Chapelle de la Sauvagère, eſtimée 155 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré de Palais, poſſédé par les Religieux Bénédictins de S. Vincent.

MONTREUIL-SUR-SARTE, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt eloigné d'une lieue trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaine, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Montreuil à Montfort, M. l. 3 ¼; Ballon, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 3 ¼; S. Aignan, M. l. 4; Bonneſtable, M. l. 4 ¼; Joué-l'Abbé, l. ½; la Guierche, l. ¼; la Baſoge, l. 1; Neuville-ſur-Sarte, l. ½; Savigné, l. 1 ½; S. Remi-des-Bois, l. 1 ¼.

Montreuil eſt ſitué ſur la rivière de Sarte, qui coupe la Paroiſſe du N. au S. La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Penſas, & au S. par celui de Ricou.

La Cure, eſtimée 300 livres, eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 100 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & du Chanvre. On y cultive des pommiers & des poiriers; il y a dans la Paroiſſe, qui a demi-quart de lieue de l'E. au S. quatre Métairies, dix bordages, & un moulin à blé.

La Seigneurie de Paroiſſe a été poſſédée par la Famille de Richer Montéard; elle paſſa en celle de Joui, par acquêt, aujourd'hui elle eſt poſſédée par M. Dague, qui en fit l'acquiſition en 1764 ou 65. Cette Seigneurie relève du Fief de S. Marceau, qui appartient à M. le Comte de Teſſé.

La Famille Dagues eſt une des plus anciennes Famille Patricienne du Mans, & des mieux alliée. On trouve dans les papiers domeſtiques de cette Famille, un Joachim Dagues, Sieur de la Vaſſorerie, qui mourut en 1311. La Terre de la Vaſſorerie étoit encore dans cette Famille en 1639. Les Dagues ſont alliés aux Maiſons de Laval-Montmorenci, des Eſſards & de Broc; Marie Dagues, femme

de Jacques Belocier, étoit bisaïeule du dernier Maréchal de Montmorenci.

Le Roi François I donna à Pierre Dagues, Avocat en Parlement, la charge de Bailli de la Prévôté, & Vairie du Mans; le Roi Henri II le confirma dans cette charge en 1547, & lui donna de grands éloges.

JOACHIM Dagues, Sieur de la Vassorerie, épousa Françoise de Mérignon: dont Michel, qui suit.

MICHEL Dagues eut Thomas, qui suit.

THOMAS Dagues, épousa Roberde de Morin: dont Jean, qui suit.

JEAN Dagues épousa Marie le Vayer, fille de Jacques: dont Michel, qui suit.

MICHEL Dagues épousa N.... Denisot: dont Guillemin, qui suit; Macé, qui fut marié à Tiennette Maucour, sans enfans; & Colette, qui épousa Jean.... Sieur de Maufrai, Bourgeois de Nantes, sans enfans.

GUILLEMIN Dagues épousa Catherine de Costes: dont Robin, mort sans enfans; Etienne, qui suit; & Jeanne, mariée à Jean Veau, Bourgeois de Laval: dont Marie, qui épousa Julien Yvart, Sieur du Mesnil, dont Jacques & Marie Yvart; Françoise Veau épousa Davy de Clereau; & Louise Veau fut mariée à Ragot Xaintes Marie.

ETIENNE Dagues épousa Isabeau Gasteau: dont Denis, qui suit.

DENIS Dagues épousa Gilette Beauvoisin: dont Pierre, qui suit; François I Dagues, aîné, Seigneur de la Vassorerie, Bailli du Chapitre du Mans, épousa Catherine Ferrant, dont Jacques, qui fut tué, étudiant dans l'Uniniversité de Poitiers; François II, Conseiller au Siége Présidial du Mans, qui épousa Jacquine le Conte, fille de Gervais, Sieur des Curettes, dont René, Jean, François, Françoise & Marguerite; René fut Conseiller au Présidial du Mans, & épousa Renée Pasquinot, fille de Jean, Sieur de la Sémondière & de Renée Reverdi, dont René & Gabriel, tous deux Religieux Bénédictins à la Coulture, N.... mort en bas-âge, & Renée, mariée à N.... de Beauregard; Jean épousa Marie Lugue, fille de N.... Bourgeois de S. Calais, & de Marie de la Croix; François fut Religieux Bénédictin; Françoise fut mariée à René Laignau, Ecuyer, Sieur de la Boissière; Marguerite épousa Julien de Vaigreville, Sieur de Bouquesteau, Avocat au Mans; Marguerite, fille de François I, fut mariée à Macé Aubert, Sieur de Clairaulnai, Avocat au Mans, & Bailli du Chapitre du Mans; Renée, fille du même,

épousa Jérôme Joubert, Sieur de la Championnière, Contrôleur à la Ferté-Bernard; Françoise, sœur de la précédente, fut femme de Charles le Vayer, Seigneur de la Sauvagère, en la Paroisse de Chémiré-le-Gaudin, dont sont sortis les le Vayer; Jeanne, sœur des précédentes, fut mariée à René Gouhin, Seigneur de Montreuil, Conseiller au Présidial d'Angers; & Marie, aussi sœur des précédentes, épousa Jacques Belocier, Receveur des Tailles & des Aides au Mans.

Louis Dagues, Sieur de Beauverger, troisième fils de Denis & de Gillette de Beauvoisin, étoit Connétable de la Ville du Mans en 1562, lorsque les Protestans s'en emparèrent, comme on l'a dit ci-devant à l'article Mans.

Pierre Dagues, Avocat en Parlement, second fils de Denis, fut fait Juge de la Prévôté & Vairie du Mans en 1543, par le Roi François Premier, comme on a dit ci-devant, il épousa en 1549, Marie Barré, fille d'Etienne, Juge de S. Calais, & de Jacquine Trouillard, fille du Juge du Maine, dont il eut cinq enfans, Pierre, Jacques, Charles, qui suit, Louise & Marie. Pierre épousa en 1589, Barbe de Sirvainges, fille de Jean, Avocat Consultant au Parlement de Paris, & de N.... Hennequin, dont Michel, Ecuyer, Conseiller du Roi, Référendaire en Chancellerie, lequel épousa Marie Macron, dont Pierre, mort sans enfans; Marie, qui fut mariée à Louis Gatinet, sans enfans; & Charlotte, qui épousa Tannegui Guérin, Sieur de Tourville. Jacques, Sieur de Clairefontaine, second fils de Pierre, Juge de la Prévôté, épousa Aliénor Nepveu, sans enfans; Louise épousa en 1571, Martin Ourceau, Bailli de la Prévôté du Mans; Marie fut mariée à Jean Souchai, Juge de Montoire, dont deux filles; Marie, alliée à Robert Forestier, Contrôleur de la Maison du Roi, dont sont sortis les Seigneurs de Bompar, Châteaubert & le Jay; & Marie, cadette, mariée à N.... Forestier, Juge de Vendôme.

C'est de ce Pierre, Juge de la Prévôté du Mans, dont la Croix du Maine parle en ces termes dans sa Bibliothéque Françoise: Pierre Dagues, Sieur de la Bionnière, Avocat au Parlement de Paris, issu de l'ancienne Famille des Dagues au Maine, &c.

Charles Dagues, Sieur de la Bouvetterie, troisième fils de Pierre, Juge de la Prévôté, & de Marie Barré, épousa Anne Souchai, fille du Juge de Montoire: dont Pierre, qui suit.

Pierre Dagues, Sieur de Neslerie, épousa, 1°. Jeanne-

Emmeri, fille d'Etienne & de Jeanne Nouet, sans enfans; 2°. en 1633, Anne Guillon, fille de Simon, Médecin, & de Marie Trotté : dont Simon, qui suit.

Simon Dagues, Conseiller à la Prévôté Royale du Mans, épousa en 1667, René des Aulnais, fille d'Antoine, Avocat au Mans, & de Jacquine Georget, dont Simon, Licentié ès-Loix, mort sans enfans; Renée, qui fut mariée en 1719, à François le Normand, Ecuyer, fils de Georges & de Renée Mallet, morte sans enfans en 1759; Anne, qui épousa Joseph-Julien Antoine de Bec de Liévre, par contrat passé à Rennes en 1706, dont Antoine de Bec de Liévre, qui fut marié, en 1733, à Charlotte des Deniaux de la Garenne, dont Antoine-Pierre, & Charles-Jacques de Bec de Liévre; & Michel Dagues, qui suit.

Michel Dagues, né en 1670, épousa en 1720, Marguerite Pasquinot, fille de Pierre & de Marie Rivière, dont

MONTREUIL-LE-HENRI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloignéde sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Parigné l'Evêque, l. 4; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Montreuil au Grand-Lucé, M. l. 1 ½; Bouloire, M. l. 2 ½; Bessé, M. l. 3; S. Calais, M. l. 3 ¼; la Chartre, M. l. 3 ½; S. Georges de Laqcoué, l. ¼; Sainte Osmane, l. ¾; Tresson, l. ¾; Vilaine-sous-Lucé, l. 1 ½; S. Vincent-du-Lorrouer, l. 1 ½.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau d'Etangfort, au N. O. par un autre petit, qui y prend sa source, & au S. par un courant d'eau.

La Cure, estimée 300 liv., est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers, à la présentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartenoit en 1329, à Pierre des Chelles, Seigneur de Lucé, Fondateur de la Confrérie de S. Julien de Pruillé, dont la fille unique, Marie, épousa Brisegaut de Coesmes, qui depuis changea cette Confrérie en une Collégiale. *Courvaisier, page 567. Bondonnet, page 607. Cenomania. MS.*

La Seigneurie de Paroisse est possédée aujourd'hui par M. & Mesdemoiselles Poullard.

MONTROUVEAU, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruillé-sur-Loir, l. 2 $\frac{1}{4}$; le Lorouer, l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Vincent-du-Lorouer, l. $\frac{1}{4}$; Ruaudin, l. 5; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Montrouveau à Montoire, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Chartre, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bessé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Laverdin, M. l. 3; Château-du-Loir, M. l. 6; les Hayes, l. 1; les Essarts, l. $\frac{1}{4}$; Vildieu, l. 1 $\frac{1}{2}$; Marcé, l. 1; les Hermites, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Arnoul, l. 3; S. Pierre-du-Bois, l. 1 $\frac{3}{4}$; le Bléfois, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Cette Paroisse est dans la forêt des Hermites, *aliàs* Gatine, elle est arrosée de l'E. à l'O. par N. par le ruisseau de Sandrine.

La Cure, estimée 150 liv., est à la présentation de l'Abbé de Tiron.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre de la Seigneurie de Montoire, qui appartient à M. de Querhoent. Voyez *Montoire*.

MONT-SAINT-JEAN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pezé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Mont-Saint-Jean à Sillé, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Conlie, M. l. 3; Fresnai, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 4; Montreuil-le-Chétif, l. 1; Douillet, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Georges-le-Gautier, l. 1; S. Germain-de-Coulamer, l. 1; S. Pierre-la-Cour, l. 1 $\frac{1}{4}$; Vimarcé, l. 2; le Grez, l. 1 $\frac{1}{2}$; la forêt de Sillé, l. demi-quart.

La Paroisse est arrosée du N. O. au N. E. par la rivière d'Orthe, & au S. par un ruisseau qui forme plusieurs petits étangs dans la forêt de Sillé.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers.

Il y a à Mont-Saint-Jean, le Prieuré, estimé 750 liv., à la même présentation que la Cure; & la Prestimonie Cordé, estimée 20 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; la

Paroisse s'étend beaucoup dans la forêt de Sillé. Il y a 1500 Communians.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Dreux.

MONTSEURS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte Susanne, l. 2 $\frac{3}{4}$; Amné, l. 5; Fai, l. 2; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Montseurs à Evron, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Laval, M. l. 4; Bais, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Mayenne, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Brée, l. $\frac{1}{2}$; S. Ouen-des-Oyes, l. $\frac{3}{4}$; Gênes, l. $\frac{1}{2}$; S. Ceneré, l. 1; la Chapelle-Rainsoin, l. 1; Châtres, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Christophe-du-Luat, l. 1 $\frac{1}{4}$; Neau, l. 1.

Montseurs est situé sur la rivière de Jouanne, qui coupe la Paroisse du N. E. au S. O. arrosée au N. par le ruisseau de Deux-Evailles, & au S. par un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Tugal de Laval. Il y a 800 Communians

Il y a à Montseurs la Chapelle de Monfrouschet, estimée 125 liv.

En 1393, l'Evêque Pierre de Savoisi interposa son décret pour confirmer l'érection de l'Eglise Collégiale des Trois-Maries de Montseurs, fondée par André de Laval, Seigneur d'Olivet, de Châtillon & de Montseurs, qui y établit quatre Chapelains & deux Enfans de Chœur; ce nombre fut augmenté de quatre Prébendes & d'un Sacriste par Jeanne de Laval, sa fille, seule & unique héritière de cette branche de Laval. Quelques-uns croyent cette fondation plus ancienne de vingt ans, & la mettent sous le Pontificat de Gonthier de Baignaux en 1378, peut-être que la première érection & fondation fut décrétée en ce temps-là, & quelle fut depuis confirmée, avec l'augmentation de quatre prébendes, par Pierre de Savoisi. *Courvaisier, page 611. Bondonnet, page 626. Cenomania.*

Le fameux André de Laval, qui rendit de si grands services au Roi Charles VII, pour chasser les Anglois de son Royaume, étoit né au Château de Monseurs. *Courvaisier, page 653.*

En 1427, l'Evêque Adam Châtelain ratifia l'union que Gui douzième, Baron de Laval, fit des Prébendes de la Collégiale de Montseurs à celles de la Chapelle de son

Château de Laval, qui depuis ont été transférées dans l'Eglise de S. Tugal. *Bondonnet, page* 631.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a marché tous les Mardis.

La Seigneurie de Paroisse est en litige entre M. le Duc de la Trémoille & M. Bailli, Seigneur de la Chapelle-Rainsoin.

MOTTE-FOUQUÉ (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Patrice, l. ½; Prez-en-Pail, l. 2 ½; Douillet, l. 5; S. Cheron, l. 3 ½; la Chapelle-Saint-Fray, l. 1 ¼; Milesse; l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de la Motte-Fouqué à la Ferté-Macé, M. l. 1 ¼; Domfront, M. l. 5 ¼; Juvigni, M. l. ¼; Linière-la-Doucelle, M. l. 1 ¼; Antoigni, l. 1 ¼; Orgères, l. ¼; Magni-le-Désert, l. ¼; les Bois de Magni, l. 1 ¼; Normandie, l. ½.

La Paroisse est arrosée du N. au S. par le ruisseau de Gourbes, qui y entretient une forge à fer, nommée Cossé.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 370 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a un grand canton de bruyères, & la forêt de la Motte est traversée par le ruisseau de Gourde.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Fief de la Motte, aussi bien que celle d'Orgère & de S. Patrice; elle relève du Roi, par le Domaine de Falaise, & a une haute-justice, qui est exercée.

La Terre de la Motte-Fouqué fut érigée en Marquisat, sous le nom de Cossé, à la fin du dernier siècle ou au commencement de celui-ci. Cette Terre a donné son nom à une Famille, qui l'a possédée, au moins, depuis 1362 jusqu'à 1568, qu'elle passa dans celle de Saint-Remi, par le mariage de Madeleine de la Motte avec Jacques de Saint-Remi; d'où elle a passé en celle de Saint-Simon, en 1725, par le mariage de Marie-Madeleine de Saint-Remi, avec Gui-Antoine de Saint-Simon, Marquis de Courtomer. Marie-Madeleine de Saint-Remi étoit fille unique de Jean-Baptiste de Saint-Remi, Marquis de Cossé, & de Marie-Thérèse de Montgommeri, Dame de Montgoubert. *Mémoires de la Chaux.*

La

La Maison de Saint-Simon de Courtomer se nommoit d'abord Simon de Cramand.

Environ l'an 1195, Robert Simon possédoit des biens dans la Paroisse de Beuzeville, en Normandie; il eut pour fils Jean-Simon, qui acquit des biens dans la même Paroisse en 1259.

JEAN Simon, Seigneur de Groussi & de Beuzeville, qui vivoit en 1382, épousa Marguerite de Patois, dont Michel, qui suit; & Jean, qui a formé la branche des Seigneurs de Pleinmarêt, qui subsistoit encore dans le dernier siècle.

MICHEL Simon, Ecuyer, s'attacha au Roi Charles VI, pourquoi, en 1419, le Roi d'Angleterre confisqua ses biens, & les donna à Jean de Robessart. Il épousa Denise de Paris: dont Thomas, qui suit.

THOMAS Simon, Sieur de Durescu, épousa Thomine Adigart: dont Richard, qui suit.

RICHARD Simon rentra dans ses biens en 1470; il étoit mort en 1474. Il avoit épousé Marguerite Jouen: dont Jean II, qui suit.

JEAN II Simon, épousa Marie de Houtteville: dont François, qui suit.

FRANÇOIS Simon, Seigneur de Sainte-Mère-Eglise, &c. épousa en 1523, Renée de Trouzeauville: dont Artus, qui suit; & François, Seigneur de Beuzeville, tige de la branche de Beuzeville, encore existante.

ARTUS Simon, Seigneur de Sainte-Mère-Eglise, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, dit de S. Michel, Chambellan du Duc d'Alençon, frère du Roi Henri III, dont il obtint la permission d'ajouter le mot de Saint à son nom, & de porter, lui & sa postérité, le nom de Saint-Simon; le Roi lui donna, en conséquence, des Lettres-Patentes, datées du 20 Mars 1585, registrées au Parlement de Rouen en 1586. Il avoit épousé en 1562, Léonore de Beauvoisien, Baronne de Courtomer: dont Jean-Antoine, qui suit.

JEAN-ANTOINE de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant-Général d'Armée, tué avec son fils aîné au siège de Bois-le-Duc en 1629; il avoit épousé en 1595, Marie de Clermont-Galerande: dont Léonard-Antoine, qui suit; & Cirus-Antoine, aîné, père de la Duchesse de la Force, morte en 1670.

LÉONARD-ANTOINE de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, épousa en 1646, Marie de la Noue: dont Claude-Antoine, qui suit; & Jacques-Antoine, appelé Comte de Courtomer, mort en 1728, laissant de Marie Chardon,

sa femme, Raoul-Antoine, Comte de Courtomer, Lieutenant-Général d'Armée, épousa Marguerite Ferrand de Saint-Dizan, dont il eut Jacques-Etienne-Antoine de Saint-Simon, appelé Vicomte de Courtomer, marié en 1741 à N.... Bernard, dont Matthieu Olivier-Antoine de Courtomer, né en 1746; & Adélaïde-Olive, née en 1748.

CLAUDE-ANTOINE de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, fut père de Gui Antoine, qui suit.

GUI-ANTOINE de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, mort en 1739, avoit épousé en 1725, Marie-Madeleine de Saint-Remi: dont N.... de Saint-Simon, qui suit; Louis-Charles-Antoine, Chevalier de Malthe, mort en 1755, âgé de 21 ans; & N.... de Saint-Simon, marié en 1758 à N.... de Coulonges, morte en 1767, à sa douzième couche.

N.... de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, a épousé en 1749, Louise Rose de Thiboutot, dont un fils unique.

Saint-Simon de Courtomer porte dans ses armes, de sinople à trois lions d'argent, 2, 1. *Dictionnaire de Moréri.*

MOULAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Jubleins, l. 2 $\frac{1}{4}$; Sainte Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 $\frac{1}{2}$; Bernai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Chaufour, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2.

Il y a de Moulai à Mayenne, M. l. $\frac{1}{4}$; Ambrière, M. l. 3; Bais, M. l. 4; Monseurs, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ernée, M. l. 5; S. Baudelle, l. $\frac{1}{4}$; Contest, l. $\frac{1}{2}$; Commer, l. $\frac{3}{4}$; la Basoge-Montpinçon, l. $\frac{3}{4}$; Airon, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Le Bourg de Moulai est situé sur la rivière de Mayenne; la Paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par le ruisseau du Bois au Rouillé.

La Cure, estimée 600 livres, est à la présentation de l'Abbé d'Evron.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame la Duchesse de Mazarin, & à Madame de Rosnai.

MOULINS, DIT DU CARBONNET, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Fresnai, l. 2; S. Aubin de Lo-

quenai, l. $\frac{3}{4}$; le Tronchet, l. 2 $\frac{1}{4}$; Sainte Sabine, l. 1; Mlieffe, l. 2; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Moulins à Alençon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Affé-le-Boifne, M. l. 1; Frefnai, M. l. 2; Gêvres, M. l. 2; la Pôté-des-Nids, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Léonard-des-Bois, l. 1; Sougé-le-Ganelon, l. 1; Gènes-le-Gandelain, l. $\frac{1}{2}$; Bérus, l. 1 $\frac{1}{2}$; Hellou, l. 1.

La Paroiffe eft arrofée du N. E. à l'O. par la rivière de Sarte, & de l'O. au N. E. par un petit ruiffeau.

La Cure, eftimée 900 liv., eft à la préfentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 525 Communians.

Il y a à Moulins la Chapelle de S. Jacques, eftimée 50 l., à la préfentation du Seigneur.

Le fol produit du feigle, de l'avoine & du carabin.

Sous le Pontificat de l'Evêque Sigeffroi, qui fiégea au Mans depuis 971 jufqu'à 994, Hugues, Comte du Maine, donna à l'Abbaye de la Coulture, la Terre de Moulins. *Courvaifier, page 325. Bondonnet, page 398. Trouillart, Mémoires des Comtes du Maine. Cenomania.*

Guillaume le Bâtard, qui conquit l'Angleterre en 1066, envoya Guillaume de Moulins au fecours d'Hélie de la Flèche, Comte du Maine, contre Foulque Réchin, Comte d'Anjou, qui faifoit le fiége de la Flèche. *D. Lobineau, Hiftoire de Bretagne.*

Dans un combat où Hélie de la Flèche battit les troupes de Robert de Bellême, fur le ruiffeau de Riolt, dans le Sonnois, Guillaume de Moulins, Gouffier de Villerai & Geoffroi de Vaffé furent faits prifonniers, & payèrent de grandes rançons aux Manceaux. *Bry, Hiftoire du Perche.*

La Seigneurie de Paroiffe appartient à M. de Jupilles, qui y a fon Château.

On trouve avant Guillaume de Jupille, le premier qui eft employé dans la préfente Généalogie, Philippot & Gervais de Jupilles; mais on ne trouve point quelle a été leur poftérité; on voit feulement que vers la fin du onzième fiècle, ils étoient Seigneurs de Jupilles.

Guillaume de Jupilles: on ne fait qui il époufa; mais il eft juftifié par un acte du mois de Janvier 1227, qu'il étoit Seigneur de Jupilles. Il eut pour fils Raoul, qui fuit.

Raoul de Jupilles époufa Ifabeau de Montreuil, dont Robert, on ne connoît point fa poftérité; Guittier, qui fuit; Guillaume, qui fit le voyage de la Terre-Sainte avec fon père; & Olivier.

Guittier de Jupilles, on ne fait qui il époufa; il donna

sa procuration à Guillaume, son fils, qui suit, pour assister a la Profession d'Alice, sa fille, à l'Abbaye du Pré, au Mans.

Guillaume II de Jupilles, épousa Jeanne de la Ferrière: dont Gervais, qui suit; & Jeanne, mariee à Guillaume de Thouars.

Gervais de Jupilles, épousa Marie de Moire: dont Raoul II, qui suit; Jean, mort sans alliance; & Guillemette, morte fille.

Raoul II de Jupilles, épousa Catherine Destagneu: dont Guillaume III, qui suit; & Ambroisine, mariée à Jean Despeignes.

Guillaume III de Jupilles, épousa Marie de Bailleul: dont Joachim, qui suit; Jean, qui fut marié à Perrine du Prez, sans enfans; & Renée, morte fille.

Joachim de Jupilles, épousa Jacquine de Prez, qui lui apporta la Terre de Moulins: dont Jacques, qui suit; Jean; Jacques; Guillaume; Jallais & Balthasard, tous morts sans postérité; & Françoise, mariée à Jean de Marcouville.

Jacques de Jupilles, Seigneur de Moulins, épousa Gillonne de Launai: dont Gilles, qui suit.

Gilles de Jupilles, Seigneur de Moulins, épousa Ester de Beauvau: dont René, qui suit.

René de Jupilles, Capitaine au Régiment de Normandie, fut marié trois fois, 1°. en 1613, avec Marie de Bouyer, fille de Nicolas, dont deux filles; Marthe, mariée à Charles de Montplacé; & Marie, qui épousa François de Loisel, Seigneur du Plessis; 2°. en 1616, avec Marie de Louet, fille de Christophe, Gentilhomme Ordinaire de la Chambre, & de Marie de Saint-Denis: dont Christophe, qui suit; 3°. avec Gabrielle Turpin, fille de Charles, Comte de Crissé & de Léonore de Crévant, dont deux garçons, morts à l'armée.

Christophe de Jupilles, Seigneur de Moulins, Oisseau, &c. épousa Marie le Goué, fille de Macé, Seigneur de Langrumière: dont Léonor, qui suit; & Michel-François, qui suivra.

Léonor, Seigneur de Jupilles, &c. épousa en 1678, Marie de Montesson, fille de Jean, Seigneur de Saint-Aubin-du-Désert, Douillet, &c. & d'Elisabeth Picart; il mourut en 1720, & laissa Alexandre Eléonor, qui suit; Christophe-Joseph, Seigneur de Bretignole, la Milessière, &c. Capitaine au Régiment de Vivarais, mort en 1744, sans

laiſſer d'enfans de Marie-Jeanne Guimont, & de Marie-Françoiſe, mariée en 1701, à Antoine de Ronnai, Seigneur du Meſnil Roulet.

ALEXANDRE-ELEONOR, Seigneur de Jupilles & de Moulins, mort en 1742, avoit épouſé en 1726, Bonne-Angélique des Vaux, ſeconde fille de René-Gilbert, Marquis de Lévaré, mort en 1728, & de Marie-Thérèſe Caille, dont Léonore-Thérèſe, mariée en 1747 à Etienne-Bon-François de Jupilles, ſon couſin, qui ſuivra; & Angélique-Renée, mariée en 1767, à François-Auguſtin Carré de Bellemare, Capitaine au Régiment de la Couronne.

Branche de Jupilles de Moulins.

MICHEL-FRANÇOIS de Jupilles, Seigneur de Moulins du Carbonnel, &c. fils cadet de Chriſtophe, Seigneur de Jupilles, Moulins, Oiſſeau, &c. épouſa en 1680, Marte de Bonvoult, fille d'André: dont Jean-François, qui ſuit.

JEAN-FRANÇOIS de Jupilles, Seigneur de Moulins, &c. mort à ſa Terre de Montfort en Touraine en 1753, avoit épouſé en 1728, Marie Boucher, Dame de la Sauvagère & Montfort, morte en 1741: dont Etienne-Bon-François-Alexandre, qui ſuit; Marie-Anne-Joachim-Jean-Baptiſte-Joſeph, marié en 1753, à Marie Amiot, Dame de la Sauvagère, ſans enfans; il eſt Seigneur de Moulins, par arrangement fait avec Etienne-Bon-François-Alexandre, ſon frère aîné.

ETIENNE-BON-FRANÇOIS-ALEXANDRE de Jupilles, épouſa en 1747, Bonne-Joſeph-Léonore-Thérèſe de Jupilles, ſa couſine, dont Alexandre-Bon, qui ſert le Roi dans le corps de l'Artillerie; & Alexandre-Léonor, dit le Chevalier de Jupilles.

Madame la Comteſſe de la Chaux, citée dans tout le corps de cet Ouvrage, m'a fourni la Généalogie de Jupilles.

NAUVAY, petit Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il

eſt éloigné de ſix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcebeufs, l. 3 ½; Coulaines, l. 3; Mans, l. ¼.

Il y a de Nauvay à Bonneſtable, M. l. 1 ¼; S. Côme, M. l. 1; Mamers, M. l. 2 ¾; S. Aignan, M. l. 1 ¼; Ballon, M. l. 3 ½; Moncé en Sonnois, l. ½; Aveines, l. ½; Marolle-les-Braux, l. 1 ½; Courcival, l. ½; Nogent-le-Bernard, l. 1 ½; Rouperroux, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. E. par la rivière d'Orne, & à l'O. par celle de Dive. Il y a des bois & des montagnes.

La Cure, eſtimée 1100 liv., eſt à la préſentation du Prieur de Châteaux. Il y a 50 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à l'Abbé de Sainte Geneviève de Paris.

NEAU, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Neuvillette, l. 4 ½; Ruillé, l. 2; Chaufour, l. 2 ¾; Mans, l. 2.

Il y a de Neau à Evron, M. l. 1 ¼; Sainte Suſanne, M. l. 2; Bais, M. l. 3; Montſeurs, M. l. 1; Laval, M. l. 5; Deux-Evailles, l. 1; S. Ouen-des-Oyes, l. ¾; Brée, l. ½; S. Chriſtophe-du-Luat, l. ½; Méſangé, l. 1.

Le Bourg eſt ſur la rivière de Jouanne; la Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau du Rocher.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a à Neau le Prieuré, eſtimé 1400 liv., à la préſentation de l'Abbé d'Evron; la chapelle de la Grimetière, eſtimée 25 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur; & celle de la Raimbaudière, eſtimée 70 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin; il y a beaucoup de landes. Il y a 1500 Communians.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré.

NEUFCHATEL, Bourg & Paroiſſe de l'Achidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller aux Mées, l. 1 ¾; Nouans, l. 2; S. Ouen-ſous-

Ballon, l. 1 ¼; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 ½; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Neufchâtel à Alençon, M. l. 3; Mamers, M. l. 2 ½; René, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 4; Fresnai, M. l. 4 ½; S. Rigomer-des-Bois, l. 1 ½; Ancines, l. 1 ¼; Livet, l. ¾; S. Remi-du-Plain, l. ¼; le Val, l. 1 ½; Villaine-la-Carelle, l. 1; Aillière, l. 1 ½; la Forêt de Perseigne, l. ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau & un étang, au S. & à l'O. par deux petits courans d'eau & un étang.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Martin du Sées. Il y a 550 Communians.

Il y a à Neufchâtel la Prestimonie Mantulé, estimée 40 liv.

L'Abbaye de Perseigne, de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée par Guillaume Talvas, Comte d'Alençon & de Ponthieu, dans la Paroisse de Neufchatel, en l'an 1145. Le 9 d'Octobre de la même année, l'Eglise fut consacrée & dédiée à la Ste Vierge & aux SS. Martyrs Denis & ses compagnons.

Dans le Chancel de l'Eglise sont inhumés les corps, 1°. de Guillaume, Fondateur de l'Abbaye, qui mourut en 1171, & de Hameline, sa femme; 2°. de Jean Premier; Comte d'Alençon, fils de Guillaume, qui mourut en 1191, & celui de Béatrix, son épouse; 3°. de Jean II, fils de Jean I, qui mourut la même année que son père; 4°. de Robert, Comte d'Alençon, frère de Jean II. Il apporta de Jérusalem plusieurs Reliques qu'il donna à ce Monastère; il mourut en 1219; & ceux de Matilde, sa première femme, & de Jeanne, Contesse de Vendôme & de Châteaudun; 5°. de Jean, fils de Robert, qui mourut en 1212; 6°. de Guillaume de la Rochemabille, frère de Robert, qui mourut en 1203. Bri se trompe, en donnant à ce dernier la qualité de Comte d'Alençon.

Suite Chronologique des Abbés de Perseigne.

1. Erard, un des trente compagnons de S. Bernard, fut Abbé pendant 35 ans.

2. Adam, très-savant Ecrivain Ecclésiastique, qui, dit-on, gouverna l'Abbaye pendant 40 ans; sous lui fleurissoient deux Savans Religieux, Thomas & Hélinand. Adam mourut en 1221.

3. Gaultier, gouverna jusqu'en 1236.

4. Guillaume, sous son gouvernement le Roi S. Louis visita son Monastère en 1248. Guillaume mourut en 1256.

5. Lambert, Gouverna jusqu'à 1281.
6. Gualde, fut Abbé jusqu'a 1303.
7. Habert jusqu'a 1328.
8. Odon Boissel, vivoit en 1348.
9. Jean Hamart, fut Abbé jusqu'à 1383. Sous son Gouvernement son Monastère fut dévasté par la fureur de la guerre, qui régnoit entre les Rois de France & d'Angleterre.
10. Jean Taron, mourut en 1399.
11. Simon Guiton, fut Abbé jusqu'à 1414.
12. Guillaume Amiot, jusqu'à 1449.
13. Pierre de Montreuil, jusqu'a 1474.
14. Roland le Gouf, se déposa en 1507.
15. Jean du Tertre fut Abbé jusqu'à 1517.
16. Catharin de Chahanai, dernier Abbé Régulier, mourut en 1551.

Abbés Commendataires de Perseigne.

1. Pierre de Silli.
2. Charles, Cardinal de Bourbon, fut fait Abbé en 1547.
3. François de Tournon, mort en 1566.
4. Antoine Portail, posséda l'Abbaye pendant onze ans.
5. Claude Brosset, pendant douze ans.
6. M. de Hertrai, Président a Alençon, jouit des revenus de l'Abbaye, sous le nom de Jean Alix, Curé de Louze, qui étoit un pauvre Prêtre.
7. François de Rie, Archevêque de Cæsarée, jouit de l'Abbaye jusqu'en 1637, qu'on l'en dépouilla, pour avoir suivi la Reine Marie de Médicis, & qu'on la donna à Charles Turpin, Aumônier du Duc d'Orléans, qui s'en démit en 1673
8. Philippe-Jean Gueftre de Préval, Chanoine du Mans, mourut en 1708.
9. Claude Dusson de Bonnac.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Vienné.

NEUVILLE, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pavace, l. $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de Neuville à Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. 3 $\frac{1}{2}$, Conlie, M. l. 4; la Basoge, l. 1; Milesse, l. 1; S. Saturnin, l. $\frac{3}{4}$; Savigné-l'Evêque, l. 1 $\frac{3}{4}$; Montreuil, l. $\frac{1}{2}$.

Le Bourg eſt ſitué à l'E. de la Sarte, qui arroſe la Paroiſſe au N. à l'O. & au S.

La Cure, eſtimée oo liv., eſt à la preſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 650 Communians.

L'Egliſe a été conſacrée par l'Evêque S. Liboire. *Regiſtres du Pontificat.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Guillaume Roland, qui ſiégea au Mans depuis 1255 juſqu'a 1258, Nicolas étant Doyen du Chapitre, un particulier, propriétaire d'un Fief dans la Paroiſſe de Neuville, donna ce Fief au Chapitre du Mans; & le Seigneur de Fief le déchargea de tout hommage & ſervice, & ne ſe retint que deux ſols ſix deniers Mançais de cens annuel. Le même Evêque donna à ſon Chapitre la dime de Neuville-ſur-Sarte, qui lui avoit été donnée en 1263. Le Chapitre donna aux Curés de Neuville, préſens & à venir, ce droit de dixme, avec une métairie, dite la petite (*minor*) & ce, à la charge de rendre tous les ans au Chapitre cinq muids de ſeigle, & un demi muid d'orge. *Regiſtre blanc du Chapitre.*

S. Aldric, qui ſiégea au Mans depuis 832 juſqu'à 856 ou 7, ſe ſervit de la préſence & de l'autorité de l'Empereur Louis-le-Débonnaire, pour faire reſtituer à l'Egliſe du Mans les Seigneuries de Neuville & du Breil, qui avoient été injuſtement confiſquées, & étoient poſſédées par un puiſſant Seigneur de la Cour, nommé Erambault. *Courvaiſier, page 278.*

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, affecta ſpécialement pour l'entretien des Chanoines de ſon Egliſe, entre autres la Paroiſſe de Neuville. *Courvaiſier, page 415. Cenomania.*

Il y avoit dans la Paroiſſe de Neuville, un lieu infâme, par les voleurs & les femmes débauchées qui s'y retiroient; S. Aldric les chaſſa, & y fit bâtir un Monaſtère, où il mit des Religieux de l'ordre de S. Benoît. Il ne reſte aucun veſtige de ce Monaſtère. *Bondonnet, page 368.*

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt poſſédée par M. Richer de Montehart.

NEUVILLE-LALAIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues; pour s'y rendre il faut aller à Aigné, l. 3. Mans, l. 2.

Il y a de Neuville-Lalais à Sillé, M. l. 2 ½. Conlie, M.

l. ¼; Beaumont, M. l. 2. ¼; Ballon, M. l. 4; Eriffé, l. 1. ¾; Rouez, l. 2; Domfront en Champagne, l. 1. ¼; Poché, l. 1. ½; S. Chéron, l. ¼; Mézière, l. ½.

La Paroiffe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Langère, & par un autre petit ruiſſeau. Il y a dans la Paroiſſe une grande butte, dite la Jaunelière.

La Cure eſtimée 650 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 550 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimé 1000 liv. à la même préſentation que la Cure.

En 1422, Jean du Bellay, Ambroiſe de Loré & Guérin, Seigneur des Fontaines, étant avertis qu'il y avoit une grande troupe d'Anglois en armes au Bourg de Neuville-Lalais, marchèrent contr'eux, les tuèrent preſque tous, ou les firent priſonniers. On voit encore en ce lieu les ſépultures de ceux qui y furent tués; cet endroit ſe nomme le Cimetière des Anglois. *Annal. d'Anjou, fol. 136 versò. Courvaiſier, page 675.*

Environ l'an 1433, Charles, Comte d'Anjou & du Maine, Ambroiſe de Loré, le Seigneur de Bueil, Gautier de Brocheſac & le ſire de Rais, ſe rendirent aux Bourgs de Conlie & de Neuville-Lalais, dans le temps que les Anglois faiſoient le ſiége de Sillé-le-Guillaume; ils leur firent préſenter le combat à l'Ormeau, à l'Eſcamant, que les Anglois refusèrent, & levèrent le ſiège. *Annal. d'Anjou. fol. 141. versò. Courvaiſier, page 709.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt une Baronnie, membre du Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

NEUVILLETTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues; pour s'y rendre il faut aller à S. Simphorien, l. 1. ½; Ruillé, l. ¼; Chaufour, l. 2. ¾; Mans; l. 2.

Il y a de Neuvillette à Sillé, M. l. 3; Evron, M. l. 3 ½; Sainte Suzanne, M. l. 2. ½; Brullon, M. l. 3. ½; Loué, M. l. 2. ½; Conlie, M. l. 3. ¼; Parenne, l. 1. Torcé; l. 1; Viviers, l. 1; Eſtival en Charnie, l. ¾; Chemiré en Charnie, l. 1; Tennie, l. 2. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Palais, & au S. par un petit ruiſſeau qui forme deux étangs. La

Cure estimée 800 liv. est à la présentation du Chapitre de Sillé. Il y a 500 Communians.

Il y a à Neuvillette la Chapelle fondée à l'Autel de S. Antoine, estimée 45 liv. à la présentation de M. Maussion de Candé: la première Messe des Dimanches a été fondée de 45 liv. de rente, par Madelaine Vaigreville, veuve Provost.

La Paroisse est située dans la forêt de Charnie: cette forêt, qui appartient aux Terres de Sourches, de Bouillé, de Sainte-Suzanne & à l'Abbaye d'Evron, a environ trois lieues de long, de l'E. à l'O. & trois quarts de large du N. au S. Elle nourrit des cerfs, biches, chevreuils, sangliers, lièvres, lapins & autres bêtes sauvages.

Le sol de la Paroisse dont une partie regarde le nord & l'autre le sud, produit du seigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin, du chanvre, du lin ordinaire & du lin de Moscovie; on y cultive beaucoup d'arbres fruitiers. Il y a au Sud un quart de la Paroisse en landes ou terres incultes; on y nourrit des bêtes à laine, dont la laine est fort estimée: dans un canton qu'on nomme les taillis, on trouve de belle pierre de Roussard, dont on fait peu d'usage: il y a dans les landes une fontaine d'eau minérale, dont on boit dans les grandes chaleurs sans en être incommodé.

Le gibier est assez abondant dans la Paroisse, & d'une excellente qualité; on y voit en hiver quantité d'oies & de canards sauvages, de sarcelles, de plongeons, de bécasses & de bécassines; on y voit même quelquefois des cignes, & beaucoup de hérons.

Il y a quatre étangs dans la Paroisse, dont deux de quatre arpens chaque, dépendent de la Seigneurie de la Haie-Huon; le troisième, dit Bruyères, de trente arpens, & le quatrième, nommé des Mollières, de dix arpens, dépendent de celle de Bouillé.

L'étendue de la Paroisse, dans laquelle il y a un moulin à bled, est d'environ une lieue du Nord au Sud, & de trois quarts de lieue de l'Est à l'Ouest.

Il y a à un quart de lieue au N. O. du Bourg une montagne escarpée, nommée la montagne du moulin à vent, au sommet de laquelle on voit encore des vestiges d'un moulin à vent.

La Seigneurie de Paroisse a été érigée en Vicomté en 1536, par le Roi François I, en faveur de Bertrand de Caradieu, avec la même concession de priviléges que le Vicomté de Beaumont.

La Jurisdiction s'étend en sept Paroisses.

La Paroisse contenoit en 1700, quarante-deux feux, & payoit 970 liv. de Tailles. *Mémoires de Miroménil MS.*

La Seigneurie de Neuvillette étoit autrefois une portion de la Terre de Bouillé. Guyon de Clinchamp, mari de N... d'Andigné, étoit Seigneur de Neuvillette; Antoinette de Clinchamp, veuve de N... de Mellai, vendit la Terre de Neuvillette à René de Bouillé, auquel succéda Henri de Daillon; à Henri de Daillon a succédé la Duchesse du Lude; à la Duchesse du Lude a succédé la Comtesse de Charnacé; à la Comtesse de Charnacé, a succédé la Marquise de Dampierre; à la Marquise de Dampierre a succédé, par acquisition, la Comtesse de Villevieille, à laquelle a succédé par héritage M. le Chevalier de Bressé, qui vendit la Terre de Neuvillette à M. Nicolas Nepveu, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Capitaine dans le Régiment de Royal-Comtois, mort sans alliance en , auquel a succédé M. Henri Daniel Nepveu, fils unique du frère aîné dudit sieur Nicolas, Chevalier du même Ordre, & ancien Capitaine dans le même Régiment, Seigneur actuel de Neuvillette. Voyez *la Généalogie de MM. Nepveu, ci-après.*

La Jurisdiction de Neuvillette relève de celle de Sainte Suzanne; elle a droit de Quintaine, de Four banal, de Halles, de Foires & de Marché; le Seigneur a droit de chasser à cor & a cris trois fois la semaine dans la forêt de Charnie.

Il y a dans le Chœur de l'Eglise de Neuvillette, du côté de l'Evangile, sous une voûte, le tombeau de Guyon de Clinchamp, sur lequel est son effigie, armée à l'antique, que deux Anges encensent, aux pieds de l'effigie sont deux chiens. Le tout est de pierre blanche. Il y a aussi dans la même Église une planche de bois de chêne, épaisse d'un pouce, longue de huit pieds & large de deux, sur laquelle est peinte à l'huile la Passion de J. C. Cette peinture paroît récente, & le bois sans aucune corruption, quoiqu'on trouve en bas en chiffres Arabes que cette peinture est de l'an 1031.

Dans les Mémoires qui m'ont été fournis par Madame la Comtesse de la Chaux, je trouve ce qui suit touchant la Paroisse de Neuvillette.

Le Roi François I, conserva les droits de Claude de Lorraine, Seigneur de Mayenne, sur la Terre de Neuvillette, lorsqu'il l'érigea en Vicomté, par ses Lettres-Patentes du 23 Juin 1528, dans lesquelles il déclare qu'il fait

cette érection en faveur de Bertran de Caradeux; réduisant ce Mémoire, dit ce Prince, que notre cousin Bertran de Caradeux est issu de notre Maison de Milan & de Mautauban, qu'il appartient à la Maison d'Orléans, & qu'il a épousé la veuve de notre cher oncle le Seigneur Baron de Pont-Château. Il ajoute que lorsque Mayenne sera érigé en Duché, ce qu'il espère faire en bref, il veut que cette Terre de Neuvillette soit érigée en Comté.

La Terre de Neuvillette étoit, il n'y a pas fort long-temps, possédée par les descendans de ce Bertran de Caradeux.

Bertran de Caradeux épousa N... Dame de Pont-Château, dont Joachim, qui suit.

Joachim de Caradeux, Seigneur Vicomte de Neuvillette, épousa Marie de Rohan, dont Renée, qui suit.

Renée de Caradeux épousa François de Champagne, dont Madeleine, qui suit.

Madelaine de Champagne épousa Ravaud de Moret, Comte d'Aubigni, dont Brandelis, qui suit.

Brandelis de Morets, Comte d'Aubigni, Vicomte de Neuvillette, épousa Jacqueline de Morets de Muton, dont Antoine, qui suit.

Antoine de Morets, Comte d'Aubigni, Vicomte de Neuvillette, épousa Marie de Beaumanoir, dont, entre autres, Jean-Baptiste, qui suit.

Jean-Baptiste de Morets, Vicomte de Neuvillette, épousa Françoise Billard de Lorière de Mayenne. *Histoire de Mayenne, MS.*

La Terre de Neuvillette fut ensuite possédée par les Seigneurs dont il est parlé ci devant.

Nepveu est une famille noble, originaire du Maine, reconnue & maintenue dans son etat, par un Jugement rendu le 15 Décembre 1714, par M. Chauvelin, Intendant de Tours, au profit de M. Pierre Nepveu, Ecuyer, Seigneur de Rouillon, Lieutenant-Criminel en la Sénéchaussée & Siége Présidial du Mans, contre François Ferrand, chargé de la continuation de la recherche des usurpateurs de la Noblesse.

Pierre Nepveu (ou comme on écrivoit & prononçoit en ce temps-là, Nepvou) le premier connu de cette famille, vivoit en 1360, & étoit Sénéchal de la Ville & Baronnie de Sablé.

Cette famille s'est divisée en différentes branches, & a possédé plusieurs Terres & Fiefs dans le Bas-Maine, ce qui est prouvé par différens titres tirés du trésor de la Ba-

ronnie de Ste Suzanne, & des rôles de l'arrière-ban des années 1553 & 1689. Elle s'est alliée aux plus anciennes Maisons de la Province. A celle de Vassé, par Jeanne Nepveu, qui épousa le 4 Mai 1631, Charles de Vassé, Seigneur de St. Georges sur Erve, tige des Seigneurs de Vassé d'aujourd'hui.

A celle de Montécler, par Renée Nepveu, qui épousa le 21 Juillet 1561, Louis de Montécler, à qui elle porta la Terre de Launay-Péan, & celle de Charnay, érigées en Marquisat par le Roi Henri III, sous le nom de Montécler.

A celle de Froulay & Desnos, par Marie Nepveu, Dame de Marolles, qui épousa le 16 Mai 1596, Jacques de Mégaudais, Seigneur de l'Epinotière ; la Maison de Froulay possède encore la Terre de Marolles.

A celle du Guesclin, par Renée Nepveu, Dame d'Auvers, mariée le 26 Novembre 1610, à Gabriel du Guesclin, tige des Seigneurs du Guesclin, du Maine & d'Anjou.

Le premier Nepveu qui s'établit au Mans, fut Daniel, qui suit.

Daniel Nepveu, Ecuyer, Seigneur d'Etrichés & des Isles, épousa 1°. le 5 Août 1626, Marie Portail, dont Daniel, qui suit; 2°. en 1658, Anne le Bourdais, dont Pierre, Seigneur de Rouillon, qui suivra. Il acheta la Charge de Prevôt Provincial du Maine. Il mourut en 1671.

Daniel II, Nepveu, Prevôt Provincial du Maine, épousa Marie de Courcelles, dont il eut cinq garçons & une fille. 1°. Henri Daniel, Seigneur du Buisson, qui épousa Françoise le Pelletier de Fémusson, dont il eut Henri-Daniel, Seigneur de Neuvillette, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, marié, 1°. en 1751, à Louise-Françoise de Maridor, morte sans enfans en 1767; 2°. en 1770, à N... Blondeau des Ardillis. 2°. Jacques, qui suit. 3°. Nicolas, Seigneur de Belle-fille & de Neuvillette, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort sans alliance en 1763. 4°. Joseph, mort Curé de Savigné, en 5°. N... mort au Service du Roi, Officier dans le Régiment de la Couronne, sans alliance; 6°. Marie-Anne Nepveu, mariée 1°. à N... d'Auterive, Seigneur de Chenevière; 2°. à N... de Bastard, dit le Chevalier de Fontenay, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine des Vaisseaux du Roi; sans enfans de ces deux maris.

Jaques Nepveu, Prevôt Provincial du Maine, épousa 1°. Catherine Maréchal, dont un garçon & une fille, morts jeunes sans alliance. 2°. Louise-Françoise le Maçon, Dame de la Cornillière & de la Manoullière, dont Jacques, qui suit; René-Pierre, Chanoine de l'Eglise du Mans; Françoise-Madelaine, Dame de Chenevière, mariée en 1764, à Paul-Gabriel le Cointre
Lieutenant du Prevôt de l'Intendance de Tours, dans la Province du Maine, dont un enfant mort au Berceau.

Jaques-Nicolas Nepveu, Chevalier, Seigneur de Belle-fille, la Fauvelière, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, épousa le 10 Juin 1766, Madelaine-Françoise le Bon, dont Jacques-Pierre-Daniel, né le 3 Septembre 1768; Marie-Madelaine, née le 22 Juillet 1767; Renée-Marie, née le 20 Novembre 1769.

On m'a fourni des Mémoires.

Branche de Nepveu de Rouillon.

Pierre I, Nepveu, Seigneur de Rouillon, fils du second mariage de Daniel I, Seigneur d'Etrichés, fut Lieutenant-Criminel de la Sénéchaussée & Siége Présidial du Mans; il épousa Suzanne Aubert, Dame de Courteille, dont Pierre, qui suit; Jérôme, Seigneur de Lancelinière, Capitaine des Vaisseaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort à Rochefort en 1755; Daniel, Chanoine de l'Eglise du Mans, Conseiller au Siége Présidial, mort en 1769; N... Chanoine de l'Eglise du Mans, N... Seigneur de Guebernusson, mort Capitaine d'Infanterie, sans alliance; N... Seigneur de Doucelle, mort Lieutenant des Carabiniers; il s'étoit marié à Libourne, & a laissé deux Demoiselles, N... & N... mortes sans alliance; & six filles Religieuses.

Pierre II Nepveu, Seigneur de Rouillon, Lieutenant-Criminel à la Sénéchaussée & Siége Présidial du Mans après son père, épousa N... de Valetot, dont Pierre, qui suit; N... Lieutenant dans le Régiment de Penthièvre Infanterie; Jérôme mort en 1765, Lieutenant dans le même Régiment; & Catherine.

La famille Nepveu porte dans ses armes, d'azur, à trois besans d'or, chargés chacun d'une croix, 2 & 1.

M. Thébaut, Curé, m'a fourni un Mémoire.

NEUVI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé,

dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, au Nord Ouest par Ouest de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart; pour s'y rendre, il faut aller à Degré, l. 1 ¼, Trangé, l. 1, Mans, l. 1. ½. Il y a de Neuvi a Conlie, M. l. 1. Sillé, M. l. 3. Brullon, M. l. 4. ½. Loué, M. l. 3. Vallon, M. l. 3. Verniette, l. ¼. Tennie, l ¼. S. Simphorien, l. 1. ¼. Ruillé, l. ½. Bernai, M. l. ½. Cures, l. ½. Lavardin, l, 1. ¼.

Neuvi est situé sur un petit ruisseau. La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Vègre. La Cure estimée 700 liv. est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 400 Communians.

L'Eglise de Neuvi fut donnée à l'Abbé de la Coulture, par l'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'a 1187. *Courvaisier, page 452.*

Il y a à Neuvi la Chapelle de Souvré, estimée 20 liv. à la présentation du Seigneur de Souvré. La Terre de Souvré étoit autrefois dans la Maison de le Tellier. Elle est aujourd'hui dans la famille d'un Bourgeois du Mans.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse étoit autrefois dans la Maison de Girois, elle appartient aujourd'hui à M. le Comte de Tessé.

Il y a dans le Chœur, du côté gauche, de l'Eglise de Neuvi, un Tombeau de deux pieds six pouces d'élévation, de six pieds deux pouces de long, & trois pieds de large avec cette inscription :

Ci-git le corps de Noble Antoine de Girois, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme de sa Chambre, Seigneur de Neuvi & de la Roche-Mayet, Fondateur & Augmentateur de l'Eglise, Cimetière & Presbytère de céans, lequel décéda le 12 Novembre 1624.

Les Seigneur de Girois, de Neuvi, de la Roche-Maiet, se prétendent descendus de l'ancienne & illustre Maison de Girois, originaire de Normandie. Le plus ancien Seigneur de Sablé dont on a connoissance, est Salomon de Sablé, qui vivoit à la fin du dixième siècle, & au commencement du onzième; il épousa Adelaïs, quatrième fille de Giroie, Seigneur de la Terre de Montreuil, en Normandie: ce Giroie de Montreuil étoit fils d'Ernaut le Gros, fils d'Abon le Breton. Orderic Vital parle fort avantageusement de Giroie, Seigneur de Montreuil, & de Guillaume son fils, Seigneur de Montreuil, d'Eschaufou & de S. Selerin. Terres considérables dans le Bailliage d'Alençon; c'est ce Guillaume Giroie qui, avec ses neveux, Robert

Robert & Hugue de Grentemenil, rétablit, en 1050, le Monaſtère de S. Evrou; c'eſt le même Guillaume qui ſervit Henri I, Roi d'Angleterre, contre Conſtance, mère de ce Roi, qui vouloit avantager Robert, ſon ſecond fils, au préjudice de Henri, ſon aîné. Robert, Seigneur de S. Célerin, frère de Guillaume Giroie, ſervit le Duc d'Anjou contre les Normands. Voyez *les Familles Normandes de la Roque. Ménage, Hiſtoire de Sablé, page 2.*

NICOLAS-DE-LA-CHARTRE (S.), eſt une des Egliſes ou Chapelles du Bourg de la Chartre. Voyez *l'article de la Chartre.*

NIORT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Laſſai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Horp, l. 1 ½; Loufougère, l. 2; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Niort à Laſſai; M. l. ½; Ambrières, M. l. 2; Sept-Forges, M. l. 1 ¼; Ceaulce, M. l. 2; Madré, M. l. 2 ½; le Houſſeau, l. ½; Sainte-Marie-du-Bois, l. 1; Bretignolles, l. ½; Mellerai, l. 1; Cigné, l. 1 ¼; Chantrigné, l. ¼; Courberie, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Chaſtenai.

La Cure, eſtimée 1800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1200 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Marquiſat de Laſſai, qui appartient à M. le Comte de Lauragais. Voyez *la Généalogie, à l'article Laſſai.*

Il y a dans la Paroiſſe de Niort, la Baronnie de Boisfroult, qui, en 1388, étoit poſſédée par Guillaume de Boisfroult, mari de Guillemette Deſvaux.

La Maiſon de Boisfroult a eu des alliances avec celles d'Orange, le Riche, de Féchal, le Porc, Chauvigné & du Châtelet. *Mémoire de la Chaux.*

NOGENT-LE-BERNARD, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonneſtable, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Bonneſtable, M. l. 2 ½; Savigné-l'Evêque, l. 3 ¼; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Nogent à S. Côme, M. l. 1; la Ferté-Bernard,

M. l. 3 ; S. Aignan, M. l. 2 ¾ ; Ballon, M. l. 3 ½ ; Nauvay, l. 1 ½ ; Courcival, l. 1 ½ ; Rouperroux, l. ¼ ; Saint Georges-du-Rosai . l. 1 ; Dehaut, l. 1 ¼ ; Bellou, l. 1 ½ ; la Forêt de Halais, l. ½.

La Paroisse est arrosée par trois ruisseaux, l'un au N., l'autre au S., & l'autre à l'O.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 1500 Communians.

Environ l'an 1215, Guillaume-le Gros & sa femme donnèrent au Chapitre de l'Eglise du Mans un droit de dime qui leur appartenoit à Nogent-le-Bernard, & le Chapitre leur donna dix-huit livres Mançais. *Cartul. blanc du Chapitre MS.*

L'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, fit restituer à son Eglise Cathédrale plusieurs Eglises, entre autres celle de Nogent-le-Bernard, que des Laïques avoient usurpée. *Cartul. blanc du Chapitre MS.*

L'Évêque Nicolas, qui siégea au Mans depuis 1214 jusqu'à 1216, ordonna par son testament, que le revenu des dimes qu'il possédoit dans la Paroisse de Nogent-le-Bernard, qu'il avoit laissées à ses Chanoines, seroit distribué aux Chanoines seulement qui assisteroient à son anniversaire, fondé dans l'Eglise Cathédrale pour le 26 de Février. *Courvaisier, page 386. Cenomania.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre de le Baronnie Pairie de la Ferté-Bernard, qui appartient à M. le Duc de Richelieu. Voyez *la Généalogie, à l'article la Ferté.*

NOGENT-SUR-LOIR, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Téloché, l. 5 ¼ ; Mersenne, l. ½ ; Pontlieüe, l. 1 ½ ; Mans, l. ½.

Il y a de Nogent au Château-du-Loir, M. l. ¼ ; Lude, M. l. 4 ; la Chartre, M. l. 3 ½ ; Pontvalain, M. l. 4 ; Ecomoi, M. l. 4 ½ ; Benne, l. ½ ; Montabon, l. ½ ; Vaas, l. 1 ½ ; S. Père, l. ¼ ; Dissai, l. 1 ; Anjou, l. ¼ ; Touraine, l. ½.

Nogent est situé sur la rivière du Loir, qui coupe la Paroisse de l'E. à l'O. Il y a aussi un petit ruisseau à l'E.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 400 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des vignes dont le vin est bon.

Il y a une Jurisdiction qui relève pour le tout du Présidial du Mans.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Rancher.

NOIEN, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election de la Flèche, au S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, l. 2; Mans, l. 4.

Il y a de Noïen à Malicorne, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Brullon, M. l. 3; Sablé, M. l. 4; Mezeré, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Jean-du-Bois, l. 1; Pilmi, l. 1; Tassé, l. 1; Avoises, l. 2; Fercé, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Noïen est situé sur la rivière de Sarte, qui coule du N. O. à l'E. La Paroisse est arrosée à l'O. N. O. par le petit ruisseau de l'Arche; & séparée de celle de Fercé par la rivière de Geai au N. par O.

Il y a à Noïen deux Paroisses; savoir, celles de S. Germain, & de S. Pierre, & l'Eglise de Notre-Dame; cette dernière étoit avant qu'on eût bâti l'Eglise de S. Pierre, celle de la Paroisse, dite aujourd'hui de S. Pierre. C'est pourquoi l'Office Divin se fait alternativement tous les Dimanches, dans l'Eglise de Notre-Dame & en celle de S. Pierre.

La Cure de S. Germain de Noïen, estimée 900 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 785 Communians; celle de S. Pierre, estimée 500 liv., est à la même présentation. Il y a 500 Communians. Il y a à Noïen un Prieuré, estimé 700 liv., qui est à la même présentation que les deux Cures.

En 1637, Marguerite de Lanoi, veuve du Marquis de Querveno, Dame de Noïen, fonda dans la Paroisse de S. Pierre de Noïen, une Communauté de Religieuses de Sainte Elisabeth, qui y a subsisté jusqu'en 17 qu'elle a été supprimée, & son revenu donné.

Il y a à Noïen la Chapelle de la Sauvagère, estimée 20 liv.; celle de Pié-Tâté, estimée 15 liv.; & celle du S. Sacrement, estimée 5 liv., à ma présentation, comme héritier du Fondateur, droit que je laisse exercer par le Curé de S. Germain.

Il y a aussi à Noïen, la Chapelle de la Madeleine, construite au-delà de la rivière; il y a apparence que cette Chapelle a été bâtie pour la commodité des habitans de ce canton, dans le temps des débordemens.

Le sol des Paroisses de Noïen est de deux espèces; celui qui est au Sud & à l'Ouest de la rivière de Sarte est bon, & produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a dans cette partie plus de quatre mille quartiers de vignes, dont le vin des hauteurs est très-bon, & celui des vignes plattes & des bas est médiocre. Le sol, qui est au Nord & à l'Est de la rivière est maigre, & produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes. On recueille du chanvre dans toute l'étendue de la Paroisse. Il y a plusieurs bois taillis, entre autres ceux de S. André, appartenans au Seigneur; ceux des Rousselières, qui appartiennent à M. Dandigné; & ceux de la Terre de Voisine.

La rivière de Sarte est bordée de bonnes prairies.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Baronnie de Pilmi, dont le Seigneur actuel est M. le Comte de la Suze, qui l'a acquise de la Maison de la Rochefoucault. Voyez *la Généalogie de M. le Comte de la Suze, à l'article la Suze.*

Il y a à Noïen, outre la Seigneurie, plusieurs Terres nobles, entre autres celle de Marcé, qui a une grande maison bâtie dans le Bourg avec un Fief assez considérable, avec droit de recommandation aux prières nominales des deux Eglises. Cette Terre appartenoit à la Famille de Chouasnet, d'où elle passa par une alliance en celle de Sallaines, & de celle-ci, aussi par une alliance, en celle de Dandigné, qui la possède aujourd'hui. Celle de Voisine, à la maison de laquelle il y a une Chapelle fondée, à la présentation du Seigneur; cette Terre fut donnée au sieur Bellot, Curé de S. Pierre de Noïen, par la Dame veuve de Clinchamp; après la mort du sieur Bellot elle fut vendue à M. le Gros, Lieutenant des Maréchaux de France, & à la Dame Drugeon, son épouse, qui la possèdent actuellement. Celle des Gréleyères, qui a appartenu à M. de Rochefort; celle du Chevereau, qui est dans la Famille de Vaugiraut; & celle de la Besnerie, qui a appartenu à la Dame Richer, laquelle l'a vendue à Mademoiselle de Vahaye de Vaulogé, qui la possède aujourd'hui. *Vous trouverez la Généalogie de Vahaye, à l'article Fercé.*

La Maison Dandigné, qui possède à Noyen les Seigneuries de Marcé & des Rousselières, est originaire d'Anjou, noble & très-ancienne. En 1121, Claude Dandigné, Seigneur d'Angrie en Anjou, donna un terrein pour reconstruire & augmenter l'Eglise d'Angrie; & pour l'ouvrage, il donna vingt réales d'or, ce qui fut accepté par

le Curé & les Habitans, comme il paroît par l'acte de A Chopin.

On a un partage de l'an 1230, devant Belin, Notaire, par lequel Mathieu Dandigné, Seigneur d'Angrie, donna en partage à Jean Dandigné son frère puîné, la Terre de Savonnière; Yvonne de Laval, femme dudit Mathieu, approuva ce partage.

De MATHIEU Dandigné & de Yvonne de Laval, vint Boustaud, qui suit.

BOUSTAUD Dandigné épousa, par contrat passé devant Belin en 1235, Madelaine de Vendôme, fille de Jean de Vendôme, Seigneur dudit lieu, & de Petronille de Laval, dont Geoffroi, qui suit; & Louise qui eut en partage la Terre de la Busardière, par acte devant Morin en 1241.

GEOFFROI Dandigné, Seigneur d'Angrie, épousa Marie de Rieux, fille de Jean, Gouverneur de Rennes, & de Guillemine Rabot, dont Guillaume, qui suit.

GUILLAUME Dandigné, Seigneur d'Angrie, &c épousa en 1339, par contrat devant Guillaume le Long, Notaire, Barbe de la Porte, fille de Baudouin, Baron de Vezins, & de Marie de Luzignan, dont Geoffroi II, qui suit.

GEOFFROI II Dandigné, Seigneur d'Angrie, épousa, comme il est porté par un acte de partage, devant Bigot, Notaire, de 1389, Mahot Dugué, fille de Mathurin & de Françoise le Cornu, dont Gilles, qui suit.

GILLES Dandigné, Seigneur d'Angrie, &c. Gouverneur de S. Malo, épousa par contrat passé devant Hervé, Notaire, en 1418, Madelaine de la Chapelle Rainsouin, fille de Jean, Baron de Montfort, & de Jeanne de Rieux, Baronne de Bazerac, dont Lancelot, qui suit.

LANCELOT I, Dandigné, Seigneur d'Angrie & de Roué, Baron de la Jaille, Gouverneur de Morlaix en Bretagne, épousa Catherine de Tucé, fille de Baudouin, Seigneur de Tucé & de Lavardin, dont Lancelot II, qui suit.

LANCELOT II, Dandigné, Seigneur d'Angrie, épousa Thibaude de Tintiniac, fille de Pierre, Seigneur de Peschereul, de la Coqueraie & des Vantes, & de Jeanne de la Marzellière. Leur contrat de mariage est passé devant René Nolère en 1510, dont Jean, qui suit.

JEAN Dandigné, Seigneur d'Angrie, &c. épousa, par contrat devant Hervé, Notaire, en 1562, Radegonde de Champaigné, fille de René, Seigneur de la Motte-Ferchaud, & de Renée Danebois, dont René, & Denis, qui suit.

DENIS Dandigné, Seigneur de Maubusson, fils cadet

de Jean, épousa Isabeau de Blesme, dont Pierre, qui suit.

Pierre Dandigné, Seigneur de Maubusson, du Girault & de la Frépelière, épousa Jeanne du Chesne, dont Jean, Seigneur de Maubusson, de S. Michel, &c. qui épousa Jeanne de la Porte, fille de Jean, Président à Mortier au Parlement de Bretagne, & de Françoise de Coisnon, dont Gilles Dandigné, Seigneur de la Gresleraie, S. Michel, &c. qui épousa Anne Titton, fille unique de Christophe, dont Henri-Louis; & Madelaine, Religieuse au Roncerai d'Angers; & Louis, qui suit.

Louis Dandigné, Seigneur de la Ragottière, fils cadet de Pierre, Seigneur de Maubusson, épousa Jacquine le Maire, fille d'Alexandre, Seigneur de la Roche-Jacquelin, de la Relandière & de la Raguinière, & de Marie de S. Blancé, dont Jean II, qui suit; Jacquine, Madelaine & Claude.

Jean II, Dandigné, Seigneur de la Ragottière, épousa Françoise de Léthoré, fille de Jean, Seigneur des Loges, & de Marie de Segré, dont Joseph, qui suit; Urbain; Jean & René.

Joeseph Dandigné, Seigneur de la Ragottière, épousa Catherine Grudé, fille de Guy, Ecuyer, Assesseur au Siége de la Prévôté d'Angers, & de Catherine Rétif, dont Gui, qui suit; René, qui épousa N... du Cornier, dont entre autres, Renée, mariée 1°. à Augustin de Limelle, Seigneur de la Bouverais & de la Cour d'Asnières: il donna cette dernière Terre à Renée Dandigné, son épouse, qui la donna à Charles Dandigné, son cousin, qui suivra; 2°. à Jean-Baptiste le Vayer, Seigneur de Médemanche, en la Paroisse de Fercé. Elle mourut sans enfans.

Gui I Dandigné, Seigneur de la Ragottière, épousa Françoise Courtois, fille de Guillaume, Sieur de la Motte, Juge Civil & Criminel au Comté de Duretal, Maître des Eaux & Forêts dudit lieu, & de Françoise Journail, fille de Jeanne Bignon: dont Gui II, qui suit; & Marie-Louise, qui fut mariée à Jacques le Vacher, Seigneur de Doucé, fils de Jacques & de Radegonde de la Chapelle-Rainsouin, morte sans enfans.

Gui II Dandigné de la Ragottière, avoit fait, étant jeune, le voyage de la Chine, dans un vaisseau du Roi. Il épousa 1°. à Angers N.... de la Grange, dont un fils mort au berceau; 2°. Louise-Thérèse de Sallaines, fille de René & de Marie de Choiiasnet, dont Gui, mort au Collége, âgé de seize ans; Charles, qui suit; & Jérôme,

Capitaine au Régiment de Piémont, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, qui épousa, 1°. Marie-Anne le Gagneur de Tessé, veuve de N.... de la Rochemorier; 2°. Marie-Louise le Roux, veuve du Marquis de Magnane: il mourut sans enfans. Gui II Dandigné épousa, 2°. Renée le Cornu, Dame de la Jeunaisière, ma tante maternelle, morte sans enfans en

Charles Dandigné, Seigneur de Marcé & des Rousselières, fut Officier dans le Régiment de Piémont: il épousa Cécile Sovin, Dame du Pressoir: dont Louis-Charles-René, qui suit; & Guillaume, Seigneur de la Cour d'Asnières, marié à N.... Bruneau, Dame de Resteau, dont

Louis-Charles-René Dandigné, Seigneur de Marcé, &c. Enseigne de Vaisseau, & Lieutenant d'Artillerie, dans la Compagnie de S. Julien.

Il y a plusieurs autres branches de la Maison Dandigné; savoir, Dandigné de Sainte-James; Dandigné de la Châsse, dont est M. l'Evêque de Saint-Paul-de-Léon; Dandigné de la Barre, & Dandigné des Escottés.

René Flacé, Curé de la Coulture, au Mans, étoit né à Noïen: il a composé un Cathéchisme en vers Latins qu'il a traduit en François, imprimé au Mans en 1576; il a aussi composé plusieurs Tragédies, & l'Oraison Funèbre de Philbert le Voyer, Seigneur de Lignerolles au Perche, dont la veuve est morte dans sa Terre de Bellefille en Athenai. On a encore de Flacé un Poëme Latin de l'origine des Manceaux, qu'on peut voir dans la Cosmographie de Belleforêt. La Croix du Maine dit que René Flacé étoit Poëte, Théologien, Philosophe & Historien, qu'il savoit la Musique, & qu'il prêchoit avec succès. *La Croix du Maine. Goujet, Supplém. de Moréri*, 1735.

François Tuffière, Mînime, étoit d'une honnête Famille de Noïen. Il a paraphrasé en vers François, la Règle de son Ordre, imprimée au Mans en 1678, 1 vol. *in*-12. *Alman. Manc.* 1768, *page* 36.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Élection du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues & demi-quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Basoge, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Notre-Dame-des-Champs à Beaumont, M. l. 2;

Ballon, M. l. 2; Conlie, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Sillé, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; S. Aignan, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; S. Jean d'Affé, l. $\frac{1}{4}$; Sainte Sabine, l. 2; Poché, l. $\frac{3}{4}$; la Chapelle S. Frai, l. 1; Souillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sainte Jame-ſur-Sarte, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un ruiſſeau, à l'E. par un autre qui forme un étang, & à l'O. par un autre qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 6 à 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 80 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

NOTRE-DAME-DE-LA-QUINTE, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues.

Il y a de la Quinte à Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Loue, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 4; Lavardin, l. $\frac{1}{2}$; Cures, l. 1; Bernai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuvi, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Julien en Champagne, l. $\frac{3}{4}$; Degré, l. $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Un petit ruiſſeau prend ſa ſource dans le Bourg, & arroſe la Paroiſſe à l'E. un autre l'arroſe au S.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 280 Communians.

Il y a une Preſtimonie, dite du Roſaire, eſtimée 100 liv., fondée par Pierre Racineau, Curé de la Paroiſſe, environ l'an 1680, & augmentée par Pierre Racineau, ſon neveu & ſucceſſeur, à la préſentation de l'aîné de la Famille des Fondateurs; elle doit être préſentée à un Prêtre de la Famille, ou un Etudiant pour cet ordre.

M. le Joyant, Curé actuel de la Quinte, fonde une école pour l'inſtruction des jeunes filles.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine, du carabin & peu de chanvre.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

Il y a à la Quinte la Châtellenie d'Eporcé, dont le Château a été embelli depuis quelques années par M. Dufoc, qui en eſt le Seigneur actuel. Il y a à ce Château une Chapelle qui n'eſt pas fondée.

Il y a dans la Paroiſſe pluſieurs petits Fiefs, entre autres

celui de la Roselle, qui appartient à M. Thébaudin, Lieutenant-Particulier du Siége Présidial du Mans; & celui de la Croix.

M. le Joyant, Curé, m'a fourni un Mémoire.

NOUANS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Lucé-sous Ballon, l. $\frac{3}{4}$; S. Ouen-sous-Ballon, l. $\frac{1}{2}$; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 $\frac{1}{2}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Nouans à René, M. l. 1; S. Aignan, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Fresnai, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Dangeul, l. $\frac{1}{2}$; Doucelle, l. 1; Meurcé, l. $\frac{1}{4}$; Ponthouin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Dissé, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse, dans laquelle il y a des bois, est arrosée à l'E. & au N. E. par trois ruisseaux, dont un forme un étang, au N. & au S. par deux autres petits.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 480 Communians.

Il y a à Nouans la Chapelle de la Boisnière, estimée 360 liv., à la présentation du Seigneur; celle du Château, estimée N.... à la présentation du Seigneur; celle de l'Houmois, estimée 90 liv., à la présentation de l'héritier du Fondateur; & celle de Montguichet, estimée 50 liv., à la présentation de l'aîné de la Famille des Hérels.

La Prébende que le Monastère de S. Vincent possédoit dans l'Eglise Cathédrale, avoit droit de recevoir annuellement quinze sols Mançais le jour de la Pentecôte; le Chapitre se déchargea de cette rente, environ l'an 1223, en abandonnant aux Religieux de S. Vincent une portion de dîme de vin, qu'il avoit droit de percevoir dans la Paroisse de Nouans. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. On y cultive beaucoup de chanvre.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux héritiers de feu M. Brière de Nouans.

NUILLÉ-LE-JALAIS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a de Nuillé à Montfort, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Connerré, M. l. 1; Torigné, M. l. $\frac{3}{4}$; Dolon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Bouloire,

M. l. 1 ½; S. Denis-du-Tertre, l. 1 ¼; Soulitré, l. ¼; le Breil, l. ¼; S. Michel-de-Chavaigne, l. 1 ¼; S. Mars-la-Bruyère, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N.O. par le ruiſſeau du Gué-aux-Asnes, & au N. E. par celui de Dué.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 200 Communians.

La première Meſſe du Dimanche a été fondée par Julien le Tixier, Chanoine de S. Corentin, Ville capitale de Cornouaille, en Bretagne, né à Nuillé, qui légua la ſomme de 416 liv. pour cette fondation, qui eſt gravée dans l'Egliſe ſur une Pierre de taille: ce Chanoine eſt mort en 1623.

Il y a dans la même Egliſe, une autre inſcription aſſez curieuſe, gravée ſur un marbre, en mémoire de Joſeph-Nicolas Philbert le Sien, qui avoit légué par ſon teſtament la ſomme de 3000 liv. pour conſtruire trois autels dans ladite Egliſe; ce qui a été exécuté par le ſieur Jarry, prédéceſſeur du Curé actuel, & oncle de M. le Houx, exerçant aujourd'hui la Médecine au Mans, avec grande réputation. Cette inſcription a été compoſée par ledit Sieur Jarri. La voici.

Joſephus Nicolaus Philbert Nanccio ex urbe
Lotharingiæ caput oriundus.
Nulliaci hanc ce annis tribus & viginti rexit Eccleſiam;
Extraneus fratribus ſuis factus & Peregrinus,
Filius matris ſuæ;
Hic vitam dum viveret, ſolitarius agens,
Sicut in tecto paſſer, invenit hìc poſt mortem domum,
Et poſuit ſicut turtur nidum ſibi;
Altaria tua,
Domine & Rex Deus,
In honorem Beatæ Virginis ejuſque Sponſi
Et Apoſtolorum principis moriens erigenda curavit.
Domine, dilexit decorem Domus tuæ,
Exultet in loco habitationis gloria tua.
Obiit 14. *Auguſti* 1723.

Le ſol de la Paroiſſe eſt de Sable pour les deux tiers, l'autre tiers eſt de Groas; dans ce dernier, on cueille du froment; dans le reſte, du ſeigle & du maïs ou blé de turquie. Il y a peu de prairie; mais il y a de la marne griſe, aſſez facile à tirer, dont on fait peu d'uſage, parce quelle eſt tardive à faire ſon effet: la meilleure eſt profonde & difficile à tirer, ce qui la fait négliger des Fermiers, les

Propriétaires ne voulant pas, par mauvaiſe économie, contribuer à la dépenſe qu'il conviendroit faire pour la tirer & l'employer.

Il y a à l'Eſt du Bourg une lande qui contient au moins le quart de la Paroiſſe, que le Seigneur tient par engagement du Roi, & dont il tire rétribution des rivagers pour le pacage.

Il y a au Nord-Oueſt du Bourg une Groas, inculte d'environ cent arpens; on en tire de la pierre calcaire, qui fournit deux fourneaux, où l'on cuit de très-bonne chaux. Voici la façon dont on y cuit la chaux: on caſſe la pierre, & on la réduit en morceaux gros comme des œufs ou de groſſes noix; on fait un lit de charbon, ſur lequel on en étend un de pierre, & ainſi ſucceſſivement, juſqu'à ce que le fourneau ſoit rempli.

On fabrique à Nuillé des toiles, qu'on nomme de Torigné ou de la Ferté, des canevas gris, blancs & noirs.

Les perdrix rouges, griſes, & les liévres y ſont aſſez communs.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Marquiſat de Torigné, poſſédé, il y a environ douze ans, par M. Paul-Louis de Reneaulme, qui l'a acquis de M. de Crozac, qui le poſſédoit par acquiſition qu'il en avoit faite de Madame de Saveuſe, Comteſſe de la Mark. La Châtellenie de Torigné a été érigée en Marquiſat en 1725, en faveur de M. de Crozac.

La Paroiſſe de Nuillé a deux lieues de l'Eſt à l'Oueſt, & autant du Nord au Sud.

M. Robert, Curé, m'a fourni un Mémoire.

NUILLÉ-SUR-OUETTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-d'Orques, l. 4 ¼; Chaſſillé, l. 2 ¼; Auvers, l. ¾; Rouillon, l. 3 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Nuillé à Sainte-Suſanne, M. l. 2 ¾; Monſeurs, M. l. 1 ¾; Laval, M. l. 2 ¼; Evron, M. l. 3; Mellai, M. l. 3 ¾; Argentré, l. 1 ¾; S. Ceneré, l. 1 ¼; Louvigné, l. 1 ½; Sougé, l. ½; S. Georges-le-Fléchart, l. ¾; Vaiges, l. 1; S. Léger, l. ¼; la Chapelle Rainſouin, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par l'étang de la Ramée, du N. au S. par la rivière d'Ouette, & à l'O. par le ruiſſeau de Pontgenot.

hamelin, née en 1565, épousa en 1585, Michel de Montreul, Seigneur de la Chaux, Baron de Torrats, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Cherbourg, & Bailli d'épée du Cotentin, à qui elle apporta la Terre de Mondot, située Paroisse de Villiers-Charlemagne, les Vignes de S. Denis d'Anjou, Vaugeois, le Boishamelin, Mellerai, &c.

Ce Michel de la Chaux se signala dans les guerres de la Ligue, sous le règne de Henri IV. Les Ligueurs ayant formé le dessein de s'emparer de Cherbourg en Normandie, pendant la procession du jour des Rameaux de l'année 1593, il découvrit leur projet, se mit en état de l'empêcher; à quoi il réussit si bien qu'il les défit, & prit leurs Chefs, auxquels il fit trancher la tête: il fit mettre ces têtes sur les portes de la Ville, où on les voyoit encore à la fin de 1600. En mémoire de cette délivrance, on a fait pendant long-temps une procession autour de la Ville & du Château de Cherbourg, qui se nommoit la procession de la Chaux. Le 26 Avril suivant, le Roi écrivit audit sieur de la Chaux, pour le louer, & lui marquer son contentement. Par brevet du 31 Janvier 1594, le Roi lui donna 12000 liv. pour le récompenser des dépenses qu'il avoit faites pour son service, entr'autres, pour l'armement de trois Navires, & pour la levée de cent Arquebusiers pour la Garnison de Cherbourg: En 1604, le Roi lui donna le Gouvernement de la Ville & Château de S. Sauveur le Vicomte.

Michel de Montreul mourut en 1621, laissant de son mariage avec Françoise de Mondot Hervé, qui suit; Guillaume, Seigneur de Mellerai, qui épousa Julienne Lesné, fille du Seigneur de Torchamp, dont il eut François, qui fut marié à Françoise le Faucheux, dont plusieurs enfans morts jeunes sans alliance; & Julienne, qui épousa François de Mondamer, dont deux garçons morts sans alliance; le troisième enfant de Michel de Montreul fut Louis, dit de Nuillé, mort sans alliance en 1647.

Hervé de Montreul, Seigneur de la Chaux, Vaujois, Nuillé, &c. étoit en 1617, Guidon de la Compagnie de cent Hommes d'Armes, commandée par Brandelis de Champagne, Marquis de Villaines: en 1624, il étoit Guidon de cent Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, commandés par le Maréchal de Laval Bois-Dauphin: en 1633, il fut pourvu de la Charge de Capitaine-Lieutenant des Cent-Suisses de la Garde du Roi: En 1635, il fut bréveté de la Charge de Bailli d'Epée du Cotentin;

le Brevet fut enregiſtré au Bureau des Finances de Caen en 1636; & au mois d'Octobre de la même année, il eut un Etat de Maître d'Hôtel ordinaire du Roi : en 1639, il commanda l'Arrière-Ban du Cotentin, dont il étoit Bailli d'Epée.

Hervé de Montreul épouſa, par contrat du 24 Août 1624, Jeanne Thomas, fille de Nicolas, Seigneur de Verdun, Préſident au Parlement de Normandie, dont René, qui ſuit; Marie, qui fut mariée en 1673 à Claude Malet, Seigneur de Coulfru, à qui elle porta la Terre de Boishamelin, dont Jeanne-Marie, qui épouſa Jean-Baptiſte Boivin, Seigneur de Bonnetot, Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Normandie, mort en 1706, laiſſant de ſon mariage deux filles; 1°. Jeanne-Marguerite, mariée à Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, Premier Préſident du Parlement de Normandie : elle eut ſon mariage en argent. 2°. Madelaine-Catherine, qui épouſa en 1711, Etienne d'Aligre, Préſident à Mortier du Parlement de Paris, mort en 1725, dont N... d'Aligre de Boislandri, mort Intendant d'Amiens; Madelaine-Catherine-Jeanne, mariée à Henri-François de Bretagne, Comte de Vertus, ſans enfans; & Charlotte-Marguerite, qui épouſa M. le Comte de Saint Fargeau, fils de M. le Pelletier des Fors.

Etienne d'Aligre & Madelaine-Catherine Boivin, ſon épouſe, vendirent en 1714, le Boishamelin à René-Charles-Henri de Montreul.

RENÉ de Montreul, Seigneur de la Chaux, Vaujois, &c. fut choiſi en 1693, par la Nobleſſe de Falaiſe & de Vire, pour commander l'Arrière-Ban, ſous Jacques de Matignon, Comte de Thorigni, Commandant pour le Roi en Normandie. Il épouſa en 1672, Lézine de Saint-Denis, fille de Pierre, Seigneur de Griſménil, Crux, la Beraudière, &c. & d'Adrienne Moreau. René mourut à Vaugeois en 1705, laiſſant de ſon mariage René-Charles-Pierre, qui ſuit; & Jeanne-Henriette, qui fut mariée en 1697, à Pierre Marquis, Seigneur de Villers.

RENÉ-CHARLES-PIERRE de Montreul, Seigneur de la Chaux, Vaujois, &c. épouſa en 1708, Charlotte Treton, morte en 1759, dont il eut cinq enfans, René-Charles-Pierre, qui ſuit; Hervé-Pierre, né en 1711, ſans alliance; Jacques-René, mort à Québec en Canada, en 1760, Capitaine de Grenadiers au Régiment de la Reine, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ſans alliance; Pierre, mort à la Martinique en 1750, Enſeigne des Vaiſſeaux du Roi, ſans alliance; & Charlotte, mariée en 1743, à Louis-

Philippe de Rotours, mort en 1753, laiſſant de ſon mariage Louis-Antoine, Charlotte, Françoiſe, & Henriette-Charlotte.

M. René-Charles-Pierre de Montreul, Comte de la Chaux, Seigneur de Vaujois, le Boishamelin, Nuillé, &c. a épouſé en 1742, Dame Renée-Françoiſe Olive Doinel, fille de Jacques, Marquis de Montécot, & de Honorée-Thérèſe Olive des Vaux, Dame de Lévaré, Saint-Bertevin, Hercé, Vieuvi, &c. dont . . . . .

Le Château de Vaujois, ſitué, comme il eſt dit ci-devant, dans la Paroiſſe de Nuillé, & les Fiefs qui y ſont annexés, relèvent, pour le temporel, de la Terre de Saint Ouen-le-Briſoul, & dépendent de la Juriſdiction de la Ferté-Macé, qui reporte à Falaiſe.

Le Château de Vaujois eſt dans une agréable ſituation; il donne ſur un étang formé par la rivière de Mayenne, dont l'ancien lit eſt au-deſſus des chauſſées de cet étang, maçonné du côté des prairies qui règnent le long de ſon cours; le canal qui en ſort eſt auſſi paré de maçonnage des deux côtés, & pavé dans le fond, ayant d'eſpace en eſpace des bondes qui ſervent à arroſer leſdites prairies; le jardin, à côté de la maiſon, deſcend ſur le bord de ce canal, & ſe joint à un parterre qui ſe rend en terraſſe ſur l'étang.

Madame la Comteſſe de la Chaux m'a fourni des Mémoires pour cet article, & pour ceux de plus de ſoixante Paroiſſes, comme on verra aux articles de ces Paroiſſes.

NUILLÉ-SUR-VICOIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de même, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Entrames, l. 1 ¼; la Baſoge de Chemeré, l. 4; Viré, l. 3 ½; Loué, l. 2; Rouillon, l. 4 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Nuillé à Laval, M. l. 2 ¼; Coſſé-le-Vivien, M. l. 2 ¼; Loiron, M l. 3; Château-Gontier, M. l. 4; Mellai, M. l. 4; Montigné, l. ¼; Courbeville, l. 1 ½; Aſtillé, l. 1 ¼; Quelaine, l. 1 ½; Houſſai, l. 1 ¼; l'Huiſſerie, l. 1.

La rivière de Vicoin coupe la Paroiſſe du N. N. O. à l'E. S. E. elle eſt arroſée au N. O. par le ruiſſeau de Galpée.

La Cure, eſtimée 2000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1100 Communians.

Il y a à Nuillé la Chapelle de la Bonnettière, eſtimée 130 liv, à la préſentation du Seigneur; celle des Noyers

Ambroise III de Loré, eut Ambroise IV, qui suit; Nicolas, Pierre, René, François, Jacques, Jean & Eloi.

AMBROISE IV de Loré, épousa N.... du Soucher, dont Ambroise, Seigneur de Coupetrain; & René, qui posséda la Seigneurie de S. Mars-sous-Colmont, & les Fiefs de Boisburon & de la Rongère, comme il paroît par le rôle de l'Arrière-Ban, de 1568.

Ceux de la Maison de Loré ont affecté de porter le nom d'Ambroise depuis le fameux Ambroise de Loré, dont on a parlé ci-devant. Plusieurs nobles & anciennes Maisons de la Province ont pris des alliances en celle de Loré, comme on pourra le remarquer dans plusieurs Généalogies rapportées dans ce Dictionnaire.

La Terre de Loré a passé dans la Famille du Tillet.

OISSEAU (le petit), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Piacé, l. 2; Beaumont, l. 1; S. Marceau, l. 1 $\frac{3}{4}$; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Oisseau à Alençon, M. l. 2; Beaumont, M. l. 3; Fresnai, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Mamers, M. l. 5; Fié, l. $\frac{1}{2}$; Bourg-le-Roi, l. 1; Chérisei, l. $\frac{1}{2}$; Béthon, l. $\frac{3}{4}$; Gènes, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Victeur, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 400 Communians.

Il y a la Prestimonie Tiercent Randouin, estimée 45 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Jupilles. Voyez *la Généalogie, à l'article Moulins.*

OLIVET, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Grenoux, l. 2 $\frac{1}{2}$; Laval, l. $\frac{1}{2}$; Sougé, l. 3; Vaige, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Jean-sur-Erve, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Denis-d'Orques, l. 2; Longne, l. 3; Coulans, l. 1 $\frac{1}{2}$; Chaufour, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a d'Olivet à Laval, M. l. 3; S. Ouen-des-Toits, M. l. ; Ernée, M. l. ; Mayenne, M. l. ; Montfeurs, M. l. ; le Genest, l. ; Changé, l. ; S. Germain-le-

Fouilloux, l. ; S. Pierre-la-Cour, l. ; la Brûlatte, l. ; S. Avi, l.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau & un étang.

La Cure est un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines de S. Augustin; il est estimé 1300 liv., à la présentation de l'Abbé de la Réale. Il y a Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse

ORGÈRES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Linières-la-Doucelle, M. l. ¼; S. Samson, l. 1 ¼; la Pôté, l. 2 ½; Fresnai, l. 3 ½; Assé-le-Riboul, l. 2 ½; S. Jean-d'Assé, l. 1; la Basoge, l. 2 ½; Mans, l. 2 ¼.

Il y a d'Orgères à Carouge, M. l. 1 ½; Coupetrain, M. l. 1 ¼; la Ferté-Macé, M. l. 2; Madré, M. l. 3; Prez-en-Pail, M. l. 2 ¼; S. Patrice, l. ¼; la Motte-Fouqué, l. 1; Antoigni, l. 2; S. Ouen-le-Brisoul, l. 2; la Palu, l. 1 ¼; Normandie, l. ¼.

La Paroisse est arrosée au S. & à l'O. par deux ruisseaux qui forment un grand étang.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

Il y a à Orgères la Chapelle de Notre-Dame-de-Graces, estimée 30 l., à la présentation des Parens du Fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois, des landes & des montagnes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Fief de la Motte-Fouqué, qui appartient à M. le Marquis de Courtomer. Voyez *la Généalogie, à l'article la Motte-Fouqué.*

OSMANE (Sainte), petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Tresson, l. ¼; Parigné-l'Evêque, l. 3 ½; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Sainte Osmane au Grand-Lucé, M. l. 2 ½; Bouloire, M. l. 2 ¼; S. Calais, l. 2 ½; Bessé, M. l. 2 ½; Montreuil-le-Henri, l. 1; Cogners, l. 1; Evaillé, l. ½.

Le Bourg est sur un courant d'eau qui y prend sa source. La Paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau d'Estanfort,

qui fait tourner deux moulins. La Paroisse a une lieue d'étendue de l'E. à l'O. & trois quarts de lieue du N. au S.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 330 Communians.

Le sol produit du froment, du méteil & de l'orge; il y a de la marne dans quelques cantons de la Paroisse. On y fabrique des canevas & des toiles communes. Le gibier n'y est pas rare; il y a plus de perdrix rouges que de grises; il y a aussi des renards & des Bléreaux.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Cogners, dont M. de Musset a fait l'acquisition depuis environ 13 ou 14 ans.

M. Loiseau, Curé, m'a fourni un Mémoire.

OUEN-EN-BELIN (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election du Château-du-Loir, au S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Gervais, l. $\frac{1}{4}$; Moncé, l. $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Ouen à Ecomoi, M. l. 1; Pontvallain, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Suze, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Malicorne, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Yvré-le-Polin, l. 1; S. Bié, l. $\frac{1}{2}$; Parigné-le Polin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Château-l'Hermitage, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée par un ruisseau qui fait tourner trois moulins, & à l'O. par un autre qui forme deux étangs.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à S. Ouen, la Chapelle de Sainte Catherine, estimée 50 liv., & la Prestimonie du Tertre, estimée 20 l.

Environ l'an 1055, l'Evêque Gervais donna, par son testament, au Chapitre de son Eglise, entre autres, l'Eglise de S. Ouen-en-Belin, à la charge de faire tous les jours mémoire de lui à l'autel, & de célébrer plusieurs anniversaires. *Registre blanc du Chapitre.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Belin, & est un membre du Comté de Belin. Le Château de Belin, aujourd'hui en ruine, est situé dans la Paroisse de S. Ouen. Voyez *l'article S. Gervais*.

Il y a dans la Paroisse la Terre & Château de la Poissonnière, qui appartient à M. Moreau, qui porte le nom de cette Terre.

La Maison de Moreau est noble & très-ancienne.

Denis Moreau, Ecuyer, vivoit en 1376; il avoit deux enfans, Denis, & Jacquet, qui suit.

Jacquet Moreau, épousa Agnès Morin: dont Olivier, qui suit.

Olivier I Moreau, épousa en 1393, Jeanne Cordeau, qui lui apporta la Terre de la Poissonnière; ils eurent Olivier II, qui suit.

Olivier II Moreau, épousa en 1417, Huette Cordeau, qui lui apporta la Métairie de Longuelande; dont Olivier III, qui suit. Olivier II acheta, en 1424, de Marion, veuve de Macé Belier, la Terre de Bezonnais.

Olivier III Moreau, épousa en 1438, Julienne de la Beausonnière: dont Jean, qui suit; Jacques; Guillemette & Huet, qui épousa Colinet de la Beausonnière; René de la Beausonnière, leur fils, transigea avec Jean de Beaumanoir de Lavardin en 1507, comme héritier dans la succession de Jacques de Matefelon, Chevalier, mari de Catherine de la Rochefoucaut. Olivier III & Julienne de la Beausonnière, fondèrent tous les Samedis une Messe à l'autel de Notre-Dame, dans l'Eglise de S. Ouen, & y choisirent leur sépulture.

Jean Moreau, épousa, 1°. en 1469, Geffrine Lisiard, dont Anne, qui fut mariée en 1507, à Thibaud de Baraton. Jean Moreau épousa, 2°. Ambroise du Bouchet: dont Jean, qui suit; Etienne, qui fut Curé de S. Maixant, puis de S. Ouen; Guillemette; & Jeanne, qui fut mariée à Jean... Seigneur de Saint-Laurent.

Jean II Moreau, épousa en 1510, Jeanne de Favières: dont François, qui suit; Jeanne, qui épousa Jacquet de Grougelin, Ecuyer; Guionne, qui fut mariée à René de Maintiez en 1531; Thibaude, qui s'allia la même année à Adam de Chanteloup; Cataut; & Marguerite, morte sans enfans.

François I Moreau, épousa en 1545, Louise de Féchal, fille de Jean, Chevalier, Seigneur de Thuré, & de Catherine de la Roussière: dont François II, qui suit; Claude, Seigneur de Besonnois, qui épousa Catherine de Courtoux; Jean, qui fut marié en 1581, à Renée de Crux; Charlotte, qui s'allia en 1577, à Jean de la Motte; & Louise, qui épousa en 1578, Ambroise de Montchauveau.

François II Moreau, épousa en 1571, Françoise le Vexel, fille de François & de Louise du Bellai, Dame du Plessis en Auvers-le-Hamon: dont François III, qui suit; Lancelot, Seigneur du Grez; Anselme qui fut confirmé

dans sa noblesse en 1633; & Renée, qui fut mariée en 1618, à Jacques de Ségrais. François Moreau II, ayant manqué de se trouver en armes devant Amiens, sa Terre de la Poissonnière fut saisie & vendue en 1597, à Thibault Crespin, la somme de mille sept cent vingt-deux écus, cinquante sols; il vendit sa Terre de Grez pour retirer celle de la Poissonnière.

François III Moreau, épousa en 1620, Hélène de Laval, fille de François, Seigneur de Tersigni: dont René, qui suit; Urbain-Gabriel, qui épousa en 1668, Louise de Guillot

René Moreau, épousa en 1641, Gabrielle du Mesnil: dont Félix, qui suit; Urbaine & Eléonore.

Félix Moreau, épousa en 1702, Marie-Thérèse du Bouchet: dont Charles-Félix, qui suit; Charles-Louis, mort au service en 1735; Marie-Thérèse; & Françoise-Renée, mariée à Louis-Joseph de Caqueran, Ecuyer, Seigneur de Beauclos, demeurant à la Terre de Brion, en Normandie.

Charles-Félix Moreau, Seigneur de la Poissonnière, épousa, 1°. N..... de la Poterie de la Mérie, sans enfans; 2°. Marine-Françoise-Emilie Rotier, fille de M. Marin de Madrelle, Ecuyer, Seigneur de Belin, & de Madame Louise-Renée de Maridort.

Cette Généalogie a été faite sur les titres qui sont dans le trésor de la Seigneurie de la Poissonnière.

OUEN-LE-BRISOUL (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Nuillé-le-Vandin, l. ½; Coupetrain, l. ¾; S. Cir-en Pail, l. 1 ¼; S. Georges-le-Gautier, l. 4 ¼; la Chapelle Saint-Frai, l. 4; Mans, l. 3 ½.

Il y a de S. Ouen à Carouge, M. l. 3 ½; Prez-en-Pail, M. l. 2 ¼; Javeron, M. l. 2 ½; Juvigni, M. l. 2 ½; Linières-la-Doucelle, M. l. 2 ½; S. Patrice, l. 1 ¼; Orgères, l. 1 ¾; Antoigni, l. ½; Couterne, l. 1 ¼; Mehoudin, l. ¼; Bois de Magni, l. ¼.

La Paroisse est arrosée à l'O. par un ruisseau.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque. Il y a 500 Communians.

Il y a à S. Ouen la Chapelle du Jariel, estimée 120 liv., à la présentation des Héritiers Jean Bignon, Sieur de la

Pilonnois; celle de Notre-Dame, estimée 5 liv., & celle de Villiers, estimée 120 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Fief de Courbebois, qui relève du Roi, par son Château de Falaise, & qui appartient aujourd'hui, par acquisition, à M. de Montreul, Comte de la Chau, comme on verra ci-après.

En 1213, Robert de Javains, Seigneur de S. Ouen, reconnut que Guillaume de Javains, Seigneur de S. Ouen, avoit donné à l'Evêque du Mans la présentation de la Cure de S. Ouen.

Il y a apparence que le Prieuré de la Madelaine, dit de Javains, dans la Paroisse de Tessé, a été fondé par quelqu'un de cette Maison.

Avant l'an 1401, la Seigneurie de S. Ouen fut partagée par moitié entre Jean Pantouf, mari de Jeanne Poupin, fille de Jean Poupin & de Jeanne de Javains; & Guillaume le Bitoux, Ecuyer, mari d'Etiennette de Javains. Ce Fief n'a point encore été réuni; la partie échue à Guillaume le Bitoux, passa d'abord dans la Famille de Souquet, par le mariage de Gilote le Bitoux avec Jean Souquet; & ensuite en celle de Robillard, par acquisition.

En 1525, Edmond Robillard acquit par décret, sur Jean Souquet, la Terre de S. Ouen, & en donna déclaration au Roi en 1527. Edmond Robillard avoit épousé Antoinette Vauquelin: dont Léonard, qui suit.

Léonard Robillard, fut père de Jacques, qui suit.

Jacques I de Robillard, Seigneur de S. Ouen, épousa Jeanne de Lamboul, Dame de la Fresnais en Coupetrain, dont Jacques, qui suit; Jean, Sieur de la Fouchardière, qui épousa Madeleine de Lunel, dont Claude, qui n'eut que Marie-Madeleine, mariée à Jacques de Boisandré; René; Gilles, Sieur de la Rullerie, qui épousa Renée de Moré, dont François, qui eut de Marguerite de Moré, Marin, mort sans enfans; & Hervé, qui eut de Renée Deschamps, sa femme, Jacques, Sieur de la Coudraye, mort en 174... ne laissant que Jacques-Augustin, mort Curé de la Ferté-Macé, en 1770; & des filles sans alliance.

Jacques II de Robillard.

Jacques III ou IV de Robillard, épousa Geneviève Malet, Dame de Brévaux, dont Charles, mort sans alliance; Nicolas, qui suit; & Jacques, mort en 1752, lequel avoit épousé, 1°. N.... dont des garçons, morts

jeunes, ſans alliance; & deux filles, mariées, l'une à M. de Saci, & l'autre à M. de la Motte, mortes toutes deux ſans poſtérité; Jacques épouſa, 2°. en 1750, Joſephe-Eliſabeth de Vigneral, dont un fils, mort âgé de deux ans ſept mois.

Nicolas de Robillard, Seigneur de S. Ouen & de Brévaux, a laiſſé de ſon mariage N.... Gaſpard-Nicolas-Henri, qui ſuit.

Gaspard-Nicolas-Henri de Robillard, a épouſé en 17.... Il vendit en 1771, la Terre de S. Ouen à M. le Comte de la Chaux. L'autre partie du Fief de S. Ouen, dont il eſt parlé ci-devant, paſſa de Guillaume le Bitoux à Guillemette, ſa fille, mariée à Fouquet, Seigneur de Coulonge, dont Jeanne, qui épouſa Gilles, Seigneur de Mathan, dont Nicolas, mort en 1538, lequel de Madelaine d'Epinai, ſon épouſe, eut Joachim & Georges, auteurs des deux branches qui ſe ſont réunies dans ce ſiècle.

Robert de Mathan vendit, en 1594, le trait de dîme qu'il avoit dans la Paroiſſe de S. Ouen, à Louiſe de Pommereuil, Dame de Bellefontaine & de Monceaux, ſur laquelle François de Catei, qui avoit acheté en 1595 le Fief de S. Ouen, retira ledit trait de dîmes.

François de Catei, eut de ſon mariage, Julien, qui ſuit; & Jean, qui fut Prêtre.

Julien de Catei, eut François, qui ſuit; & Louis, mort ſans alliance.

François de Catei, épouſa Catherine de Pierrefitte: dont une fille, qui ſuit.

N.... de Catei, épouſa en 1681, Pierre Fromont, Seigneur de Mieucé, dont N... de Mieucé, qui vendit en 1751, le Fief de S. Ouen, avec le trait de dîmes, à M. le Comte de la Chaux; & Henri-François, qui ſuit.

Henri-François de Mieucé, retira en 1752, ledit Fief de S. Ouen & le trait de dîmes: il laiſſa de ſon mariage, Pierre-Henri, qui ſuit.

Pierre-Henri Fromont de Mieucé, Siegneur du Fief de S. Ouen, ſous la dépendance de la Terre de S. Ouen, épouſa Anne-Renée Macé, morte en 1763, dont un fils unique.

Madame la Comteſſe de la Chaux m'a fourni les matériaux de cet article.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Ouen, la Terre du Boishamelin, qui appartient à M. le Comte de la Chaux.

Le Boishamelin étoit autrefois une Maiſon Seigneuriale,

dont l'emplacement paroît encore, avec les fossés qui l'entouroient. Le Fief du Boishamelin s'étend dans les Paroisses de Nuillé-le-Vandin, de la Palu, dont il donne la Seigneurie de Linières-la-Doucelle, de Cirail-le-Bas, de S. Samson & de S. Calais-du-Désert.

En 1362, Jean le Chapelais étoit Seigneur du Boishamelin.

En 1453, Olivier de la Chapelle le possédoit; il a resté dans cette Maison jusqu'en 1526, que Julien de la Chapelle le vendit à Robert Roger, Seigneur de Collière, d'où il passa, par femme, en 1530, à Jean Desprez, & par Jeanne Desprez à N.... de Mondot. Joachim de Mondot maria Françoise, sa fille, à Michel de Montreul, fils de Jacques, Seigneur de la Flétrie, &c. & de Françoise de Loré, à qui N.... de Loré, son père, donna la Terre de la Chaux. Le Boishamelin passa de la Famille de Montreul en celle de Malet, par le mariage de Marie de Montreul avec Claude Malet, Seigneur de Coulfru & de Tessé; & de celle de Malet en celle de Boivin, par le mariage de Jeanne Malet avec Jean-Baptiste de Boivin, Seigneur de Bonnetot, Premier Président de la Chambre des Comptes de Normandie, mort en 1706. De ce mariage sont issues deux filles, Jeanne-Marguerite, mariée à Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, Premier Président du Parlement de Normandie; celle-ci eut son mariage en argent; & Madelaine, qui épousa en 1711, Etienne d'Aligre, Président à Mortier du Parlement de Paris; ils vendirent en 1714, le Boishamelin à René-Charles-Henri de Montreul. V. *l'art. Nuillé-le-Vandin. Mém. de la Chaux.*

OUEN-EN-CHAMPAGNE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, Election du Mans, à l'O. S. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Christophe, l. 1 $\frac{1}{2}$; Crannes, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pruillé, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Ouen à Loüé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Brullon, M. l. $\frac{1}{4}$; Vallon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Sablé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Chevillé, l. $\frac{1}{2}$; Vildieu, l. $\frac{1}{2}$; S. Pierre-des-Bois, l. 1 $\frac{1}{4}$; Marcil, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au S. O. par un courant d'eau.

La Cure est un Prieuré de l'Ordre des Chanoînes Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de la Roë: elle est estimée 800 liv. Il y a 450 Communians.

Il y a à S. Ouen, la Prestimonie la Grange, estimée 90 liv., à la presentation des Parens Epinard; & celle de la Rue, estimée 55 liv.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartenoit à M. le Comte de Maridort, Ancien Sénéchal du Maine, qui l'a vendue depuis peu à M. des Londes, Secrétaire du Roi. Voyez *la Généalogie de Maridort, à l'article Bourg-le-Roi,*

OUEN-DE-MIMBRÉ (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Fresnai, M l. 1 ½; Moitron, l. 2 ¼; Assé-le-Riboul, l. 1 ½; S. Jean-d'Assé, l. 1 ¼; la Basoge, l. 1 ½; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de S. Ouen à Beaumont, M. l. 2; Alençon, M. l. 3 ½; René, M. l. 3; Sillé, M. l. 3 ¼; S. Germain, l. 1; Colombiers, l. 1 ½; S. Victeur, l. ¼; Assé-le-Boisne, M. l. 1 ½.

La Paroisse est arrosée du N. au S. par un petit ruisseau, qui fait tourner un moulin à blé.

La Cure, estimée 15 à 1600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à S. Ouen la Chapelle de S. Gervais, estimée 5 l., à la présentation du Seigneur; cette Chapelle est bâtie à la Métairie de Maigné, & est interdite; c'est pourquoi la fondation, faite en 1438, par Jean Louvier, Prêtre, s'acquitte dans l'Eglise Paroissiale. Il y a aussi une Chapelle fondée au Château de Mimbré, à la présentation du Seigneur; il y a une autre Chapelle audit Château, annexée à la Cure, fondée en 1235, par nobles Hébert de la Porte, Guillemette de Panard & Guillaume d'Ecoulant, Seigneurs de Mimbré: de temps immémorial les Seigneurs se sont emparés des fonds de cette Chapelle. Il y a une Prestimonie au lieu du Gué, fondée en 1652, par François Bignon, Prêtre: ses héritiers doivent la présenter à un Prêtre de la famille.

Le sol de la Paroisse est de deux espèces, dont environ les deux tiers produisent du froment, le reste produit du seigle, de l'avoine & du carabin: on recueille aussi du chanvre; il y a quelques petits taillis, dont la plupart dépandent de la Seigneurie.

Il y a dans la Paroisse dix Métairies, & environ dix-huit bordages.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Mimbré. Outre le Fief de Mimbré, il y a à S. Ouen celui de Maigné.

M. Ragaigne, Curé, m'a fourni un Mémoire.

OUEN-DES-OIES (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, à l'O. N. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Neau, l. $\frac{3}{4}$; Torcé, l. 3 $\frac{1}{2}$; Ruillé, l. 3; Chaufour, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de S. Ouen à Evron, M. l. 2; Monseurs, M. l. $\frac{3}{4}$; Bais, l. 3 $\frac{1}{2}$; Sainte Susanne, M. l. 3; Mayenne, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Laval, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Brée, l. $\frac{1}{2}$; Deux-Evailles, l. $\frac{1}{2}$; la Basoge-des-Aleux, l. 1 $\frac{1}{4}$; Châlon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Gênes, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau.

La Cure, estimée 550 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 240 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux héritiers de feu M. le Comte de Montesson.

OUEN-DES-PONTS (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, M. l. $\frac{3}{4}$; Souligné, l. 1; Joué, l. $\frac{3}{4}$; Coulaines, l. 2; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Ouen à Beaumont, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Bonnestable, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Fresnai, M. l. 4; Montfort, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Mezière, l. 1 $\frac{1}{2}$; Congé, l. $\frac{3}{4}$; Lucé, l. $\frac{1}{2}$; Mareſché, l. 1 $\frac{1}{4}$; Teillé, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière d'Orne; à l'E. & à l'O. par deux ruisseaux.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 430 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Ballon, qui appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *sa Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

OUEN-DES-TOITS (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. $\frac{1}{2}$; Sougé, l. 3; Vaige, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Jean-sur-

Erve, l. 1 ½; S. Denis d'Orques, l. 1 ¼; Chaſſillé, l. 2 ¼; Coulans, l. 2; Chaufour, l. 1 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de S. Ouen à Entrames, M. l. 4 ¼; Coſſé-le-Vivien, M. l. 3 ¼; Ernée, M. l. 3 ¼; Loiron, M. l. 2; Olivet, l. 1 ½; S. Germain-le-Fouilloux, l. 2; Andouillé, l. 2; la Baconnière, l. 1; le Bourgneuf, l. 1; Launay-Villiers, l. 1 ¼; S. Pierre-de-la-Cour, l. 1 ¼; la Brulatte, l. 1 ½.

La Cure, eſtimée 600 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a à S. Ouen, le Prieuré de S. Ouen-le-Thibaut, eſtimé 350 liv., à la préſentation de l'Abbé d'Evron; & la Chapelle de la Herberdière, eſtimée 60 liv., à la préſentation du Procureur de Fabrice. Il y a à S. Ouen 1400 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

Il y a marché tous les Mercredis, & foire le 23 Avril, le 25 Juin, le 26 Août & le 18 Décembre.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Comté de Laval, dont M. le Duc de la Trémoille eſt Seigneur. Voyez *ſa Généalogie, à l'article Laval.*

OUSTRILLE (S.), petit Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montoire, M. l. demi-quart; Troo, l. 1; Vancé, l. 2 ¼; Montreuil-le-Henri, l. 1 ¾; Grand Lucé, l. 1 ½; Parigné-l'Evêque, l. 2 ½, Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de S. Ouſtrille à Vendôme, M. l. 3 ¼; Beſſé, M. l. 2; la Chartre, M. l. 4 ¼; S. Calais, M. l. 4 ¼; Ternai, l. 1; S. Martin, l. ¼; Laverdin, l. ½; S. Quentin, l. ¾; S. Jacques, l. 1; Artins, l. 1 ½.

La Cure, eſtimée 3 à 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 500 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Montoire, qui appartient à M. le Marquis de Querrhoent. Voyez *Montoire.*

OYSÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, Chef-Lieu du Doyenné d'Oyſé, Election de la Flèche, au S. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-le-

Polin, l. ½; Arnages, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Oysé à Ecomoi, M. l. 2 ½; la Suze, M. l. 2; Malicorne, M. l. 3; la Flèche, M. l. ; Mancigné, M. l. 1 ½; Pontvallain, M. l. 1 ¼; Serens, l. ½; Mezéré, l. 1 ¼; la Fontaine-Saint-Martin, l. 1; Courcelles, l. 1 ¼; Châteaux-l'Hermitage, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. au S. & à l'O. par le ruiſſeau de Feſſard, qui fait tourner quatre moulins.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Prieur. Il y a 500 Communians.

Il y a à Oysé, le Prieuré, eſtimée 2000 l., à la préſentation de l'Abbé de Vezelais, du Diocèſe d'Autun. Outre le Prieuré d'Oysé, il y a celui de Feſſard, dédié à Sainte Anne, eſtimé 1000 liv., poſſédé par les Chanoines Réguliers de Château-l'Hermitage; il y a la Chapelle de S. Blaiſe, eſtimée 50 liv., à la préſentation du Prieur d'Oysé; & celle du S. Sacrement, eſtimée 35 liv., à la préſentation du Curé & du Procureur de Fabrice.

Le ſol, maigre & landais, produit du ſeigle & du carabin: les terres aux environs du Bourg ſont aſſez bonnes; on y recueille du froment & du chanvre. On recueille beaucoup de marons dans la Paroiſſe; c'eſt le principal commerce. Il y a des prairies ſur les bords du ruiſſeau, dont le foin n'eſt pas de bonne qualité.

Oysé eſt dit en latin, *Yſiacum*, à cauſe d'un Temple de la Déeſſe Yſis, qui y étoit bâti. *Courvaiſier, page* 90.

On voit dans la lande des Fauconnières, deux grandes pierres plantées debout, dont l'une eſt beaucoup plus haute que l'autre, ce qui leur a fait donner le nom de mère & de fille; c'eſt, ſelon les apparences, quelque monument érigé par les anciens.

S. Hilaire, Prêtre ſolitaire, qu'on dit Filleul de Saint-Hilaire, Evêque de Poitiers, mourut à Oysé, où il fut inhumé; ſon corps fut tranſporté au Mans en 841, & dépoſé par l'Evêque S. Aldric dans une Chapelle qui eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale de S. Hilaire. Ses Reliques étoient enfermées dans une châſſe de bois doré, dont l'Evêque Eméri-Marc de la Ferté fit l'ouverture, à la réquiſition des habitans, au mois de Mars 1640. *Courvaiſier, page* 104. *Bondonnet, page* 137 *&* 369.

En 1440, le Prieur d'Oysé refuſa d'être viſité dans ſon Prieuré par l'Evêque Jean d'Hierrai: l'affaire fut portée devant le Pape, qui nomma des Commiſſaires pour examiner les raiſons des deux partis. En 1442, ces Commiſſaires confirmèrent l'Evêque dans le droit de viſiter ce

Prieuré. *Cartul. vert de l'Evêché, fol.* 11. *Courvaisier, page* 720. *Bondonnet, page* 634.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré, qui a un Fief aſſez étendu, avec le droit de préſenter les Cures d'Oyſé & de Serens.

Il y a à Oyſé la Terre de Montopin, qui appartient à M..... de Montopin, Lieutenant-Général d'Artillerie. Il y a auſſi la Terre de Beaumont.

Le Prieuré de Feſſard poſſede un Fief dans la Paroiſſe.

Oyſé a donné naiſſance à deux ſavans, Pierre Belon, & au P. Marin Merſenne, Minime.

Pierre Belon étoit Médecin, né vers 1517; il paſſa une partie de ſa vie à voyager dans les pays étrangers. Le premier ouvrage qu'il donna au Pubic, fut ſes Obſervations, qui furent imprimées pour la première fois en 1553; ce même ouvrage fut réimprimé en 1554, enſuite en 1555, chez Corrozet & Cavelat. La Croix du Maine ne fait point mention des deux premières éditions. Ces trois editions ſont *in*-4°. Il y en eut une *in*-8°. la même année 1555, à Anvers. L'Hiſtoire des Poiſſons avec leurs portraits, gravés en bois, parut d'abord en Latin à Paris, en 1553, *in*-4°. Belon, qui en étoit l'auteur, la traduiſit lui-même en François, & la fit imprimer en 1555, *in*-12. Il donna auſſi la même année ſon Livre ſur les Oiſeaux; Paris, *in-fol.* & en 1557, *in*-4°. & celui des portraits des oiſeaux, ſerpens, herbes, arbres, hommes & femmes d'Arabie & d'Egypte, enrichis de quatrins, avec la carte du Mont-Athos & du Mont-Sinaï. En 1558, il fit imprimer à Paris, chez Corrozet, *in*-8°. les Remontrances ſur les défauts du labour & culture des plantes & connoiſſances d'icelles, contenant la manière d'affranchir & apprivoiſer les arbres ſauvages. Les Obſervations de Belon, & ſes Remontrances ſur le défaut du labour, ont été traduites en Latin & publiées à Anvers en 1589, par Charles de l'Ecluſe, dit en Latin, *Carolus Eluſius*, natif d'Arras, Médecin des Empereurs Maximilien II, & Rodolphe II. Belon dédia ſes Obſervations au Cardinal de Tournon, ſon Mécène. Les Ouvrages de Belon ſont rares, ceux ſurtout qui n'ont pas été réimprimés. Belon a compoſé pluſieurs autres Ouvrages qui n'ont pas été imprimées. Belon a été accuſé de Plagiat. M. de Thou a donné dans cette accuſation (Hiſt. Liv. 14.); mais il a été bien défendu par le P. Niceron, Tom. 24, p. 40. par M. Clément, (Bibliot. Curieuſe, Tome 3, p. 104), & par D. Liron, (Singularités Hiſtor. Tome 1, p. 438.). Belon étoit penſion-

naire du Roi Henri II, qui lui avoit donné un logement au Château de Madrid, dans le Bois de Boulogne. Un soir qu'il y retournoit, il fut assassiné à l'entrée du Bois, au mois d'Avril 1564. *La Croix du Maine, Rigoley de Juvigni, Lavocat.*

Le second savant, né à Oysé, est Marin Mersenne, Minime. Le Père Mersenne fut très-célèbre dans son Ordre & parmi les savans; il naquit le 8 Septembre 1588. Il étudia à la Flèche en même-temps que Descartes, dont il fut ami jusqu'à la mort; il étudia ensuite en Sorbonne, & entra chez les Minimes en 1611; il apprit l'hébreu, & devint très-savant dans la Philosophie, dans les Mathématiques & dans la Théologie. Il fut élu Supérieur de la Communauté des Minimes de Nevers en 1619; mais voulant se donner tout entier à l'étude, il renonça à tous les emplois de son Ordre, & voyagea en Allemagne, en Italie & dans les Pays-Bas, où il se fit estimer. On a de lui un grand nombre de bons Ouvrages, entre autres, *Questiones celebres in Genesim; Harmonicorum libri*, in-*fol. de Sonorum natura, causis & effectibus:* (cet Ouvrage est fort estimé). *Cogitata Phisico-Mathematica;* la Vérité des Sciences; les Questions Inouies, &c. On trouve plusieurs de ses Lettres latines parmi celles de Martin Ruat, célèbre Socinien.

Le Père Mersenne étoit d'un tempérament doux, tranquille, honnête & engageant, ce qui l'a fait traiter d'homme crédule par Baillet. Le Père Hilarion de Coste a composé la vie du P. Mersenne. Le Père Mersenne mourut à Paris le premier Septembre 1648. *l'Abbé Goujet, Suppl. de Moréri, Baillet, Jugement des Savans. Baillet, Vie de Descartes. D. Liron, Singul. Histor. Lavocat, Diction. Hist.*

P A L P A L

PALU (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coupetrain, l. 1 ¼; S. Cir, l. 1 ¼; S. Paul-le-Gautier, l. 3 ¾; Mezières, l. 4 ½; la Chapelle S. Frai, l. 1 ½; Milesse, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de la Palu à Madré, M. l. 1 ½; Prez-en-Pail, M. l. 2 ¼; Linières-la-Doucelle, M. l. 2; Lassai, M. l.

3 ½; S. Ouen-le-Brifoul, l. ½; Méhoudin, l. 1 ¼; Nuillé-le-Vaudin, l. ¼; S. Patrice, l. ¼; le Bois de la Motte, l. ¼.

La Paroiffe eft arrofée au S. par le ruiffeau de Bourchien, qui forme un étang.

La Cure, eftimée 700 liv., eft à la préfentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Le fol produit du feigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiffe eft annexée à la Terre du Bois-hamelin, dont M. le Comte de la Chaux eft Seigneur. Voyez *l'article S. Ouen-le-Brifoul & Nuilli-le-Vandain.*

PANON, Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eft éloigné de fept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Congé, l. 2 ¼; Souligné-fous-Ballon, l. 1 ¼; Joué-l'Abbé, l. ¼; Couhaines, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Panon à Mamers, M. l. 1 ¼; René, M. l. 1 ¼; S. Côme, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 3; Beaumont, M. l. 3 ¼; Vezot, l. 1 ¼; S. Remi-du-Plain, l. ¼; Saone, l. ¼; Montrenaut, l. ½; Pifieux, l. ¼; S. Longis, l. 1.

Le Bourg eft fitué fur un marais. Les foffés, dits de Robert-le-Diable, paffent dans la Paroiffe.

La Cure, eftimée 3 à 400 liv., eft à la préfentation du Chapitre de l'Eglife du Mans. Il y a 50 Communians.

Le fol produit du froment, du feigle & de l'avoine.

Environ l'an 1204, la Terre de Panon fut en partie donnée & en partie vendue au Chapitre de l'Eglife du Mans, pour 45 liv. Mançais. *Regiftre blanc du Chapitre.*

La Seigneurie de Paroiffe appartient au Chapitre de l'Eglife du Mans.

PARENNE, Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé de Paffais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eft éloigné de fept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Bernai, l. 2 ½; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Parenne à Sillé, M. l. 2; Conlie, M. l. 2 ¾; Evron, M. l. 3 ½; Sainte Sufanne, M. l. 3; Loué, M. l. 3 ¼; Rouefſé, l. 1; Voûtré, l. 1 ½; Torcé-en-Charnie, l. 1 ½; Neuvillette, l. 1; S. Simphorien, l. 1 ¼; Tennie, l. 2; Rouez, l. 1 ½.

La Paroiffe eft arrofée au N. & à l'E. par le ruiffeau de

Végronne; au S. par l'étang de Conservis & deux petits courans d'eau; & au N. O. par la rivière de Végre.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Pierre-la-Cour.

Il y a à Parenne la Chapelle de la Cocherie, estimée 15 liv.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Courdemanche.

PARIGNÉ-SOUS-BRAYE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Georges de Fouletorte, l. 6 $\frac{1}{4}$; Neuvi, l. 4 $\frac{1}{2}$; Trangé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Parigné à Mayenne, M. l. $\frac{1}{2}$; Ambrières, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Denis-de-Gastine, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ernée, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Gorron, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Grand Oisseau, l. 1; Châtillon, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Georges de Butavent, l. $\frac{1}{2}$; S. Baudelle, l. $\frac{3}{4}$; S. Fraimbaut, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Forêt de Mayenne, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Braye; au N. & à l'O. par deux courans d'eau.

La Cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'Abbé de Savigné.

Il y a à Parigné la Chapelle de la Nouette, estimée 5 l.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à l'Abbé de Savigné.

PARIGNÉ-L'EVÊQUE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de trois lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Parigné au Grand-Lucé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Bouloire, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ecomoi, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Château-du-Loir, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; la Suze, M. l. 5; Challe, l. 1; Volnai, l. 2; Ardenai, l. 1 $\frac{3}{4}$; Changé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Ruaudin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mersenne, l. 1 $\frac{3}{4}$; Brette, l. $\frac{3}{4}$; Teloché, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Mars-d'Oustillé, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Narais; & à l'O. par celui de l'Arche aux Moines.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 1800 Communians.

Il

Il y a à Parigné la Chapelle de Sainte-Anne, estimée 60 liv., à la présentation du Chapitre du Mans; celle de Brault la Cabaretière, fondée en 1526, par Louis de la Chasserie, estimée 70 liv., à la présentation du Seigneur de Brault; celle du Breuil, estimée 10 liv., à la présentation du Seigneur du Breuil; la Chapelle, dite le Prieuré de Loudon, estimée 400 liv., à la présentation de l'Abbé de Tiron; celle de la Pescherie, estimée 100 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; & la Prestimonie du Petit Epaigné, estimée 5 liv. ou 50 liv.

Il y a à Parigné un Collége, estimé 60 liv.

Environ l'an 1150, l'Eglise de Notre-Dame de Parigné fut donnée au Chapitre de l'Eglise du Mans, qui a droit d'y percevoir deux parts des dîmes & deux parts des oblations qui se font aux principales Fêtes de l'année; savoir, de tous les SS. de Noël, de la Purification, de Pâques & de l'Assomption de la Sainte Vierge. *Cartul. blanc du Chapitre.*

L'Evêque Hamelin confirma, en 1210, l'Eglise de Parigné dans son exemption du droit de procuration. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol est maigre, & produit du seigle, de l'avoine, du carabin & du chanvre; il y a des landes, entre autres, la grande lande de Vaugautier. On s'est mis depuis plusieurs années à cultiver beaucoup de vignes, qu'on nomme *voliers*; on les élève, au moyen de perches qui les soutiennent, à huit & dix pieds de hauteur; ces voliers rapportent beaucoup de petit vin, qui n'est pas mauvais; mais comme on cultive ces voliers dans les terres labourables, on y recueille très-peu de blé; & je pense que cette nouvelle culture est dans le cas de la Déclaration du Roi, qui défend la plantation de nouvelles vignes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Prévôté Régale du Chapitre de l'Eglise du Mans.

Environ l'an 650, Alain, Seigneur de Sablé, donna à l'Evêque & à l'Eglise du Mans, *Lugdunum*, la Terre de Loudon, située dans la Paroisse de Parigné-l'Evêque, dont le Chapitre du Mans est Seigneur Fondateur, Décimateur, Patron & Collateur de la Cure. *Ménage, Supplément de l'Histoire de Sablé MS.*

La Terre de Loudon a donné son nom à une ancienne Famille éteinte depuis long-temps; Geoffroi de Loudon, Evêque du Mans, où il siégea depuis 1234 jusqu'à 1255, étoit de cette Famille. La Terre de Loudon a été possédée par la Maison de Morin & par celle de Clermont Gale-

rande, dont une branche prit le nom de Clermont-Loudon. Voyez *la Généalogie de Clermont, à l'article Clermont*. Cette Terre appartient aujourd'hui à

Il y a aussi dans la Paroisse de Parigné, la Terre du Breuil, qui est une Baronnie, qui appartient aux héritiers de M. de Montlouis, qui l'avoit acquise des héritiers de Jacques Rillé, Ecuyer.

Le Baron du Breuil est un des quatre qui doivent accompagner le Seigneur Evêque du Mans le jour de sa première entrée.

L'Evêque Michel de Bréiche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363, reçut la foi & hommage que Pierre Gauquelin lui fit pour la Terre du Breuil, qu'il possédoit, à cause de Thiéphaine Doucelle, sa femme, avec la reconnoissance qu'il lui donna pour le service qu'il lui devoit à son installation, qui étoit d'aider à le porter depuis S. Ouen jusqu'à l'Eglise Cathédrale; pourquoi il avoit droit de prendre le cheval sur lequel l'Evêque étoit arrivé à l'Abbaye de S. Vincent. *Courvaisier, page 592.*

L'Evêque Nicolas, qui siégea au Mans depuis 1214 jusqu'à 1216, ordonna, par son testament, que le revenu de sa part des dîmes qu'il avoit droit de percevoir dans la Paroisse de Perigné, & qu'il avoit abandonnée à son Chapitre, seroit distribuée seulement aux Chanoines qui assisteroient à son anniversaire. *Courvaisier, page 485.*

L'Evêque Robert de Clinchamp, qui siégea au Mans depuis 1299 jusqu'à 1309, releva les bâtimens de Ceaulcé & de Parigné, qui avoient été abattus pendant les troubles arrivés sous le Pontificat de Jean de Tanlai, l'un de ses prédécesseurs. *Courvaisier, page 552.*

Le 22 Mars 1453, l'Evêque Martin Berruyer traita avec Sanson de Cens, Chevalier, Seigneur de la Rochebouet, fils de Dame Jeanne Morelle, Dame du Breuil, & donna à l'Evêque l'emplacement de trois moulins, en Parigné, au lieu de certaines rentes qu'il lui faisoit. *Cartul. rouge, fol. 291. Cenomania. MS.*

PARIGNÉ-LE-POLIN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election du Mans, au S. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnages, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Parigné à la Suze, M. l. 1 ¼; Malicorne, M. l. 3 ¼; Pontvallain, M. l. 2 ½; Ecomoi, M. l. 2 ½;

la Flèche, M. l. 5 $\frac{3}{4}$; S. Ouen-en-Belin, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Gervais-en-Belin, l. 1 $\frac{3}{4}$; Fillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mezéré, l. 2 $\frac{1}{4}$; Cerens, l. $\frac{3}{4}$; Yvré-le-Polin, l. $\frac{3}{4}$; Motte-Rouge, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & à l'O. par le ruiſſeau de Feſſard.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé S. Memin d'Orléans. Il y a 350 Communians.

Il y a à Parigné le Prieuré, eſtimé 500 liv., à la même nomination que la Cure; la Chapelle de la Chevalerie, eſtimée liv., à la préſentation du Seigneur; celle Deshayes, eſtimée 230 liv.; celle de Notre-Dame de Piété, eſtimée 15 liv., à la préſentation du Seigneur: elle eſt nommée de la Boſſerie; & celle de Notre-Dame, eſtimée 100 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a quelque vignes & une partie de la lande de Bourvé, dans laquelle on prétend que Jules-Céſar donna un combat.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Broc, qui y a renouvelé un beau château, ſitué ſur une élévation, qui procure une vue extrêmement étendue: ce château ſe nomme les Perrais.

Il y a dans la Paroiſſe de Parigné, la Terre de la Forterie, qui appartient à M. du Bouchet, dont le fils unique a été Officier dans un Régiment.

PARNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pierre-d'Erve, l. 3 $\frac{1}{4}$; Torigné, l. $\frac{3}{4}$; Loué, l. 3 $\frac{1}{4}$; Taſſillé, l. 1; Rouillon, l. 3 $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Parné à Laval, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Meſlai, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Château-Gontier, l. 4 $\frac{1}{2}$; Grez-en-Bouère, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ballée, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Bazogers, l. 1 $\frac{1}{4}$; Louvigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Forcé, l. 1; Entrames, l. 1; Courberie, l. $\frac{3}{4}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Ouette, qui coupe la Paroiſſe du N. E. au S. E.

La Cure eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers. Il y a 720 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimée 600 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de la Tour-Landri. Voyez *la Généalogie, à l'article Entrammes.*

PAS (le), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ambrières, l. 1 ¼; S. Loup-du-Gaſt, l. ¼; la Chapelle-au-Riboul, l. 2 ¼; Vimarcé, l. 4 ½; Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 ½; Cures, l. ½; Mans, l. 4.

Il y a du Pas à Paſſais, M. l. 2; Gorron, M. l. 2; Laſſai, M. l. 3 ¼; Sept-Forges, M. l. 3; Coueſmes, l. ½; le Bois, l. ¼; Brecé, l. 1 ¼; S. Mars-ſur-Colmont, l. 1 ½; Cigné, l. 1 ½; Soucé, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Chevaigne; à l'E. par l'étang de Baſeille; & au S. par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 1350 Communians.

Il y a au Pas, la Chapelle des Colins, eſtimée 10 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de Lonlai.

PASSAIS (le), eſt un canton du Diocèſe du Mans, qui a donné ſon nom à un des Archidiaconés de l'Egliſe du Mans. Le canton de Paſſais en Normandie, étoit anciennement un pays de forêts inhabité. Voyez *l'article Domfront en Paſſais.*

PATERNE ou PATER (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Champfleur, l. ¾; Bourg-le-Roi, l. ¼; Coulombier, l. 1; Beaumont, l. 1 ¼; S. Marceau, l. 2 ¼; la Baſoge, l. 2; Mans, l. 2 ½.

Il y a de S. Paterne à Alençon, M. l. ½; Mamers, M. l. 4 ¼; René, M. l. 3 ¾; Beaumont, M. l. 4 ½; Freſnai, M. l. 3 ½; S. Germain-de-Corbie, l. ¼; Hellou, l. 1 ¼; Arconnai, l. ½; S. Rigomer-des-Bois, l. 1; Lignières-la-Carelle, l. 1; Chenai, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Sore.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Martin de Sées. Il y a 500 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimé 320 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Lucé.

PATRICE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Prez-en-Pail, M. l. 2 ½; Douillet, l. 5; Vernie, l. 2 ½; Mileſſe, l. 3 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Patrice à la Ferté-Macé, M. l. 1 ½; Linières-la-Doucelle, M. l. 1 ½; Coupetrain, M. l. 1 ½; Madré, M. l. 2 ¼; la Motte-Fouqué, l. ½; Magni, l. ¼, S. Ouen-le-Briſoul, l. 1; la Palu, l. ¾; Orgère, l. 1; les Bois de Magni, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. au S. O. & à l'O. par le ruiſſeau de Gourbes, & par l'étang des Forges de Coſſé.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 400 Communians.

Il y a à S. Patrice, la Chapelle de S. Aubert de la Motte-Fouqué, eſtimée 350 liv., à la préſentation du Seigneur de la Motte-Fouqué. Cette Terre eſt ſituée dans la Paroiſſe du même nom; la Seigneurie de Paroiſſe de Saint Patrice, y eſt annexée. Voyez *l'article la Motte-Fouqué.*

Le ſol poduit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

PAVACE (S.), Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois quarts de lieue.

Il y a de S. Pavace à Neuville-ſur-Sarte, l. ¼; S. Saturnin, l. ¼; S. Aubin, l. ½; Sargé, l. ¾; Savigné-l'Evêque, l. 2.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 220 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. au S. par la rivière de Sarte, & au S. par le ruiſſeau de Monnet.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Montéhar, qui y eſt ſituée, & qui appartient à M. Richer de Montéhar.

En 840, l'Evêque S. Aldric fit la tranſlation du corps de S. Pavace, & du bras droit de S. Liboire, & les dépoſa dans le Monaſtère de S. Sauveur, qu'il avoit fait bâtir dans le lieu où eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale de S. Pavace. *Baluſe, Acta Aldrici, p. 111. Cenomania.*

Le même S. Aldric ordonna que tous les ans, le 16 des calendes d'Octobre, jour de la conſécration de ce Monaſtère de S. Sauveur, les Chanoines & le Clergé de ſon

Eglise Cathédrale, accompagné des Clercs & des Prêtres de la Ville & Fauxbourgs, se rendroient processionnellement au Monastère de S. Sauveur, pour y chanter les premières Vêpres, & le lendemain y célébrer la Messe avec les Moines, qui étoient tenus de leur fournir une certaine quantité de viande, &c. *Baluse, Acta Aldrici, page 76.*

PAVIN-DES-CHAMPS (S.), petit Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, à un démi-quart de lieue de l'Eglise Cathédrale.

La Cure, estimée 600 l., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 450 Communians.

Il y a à S. Pavin, le Prieuré, estimé 500 liv., à la même présentation que la Cure.

Le sol produit du froment, du seigle & des pois: il y a des vignes.

L'Evêque S. Domnole, qui siégea au Mans depuis 560 jusqu'à 581, assigna à un Moine, nommé Pavin, un fonds de terre qui s'étendoit depuis la rivière de Sarte jusqu'au Tertre de Baugé, au bas duquel il édifia quelques cellules, fit bâtir une Eglise, & y vécut avec plusieurs Moines. *Courvaisier, page 168.*

PAUL-LE-GAUTIER (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller a Mezière, l. 4 ½; la Chapelle S. Frai, l. 1 ½; Milesse, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Paul à Villaine-la-Juhel, M. l. 2 ¾; la Pôté-des-Nids, M. l. 1 ¼; Fresnai, M. l. 2 ½; Sillé, M. l. 3; Gèvres, M. l. 1 ¼; Bourg d'Averton, l. 2; S. Mars-du-Désert, l. 1; S. Georges-le-Gautier, l. ½; Sougé-le-Ganelon, l. 1 ½; S. Léonard-des-Bois, l. 1; la Forêt de Chémasson, l. ¼.

Le Bourg de S. Paul est situé sur le ruisseau de Merdereau, qui coule du S. O. au S. E. La Paroisse est arrosée à l'E. par un autre petit ruisseau qui forme un étang.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 650 Communians.

Il y a à S. Paul, le Prieuré, estimé 750 liv., à la même présentation que la Cure. Ce Prieuré, qui perçoit la moitié de toutes les dîmes, est sécularisé; la Chapelle de Monhaison, estimée 10 liv., fondée par N.... de Pannard

de Chantepie, à la présentation du Seigneur du Fief du Rosai.

Guillaume Bougler, Prêtre, a fondé trois Grand-Messes par an dans l'Eglise de S. Paul, & un boisseau de blé pour les pauvres de la Paroisse.

Il y a à S. Paul un Collége pour l'instruction des garçons; il fut fondé en 1703, par Jean le Faucheux, né à S. Paul, Maître d'Ecriture à Paris.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes. Le ruisseau de Merdereau, nourrit de bonnes truites, des chevernes, quelques brochetons, & fait tourner trois moulins à bled.

Il y a dans la Paroisse plusieurs montagnes qu'on commence à cultiver; il y a du lièvre, du lapin & de la perdrix, le tout d'assez bonne qualité.

Le meilleur commerce de la Paroisse, est celui des moutons & des bœufs gras, qu'on conduit au marché de Poissy.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Fief de la Croix-de-Pierre; cette Seigneurie appartenoit autrefois à la famille de Pannard. En 1706, M. de Mauloré en fit l'acquisition; lui & ses héritiers ont fait bâtir le Château sur le Fief des Loges. Toute la Paroisse relève du Comté d'Averton.

Outre le Fief de la Croix-de-Pierre, il y a à Saint-Paul ceux des Haies & des Brosses, qui appartiennent à M. de Béthomas; celui du Rosai, qui appartient à M. le Duc de Praslin; & celui de Bouillant, annexé à une Chapelle qui est à Averton.

La Paroisse de Saint-Paul a d'étendue une lieue & demie de l'E. à l'O. & demi-lieue du N. au S.

M. Pichori, Curé, m'a fourni un Mémoire.

PAUL-LE-VICOMTE, (S.) Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Liniéres, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à René, M, l. 4 $\frac{1}{2}$; Nouans, l. 1; Saint-Ouen-des-Ponts, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 $\frac{1}{2}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Saint-Paul à Alençon, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Mamers, M. l. $\frac{3}{4}$; N. D. de Chassé, l. $\frac{1}{2}$; Linières-la-Carelle, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Frénais, l. $\frac{3}{4}$; Roulée, l. 1; Normandie, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. par la Sarte, & à l'E.

par un ruisseau qui forme deux étangs. La Sarte fait tourner un moulin.

La Cure, estimée 5 à 600 l. est à la présentation de l'Abbé de Saint-Martin-de-Secs. Il y a 100 Communians.

Il y a à Saint-Paul le Prieuré, estimé 1090 liv. à la même présentation que la Cure. La Chapelle S. Jean, fondée dans le Château, estimée 100 liv. à la présentation du Seigneur.

En 1675, Honorat de Beauvais, Prêtre, légua 100 liv. de rente annuelle pour la célébration de la première Messe des Dimanches & Fêtes. En 1695, Marguerite de Beauvais donna 60 liv. de rente pour le même effet, & pour tenir les petites Écoles : elle légua aussi 20 liv. de rente pour dire une Grand-Messe du S. Sacrement, tous les premiers Jeudis de chaque mois, & pour chanter les Litanies de la Sainte Vierge.

En 1726, Odet de la Touche, Ecuyer, donna 100 liv. pour augmenter la fondation de la première Messe des Dimanches.

En 1733, Jacques Launei fonda un anniversaire, avec six Messes basses, pour Jeanne Barbei, veuve Jacques Launei, & pour Jean Launei son fils ; & pour cela il a légué 25 liv. de rente au Curé.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine ; la rivière nourrit de la carpe, du brochet, de la perche, &c. le tout d'assez bonne qualité. Les lièvres & les perdrix sont assez communs dans la Paroisse.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Fief de Biars, qui relève de la Baronnie du Sonnois. M. de Beauvais en est Seigneur. Le Château est bâti sur le bord de la rivière de Sarte, & entouré de vastes fossés.

On tient que S. Paul étoit anciennement une Ville ; on y voit encore plusieurs rues pavées, & plusieurs puits en différens endroits, qui sont aujoud'hui inutiles. Dans un titre du commencement du quinzième siècle, on donne à S. Paul le titre de Bourgeoisie.

Le Prieuré posséde le Fief de la Chevalerie. La Paroisse a demi-lieue de l'E. à l'O. & demi-quart de lieue du N. au S.

M. Belleuvre, Curé, m'a fourni un Mémoire.

LA PÉLERINE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné

de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ernée, M. l. 1 ½; Montenai, l. ¼; Placé, l. 3; Neau, l. 5; Neuvillette, l. 4 ½; Ruillé, l. 2; Chaufour, l. 2 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de la Pélerine à Mayenne, M. l. 6; Montaudin, M. l. 1 ¼; Gorron, M. l. 4; S. Ouen-des-Toïts, M. l. 4 ¼; Mégaudais, l. 1; S. Denis-de-Gatines, l. 3, l'Archamps, l. 1 ¼; Bretagne, sur les confins.

La Paroisse est arrosée à l'E. par deux courans d'eau.

La Cure, estimée , est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 210 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des montagnes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame la Marquise de Créqui, de la Maison de Froulai. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

PEZÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Pezé à Sillé, M. l. 1 ¼; Conlie, M. l. 1 ¼; Fresnai, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 3 ¼; Villaine-la-Juhel, M. l. 5; S. Remi, l. ½; Crissé, l. ¼; Mézières, l. ¼; Vernie, l. 1 ¼; Ségrie, l. 1 ½; Mont-Saint-Jean, l. 1 ½; la Forêt de Sillé, l. ½.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau qui forme un étang, & au S. & à l'O. par un autre.

La Cure estimée 300 liv. est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 650 Communians.

Il y a à Pezé le Prieuré, estimé 400 liv. à la même présentation que la Cure.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Pezé de Courtarvel.

Sous le Pontificat de l'Evêque Sigeffroi, qui siégea au Mans, depuis 971 jusqu'à 994, Henri de Pezé fut présent, & signa l'acte par lequel Gui d'Avoise, qui avoit fondé le Prieuré d'Auvers-le-Hamon, donna ce Prieuré à l'Abbaye de la Coulture. *Courvaisier, pag.* 327.

La Maison de Courtarvel, ou Courtalvert; (on l'écrit & on le prononce de ces deux manières) cette Maison, dis-je, remonte par titres suivis jusqu'au milieu du treizième siècle; elle possède encore l'ancien Château de

Courtarvel, nommé en latin *Curta Ruelli*, dans la Paroiſſe de Mont-Saint-Jean. La tradition donne pour origine à cette Maiſon, Rouel Patrice Romain, qui commandoit dans la Province du Maine. On voit dans l'Egliſe de Mont-Saint-Jean, qui eſt d'une très-ancienne architecture, les armes de Courtarvel en ſculpture: cette Maiſon porte d'azur au ſautoir d'or, cantonné de ſeize lozanges de même.

GEOFFROI I de Courtarvel, Chevalier, Seigneur de Courtarvel, en 1256, épouſa Anne d'Aulſi, dont Geoffroi II, qui ſuit.

GEOFFROI II de Courtarvel, épouſa en 1278, Marie d'Aſſigné, fille de N. Baron de Sillé-le-Guillaume, dont André qui ſuit.

ANDRÉ de Courtarvel épouſa, en 1301, Yolande de la Voue, dont Jean; Pierre, qui ſuit; Réné & Renaud.

PIERRE I de Courtarvel, épouſa, 1°. Suſanne d'Angennes de Rambouillet, dont deux filles; 2°. Antoinette du Bellai, dont Foulques I, qui ſuit.

FOULQUES I de Courtarvel, épouſa, en 1377, Jeanne de la Lucaſſière, (ſes deſcendans poſsèdent encore la Terre de la Lucaſſière) dont Foulques II, qui ſuit.

FOULQUES II de Courtarvel, Gouverneur de Beaumont, épouſa, en 1406, Jeanne de Boiſcornu, dont Jeanne, mariée au Seigneur de Vaſſé; & Foulques III, qui ſuit.

FOULQUES III de Courtarvel, épouſa, 1°. Marguerite d'Arquené; 2°. Catherine de la Tour. Du ſecond mariage eſt iſſu Ambroiſe, qui ſuit.

AMBROISE I de Courtarvel, épouſa, en 1480, Anne de Pezé, fille de Jean & de N. du Freſne, dont Foulques IV, qui ſuit.

FOULQUES IV de Courtarvel, épouſa Françoiſe d'Avaugour, fille de Pierre & de Mathurine de Saint-Pern, dont Jacques, qui ſuit; & Pierre, qui épouſa Antoinette de Courbon, d'où Jacques, qui épouſa, en 1588, Anne d'Eſtreaux, dont Jacques, qui épouſa, en 1610, Louiſe de Regnard, dont Joachim, qui épouſa Jeanne des Loges, fille de Martin & de Jeanne des Perſonnes, dont quatre enfans, la poſtérité deſquels eſt tombée en quenouille.

JACQUES de Courtarvel, épouſa, en 1544, Suſanne de Thoiſnon, dont Charles, qui ſuit; André; Pierre, tige d'une branche; Louis, Chevalier de Malte; Jacques, &c.

CHARLES I de Courtarvel, Chevalier de l'Ordre du Roi

épousa, en 1575, Guyonne de Trémignon, fille de Gui & de Bonne de Bellesme, dont Réné I, qui suit; Guyonne, mariée à Louis de la Voue; Susanne, femme de N. de Pleucques; & Jeanne, alliée à Emeri de Tournebut.

René I de Courtarvel, Seigneur de Pezé, épousa, en 1621, Marie de Lusignan de Saint-Gelais, fille d'Artus, Seigneur de Lansac, & de Françoise de Souvré, dont René II, qui suit.

René II de Courtarvel, Marquis de Pezé, Gentilhomme de la Chambre du Roi, épousa Jacquine le Gros, fille du Sénéchal de Beaufort, en Anjou, dont Charles II, qui suit. La Baronnie de Pezé fut érigée en Marquisat en 1658; enregistrée, en 1663, en faveur de René II de Courtarvel.

Charles II de Courtarvel, Marquis de Pezé, épousa Marie-Madeleine de Vassan, dont Louis René, qui suit; Hubert, dit le Marquis de Pezé, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, tué en Italie en 1734, laissant de son mariage avec Lidie-Nicole de Beringhen, fille du premier Ecuyer, une fille unique, Louise-Madeleine, mariée, en 1743, à Armand-Mathurin Vidame de Vassé; N. . . . de Pezé, Abbé de Saint-Jean-d'Angéli & de . . . . . . mort Chanoine Honoraire de l'Eglise du Mans, en 1771. Il avoit été reçu Chanoine en 1694; & plusieurs filles, dont une Abbesse des Filles-Dieu du Mans; N. . . . . . mariée à N. . . . . . de Chanfleur; N. . . . . . femme de M. le Marquis de Montfort, dont N. . . . . mariée à M. le Comte de Murat, Marquis de Montfort, dont N. . . . . mariée à N. . . . . Mascarani.

Louis René de Courtarvel, Marquis de Pezé, a épousé N. . . . . Thibault de la Roche-Tulon, dont N. . . . Marquis de Pezé, qui suit; & deux Demoiselles, dont l'aînée a épousé Joachim de Dreux, Marquis de Brezé, Lieutenant-Général des Armées, Grand Maître des Cérémonies de France; N. . . . . Marquis de Pezé.

Seconde branche de Courtarvel.

Pierre de Courtarvel, fils puîné de Jacques I & de Susanne Thoisnon, Seigneur de Boursai, épousa Charlotte de Coutance de Baillou, dont François, qui suit; & Pierre, qui épousa Renée de Marescot, dont Claudine, qui fut mariée à Denis des Loges.

François de Courtarvel, Seigneur de Boursai, épousa

Renée de Fresneau, dont François II, qui suit; Jacques-Claude, tige de la cinquième branche; Jean, René, tige de la troisième branche; Pierre Alexis, Docteur de Sorbonne; Charlotte & Cécile.

François II de Courtarvel, Seigneur de Boursai, épousa, 1°. Marie Ourceau, fille de François, Maître des Requêtes, & de Marie Dangui; 2°. Renée le Féron, fille de Jacques & de Nicolle du Chesne : il eut du premier mariage César, qui suit; Pierre, Gabrielle, Françoise, Angélique; & Charlotte qui fut mariée à Pompone de Paris, Seigneur de Guigna.

César I de Courtarvel, Seigneur de Boursai, &c. épousa Marie de Coutance de Baillou, sa cousine, dont César II, qui suit.

César II de Courtarvel, dit le Marquis de Saint-Remi, Seigneur de Verde, &c. mort en 1757, avoit épousé, en 1720, Marie-Jeanne de Prunelé, fille de Jules & de Marguerite Dorat, dont Jean-Louis-Hubert, qui suit; N. . . . dit le Chevalier de Courtarvel; & une fille.

Jean-Louis-Hubert, dit le Marquis de Courtarvel, Seigneur de Lierville, &c. Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, épousa, en 1757, Louise Petit, fille de Gilbert, Comte de la Guierche, & d'Anne-Marie de la Marvoisinière.

Troisième branche de Courtarvel.

René de Courtarvel, fils de François & de Renée Fresneau, épousa, en 1640, Claudine Peschard, fille de Jean & d'Anne Bouttais, dont plusieurs enfans, de qui je ne connois point la postérité.

Jean, son frère, Seigneur de Saint-Hilaire, épousa Marie Peschard, sœur de la femme de René, son frère; dont Jean-François, qui n'eut point d'enfans de son mariage; & Marc-Antoine, qui n'a laissé qu'une fille, mariée à N. . . . de Pré, Seigneur de Louaville; & Marie qui épousa Pierre le Breton, Seigneur des Bordages, dont la postérité est fondue dans les Maisons d'Arlange, de Courcelles, & d'Alès de Corbet.

Quatrième branche de Courtarvel.

André de Courtarvel, fils de Jacques I, & de Susanne de Toisnon, épousa, en 1615, Gabrielle de Fromentières, fille de René & d'Anne de Renti, dont Jacques, qui

suit; Charles, Chevalier de Malte; Pierre, Capucin; & Gabrielle, qui fut mariée à N. . . . de Puiguyon.

JACQUES de Courtarvel, épousa, 1°. N. . . . . . de Langar, dont une fille, qui épousa le Marquis de Haute-Feuille; 2°. la veuve du Chevalier de la Vallière, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

Cinquième branche de Courtarvel.

CLAUDE de Courtarvel, Seigneur de Rocheux, fils de François & de Renée Fresneaux, épousa Marie de Varenne, fille de Henri & de Marie de Rouault, dont Jean-René, qui suit; & Marie, qui fut mariée à N. . . . de Chenu.

JEAN-RENÉ de Courtarvel, Seigneur de Rocheux, épousa Marie-Anne de Vernaison, fille d'Etienne & de Marie de Reneaulme, dont Etienne, qui suit; & Marie, femme d'Etienne d'Aguet.

ETIENNE de Courtarvel, Abbé-Commendataire de Verteuil.

PIACÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont, M. l. 1; S. Marceau; l. 1 ¼; la Basoge l. 2; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Piacé à Fresnai, M. l. 1 ¾; René, M. l. 2; Ballon, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 4; Coulombier, l. 1; S. Germain de la Coudre, l. ¾; Moitron, l. 1 ½; S. Christophe-du-Jambet, l. 1 ½; Juillé, l. ½; Doucelles, l. ¾; Chérencé, l. 1 ¾.

Le Bourg est situé sur la rivière de Bienne, qui coule du N. E. au S. La Paroisse est arrosée au S. O. par la rivière de Sarte, & au N. E. par le ruisseau de Huchepoche.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 500 Communians.

Il y a à Piacé, le Prieuré, estimé 700 liv. à la même présentation que la Cure; & la Chapelle du Perroux, estimée 5 liv.

En l'an 1098, Guillaume-le-Roux, Roi d'Angleterre, venant pour assiéger le Mans, fit sa première journée sur l'ennemi, à Piacé. (*Apud pucelum*). *Cenomania.*

L'Evêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans

depuis 1338 jusqu'à 1347, acheta de Guillaume de Bure, Seigneur du Plessis, le Fief de Courfesson, situé en la Paroisse de Piacé, avec sa Justice, droits & appartenances : il le donna au Chapitre de son Eglise. *Bundonnet, pag.* 608.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

PIERRE-DES-BOIS (S.), Bourg & Paroisse situé dans l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné, l. 2 $\frac{1}{2}$; Grand-Saint-Georges, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Pierre-des-Bois à Vallon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Brulon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Sablé, M. l. 4; la Suze, M. l. 3; S. Christophe, l. $\frac{1}{4}$; S. Ouen en Champagne, l. 1 $\frac{1}{4}$; Vildieu, l. $\frac{1}{2}$; Chantenai, M. l. $\frac{3}{4}$; Pilmi, l. $\frac{3}{4}$; Maigné, l. 1.

La Cure, estimée 600 liv., est une des quarante à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans, soumise à la visite du Doyen. Il y a 220 Communians.

Le Chapitre de l'Eglise du Mans a droit de percevoir, dans la Paroisse, le quart des grosses dîmes ; savoir, du froment, méteil, orge, mêlot, avoine, carabin & vin, & un préciput de six boisseaux de froment, six de méteil, & autant d'avoine.

Le sol produit du froment, du méteil & de l'avoine. Il y a dans la Paroisse environ cent quartiers de vignes, dont le vin est de médiocre qualité. Il y a quelques petits taillis qui dépendent de la Cure de la Seigneurie du Breil, de Moulinvieu, & de la Métairie de la Basse-cour. Il y a, dans la Paroisse, six Métairies, & quarante Bordages; un fourneau à chaux & à tuiles. La chaux est de bonne qualité; mais il se trouve dans la tuile de petites pierres calcaires, qui font éruption lorsqu'elle est employée.

La Seigneurie de Paroisse est annexée aux Métairies du Breuil & de Moulinvieu : elle fut possédée autrefois par la famille de le Vayer, d'où elle a passé en celle de Samson de Martigné. Mademoiselle Samson de Martigné l'a vendue à M. le Févre de la Barre, qui la possède aujourd'hui.

Les Fiefs de la Paroisse, sont ceux du Bois, du Breuil, de la Chenaie, & de S. Pierre-des-Bois, qui appartien-

nent au Seigneur, & qui relèvent en partie du Chapitre de l'Eglise du Mans, par la Baronnie d'Asnières, & en partie du Comté de la Suze.

Outre les Fiefs ci-dessus, il y a à S. Pierre-des-Bois, ceux du grand Vigneul, des grandes & petites Puissandières, de Montangenault, du Souchai & des Courvaiseries, qui appartiennent aux héritiers d'Urbain Guyot, Sieur du Vigneul. Ces Fiefs, comme les premiers, reportent au Comté de la Suze, & à la Seigneurie de S. Pierre-des-Bois.

Feu M. le Maistre, Curé, m'a fourni un Mémoire.

PIERRE-DU-BOIS (S.) & S. MARTIN-DU-BOIS se touchent; ainsi c'est la même description topographique pour l'un que pour l'autre.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois. C'est un Prieuré des Chanoines Réguliers de S. Augustin. Il y a 200 Communians.

La Seigneurie de Paroisse appartient à l'Abbé de S. Georges-du-Bois, & à M. de Marizi, par *indivis.*

L'Abbaye de S. Georges-du-Bois, de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, est dans la Paroisse de S. Pierre-du-Bois; elle fut d'abord fondée dans le sixième siècle, par le Roi Childebert, sous le Pontificat de l'Evêque S. Innocent; sur la fin du septième siècle, elle fut réparée par l'Evêque Engilbert; & sous le Pontificat de Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, elle fut de nouveau réparée par Geoffroi de Preuilly, dit Jourdain, Comte de Vendôme, a cause d'Euphronie, sa femme, sœur de Bouchard IV, Comte de Vendôme, mort sans alliance en 1085. En 1188, Bouchard de Lavardin, Comte de Vendôme, qui mourut en 1202, donna à l'Abbaye de S. Georges une de ses Prébendes de l'Eglise de S. Gênes de Lavardin. *Mabillon, Analec. p.* 327. *Ménage, Hist. de Sablé, page* 44, 48. *Cenomania.*

PIERRE-DE-LA-COUR (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Changé, l. 3 ¼; Argentré, l. 2 ¼; Nuillé-sur-Ouette, l. 1 ¼; Longne, l. 7 ½; Brains, l. 1; Coulans, l. ½; Fai, l. 1 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Pierre à Laval, M. l. 4; Cossé-le-Vivien,

M. l. 4 ½; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1 ¾; Loiron, M. l. 1 ¾; Ernée, M. l. 4 ½; la Gravelle, M. l. 1; la Brulatte, l. 1 ¼; Olivet, l. 1 ½; Launai-Villiers, l. ½; Bourgon, l. 1 ¼, Bretagne, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau qui forme deux étangs.

La Cure, estimée 700 livres, est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

PIERRE-DE-LA-COUR (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Cures, l. 4 ¼; Lavardin, l. 1 ¼; Mans, l. 3.

Il y a de S. Pierre à Sillé, M. l. 1 ¼; Conlie, M. l. 3 ½; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 ¼; Bais, M. l. 3; Evron, M. l. 3 ½; Mont-Saint-Jean, l. 2; S, Germain-de-Coulamer, l. 1 ½; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 ½; S. Martin-de-Connée, l. ¼; Vimarcé, l. ¼; le Grez, l. 1; la Forêt de Sillé, l. ½.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Ponceau, & au N. par la rivière d'Orthe.

La Cure, estimée 1800 liv., est à la présentation de l'Abbé de Champagne.

Il y a à S. Pierre, la Chapelle de la Belussière, estimée 180 liv.; celle de la Chesnais, N... celle de la Frelonnière, estimée 60 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur; & celle de la Louvelière, N....

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Vidame de Vassé.

PIERRE-D'ERVE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brulon, Election de Mayenne, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Torigné, l. ¼; Loué, l. 3 ¼; Tassillé, l. 1; Rouillon, l. 3 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de S. Pierre à Mellai, M. l. 2 ¼; Brullon, M. l. 3; Loué, M. l. 4; Ballée, M l. 2; Sainte Susanne, M. l. 2 ¼; Saint-Jean-sur-Erve, l. ¼; Vaige, l. 1 ½; la Baroge-de-Chemeré, l. ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 ¼; Sange, l. ¼.

Le Bourg est situé sur la rivière d'Erve, qui coule du N au S.

La Cure, estimée liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 250 Communians.

Il y a à Saint Pierre, la Chapelle de Beauvais, estimée 135 liv.; & celle de la Fournesière, estimée 15 liv., à la présentation du Seigneur du Deffais.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

Sous le Pontificat de S. Hadouind, qui siégea au Mans depui 624 jusqu'à 654, le Roi Dagobert I fit la guerre à Judicael, Prince des Bretons; leurs armées, savoir, celle du Roi, commandée par le Comte de Chartres, & celle du Prince Breton, par Budic, Comte de Cornouailles, se rencontrèrent à Saint-Pierre-d'Erve; l'armée du Roi fut taillée en pièces. Les morts furent inhumés à S. Pierre-d'Erve & à Vaige. *Courvaisier, page 235.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de la Roche-Lambert.

En 1380, les Anglois ayant appris la mort du Roi de France Charles V, prirent leur route vers la Bretagne; & logèrent à S. Pierre-d'Erve. *Froissard, vol 2, chap. 59. Le Baud, Hist. de Bretagne. Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé MS.*

PIERRE-DES-LANDES (S.). la Carte du Maine de Jolain, dit DOM PIERRE, Bourg de Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Bigottière l. 3 ¼; Brée, l. 4 ½; Chartres, l. 1 ½; Torcé, l. 2 ¼; Ruillé en Champagne, l. 3; Chaufour, l. 2 ¼; Mans l. 2.

Il y a de S. Pierre à Ernée, M. l. 1 ¼; S. Cenis-de-Gastine, M. l. 3; Montaudin, M. l. 3 ¼; Loiron, M. l. 5 ¼; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 ½; la Pélerine; l. 1; Juvigni-Montanadais, l. 1; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 ½; Montenai, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée de l'E. au N.O. par un ruisseau qui forme trois petits étangs, & de l'E. au S. O. par un autre.

La Cure, estimée liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1360 Communians.

Il y a à S. Pierre, la Chapelle des Voisins, estimée 105 liv., à la présentation du Seigneur de Vezins.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin : il y a beaucoup de landes.

L'Evêque Gui de Laval, qui siégea au Mans depuis 1326 jusqu'à 1338, présenta une Requête au Pape Jean XXII, par laquelle il lui remontroit qu'au moyen des libéralités de ses prédécesseurs, & des partages qu'ils avoient faits avec leurs Chanoines, le revenu de l'Evêché étoit beaucoup diminué, & ne suffisoit pas pour l'entretien convenable de l'Evêque ; c'est pourquoi il demandoit la réunion des Cures de S. Pierre-des-Landes, de Ségrie, & de l'Archamp à sa Manse Episcopale. Il obtint ce qu'il demandoit, & le Pape lui fit expédier ses Bulles, qu'il adressa aux Abbés de la Coulture, de Beaulieu & de Saint-Serge d'Angers, afin qu'après la mort des Curés, ils procédassent à la réunion demandée, & affectassent tous les fruits, dixmes, profits & revenus de ces trois Eglises Paroissiales, à l'usage de l'Evêque & de ses successeurs, sans qu'il fut nécessaire d'avoir le consentement des Paroissiens, pourvu, toutefois, qu'on laissât une portion canonique & congrüe aux Vicaires qui résideroient & serviroient dans ces Eglises, à ce qu'ils eussent des commodités & des moyens pour vivre honnêtement. *Courvaisier, p. 567.*

PIERRE-DU-LOROIR (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné & Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruaudin, l. 5 $\frac{4}{7}$; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Pierre au Grand-Lucé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Bessé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; la Chartre, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Château-du-Loir, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ecomoi, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Courdemanche, l. 1 ; S. Vincent-du-Loroir, l. $\frac{3}{4}$; Jupille, l. 2 $\frac{1}{2}$; Toiré, l. 2 ; Chahaigne, l. 1 $\frac{1}{2}$; l'Homme, l. $\frac{3}{4}$; Ruillé-sur-Loir, l. 2 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Bersai, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N., à l'E. & au S. par le ruisseau de Veuve, & bornée à l'O. par la Forêt de Bersai.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 600 Communians.

Environ l'an 1256, la dixme de la Paroisse, que le Chapitre du Mans avoit acceptée de Pierre du Loroir, fut cédée au Curé de la Paroisse pour huit livres Mançais de rente annuelle & perpétuelle. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine, il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

PIERRE-DES-ORMES (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Moncé en Sonnois, l. $\frac{1}{4}$; Pray, l. $\frac{1}{4}$; S. Aignan, l. 1; Courcebeufs, l. 2 $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 3; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Pierre à S. Côme, M. l. 1; Mamers, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Bonnestable, M. l. ; René, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Saint Aignan, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Remi, l. $\frac{1}{4}$; Commerveil, l. 1; Saint Vincent-des-Prez, l. 1 $\frac{1}{2}$; Champaissant, l. 1; le Chartrain, l. $\frac{1}{4}$; Normandie, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Orne, & à l'O. par celle de Dive.

La Cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 400 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Moras.

PILMIL, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chemiré-le-Gaudin, l. 1; Grand-Saint-Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Pilmil à Vallon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Brulon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Sablé, M. l. 4; Maigné, l. 1; S. Pierre-des-Bois, l. $\frac{1}{4}$; Chantenai, l. 1; Fontenai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Tassé, l. 1; Noyen, l. 1; Fercé, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Le petit ruisseau de la Rence prend sa source dans la Paroisse.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 500 Communians.

Il y a à Pilmil, le Prieuré, estimé 400 liv., à la même présentation que la Cure; la Chapelle de la Jariais, fondée au Château de Chenerru, estimée 70 liv., à la présentation du Seigneur dudit Château; celle de la Melletière, estimée 70 liv., à la présentation du Curé & du Procureur de Fabrice, pour un enfant de Paroisse; & celle de la Vierge, *aliàs* Consolation, estimée 15 liv.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a beaucoup de vignes; celle de la Terre de la Besiguère, produisent d'excellent vin rouge; l'ancien sépage est venu de Bourgogne; les vignes qui avoisinent les hauteurs

de Noyen produisent de bon vin, les autres en donnent de médiocre.

Il y a dans la Paroisse une pièce considérable de bois taillis, nommée les Brées, qui dépend de la Terre de Bellefille, de la Paroisse d'Athenai ; il y a aussi des taillis aux Terres de Chenerru & de la Besiguère : ces deux Terres, situées dans la Paroisse de Pilmil, appartiennent, la première, aux héritiers de M. le Comte de la Roche-Tulon ; la seconde, au sieur de Carros. La Terre de la Balluère, appartenante a M. de Lamboul, est aussi située dans la Paroisse de Pilmil.

Pilmil est une des quatre Baronnies qui doivent servir le Seigneur Evêque du Mans à la cérémonie de son installation : cette Baronnie a été possédée par la Maison de Lorraine ; le dernier Seigneur de Pilmil de cette Maison, étoit M. le Prince d'Elbeuf, Chevalier de Malte, mort au Mans en 17 , & inhumé dans l'Eglise des PP. Minimes, où l'on voit son épitaphe. De la Maison de Lorraine, la Seigneurie de Pilmil a passé en celle de la Rochefoucaut ; & de cette dernière, en celle de Chamillart-la-Suze, par l'acquisition qu'en a faite M. le Comte de la Suze, Baron actuel de Pilmil. Voyez *la Généalogie, à l'article de la Suze.*

La Baronnie de Pilmil relève de Touvoye, & la Châtellenie relève du Comté du Maine. En 1700, la Paroisse contenoit 142 feux, & payoit 950 liv. de tailles. *Mémoire de Miroménil MS.*

Claude Nail, né à Pilmil, a composé des Noëls, imprimés au Mans en 1580. *La Croix du Maine.*

Un Vincent de Pilmil a été Archevêque de Tours. *Courvaisier, page* 490.

PINS (les), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller a Châtillon, l. 1 ; Pouillé l'Eguiller, l. 4 $\frac{3}{4}$; Brette, l. 2 $\frac{1}{2}$; Ruaudin, l. 1 ; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a des Pins à la Chartre, M. l. $\frac{1}{4}$; Château-du-Loir, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Montoire, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; Bessé, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Marcé, l. 1 ; Vildieu, l. $\frac{3}{4}$; Baumont-la-Chartre, l. 1 $\frac{1}{2}$; Rortre, l. $\frac{1}{2}$; Chemilli, l. 1 ; Marçon, l. 2 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau d'Ingrande.

La Cure, estimée 200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 80 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Mandot.

PISIEUX, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Monhoudou, l. $\frac{1}{4}$; Dissé l. 1 $\frac{1}{4}$; Pontouin, l. $\frac{1}{4}$.; Coulaines, l. 5; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Pisieux à Mamers, M. l. 1; S. Côme, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Bonnestable, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Panon, l. $\frac{1}{4}$; Montrenaut, l. $\frac{1}{2}$; S. Calais-du-Maine, l. $\frac{1}{2}$; Commerveil, l. $\frac{1}{4}$; S. Remi-des-Monts l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Dive; au N. E. par le ruisseau de Rutin; & à l'O. par un autre petit ruisseau.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 150 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Durand.

PLACÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montourtier, l. 3 $\frac{1}{4}$; Deuxévailles l. $\frac{1}{2}$; Evron, l. 2; S. Simphorien, l. 5; Chaufour, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2.

Il y a de Placé à Mayenne, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Ernée, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Saint Denis-de-Gastine, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Saint Ouen-des-Toits, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Laval, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Vautorte, l. 1 $\frac{1}{2}$; Chaillant, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Bigottière, l. 1; Alexain l. $\frac{3}{4}$; Contest, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Georges de Butavant, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forest de Mayenne, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée au N. par deux ruisseaux, qui forment six étangs, & au S. par un autre ruisseau qui en forme un.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de Saint Florent de Saumur. Il y a 800 Communians.

Il y a le Prieuré, estimé 3 à 400 liv., à la même présentation que la Cure. Il y a aussi à Placé le Prieuré de Montguyon, estimé 1000 liv., à la présentation ; la Chapelle de la Fontainerie, estimée 130 liv., à la présentation du Seigneur de la Dufferie; & celle de la Guitterie, à la présentation du Seigneur de la Guitterie. Il est dit dans

Courvaisier, *page* 79, que Saint Julien consacra l'Eglise de Placé.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

L'Evêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans depuis 1338 jusqu'à 1347, acheta de Guillaume de Bure, Seigneur du Plessis, le Fief de Courfesson, dans la Paroisse de Placé, qu'il donna à son Eglise. *Courvaisier*, *p.* 571.

La Seigneurie de Paroisse

PLESSIS-MILSENT, (le) Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné & Election de Laval, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Genest, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonchamp, l. 3 $\frac{1}{4}$; Sougé-le-Bruant, l. 2; Saint Denis-d'Orque, l. 4 $\frac{1}{4}$; Chassillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Fai, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a du Plessis à Laval, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Loiron, M. l. 1; Saint Ouen-des-Toits, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Ernée, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Launai-Villiers, l. 1; S. Pierre-la-Cour, l. 1; la Gravelle, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Brulatte, l. $\frac{1}{4}$, Olivet, l. $\frac{1}{4}$.

Le Bourg du Plessis est situé sur la rivière de Vicoin, qui coule du N. O. au S. E., & forme un grand étang dans les bois d'Olivet. La Paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La Cure, estimée 500 livres, est à la présentation de l'Abbé de la Roe. Il y a Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a au Plessis, des bois, des landes, & une forge, nommée du Port-Orriet.

La Seigneurie de Paroisse...

POCHÉ, Bourg, & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle S. Frai, l. $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 1; Saint Aubin, l. 1; Mans, l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de Poché à Conlie, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Sillé, M. l. 3; Beaumont, M. l. 2; Sainte Sabine, l. $\frac{1}{2}$; S. Jean-d'Assé, l. $\frac{1}{4}$; S. Cheron, l. $\frac{1}{2}$; Mezière, l. $\frac{1}{4}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. & au N. par deux petits ruisseaux.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des bois.

La Cure, estimée liv., est à la présentation.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre du Marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *la Généalogie, à l'article* Beaumont.

La Paroisse de Poché a été omise dans le Pouillé du Maine, & dans les almanachs Manceaux.

POILLÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brulon, Election de la Flèche, au S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Maigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Grand-Saint-Georges, l. 3; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Le Bourg est situé sur la rivière de Végre, qui arrose la Paroisse du N. E. au S. E. & nourrit d'excellent poisson.

Il y a Poillé deux petits ruisseaux; savoir, celui de Live & celui du Porteau, qui donnent des écrevisses.

La Cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 600 Communians.

Il y a le Prieuré, estimé 1000 liv. à la même présentation que la Cure. Il y a aussi à Poillé la Chapelle du Porteau, estimée 15 liv.; celle des Pleines, estimée 30 liv.; celle de Verdelle, estimée 110 liv., à la présentation de M. le Marquis de Juigné, Seigneur de Verdelle; la prestimonie des Bodinières, N. celle des Cruchets du petit Vivier, estimée 50 liv., & celle de Nonive, estimée 25 liv. à la présentation des deux plus proches parens du Fondateur.

L'Evêque Saint Liboire a consacré l'Eglise de Poillé. (*De Pauliaco*) *Courvaisier, pag.* 96.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a environ 50 quartiers de vignes, dont le vin est de petite qualité. Il y a dans la Paroisse environ 200 arpens de bois taillis, dont la principale partie, nommée les bois de Brice, dépend de la Terre de la Roche-Imbaut. La Paroisse, qui a cinq quarts de lieue de l'E. à l'O. & une demi-lieue du N. au S. contient plus de 50 journaux de landes. On y nourrit quelques troupeaux de brebis. Il y a du lièvre, du lapin & des perdrix rouges & grises, le tout d'assez bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Varenne-Lenfant, située dans la Paroisse d'Epineu-le-

Seguin, qui appartient à M. le Marquis de la Châtre. Voyez *la Généalogie, à l'article Malicorne.*

Il y a dans la Paroisse de Poillé, outre le Fief de la Seigneurie, ceux des Terres de Verdelle & de la Roche-Imbaut, & celui du Prieuré. Le Fief de Verdelle appartient, comme on a dit ci-dessus, à M. le Marquis de Juigné. Voyez *la Généalogie, à l'article Juigné.* Le Fief de la Roche-Imbaut appartient à M. Hardouin de la Girouardière. Voyez *la Généalogie, à l'article Chantenai.*

On exerce dans la Paroisse deux Jurisdictions, l'une & l'autre qualifiées du titre de Baronnie; celle de Varenne-Lenfant, qui reporte au Château-du-Loir; & celle de Champagne, qui reporte à Château-Gontier. La Champagne-Hommet, dépendante du Comté de Laval, a été érigée en Baronnie, en faveur de Jacques le Clerc, Seigneur de Juigné. C'est cette Champagne qui a donné le nom à l'Abbaye de Champagne, fondée par Foulque Riboulé, Seigneur d'Assé & de Lavardin: elle fut nommée Champagne-Hommet, à cause de Tancrède-Hommet, à qui Guillaume-le-Conquérant, Duc de Normandie, & Roi d'Angleterre, donna cette Terre. *Miroménil, Mém. MS.*

Eude de Poillé est nommé dans un titre, par lequel Robert de Bellesme donna, en 1092, l'Eglise de S. Léonard, aux Religieux de S. Martin de Marmoutier. Ce titre original est à Marmoutier. *Gilles Bry. Hist. du Perche.*

Guyonne Vivian, mère du Cardinal Cointerel, étoit de Poillé. *Ménage, Suppl. à l'Hist. de Sablé MS.*

M. Faifeu, Curé, m'a fourni un Mémoire.

PONCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Courdemanche, l. 2; grand Lucé, l. 2 ¼; Ruaudin, l. 4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Poncé au grand Lucé, M. l. 4 ¼; la Chartre, M. l. 3 ¼; Château-du-Loir, M. l. 4 ¼; Bessé, M. l. 2 ½; Montoire, M. l. 3 ¼; Artins, l. 1 ½; Sougé, l. 1 ¼, Lavenai, l. 1; la Chapelle Gougain, l. 1; Ruillé-sur-Loir, l. ¼; Couture, l. ½; la Forêt de Bersai, l. 2 ½.

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir.

La Cure, estimée 500 liv. est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 140 Communians.

S. Julien, faisant la visite de son Diocèse, guérit une

possédée dans la Paroisse de Poncé. *Tillemont, tom. 4 pag. 488, 729. Cenomania.*

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1125, fit restituer plusieurs Eglises à la sienne, entre autres celle de Poncé. *Mabillon, Analet pag. 326. Cenomania. MS.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin est bon.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Durcet.

M. Elie Savatier de Bessé, un de ces hommes précieux à la patrie, vient de sacrifier quatre-vingt mille livres, pour exciter l'émulation dans son canton; & pour cela il a établi dans les Paroisses de Poncé & de Bessé, une Manufacture de cotonnades, & de teintures de toutes espèces; a fait bâtir dix à douze moulins pour fabriquer du papier, fouler les étoffes, broyer le bois des isles, &c. Les édifices qu'il a construits pour les magasins, & pour loger les différens Ouvriers, forment un Village sous le nom de Mélinaye, Terre qu'il a achetée sur les bords du Loir, où étoient ci-devant des forges. Outre l'estime qu'il a méritée, & qu'il s'est acquise de tous les honnêtes gens, il a la satisfaction de procurer les moyens de subsister à plus de 500 personnes, dans un canton qui languissoit dans l'engourdissement. Cette note m'a été fournie par M. Bordier, Chanoine de l'Eglise du Mans.

PONT-DE-GÈNES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Champagné, l. 1 ¼; Yvré-l'Evêque, l. ¼; Mans, l. 1.

Il y a du Pont-de-Gènes à Montfort, M. l. ¼; Bouloire, M. l. 2 ¼; Dolon, M. l. 2 ½; Connerré, M. l. 1 ½; Torigné, M. l. 1 ¼; Saussé, l. ½; Fatines, l. 1 ¼; S. Mars-la-Brière, l. 1; S. Denis-du-Tertre, l. 1; Soulitré, l. 1; le Breil, l. 1 ¼; Nuillé-le-Jalais, l. 1.

Le Bourg est situé sur la rivière d'Huisne, qui coupe la Paroisse de l'E. à l'O. La Paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 1200 liv. est à la présentation de l'Abbesse de S. Avit. Il y a 500 Communians.

Environ l'an 1097, Anne de la Porte, Dame de Montfort, fonda au Pont-de-Gènes, un Couvent de Religieuses, qu'elle fit venir de l'Abbaye de S. Avit, du

Diocèse de Chartres, à laquelle elle voulut qu'elles fussent soumises. Ce Monastère ne subsiste plus; c'est un Prieuré régulier, estimé 1500 liv. possédé par une Religieuse, à la présentation de l'Abbesse de S. Avit.

En 1567, on célébra dans l'Eglise Cathédrale du Mans, une Messe solennelle pour la paix, pour le Roi, & pour la conservation de M. l'Evêque, & de ses Soldats, qui étoient à la poursuite des Bretons, ennemis de la Sainte Eglise, qui faisoient le dégât à Montfort, au Pont-de-Gènes, & aux environs. *Regjstre du Chapitre de l'Eglise du Mans*. Charles, Cardinal d'Angenne, étoit alors Evêque du Mans.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Montfort, qui appartient à M. le Comte de Murat. Voyez *l'article Montfort*.

PONTLIEUE, Bourg & Paroisse dans les Quintes de la Ville du Mans, Election du Mans, à l'E. S. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de demi-lieue.

Il y a de Pontlieue à la Suze, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Changé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Yvré-l'Evêque, l. 1 $\frac{1}{4}$; le petit S. Georges, l. $\frac{1}{4}$; Alonne, l. 1; Arnage, l. 1, Ruaudin, l. 1.

Le Bourg est situé sur la rivière d'Huisne, sur laquelle on vient de bâtir un nouveau pont, un peu au-dessous de l'ancien. Cette rivière nourri d'excellent poisson, entre autres de la truite.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture.

L'Evêque S. Bertrand, qui siégea au Mans depuis 587 jusqu'à 624, fit bâtir un Monastère ou Hôpital dans l'endroit où est aujourd'hui l'Eglise de Pontlieue. *Courvaisier, p.* 181. *Cenomania.*

Lors de la translation du corps de l'Evêque S. Liboire, un sourd & un muet furent guéris à Pontlieue. *Bondonnet, pag.* 119.

L'Evêque S. Bérat, qui siégea au Mans depuis 654 jusqu'à 679, fit un voyage en Guyenne; en s'en revenant, il mourut dans le Village de Bannech, dans le Bourdelois; son corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Eglise de S. Martin de Pontlieue, qu'il avoit fait rebâtir de nouveau. *Courvaisier, pag.* 246. *D. Mabillon, Analec. p.* 47. *Cenomania. MS.*

Le Bourg d'Arnage, sur le chemin du Mans à la Flèche, est une succursale de Pontlieue.

Le sol est maigre; il produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a dans la Paroisse beaucoup de landes, dans lesquelles on éleve des sapins, qui, un jour, seront d'un grand secours, les dépenses jugées nécessaires pour entretenir le faste étonnant qui règne aujourd'hui, ayant obligé les Propriétaires de vendre tous les bois de haute-futaie qui décoroient les Terres de notre Province.

Il y a le long de la rivière d'Huisne, qui traverse la Paroisse du N. au S. de bonnes prairies.

Les Fourches patibulaires de la Justice du Mans, sont construites dans une des landes de Pontlieue.

La Seigneurie de Paroisse

PONTOUIN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans la Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaines, l. 5, Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Pontouin à Beaumont, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 1; Dissé, l. $\frac{3}{4}$; Nouans, l. 1 $\frac{1}{2}$; Lucé-sous-Ballon, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Ouen-des-Ponts, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mézières-sous-Ballon, l. $\frac{1}{2}$; Marolles-les-Braux, l. 1.

Le Bourg est situé sur la rivière d'Orne; la Paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Bécon.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 180 Communians.

Il y a à Pontouin la Prestimonie Hoyau, estimée N.

Le sol produit du froment, du seigle & du carabin. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Desson.

PONTVALLAIN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Château-l'Hermitage, l. 1 $\frac{1}{4}$; Moncé-en-Blin, l. 2 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Pontvallain à Ecomoi, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; le Lude, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Malicorne, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Château-du-Loir, M. l. 4; Mayet, l. 1 $\frac{1}{2}$; Requeil, l. 1;

Fontaine S. Martin, l. 2; S. Jean-de la-Motte, l. 2; Mansigné, l. $\frac{1}{4}$; Coulongé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sarcé, l. 1.

Le Bourg est situé sur le ruisseau de Lône, qui coupe la Paroisse de N. E. au S. O. par S.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1400 Communians.

Il y a à Pontvallain, la Chapelle de Sainte Catherine, estimée 75 liv.; celle de Chesne-Vert: estimée 20 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; celle de Sainte Barbe, fondée en 1555, estimée 30 liv., à la présentation du Prieur de Pont; celle de Bouessai-des-Trois-Maries, estimée 250 liv., à la présentation du Prieur de Chateaux; celle de la Bergevinière, estimée 5 liv.; celle de S. Jacques, réunie à la Cure; celle de S. Julien, estimée 85 liv., à la présentation du Seigneur de Matouet; celles des Innocens, estimée 70 l. à la présentation des héritiers du Fondateur; celle de S. Martin, estimée 100 liv., à la présentation du Seigneur de la Faigne; & celle de Piété, estimée 30 liv.

L'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, donna à l'Abbaye de la Coulture, entre autres, l'Eglise de Pontvallain, sauf le droit & l'obéissance qu'elle doit à la Cathédrale. *Courvaisier, pag.* 452.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des vignes & des landes.

Du tems de l'Evêque Michel de Bréche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363 ou 1367, le Connétable du Guesclin, Gouverneur de la Ville & Château du Mans, avec de Clisson, battirent & taillèrent en pièces les Anglois, commandés par Thomas de Grantzon, Gilbert Giffard, &c. dans les landes de Rigalet, entre Mayet & Pontvallain. *Courvaisier, pag.* 595.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Faigné, que M. le Marquis de Mailli a achetée de M. le Marquis de Laval la Faigne. Cette Seigneurie a donné le nom à une branche de la Maison de Laval.

Voyez *la Généalogie de Mailli, à l'article Requeil.*

POSTÉ-DES-NIDS (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Léonard-des-Bois, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ségrie, l. 3 $\frac{1}{4}$; Poché, l. 2; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de la Posté à prez-en-Pail, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Villaine-la-Juhel, M. l. 3; Fresnai, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Gesvres, M. l. 1; Alençon, M l. 3 $\frac{1}{2}$; Crennes-sur-Fraubé, l. 3; Moulins-du-Carbonnet, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Ceneric, l. 1; la Ferrière, l. 1 $\frac{1}{2}$; Ravigni, l. 1 $\frac{1}{4}$; Normandie l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée du N. O. au S. E. par le ruisseau de Boulai, & au S. par celui d'Annette.

La Cure estimée 3500 à 4000 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Evroul. Il y a 1800 Communians.

Il y a à la Posté, la Chapelle de Montaigu, estimée 25 l. à la présentation du Seigneur de la Fournerie ; celle de la Vacheonnière, estimée 105 liv., à la présentation du Seigneur ; & la Prestimonie Bigore, estimée 5 liv.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin. Il y a marché tous les Mercredis.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Ravigni.

POULLAY, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Jauron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Champgeneteux, l 3; S. Martin de Connée, l. 3; Rouez, l. 2 $\frac{1}{4}$; Verniette, l. 1 $\frac{1}{4}$; Trangé l. 3, Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$;

Il y a de Poullai à Ambrière, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Mayenne, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Lassui M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Céaulcé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Chantrigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Loup-du-Gast, l. 1; Champeon, l. $\frac{3}{4}$; Montreuil-du-Gast, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau du Gast, & à l'O. par un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 450 Communians.

Il y a à Poullay, la Chapelle fondée par le Seigneur du Fresne ; celle du S. Sacrement, estimée 90 liv. ; & la Prestimonie Morice, à la présentation du Propriétaire du Perrai.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse étoit autrefois dans la Maison de Couterne, d'où elle passa en celle des Vaux, par le mariage d'Annette de Couterne, Dame de la Barre du Horp, Poullay & Montreuil, avec Guillaume des Vaux, Capitaine de Mayenne. Elle appartient aujourd'hui à M. Poullard.

POUVRAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de

Montfort, dans le Doyenné de Bonneſtable, Élection du Mans, au N. E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouperroux, l. 2; Beaufai l. 2 $\frac{1}{4}$; Sargé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a de Pouvrai à S. Côme, M. l. 1; Mamers, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Aignan, M. l. ; Bonneſtable, M l. 3; la Ferté, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Marcilli, l. 1 $\frac{1}{2}$; Contres, l. $\frac{1}{2}$; Bellou, l. $\frac{1}{4}$; Saint-Germain, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Forêt de Halais, l. $\frac{1}{4}$; le Chartrain, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure eſtimée liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 130 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Même, & au N. par un autre petit ruiſſeau.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Tacher.

PRAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Aignan, M. l. $\frac{1}{4}$, Courcebeufs, l. 2 $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 3; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Prai à Mamers, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Côme, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bonneſtable, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Nauvai, l. $\frac{1}{2}$; Aveines, l. $\frac{1}{2}$; Marolle-les-Braux, l. 1, Diſſé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courcival, l. $\frac{3}{4}$; Rouperroux, l. 1 $\frac{1}{4}$; Nogent-le-Bernard, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par la rivière d'Orne, & du N. N. O. au S. O. par celle de Dive.

La Cure, eſtimée 5 à 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 112 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a beaucoup de bonnes prairies.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient, par engagement du Roi, à Madame la Ducheſſe de Beauvilliers.

PRÉAUX, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en deçà l'Ouette, Election de la Flèche, à l'O. S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Epineu-le-Seguin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aveſſé l. 1 $\frac{1}{4}$; Vallon, l. 3 $\frac{1}{4}$; le Grand S. Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Préaux à Mellai, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Ballée, M. l. $\frac{3}{4}$; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Sablé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Grez-

en-Bouerre, M. l. 1 ¼; la Cropte; l. ½; le Burret; l. 1; Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. ¼.
La Paroiſſe eſt arroſée du N. O. au S. E. par la rivière de Vegre, & au S. par le ruiſſeau de Pont-Martin.
La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier.
Il y a à Préaux la Chapelle de la Gouardière, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Seigneur de Préaux; & celle de la Touche, eſtimée 65 liv. Il y a 320 Communians.
Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.
La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de la Barre de Préaux.

PRÉVAL, voyez *l'article Gaſtineau.*

PRÉVELLE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Célerin-le-Géré, l. 1; Sargé, l. 4; Mans, l. 1.
Il y a de Prévelle à Bonneſtable, M. l. 1 ¼; la Ferté, M. l. 2 ½; Connerré, M. l. 2 ¼; Montfort, M. l. 3; Saint-Aignan, M. l. 2 ¾; la Boſſe, l. ¼; Aulaines, l. 1; Mellerai, l. 1; Briône, l. 1 ½; Torcé, l. 1; S. Denis-des Coudrais, l. 1.
Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau.
La Cure, eſtimée , eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 350 Communians.
Il y a à Prévelle la Preſtimonie Echinard, eſtimée 30 liv. à la préſentation du Curé.
Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des bois & des montagnes.
La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Mademoiſelle de Montéclerc.

PREZ-EN-PAIL, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de 13 lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Douillet, l. 5; S. Cheron, l. 3 ½; la Chapelle S. Frai, l. 1 ¼; Mileſſe, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.
Il y a de Prez à la Poſté-des-Nids, M. l. 2 ¼; Coupetrain, M. l. 1 ¼; Madré, M. l. 3; Geſvres, M. l. 2 ½; Linières-la-Doucelle, M. l. 2; S. Samſon, l. ½; S. Calais-

du-Désert, l. 1; S. Cyr, l. 1; Champfremont, l. 1 $\frac{3}{4}$; Ravigni, l. 2 $\frac{1}{4}$; la Lacelle, l. 1.

Le Bourg est situé sur un petit ruisseau qui forme deux étangs, & qui coule du S. E. au N. N. O.

La Paroisse est arrosée au N. par la rivière de Mayenne, & par plusieurs petits courans d'eau.

La Cure, estimée , est à la présentation de l'Abbé de la Coulture.

Il y a le Prieuré, estimé 900 liv., à la même présentation que la Cure: la Chapelle de S. Jean-Baptiste, estimée 280 liv, à la présentation du Seigneur; celle de S. Jean l'Evangéliste, à la même présentation; & la Prestimonie la Lieudière, estimée 230 liv., aussi à la même présentation. Il y a à Prez 2000 Communians.

L'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'a 1187, donna à l'Abbaye de la Coulture l'Eglise de Prez, sauf le droit & l'obéissance qu'elle doit à la Cathédrale. *Courvaisier, page 452.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois, des montagnes & des landes.

Le marché tient à Prez tous les Samedis.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Choardon.

PRINGÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Jean-de-la-Motte, l. 1; Oysé, l. 2; Arnage, l. 3; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Pringé au Lude, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Flèche, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Malicorne, M. l. 3; Pontvallin, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Suze M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Luché, l. $\frac{3}{4}$; Mansigné, l. 2; Ligron, l. 1 $\frac{1}{4}$; Clermont, l. 1; Mareil, l. 1 $\frac{1}{2}$; Anjou, l. $\frac{1}{2}$.

Le Bourg est situé sur le ruisseau de Malvaut. La Paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir; & à l'O. par le ruisseau de Charpentras.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a à Pringé, la Chapelle du Douet, estimée 10 liv.

Le sol produit du Seigle, du froment, de l'avoine & du carabin. Il y a des vignes dont le vin est bon; celui sur-tout du clos de Brouassin, est excellent.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre du Marquisat de Clermont-Galerande, qui vient d'être vendu par Madame la Duchesse de Brancas, de la Maison de Clermont, à M.

à M. le Comte de Clermont, son cousin. Voyez *la Généalogie, à l'article Clermont.*

PRUILLÉ-LE-CHÉTIF OU LE GAUDIN, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue & demie.

Il y a de Pruillé à Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Rouillon, l. $\frac{1}{2}$; Fay, l. $\frac{1}{4}$; Coulans, l. 1 $\frac{1}{4}$; Souligné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Estival, l. $\frac{1}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. $\frac{1}{2}$; Petit-Saint-Georges, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau d'Orne.

La Cure, estimée 600 l., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a Communians.

Il y a à Pruillé, la Prestimonie Jarossai, estimée N....

Hélie, qui fut Comte du Maine, depuis 1090 jusqu'à 1110, fit remise au Chapitre & à l'Evêque de toutes les coutumes & rentes qu'il avoit coutume de percevoir sur leurs Terres dans l'étendue des Quintes de la Ville; savoir, à Pruillé, Savigné, &c.

L'Evêque Guillaume Roland, qui siégea au Mans depuis 1255 jusqu'à 1258, retira des mains des Laïques, & donna au Chapitre, entre autres, l'Eglise de Pruillé. *Registre blanc du Chapitre.* Courvaisier, *page* 451, & D. Denis Briant, dans le *Cenomania MS.* disent que ce fut Guillaume Passavant, mort en 1187, qui fit faire cette restitution au Chapitre.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des vignes, dont le vin est de médiocre qualité.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

Il y a dans la Paroisse, la Terre de la Manoullière, bien bâtie, & décorée de belles avenues; cette Terre appartient à Madame Nepveu, veuve de M. Nepveu, Prévôt Provincial du Maine.

PRUILLÉ-L'ÉGUILLÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Brette, l. 2 $\frac{1}{2}$; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Pruillé à Lucé, M. l. 1; Bouloire, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Château-du-Loir, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Pontvallain, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; la Chartre, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Vincent-du-Loir, l. 1 $\frac{1}{2}$; Challé,

l. 2; S. Mars-d'Ouftillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Marigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Jupillé, l. 1; Beaumont-Pied-de-Bœuf, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Berfai, l. 1.

La Paroiffe eft arrofée au N. & à l'E. par le ruiffeau de Chabofon, qui fait tourner trois moulins à blé.

La Cure, eftimée 900 liv., eft à la préfentation du Chapitre de l'Eglife du Mans. Il y a 750 Communians.

Il y a à Pruillé une Eglife Collégiale, fous l'invocation de S. Julien: ce Chapitre, qui eft compofé de cinq prébendes facerdotales, fut d'abord érigé fous le nom d'Oratoire, qui fut fondé avant l'an 1331. Ce qui fe prouve par une Chartre de la même année, par laquelle Jean, Comte de Dreux, Sire de Montpenfier & du Château-du-Loir, fit aux Orateurs, Chapelains de Pruillé, plufieurs dons; favoir, droit de pâcage, paiffage & abeillage dans fa forêt de Beurfai & Boifcorbon, droit d'y prendre tout le bois néceffaire pour réédifier l'Eglife, la tour, les maifons defdits Orateurs & celles de tous leurs tenanciers; il leur donna auffi le droit d'y prendre bois pour faire preffoirs, cuves & tonneaux, & quarante chartées de bois pour leur chauffage; il leur donna en outre 37 liv. de rente à prendre fur les ventes de ladite forêt.

L'Oratoire de Pruillé fut établi en Confrérie. En 1329, Gui de Laval, Evêque du Mans, confirma par fon décret les ftatuts & priviléges de la Confrérie de S. Julien de Pruillé, établie par Pierre des Chelles, Seigneur de Lucé, Pruillé, Montreuil & Madrelles, qui augmenta beaucoup fon revenu, comme il paroît par une Chartre de 1350.

Pierre des Chelles n'avoit qu'une fille, nommée Marie, qui époufa Brifegault de Couême; tous deux furent inhumés en 1406, dans le chœur de l'Eglife Collégiale de Pruillé, où l'on voit leur tombeau élevé de deux pieds & demi, & a fept pieds de longueur, fur lequel eft leur repréfentation en bronze. Sous ce tombeau eft un caveau où leurs corps font dépofés dans chacun un cercueil de plomb.

La Confrérie de Pruillé fut changée en Collégiale avant 1361; ce qui fe prouve par un acte de la même année, par lequel Jean des Chelles donne aux Chanoines de Pruillé une Métairie.

La Collégiale de Pruillé n'étoit d'abord compofée que de quatre prébendes facerdotales, dont deux étoient à la préfentation du Seigneur Evêque du Mans, & les deux autres à celle des Chanoines; on fonda depuis une cinquième prébende environ l'an 1440; elles font aujourd'hui

toutes cinq à la présentation du Seigneur. Je n'ai pu découvrir comment ce changement de droit s'est fait. J'ai seulement trouvé que jusqu'en 1551, les Chanoines ont présenté, conjointement avec les Seigneurs de Lucé; & que depuis le mariage de Jeanne de Couême avec le Prince de Conti, il ne paroît point que les Chanoines aient présenté.

En 1478, le Cardinal Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans, réforma le Chapitre de Pruillé; il fit une partition par laquelle il se retint, & à ses successeurs, le droit de nommer à trois prébendes, laissant au Seigneur de Lucé la présentation des deux autres; & afin de les discerner, il leur fit porter le titre de différens Saints; la première, la seconde & la troisième furent titrées des noms de S. Jean, de S. Julien & de S. Laurent; la quatrième & la cinquième, de ceux de S. Martin & de S. Georges.

Le Cardinal de Rambouillet, qui siégea au Mans depuis 1556 jusqu'à 1587, fit un accord avec le Baron de Lucé, lequel fut homologué en Cour de Rome, par lequel il lui céda, & à ses successeurs, le droit de présenter aux cinq prébendes de la Collégiale de Pruillé, au moyen qu'on lui laisseroit la présentation de deux Chapelles fondées dans l'Eglise de ladite Collégiale. Aujourd'hui le Seigneur de Lucé présente, & les Prébendes & les Chapelles *Courvaisier, page* 783.

Voici l'origine que nos Historiens donnent à la Collégiale de Pruillé. S. Julien visitant son Diocèse, arriva chez le Seigneur de Lucé, dont il trouva le fils qui venoit d'expirer; le S. Evêque passa la nuit en prières, & ressuscita le mort. En reconnoissance de cette faveur, le père destina son fils & ses biens à l'Eglise, & fonda au même lieu un Oratoire. *Courvaisier, page* 62. D. Denis Briant dit que c'étoit une fille que S. Julien ressuscita. *Cenomania MS.*

Le sol est argilleux, & produit du méteil, du froment & de l'avoine. Il y a de la marne, mais elle est à 70 pieds de profondeur; une partie de la forêt royale de Bersai est dans la Paroisse; elle nourrit des sangliers, quelques cerfs & quelques chevreuils; l'autre espèce de gibier n'est pas bien commune dans la Paroisse. Il y a d'autres bois en différens endroits de la Paroisse, contenans chacun dix-huit à vingt arpens; savoir, deux appartenans au Seigneur, un à M. de Caillau, dépendant de sa Terre de la Roche-Thomas; & quelques petits bouquets dépendans de la Collégiale. Il y a dans la Paroisse cinq à six cents arpens de landes; une carrière de tuffeau, exploitée, & quatre

arpens de vignes qui produisent du vin rouge de petite qualité; on y trouve aussi des aspics & quelques vipères.

On voit dans le Bourg de Pruillé, un vieux mur épais d'environ cinq à six pieds, sur trente à trente cinq pieds de hauteur, qui paroît le reste d'un ancien château.

Le Bourg de Pruillé étoit autrefois plus considérable qu'il n'est aujourd'hui; il est dit dans la Chartre de confirmation des statuts, dont il est parlé ci-devant, qu'aussitôt qu'un confrère ou sœur sera décédé, on criera les patenôtres avec les campanes sonnantes par la Ville. Dans un acte de fondation, fait par Pierre des Chelles, Pruillé est qualifié de Ville; il y avoit autrefois un marché, sur lequel la Collégiale avoit droit de percevoir 3 liv. cette rente est encore servie aujourd'hui par le Seigneur.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Baronnie de Lucé, qui appartient à M. Pineau de Lucé, fils de M. de Vienné, mort Intendant d'Alsace, & Maître des Requêtes. Pruillé relève en partie de Lucé & en partie du Château-du-Loir.

Outre le Fief de la Seigneurie, il y a à Pruillé celui de la Collégiale, qui a moyenne & basse-justice; celui de l'Abbaye de Bonlieu; celui de la Chevalerie, qui appartient à M. le Chat; celui des Etangs, qui appartient à M. Deshayes, & celui qui appartient à l'acquéreur de la Terre de Fontenailles, en Ecomoi.

La Paroisse de Pruillé a une lieue & demie de l'E. à l'O. & autant du N. au S.

M. Robet, Curé, m'a fourni un Mémoire.

QUE QUE

QUELAINE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de même, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Bignon, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mellai, l. 1; la Cropte, l. 1; Brullon, l. 4; Vallon, l. 2 $\frac{1}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Quelaine à Laval, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mellai, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Château-Gontier, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Cossé-le-Vivien, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Grez-en-Bouère, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; Houssai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Origni, l. 1 $\frac{1}{4}$; Astillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Côme, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Gaud, l. 1 $\frac{1}{2}$; Anjou, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'E. par un ruiſſeau, qui forme un étang, & au S. E. par un petit courant d'eau, qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 1775 Communians.

Il y a à Quelaine, la Chapelle de la Chaſlerie, eſtimée 40 liv., à la préſentation, de plain-droit, au Chapitre de S. Tugal de Laval; celle de la Fougetière, eſtimée 55 liv., à la préſentation du propriétaire de la Métairie de Livelle; celle de la Grigonnière, à la préſentation des héritiers Bonju; celle de la Petite Chaſſière, eſtimée 20 liv., & la Preſtimonie Paillart, eſtimée ....

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin. Il y a des vignes, dont le vin eſt très-médiocre; il y a auſſi des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Charnie, qui appartient à M. de Préaux.

QUENTIN (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Troo, l. $\frac{1}{2}$; Montreuil-le-Henri, l. 4 $\frac{3}{4}$; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S Quentin à Vendôme, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Montoire, M. l. $\frac{1}{2}$; Beſſé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Calais, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Lavardin, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; les Roches-l'Evêque, l. 1; Lunay, l. 1 $\frac{1}{2}$; Fontaine, l. $\frac{1}{4}$; S. Jacques-des-Guérets, l. $\frac{1}{2}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau qui coule du N. N. E. au S. par E. La Paroiſſe eſt arroſée au S. S. O. par la rivière du Loir.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 160 Communians.

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, fonda l'Egliſe de S. Quentin. *Courvaiſier, page 415.*

L'Evêque Pierre Gougeul, qui ſiégea au Mans depuis 1312 juſqu'à 1326, donna au Chapitre de S. Martin de Troo, l'Egliſe de S. Quentin, dont la préſentation & collation lui appartenoient, avec tous les droits, rentes & profits qu'il avoit coutume d'y prendre. Il paroît par le contrat de cette donation, que les Curés ou Vicaires perpétuels de S. Quentin, devoient fournir tous les ans, la Vigile de l'Aſcenſion, au Chevecier du Chapitre de Troo, une charretée de joncs & de roſeaux, tant que deux che-

vaux en pourroient mener, & une poche pleine de grenouilles. *Courvaisier, page 559.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des vignes.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Montoire, qui appartient à M. de Querrhoent. Voyez *l'article Montoire.*

QUENTIN (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mexent, l. $\frac{1}{4}$; Pont-de-Gêne, l. 3 $\frac{1}{4}$; Champagné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2.

Il y a de S. Quentin à Vibraye, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; la Ferté, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Dolon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Torigné, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Connerré, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Lamenai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Villaine-la-Gonais, l. 1 $\frac{1}{4}$; Seaux, l. 1 $\frac{1}{2}$; Rouair, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Queune.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 100 Communians.

Guillaume de Rougemont vendit au Chapitre de l'Eglise du Mans, pour cinquante livres tournois, la dîme de la Paroisse de S. Quentin. Le Chapitre fut investi de cette dîme en 1254. *Registre blanc du Chapitre.*

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des montagnes & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

QUINCAMPOIX, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont-Pié-de-Beuf, l. $\frac{1}{2}$; Marigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Quincampoix au Château-du-Loir, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Chartre, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Grand-Lucé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 3; Pontvallain, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Thoiré, l. $\frac{1}{2}$; Mayet, l. 1 $\frac{1}{4}$; Verneuil-le-Chétif, l. 1 $\frac{1}{4}$; Laverna, l. 1 $\frac{1}{2}$; Luceau, l. 1; Flée, l. 1; la Forêt de Bersai, l. 1.

La Paroisse est coupée en deux par le ruisseau de Yre, qui fait tourner un moulin à blé; il y a aussi un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 800 liv., est un Prieuré de l'Ordre

des Prémontrés: elle eſt à la préſentation de l'Abbé de Vaas. Il y a 150 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin, ſur-tout le blanc, eſt très-bon; il y a de la marne, qui devient inutile, les Agriculteurs, n'étant pas en état de la mettre en œuvre, & les propriétaires ne voulant pas les aider.

Il y a dans la Paroiſſe, qui a une lieue d'étendue du N. au S., & un quart de lieue de l'E. à l'O. deux petits taillis, dont l'un dépend du Prieuré, & l'autre de la Métairie de la Bertellerie. Le gibier n'eſt pas commun; mais ce qu'il y en a, eſt de très-bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré qui poſsède deux Fiefs; l'un, dit du Prieuré, relève de la Baronnie du Château-du-Loir; l'autre, nommé la Marmouchère, autrement la Gigoulière, reporte à Courtirand, Fief appartenant à Milord Clare.

M. Poutrel, Prieur-Curé, m'a fourni un mémoire.

RAHAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Coudrecieux, l. 3 ¼; Yvré-l'Evêque, l. 5 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Rahai à S. Calais, M. l. 1 ½; Vibraye, M. l. 2 ¼; Bouloire, M. l. 5; Mondoubleau, M. l. 1 ¼; Dolon, M. l. 4 ¼; Baillou, l. ¼; Valaine, l. 1; Berfai, l. 1 ¼; Conflans, l. 1 ½; Marolle, l. 1 ¼; S. Martin de Sargé, l. 1; S. Cir de Sargé, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Braye, au S. & à l'O. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 500 livres, eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 500 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

Le 7 Juin 1449, il y eut un accord entre Jean d'Hierrai, Evêque du Mans, & Jean, Abbé, & le Monaſtère de S. Calais, au ſujet de la Juriſdiction dans les Paroiſſes de Rahai, &c. pour leur vie ſeulement; par cet accord, la Juriſdiction au civil demeura à l'Abbé, par prévention

ſeulement; & ſur le criminel, à l'Evêque, avec cette diſtinction, au cas que S. Calais & le Mans ſoient poſſédés par le même Seigneur. *Cart. rouge, fol.* 287. *Cenomania MS.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de S. Calais.

RAVIGNI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Moulins du Carbonnet, l. 2; Freſnai, l. 2; le Tronchet, l. 2 ½; Sainte Sabine, l. 1; S. Saturnin, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Ravigni à la Pôté-des-Nids, M. l. 1 ¾; Prez-en-Pail, M. l. 2 ¼; Gêvres, M. l. 2; Coupettain, M. l. 4; Alençon, M. l. 2 ¾; la Rochemabille, l. ¾; Gandelain, l. 1; la Lacelle, l. 1 ½; Champfrémont, l. ½; Boulai, l. 1 ½; Ferrière Bouchart, l. 1; S. Denis-ſur-Sarton, l. ½; Pacé, l. 1; Normandie, l. ½.

Le Bourg eſt entre le Mont & les Bois de Tonne; un petit courant d'eau prend ſa ſource au S. O. du Bourg. La Paroiſſe eſt arroſée par la rivière de Sarton.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 350 Communians.

Il y a à Ravigni, la Chapelle des Cinq Plaies, eſtimée 50 liv., à la préſentation du Curé & du Procureur Fabricier; & la Preſtimonie de S. Hubert, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Vauxelle de Ravigni.

REMI-DES-BOIS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaines, l. 2 ½; Mans, l. ¼;

Il y a de S. Remi à Ballon, M. l. 1 ¼; Montfort, M. l. 2 ¼; Bonneſtable, M. l. 3; Connerré, M. l. 3 ½; Courcebeufs, l. ½; la Guierche, l. ¼; Joué-l'Abbé, l. ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. 1 ¼; Savigné-l'Evêque, l. 1 ¼; Sillé-le-Brûlé, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Panſas.

La Cure, eſtimée 250 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 50 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Evêché du Mans.

REMI-DES-MONTS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Vincent-des-Prez, l. $\frac{1}{2}$; S. Remi-des-Bois, l. 5, Coulaines, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Remi à Mamers, M. l. 1; S. Côme, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Piſieux, l. 1. Conmerveil, l. $\frac{1}{4}$. S. Pierre-des-Ormes, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Dive, qui forme un étang.

La Cure eſtimée 6 à 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Pélice. Il y a 550 Communians.

Il y a à S. Remi, le Prieuré de Contrès, eſtimé 200 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Louvigni.

REMI-DU-PLAIN (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, l. 4; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Remi à Mamers, M. l. 2; René, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Aignan, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Côme, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; le Val, l. $\frac{1}{2}$; Livet, l. $\frac{1}{4}$, Louvigné, l. $\frac{1}{4}$; les Mées, l. $\frac{1}{4}$; Saone, l. $\frac{1}{2}$; Panon, l. $\frac{1}{4}$; Vezot, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe, dans laquelle paſſent les foſſés à Robert, eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Bienne.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 530 Communians.

Il y a à S. Remi, la Chapelle de Sainte-Catherine de Moulins, eſtimée 38 liv., à la préſentation du Prieur de la Coulture; & celle de la Sainte Vierge. La maiſon du Chapelain eſt bien bâtie & bien ſituée.

Hugue I, Comte du Maine depuis 970 juſqu'à 1015, donna à l'Abbaye de la Coulture, entre autres, la Paroiſſe de S. Remi-du-Plain. *Courvaiſier, page 325.*

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

Guillaume II le Roux, Roi d'Angleterre, qui mourut en 1100, fit bâtir un Fort à S. Remi-du-Plain. *Orderic, Vital. liv.* 10, *p.* 768, *Courvaisier, p.* 569. *Cenomania. MS.*

En 1411 ou 12, du tems des guerres entre le Duc de Bourgogne & le Duc d'Orléans, la Paroisse de S. Remi-du-Plain, fut le théâtre de la guerre, pendant quelque tems. Le Comte d'Alençon, qui avoit embrassé le parti du Duc d'Orléans, (on nommoit ce parti les Armagnacs) mit une forte garnison dans son Château de Saint-Remi. Louis, Roi de Sicile, Comte d'Anjou & du Maine, envoya des troupes au secours des Manceaux, que les Armagnacs fatiguoient par leurs courses. Ces troupes, commandées par Antoine de Craon, & le Borgne la Heuse, furent fortifiées par celles qu'amena à leur secours le Connétable de S. Paul : elles se logèrent dans le Bourg de S. Remi, & aux environs du Château, & sommèrent ceux qui étoient dedans, de se rendre, ce qu'ils refusèrent. Les Seigneurs qui étoient de la faction d'Orléans, s'assemblèrent à dessein de surprendre le Connétable; celui-ci fut averti de leur dessein, par ses espions, & se disposa à les bien recevoir. Le combat s'engagea, il fut opiniâtre & meurtrier. Les Armagnacs furent défaits & taillés en pièce. Le Connétable retourna incontinent à S. Remi; & à son arrivée la garnison qui étoit dans le Château, se rendit. Quelque tems après les Armagnacs reprirent le Château. *Courvaisier, pag.* 664.

La Seigneurie de Paroisse est en litige entre l'Abbé de la Coulture, & M. Bersin.

Guy Pécate, en latin *Pacatus*, étoit né à S. Remi; il étoit Bénédictin; il fut Prieur de Sougé, & Curé de Spai, puis Secrétaire de l'Abbé de la Coulture. Pécate composa des Poésie latines qui ont été louées par Ronsard. Ses Ouvrages n'ont point été imprimés. Il mourut à la Coulture, en 1580. *Croix du Maine.*

RENÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans; au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Nouans, l. 1; Lucé-sous-Ballon, l. $\frac{3}{4}$; Saint-Ouen-des-Ponts, l. $\frac{1}{2}$; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 $\frac{1}{2}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de René à Fresnai, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Aignan, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Bon-

nestable, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Grand-Champ, l. 1; Chevencé-Sévillac, l. $\frac{1}{4}$; Doucelle, l. 1; Meurcé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Dangeul, l. 1; Courgains, l. 1; Toigné, l. $\frac{1}{2}$.

Le Bourg est situé sur le ruisseau d'Orton. La Carte du Maine marque qu'il y a eu une bataille.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 700 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des landes.

Il y a marché à René tous les Jeudis.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Baron du Leau.

RENNES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Lassai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte-Marie-du-Bois, l. $\frac{3}{4}$; le Ham, l. 2 $\frac{1}{2}$; Courciré, l. 2 $\frac{1}{2}$; Sillé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Conlie, l. 2 $\frac{1}{4}$; Lavardin, l. 2, Mans, l. 3.

Il y a de Rennes à Septforges, M. l. $\frac{1}{2}$; Lassai, M. l. 1; Ceaulcé, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Madré, M. l. 2; Juvigni, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Genellai, l. $\frac{3}{4}$; Etrigé, l. $\frac{1}{2}$; Bretignolle, l. $\frac{1}{2}$; la Baroche-Gondoin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Tubeuf, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Mayenne, & au S. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur du Bois-de-Mayenne. Il y a 250 Communians.

Il y a à Rennes la Prestimonie Rattier, estimée 15 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Billard de Lorière.

Environ l'an 1432, Ambroise de Froulai, Dreux de Roussai, & Gautier de la Pôté, Gentilshommes Manceaux, étant sortis du Château de S. Cenerie, furent tués par des Anglois, dans une rencontre, en la Paroisse de Rennes. *Courvaisier, pag.* 700.

REQUEIL, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Moncé-en-Blin, l. 2 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Requeil à Pontvallain, M. l. 1 ; Ecomoi, M. l. 2 ; le Lude, M. l. 3 ½ ; Château-du Loir, M. l. 5 ; la Suze, M. l. 2 ¼ ; Mayet, l. 2 ; Château-l'Hermitage, l. ¼ ; Cysé l. ¼ ; , la Fontaine S. Martin, l. 1 ½ ; Mansigné, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Lone, & à l'O. par un autre.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin : il y a quelques vignes dont le vin est assez bon. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Rochedevaux, dont M. le Comte de Mailli d'Haucourt est Seigneur.

Comme la Maison de Mailli est une des plus anciennes & des plus illustres du Royaume, quoiqu'elle ne soit pas originaire du Maine, nous croyons que nos Lecteurs nous sauront gré d'en donner ici la filiation, du moins de la branche de M. le Comte de Mailli, Seigneur de Requeil.

Anselme de Mailli, Lieutenant des Armées de la Comtesse Richilde, en 1050, tuteur du Comte de Flandre & d'Artois, son fils, tué au siége de Lille, en 1070, eut Vautier, qui suit ; Arnoul ; & Renaut, qui épousa Batilde de Roie.

Vautier de Mailli eut Nicolas, qui suit ; Luce, mariée à Nicolas Perrin ; & Elisabeth.

Nicolas de Mailli, Sire de Mailli, épousa Amélie de Beaumont, dont Gilles I, qui suit ; Guillaume, Pierre, Mathieu, & Bavoin ; N. . . . Chevalier de Jérusalem, Maréchal de son Ordre, Grand-Prieur d'Auvergne, tué au siége de Damiette, en 1218 ; Milon qui épousa Erinburge ; Wautier, qui épousa Iduberge de Bailleul ; Nicole ou Nicolette, mariée, 1°. à Hermand de Créqui, 2°. à Jean de Nauvion.

Gilles I, Baron de Mailli, épousa Avicie de Heilli, dont Gilles II, qui suit ; Eustache, Jacques, Chevalier de S. Jean de Jérusalem, nommé par les Infidèles, le S. Georges des Chrétiens ; Hugues, Nicolas, & Sohier, morts sans alliance ; Elisabeth, Elise, Pavie & Mathilde.

Gilles II, Baron de Mailli, épousa Jeanne d'Amiens, dont Jean, qui suit ; Gilles, Seigneur d'Authuille, branche séparée de l'aînée, en 1290, éteinte en 1495 ; Jean, Seigneur de Nédon, séparée de l'aînée, en 1290, éteinte

en 1300; Antoine, Seigneur de Lorsignol, qui épousa Jeanne d'Antoing : cette branche de Lorsignol fut séparée de l'aînée, en 1295, & finit en 1528.

JEAN, Baron de Mailli, épousa Jeanne de Couci, dont Gilles III, qui suit; Jean, Seigneur d'Auvillers, qui épousa Louise de Craon, Dame de Catheu: il fit la branche d'Auvillers, séparée de l'aînée, en 1320, éteinte en 1629; Colart, qui fut mariée à Aliénor d'Argies.

GILLES III, Baron de Mailli, Seigneur d'Acheu, épousa Personne de Renneval, dont Gilles IV, qui suit; Guillaume & Jean.

GILLES IV, Baron de Mailli, Seigneur d'Acheu, épousa Marguerite de Friencourt, dont Gilles V, qui suit; Jean, qui épousa vers 1350, Marguerite de Fienne; Guillaume, Nicolas, Hardouin, Ade, qui fut mariée, 1°. à Aubert de Hangest; 2°. à Jean de Nesle, Seigneur d'Offemont; 3°. à Gui de Laval, Seigneur d'Attichi.

GILLES V, Baron de Mailli, dit Gillon, épousa, vers 1340, Jeanne de Moreuil-Soissons, dont Gilles VI, qui suit.

GILLES VI, Chevalier, Seigneur de Mailli, épousa, 1°. Jeanne de Donquerre; 2°. Marie de Couci, Dame de Droisi, dont Colart, qui suit.

COLART, Chevalier, Seigneur de Mailli, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, avoit épousé Marie de Mailli, Dame de Lorsignol & de Bours, morte en 1496, dont Jean II, qui suit; Huc ou Luc, Gouverneur de Mondidier, qui épousa Marie d'Athies; Jean, tué à la journée de Mons en Vimeux, en 1421. Colart, fait Chevalier à la bataille d'Azincourt, tué avec son père.

JEAN II, Baron de Mailli, épousa, vers 1426, Catherine de Mammès, Dame de Ravensberg, dont Jean III, qui suit, Hutin, Seigneur d'Auchi, qui épousa Péronne de Pisseleu, tige de la branche d'Auchi, finie en 1555; Marie, Dame de Turpigni; Antoinette, qui épousa Philippes de Noyelle, Vicomte de Langle; Isabelle, mariée à Jean de Neuville.

JEAN III, Baron de Mailli, épousa, en 1479, Isabeau d'Ailli, dont Antoine qui a continué la branche aînée, qui subsiste en Louis-Victor-Antoine; Adrien, tige de la branche d'Haucourt, qui suit; Jacques, qui épousa Marie de Wignacourt; & Antoinette, qui fut mariée à Foulques de Fautreau.

ADRIEN de Mailli, Baron de Ravensberg, épousa, en 1503, Françoise de Bailleul, dont Edme, qui suit; Jean,

Seigneur de Belleville, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui épousa Antoinette de Baudreuil; Denis, Chevalier de Malte, tué au siége de Rouen, en 1562; Antoine, tué en Piémont; Charles, Chevalier de l'Ordre du Roi; & Antoinette, mariée, en 1544, à Robert du Bosc.

Edme de Mailli, Seigneur d'Haucourt & de Saint-Léger, Gouverneur d'Yvri, & Capitaine de cent hommes de pied, épousa, 1°. en 1536, Marie de Boulain; 2°. en 1559, Gabrielle Dongnies, dont François I, qui suit; Louis, tige de la branche de Quesnoi, séparée de la branche d'Haucourt, en 1584; Claude, mariée en 1570, à Antoine de Belleval, Seigneur de Longuemorte.

François I du nom, Seigneur d'Haucourt & de Saint-Léger, épousa, en 1573; Marie d'Hallencourt, dont François II, qui suit; Henri, mort à Cambrai, en 1595; Susanne, mariée, en 1596, à Philippes de Pienne, Seigneur de Rousseloi.

François II de Mailli, Seigneur d'Haucourt & de S. Léger, épousa, en 1607, Marie Turpin, dont Philippes, qui suit; Antoine, Chevalier de Malte, mort en 1670; Nicolas, tué au siége de Dixmude, en 1647; Jordaine, qui fut mariée à Louis de Saint-Ouen, Seigneur de Falleni.

Philippes de Mailli, Seigneur d'Haucourt & de Saint-Léger, épousa, en 1631, Guillaine du Biez, dont Antoine, qui suit; Anne, mariée à Louis de Martainvillle, Seigneur de Hetoudeville; Elisabeth, qui épousa le Seigneur du Bocole.

Antoine de Mailli, Marquis d'Haucourt & de Saint-Léger, épousa, 1°. en 1658, Marie de Beuzelin; 2°. en 1678, Françoise de Canesson, Dame de Cani. Il eut Joseph, qui suit; François-Jérôme, qui épousa Marie de Milli, sans enfans, N. . . . mariée à M. le Comte de Hangest; Claude-François, Capitaine de Frégate, mort sans alliance, en 1704, Jean Baptiste, Capitaine de cent Chevaux-Légers, tué à Mayenne, en 1690; Marie-Anne, Abbesse d'Essai, en 1738.

Joseph, Marquis de Mailli, Seigneur d'Haucourt & de S. Léger, &c. épousa Louise-Madeleine-Josephe-Marie de la Rivière, en 1704, Dame du Bois de Maquillé, Flacé, la Rochedevaux, Requeil, &c. dont Joseph-Augustin, qui suit; Jérôme-François-Joseph, Chevalier de Malte, mort à Vienne en Autriche, en 1739; François mort en 1730, sans alliance; & Marie-Joséphine, morte sans alliance.

Joseph-Augustin, Comte de Mailli, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Seigneur d'Haucourt, Saint-

Léger, la Faigne, la Foreſt-de-Douvre, la Rochedevaux, Requeil, &c. épouſa, 1°. Conſtance Colbert de Torci, en 1732, dont Jeanne-Marie-Conſtance, mariée, en 1747, à Marc-René de Voyer, Marquis de Paulmy, Maréchal des Camps & Armées du Roi. M. le Comte de Mailli a épouſé, 2°. en 1737, Marie-Michelle de Séricourt d'Eſclainvilliers, dont Louis-Marie, qui ſuit; Catherine-Félicité-Joſephe-Conſtance, morte ; Joſeph, mort jeune, en 1746.

Louis-Marie.

RIBAI (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Jauron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Courciré, l. 3; Sillé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Conlie, l. 2 $\frac{1}{4}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a du Ribai à Luſſai, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Septforges, M. l. 3; Madré, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Villaine-la-Juhel, M. l. 2; Ambrière, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Charchigné, l. $\frac{3}{4}$; le Horp, l. 1; Poulai, l. 2; Hardange, l. 1 $\frac{1}{2}$; Loufougère, l. 1 $\frac{3}{4}$; le Ham, l. $\frac{1}{2}$; Jauron, l. 1 $\frac{3}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau d'Aine, qui forme un étang, & à l'E. & au S. par un autre qui en forme deux.

La Cure, eſtimée 1300 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 630 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Chauvigné.

RIGOMER-DES-BOIS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Roueſſé-Fontaine, l. 1 $\frac{1}{4}$; Doucelles, l. 1 $\frac{3}{4}$; Montbiſot, l. 3; la Guierche, l. $\frac{3}{4}$; Montreuil-ſur-Sarte, l. $\frac{3}{4}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt à l'O. de la Forêt de Perſeigne; elle eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Sore, & au S. par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 6 à 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 240 Communians.

Il y a de S. Rigomer à Alençon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Freſnai, M.

l. 3 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. ; René, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Mamers, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Linière-la-Carelle, l. 1 $\frac{1}{4}$; Champfleur, l. $\frac{1}{4}$; Ancines, l. $\frac{1}{2}$; Livet, l. 1 $\frac{1}{4}$; Neuf-Châtel, l. $\frac{1}{2}$.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

S. Rigomer, Prêtre-Solitaire, prit naissance dans le Sonnois, dans l'endroit où est la Paroisse de S. Rigomer, vers le milieu du sixième siècle. *Courvaisier, pag.* 141.

Hugues I, qui fut Comte du Maine, depuis 970 jusqu'à 1015, donna l'Eglise de S. Rigomer à l'Abbaye de la Coulture. *Courvaisier, pag.* 326.

La Seigneurie de Paroisse est en litige.

RIMÉ (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller aux Roches-l'Evêque, l. $\frac{1}{2}$; Ressé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Challe, l. 6; Pontlieue, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Rimé à Vendôme, M. l. 2; Montairé, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Lavardin, M. l. 1; Bessé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Villavard, l. $\frac{1}{2}$; Houssé, l. $\frac{1}{2}$; Thoré, l. $\frac{1}{4}$; Lunai, l. 1.

Le Bourg est situé sur un petit ruisseau. La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière du Loir.

La Cure est un Prieuré Régulier de l'Ordre des Prémontrés, estimée 700 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 130 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin n'a pas grande réputation.

ROCH, *alias* JACQUES-DE LA-BRASSE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ceaulcé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Lassai, l. 2 $\frac{1}{2}$; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 $\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Roch à Domfront, M. l. 2; Lonlai, M. l. 2; Passais, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Juvigni, M. l. 4; Rouellé, l. $\frac{1}{4}$; Saint-Marc-de-Graine, l. $\frac{1}{2}$; Torchamp, l. 1; S. Brice, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Gilles, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Egraine, au N. & au S. O. par deux petits ruisseaux, & au S. par un autre. Ils nourrissent quelques petits brochetons.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Duc d'Alençon. Il y a 620 Communians.

L'Eglise

L'Eglise de cette Paroisse étoit anciennement dédiée à S. Jacques, aujourd'hui elle l'est à S. Roch; j'ignore ce qui a fait ce changement.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin, qui ne se dîment point dans l'Election de Domfront.

On cultive beaucoup de pommiers & de poiriers, dont le cidre est bon, sur-tout celui des pommiers.

Il y a un tiers de la Paroisse en landes, & un quart en plusieurs bouquets de taillis : elle a une lieue de distance du N. au S. & autant de l'E. à l'O.

Le gibier y est très-bon; mais la grande quantité de renards le rend peu commun.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Comté de Domfront, que M. le Duc d'Orléans tient du Roi, par appanage.

Il y a dans la Paroisse de S. Roch, quatre maisons de campagne, possédées, de tems immémorial, par quatre bonnes & anciennes Familles. On nomme ces maisons des logis; celle de Beauregard, est possédée par la Famille le Bigot; celle de Bertre, par Châles; celle de la Boitte, par Maillard; & celle de Loraille, par du Pont : cette dernière maison fut solidement bâtie, il y a environ trois siècles. Les dehors en sont beaux; ils consistent en une belle avenue, étang, bois de futaie, taillis & garenne.

M. Thébault, Curé, m'a fourni un Mémoire.

ROCHES-L'ÉVÊQUE (les), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Bessé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Challes, l. 6; Pontlieue, l. 5 $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a des Roches à Vendôme, l. 2 $\frac{1}{4}$; Montoire, M. l. 1; Lavardin, M. l. 1; S. Calais, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Rimé, l. $\frac{1}{2}$; Thoré, l. 1 $\frac{1}{4}$; Lunai, l. $\frac{1}{4}$; Fontaine, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Quentin, l. 1; Villavard, l. $\frac{1}{4}$;

Le Bourg est situé sur la rivière du Loir, qui coule du N E. au S. par E.

La Paroisse est arrosée à l'O. par un ruisseau qui forme deux petits étangs.

La Cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 350 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des vignes & des rochers.

Du tems de l'Evêque Gonthier, qui siégea au Mans,

depuis 890 jusqu'à 913, la Ville du Mans, & sur-tout l'Evêque & les Ecclésiastiques, furent cruellement persécutés par un Tiran, nommé Rotgaire, qui s'étoit rendu puissant dans la Province. L'Evêque, pour se mettre à couvert de ses mauvais traitemens, fut obligé d'abandonner la Ville, & de se retirer aux Roches, qui lui appartenoient. *Cenomania. MS.*

Environ l'an 1189, les Roches-l'Evêque, qui étoient sous la puissance de Henri II, Roi d'Angleterre, furent vendues au Roi Philippes Auguste. *Cenomania. MS.*

L'Evêque Pierre Gougeul, qui siégea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326, retira de ses deniers le patronage de l'Eglise des Roches, que les Prédécesseurs de Robert de Chemillé avoient usurpé, dont il avoit toujours joui. *Courvaisier, page 560.*

On croit que l'Evêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 jusqu'à 1269, étoit né dans le Maine, entre Montoire & les Roches-l'Evêque.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre du Marquisat de Montoire, qui appartient à M. de Querrhoent. Voyez *la Généalogie, à l'article Montoire.*

En 1247, Pierre de Montoire, Comte de Vendôme, fonda dans la Paroisse des Roches-l'Evêque, l'Abbaye de N. D. de la Virginité, de l'Ordre de Cîteaux; & Agnès & Marguerite, deux de ses filles, s'y firent Religieuses. Ce Pierre de Montoire avoit épousé Jeanne, Dame de la Chartre, sur le Loir, troisième fille de Juhel, Seigneur de Mayenne, & de Gervaise de Dinan.

En 1283, le cinq des Calendes d'Octobre, Jean, Archevêque de Tours, dédia l'Eglise de cette Abbaye, & y accorda quarante jours d'Indulgences.

Suite des Abbesses.

1. Odeline.
2. Philippine d'Azé, prouvé par une Chartre de l'an 1274.
3. Alix ou Alicie de Vendôme, mourut en 1310.
4. Aiglantine, qu'on croit de la Maison de Vendôme, 1329.
5. Aimée ou Emme, on la trouve encore en 1373.
6. Marie de Vendôme, cousine de Jean de Bourbon, Comte de Vendôme, 1382.
7. Isabelle de Vendôme, vivoit en 1470.
8. Jeanne de Chambrai, fille du Seigneur de la Roche-Turpin & Cholet, vivoit encore en 1506.

9. Gérarde de Villarceau, résigna à sa nièce.
10. Marie de Beauvilliers, 1545.
11. Florence de Crémainville, 1573.
12. Urbane de la Chapelle, mourut le 15 Juin 1600.
13. Françoise de Vanssai, mourut en 1614, portoit d'azur à trois besans d'or.
14. Claude de Vanssai, nièce de la précédente; elle permuta cette Abbaye avec celle de Bonlieu, dont Catherine le Roi étoit Abbesse.
15. Catherine le Roi de Rislai, elle quitta son Abbaye pour aller fonder à Argenteuil, près Paris, un Prieuré de l'Ordre de Cîteaux.
16. Françoise de la Barre, mourut en 1614.
17. Marguerite de Harlai Chanvalon, après avoir régi cette Abbaye pendant trente ans, fut faite Abbesse de Port-Royal de Paris.
18. Marie-Angélique le Maistre de Grandchamp.
19. N... des Préaux, d'une famille de Tourraine.
N... Guerin de Bruslart.

L'Abbaye de la Virginité est estimée 4000 liv. de revenu, dans le Pouillé Manceau; & 4500 liv. dans l'Almanach Royal.

ROCHE-MABILLE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, chef-lieu d'un Doyenné de même nom, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ferrières, l. 1 ¾; Gennes-le-Gandelin, l. 1 ¼; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1 ½; Assé-le-Riboul, l. 2 ½; la Basoge, l. 2 ½; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de la Roche-Mabille à Prez-en-Pail, M. l. 2 ½; Alençon, M. l. 2 ½; Linière-la-Doucelle, M. l. ¼; Coupetrain, M. l. 4; S. Elier, l. 1; Cirail, l. 1 ½; Gandelain, l. ¼; Ravigni, l. 1; la Butte-de-Chaumont, l. ¼; Normandie, l. demi-quart.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Sarton, & par celui de la Patrie, & au S. par un autre ruisseau. Le même ruisseau de Sarton fait travailler la Forge de la Roche, située dans la Paroisse de S. Denis-sur-Sarton.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Martin-de-Sées. Il y a 450 Communians.

Il y a à la Roche-Mabille, un Prieuré, estimé 145 liv., à la même présentation que la Cure; & la Chapelle de S. Thibault, estimée 400 liv., à la présentation du Supérieur de N. D. de Coeffort.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des montagnes.

En 1203, Guillaume, petit-fils de Guillaume Talvas, mourut sans enfans, & fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise de l'Abbaye de Perseigne; il étoit Comte d'Alençon, & Seigneur de la Roche-Mabille. *Bry, Histoire du Perche.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Vassé, ou à M. de Courtemanche.

Il y a dans le vallon de la Roche-Mabille, une roche fort élevée, sur laquelle Mabille de Bellesme, femme de Roger II, Sire de Montgommeri, fit construire une Forteresse, dont on voit encore les ruines; elle fit aussi bâtir, au bas de cette roche, une Ville, dont les portes paroissent encore. On croit que cette Forteresse & la Ville, furent détruites dans les guerres des Normands, dans le quinzième siècle. La Roche-Mabille est dominée par plusieurs montagnes, dont les plus élevées sont celle de Chaumont, & celle de Rochelles. Les Seigneurs de la Maison de Vassé, avoient fait bâtir anciennement un petit Château au pied de l'ancien : il est ruiné.

Il y avoit autrefois des Foires, & un Marché toutes les semaines, à la Roche-Mabille. Les Habitans jouissent du droit de Bourgeoisie, qu'on a voulu leur contester depuis quelques années. Tant que la Ville & le Château ont subsisté, les Vassaux étoient obligés d'y faire guet & garde. Le Seigneur du Fief de Baleru, devoit sept jours de garde, avec ses Vassaux, à la porte de S. Pierre : un autre en devoit autant à la porte Chauvin : plusieurs autres devoient des redevances de la même nature.

Il y a à la Roche une Haute-Justice, qui a été acquise des Commissaires-Généraux à ce députés, en , par Emanuel-Armand, Marquis de Vassé : elle s'étend sur les Paroisses de la Roche, de S. Elier, de Ciral, &c. Les appellations ressortissent au Bailliage d'Alençon.

Vers le milieu du onzième siècle, Roger II, Sire de Montgommeri, & Mabille, son épouse, fondèrent une Collégiale à la Roche, laquelle fut ensuite convertie en un Prieuré, qui, aujourd'hui, est réuni à l'Abbaye de S. Martin-de-Sées.

Augustin Pilon, Curé de la Roche, y a fondé une Ecole pour l'éducation des filles. Il mourut, en 1732, respecté de ceux qui le connoissoient.

Richard I ou II, Duc de Normandie, donna la Roche-Mabille à Guillaume de Bellesme, auquel Robert I, son

fils, succéda; Guillaume Talvas succéda à Robert son frère; Arnoul, fils de Guillaume, dépouilla son père de ses possessions : il ne jouit pas long-tems du fruit de son crime; car, peu de tems après, il fut assassiné.

Mabille, dont nous avons parlé ci-devant, ayant été assassinée dans son Château de Bures, Robert II, son fils aîné, lui succéda dans la Seigneurie de la Roche.

Henri II, Roi d'Angleterre, obligea les Successeurs de Guillaume Talvas, de lui remettre Alençon & la Roche-Mabille; mais cette cession ne fut pas de longue durée, & ils rentrèrent dans leurs possessions.

Les héritiers de Robert d'Alençon, qui mourut avant l'an 1220, donnèrent au Roi Philippe Augnste, Alençon, & se réservèrent la Roche-Mabille.

La Terre de Montgommeri, en Normandie, & la Roche-Mabille, furent réunies, & tombèrent en partage à Hémeric II ou III, Vicomte de Châtelraut, neveu de Robert III, Comte d'Alençon, & son légataire.

Jeanne de Châtelraut, fut mariée, en secondes noces, à Jean II, Sire de Harcourt, Maréchal & Amiral de France, qui mourut en 1302.

Jean III, Sire de Harcourt, leur fils & héritier, détacha de la Seigneurie de Montgommeri, celle de la Roche-Mabille, qu'il donna à Jeanne sa sœur, lorsqu'elle épousa Henri I, Baron d'Avaugour & de Mayenne, à condition que la Roche releveroit de Montgommeri.

La Roche-Mabille passa de la Maison d'Avaugour, en celle de Bretagne, & de celle-ci en celle d'Alençon, qui la donna au Roi, & reçut un équivalant.

Henri V, Roi d'Angleterre, confisqua la Roche-Mabille, & la donna à Guillaume Filt-Hugs; ce que Henri VI, aussi Roi d'Angleterre, confirma en 1447. Après l'expulsion des Anglois, la Terre de la Roche retourna à la Maison d'Avaugour.

Marguerite d'Avaugour, porta, avant l'an 1474, la Roche-Mabille dans la Maison d'Aligni, par son mariage avec Jean d'Aligni, Seigneur de Chaufour.

Jacqueline d'Aligni, porta, en 1491, la Baronnie de la Roche-Mabille, dans la Maison de Vassé, par son mariage avec Jean V, Seigneur de Vassé; de leur mariage sortit Antoine, qui suit; & Lancelot, Abbé de Champagne.

Antoine Grognet, Seigneur de Vassé, de la Roche-Mabille, &c. Gouverneur de Piémont, ensuite du Marquisat de Saluces, d'Ardres, & enfin d'Angers, avoit

épousé, en 1529, Marguerite d'Hatri, dont Jean, qui suit.

Jean Grognet, Seigneur de Vassé, Baron de la Roche Mabille, Conseiller d'Etat, Capitaine de cent Hommes d'Armes. engagea Montgommeri, assiégé dans le Château de Domfront, à se rendre, ce qu'il fit, sous promesse de la vie; promesse qui fut violée, car on conduisit Montgommeri à Paris, où la Reine Catherine de Médicis, lui fit trancher la tête. Le Seigneur de Vassé fit son possible pour lui sauver la vie; mais inutilement. Jean de Vassé avoit épousé, en 1566, Jeanne le Vavasseur, dont Lancelot, qui suit; & Charles, dit le Baron de la Roche-Mabille.

Lancelot de Vassé, Baron de la Roche-Mabille, Chevalier des Ordres du Roi, en 1619, épousa Françoise de Gondi, fille d'Albert, Duc de Retz, dont entr'autres, Henri, qui suit.

Henri de Vassé, Baron de la Roche-Mabille, épousa Renée le Cornu, fille de Nicolas, Seigneur de la Courbe de Brée, & de Françoise de Montesson, dont Henri-François, qui suit.

Henri-François, Marquis de Vassé, Baron de la Roche-Mabille, Vidame du Mans, mort en 1684, obtint du Roi Louis XIV, des Lettres d'union de la Terre & Baronnie de Gul, à celle de la Roche, pour ne former qu'une seule & même Baronnie, tenue à une foi & hommage; il avoit épousé Marie-Madeleine de S. Gelais, dite de Luzignen, fille de Louis, Marquis de Lanzac, dont Louis-Claude, qui suit.

Louis-Claude, Marquis de Vassé, Baron de la Roche-Mabille, Vidame du Mans, (mort de la peste à Toulon, en 1684) fut d'abord Chevalier de Malte; il quitta l'Ordre de Malte, & épousa Anne-Louise de Crévant, fille de Louis Maréchal d'Humières, dont Emanuel Armand, qui suit.

Emanuel-Armand, Marquis de Vassé, Baron de la Roche-Mabille, Vidame du Mans, Gouverneur du Château du Plessis-les-Tours, Brigadier des Armées du Roi, mort en 1710, avoit épousé, en 1701, Anne-Benigne-Farre; Thérèse de Beringhen, fille de Jacques-Louis, Chevalier des Ordres du Roi, & son premier Ecuyer, mort en 1770, dont Jacques-Armand, mort en 1741, sans postérité, âgé de 35 ans; Charles-Emanuel, mort sans enfans en 1742, âgé de 36 ans; & Mathurin-Armand, qui suit.

Mathurin-Armand, Marquis de Vassé, Baron de la Roche-Mabille, Vidame du Mans, Maréchal des Camps

& Armées du Roi, Gouverneur du Plessis-les-Tours, fut d'abord Chevalier de Malte, & Commandeur de Poitou. Voyant ses deux frères aînés morts sans enfans, il quitta l'Ordre, & épousa, en 1743, Louise-Madeleine de Courtalvert de Pezé, fille unique de Hubert, dit le Marquis de Pezé, mort en 1734 des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Guastalle, & de Nicole Lidie de Beringhen, dont un fils vivant, & deux filles, en faveur desquelles le père a fait démission, par acte passé devant les Notaires du Châtelet de Paris, les 16 & 18 Octobre 1765, de la Baronnie de la Roche-Mabille, & autres Terres : l'aînée nommée Adelaïde-Euphémie-Geneviève, par les partages faits avec sa sœur, a eu la Baronnie de la Roche-Mabille, & le Fief de Ravigni, situé dans la Ville d'Alençon, &c. Elle a épousé, en 1767, Jean-Baptiste-Aléxis le Maire, Marquis de Courtemanche, dont...

M. Odolant Desnos, m'a fourni un Mémoire.

RORTRE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Châtillon, l. 1 ½; Pruillé-l'Eguiller, l. 4 ¾; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Rortre á la Chartre, M. l. 1 ⅓; Château-du-Loir, l. 4 ½; Montoire, M. l. 4; Lavardin, M. l. 4 ½; Bessé, M. l. 4 ¼; les Hermites, l. 1 ½; Marcé, l. ¾; les Pins, l. ½; Beaumont-la-Chartre, l. 1 ¾; Epeigné, l. 1; Chemillé, l. ½; la Forêt de Gâtine, l. 1.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau d'Ingrande.

La Cure, estimée 150 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans, & du Seigneur de Fresnai. Il y a 50 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge. Il y a des bois.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre du Fresne, qui appartient à M. du Juglart. La Terre du Fresne est située dans la Paroisse de Beaumont-la-Chartre.

ROUELLÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Housseau, l. 5; Lassai, l. ½; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Rouellé à Domfront, M. l. 1 ½; Passais, M. l. 2 ¼; Céaulcé, M. l. 3; Lonlai; M. l. 1 ¼; la Ferrière, M. l. 3 ¼; S. Roch, l. ¼; S. Gilles, l. 1; Haute-Chapelle, l. 1 ¼; Normandie, l. ½.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Egraine, & au S. & à l'O. par un ruisseau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur. Il y a 338 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Fief de Rouellé, qui appartient depuis long-tems à la Famille Coupel de S. Laurent. Le Fief de Rouellé, situé dans la Paroisse du même nom, s'étend en celles de la Haute-Chapelle & de S. Front, & est suzerain de celui de la Goulande en la haute Chapelle. *Mémoire du Curé de Domfront.*

ROUESSÉ-FONTAINE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Doucelles, l. 1 ¼; Montbisot, l. 3; la Guierche, l. ¼; Montreuil-sur-Sarte, l. ¼; Coulaines, l. ½; Mans, l. ½.

Il y a de Rouessé à Alençon, M. l. 2 ½; Fresnai, M. l. 2 ½; Beaumont, M. l. 2 ½; René, M. l. 1 ¼; Mamers, M. l. 3 ¼; Ancines, l. 1; Bourg-le-Roi, l. ¼; Fié, l. 1 ¼; Petit-Oisseau, l. 1 ½; Coulombier, l. ¼; Grand-Champ, l. ¼; Thoiré, l. 1; Louvigné, l. 1; Livet, l. 1 ¼.

La Paroisse est coupée du N. au S. par le ruisseau de Semelle.

La Cure, estimée 12 à 1500 liv., est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 380 Communians.

Il y a à Rouessé, la Chapelle de Sainte Barbe, estimée 155 liv.; celle de S. Jacques de Brestel, estimée 60 liv.; & celle du Manoir du Rosay, à la présentation du Seigneur de Rosoy.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Vilvaut.

L'Evêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans depuis 1338 jusqu'à 1347, acquit pour sa Cathédrale une rente, à prendre sur le Fief des Fontaines, en la Paroisse de Rouessé. *Courvaisier, page 571.*

ROUESSÉ-VASSÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Tennie, l. 2 ½; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Roueſſé à Sillé, M. l. 1 ½; Conlie, M. l. 3; Evron, M. l. 3 ¾; Sainte-Suſanne, M. l. 3; Bais, M. l. 3 ½; le Grez, l. 1 ¼; Vimarcé, l. ¾; S. Georges de Fouletorte, l. 1 ½; Voutré, l. 1 ¾; Parenne, l. 1; Rouez, l. 1 ½; Aſſé-le-Bérenger, l. 2; la Forêt Neuve, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière de Végre, qui fait tourner quatre moulins; & à l'E. par un petit ruiſſeau qui forme un étang. La ſource de la Végre eſt dans cette Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 2600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1400 Communians.

Il y a à Roueſſé, la Chapelle de Courmenant, eſtimée 75 liv., à la préſentation du Seigneur; celle du Grand Cimetière, eſtimée 10 liv.; celle de Laſnière, eſtimée 150 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; celle du Château de Vaſſé, eſtimée 200 liv., à la préſentation du Seigneur; celle de la Perrinière, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur; celle de la Ménagerie, eſtimée 39 liv., à la préſentation du Curé & du Procureur de Fabrice, & en cas de diſcord, du Seigneur; & la Preſtimonie la Fortinière, eſtimée 10 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a dans le chœur de l'Egliſe de Roueſſé, trois tombes de marbre, élevées: la première eſt de 1589, on ne peut y lire, ſinon, *Haut & Puiſſant Seigneur..... Gouverneur du Château-les-Tours-Eguilli.* Sur la ſeconde eſt gravé: *Ci gît le corps de Haute & Puiſſante Dame Françoiſe de Gondi, épouſe de Haut & Puiſſant Seigneur Lancelot, dit Grognet de Vaſſé, vivant, Chevalier des deux Ordres du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Seigneur, Baron dudit Vaſſé, décédée à l'Abbaye de Poici, le quatre Mars* 1627. *Requieſcat in pace.* Sur la troiſième eſt écrit: *Ci gît le corps de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Lancelot, dit Grognet de Vaſſé, vivant, Chevalier des deux Ordres du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Seigneur, Baron dudit Vaſſé, la Rochemabille, Roueſſé, Eguilli, Cormanant, Courtalieru & Baſſet, décédé en la ville de Paris, le* 19 *Avril* 1628. *Requieſcat in pace.* Sur ces tombeaux ſont les armes de Vaſſé.

Le ſol eſt couvert au Nord de bois & de Bruyères; au

Sud, il produit du seigle, peu de froment, du carabin; du chanvre & du lin.

Il y a à Rouessé, un bois, nommé la vente de Vassé, & plusieurs taillis, qui nourrissent du sanglier & quelques chevreuils; l'autre gibier, savoir le liévre, le lapin & la perdrix grise ne sont pas rares, & sont de bonne qualité.

Il y a à Rouessé, un fourneau à chaux, dont la chaux, faite de pierre de marbre, est excellente.

Chaque ferme nourrit un troupeau, dont la laine n'est pas fine.

On fabrique à Rouessé des toiles de lin & de chanvre.

La Paroisse a environ deux lieues & demie de l'E. à l'O., & une lieue & demie du N. au S.

L'Evêque Guillaume Roland, qui siégea au Mans depuis 1255 jusqu'à 1258, donna au Couvent des Chartreux du Parc les dîmes qu'il percevoit dans la Paroisse de Rouessé. *Courvaisier, page 517.*

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Vassé, qui fut érigée en Marquisat en , en faveur de Henri-François Grognet, Baron de la Rochemabille; la Jurisdiction s'étend en quatre Paroisses. On voit près le Bourg de Rouessé les ruines d'un château, qui anciennement appartenoit à la Maison de Vexel, auquel la Seigneurie de Paroisse étoit annexée, d'où elle a passé par acquisition, il y a plusieurs siècles, en celle de Vassé, une des plus anciennes & des plus illustres de la Province. Outre les Fiefs de la Châtellenie de Vassé, il y en a plusieurs autres dans la Paroisse, entre autres, celui de Bazaille, possédé par M. le Comte de Tessé; un qui appartient à M. Chesneau de la Drourie, un à l'Hôpital du Mans, & un au Chapitre de Sillé.

Il y a à Rouessé, la Terre de Courthardi, dont Pierre de Courthardi, Premier Président du Parlement de Paris, portoit le nom. Voyez *l'article Chémiré-le-Gaudin. Courvaisier, page 756.*

M. Chénais, Curé, m'a fourni un Mémoire.

ROUEZ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Verniette, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 4 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Rouez à Sillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Conlie, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Evron, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Sainte Susanne, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Bais, M. l. 4 $\frac{1}{4}$;

Rouessé-Vassé, l. 1 ½, Parennes, l. 1 ½; Tennie, l. 1; Neuville-Lalais, l. 2; Crissé, l. 1; Pezé, l. 1 ½; Saint Remi-de-Sillé, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée du N. par O. au S. par la rivière de Végre, & au S. E. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La Cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du Seigneur de la Paroisse. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Rouez, la Chapelle de S. Avoye de Courgoust, fondée en 1509, estimée 80 liv., à la présentation du Seigneur de Courgoust.

En 1188, Foulque Ribolé, Seigneur d'Acé, fonda dans la Paroisse de Rouez l'Abbaye de Notre-Dame de Champagne, de l'Ordre de Cîteaux; ce Fondateur & Emme de Vancé, sa femme, avec Hubert Ribolé, leur fils & Foulque Ribolé, fils dudit Hubert, sont inhumés dans l'Eglise de cette Abbaye, sous une tombe, qui est entre le grand autel & le sépulcre de Guillaume Roland, mort Evêque du Mans en 1258.

Abbés Réguliers de Champagne.

1. Mathieu.
2. Nicolas.
3. Guillaume de Lachai.
4. R. 1228.
5. Lucas, 1247.
6. Guillaume de Marville, sous lequel l'Eglise fut dédiée, 1270
7. Radulphe Joscelin.
8. Robert.
9. Denis, 1317.
10. Jean, 1349.
11. Richard.
12. Laurent.
13. Philippe, 1395.
14. Durand de la Chaise, 1406.
15. Jacques Bouvet, mort en 1420.
16. Michel Viel, mort en 1441.
17. Jean de Mayenne, 1460.
18. Jean le Monnier, 1496.
19. Lancelot de Beaumanoir, 1531.
20. François Lavocat, dernier Abbé Régulier, mort en 1547.

Abbés de Champagne Commendataires.

1. Lancelot de Vassé, mort en 1574.
2. Jean de Vassé, 1579.
3. Nicolas Quentin, 1581.
4. Claude Parisot, 1596.
5. Anne d'Escars, Cardinal de Givri, 1605.
6. Pierre de Gondi, Evêque de Paris.
7. Henri de Gondi, Cardinal de Rets.
8. Jean-François de Gondi, Cardinal.
9. Léonor d'Estampes de Valançai, Archevêque de Rheims, 1651.
10. Henri d'Estampes de Valançai. Ce fut de son temps que la réforme fut établie dans le Monastère, 1663.
11. François de Mornai de Montchevreuil, 1680.
12. Joseph-Antoine de Fienne, depuis 1692.
13.
14.
15.

L'Abbaye de Champagne est estimée dans l'Almanach Royal 7000 liv., & dans le Pouillé Manceau 4000 liv., la Manse des Religieux, 3500 liv. M. Rouel de Montmiral est Abbé depuis 1768.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Duprat.

Il y a dans la Paroisse la Terre de Courgoust.

ROUEZÉ, Bourg & Paroisse, Succursale de la Suze, sur la rivière de Sarte, qui coule de l'E. à l'O. La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau des Rosiers, & à l'O. par celui d'Orne. Rouezé est de l'Election Il y a le Prieuré, estimé dans le Pouillé Manceau 2000 liv., il vient d'être affermé 6400 liv.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée aux Terres de la Suze & du Groschesnai. Les armes du Seigneur de la Suze sont peintes sur le mur, en dedans, d'un côté de l'Eglise; & celles du Seigneur du Groschesnai, sur le mur opposé. Voyez *l'article la Suze*.

ROUILLON, Bourg & Paroisse des Quintes, Election

du Mans, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue.

Il y a de Rouillon à Vallon, M. l. 3; la Suze, M. l. 3; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 1; Pruillé-le-Chétif, l. ½; Petit-Saint-Georges, l. 1 ½; Trangé, l. ¼; Chauffour, l. 1.

La Paroisse est arrosée au S. E. par un petit étang, qui forme un ruisseau.

La Cure, estimée 500 liv., est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 400 Communians.

Les dîmes des gros blés appartiennent, pour les deux tiers, aux Chanoines Réguliers de Beaulieu, pour la principale partie; aux Religieux de la Coulture, seulement sur les Terres dépendantes de leur bordage de Trufflantin; à l'Hôpital-Général du Mans; & au Chapelain de la Chapelle Sainte-Anne; le Prieur-Curé a l'autre partie en entier, & les menues & vertes dîmes au total.

L'Eglise de Rouillon fut donnée aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Beaulieu, par l'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125.

Environ l'an 1473, la Confrérie de S. Victur fut érigée dans l'Eglise de Rouillon par les habitans: cette Confrerie s'assembloit d'abord le Mardi de la Pentecôte; cette assemblée fut mise depuis au Mardi de Pâques. On commença en 1498, à donner une chopine de vin aux entrans dans la Confrérie, & un setier aux anciens Confrères; ce qui s'est pratiqué jusqu'au Mardi de Pâques de l'année 1755, que ladite Confrérie fut abolie, tant à cause des abus qui se passoient à l'égard du vin, que pour se conformer à l'Arrêt du Parlement, du 18 Avril 1760, qui abolit les Confréries qui n'étoient pas érigées en forme, & autorisées par Lettres-Patentes.

En 1768, l'ancienne Eglise de Rouillon menaçant d'une ruine prochaine, M. Andriot, Prieur-Curé, M. Nepveu, Seigneur de la Paroisse, avec les propriétaires & les habitans, prirent le parti de la démolir & d'en édifier une nouvelle; ce qu'ils ont exécuté en vertu d'un Arrêt du Conseil, & d'une Ordonnance de M. du Clusel, Intendant de Tours.

La première pierre a été bénie par le Sieur Prieur de l'Abbaye de Beaulieu, & posée, avec les cérémonies accoutumées, par le Sieur Nepveu, Seigneur de la Paroisse, le 21 Juillet 1768. On a enclavé dans le dessus de la pierre bénite, une ardoise de quinze pouces en quarré, sur

laquelle l'inſcription ſuivante eſt gravée en lettres majuſcules.

D. O. M. hujus parochiæ Eccleſia S. Victurio Cen. Ep. dicata. Vetuſtate caduca. Nova & auxioris primarium hunc lapidem benedixit C. J. B. Sohier Can. Reg. B. M. de Belloloco Prior & P. D. F. Nepveu de Rouillon, eques, hujus parochiæ Dominus poſuit, anno rep. ſal. 1768, *die* 21 *menſis Julii Clementis XIII, S. Pontificatûs X, Ludovici XV, Regni* 53. *L. A. de Grimaldi Ep. Cenomanens.* 1. *C. R. Andriot cong. Gal. Can. Reg. Priore Rectore.*

La bénédiction de la nouvelle Egliſe a été faite le Dimanche 29 Juillet 1770, par le ſieur Andriot, Prieur-Curé, en vertu de l'Ordonnance du Seigneur Evêque du Mans, qui, par une autre Ordonnance du 19 Juillet 1771, a permis de célébrer l'anniverſaire de la Dédicace de cette Egliſe le Dimanche le plus proche du 20 Juillet de chaque année; pour conſerver la mémoire de cette bénédiction, le ſieur Andriot, Prieur-Curé, a fait placer l'inſcription ſuivante, gravée en lettres majuſcules ſur une ardoiſe au pignon de la nef, vis-à-vis & au-deſſus des fonts-Baptiſmaux.

D. O. M. Sub tutelâ & favore B. Mariæ Virg. & patrocinio S. Victurii Ep. Cenoman. hanc Eccleſiam benedixit Claudius Renat. Andriot, Cong. Gal. Can. Reg. hujus parochiæ Prior Rector. anno rep. ſal. 1770, *die* 29. *Menſis Julii annuente Illus. & Rever. D. Domino Lud. And. de Grimaldi Ep. Cenomanenſi.*

Pendant la bâtiſſe de la nouvelle Egliſe, à laquelle a préſidé le ſieur Andriot, Prieur, l'Office Divin a été célébré dans la grange dîmereſſe, qui eſt dans une des cours du Presbytère, laquelle avoit été bénite & décorée.

Le Seigneur, les Propriétaires & Habitans de la Paroiſſe ont fourni à la dépenſe de la bâtiſſe de la nef, du clocher & de la chapelle de S. Sébaſtien; le chœur a été conſtruit aux frais des gros décimateurs.

Le ſol de la Paroiſſe eſt bon, & produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du chanvre, il y a des vignes, dont le vin eſt de médiocre qualité; on y cultive beaucoup de pommiers, dont le cidre eſt bon; il y a des bois de futaye & des taillis. Une partie de la Paroiſſe a en perſpective tout le côté de la ville du Mans, côtoyé par la rivière de Sarte; cette perſpective m'a engagé à former & planter un jardin dans un bordage qui appartient à la Dame de la Porte, ma nièce: de ce jardin je vois le berceau & les

terrasses de la maison Canoniale que j'occupe, nommée la Basse Poterne; & à l'aide d'un télescope, on voit ce qui se passe, & dans le jardin & sur les terrasses.

La Paroisse de Rouillon contient huit métairies & soixante-quinze bordages, & a environ trois lieues de circonférence.

La Seigneurie de Paroisse appartenoit anciennement aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Beaulieu-les-le-Mans, par le Fief des Bourdonnières, qu'ils ont cédé, avec les droits Seigneuriaux, au sieur Daniel Nepveu, Premier du nom, Prévôt Provincial du Maine, Seigneur de la Cour, se reservant néanmoins le droit de fuye dans la cour du Presbytère, le droit de chasse, & celui de Motte à Conils, & du reste ne relevant tout ce qu'ils possèdent qu'à simple obéissance.

Outre le Fief des Bourdonnières, il y en a quatre autres dans la Paroisse; savoir, celui de la Cour, attaché au Château de la Cour, aujourd'hui Seigneurial; celui de Lancelinière, qui appartient au Seigneur de Rouillon; celui de la Fuye, annexé à la Terre du Boulai, appartenante à la Dame Martin de la Fuye, veuve du sieur Desfourneaux, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; & celui de S. Martin, dépendant du Prieuré de Vivoin.

Le Château de la Cour de Rouillon, aujourd'hui Seigneurial da la Paroisse, appartient à M. Nepveu. Voyez *la Généalogie, à l'article Neuvillette.* Ce Château est d'une ancienne bâtisse; mais il est décoré de beaux jardins, belles avenues bien plantées; bois de hautes futayes, taillis bien percés, &c.

Il y a dans la dépendance du Château deux pièces de terre, nommées les Cherinayes, exemptes de dime, à la charge de fournir le pain à bénir aux deux Messes du jour de Pâque.

Il y a à Rouillon plusieurs jolies maisons de campagne, qui appartiennent à des Bourgeois du Mans; entre autres, la Futaye, située à l'extrémité de la Paroisse, du côté de la ville du Mans, qu'elle a en perspective; cette Maison appartient à la Dame veuve Chicoineau; la Germinière, appartenante au sieur Trotté de la Roche, Avocat au Présidial; la Voue, où il y a une Chapelle, appartenante au sieur Pousset, Conseiller de Ville, &c.

M. Andriot, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

ROULLÉE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du

Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues & demie.. Pour s'y rendre, il faut aller au Val, l. 2 $\frac{1}{4}$; Toigné, l. 2 $\frac{1}{2}$; Dangeul, l. 1; Ballon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Roullée à Mamers, M. l. 3; Alençon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; le Meſle; M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Saint-Paul-le-Vicomte, l. 1; la Frénaye, l. $\frac{1}{4}$; Louze, l. 1; les Auneaux, l. $\frac{1}{4}$; Bléves, l. $\frac{1}{4}$; la Forêt de Perſeigne, l. 1; Normandie, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière de Sarte, à l'E. par un petit ruiſſeau, & à l'O. par un autre.

La Cure, eſtimée 900 à 1000 liv., eſt à la préſentation du Prieur de Bellême. Il y a 600 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimé 1000 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Cureau.

ROUPERROUX, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montforr, dans le Doyenné de Bonneſtable, Election du Mans, au N. E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaufai, l. 2 $\frac{1}{2}$; Sargé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a de Rouperroux à Bonneſtable, M. l. 1; S. Côme M. l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Aignan, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Mamers, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; la Ferté-Bernard, l. 3 $\frac{1}{2}$; Nogent-le-Bernard, l. $\frac{1}{4}$; Courcival, l. $\frac{1}{2}$; Terrehaut, l. $\frac{1}{4}$; S. Georges-du-Roſai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Dehaut, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau, qui coule de de l'O. au S. E.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur. Il y a 350 Communians.

Il y a à Rouperroux, le Prieuré de Guémançais, eſtimé 200 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Pélice.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

RUAUDIN, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes & Election du Mans, au S. S. E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Ruaudin à Ecomoi, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Grand-Lucé, M. l. 4; Montfort, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Parigné-l'Evêque, l. 1 $\frac{1}{2}$;

Changé,

Changé, l. $\frac{1}{4}$; Arpage, l. 1 $\frac{1}{4}$; Moncé-en-Belin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mercenne, l. $\frac{1}{4}$; Brette, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'O. par le ruiſſeau de l'Arche aux Moines; au S. & au S. O. par deux autres ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Pierre de la Cour. Il y a 320 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Chapitre de l'Egliſe Royale de S. Pierre de la Cour.

RUILLÉ-D'ANJOU, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de Château-Gontier, au S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues. Pour s'y rendre il faut aller au Buret, l. 2; Ballée, l. 1 $\frac{1}{4}$; Vallon, l. 5 $\frac{1}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Ruillé à Château-Gontier, M. l. 2; Mellai, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 2; Ballée, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Chemeré-le-Roi, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Charles, l. 1 $\frac{1}{4}$; le Bignon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Villiers-Charlemagne, l. $\frac{1}{4}$; S. Sulpice, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Germain-de-Lommeau, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au S. par deux petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré. Il y a 570 Communians.

Il y a à Ruillé, la Chapelle de Sainte Anne des Ecorces, eſtimée 90 liv.; celle de Sainte Anne de la Braſſerie, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur de la Gaudinière; celle de Conſolation, eſtimée 25 liv.; celle de la Pinconnière, eſtimée 100 liv. Il y a quatre Chapelles fondées dans l'Egliſe, eſtimées 400 liv. On a ſupprimé un titre; ces Chapelles ſont à la préſentation du Seigneur de Paroiſſe. Il y a auſſi la Preſtimonie Saulou, eſtimée 5 liv. Les quatre Chapelles furent fondées environ l'an 1715, par Louis Blandet, Curé de Ruillé, à la charge que les titulaires diroient l'Office dans l'Egliſe, & une Meſſe tous les jours.

Il y a à Ruillé un Collége fondé.

Les dîmes de la Paroiſſe ſe partagent, par tiers, entre l'Abbeſſe du Pré, le Curé & le Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine. Il

y a des vignes, dont le vin est très-médiocre de qualité. Il y a aussi des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartenoit autrefois à la Maison de Mathefélon, qui la donna à Jean de la Planche : elle est encore dans cette Famille

En 1699, M. le Duc de la Trémoille, Comte de Laval, vendit à René-Jean-Baptiste de la Planche, Seigneur de Ruillé, la Seigneurie de Basu, Justice qu'il avoit dans la Paroisse de Ruillé, & tous les droits qui lui appartenoient dans ladite Paroisse. *Mém. la Chaux.*

Il y a à Ruillé, les Fief & Terres du Pui & de Grand-Fontaine, qui appartiennent à M. de Cumont. Grand-Fontaine appartenoit ci-devant à la Maison du Mast du Brossay.

M. Chéere, Vicaire de S. Brice, m'a fourni un Mémoire.

RUILLÉ-EN-CHAMPAGNE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chaufour, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Ruillé à Coulie, M. l. 2; Loué, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Brullon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Julien-en-Champagne, l. 1; Neuvi, l. $\frac{1}{4}$; Bernai, M. l. $\frac{1}{2}$; S. Simphorien, l. $\frac{1}{4}$; Epineu-le-Cheuvreuil, l. $\frac{1}{4}$; Amné, l. $\frac{1}{2}$; Chemiré-en-Charnie, l. 2.

Le Bourg est situé sur un petit ruisseau qui coule du N. O. au S. E. La Paroisse est arrosée à l'E. & au S. par la rivière de Végre.

La Cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 570 Communians.

Il y a à Ruillé, le Prieuré, estimé 900 liv., à la présentation de l'Abbé de la Coulture; la Chapelle de la Rochecouasnon, estimée 90 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; & celle de Valpéan, estimée 35 liv., à la présentation du Seigneur de Valpéan.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Sourche. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

Il y a à Ruillé, le Fief de Montruchet, qui, en 1621, appartenoit à François de la Cigone, mari de Madeleine de Montreul.

RUILLÉ-LE-GRAVELAIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné & Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. 2 ½, Vaige, l. 4 ½; Joué, l. 4; Mans, l. 5 ½.

Il y a de Ruillé à Loiron, M. l. ½; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2 ¼; Coſſé-le-Vivien, M. l. 2 ¾; S. Avi, l. 1; la Brulatte, l. 1; la Gravelle, l. 1 ¼; S. Cir-le-Gravelais, l. 1 ½; Beaulieu, l. 1 ½; Montjean, l. 1 ½; Ahuillé, l. 1 ½; Bretagne, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par deux ruiſſeaux, & au S. par un des deux, qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 450 Communians.

Il y a à Ruillé, la Chapelle de la Méhouardière, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur du Verger en Montigné; & celle de la Monnerie, eſtimée 70 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Clerc de Terchaud; elle eſt annexée au Vicomté de Terchaud, ſitué dans la même Paroiſſe; ſes Fiefs s'étendent dans les Paroiſſes de Coſſé, de Beaulieu, de S. Cir, de Montjeant, d'Ahuillé & de Loiron. En 1697, Terchaud étoit eſtimé 6000 liv. de revenu, & appartenoit aux enfans de Charles-Claude Goyon, Comte de Marcé, puîné de la Maiſon de Goyon de la Houſlaye. *Mémoire de Miroménil, MS.*

RUILLÉ-SUR-LOIR, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par E. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Lorouer, l. 1 ½; Ruaudin, l. 5 ¾; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Ruillé à la Chartre, M. l. 1 ¼; Beſſé, M. l. 2 ¾; Grand-Lucé, M. l. 4; Château-du-Loir, M. l. 4 ½; Montoire, M. l. 3 ½; Coulture, l. 1; Poncé, l. ½; Vancé, l. 2; Courdemanche, l. 1 ¼; l'Homme, l. 1 ½; Châtillon, l. 1; Treher, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière du Loir, à l'E. & à l'O. par deux petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 650 Communians.

Il y a à Ruillé, la Chapelle d'Auvert, estimée 30 liv., à la présentation du Seigneur d'Auvert; celle du Buvan, estimée 10 liv.; la Prestimonie du Collége, estimée 5 liv.; celle des Hamons, estimée 5 liv.; celle de Huberdière, estimée 5 liv.; & celle de la Tartaigne, estimée 15 liv.

Du temps de S. Hadoind, qui siégea au Mans depuis 624 jusqu'à 654, un Seigneur de la Province, nommé Alain, donna entre autres, à l'Eglise du Mans, celle de Ruillé. *Cenomania.*

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, donna, entre autres, à ses Chanoines, l'Eglise de Ruillé. *D. Mabillon, Analec. page 326. Cenomania.*

Environ l'an 1266, Guillaume Tipier & sa femme, vendirent au Chapitre, pour 28 liv. tournois, un droit de dîme de blé & de vin qu'ils avoient dans la Paroisse de Ruillé. *Registre blanc du Chapitre.*

S. Julien guérit à Ruillé une fille possédée du démon. *Courvaisier, page 62. Cenomania.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Monboissier.

SAB SAB

SABINE (Sainte), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, à l'O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Saturnin, l. 2 ¼; la Chapelle-Saint-Aubin, l. ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Sainte Sabine à Conlie, M. l. 2; Beaumont, M. l. 2 ¼; Ballon, M. l. 2 ½; Notre-Dame-des-Champs, l. ½; S. Jean-d'Assé, l. ½; S. Cheron, l. ¼; Poché, l. ¼; la Chapelle-Saint-Frai, l. ¼; Souillé, l. 1 ½; Sainte Jame-sur-Sarte, l. 1 ¼.

Le Bourg est situé sur un petit ruisseau, qui coupe la Paroisse du N. E. au S. O., un autre ruisseau arrose la Paroisse à l'E. & forme un étang.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre Royal de S. Pierre de la Cour. Il y a 430 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine & du carabin.

Hugues I, qui fut Comte du Maine depuis 970 jusqu'à 1015, donna à la Collégiale de S. Pierre de la Cour, la Seigneurie de la Paroisse de Sainte Sabine. *Courvaisier, page* 328.

Suivant le Mémoire fourni à l'Evêché par M. le Curé de Sainte Sabine, la Seigneurie de sa Paroisse appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

SABLÉ, Ville murée, Chef-lieu de l'Archidiaconé & des Doyennés de Sablé, de l'Election de la Flèche, au S. O. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Noyen, l. 3 ½; la Suze, l. 2; Mans, l. 4.

Il y a de Sablé à Grez-en-Bouère, M. l. 3; Mellai, M. l. 4; Ballée, M. l. 2 ¼; Brullon, M. l. 3 ¼; Malicorne, M. l. 4; Gastines, l. ½; Souvigné, l. 1; Solême, l. ½; Anjou, l. ¾.

Sablé est une des principales Villes du Maine, sur la rivière de Sarte, qui la côtoye de l'E. à l'O. & est encore arrosée à l'O. par la rivière de Vaige, & au N. par celle d'Erve.

Il y a à Sablé, deux Eglises Paroissiales; la principale est celle de Notre-Dame. La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a Communians; l'autre est celle de S. Martin, dont la Cure, estimée 500 liv., est à la même présentation que Notre-Dame. Il y a Communians.

Il est marqué dans le Registre du Pontifical, que l'Evêque S. Liboire, qui, selon les apparences, siégea au Mans vers la fin du quatrième siècle, établit la Paroisse de Sablé. *De Sabonariis. Courvaisier, page 96.*

L'Evêque S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 jusqu'à 560, ayant connu la sainteté de S. Cérène, l'institua son Archiprêtre à Sablé. *Courvaisier, page* 151.

Il y a dans l'Eglise de Notre-Dame de Sablé, la Chapelle de S. Etienne & S. Jacques, estimée 60 liv., à la présentation des héritiers d'Etienne & Jean Chernier, fondateur; celle de S. Sauveur, estimée 75 liv.; celle de S. Simphorien, estimée 60 liv.; & celle des Seguinières, estimée N.

Il y a à Sablé, le Prieuré de S. Nicolas, estimé 1400 l., à la même présentation que les deux Cures.

Il y a au Cimetière-Dieu de Sablé, la Chapelle de Sainte Catherine, estimée 205 liv.; celle de S. Jean, estimée 50 liv.; celle de S. Jean Limbergère, estimée 45 l., à la présentation des héritiers du Fondateur; & celle du Pavé, estimée 30 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur.

Il y a à Sablé un Collége, fondé par Olivier l'Evêque en 1602. Olivier l'Evêque étoit né à Sablé en 1545, dans le Fauxbourg S. Nicolas, d'une très-honnête & ancienne Famille. Etant âgé de 22 ans, il quitta le lieu de sa naissance pour se soustraire aux reproches d'infidélité que lui faisoit une jeune personne qu'il ne vouloit pas épouser. Excité par l'exemple de Mathieu Cointerel, son compatriote, dont on verra la fortune ci-après, il s'en alla à Rome, où il s'attacha au service d'un Prélat, qui lui donna son amitié; l'Evêque acheta la charge de Notaire de la Rotte, sous le Pontificat du Pape Grégoire XIII: il amassa plus de cent mille écus. Le Pape Clément VIII, le fit Protonotaire, & le Roi Henri IV le fit son Aumônier ordinaire. En 1602, Olivier l'Evêque fut à Sablé, où il présenta aux habitans la fondation & les statuts d'un Collége qu'il vouloit établir dans leur ville. Les habitans acceptèrent la fondation & les statuts. Par le premier article de ces statuts, il est porté, qu'il nommera à la charge de Principal & aux Bourses, & qu'après sa mort, se fera Marthe Peschard, sa nièce, femme de Guillaume le Pelletier, & fille de Julien Peschard & de Marthe l'Evêque, sa sœur. Par le second article, il est dit, que si Guillaume le Pelletier & Marthe Peschard sa femme, ont plus d'un enfant mâle, le puîné portera le nom & les armes du Fondateur; le fils aîné de ce puîné & ses successeurs, nés en légitime mariage, de la Religion Catholique, auront le droit de provision, collation & institution du Principal & des Boursiers dudit Collége; & si, du mariage dudit le Pelletier ou de leur puîné, il n'y avoit que des filles, le mari de l'aînée, & à son défaut de la puînée, & ainsi successivement, jouira du droit de présentation, &c. & où il ne se trouveroit enfans descendans du mariage desdits le Pelletier & Peschard, le droit de présentation, &c. appartiendra à celui qui se trouvera le plus proche de la ligne dudit Fondateur, portant son nom; & en défaut, au Procureur de la Fabrique de l'Eglise de Notre-Dame dudit Sablé. Outre plus de dix mille écus qu'Olivier l'Evêque donna pour la dotation de son Collége, il donna encore d'autres sommes considérables pour marier de

pauvres filles, & pour mettre en métier de pauvres garçons de la ville de Sablé; il donna aussi deux mille livres à l'Hôpital, & des vases sacrés à l'Eglise de Notre-Dame. Olivier l'Evêque mourut à Sablé en 1605, & fut inhumé dans l'Eglise de Notre-Dame. *Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé MS.*

En 1631, l'Evêque du Mans, Charles de Beaumanoir, établit à Sablé les Religieuses de Sainte Elisabeth, dont Philippe-Emmanuel de Laval, Marquis de Sablé, avoit fondé le Couvent.

Le sol de la Paroisse produit du seigle, du froment & de l'avoine. Il y a quelques vignes, dont le vin est passable.

Du temps du Roi Charles-le-Chauve, qui régna en France depuis 840 jusqu'à 877, Néomène, Roi des Bretons, conduisant son armée pour aller assiéger la ville de Chartre, tomba malade en Beauce, ce qui l'obligea de retourner pour se rendre en ses Etats; mais il mourut à Sablé. *Courvaisier, page 303.*

Environ l'an 1069, Hugues III, Comte du Maine, forma le dessein de s'emparer du trésor de l'Eglise du Mans, pour fournir aux dépenses de la guerre qu'il avoit à soutenir contre les Normands; l'Evêque Hoel ayant eu avis de ce dessein, fit secrettement transporter à Sablé, qu'il avoit mis en état de défense, ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux dans ce trésor, & se retira en Angleterre; d'où, étant de retour en France, il choisit sa demeure dans le Prieuré de Solême, près Sablé, où il fit la consécration des Saintes Huiles, conféra les Ordres Sacrés, & assembla un Synode. *Courvaisier, page 377.*

En 1094, il se passa un accord à Sablé entre les Religieux de la Coulture & ceux de Marmoutier, en présence de Robert le Bourguignon, Seigneur de Sablé.

En 1096, le Pape Urbain II, étoit à Sablé, pour engager Robert le Bourguignon à se croiser contre les infidèles, ce qu'il obtint. Ce Pape fut de Sablé au Prieuré de Solême, d'où il se rendit au Mans pour visiter l'Evêque Hoel. *Cenomania.*

En 1122, Liziard, Seigneur de Sablé, étant en guerre avec Gui IV de Laval, bâtit, avec la permission des Religieux de Marmoutier, un fort au village de S. Loup. Ce Liziard de Sablé étoit Seigneur de Briolé & de la Suze; il fit la guerre à Geoffroi Plante-Geneſt, Comte d'Anjou, qui s'empara de Briolé & de la Suze; il les

vendit à Robert III de Sablé, fils de Liziard. Ce Robert étoit d'un tempérament brouillon; il se révolta contre le Comte, qui s'empara une seconde fois de Briolé & de la Suze, & qui fit prêter serment de fidélité aux habitans de cette dernière ville. Cette guerre dura jusqu'en 1146, qu'ils firent la paix entre eux. *Ménage, Supplément à l'Hist. de Sablé MS.*

Au mois d'Août 1315, le Roi Philippe de Valois étoit à Sablé. *Ménage, idem.*

En 1412, le 1 Mai, le traité de mariage entre Yolande, seconde fille de Louis II, Roi de Sicile, Duc d'Anjou, avec Jean d'Alençon, second fils du Comte d'Alençon, fut fait à Sablé. Ce mariage ne fut point accompli. *Ménage, idem.*

En 1421, le huit Mai, Charles, Dauphin de Viennois, qui fut depuis le Roi Charles VII, traita, en personne, à Sablé, avec Jean V, Duc de Bretagne, une alliance de guerre contre le Roi d'Angleterre. *Ménage, idem.*

En 1451, Jean-Rochet, Abbé de Bellebranche, fit hommage de son Monastère à Jean d'Hierray, Evêque du Mans, qui étoit à Sablé. *Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé MS.*

En 1473, le Roi Louis XI étoit à Sablé. *Ménage, idem.*

En 1589, Sablé se rendit au Roi Henri IV, qui y étoit en personne. *Trouillard, Hist. des Com. du Maine.*

En 1590, la ville de Sablé fut prise par les Ligueurs; mais comme ils attaquoient le Château, Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, dont la femme, Julienne d'Arquenai, avoit été faite prisonnière à cette action, accourut à Sablé avec ses deux frères, Louis, Seigneur de Targis, & Philippe, Seigneur de Maintenon, & plusieurs Gentilshommes, & 1000 soldats que Rochepot, Gouverneur d'Anjou, envoya d'Angers, au moyen desquels il la reprit. *Mezerai, Abrégé de l'Hist. de France.*

En 1593, Sablé fut pris par le Capitaine de Plan. François Pelé, sieur de Landebri, à qui Henri IV avoit confié la garde de cette place, se voyant sur le point d'être emporté d'assaut, voulut se sauver, & se jeta du haut d'une tour dans le fossé; il se cassa la cuisse, & le Capitaine Plan le tua. Cette tour s'appelle la tour de Landebri. *Goujet, Supplém. de Moréri.*

En 1620, la Reine Marie de Médicis, fut à Sablé, où elle traita avec le Maréchal de Bois-Dauphin, du Gouvernement d'Anjou. Le 20 Mars de la même année, elle

tint sur les fonts de baptême de l'Eglise de Notre-Dame de Sablé, avec le Maréchal de Bois-Dauphin, le second fils de ce Maréchal, qu'elle nomma Henri-Marie; Guillaume Fouquet de la Varenne, Evêque d'Angers, fit la cérémonie. *Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé MS.*

En 1621, le Roi Louis XIII allant à Angers, & étant à la Flèche, mit une garnison dans le Château de Sablé. *Montliard, continuat. de Deserre.*

En 1652, pendant la guerre de la Fronde, le Maréchal de la Meillerais partit d'Angers avec un Régiment de Cavalerie & un d'Infanterie, pour aller à Sablé se saisir du château, au nom du Roi. Les habitans de Sablé allèrent au-devant de lui jusqu'à Moranne, l'assurerent de leur obéissance envers le Roi; c'est pourquoi il ne passa pas outre. *Montliart, idem.*

Suite des Seigneurs de Sablé.

Le plus ancien de ceux qui ont possédé Sablé, est Alain, qui, environ l'an 640, fit des dons considérables à S. Hadoind, Evêque du Mans.

Salomon de Sablé, qui vivoit à la fin du dixième siècle & au commencement du onzième, épousa Adelays, fille de Giroye, Seigneur de Montreuil, en Normandie; ils eurent Lisiard de Sablé. Du temps de Salomon de Sablé, on trouve dans les Historiens, un Hervé de Sablé & un Geoffroi de Sablé, son frère; Hervé de Sablé avoit épousé Eremburge de Montmorenci, Dame de Vihers en Anjou: cette Eremburge de Montmorenci avoit eu de Robert d'Arné, son premier mari, Hubert, dit Rasorius, & cet Hubert Rasorius fut marié à la fille d'Isembert, Seigneur du Lude, dont il eut Hubert ou Humbert de Champagne. C'est de lui, selon Ménage, que descend la Maison de Champagne la Suze.

N.... de Sablé, épousa Raoul, Vicomte du Mans: dont Geoffroi, qui suit.

Geoffroi de Sablé, dit le Vieux, qui fonda en 1010, le Prieuré de Solême, épousa Adelays: dont Avoise, qui suit.

Avoise de Sablé, fut mariée à Robert le Bourguignon, de Nevers: dont Robert, qui suit.

Robert I de Sablé, qui ne vivoit plus en 1110, épousa Gersende, fille de Herbert de la Suze, Seigneur de Louplande: dont Lisiard, qui suit.

Lisiard de Sablé, mourut avant 1143. Il avoit épousé Thiphaine de Briolé, surnommée Chevrière: dont Robert II, qui suit.

Robert II de Sablé, fonda en 1152, l'Abbaye de Bellebranche; il avoit épousé Hersende, qu'on croit être de la Maison d'Antenaise: dont Robert III, qui suit.

Robert III de Sablé, fonda l'Abbaye du Gaut, autrement, du Bois-Renou, aujourd'hui le Perrai-neuf: il avoit épousé Clémence de Mayenne: dont Marguerite, qui suit.

Marguerite de Sablé fut mariée à Guillaume des Roches, Sénéchal Héréditaire d'Anjou, de Touraine & du Maine; ils fondèrent l'Abbaye du Perrai-neuf, ou plutôt, ils confirmèrent & augmentèrent cette fondation en 1209. Ils eurent Jeanne, qui suit.

Jeanne de Sablé fut mariée à Amauri de Craon, qui fut Sénéchal Héréditaire d'Anjou, &c. & qui mourut en 1226. Ils eurent Maurice, qui suit.

Maurice de Craon, Seigneur de Sablé, Sénéchal Héréditaire d'Anjou, &c. épousa Jeanne, dont Amauri, qui ne laissa point d'enfans de Yolande de Dreux, son épouse, & Maurice II, qui suit.

Maurice II de Craon, Seigneur de Sablé, épousa Isabelle de la Marche, veuve de Jean-San-Terre, Roi d'Angleterre: dont Maurice III, qui suit.

Maurice III de Craon, Seigneur de Sablé, la Suze, Briolé, Chantocé & Ingrande, épousa Mahaud de Malines; dont Amauri, qui suit.

Amauri de Craon, Seigneur de Sablé, &c. Il donna en 1330, aux habitans de Sablé, la permission de chasser aux environs de la ville. Amauri céda au Roi Charles IV le Bel, la Charge de Sénéchal Héréditaire de Touraine en 1323, & en 1330, celle de Sénéchal d'Anjou & du Maine au Roi Philippe VI de Valois, pour 1500 liv. de rente. Il avoit épousé, 1°. Isabelle de Sainte-Maure; 2°. Béatrix de Rouci: il eut des enfans de ses deux femmes, & entre autres de la première, Maurice IV, qui suit.

Maurice IV de Craon, Seigneur de Sablé, &c. épousa Marguerite de Mello: dont Amauri III, qui suit; & Isabeau, qui suivra.

Amauri III de Craon, Seigneur de Sablé, &c. épousa Perrenelle de Touars, dont il n'eut point de postérité: c'est pourquoi il donna la Terre de Brullon à Guillaume de Mathefelon; il donna aussi en 1371, la ville & le château de Sablé, avec la Chesnaye-Vert & les Garennes, à

Louis d'Anjou, Duc d'Anjou & de Touraine, Comte du Maine, Roi de Naples & de Sicile: il vendit au même Prince Précigné & tout le domaine de Sablé, à la réserve de Daumerai: à la charge qu'après sa mort on récompenseroit ses héritiers, en terres de pareille valeur, en Anjou, en Touraine & au Maine, se réservant la jouissance du tout pendant sa vie.

ISABEAU de Craon, sœur d'Amauri III, veuve de Gui XI de Laval, & femme de Louis de Sulli, fit cession, en 1376, à Louis I, Duc d'Anjou, &c. de tous ses droits sur les Terres de Sablé & de Précigné, pour la somme de dix mille francs d'or. Elle mourut en 1394.

LOUIS I de France, Duc d'Anjou & de Touraine, Comte du Maine, Seigneur de Sablé, Régent de France pendant la minorité du Roi Charles VI, épousa en 1360, Marie de Bretagne, fille de S. Charles de Châtillon. Il mourut à Bari, au Royaume de Naples, en 1384, laissant Louis II, qui suit.

LOUIS II d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Sablé, &c. vendit, en 1390, pour cinquante mille francs d'or, la Seigneurie de Sablé à Pierre de Craon, avec une contre-lettre de réméré pour quatre ans. Pierre de Craon, Seigneur de la Ferté, vendit cette même Seigneurie, pour la somme de cinquante-huit cent francs d'or, à Jean IV, Duc de Bretagne, son cousin. Marie de Bretagne, mère & tutrice de Louis II, Duc d'Anjou, &c. retira Sablé sur le Duc de Bretagne, en 1394. Louis II d'Anjou mourut à Angers en 1417. Il avoit épousé Yolande d'Arragon: dont Louis III, qui suit; René & Charles, qui suivront.

LOUIS III, Duc d'Anjou, Comte du Maine & de Provence, Roi de Naples & de Sicile, Seigneur de Sablé, mourut en 1435. Il avoit épousé Marguerite de Savoye, sans enfans. Son frère René, qui suit, lui succéda.

RENÉ, Duc d'Anjou & de Bar, Comte du Maine & de Provence, Roi de Jérusalem, de Naples & de Sicile, Seigneur de Sablé, mourut en 1480. Il donna, en 1441, à Charles I d'Anjou, son frère, qui suit, le Comté du Maine, du consentement du Roi Charles VII, qui avoit épousé leur sœur; il lui donna aussi les Terres du Château-du-Loir, de la Ferté-Bernard & de Mayenne, avec celle de Sablé, cette dernière à vie seulement. René d'Anjou avoit épousé Isabelle de Lorraine, dont il eut Yolande, qui fut mariée à Ferri de Lorraine, Comte de Vaudemont, dont il sera parlé dans la suite.

CHARLES I d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Sablé, frère de Louis III & de René, qui précèdent, épousa, 1°. Cambelle Rufo, Duchesse de Sesses, sans enfans; 2°. Isabeau de Luxembourg: dont Charles II, qui suit; & Louise, mariée à Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours.

Après la mort de Charles I d'Anjou, le Roi Louis XI, son oncle, s'impatronisa de la Baronnie de Sablé, prétendant qu'elle avoit été possédée en apanage par René, Roi de Sicile, & par Charles I d'Anjou; & que, par conséquent elle devoit retourner à la Couronne; mais quelque temps après il la remit à Charles II d'Anjou.

CHARLES II d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Sablé, &c. épousa Jeanne de Lorraine, sans enfans; il mourut à Aix en 1481. La Maison d'Anjou finit en sa personne. Par son testament du 10 Décembre 1481, il institua le Roi Louis XI, son héritier universel. Après sa mort, son corps fut apporté au Mans, & mis dans un tombeau d'albâtre, près le grand autel de l'Eglise Cathédrale, d'où il a été transporté en 1770, dans la chapelle de S. Jean-Baptiste, lors de la décoration de l'Eglise, faite par Monseigneur de Grimaldi, alors Evêque du Mans.

Après la mort du Roi Louis XI, arrivée en 1483, le Roi Charles VIII, son fils, posséda Sablé à même titre que son père; mais en 1484, ayant rappelé auprès de lui Jean d'Armagnac & Louis, Duc de Guise, fils de Jacques d'Armagnac & de Louise d'Anjou, il leur relaissa tous les biens de Charles Premier, leur ayeul.

JEAN, dit d'Armagnac, Duc de Nemours, au moyen de la cession ci-dessus, posséda, conjointement avec Louis, Duc de Guise, son frère, Marguerite, femme de Pierre de Rohan, Catherine, femme de Jean de Bourbon, & Charlotte, femme de Charles de Rohan, ses sœurs, les Terres de Sablé & de Mayenne. Après la mort de Charles II d'Anjou, Comte du Maine, René, Duc de Lorraine, fils de Ferri de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Yolande, fille de René, Roi de Sicile, &c. Comte du Maine, Seigneur de Sablé, prétendit que le Duché de Lorraine & la Seigneurie de Sablé lui appartenoient; ce qui lui fut adjugé par Arrêt du Parlement de Paris. Ce René de Lorraine avoit épousé Philippe de Gueldre, dont Antoine & Claude. Antoine donna Mayenne & Sablé à Claude, son frère; qui suit.

CLAUDE de Lorraine, premier Duc de Guise, Marquis

de Mayenne & de Sablé, en faveur duquel la Baronnie de Mayenne, à laquelle il avoit joint Sablé & la Ferté-Bernard, fut érigée en Marquisat par le Roi François I, fut tué par Poltrot, en Il avoit épousé Anne d'Est de Ferrare: dont Henri, qui suit; & Charles, qui suivra.

Henri de Lorraine, dit le Balafré, possédoit Sablé en 1570. Il fut tué avec le Cardinal de Guise, son frère, aux Etats de Blois, en 1588. Henri avoit abandonné Sablé à Charles, qui suit.

Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue, Seigneur de Sablé, vendit, en 1594, cette Seigneurie, à Urbain de Laval-Montmorenci, dit le Maréchal de Bois-Dauphin, pour 90000 liv.

Urbain de Laval fit ériger Sablé en Marquisat en 1062. Il épousa Madeleine de Montécler: dont Philippe-Emmanuel, qui suit.

Philippe-Emmanuel de Laval, Marquis de Sablé, mourut en 1649. Il avoit épousé Madelaine de Souvray de Courtenvaux: dont, entre autres, Urbain II, qui suit.

Urbain II de Laval, Marquis de Sablé, mort en 1661, épousa, 1°. Marie de Riant, sans enfans; 2°. Marguerite Barantin, veuve de Charles de Souvrai, Marquis de Courtenvaux, dont il eut deux garçons tués au service, sans alliance.

Madelaine de Souvrai, femme de Philippe-Emmanuel de Laval, Marquis de Sablé, ayant à reprendre des sommes considérables pour ses conventions matrimoniales, se fit adjuger par décret en 1650, sous le nom de Jean de Longueil, alors Conseiller au Parlement, la Terre de Sablé, qu'elle céda à Abel Servien.

Abel Servien, Sur-Intendant des Finances, Ministre d'Etat, &c. traita, en 1654, du Marquisat de Sablé, avec Madelaine de Souvrai, au même prix qu'il lui avoit été adjugé. Il mourut en 1659. Il avoit épousé Augustine le Roux, Dame de la Roche des Aubiers: dont Louis-François, qui suit.

Louis-François Servien, Marquis de Sablé, Sénéchal d'Anjou,

La Maison de Colbert a donné de grands Ministres à la France. Jean-Baptiste y a fait fleurir les Arts & le Com-

merce, & a bien mérité le nom de Grand qu'on lui a donné.

Nicolas Colbert, Seigneur de Vandières, Conseiller d'Etat, épousa Marie Pussort : dont Jean-Baptiste, qui suit; Nicolas, Evêque de Luçon, puis d'Auxerre, mort en 1676; Charles, Marquis de Croissi, tige qui suivra; Edouard-François, Comte de Maulevrier, tige qui suivra; Claire, Abbesse de Sainte Claire de Rheims; Antoinette, Religieuse; Marie, alliée à Jean des Marêts; & Claire-Cécile, Abbesse du Lis.

Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelai & de Château-Neuf-sur-Cher, Baron de Seaux, de Linières, d'Ormois, &c. Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roi, Contrôleur-Général des Finances, Sur-Intendant des Bâtimens du Roi, Arts & Manufactures de France, étoit né en 1619, & mourut en 1683. Il avoit épousé, en 1648, Marie Charon, fille de Jacques & de Marie Bégon : dont Jean-Baptiste II, qui suit; Jule-Armand, dit le Marquis de Blainville, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort en 1704, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille d'Hochstet, laissant de Gabrielle de Rochechouart, sa femme, Marie-Madelaine, qui fut mariée à Jean-Baptiste de Rochechouart; Louis, Comte de Linières, mort en 1745; Jeanne-Marie-Thérèse, mariée à Charles-Honoré d'Albert, Duc de Chevreuse, morte en 1732; & Henriette-Louise, mariée à Paul de Beauvilliers, Duc de Saint-Aignan Beauvilliers, morte en 1733.

Jean-Baptiste II Colbert, Marquis de Seignelai, Ministre & Secrétaire d'Etat, s'est signalé dans la Marine. Il mourut en 1690, âgé de trente-neuf ans. Il avoit épousé, 1°. en 1675, Marie-Marguerite d'Alègre, dont une fille, morte en bas-âge; 2°. en 1679, Catherine-Thérèse de Matignon, Marquise de Lonré, fille de Henri, Comte de Thorigni; dont Marie-Jean-Baptiste, qui suit; Paul-Edouard, Comte de Crevilli, marié à Anne-Marie-Thérèse Spinola; Louis-Henri, Chevalier de Malte, mort en 1705; Charles-Eléonore, Comte de Seignelai, marié en 1717, à Anne de la Tour-Taxis; & Théodore-Alexandre, mort âgé de cinq ans.

Marie-Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelai, &c. Colonel du Régiment de Champagne, Brigadier des Armées du Roi, mort en 1712, âgé de 29 ans, avoit épousé en 1708, Marie-Louise-Maurice de Furs-

temberg, fille d'Antoine Egon, Prince de Furstemberg, dont Marie-Louise, & Marie-Sophie.

Branche de Colbert-Torci.

Charles Colbert, Marquis de Torci, Croissi, &c. frère de Jean-Baptiste, premier du nom, fut Ministre d'Etat, & grand négociateur. Il mourut en 1696. Il avoit épousé Françoise Béraud, fille de Joachim, Grand Audiencier de France: dont Jean-Baptiste, qui suit; Charles-Joachim, Evêque de Montpellier, mort en 1738; Louis-François-Henri, Comte de Croissi, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui épousa en 1711, Marie Brunet de Ranci; Marie-Françoise, mariée en 1696, à Joachim de Montaigu, Vicomte de Beaune; Charlotte, Abbesse de Pantemont, puis de Maubusson; Marguerite-Thérèse, mariée, 1°. en 1701, à Louis de Clermont d'Amboise, Marquis de Resnel; 2°. en 1704, à François-Marie Spinola, Duc de Saint-Pierre, Grand-d'Espagne; & Olimpe-Sophie, morte en 1705, âgée de 19 ans.

Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Torci, de Sablé, &c. Ministre Secrétaire d'Etat, Sur-Intendant Général des Postes & Relais de France. Il étoit Honoraire de l'Académie des Sciences. On a donné en 1756, un ouvrage, sous le titre de Mémoires de M. de.... pour servir à l'Histoire des négociations, depuis le traité de Riswick jusqu'à la paix d'Utrecht, 3 vol. *in*-12. Ces Mémoires sont du Marquis de Torci, qui mourut en 1746, âgé de 81 ans. Il avoit épousé, en 1696, Catherine-Félicité-Arnaud, morte en 1755, fille de Simon, Marquis de Pompone, & de Catherine Lavocat: dont Jean-Baptiste-Joachim, qui suit; Charles, mort en 1708; Françoise-Félicité, née en 1698, mariée en 1715, à Joseph-André d'Ancezune; Marguerite-Pauline, née en 1699, mariée en 1718, à Louis du Plessis-Châtillon, Marquis de Nonant; & Constance, née en 1710, mariée en 1732, à Joseph-Augustin de Mailli-Haucourt, dit le Comte de Mailli, morte en 1734, ne laissant qu'une fille, mariée en 1747, à Marc-René le Voyer, Marquis de Paulmi.

Jean-Baptiste-Joachim Colbert, Marquis de Croissi, Sablé, &c. né en 1703, Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, Lieutenant-Général des Armées, a épousé, en 1726, Henriette Bibienne de Franquetot de Coigni, fille du Maréchal de France: dont Jean-François Ménélai,

qui suit; Antoine-Charles-Félix, Comte de Bierné, né en 1729; Joseph-Edme-François de Sales; André-Thérèse-Augustin, nés jumeaux en 1740; & Henriette Bibienne, née en 1727, mariée en 1746, à Gui-François de la Porte de Riant II, Comte de Brion.

JEAN-FRANÇOIS Ménélai Colbert, Marquis de Torci, de Sablé, &c. Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, né en 1728.

Branche de Colbert-Maulevrier.

EDOUARD-FRANÇOIS Colbert, Comte de Maulevrier, frère de Jean-Baptiste Colbert, premier du nom, Marquis de Seignelai, a fait une branche qui a fini en la personne de Henri-François-René-Edouard Colbert, appelé Comte de Maulevrier, mort en 1748, sans enfans de Anne-Espérance Chauvelin, son épouse.

Branche de Colbert Saint-Pouange.

JEAN-BAPTISTE Colbert, Seigneur de Saint-Pouange & de Villacerf, fils d'Oudart Colbert, Seigneur de Saint-Pouange, Secrétaire du Roi, & de Marie Fouret, Dame de Villacerf, a fait une autre branche. J'ignore quel fut le père de Oudart Colbert, Seigneur de Saint-Pouange.

Nicolas de Montreux, Gentilhomme Manceau, né à Sablé, a composé le seizième Livre d'Amadis de Gaule, imprimé à Paris en 1577. Il est auteur de plusieurs autres Ouvrages poétiques & romanesques. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine.* Voyez *les Mémoires du Père Niceron, Tome 39, page 196, & les Recherches sur les Théâtres, par M. de Beauchamp, second âge, page 52. édition* in-4°.

Nicolas Gaultier, dit *Galtherus*, Docteur en Théologie, né à Sablé, vivoit sous le règne de Charles IX, a composé plusieurs sermons & d'autres ouvrages, tant en latin qu'en françois MS. Ménage dit que Gaultier fonda les petites écoles de Sablé. *La Croix du Maine.*

Baptiste du Tronchay, sieur de Baladé, né à Sablé en 1508, étoit Conseiller du Roi au Mans; il a composé plusieurs Ouvrages, tant en prose qu'en vers françois, non imprimés, entre autres, une Ode à M. de Langey, contenant deux ou trois cents vers; trois Livres d'Amour; un Traité de la Grammaire Françoise, avec l'invention de quelques caractères nouveaux. Il mourut au Mans en 1557. *La Croix du Maine. Goujet, Supplément de Moréri.*

Mathieu

Matthieu Ménage, Chanoine Théologal d'Angers, naquit à Sablé vers l'an 1388; en 1432, il fut choisi par Jean-Michel, Evêque d'Angers, & par le Chapitre, pour se trouver, en leur nom, au Concile de Basle; & on lui donna pour adjoint Guy de Versailles & Jean de Bohale, l'un Chanoine, & l'autre Scolastique de l'Eglise d'Angers: ils soutinrent avec fermeté les prétentions de l'Université d'Angers, qu'ils représentoient, & voulurent avoir le pas sur les Envoyés de l'Université d'Avignon, qui le leur disputoient; ce qui donna lieu à un décret du Concile, du cinq des calendes de Juin, favorable aux Députés d'Angers. Ménage fut envoyé, de la part du Concile, vers le Pape Eugène IV, afin de l'engager à observer & à faire observer les décrets du Concile, a abroger les annates & les évocations des causes à la Cour de Rome. Quand Ménage fut de retour du Concile, en 1437, on le fit Chanoine de S. Martin de Tours; & en 1441, Jean-Michel le fit Chanoine Théologal de sa Cathédrale. En 1444, il fut député au Concile de Bourge. Il mourut à Angers en 1446. Gilles Ménage, si connu dans la République des Lettres, étoit de la même famille que Matthieu, dont il a écrit la vie en latin. *Goujet, Supplément de Moréri.*

Pierre de Sablé, ou Pierre de Bouhère, en latin, *Petrus Sabulensis*, ou *Petrus Bouherius Sabulensis*, a fait imprimer un livre de Conrad, intitulé: *Magistri Conradi Thuricensis magnum Elucidarium omnes Historias & Poeticas Fabulas continens quæ super Montes, Valles, Amnes, Fontes, Lucos, Urbes & omnia in Poetarum monumentis loca famigerabilia.* Ce Livre est imprimé *in*-4°. en 1513. *Gouget, Supplément de Moréri.*

Renaud de Sablé ou de Sabeuil, étoit de la Maison de Sablé. Selon Ménage, dans la continuation MS. de son Histoire de Sablé; c'étoit un Poëte, qui vivoit en 1260 ou environ. *Goujet, Supplément de Moréri.*

Le Cardinal Matthieu Cointerel, en latin *Contarellus*, étoit né à Sablé, fils de Hilaire Cointerel, & de Guyonne Vivian; Cointerel ayant fait quelque étourderie de jeunesse, dans le temps qu'il étoit Boursier au Collége de Bueil, à Angers, & craignant la colère de ses parens, s'expatria & passa en Italie; il alla d'abord à Rome, d'où il se retira à Boulogne, pour y étudier en Droit; là, il se mit au service de André Bori, Professeur en Droit; celui-ci ayant été appelé à Rome, par le Pape Paul III, Cointerel le suivit; mais Bori ayant été envoyé au Concile

de Trente, Cointerel entra au service de Hugues Buon-Compagnon, qui fut depuis le Pape Gregoire XIII, & qui fit Cointerel Cardinal en 1583. Le Cardinal Cointerel donna une grosse somme d'argent pour le bâtiment de l'Eglise de S. Louis à Rome. Il fit Vigilio Crescentio, Gentilhomme Romain, son légataire universel, & mourut à Rome en 1585, âgé de 66 ans. *Ménage, Supplément MS. à l'Histoire de Sablé.*

Jean Richard, Curé de S. Martin de Sablé, a composé un Livre MS. très-curieux pour la connoissance des Familles de la Ville de Sablé. Ménage, dans son Supplément MS. à l'Histoire de Sablé, le cite souvent.

SABLE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcemont, l. ½; Sargé, l. 3 ¾; Mans, l. 1.

Il y a de Sable à S. Aignan, M. l. ¼; Bonnestable, M. l. ¾; Ballon, M. l. 2 ¼; la Ferté, M. l. 4 ½; S. Côme, M. l. 2 ½; Terrehaut, l. ¼; Jausé, l. ½; Mezière-sous-Ballon, l. 1 ¼; Briône, l. ½.

Il y a dans la Paroisse, des montagnes, des bois & des landes.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 130 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généaloge, à l'article S. Simphorien.*

SACÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Monseurs, M. l. 2 ½; Sainte Susanne, l. 2 ¾; Amné, l. 5; Fay, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Sacé à Laval, M. l. 3; Evron, M. l. 4 ¾; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 ½; Mayenne, M. l. 3 ¾; Martigné, l. ¾; S. Germain-d'Auxerre, l. 1; Andouillé, l. 1 ½; Monfoulour, l. ½; Châlon, l. 1; la Basoge-des-Aleux, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Mayenne, du N. E. au S. O. par le ruisseau d'Ousverain, & au N. par un petit ruisseau qui forme deux étangs.

La Cure, estimée 1000 liv., est un Prieuré Régulier

de l'Ordre des Chanoines de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Touſſaint d'Angers. Il y a 600 Communians.

Il y a à Sacé, la Chapelle de S. Roch au Freſne, eſtimée 35 liv.; la Preſtimonie Piau, fondée à l'Autel S. Sauveur, à la préſentation de MM. Ménage, repréſentans André Houillière, fondateur. La Confrérie du Saint Sacrement, autoriſée en 1609, par Bulle du Pape Paul V, confirmée par les Evêques du Mans, & en dernier lieu, par Charles-Louis de Froulai, en 1729. On diſtribue tous les ans, le jour de la Fête-Dieu, du pain à tous les pauvres qui ſe préſentent à la porte de l'Egliſe.

Le ſol produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine & du carabin, de bon chanvre & beaucoup d'arbres fruitiers, ſur-tout des châtaigniers.

La rivière de Mayenne, qui fait tourner deux moulins à blé, eſt enfoncée de groſſes pierres, qui empêchent la navigation des bateaux; elle nourrit de la carpe, du brochet & de la truite, le tout de très-bonne qualité.

Dans preſque toute l'étendue de la Paroiſſe, on trouve, à peu de profondeur, des rocs de pierre griſe qui ſe taille bien, quoique très-dure: cette quantité de rocs a fait dire que le nom de Sacé vient de *Saxum*.

Il y a dans la Paroiſſe de Sacé, qui a environ une lieue & demie du N. au S. & demie lieue de l'E. à l'O., 19 métairies & 67 bordages; en total, 129 feux.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de la Juvandière, qui eſt à moitié ruiné, & qui appartient à M. le Comte Deſnos de la Feillée, dont on trouve la Généalogie à l'article Alexain. Dans les Mémoires fournis à Monſeigneur l'Evêque en 1768, il eſt marqué que la Seigneurie de la Paroiſſe de Sacé appartient à Madame la Marquiſe de Marcilli.

On dit la Maiſon de Marcilli iſſue de Jean Poulet ou Paulet, originaire d'Angleterre, d'où il paſſa en France en 1500, avec le Roi Henri VII. Les Barons de Hinton, Saint-Georges, & les Marquis de Wincheſter en Angleterre, ſont de la même Maiſon.

Claude Poulet de Marcilli, Maréchal de Camp, ſervit avec diſtinction ſous les règnes de Louis XIII & de Louis XIV. Il avoit épouſé, 1°. Marie-Françoiſe de Martigni, dont il a laiſſé des enfans; 2°. Eléonore de Flavigni, dont, entre autres, Michel, Marquis de Marcilli, Brigadier des Armées, qui s'eſt diſtingué.

M. d'Eſtrichés, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

SAMSON (S.) Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Pôté-des-Nids, l. 2 ½; S. Leonard-des-Bois, l. 1 ¼; Segrie, l. 3 ¼; Poché, l. 2; Mileſſe, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Samſon à Pré-en-Pail, M. l. ½; Coupetrain, M. l. 1 ¼; Linières-la-Doucelles, M. l. 1 ¼; Madré, M. l. 3; Gêvres, M. l. 3; S. Calais-du-Déſert, l. 1; S. Cir, l. 1 ½; la Lacelle, l. ½; Civale, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par la rivière de Mayenne, & au N. O. par un petit ruiſſeau & un étang.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Baron de Cohardon.

SANIÈRES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montoire, M. l. 1 ½; Troo, l. 1; Montreuil-le-Henri, l. 4 ½; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Sanières à Lavardin, M. l. 1; Vendôme, M. l. 2 ¼; Beſſé, M. l. 4 ½; Ambloi, l. ¼; Villierfaux, l. 1; Houſſé, l. 1; Villavard, l. ¼, S. Arnoul, l. 1; le Bléſois, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 250 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 150 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Montoire, qui appartient à M. de Querrhoent. Voyez *la Généalogie, à l'article Montoire.*

SARCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au N. E. par E. de la Ville Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre,

il faut aller à S. Bié en Belin, l. 2 $\frac{1}{2}$; Laigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. 2; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Sarcé au Château-du-Loir, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; le Lude, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Pontvallain, M. l. 1; Ecomoi, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Verneil-le-Chétif, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mayet, l. 1; Mansigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Coulongé, l. 1; Aubigné, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la source d'un petit ruisseau qui coule au S. & forme un étang, au N. par un autre, & à l'O. par celui de Lone.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1000 Communians. Il y a le Prieuré, estimé 570 liv., à la même présentation.

Il y a à Sarcé, la Chapelle de Sainte Barbe, estimée 5 liv., à la présentation des parens du Fondateur; & celle de S. Laurent, estimée 5 liv., aussi à la présentation des héritiers du Fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des vignes, des bois & des landes.

L'Evêque Robert, qui siégea au Mans depuis 857 jusqu'à 883, retira, avec le secours du Roi Charles-le-Chauve, l'Eglise de Sarcé, qui avoit été usurpée pendant les guerres, & la fit restituer à l'Abbaye de S. Vincent. *Courvaisier, page 307. Bondonnet, page 384.*

Le mauvais Evêque Sigefroi, qui siégea au Mans depuis 971 jusqu'à 994, ôta aux douze Chanoines, qui alors demeuroient dans l'Abbaye de S. Vincent, l'Eglise de Sarcé, & la donna à Albéric, son fils. Cette Eglise avoit été donnée à l'Abbaye de S. Vincent par S. Domnole, fondateur de cette Abbaye. *Bondonnet, page 397. Cenomania MS.*

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré, possédé par les Religieux de S. Vincent.

SARGÉ, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue.

Il y a de Sargé à Montfort, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Savigné-l'Evêque, l. 1 $\frac{1}{2}$; Montreuil-sur-Sarte, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Saturnin, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Pavace, l. $\frac{3}{4}$; Coulaines, l. $\frac{3}{4}$, Yvré, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. O. par le ruisseau de Monnet.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

Il y a des vignes, dont le vin n'a pas grande réputation.

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, affecta spécialement pour l'entretien des Chanoines de sa Cathédrale, entre autres, l'Eglise de Sargé. *Courvaisier, page 415. Cenomania MS.*

L'Evêque Guillaume Roland, qui siégea au Mans depuis 1255 jusqu'à 1258, remit aux Chanoines de son Eglise, tout le droit qu'il avoit dans l'Eglise de Sargé, dont ils avoient déjà le patronage. *Courvaisier, page 517.* Ce fut vers ce temps-là qu'on régla que le Prêtre desservant auroit toutes les oblations & les prémices, à la charge de faire au Chapitre vingt-quatre sols mançais de rente annuelle, pour la troisième partie desdites oblations & prémices que le Chapitre avoit coutume de percevoir; qu'il posséderoit toutes les terres & vignes dont le Curé avoit coutume de jouir, les vignes, terres & le pré de l'Eglise; qu'il auroit sur la partie du blé trente setiers; savoir, douze de froment, douze de méteil & six d'orge, avec toutes les pailles, & quarante sommes de vin; le reste demeure à l'Eglise du Mans, à la charge de faire quatre livres Mançais à l'Abbaye d'Estival en Charnie, & à l'Evêque du Mans. *Cartul. blanc du Chap.*

La Seigneurie de Paroisse appartient

SATURNIN (S.), Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue & demie.

Il y a de S. Saturnin à Conlie, M. l. 3 ½; Montfort, M. l. 4; Neuville, l. ¼; Milesse, l. ¼; Aigné, l. ¼; Trangé, l. 1; la Chapelle-Saint-Aubin, l. ½; S. Pavace, l. ¾.

La Paroisse joint le bois de Milesse, & est arrosée du S. E. au S. O. par un gros ruisseau.

La Cure est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu; elle est estimée 800 liv. Il y a 220 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

SAUGE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brulon, Election de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour

s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 4; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Sauge à Mellai, M. l. 2 ¼; Brullon, M. l. 3; Loué, M. l. 4; Vallon, M. l. 5 ¼; Ballée, M. l. 1 ¼; Cossé en Champagne, l. 1 ¼; Viré, l. 2; Torigné, l. 1; S. Pierre d'Erve, l. ¼; la Cropte, l. 1 ¼; Epineu-le-Seguin, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Erve.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 550 Communians.

Il y a à Sauge, le Prieuré, estimé 450 liv., à la même présentation que la Cure; la chapelle de S. André, *aliàs* la Trinité, estimée 200 liv.; celle de la Clémenclere, estimée 170 liv., à la présentation du Seigneur; & celle de la Vesquerie.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

S. Liboire consacra l'Eglise de Sauge. *De Saugonna, sive Sagonio.*

Sous le Pontificat de S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 jusqu'à 560, S. Ceneric & S. Ceneré, frères, nés en Italie, dans le Duché de Spolette, vinrent s'établir à Sauge. S. Ceneré y mourut, & y fut inhumé; S. Ceneric alla s'établir dans le Diocèse de Sées, sur les confins du Maine & de la Normandie, & y forma un nombreux Monastère; son corps y fut inhumé; mais du temps des guerres des Normands, il fut transporté à Château-Thierri; celui de S. Ceneré l'a été à Angers. *Courvaisier, page* 146. *Bondonnet, page* 259. *Cenomania MS.*

Ce fut à Sauge que Merole fut sacré par trois Evêques, pour être Correvêque ou Coadjuteur de Gauziolène. Gauziolène tint l'Evêché du Mans depuis environ 730 jusqu'à 772. *Cenomania MS.*

Dom Denis Briant, Auteur du *Cenomania*, a penché d'abord à placer l'établissement des *Cenomani Diablintes* à Sauge, où l'on voit encore quelques vestiges d'une ville; des cavernes curieuses à visiter, & des pierres de sépulcres qui paroissent avoir été travaillées; mais après un plus mûr examen, il pense que c'étoit à Jublains & aux environs qu'ils habitoient.

On débite dans le canton une infinité de fables extravagantes sur les merveilles des cavernes de Sauge, & sur la Dame Margot qui y garde & distribue des trésors. *Cenomania MS.* Voyez *l'article Torigné en Charnie.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de la Roche-Lambert.

Louis Gruau, Curé de Sauge, a composé une nouvelle invention de chasse pour prendre les loups & les ôter de France; à Paris, chez Chevalier, 1613, *in-8°*. Cet ouvrage est divisé en quatre Livres. Le premier traite de la Chasse en général, du loup & de son naturel, &c. le deuxième, contient la chasse du loup; le troisième, enseigne la manière de les prendre dans les forêts & lieux déserts; le quatrième, contient les dépenses à faire pour chasser en peu de temps les loups de France, & les empêcher d'y rentrer. *Biblioth. Françoise, Tome I, page* 208, *édition de* 1768.

SAVIGNÉ-SUR-BRAYE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte Cerotte, l. 2 $\frac{1}{4}$; Changé, l. 7 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Savigné à S. Calais, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Montoire, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Lavardin, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Bessé, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Vendôme, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Martin de Sargé, l. 1; Marolles, l. 1; Vic, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Chapelle Huon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Sellé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Fontaine, l. 1 $\frac{1}{2}$; Lunai, l. 2 $\frac{1}{4}$; le Bléfois, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Le Bourg est situé sur la rivière de Braye, qui coule du N. E. au S. O.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de la Cave & par un autre, & au S. par un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 1600 Communians.

Il y a à Savigné, le Prieuré, estimé 800 liv., à la même présentation que la Cure; & la Chapelle de Sainte-Catherine, estimée 15 liv., à la présentation du Roi.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a une grande lande, & beaucoup de bonnes prairies. Le poisson de la Braye est très-bon.

Savigné a pris son nom de Savine, femme de Gajan, premier fondateur de l'Abbaye de S. Calais. Gajan & Savine vivoient du temps de S. Thuribe, second Evêque du Mans. *Courvaisier, page* 74.

La Comtesse de Vendôme, intenta un procès à l'Evêque Adam Châtelain, sur ce que ses appariteurs avoient pris & arrêté quelques Prêtres en sa Châtellenie de Savigné-sur-Braye, traitant cette entreprise d'attentat sur sa Jurisdiction; les Parties s'en étant rapportées à des arbitres,

la Comtesse fut déboutée de sa complainte par Sentence arbitrale du 6 Septembre 1404. *Courvaisier, page 633.*

La Seigneurie de Paroisse est aujourd'hui un Membre du Marquisat de Montoire, qui appartient à M. le Marquis de Querrhoent. Voyez *la Génealogie, à l'article Montoire.*

SAVIGNÉ-L'EVÊQUÉ, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues & demie.

Il y a de Savigné à Montfort, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Sillé-le-Brûlé, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Remi-des-Bois, l. 1; Joué-l'Abbé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Montreuil-sur-Sarte, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Pavace, l. 2; Sargé, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Corneille, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée du N. E. au S. par un ruisseau qui prend sa source dans la forêt de Bonnestable; à l'E. par un autre; & à l'O. par un autre.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Doyen de l'Eglise du Mans. Il y a 1800 Communians.

Il y a à Savigné, la Chapelle de Sainte Barbe, estimée 30 liv., & celle de S. Ouen, estimée 30 liv., à la présentation du Supérieur du Séminaire de Coeffort.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont quelques-unes produisent de bon vin.

L'Evêque Arnauld, qui siégea au Mans depuis 1067 jusqu'à 1081, donna à ses Chanoines l'Eglise de Savigné, dans laquelle il avoit été réintégré par l'autorité de Guillaume-le-Bâtard, Roi d'Angleterre; cette Eglise avoit, depuis long-temps, été usurpée par des Laïques. *Cenomania MS.*

En 1253, Charles, Comte d'Anjou & du Maine, &c. frère du Roi Saint-Louis, reconnut, au sujet d'un vol qui avoit été fait par un Juif dans la Paroisse de Savigné, que la Jurisdiction de ladite Paroisse appartenoit à l'Evêque. *Cenomania MS.*

Il y a dans la Paroisse de Savigné, le Château Episcopal de Touvoye.

Touvoye est une Baronnie qui appartient au Seigneur Evêque du Mans. Le Château est situé sur un petit ruisseau, qui tombe dans la rivière d'Huisne; il fut bâti par l'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187; il fut augmenté par l'Evêque Geoffroi de Loudon, qui fut Evêque du Mans depuis 1234 jusqu'à 1255. Gontier de Baignaux, qui posséda l'Evêché du Mans

depuis 1363 jusqu'à 1385, obtint permission, au mois de Mai 1369, de faire tenir deux foires par an à Touvoye, & un marché toutes les semaines. La Jurisdiction de Touvoye s'exerce au Mans : elle s'étend sur trente Paroisses.

Sous le Pontificat de Jean de Tanlai, qui siégea au Mans depuis 1279 jusqu'à 1290, ce Prélat ayant fait emprisonner Amauri de Juillé dans le château de Touvoye, Jean de Mondamer, Seigneur de Sept-forges, & Jordan de Beaupreau, Seigneur de Fougerolles, beaux-frères d'Amauri, avec grand nombre de Gentilshommes, leurs parens, assiégèrent le château de Touvoye. *Courvaisier, page 536.*

Le Cardinal Philippe de Luxembourg, qui siégea au Mans depuis 1477 jusqu'à 1519, répara & augmenta le château de Touvoye, qui, avant que ce Cardinal eût rebâti Yvré, étoit la Maison de campagne des Evêques du Mans. *Courvaisier, page 755.*

Il est porté dans le Cartulaire blanc du Chapitre, que l'on ordonna, environ l'an 1234, qu'on feroit dans l'Eglise de Savigné un Service pour l'Evêque & pour chaque Chanoine, après qu'on en auroit annoncé la mort.

La Seigneurie de Paroisse appartenoit ci-devant au Chapitre de l'Eglise du Mans; mais le 23 Novembre 1663, il l'a donna à Philbert-Emmanuel de Beaumanoir, lors Evêque; & le premier de Décembre suivant, ce Prélat vint au Revestiaire remercier la compagnie. Depuis ce temps-là les Seigneurs Evêques en ont toujours joui. *Registres du Chapitre.*

SAUSSAI OU SAUSSÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart.

Il y a de Saussai à Montfort, M. l. ½; Connerré, M. l. 1 ½; Torigné, M. l. 2; Dolon, M. l. 2 ¼; Bonnestable, M. l. 3; Lombron, l. ½; S. Corneille, l. ¼; Fatines, l. ½.

La Paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 120 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes. Il y a marché tous les Jeudis.

La Seigneurie de Paroisse est en contestation entre M.

le Marquis du Murat & M. de Blanchardon, ancien Maître Particulier des Eaux & Forêts du Mans.

SAUVAGÈRE (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Palu, l. 3; Coupetrain, M. l. 1 ¾; S. Cir, l. 1; S. Paul-le-Gautier, l. 3 ¾; Mezières, l. 4 ½; la Chapelle-Saint-Fray, l. 1 ½; Mans, l. 3.

Il y a de la Sauvagère à Juvigni, M. l. 2 ¼; Domfront, M. l. 3 ½; la Coulonche, M. l. 1; la Ferrière, l. 1 ¼; la Ferté-Macé, M. l. 1 ¼; Sept-forges, l. 4; Champſegré, l. 2; Dompierre, l. 2; S. Maurice, l. ½; la Forêt Dandaine, l. ¾; la Forêt de Monthéré, l. ½; Normandie, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par trois petits ruiſſeaux qui forment deux étangs; au S. par un autre qui forme trois étangs; au N. par trois étangs & deux petits ruiſſeaux, & à l'O. par le ruiſſeau de Vée, qui forme un grand étang.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1300 Communians.

Il y a la Chapelle des Pointes, eſtimée 20 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

En 1399, l'Evêque Adam Châtelain obtint aux Aſſiſes de Falaiſe, une Sentence en ſa faveur, au ſujet de la Cure de la Sauvagère, dont le Duc d'Alençon prétendoit avoir la préſentation. *Courvaiſier, page 633 Bondonnet, page 630.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. d'Argouges de Rannes. Cette Seigneurie relève de la Ferté-Macé; elle appartenoit, en 1578, à Thomas le Verrier. En 1748, Louis d'Argouges, Marquis de Rannes, Maréchal des Camps & Armées du Roi, acheta la Terre de la Sauvagère, qui faiſoit partie de celle de la Coulonche; elle paſſa à Louis-François d'Argouges, Comte de Rannes, ſon ſecond fils, qui mourut en 1767, ne laiſſant de N.... du Doucei, ſon épouſe, qu'une fille. *Mémoire de la Chaux MS.*

SCEAUX, Bourg & Paroiſſe de l'Achidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vouvrai, l. ¼; Beillé, l. ½; Fatines, l. 2 ¼; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Sceaux à Montfort, M. l. 3; Connerré, M.

l. 1 $\frac{1}{2}$; Torigné, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Dolon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Vibraye, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Gonais, l. $\frac{3}{4}$; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bouair, l. $\frac{3}{4}$; S. Maixent, l. 1; S. Quentin, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Le Bourg est situé sur la rivière d'Huisne, qui coupe la Paroisse du N. E. au S. O.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent.

Il y a un Prieuré, estimé 400 liv., à la même présentation que la Cure. Il y a à Sceaux 450 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des montagnes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Gayot, Doyen de la Cour des Aides.

SÉGRIE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Poché, l. 2; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Ségrie à Beaumont, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Fresnai, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Christophe-du-Jambet, l. $\frac{3}{4}$; Montreuil-le-Chétif, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pezé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Vernie, l. $\frac{1}{4}$; Assé-le-Riboul, l. 1; la Forêt de Sillé, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Gommer, & au N. O. par celui de Poncenau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 900 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des vignes, dont le vin a une mauvaise réputation: il y a beaucoup de landes & de bois.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, consacra l'Eglise de Ségrie le Dimanche de la Trinité de l'an 1242. Tous les ans, à pareil jour, on fait l'Office de la Dédicace de cette Eglise.

L'Evêque Gui de Laval, qui siégea au Mans depuis 1326 jusqu'à 1338, présenta une requête au Pape Jean XXII, dans laquelle il lui remontroit que le revenu de sa Manse Episcopale n'excédoit pas mille livres tournois; pourquoi il le supplioit d'y réunir les Paroisses de Ségrie, de S. Pierre-des-Landes & de l'Archamp, dont le revenu ne pouvoit aller qu'à 230 liv.; le Pape lui accorda sa demande. *Le Cartul. rouge de l'Evêché, Cenomania MS.*

L'Evêque Martin Berruyer, qui siégea au Mans depuis 1449 jusqu'à 1465, fit une transaction avec le Curé de

Ségrie, qui prétendoit percevoir toutes les dîmes de la Paroisse, par laquelle l'Evêque lui abandonna, pour sa portion, toutes les offrandes, les droits de sépultures, & une partie des dîmes. *Courvaisier, page 734.*

La Seigneurie de Paroisse est un Membre du Marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

Le Cardinal de Luxembourg donna, par son testament, un calice à l'Eglise de Ségrie.

SELLÉ ou CELLÉ, voyez *Cellé.* Le Prieuré est dans le Pouillé estimé 1000 liv. à l'article Sellé, à la présentation de l'Abbé de S. Calais. La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré.

SEMUR, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Nuillé, l. 3; Yvré, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Semur à Bouloire, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Dolon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Torigné, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Connerré, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Vibraye, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Lavarai, l. $\frac{3}{4}$; S. Michel-de-Chavaigne, l. 1 $\frac{1}{2}$; Condrecieu, l. 1; Berfai, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Forêt de Vibraye, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est coupée du N. O. au S. E. par le ruisseau de Longuêve, arrosée à l'E. par un étang dont sort un ruisseau, & au N. E. par un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 330 Communians.

Il y a à Semur, un petit Prieuré, nommé de Césuzes, possédé par les Religieux de S. Calais, depuis environ 80 ans. Les Seigneurs de Semur le présentoient autrefois.

Le Bourg est situé sur une petite éminence, entourrée de six montagnes escarpées, qui sont assez éloignées du Bourg pour n'en pas rendre l'air mal-sain.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine & beaucoup de chanvre; il y a de la marne, dont on ne fait point d'usage. Il y a environ 30 quartiers de vignes, où l'on ne recueille que du vin rouge. Avant l'hiver de 1709, il y en avoit plus de 3000 quartiers, qui ont été abandonnés au Seigneur pour les devoirs; ils sont aujourd'hui en bois & en broussis. Il y a dans la Paroisse huit à neuf cents arpens de bois taillis, dont les deux tiers appartiennent au Seigneur de la Paroisse, & le reste, à M. le Marquis des Feugerais & aux Religieux de S. Calais. On

trouve dans ces bois beaucoup d'aſpics & quelques vipères, du ſanglier, du cerf & du chevreuil. La perdrix, le liévre, le lapin, la bécaſſe & le canard ſauvage y ſont aſſez communs.

Les deux ruiſſeaux de la Paroiſſe nourriſſent du brochet, de la truite & des écreviſſes; celui de Longuêve fait tourner un moulin à blé.

On nourrit à Semur beaucoup de moutons, dont la laine eſt fine; on y fabrique des canevas. La Paroiſſe a une lieue & demie de l'E. à l'O., & une lieue du N. au S.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt une Châtellenie qui appartient à M. Durand de Pizieux, par la Dame ſa mère, qui étoit des Feugerais; on la reporte directement au Roi. Il y a une Juriſdiction qui eſt du reſſort de Vendôme.

La Seigneurie de Semur a été poſſédée par la Famille de la Roche-Piché, par celle de Buſt, par celle de Turbillé, par celle des Feugerais, & enfin par celle de Durand de Pizieux.

Le Château de Semur paroît avoir été anciennement une place forte; il y a pluſieurs ſous-terrains, une belle galerie, avec un parc entouré de murs.

M. Pichon, Curé, m'a fourni un Mémoire.

SEPTFORGES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Laſſai, M. l. 1 ¼; Louſougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Septforges à Juvigi, M. l. 1 ¼; Ceaulcé, M. l. 1 ¼; Ambrière, M. l. 2 ¼; Madré, M. l. 2 ½; Etrigé, l. ½; S. Denis de Villenette, l. ¼; Loré, l. ¼; Bretignolles, l. ½.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur du Boulai.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Mayenne, qui coupe la Paroiſſe du N. E. au S. O. & eſt arroſée au S. E. au N. & à l'O. par deux petits ruiſſeaux. Il y a à Septforges 800 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

L'Evêque Mainard, qui ſiégea au Mans depuis 951 juſqu'à 970, donna au Doyen & aux Chanoines de ſon Egliſe, tout ce qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de Septforges. *Courvaiſier*, *page* 318. *Cenomania MS.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame la Marquise de la Brisolière. Cette Seigneurie étoit possédée vers le milieu du treizième siècle, par la Maison de Mondamer, d'où elle passa en celle des Vaux.

En 1429, Guillemette des Vaux, Baronne de Septforges, épousa Gui de Chauvigni, Seigneur de Boisfroult.

En 1551, Christophe de Chauvigni, Evêque de Léon, fut taxé à l'arrière-ban pour ses Terres de Septforges, Courtonne & la Foulonnière.

En 1566, Roland de Chauvigni rendit aveu à Catherine de Médicis, Reine Douairière de France, Duchesse d'Alençon, par lequel il déclare tenir la Terre & Baronnie de Septforges par un plein Fief de Haubert (le Manoir se nommoit Chevries), & avoit droit de patronnage des Cures de Septforges & de Loré. Roland de Chauvigni eut pour enfans ou héritiers, Louis de Chauvigni, qui épousa Claude de Bouillé, Dame de la Bouardière; Judith, qui fut mariée à Jean de Madaillan, Chevalier, Seigneur de Montataire, Gouverneur de Thouars; & Elisabeth, qui épousa Arnauld de Banville, Chevalier de l'Ordre du Roi.

La Terre de Septforges passa de la Maison de Chauvigni en celle de Royers.

Fabien le Royer, Seigneur de la Brisolière, mort en 1487, avoit épousé N.... de la Bunache: dont Ambroise, qui suit.

Ambroise le Royer, Seigneur de la Brisolière, épousa Jeanne, Dame de Rouencestre: dont Charles I, qui suit; Louise, mariée, 1°. à Guyon Achard, Seigneur de Saint.... Paroisse de Passais; 2°. à Gilles de Vauborel, Seigneur de Longuève.

Charles I le Royer, Seigneur de la Brisolière, &c. épousa, 1°. Yolande de Prunelai, fille de Gilles, Chevalier, Seigneur de la Porte, S. Germain, &c. dont Renée, mariée, 1°. au Seigneur de S. Bomer; 2°. en 1587, à Hercule des Vaux, Seigneur du Boisbrault. Charles I épousa, 2°. en 1584, Jeanne de Pontbellenger, fille du Baron de Maimbrai: dont Charles II, qui suit.

Charles II le Royer, obtint de changer son nom de le Royer en celui de Royers; il obtint aussi les droits honorifiques dans les Eglises de Domfront, de Notre-Dame sur l'Eau & de Lucé; il épousa Françoise de Chambes, fille de Charles, Comte de Montsoreau, & d'Anne de Maridort: dont Charles III, qui suit.

Charles III de Royers, Seigneur de la Brisolière,

donna déclaration au Roi de la Terre de Septforges en 1635. Il eut de son mariage avec N.... Jacques I, qui suit.

Jacques I de Royers, Marquis de la Brisolière, obtint des Lettres d'érection en Marquisat des Terres de Septforges, Boulai, Juvigni, Rouencestre, Defais, &c. sous le nom de la Brisolière; il épousa Marie Bitault: dont Jacques, qui suit; Marie, morte sans alliance; N.... mariée à Gui Achard, Seigneur de Bonvouloir, & Marguerite, qui épousa Jean Pitard, Seigneur de Boudé.

Jacques II de Royers, Marquis de la Brisolière, épousa Nicole de Champagne, fille de Gaspard, Comte de la Suze, & de Louise de Clermont-Galerande: dont Louise, qui suit.

Louise, Marquise de la Brisolière, mariée à Jacques Pitard, Seigneur de Boudé, son cousin-germain, mort en 1761, dont deux garçons & quatre filles; une des filles a été mariée en 1754, à N.... de la Ville-Gontier; une autre à N.... de la Fitte, en Poitou; une autre est morte sans alliance, en 1770, au Couvent de Domfront. *Mémoire de la Chaux MS.*

SILLÉ-LE-GUILLAUME, Ville de l'Archidiaconé de Passais, Chef-Lieu du Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont elle est éloignée de sept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Conlie, M. l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Sillé à Beaumont, M. l. 4 ½; Fresnai, M. l. 3 ¼; Sainte-Susanne, M. l. 4 ½; Mont-Saint-Jean, l. 1 ½; S. Pierre-la-Cour, l. 1 ¼; Vimarcé, l. 1 ½; le Grez, l. ¼; Rouessé, l. 1 ½; Crissé, l. 1 ¼; S. Remi-de-Sillé, l. ½.

La Paroisse est arrosée au N. par deux petits ruisseaux & quatre étangs; au S. & à l'O. par trois petits ruisseaux, & entourée au N. & à l'O. par la Forêt de Sillé.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a Communians. L'Eglise de Sillé est dédiée à S. Etienne. Il y a dans cette Eglise la Chapelle de Champmortier, estimée 80 liv., à la présentation du Curé & du Procureur Fabricier; celle de Sainte Croix, estimée 20 l.; celle de Perompiau, estimée 30 l., & celle de Perromronet, estimée 30 liv. Ces deux dernières, à la présentation du Curé; la prestimonie Godeau, estimée 30 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur.

Il

Il y a à Sillé une Eglise Succursale, dédiée à S. Remi, à une demie-lieue de la Ville. Le Prieuré de S. Remi, estimé 1600 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a dans l'Eglise de S. Remi, la Chapelle de Sainte Catherine des Fougères, estimée 80 liv., à la présentation du Curé; celle de S. Jacques, estimée 15 liv.; & celle de S. Thomas-du-Gregucher, à la présentation du Seineur de Sillé.

Il y a à Sillé une Eglise Collégiale de douze Chanoines, dont le Seigneur Evêque du Mans est le premier: toutes les prébendes sont à sa présentation. Je n'ai pu trouver dans les Historiens que j'ai consulté, ni le temps, ni par quel Seigneur ce Chapitre a été fondé. J'ai seulement trouvé dans Courvaisier, p. 510 & 522, que l'Evêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1253, donna à la Collégiale de Sillé, plusieurs Livres rares, & quantité de reliquaires, où l'on voit ses armes, accompagnées d'une croix de Légat; & qu'il se fit restituer le patronage des prébendes de cette Collégiale. Dom Denis Briant, dans son *Cenomania MS.* dit que Geoffroi de Loudon, acheta ce patronage (*laudabiliter acquisivit*).

J'ai trouvé dans le même Courvaisier, & dans le *Cenomania*, qu'il est dit dans le Pontifical que l'Evêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1259 jusqu'à 1269, réforma le Chapitre de Sillé; qu'il assembla les Chanoines, & leur donna des Statuts.

Les Chanoines de Sillé, présentent la Chapelle de S. Jean-Baptiste. Il y a dans leur Eglise la Chapelle de S. Jacques-des-Gaignars.

Le revenu annuel du Chapitre de Sillé, est estimé dans le Pouillé 4000 livres.

En 1623, le Duc de Brissac, alors Seigneur de Sillé, établit & fonda près cette Ville, une Communauté de Religieux Minimes.

Environ l'an 1254, Guillaume, Seigneur de Sillé, donna au Chapitre de l'Église du Mans, cinq livres Mançais de rente perpétuelle sur la Seigneurie de Sillé, de laquelle rente, une partie iroit à la panneterie, à la charge de donner tous les jours le pain de Chapitre audit Seigneur de Sillé, quand il seroit au Mans; l'autre partie étoit pour la fondation de son anniversaire. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Guillaume, Seigneur de Sillé, s'avoua vassal de l'Evêque Pierre Gougeul, qui siégea au Mans depuis 1312 jusqu'à

1326, & reconnut qu'il étoit obligé d'aider à porter l'Evêque le jour de sa première entrée au Mans, depuis l'Eglise de S. Ouen jusqu'à la Cathédrale, & de lui donner à boire à son dîné, dans une coupe qu'il avoit droit d'emporter après le repas. *Courvaisier*, p. 560.

Il y a à Sillé un Collége, fondé pour l'instruction de la jeunesse, & estimé 360 liv. de revenu.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin est de très-petite qualité. Il y a à Sillé un gros marché, tous les Mercredis, dans lequel il se fait un grand commerce de laines & de paignons. Il y a foire le deux Mai, le trois Août, le jour de S. Michel, le jour de S. Etienne de Noël, le lendemain de la Chandeleur, le Mercredi avant la mi-carême, & le lendemain des Fêtes de Pâque.

Il y a à Sillé un Grenier à Sel, où l'on débitoit, en 1697, 17 muids de Sel: il y avoit alors à Sillé 312 feux, qui payoient 3320 liv. de Taille, *Mémoires de Miroménil. MS.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Arnauld, qui siégea au Mans depuis 1067 jusqu'à 1081, Azon, ou Axon, Marquis de Ligurie, que les Manceaux avoient appelé au Mans, à cause de Hersende, son épouse, fille de Herbert, dit Eveille-Chien, Comte du Maine, s'ennuyant au Mans, repassa en Italie, & abandonna le Mans à Hugues son fils, & à Hersende sa femme, sous la conduite de Geoffroi de Mayenne, qui débaucha Hersende. Les Manceaux fatigués des impôts extraordinaires que Geoffroi de Mayenne levoit sur eux, sous le nom de Hugues & de Hersende, se révoltèrent. Hugues de Sillé, qui avoit embrassé le parti du Comte Hugues, voulut rompre leur entreprise; mais il ne fit qu'irriter ce peuple révolté, qui choisit pour chef Geoffroi de Mayenne; ils allèrent mettre le siége devant le Château de Sillé, & contraignirent, avec violence, l'Evêque & son Clergé, de marcher à la tête de l'Armée, avec la Croix & la Bannière. Geoffroi de Mayenne, qui étoit d'intelligence avec Hugues, les voyant résolus de donner le lendemain un assaut, fit courir le bruit que les Normands avoient pris la Ville du Mans: cette fausse alarme leur fit abandonner le siége pour aller secourir le Mans; la garnison qui étoit dans Sillé, fit une sortie pour les charger en queue; & les ayant atteints lorsqu'ils étoient en désordre, elle en tua une partie, & fit l'autre prisonnière; pendant ce temps, Guillaume-le-Bâtard, Roi d'Angleterre, à qui l'Evêque Arnauld avoit donné avis de tout ce qui se passoit, passa la mer, vint au Maine

avec une puissante Armée, & assiégea en passant Sillé, Fresnai & Beaumont, qui se rendirent, *Courvaisier*, p. 363, 365. *Cenomania. MS.*

En 1412, Artus, Comte de Richemont, frère de Jean VI, Duc de Bretagne, s'empara de Sillé-le-Guillaume, en allant au secours du parti d'Orléans, contre le Duc de Bourgogne; *D. Lobineau*, *Hist. de Bretagne.*

Environ l'an 1432, le Comte d'Arondel, Anglois, mit le siége devant le Château de Sillé; Gilles-de-Laval, Seigneur de Raiz, qui fut depuis Maréchal de France, l'obligea à le lever. Quelque temps après les Anglois de la garnison de Sainte-Suzanne, firent tomber les François de celle de Sillé, dans une embuscade, & les firent prisonniers; Ambroise-de-Loré en étant averti, alla avec 300 combattans pour les délivrer, ce qu'il fit, & tua, ou fit prisonnier plus de 200 Anglois; après cette action il fut loger à Sillé. Peu de temps après, le Comte d'Arondel assiégea une seconde fois le Château de Sillé, dont Emeri d'Antenaise étoit Capitaine: ils firent une convention, qui fut, qu'avant six semaines les deux Armées se trouveroient à l'ormeau de Lescament, à une lieue & demie de Sillé, pour se donner bataille; que si les Anglois remportoient la victoire, d'Antenaise lui remettroit le Château de Sillé, pourquoi il lui donna des otages; que si au contraire les François étoient vainqueurs, le Comte lui rendroit ses otages, & cesseroit toute entreprise sur le Château de Sillé. Le temps venu, le Comte d'Arondel n'osa hasarder la bataille, & rendit les otages. L'armée Françoise s'étant retirée, le Comte d'Arondel assiégea de nouveau le Château de Sillé, & le prit d'assaut. *Courvaisier*, *p.* 704, 708 & 711, *Ménage. supplém. à l'Hist. de Sablé MS. Cenomania.*

Avant l'an 1440, Gilles, Seigneur de Sillé, étoit un des principaux Ministres des passions du Maréchal de Raiz, *D. Lobineau*, *Hist. de Bretagne.*

Je trouve dans le catalogue des Abbés de Beaulieu, qu'en 1481, Gui du Parc, Abbé de Beaulieu, reconnut aux assises de Sillé, Antoine de Beauvau, Baron de Sillé, pour fondateur de son Abbaye. *Cenomania.*

Sillé est une Baronnie annexée au Château, laquelle s'étend en 27 Paroisses, dont M. le Duc de la Vallière est Seigneur. Cette Baronnie a donné son nom à une ancienne famille. Robert de Sillé, fut un des principaux Seigneurs du Maine, qui furent à la bataille de Sées, en 1118. Anne de Sillé porta cette Seigneurie en dot,

à Jean de Craon, Sire de Montjean; ils eurent de leur mariage Jean de Sillé, qui épousa Machaud de Maillé, dont Louis de Sillé, Seigneur de Montjean & de Beaupréau, Maréchal de France.

En 1700, la Baronnie de Sillé appartenoit à Madame la Princesse de Conti. *Miroménil*, *Mémoire MS.*

N.... de la Baume le Blanc, eut Jean-François qui suit; & Louise-Françoise, qui fut Maîtresse du Roi Louis XIV, dont elle eut la belle Princesse de Conti. Le Roi érigea en Duché, en sa faveur, & de Marie-Anne, légitimée de France, sa fille, les Baronnies de Vaujour, S. Christophe & Châteaux, en 1667, sous le nom de la Vallière.

Jean-François de la Baume-le-Blanc, Marquis de la Vallière, Baron de Maisonfort, Gouverneur de Bourbonnois, Capitaine-Lieutenant des chevaux Légers Dauphins, épousa Gabrielle Glé, Dame de la Cotardais, dont Charles-François, qui suit; Yolande, mariée, 1°. en 1697, à Charles du Mas, Marquis du Broffet; 2°. en 1724, à Louis de Pontêves, dit le Marquis de Tournon; & Maximilien-Henri, dit le Chevalier de la Vallière. Jean-François mourut en 1676.

Charles-François de la Baume-le-Blanc, reçu Duc de la Vallière en 1723, épousa en 1698, Marie de Noailles: dont Louis-César, qui suit; & Louis-François, Comte de la Vallière. Charles-François mourut en 1739.

Louis-César de la Baume-le-Blanc, Duc de la Vallière, &c. épousa en 1732, Anne-Julie-Françoise de Crussol, née en 1713: dont Adrienne-Emilie-Félicité, qui suit.

Adrienne-Emilie-Félicité de la Baume-le-Blanc, née en 1740, épousa en 1756, Louis Gaucher, Duc de Châtillon en Poitou, dont Louis Gaucher, mort âgé de dix mois en 1758; & Gaucher-Anne-Maximilien, appelé Comte de Châtillon, né en 1759.

Pierre Pichard, né à Sillé, a traduit de Latin en François un petit Livre écrit en vers: intitulé, *de Lubrico temporis curriculo*; la Mer du Temps qui court; au Mans, chez Gaingnot, 1556. Pichard vivoit à Fresnai en 1555. *La Croix du Maine.*

N.... le Tessier, né à Sillé, Curé de Jublains, a fourni des Mémoires à M. l'Abbé le Beuf, Chanoine d'Auxerre, pour établir la position des Cénomans Diablintes, dont César, Pline & Ptolomée font mention. *Journal Histor, Août* 1740.

M. l'Abbé Lebeuf fixe l'ancienne contrée des Cénomans Diablintes, dans le territoire qui eſt arroſé par la riviere d'Aron, & borné du côté de l'O. par celle de Mayenne; leur capitale étoit, ſelon lui, où eſt maintenant Jublent ou Jubleins. *Lebeuf, Tome I, des Diſſert. ſur l'Hiſt. de Paris*, 1739. *Biblioth. Hiſtor. premier vol.* page 24.

Selon M. l'Abbé de la Foſſe, dans ſes Remarques ſur les Obſervations de M. Lebeuf, au ſujet des peuples Diablintes, imprimées à Paris chez Mouchet, 1740, *in*-12. avant que les Romains euſſent conquis le Maine, cette Province étoit partagée entre les Aulerces Cénomans, dont *Vindinum*, aujourd'hui le Mans, étoit la capitale; & les Aulerces Diablintes, dont on prétend que *Noviodunum*, aujourd'hui Mayenne, étoit la capitale; cependant M. d'Anville, Notice, *page* 486, met *Neodunum* à Jublent. Voyez *les Remarques, par M. Potier, Procureur-Fiſcal de Parai en Berri, au Journal de Verdun*, 1740, *Novembre, pag.* 332, 337, *& la Réponſe de M. Lebeuf, ibid.* 1741, *Février, page* 108, 112. Voyez *auſſi la Lettre au ſujet des Diablintes, Mercure* 1742; *autre, page* 2181, 2193. *M. Lebeuf paroît être l'Auteur de cette Lettre. Biblioth. Hiſtorique, page* 24.

SILLÉ-LE-PHILIPPE, *alias* LE BRULLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Savigné, l. 1 ¼; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Sillé à Bonneſtable, M. l. 2; Montfort, M. M. l. 1 ¼; Connerré, M. l. 2 ¼; Torigné, M. l. 3; Dolon, M. l. 3 ½; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1 ½; S. Célérin-le-Géré, l. 1 ¼; Torcé, l. ¾; Beaufay, l. 1; Courcebeufs, l. 1 ¼; S. Remi-des-Bois, l. 1 ½; Lombron, l. 1 demi-quart.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par S. par un grand ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Il y a à Sillé, la Chapelle de la Lande, eſtimée 110 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Ogier d'Yvri.

L'Evêque Gauziolène, qui ſiégea au Mans depuis 730 juſqu'à 770, mourut d'apoplexie à Sillé; ſon corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Egliſe

de l'Abbaye de la Coulture, à main gauche en entrant. *Courvaisier, page 263.*

SIMPHORIEN (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruillé, l. $\frac{3}{4}$; Chauffour, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de S. Simphorien à Loué, M. l. 2; Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Conlie, M. l. 2; Sainte-Susanne, M. l. 4; Evron, M. l. 5; Bernai, M. l. $\frac{1}{4}$; Neuvi, l. 1 $\frac{1}{4}$; Tennie, l. 1 $\frac{1}{2}$; Parenne, l. 1 $\frac{1}{4}$; Neuvillette, l. 1 $\frac{1}{2}$; Chemiré-en-Charnie, l. 1 $\frac{1}{2}$; Epineu-le-Chevreuil, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Deche, à l'O. par deux petits étangs, de l'O. au S. par le ruisseau de Quineau, & à l'E. par un autre petit ruisseau.

La Cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a à S. Simphorien le Prieuré, estimé 500 liv., à la même présentation que la Cure; la Chapelle de S. Nicolas de Sourches, estimée 70 liv., à la même présentation que la Cure, selon le Pouillé.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Sourches, qui appartient à M. le Marquis de Sourches, Comte de Monsoreau, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Prévôt de l'Hôtel, & Grand Prévôt de France.

La Châtellenie de Sourches fut érigée en Baronnie en faveur d'Honorat du Bouchet, fils de François, Seigneur de S. Léonard-des-Bois, & de Sidoine du Plessis-Liancourt; & cette Baronnie fut érigée en Marquisat en 1652, en faveur de Jean du Bouchet, Seigneur de Launai, Chevalier des Ordres du Roi, qui fut revêtu des Charges de Prévôt de l'Hôtel, & de Grand Prévôt de France en 1643; Charges qui, depuis ce temps, sont toujours demeurées dans cette Maison.

Le Château de Sourches, situé dans la Paroisse de S. Simphorien, vient d'être bâti nouvellement, & n'est pas encore achevé; ce Château est orné de grandes avenues; l'une conduit au Bourg de S. Simphorien, & l'autre à Bernay; d'une magnifique terrasse qui domine un plat pays, d'où la vue se perd dans un lointain, & au bas de laquelle sont de grands & beaux jardins potagers & fruitiers.

La Jurisdiction du Marquisat de Sourches se tient à Bernay.

La Maison du Bouchet est une des plus anciennes de la Province du Maine, & originaire d'Anjou, où elle possédoit la Terre du Bouchet, dont elle tire son nom. Elle s'établit dans le Maine au commencement du douzième siècle; à la fin du même siècle, elle prit alliance avec celles des Comtes de Vendôme & des anciens Comtes d'Alençon, par le mariage de Jeanne du Bouchet, mariée, 1°. avec Hugues IV, Comte de Vendôme, Vicomte de Châteaudun, sans enfans; 2°. avec Robert IV, Comte de Bellême, d'Alençon, &c. aussi sans enfans. Cette Jeanne du Bouchet étoit tante & marraine de Robert du Bouchet, qui suit.

Robert I du Bouchet, Seigneur de la Ferté-Macé, S. Léonard-des-Bois, Maléfre, &c. eut pour fils, Robert II, qui suit.

Robert II du Bouchet, fit le voyage de la Terre-Sainte; il épousa en 1263, Gabrielle de Lonrai: dont Pierre, qui suit.

Pierre du Bouchet, épousa en 1301, Léonore de Hertré: dont Baudouin, qui suit.

Baudouin du Bouchet, épousa en 1355, Charlotte de Clinchamp: dont Hardouin, qui suit; & Jean, Chef de la branche de Maléfre, & de celle qui est établie en Vendômois. La branche de Maléfre finit à la huitième génération, en la personne de Jacques III du Bouchet, qui mourut sans enfans en 1739; il avoit deux sœurs, Marthe, Dame de Maléfre après lui; & Jeanne, née en 1680, mariée en 1716, à Claude le Paulmier, dit le Marquis de Bouillon.

Hardouin du Bouchet, épousa en 1369, Jacqueline de Longaunai: dont Jean, qui suit.

Jean du Bouchet, épousa en 1415, Charlotte d'Assé: dont Guillaume, qui suit.

Guillaume du Bouchet, Lieutenant & Connétable de la Ville & Châtel du Mans, épousa en 1459, Jeanne de Vassé, qui lui apporta la Terre & Châtellenie de Sourches, dont il a transmis le nom à ses descendans: il en eut René, qui suit; Guillaume, mort en 1494; Isabeau, mariée à Girard, Seigneur de Broc; Françoise, alliée à Jean, Seigneur de Martigné; & Catherine, Religieuse à l'Abbaye d'Estival, en Charnie.

René du Bouchet, Seigneur de Sourches, &c. fut marié en 1493, à Louise de Thévalle: dont Baudoin II,

qui suit; Chérialdus, mort sans enfans en 1564, Jacques, Prieur de S. Simphorien de Sourches; & Jeanne, mariée en 1550, à Gilles de Presles.

Baudouin II, épousa, en 1517, Marguerite de Bellanger: dont François, qui suit; Baudouin, Seigneur de Tuvigné, mort sans alliance; & Jacqueline, mariée à René de Beauregard, Seigneur du Verger.

François du Bouchet, Seigneur de Sourches, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1556, Siloine du Plessis-Liancourt: dont Honorat, qui suit; & Ester, mariée à Julien Thierri, Seigneur de la Prévalais.

Honorat du Bouchet, Seigneur de Sourches, Chevalier de l'Ordre du Roi, en faveur duquel la Châtellenie de Sourches fut érigée en Baronnie en 1598, mort en 1627, avoit épousé en 1595, Catherine Hurault: dont Jean, qui suit; Julien, dit le Baron de Sourches, qui épousa N.... Chéronne de Sémur, sans enfans; Jacques, Abbé de S. Martin de Troan, Seigneur du Fay d'Abondant; N... mariée à N.... Sauvestre, Comte de Clisson; N.... alliée au Marquis de Riants.

Jean II du Bouchet, Seigneur de Sourches, Grand Prévôt de l'Hôtel du Roi, & Grand Prévôt de France en 1645, en faveur duquel la Baronnie de Sourches fut érigée en Marquisat en 1652, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1677, avoit épousé, en 1632, Marie Névelet; dont Dominique, mort âgé de huit ans; & Louis-François, qui suit.

Louis-François du Bouchet, Marquis de Sourches, Prévôt de l'Hôtel du Roi, Grand Prévôt de France, Gouverneur du Maine, de Laval & du Perche, des Ville & Château du Mans, mort en 1716, avoit épousé en 1664, Marie-Geneviève de Chambes, Comtesse de Montsoreau, dont Louis, qui suit; Jean-Louis, Evêque de Dol en 1715, mort en 1748. Louis-François, Chef des Comtes de Sourches; Louis-Vincent, Chevalier de Malte, mort en 1752; Louis, Chevalier de Malte, dit le Chevalier de Vausel, mort jeune; Marie-Louise, mariée en 1694, à Louis Colbert, Comte de Lionières, morte en 1749; Louise-Marie, Religieuse; Marie-Geneviève, Religieuse; & Louise-Geneviève, mariée en 1714, à Jean-Baptiste Desmé, Marquis de la Chesnaye.

Louis II, Marquis de Sourches & du Bellai, Comte de Montsoreau, &c. Prévôt de l'Hôtel, & Grand Prévôt de France, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort en 1746. Il avoit épousé en 1704, Jeanne-Agnès-Thérèse

de Pocholles du Hamel: dont Louis, qui ſuit; Louis, dit le Chevalier de Vauſel, né en 1720, mort en 1728; & deux autres enfans, morts en bas-âge.

Louis III, Marquis de Sourches & du Bellai, Comte de Montſoreau, Chevalier des Ordres du Roi, Prévôt de l'Hôtel, Grand Prévôt de France, Lieutenant-Général des Armées, né en 1711, a épouſé, 1°. en 1730, Charlotte-Antonine de Gontaut-Biron, morte en 1740; 2°. en 1741, Marguerite-Henriette des Marets de Maillebois; il a eu du premier mariage, Louiſe-Antonine, née en 1733, mariée en 1745, à Philippe-Joſeph-Alexandre le Quieu de Guernoual, Marquis d'Eſquelbecq; Armande-Urſule, née en 1734, mariée en 1752, à Louis-François-René, Comte de Vivieu; Judith, née en 1736, mariée en 1755, à Anne-Joachim Annibal, Comte de Rochemore; Gabrielle-Louiſe-Geneviève, née en 1737; Marie-Louiſe-Victoire, née en 1739; & un garçon, mort en naiſſant. Louis III eut de ſon ſecond mariage, Louis-Emmanuel, mort en 1755, âgé de treize ans; Louis-François, Marquis de Tourſel, né en 1744; Yves-Marie, en 1749; Marie-Madelaine, née en 1743; & Marie-Louiſe, morte en 1755, âgée de trois ans.

Branche du Comte de Sourches.

Louis-François du Bouchet, dit le Comte de Sourches, Seigneur de la Ronce, &c. Lieutenant-Général des Armées du Roi, troiſième fils de Louis-François, Marquis de Sourches, & de Marie-Geneviève de Chambes, né en 1671, s'eſt trouvé à un très-grand nombre de batailles & de ſiéges, entre autres, à la bataille de Ramillies en 1706, où ſon régiment fut détruit, & dont il revint lui ſeptième, après avoir eu trois chevaux tués ſous lui. Il épouſa, en 1715, Hilaire-Urſule de Thierſault: dont Louis-Hilaire, qui ſuit; & une fille, morte en naiſſant.

Louis-Hilaire du Bouchet, Comte de Sourches, Seigneur de Ballon, &c. né en 1716, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut bleſſé à la bataille de Côni & à celle de Plaiſance; il a épouſé, en 1747, Louiſe-Françoiſe le Vayer, dont Anne Louis-Hilaire, né en 1747, mort l'année ſuivante; Jean-Louis, qui ſuit; & Marie-Louis-François, né en 1753, mort en 1755.

Jean-Louis du Bouchet, né en 1750.

Branche du Bouchet dans le Vendômois.

SIMON du Bouchet, Chevalier, Seigneur de la Guionnière, Jarsan, la Bouverie, la Frémondière, &c. Chambellan du Roi Charles VII, troisième fils de Jean, Seigneur de Maléfre, surprit, en 1429, la Ville de Laval sur les Anglois. Il avoit épousé en 1418, Agnès de la Chapelle, dont il eut Yves, Chanoine de l'Eglise du Mans; Jean, Chanoine de S. Etienne de Dreux; Charles, qui suit; & Pierre, mort sans alliance.

CHARLES du Bouchet, Seigneur de Jarsan, &c. épousa Anne de Mondoucet: dont Jean, qui suit.

JEAN du Bouchet, Seigneur de Jarsan, &c. épousa Barbe d'Amilli, dont Bertrand, marié à Louise de Graveron, sans enfans; Nicolas, qui suit; François, Curé de la Madelaine de Vendôme; René, Seigneur du Duit; & Michel, Seigneur de la Fléche.

NICOLAS du Bouchet, Seigneur de Jarsan, &c. épousa Philippe de Franqueville: dont Artus, qui suit; Guillaume, mort sans alliance; & trois filles.

ARTUS du Bouchet, Seigneur de Jarsan, &c. épousa Françoise de Beaufils, dont Lancelot, qui suit; Abel, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi en 1611; & Madeleine, qui fut Abbesse.

LANCELOT du Bouchet, Seigneur de Jarsan, &c. Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de Vendôme & du Vendômois en 1616, avoit épousé, en 1615, Geneviève de Tours, dont Artus, Commissaire d'Artillerie en 1646; sa postérité s'est éteinte en 1740; Louis, qui suit; Pierre; Nicolas; Charles & Henri, tous Capitaines d'Infanterie, morts sans alliance; & trois filles.

LOUIS du Bouchet, Seigneur de la Grandsalle, &c. Capitaine au Régiment de Mercœur en 1651, épousa en 1659, Anne de Beaufils: dont Charles, qui suit; Jean, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Querci, mort en 1739; & Françoise, morte sans alliance.

CHARLES-LOUIS du Bouchet, Seigneur de Courtosé, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, a épousé, en 1740, Charlotte d'Alboin, dont François-Louis, né en 1741; François Trophime, né en 1746; Léonore-Claire-Elisabeth, née en 1744; & Marie-Josephe, née en 1754.

SONNE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné du même nom, Election du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Dangeul, l. 2; Ballon, M. l. 2; Joué-l'Abbé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Sonne à Mamers, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Côme, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Aignan, M. l. 3; Panon, l. $\frac{1}{4}$; S. Remi-du-Plain, l. $\frac{1}{2}$; les Mées, l. 1; Courgains, l. $\frac{1}{4}$; S. Calais-du-Maine, l. $\frac{1}{2}$; Montrenaut, l. $\frac{1}{2}$.

Sonne est situé sur le grand marais de Saone.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 180 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Bertin.

Le Sonnois est un canton de la Province du Maine séparé de la Normandie, par la rivière de Sarte, qui passe à Alençon.

Le grand Archidiaconné, nommé, dans les registres du Chapitre de l'Eglise du Mans, l'Archidiaconné du Mans, & aujourd'hui l'Archidiaconné de Sonnois, contient cinq Doyennés, comme il est marqué à l'article Maine.

Il y a dans le Sonnois, la forêt Royale de Perseigne, qui contient 1412 arpens. L'Abbaye de Perseigne, occupée par des Bernardins, est située dans cette forêt.

Le Sonnois est traversé par deux grands chemins Royaux, auxquels on travaille encore; l'un part d'Alençon, passe à Mamers, à Bellesme, à Dreux & se rend à Paris; l'autre conduit du Mans à Mamers.

Il y avoit anciennement plusieurs forteresses dans le Sonnois; les principales étoient Bléves, le Mont de la Nue, Aillères, l'Arçon, Saône, S. Remi du Plain, la Motte-Gautier, de Clinchamp, Mamers, S. Paul-le-Viçomte &c.

Le Sonnois appartenoit aux Comtes du Maine; il fut envahi par un Comte de Bellesme.

Yves de Bellesme, qui vivoit dans le dixième siécle, est le premier Seigneur de Sonnois, dont nous ayons connoissance. Le Sonnois passa de la Maison de Bellesme, en celle de Montgommeri, par le mariage de Mabille de Bellesme, avec le Sire de Montgomeri; de celle de Montgommeri, en celle de Châtelleraut, par le mariage de Hellé d'Alençon de Montgommeri, avec Hugues II, Vicomte de Châtelleraut; de celle de Châtelleraut, en celle de Harcourt, par le mariage de Jeanne de Châtelleraut,

avec Jean II, Sire de Harcourt, mort en 1302; de celle de Harcourt, en celle des Comtes d'Alençon, par l'abandon que Jean, Comte d'Harcourt, lui en fit en 1376; de celle d'Alençon, en celle de Laval, par le mariage de Catherine, fille de Jean II, Duc d'Alençon, en 1461, avec François de Laval, Sire de Gauvre; ce fut cette Catherine, qui étant veuve, fonda dans la forêt de Perseigne, un Couvent de Minimes, qui a été détruit il y a environ cent ans; elle mourut sans enfans, en 1505. Charles IV d'Alençon, son neveu, devint Baron du Sonnois; il avoit épousé Marguerite de France; il mourut sans enfans, en 1524; Françoise d'Alençon, sa sœur aînée lui succéda dans les Terres de Beaumont & de Sonnois; elle avoit épousé 1°., en 1405, François d'Orléans, Duc de Longueville; 2°., en 1513, Charles de Bourbon, Comte, puis Duc de Vendôme, qui mourut en 1536. Françoise d'Alençon, sa veuve, s'aimoit beaucoup à Beaumont le Vicomte: elle obtint du Roi François premier, l'érection de cette Terre, & des Baronnies & Seigneuries de Sonnois, la Fléche & Château-Gonthier, en Duché, sous le nom de Beaumont, pour elle & ses successeurs mâles & femelles, à la charge de les tenir à une seule foi & hommage de la Couronne; que les appellations ressortiroient au Parlement de Paris, avec attribution & tout pouvoir de Jurisdiction aux Officiers de ce Duché, excepté les cas Royaux. Voyez l'article *Beaumont le-Vicomte*.

Le Roi Henri IV, héritier des Duchés de Vendôme & de Beaumont &c. fit expédier des Lettres-Patentes, le 13 Avril 1590, & le 31 Décembre 1596, par lesquelles il déclaroit vouloir tenir son patrimoine séparément & distinctement du Domaine de la Couronne. Le Parlement lui fit des remontrances, auxquelles il eut égard; en conséquence, il rendit au mois de Juillet 1607, un Edit par lequel il unit inséparablement son patrimoine, tenu en fief de la Couronne, au Domaine de son Royaume. Comme ce Monarque aimoit la Ville de la Fléche, où il avoit été conçu, il y établit un Présidial, auquel il voulut que ressortissent toutes les appellations de Beaumont & du Sonnois.

Le Sonnois ayant été réuni à la Couronne, par l'Edit cité ci-dessus, nos Rois en ont engagé ou aliéné, dans différens temps, quelques portions, à faculté du rachapt perpétuel, par des Commissaires à ce commis; entre autres, l'ancien Château de S. Paul-le-Vicomte, à René

de S. Denis, Baron de Hertrei, pour 28000 liv, sous le titre de Baronnie de Sonnois; le Château de S. Remi du Plan, Sonne, & l'Etange de Gué-Chausse, à M. Boulemer de Bréteau, Seigneur de Montigni, Président au Présidial d'Alençon; les fiefs dépendans du Roi, situés dans les Paroisses de la Fresnaye de Chassé &c.

Le Roi Louis XV, a donné, par Contrat du 9 Août 1768, à Madame Charlotte-Susanne Desnos, veuve de Paul-Louis, Duc de Beauvilliers, les Châtellenies de Sonnois & de Pray, avec leurs dépendances, & plusieurs autres Terres, à l'exception de la Forêt de Perseigne, & des terreins vains & vagues, étant dans l'enclave d'icelle; en contre-échange de la Terre de Torbechet, des Terres & Seigneurie de Courthoux, & du fief de la Forêt.

M. Odoland Desnos, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture d'Alençon, m'a fourni un mémoire.

SOUCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantrigné, l. 2; Hardange, l. 3; S. Pierre-la-Cour, l. 4 ¼; Cures, l. 4 ¼; Lavardin, l. 1 ¼; Mans, l. 3.

Il y a de Soucé à Ambrières, M. l. 1 ¼; Lassai, M. l. 2 ¼; Ceaulcé, M. l. 1 ¼; Sept-Forges, M. l. 2; Passais, M. l. 1 ½; S. Fraimbaut-sur-Pisse, l. ½; Vaussé, l. 1 ½; Couesmes, l. ¼; Loré, l. 1 ½.

Le Bourg de Soucé est situé sur la rivière de Varenne, qui coupe la Paroisse du N. au S. La Paroisse est arrosée au S. par un ruisseau qui forme l'étang de Froulai.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de Lonlai.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye de Lonlai.

SOUDAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Semur, l. 3 ½; Nuillé-le-Jalais, l. 3; Yvré-l'Evêque, l. 3 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Soudai à Vibraye, M. l. 2; Montdoubleau, M l. 1 ½; Montmiral, M. l. 1 ¼; S. Calais, M. l. 3; Gla-

tigni, l. ¼; Berfai, l. 2; Valaine, l. 1 ¾; Rahai, l. 1 ½; Baillou, l. 2; le Bléfois, l. 1 ½; la Forêt de Vibraye, l. 2.

La Paroiffe eft arrofée au N. par le ruiffeau de Coitron, & à l'O. par le même ruiffeau & par la rivière de Braye.

La Cure, eftimée 500 liv., eft à la préfentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 800 Communians.

Il y a à Soudai, la Chapelle de Sainte Geneviève, eftimée 40 liv., à la préfentation du Seigneur Evêque du Mans; & celle des Pefchards, eftimée 300 liv., à la préfentation des heritiers du Fondateur.

Le fol produit du froment, du feigle & de l'avoine.

L'Evêque Geoffroi Freflon, qui fiégea au Mans depuis 1258 jufqu'à 1269, affecta au revenu de l'Evêché la dîme de la Paroiffe de Soudai; aujourd'hui, par quelque arrangement fait avec l'Evêque, le Chapitre de l'Eglife du Mans jouit d'une partie de ces dîmes, les Religieux de l'Abbaye de S. Vincent d'une autre, & le Curé d'une autre.

La Seigneurie de Paroiffe appartient à M. le Chevalier de Courtalvert. Voyez *la Genéalogie, à l'article Pezé.*

SOUGÉ-LE-BRUANT, Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. du Mans, dont il eft éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-d'Orque, l. 4 ¼; Chaffillé, l. 2 ¼; Auvers, l. ½; Mans, l. 4 ½.

Il y a de Sougé à Monfeurs, M. l. 2; Evron, M. l. 3 ¾; Laval, M. l. 3; Sainte Sufanne, M. l. 3 ½; Nuillé-fur-Ouette, l. ½; Argentré, l. 1 ¼; Louvigni, l. ¾; Saint Georges-le-Fléchart, l. ¼; Bafougers, l. 1 ¼.

Le Bourg eft fitué fur le ruiffeau de Pontgéart, qui coule du N. au S. La Paroiffe eft arrofée du N. au S. par la rivière d'Ouette.

La Cure, eftimée 400 liv., eft à la préfentation du Chapitre de S. Tugal de Laval. Il y a Communians.

Il y a à Sougé, la Chapelle de Sainte-Croix, eftimée 45 liv, à la préfentation de l'ancien héritier des Hardouineaux; celle des Jary-Saint-Yves, eftimée 29 liv., à la préfentation du Seigneur; & celle de la Ramerie, eftimée 45 liv.

Le fol produit du feigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiffe

SOUGÉ-LE-GANELON, Bourg & Paroiffe de l'Ar-

chidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Christophe du Jambert, l. 2; le Tronchet, l. 1 $\frac{1}{2}$; Sainte Sabine, l. 1; S. Saturnin, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Sougé à Assé-le-Boisne, l. $\frac{1}{4}$; Fresnai, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Gêvres, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 2; Moulins du Carbonet, l. 1; Saint Léonard-des-Bois, l. 1; S. Paul-le-Gautier, l. 1 $\frac{1}{2}$; Saint Georges-le-Gautier, l. 1 $\frac{1}{2}$; Douillet, l. 1; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée du S. E. à l'O. par la rivière de Sarte, & au N. par plusieurs petits ruisseaux.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 800 Communians.

Il y a à Sougé, un Prieuré, estimé 1800 liv., à la même présentation que la Cure; la Chapelle de la Guiardière, estimée 30 liv., à la présentation des parens du Fondateur; celle de Piété, estimée 75 liv.; & la Prestimonie l'Ecole-Corbin, estimée 100 liv.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des bois.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame de Saint-Aubin de Montesson.

SOUGÉ-SUR-LOIR, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Gaugain, l. 1; S. Georges-de-Laqcoué, l. 2; Parigné l'Evêque, l. 4 $\frac{3}{4}$; Pontlieue, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Sougé à Bessé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Montoire, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Lavardin, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 5; Artins, l. 2; Troo, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonnevau, l. 1 $\frac{1}{4}$; Lavenai, l. $\frac{1}{2}$; Poncé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Couture, l. 1.

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir, & à l'O. par celle de Braye.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Il y a à Sougé, la Chapelle du nom de Jesus, estimée 230 liv.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de la Roche-Bousseau.

SOUILLÉ, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarte, au N. & au S. par deux petits ruisseaux.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Martin de Sées. Il y a 200 Communians.

Le sol est maigre, il y a beaucoup de landes; mais les agriculteurs y ont suppléé par la recherche qu'ils ont faite, avec de grands frais, mais avec succès, de la marne grise & bleue qu'ils ont trouvée à cinq & six pieds de profondeur, au moyen de laquelle ils recueillent du froment, du seigle, de l'avoine, &c. il y a de bonnes prairies.

La Paroisse de Souillé est séparée de celles de Montbiset & de la Guierche, par la rivière de Sarte, qui nourrit de la carpe, du brochet, de la perche, &c. le tout de bonne qualité; de celle de Sainte Jemme, par le ruisseau de Jolles; & de celle de la Basoge, par un autre petit ruisseau & par la Lande de Petai.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à un Fief dépendant de la Baronnie de la Guierche, appartenante à M. le Comte de Tessé. Voyez *l'article Lavardin.*

Il y a à Souillé, le Fief, dit le Prieuré, appartenant aux Religieux Bénédictins de l'Abbaye de S. Martin de Sées; & celui de la Heusardière, appartenant au sieur Boullier, Bourgeois du Mans; le Fief de la Boucelle, situé dans la Paroisse de la Basoge, s'étend dans une partie de celle de Souillé.

M. le Maistre, Curé, m'a fourni un Mémoire.

SOULIGNÉ-SOUS-BALLON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Joué-l'Abbé, l. $\frac{3}{4}$; Coulaines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Souligné à Ballon, M. l. 1; Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Montbisot, l. 1; la Guierche, l. $\frac{3}{4}$; S. Remi-des-Bois, l. $\frac{3}{4}$; Courcebeufs, l. 1; Beaufai, l. 2; Courcemont, l. 2.

La Paroisse est arrosée au S. par un ruisseau, qui forme un étang.

La

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à Souligné, la Chapelle des Perrières, estimée 80 l.; celle du Château de la Freslonnière. La première Messe des Dimanches est fondée & estimée 15 liv.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de la Freslonnière, qui appartient à Madame la Comtesse de Briqueville, dont M. Hardouin de la Girouardière a épousé la fille aînée. Voyez *la Généalogie de Hardouin à l'article Chantenai; & celle de Briqueville, à l'article Courcebeufs.*

SOULIGNÉ-SOUS-VALLON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand-Saint-Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Souligné à Vallon, M. l. 1 ¼; Loué, M. l. 3, Brullon, M. l. 4; la Suze, M. l. 1 ¼; Louplande, l. ¾; Estivalles-le-Mans, l. 1; Pruillé-le-Chétif, l. 1 ½; Coulans, l. 1 ¼; Brains, l. 1 ½; Crannes, l. 1; Athenay, l. ½; Flacé, l. ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Renon, & à l'O. par un autre petit ruisseau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation alternative du Chapitre de S. Pierre de la Cour du Mans, & de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 500 Communians.

Il y a à Souligné, la Chapelle de la Borderie, estimée 40 liv., à la présentation du Seigneur de la petite Roche; & celle de S. Gilles-Lorgerais, estimée 210 liv., à la présentation du Seigneur de Paroisse.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin n'est pas mauvais; il y a aussi beaucoup de bois taillis, nommés les Maillars & Chandolain, dépendans des Epichelières.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château des Epichelières, qui appartient à M. du Brat, à cause de la Dame des Chapelles; son épouse, sœur de la Dame de Clinchamp, morte sans enfans.

Charles Guillard, né au Maine, Président au Parlement de Paris, en 1521, & Conseiller d'Etat sous les Rois Charles VIII & Louis XII, Seigneur des Châtellenies

de Crénon, Vallon, Maigné & Souligné, fils de Jean Guillard, Notaire & Secrétaire du Roi, Conseiller, Trésorier & Receveur-Général de toutes les Finances du Comté du Maine, qui fut annobli en 1464, fit bâtir le château des Epichelières dans la Paroisse de Souligné, & entourer un grand parc de murs, qui subsistent encore aujourd'hui en bon état. Ce Président eut un fils, nommé Louis, qui fut successivement Evêque de Tournai, de Chartres, de Chalons, & qui mourut Evêque de Senlis en 1565. Le Président Guillard eut aussi un petit neveu, nommé Charles, qui fut Evêque de Chartres après Louis, son oncle, & qui fit son testament en 1573. Ce Charles, Evêque de Chartres, a composé un traité des principes de la foi, imprimé à Paris.

Le Président Guillard prononça au Parlement une remontrance en présence du Roi François I, à son retour d'Espagne. Il mourut à son château des Epichelières, le 13 Novembre 1537, & fut inhumé dans l'Eglise de Souligné. *La Croix du Maine. Courvaisier, page 760. Goujet, Supplément de Moréri.*

Sous le Pontificat de S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 jusqu'à 560, S. Rigomer fit bâtir dans la Paroisse de Souligné une petite Eglise, avec deux ou trois cellules pour quelques solitaires qui se retirèrent avec lui. Il y mourut & y fut inhumé pendant le temps des premières guerres des Normands; son corps & celui de Sainte Tenestine furent transportés dans l'Abbaye de Maillezais, en Poitou, où ces deux Saints sont honorés comme patrons. *Courvaisier, page 143. Cenomania.*

Le 8 Octobre 1529, le Chapitre de l'Eglise du Mans ordonna qu'on donneroit à M. Guillard, Président au Parlement de Paris, un morceau d'une côte de S. Bertrand; ce Seigneur l'avoit demandé pour le mettre dans la Chapelle qu'il avoit dessein de faire bâtir à son château des Epichelières. Cette précieuse Relique est conservée dans l'Eglise de Souligné. *Regiſtres du Chapitre du Mans.*

SOULITRÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-du-Tertre, l. $\frac{1}{2}$; Yvré-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a de Soulitré à Montfort, M. l. 1; Connerré, M.

l. 1 ½; Torigné, M. l. 1 ½; Dolon, M. l. 2 ¼; Bouloire, M. l. 1 ¼; le Breil, l. ½; Ardenai, l. ½; Surfond, l. ¼; Pont-de-Gêne, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Mériſe.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

Environ l'an 1280, Jean d'Ardenai, Ecuyer, de la Paroiſſe de S. Hilaire, aſſigna au Chapitre de l'Egliſe du Mans, vingt-cinq ſols Mançais de rente, aſſignés pour vingt-quatre livres tournois, ſur les dimes de Soulitré. *Regiſt. blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Prince, Secrétaire du Roi.

L'Evêque Martin Berruier, qui ſiégea au Mans depuis 1449 juſqu'à 1465, acheta de Jacques Tallement, Seigneur de Loreſſe, les Métairies d'Eſtouches & de la Roche, ſituées en la Paroiſſe de Soulitré, & acheta du ſieur d'Ardenai, dont elles relevoient, le droit d'indemnité, afin de les pouvoir donner, échanger & en diſpoſer en quelque façon que ce fût, en faveur de ſon Egliſe. *Courvaiſier, page* 733.

SOUVIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Boſſe, l. 2 ¼; Prévelle, l. ¼; la Chapelle-Saint-Célerin, l. 1; Sargé, l. 4; Mans, l. 1.

Il y a de Souvigné à la Ferté, M. l. 1; le Teil, M. l. 1 ¼, Bonneſtable, M. l. 3 ½; S. Côme, M. l. 3; Montmiral, M. l. 3 ½; Avezé, l. ¼; Préval, l. ½; la Chapelle-du-Bois, l. ¼; Cherreau, l. 1.

La rivière d'Huiſne baigne l'extrémité de la Paroiſſe à l'E.; elle nourrit de la carpe, du brochet, de la perche & du barbeau de bonne qualité; la rivière de Meſme arroſe la Paroiſſe à l'O., & nourrit du poiſſon de la même eſpèce & qualité que l'Huiſne: elle fait tourner un moulin à blé.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. La Paroiſſe, qui contient 280 Communians, a demie lieue du N. au S., & trois quarts de lieue de l'E. à l'O.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il

y a environ 24 quartiers de vignes dont le vin est passable. On cultive beaucoup d'arbres fruitiers, dont le cidre est bon; il y a quelques taillis, qui appartiennent aux Seigneurs de Souvigné & d'Ecoffé. La perdrix rouge & grise, & le lapin, sont assez communs & de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille, qui possède dans la Paroisse une autre Terre, dite du Molans; outre ces deux Terres, il y a à Souvigné celle d'Ecoffé, qui appartient à M. de Vanssay, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, à cause de la Dame de Renusson, son épouse. Pour la Généalogie du Seigneur, voyez *l'article Laval.*

M. Ahier, Curé, m'a fourni un Mémoire.

SOUVIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Election de la Flèche, au S. O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Avoize, l. 3; Tassé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chemiré-le-Gaudin, l. 2 $\frac{1}{2}$; Grand-Saint-Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Souvigné à Sablé, M. l. 1; Grez-en-Bouère, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Ballée, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Mellai, M. l. 4; Brullon, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Gâtines. l. 1 $\frac{1}{4}$; Boessai, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Brice, l. 1; Anjou, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. & au S. par la rivière de Sarte, & à l'E. par le ruisseau de Tarde.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbesse du Roncerai d'Angers. Il y a 400 Communians.

Il y a à Souvigné, la Chapelle de la Courbe, estimée 20 liv.; celle de S. Jean-des-Nepveus, estimée 40 liv., à la présentation des parens du Fondateur; celle de Vauvert, estimée 45, à la présentation du Seigneur; & celle des Busets, estimée 20 liv.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin est passable.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Rochetalbot, qui appartient aux héritiers de M. de Montesson. Outre la Rochetalbot, il y a à Souvigné la Terre de la Courbe.

Bertran de la Jaille, Chambellan du Roi de Sicile, Seigneur de la Rochetalbot, fut inhumé en 1459, dans la Chapelle de S. Roch de l'Eglise de Souvigné.

SPAI, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans,

Election du Mans, au S. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues.

Il y a de Spai à la Suze, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Vallon, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Ecomoi, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Moncé, l. $\frac{3}{4}$; Arnage, l. $\frac{1}{2}$; Alonne, l. $\frac{3}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. 1 $\frac{1}{4}$; Volures, l. 1 $\frac{1}{2}$; Fillé, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. & au S. par la rivière de Sarte, & à l'O. par un petit ruisseau; il y a un moulin sur la Sarte.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 310 Communians.

Il y a à Spai, la Chapelle Bellenger des Biserais, fondée en 1708, estimée 80 liv., à la présentation du Seigneur des Biserais.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine, du carabin & du chanvre; il y a quelques bois taillis.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au château du Groschesnai, situé dans la Paroisse de Fillé, appartenant à M. Daniel de Beauvais, qui en a fait l'acquisition des héritiers le Boindre. Voyez *l'article Fillé*.

Il y a dans la Paroisse de Spai, la Terre de Biserais, dont M. Trouillard a fait l'acquisition. La Famille Trouillard est une des plus anciennes & distinguées du Mans. Environ l'an 1500, Pierre Trouillard étoit Juge du Mans; il maria Françoise, sa fille, en 1517, à Nicolas Nepveu, Seigneur de la Barbotière. *Ménage, Supplément de l'Histoire de Sablé MS.*

Jacques Trouillard, Médecin d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, vivoit en Anjou en 1553; il avoit composé des Livres de Chimie, & traduit de Latin en François un Dialogue de Théophraste Paracelse, contenant la défense de la Chrisopoie, ou manière de faire l'or, MS. On croit que Guillaume Trouillard, son frère, fameux Avocat au Mans, est auteur d'un Livre imprimé en 1564, traitant des troubles arrivés au Maine; d'autres donnent cet Ouvrage à Francour, Chancelier de Navarre. *La Croix du Maine.*

Elisée Trouillard, Seigneur des Touches, Grenetier, fut élu Echevin de la Ville du Mans en 1611. Pierre Trouillard, Sieur de Monchenou, Conseiller au Présidial, le fut en 1639, & Pierre Trouillard, Sieur de Montferré, Avocat, le fut en 1656.

Pierre Trouillard, Avocat au Mans, nous a donné l'Histoire des Comtes du Maine, imprimée au Mans.

SULPICE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné & Election de même, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Préaux, l. 4 $\frac{1}{4}$; Epineu-le-Seguin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Avessé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Vallon, l. 3 $\frac{1}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Sulpice à Château-Gontier, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Grez-en-Bouère, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Mellai, M. l. 3; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Germain-de-l'Hommeau, l. $\frac{3}{4}$; Ruillé en Anjou, l. 1 $\frac{1}{4}$; Villiers-Charlemagne, l. 1; Houssai, l. $\frac{1}{2}$; S. Gaud, l. 1; Anjou, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Mayenne, & au S. par un petit ruisseau, qui forme un étang.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 600 Communians.

Il y a à S. Sulpice, la Chapelle de la Gendronnière, estimée 25 liv., à la présentation du Seigneur de cette Terre; & celle de S. Jacques de la Rongère, estimée 70 l., à la présentation des héritiers du Fondateur.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de si petite qualité, qu'une vieille tradition dit qu'il fut décidé dans un petit Concile assemblé à Château Gontier, que le vin recueilli à S. Sulpice n'étoit pas matière propre pour le Sacrifice de la Messe.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Rongère, qui appartient à M. le Marquis de Montecler. Voyez *l'article*.

En l'an 1158, Henri de la Rongère, Seigneur de S. Sulpice, fut un des Seigneurs qui se croisèrent avec Geoffroi IV de Mayenne, pour le voyage de la Terre-Sainte. *Ménage, Histoire de Sablé.*

SURFOND, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues.

Il y a de Surfond à Bouloire, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Torigné, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Dolon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. l. 2; Connerré, M. l. 2; S. Michel-de-Chavaigne, l. 2; Nuillé-le-Jalais, l. 1; le Breil, l. $\frac{3}{4}$; Soulitré, l. $\frac{3}{4}$; Ardenai, l. $\frac{3}{4}$; Parigné-l'Evêque, l. 1 $\frac{3}{4}$; Volnai, l. 1; S. Mars-de-Loquenai, l. 1.

Le Bourg est situé sur le ruisseau de Sourice, qui coule du S. E. à l'O. par S.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 130 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Saint-Mars.

SUSANNE (Sainte), petite Ville murée de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de la Flèche, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont elle est éloignée de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Amné, l. 5; Fay, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Sainte-Susanne à Evron, M. l. 1 ¼; Monseurs, M. l. 2 ¾; Bais, M. l. 3 ½; Loué, M. l. 4 ¼; Sillé, M. l. 4 ½; Voutré, l. 1 ½; Châtre, l. 1; Livet, l. 1 ¼; S. Léger, l. 1 ½; Chames, l. 1; Viviers, l. 1 ½; Torcé, l. 1 ½.

Sainte-Susanne est située sur la rivière d'Erve, qui coule du N. N. E. au S. La Paroisse est arrosée au N. O. par le grand étang, à l'O. & au S. par les étangs de la Gravelle & de la Chauvinière.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a Communians.

Il y a à Sainte-Susanne, la Chapelle de la Hardière, estimée 55 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; & celle du Château, à la présentation du Seigneur.

Le sol produit du seigle, du froment, du carabin & du chanvre. Le grand étang de Sainte-Susanne contient environ 400 arpens en eau, & 200 en rivage. L'étang, dit des Landes, 200 arpens en eau & 80 en rivage. Il y a environ 500 journaux de bois taillis, & beaucoup de landes. La rivière d'Erve, qui passe au-dessous de la ville, fait tourner six moulins à blé, sept à papier, un à foulon, & trois à tan; elle nourrit quelques brochetons, gardons, chevernes & beaucoup d'écrevisses.

La ville de Sainte-Susanne est bâtie au sommet d'une petite montagne; il y a un vieux château avec un grand donjon; à deux cents pas de la ville, il y a un grand rocher qui la domine.

Sainte-Susanne étoit autrefois une place très-forte; Hubert II, Vicomte de Beaumont, s'y étant enfermé en 1073, fatigua si fort les Anglois, par les sorties qu'il fit sur eux, pendant trois ans, que Guillaume-le-Bâtard, Roi d'Angleterre, fut obligé de bâtir un fort en la Vallée de Beugi, pour arrêter ses courses, & de lui rendre Beaumont & Fresnai, dont il s'étoit emparé. *Courvaisier, page 374. Miroménil, Mém. MS*

En 1423 ou 24, le Comte de Sarisbéri, Anglois, assiégea Sainte-Susanne, où commandoit Ambroise de Loré, qui le repoussa si vivement, qu'il fut obligé de battre la place avec neuf ou dix canons, qui firent une si grande bréche à la muraille, que les assiégés, effrayés, demandèrent à capituler; ils se rendirent & sortirent vie & bagues sauves; ils payèrent 2000 écus d'or pour leur rançon. *Courvaisier, page 683. Trouillard, Comtes du Maine, page 164. D. Lobineau, Histoire de Bretagne.*

En 1439, le château de Sainte-Susanne fut remis en l'obéissance du Roi Charles VII; les Anglois s'en étant emparé de nouveau, par la trahison de Jean Ferrement, on fut obligé d'en faire le siége & d'y faire conduire du canon; mais les Anglois qui venoient au secours des assiégés, ayant été taillés en pièce entre le fort d'Ambrières & celui de la Crousille, par Ambroise de Loré, la place fut rendue aux François. *Courvaisier, page 726. Bourdigné, Croniq. d'Anjou.*

Sainte-Susanne est un Marquisat qui appartient, par engagement du Roi, à M. de Choiseul, Duc de Praslin, à cause de la Dame de Champagne, son épouse. Il y a un Siége Royal, composé d'un Lieutenant-Général, un Lieutenant-Particulier, un Procureur du Roi & un Greffier. En 1700, la ville de Sainte-Susanne contenoit, avec le reste de la Paroisse, 229 feux, & payoit 2400 liv. de tailles. Il y a marché tous les Mardis, & foire le Mardi d'après la Circoncision, le 24 Février, le Mardi de la Semaine-Sainte, le 30 Avril, le 25 Mai, le 22 Juillet & le 2 Novembre.

Sainte-Susanne a donné son nom à une ancienne Famille.

Lucie de Sainte-Susanne, héritière de cette Maison, la porta en dot à Raoul II de Beaumont; elle demeura dans cette Famille jusqu'à ce que Beaumont fut uni à la Couronne, de même que les autres biens qui avoient appartenu au Roi Henri IV, avant qu'il fut parvenu à la Couronne. Le Marquis de la Varenne en a joui par engagement. *Mémoire de Miroménil MS.*

La Maison de Choiseul est très-ancienne: elle tire son nom de la Terre de Choiseul en Bassigni. Jacques Vignier, Jésuite, prétend qu'elle descend d'un Hugues, Comte de Bassigni & de Bologne-sur-Marne, qui vivoit environ l'an 937. L'Abbé le Laboureur, dit au contraire qu'elle est sortie des anciens Comte de Langre.

Rainier est le premier du nom de Choiseul dont on

trouve des titres : il donna avec Hermengarde, sa femme, l'Eglise de S. Gengoul de Varenne, à l'Abbaye de Molesme en 1060. Ce Rainier, qui est la tige de différentes branches de cette Maison, tenoit un rang considérable à la Cour du Roi Henri I. Nous connoissons aujourd'hui six branches de cette Maison.

1°. Celle de Stainville, dont est Etienne-François, Duc & Pair, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier des Ordres, & de la Toison-d'Or, ci-devant Ministre & Secrétaire d'Etat, &c. né en 1719, qui a épousé en 1750, Marie-Honorine Croisat, Marquise de Carman.

2°. Celle du Comte de Choiseul, qui a quatre sœurs, & le Marquis de Choiseul, son neveu.

3°. Celle du Marquis de Choiseul-Meuse, & le Comte de Choiseul-Meuse, son cousin.

4°. Celle du Cardinal, Archevêque de Besançon, qui a un frère marié, lequel a deux garçons & une fille, mariée au Comte de Sommiévre.

5°. Celle du Duc de Praslin.

6°. Celle du Baron de Choiseul-Bussière.

Rainier de Choiseul épousa Hermengarde : dont Roger, qui suit. Il vivoit en 1060.

Roger de Choiseul, épousa Haviz : dont Rainard I, qui suit. Il vivoit en 1157.

Rainard I de Choiseul, épousa Haviz : dont Foulques, qui suit.

Foulques de Choiseul, épousa Alais : dont Rainard II. Il vivoit en 1178 & 1182.

Rainard II de Choiseul, fut père de Rainard III. Il mourut avant 1218.

Rainard III de Choiseul, épousa Alix de Dreux : dont Jean premier, qui suit. Il vivoit en 1221.

Jean I de Choiseul, épousa Berthemette, surnommée Alix, Dame d'Aigremont : dont Jean II, qui suit. Il vivoit en 1239.

Jean II, Sire de Choiseul & d'Aigremont, épousa Alix de Nanteuil : dont Regnier I, qui suit. Il mourut en 1308.

Regnier I, Sire de Choiseul, épousa Isabelle de Grancei, morte en 1335 : dont Regnier II, qui suit.

Regnier II de Choiseul, épousa Isabeau de Lor, dont Regnier III, qui suit.

Regnier III de Choiseul, épousa Isabelle de Salm, dont Pierre, qui suit. Il vivoit en 1369.

Pierre de Choiseul, épousa Richard de d'Oiſſelet: dont Pierre, qui ſuit.

Pierre dit Gallehaut de Choiſeul, mort en 1510, avoit épouſé, en 1479, Catherine du Pleſſis, Dame de Chevigni, fille de Thibault, Seigneur de Praſlin, & de Antoinette de Jaucourt: dont Jean, qui ſuit; & Nicolas, tige de la branche.

Jean de Choiſeul, Seigneur de Chevigni, &c. vivoit en 1533. Il avoit épouſé, en 1504, Anne de Choiſeul de la branche de Lanque, finie par des filles: dont trois garçons & ſept filles, entre autres, Marceau, qui ſuit.

Marceau de Choiſeul, Seigneur de Chevigni, mort en 1595, avoit épouſé, en 1539, Jeanne de Briançon: dont, entre autres, François, qui ſuit.

François de Choiſeul, Seigneur de Chevigni, Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa, en 1578, Françoiſe d'Eguilli, fille de Jacques & de Claudine de Chatelus: dont Jacques, qui ſuit; Claude-Alexandre, tué au ſiége de Negrepelice en 1622, ne laiſſant qu'une fille de ſon mariage; Jean, Seigneur d'Eguilli, tige de la branche de Choiſeul-d'Eguilli.

Jacques de Choiſeul, Comte de Chevigni, &c. épouſa, en 1617, Madeleine de Malain, Baronne de Lux, fille d'Edme & d'Angélique de Malain, Dame de Miſſeri, dont trois filles; & François, qui ſuit.

François II de Choiſeul, Comte de Chevigni, &c. épouſa, en 1665, Paule de la Rivière, fille unique de Humbert, Baron de la Rivière, en Nivernois, & de Claude de Pradine, à condition que leurs enfans joindroient à leur nom celui de la Rivière: dont Hubert, qui ſuit; François-Eléonor, mort en 1710, laiſſant de Renée Minerve de Chanleci de Pleuvant, Joſeph, mort ſans alliance en 1719; Huberte-Renée, morte en 1736; Marie-Minerve, morte jeune; Charles, Chanoine, Comte de Lyon, mort en 1722, âgé de 45 ans; Charles-Sébaſtien-Edme, tué ſur mer; N.... Chevalier de Malte; Catherine, mariée à Louis-Armand-Marie de Saulx-Tavanne, morte en 1720; & Angélique-Françoiſe, Religieuſe.

Hubert de Choiſeul la Rivière, Marquis de Choiſeul, &c. mort en 1727; avoit épouſé, 1°. en 1691, Marie de Lambertie, ſans enfans; 2°. en 1711, Henriette-Louiſe de Beauvau, fille de Gabriel-Louis, & de Marie-Angélique de Saint-André: dont Céſar-Gabriel, qui ſuit; & Gabriel-Hubert, mort en bas-âge.

César-Gabriel de Choiseul, Duc de Praslin, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, a été Secrétaire d'Etat. Il est né en 1712, & a épousé, en 1732, Anne-Marie de Champagne-Vilaine, fille de René Brandelis & de Catherine-Thérèse le Royer: dont Arnaud-César-Louis, qui suit; Elisabeth-Céleste-Adélaïde, mariée en 1752, à Florent-Alexandre-Melchior de la Baume d'Occors, Comte du Saint-Empire.

Arnaud-César-Louis de Choiseul, né en 1735, épousa, en 1754, Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort, fille de Louis, Comte de Lorge: dont Antoine-César, qui suit; César-Hypolite; & N.... née en 1758, morte le lendemain de sa naissance.

Antoine-César de Choiseul, Comte de Sainte-Susanne.

M. le Duc de Praslin est du huit ou neuvième degré de parenté avec M. le Duc de Choiseul.

Dom Ambroise Janvier, fameux Bénédictin, né à Sainte-Susanne en 1614, a donné une nouvelle édition des Œuvres de Pierre, Abbé de Celle, qui mourut Evêque de Chartres en 1187; on a aussi de lui le Commentaire du Rabin Kimhi, Espagnol, qui vivoit dans le treizième siècle, sur les Pseaumes de David, traduit d'hébreu en latin, imprimé en 1666. Dom Janvier mourut à Paris en 1682.

SUZE (la), petite Ville de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, au S. S. O du Mans, dont elle est éloignée de trois lieues trois quarts, Election de la Fléche.

Il y a de la Suze à Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Loue, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Malicorne, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Pontvalain, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Roezé, l. $\frac{1}{4}$; Voivre, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chémiré-le-Gaudin, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Benoît, l. $\frac{1}{2}$; Fercé, l. $\frac{1}{4}$; S. Jean-du-Bois, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mezéré, l. 1 $\frac{1}{4}$; Cerens, l. 1 $\frac{1}{2}$; Parigné-le-Polin, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Suze est située sur la rivière de Sarte, qui partage la Ville de l'E. à l'O. La Paroisse est arrosée à l'O. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1000 Communians, & 800 à Roezé.

Il y a à la Suze, dans la Paroisse de Roezé, qui en est la Succursale, un Prieuré, estimé 2000 liv., fondé par Lona, sous le Pontificat de l'Evêque Gervais, qui siégea

au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055. Ce Fondateur avoit bâti l'Eglise de Roezé, dont la Seigneurie appartient au Seigneur de la Suze & du Gros-Chesnai; il mit ce Prieuré sous la direction de l'Abbé de la Coulture, qui devoit y envoyer des Religieux de son Abbaye pour y célébrer l'Office Divin; il donna pour cette fondation, entre autres, la Terre de Roezé avec le Bourg, & toutes les Terres qui lui appartenoient depuis la rivière de Sarte jusqu'à l'Ourne, quatre arpens de pré dans la prairie dite de la Reine, l'Eglise de Marsilli, deux Chapelles; savoir, de Sainte-Marie, dite aujourd'hui Mariette, ou Notre-Dame-des-Bois, située dans la Forêt de Longaunai, Paroisse de la Suze, à laquelle les habitans & ceux des Paroisses voisines ont beaucoup de dévotion: c'est aujourd'hui un petit Prieuré Séculier, estimé 150 liv., à la présentation du Prieur de Châteaux en l'hermitage. L'autre Chapelle que donna le Fondateur du Prieuré de Roezé, est celle de S. Martin-de-Coulons, dans la Paroisse de Roezé. Il est dit dans la Chartre de la même fondation, que Renaud a donné au même Prieuré, l'Eglise dédiée à S. Julien, située au château de la Suze. Cette Eglise est aujourd'hui la Paroissiale de la Suze; c'est pourquoi le Prieuré de Roezé perçoit la moitié des grosses dimes de la Paroisse de la Suze, & fait un gros au Curé pour celles de Roezé. Ce prieuré de Roezé a été réuni au Séminaire de S. Charles du Mans, sous le Pontificat de Charles-Louis de Froulai.

Il y a sous le chœur de l'Eglise de la Suze, un caveau où l'on a déposé plusieurs corps des Seigneurs de la Suze, de la Maison de Champagne; ces corps sont dans des cercueils de plomb, revêtus de cercueils de bois, & posés sur des tréteaux; quelques autres Seigneurs ont été inhumés dans ce caveau, qui est aussi spacieux que le chœur de l'Eglise.

Il y a à la Suze, un Collége bien bâti pour l'instruction des garçons, mais le revenu est peu considérable. Il y a aussi une petite fondation pour les pauvres.

Le sol est maigre, & produit du seigle, peu de mauvais froment, beaucoup de carabin & du chanvre. J'ai fait fouiller la terre pour trouver de la marne, & je n'ai pas réussi. Il y a quelques quartiers de vignes de peu de rapport, & dont le vin est de petite qualité; aussi prend-on le parti de les détruire. Les arbres fruitiers, sur-tout le pommiers & les maronniers, y sont fort bien.

Il y a sur la rivière de Sarte un grand pont de pierres

de neuf arches; elle fait tourner deux moulins à blé, un à foulon & un à tan; cette rivière est bordée de bonnes prairies, & nourrit du brochet, de la perche, de la carpe, du barbeau, &c. le tout de très-bonne qualité.

Le principal commerce est d'étamine & de droguets.

Il y a à l'E. & au S. de la Suze, une quantité prodigieuse de landes, qui faisoient autrefois une partie de la forêt de Longaunai & du bois de Mainclou. Ces landes ne sont pas inutiles, elles viennent au secours du peu de fertilité des terres labourables, en procurant du pâcage aux bestiaux. J'ai l'expérience par moi-même que les biens donnés à colonie partiaire, & qui ont droit de pâcage dans les landes, rapportent au propriétaire presque autant en effouils de bestiaux qu'en blé; j'ai encore l'expérience personnelle que douze arpens de bonnes landes que j'ai fait enclorre de fossés, défricher par l'écobue, & brûler, n'ont rapporté dans quatre années que deux bonnes récoltes; de sorte qu'il faut attendre quinze ou dix-huit ans pour recommencer la même opération.

La Terre de la Suze n'étoit autrefois qu'une Châtellenie qui fut érigée en Comté en 1566, par le Roi Charles IX, en faveur de Nicolas de Champagne, Seigneur de la Chapelle-Rainsoin, tué à la bataille de S. Denis en 1567. Ce Nicolas étoit père de Louis de Champagne, Comte de la Suze, Baron de Brouassin & de la Chapelle-Rainsoin, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui fut tué à la bataille de Coutras. Ce Seigneur avoit été Général des Armées Suisses.

Dans un ancien titre, la Suze étoit nommée *Secuza* en latin, aujourd'hui elle se nomme *Suza*.

Dans une Chartre de Hugues, Comte du Maine, il est fait mention de Hubert de la Suze. *Courvaisier, page* 380.

La Châtellenie de la Suze étoit possédée, au commencement de l'onzième siècle, par des Seigneurs du nom de la Suze; vers la fin du même siècle, elle passa dans la Maison de Sablé, du nom de Nevers, par le mariage d'Essande de la Suze, fille de Herbert, Seigneur de la Suze, avec Robert de Sablé, fils de Robert le Bourguignon, Seigneur de Craon & de Sablé; elle demeura dans cette Maison jusqu'à la fin du douzième siècle, qu'elle passa dans celle des Roches, par le mariage de Marguerite de Sablé, fille de Robert IV, avec Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou. Clémence des Roches, fille de Guillaume, la porta, avec la Terre de Louplande, en

dot à Geoffroi, Vicomte de Châteaudun, en 1220. Jeanne de Châteaudun, leur fille, la porta dans la Maison de Montfort-l'Amauri, par son premier mariage avec Jean, Comte de Montfort; Jeanne de Châteaudun se maria en secondes nôces à Jean de Brienne, Bouteiller de France, dont elle eut Blanche de Brienne, qui fut Dame de Louplande & de la Suze, qu'elle porta en dot à Guillaume de Fienne: après sa mort, la Suze retourna à Béatrix de Montfort, fille de Jean & de Jeanne de Châteaudun, & femme de Robert, Comte de Dreux, en 1260. Jeanne de Dreux, leur fille, fut mariée à Jean, Comte de Rouci, dont Béatrix de Rouci, qui épousa Amauri III de Craon, à qui elle porta la Suze. En 1403, Marie de Craon, Dame de la Suze, épousa Gui de Laval, Seigneur de Rais; René de Laval, leur fils, Seigneur de la Suze, épousa Anne de Champagne, Dame de Crénon, Vallon, Beru & Maigné; ils n'eurent point d'enfans; René de Laval consomma la dot de sa femme, pourquoi elle reprit ses droits en 1414, & entra en possession de la Suze, Louplande, Coulans & Briolé, Terres appartenantes à son mari. Madeleine de Champagne donna toutes ces Terres à Brandelis de Champagne, Baron de Basouge, son cousin. La Terre de la Suze a resté dans la Maison de Champagne jusqu'à Gaspard de Champagne, mort en Ce Seigneur ayant dissipé son bien, le Comté de la Suze fut vendu à M. Michel de Chamillard, qui avoit été Ministre & Secrétaire d'Etat; alors le Comté de la Suze fut démembré. M. Jacques de Gaignon, Seigneur de Vilenne, acheta la Baronnie de Louplande; M. Gautier acheta celle de Coulans, qui, par alliance, a passé à M. Pasquier, Conseiller au Parlement de Paris,

Avant le démembrement du Comté de la Suze, la Jurisdiction, dont René le Cornu, mon ayeul maternel, étoit Bailli, s'étendoit en trente Paroisses; il y avoit alors soixante-seize hommages qui en relevoient. M. de Chamillart ayant fait l'acquisition de la Suze, la fit de nouveau ériger en Comté.

En 1700, la Paroisse de la Suze contenoit 250 feux, & payoit 1550 liv. de tailles. *Mémoire de Miroménil MS.*

La Paroisse a environ cinq quarts de lieue d'étendue de l'E. à l'O., & une lieue du N. au S.

Le marché tient tous les Jeudis; il y a foire le Jeudi-gras, le Jeudi d'après la *Quasimodo*, le Jeudi d'après la Pentecôte & le 22 Juillet.

Liziard de Sablé, & Robert III, son fils, Seigneurs de

Sablé, de la Suze & de Briolé, qui vivoient en 1130, étoient si puissans, qu'ils déclarèrent la guerre à Geoffroi, dit Plantegenets, Comte d'Anjou & Duc de Normandie, le plus puissant & le plus redouté des Comtes d'Anjou. Liziard ayant fait des courses jusqu'aux portes de la ville d'Angers, le Comte Geoffroi assembla des troupes avec lesquelles il prit & pilla Briolé, fit le dégât autour de Sablé, sans prendre ni attaquer la ville, & passant plus avant, il fut à la Suze, qu'il prit; mais après la mort de Liziard, Geoffroi la rendit à Robert III, son fils, avec qui il avoit été élevé, à condition qu'il lui feroit hommage des Seigneuries de Sablé & de la Suze, ce qu'il fit. Cette paix ne fut pas de longue durée; Robert, suivant de mauvais conseils, sur-tout de Hugues de Matefelon, son parent, recommença la guerre, & pilla la campagne depuis Briolé jusqu'à Angers. Le Comte Geoffroi arma contre Robert, lui enleva Briolé & la Suze, & obligea les habitans de cette dernière place de lui prêter serment de fidélité. Robert ne se sentant pas assez fort pour résister au Comte Geoffroi, fit sa paix avec lui, par l'entremise de Ulger, Evêque d'Angers, & de Hugues de Saint-Calais, Evêque du Mans. Cette guerre se fit en 1144, & la paix en 1146. *Chronic. Andegav. Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé MS.*

Il ne reste plus qu'une partie de l'ancien château de la Suze, qui étoit une forteresse entourée de fossés, avec un pont-levis. Ce château est tout proche l'Eglise Paroissiale & le Champ de foire. Il y a dans les fossés du château une fontaine dont l'eau est salée. La source de cette fontaine coule parmi des pierres salpêtrées, dans un endroit au-dessus de la ville, nommé les Rues Creuses.

La petite ville de la Suze est illustrée par la naissance du fameux Cardinal Pierre de la Forêt. Les premières pages de son testament, qui suivent, feront connoître sa fortune, effet de son mérite.

Au nom de la Très-Sainte Trinité, ainsi soit-il. Moi, Pierre de la Forêt, Prêtre, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, Evêque de Rouen, Chancelier de France, né de la Paroisse de la Suze, au Diocèse du Maine, né d'honnêtes parens; Philippe des Forêts, mon père, qui avoit tiré son origine, aussi bien que tous ses parens, de ladite Paroisse de la Suze; & Marguerite, son épouse, ma mère, qui étoit, comme tous ses parens, de la Paroisse de S. Aubin, proche le Mans, lesquels étoient liés ensemble par un légitime mariage. Je fus retiré de ma condition,

qui étoit fort humble & fort basse, non point par mes merites, ni par la puissance de mes amis; mais ce fut la seule grace de Dieu qui m'éleva au plus grand honneur de ce siecle par degrés, comme je vais le decrire.

Premièrement, comme j'étois pauvre, mes parens m'entretenoient de leur biens aux écoles; ensuite à l'âge de douze ans, ayant les principes de la grammaire & les fondemens de la logique, je souhaitai aller au droit civil, où j'étudiai pendant douze ans, & ensuite pendant cinq ans au droit canon; enfin mes écrits ayant été lus avec admiration, j'obtins des degrés dans l'un & l'autre droit, ayant passé cinq ans, tant au droit d'Orléans que d'Angers.... n'ayant encore pour tout bénéfice que la Cure de Chemiré-le-Gaudin, située dans le Diocèse du Mans, laquelle M. Gui de Laval, Evêque du Mans, m'avoit donnée. A l'âge de vingt-cinq ans, j'allai à Paris pour étudier. J'exerçai la Charge d'Avocat; & comme ma renommée s'étendoit de tous côtés, la Reine me choisit pour son Avocat; ce fut pour lors que j'obtins les bénefices qui suivent; savoir, la Chapelle d'Athenai, une Prébende dans S. Pierre-de-la-Cour du Mans, une Prébende & la Prévôté de Varennes dans l'Eglise de S. Martin de Tours, l'Archidiaconé de Montfort dans l'Eglise du Mans, le Doyenné Rural d'Ernée, au Diocèse du Mans, des Prébendes dans les Eglises de Paris & de Rouen; ensuite, à l'heure que j'y pensois le moins, Jean, Duc de Normandie, Comte d'Angers & du Mans, fils aîné de Philippe VI, Roi de France, me fit son Chancelier; étant dans cette Charge, je fut fait Evêque de Tournai, Chancelier de France, Evêque de Paris, Archevêque de Rouen, & Cardinal par le Pape Innocent VI, &c. Ce testament est daté de Villeneuve, près Avignon, le 22 Juin 1361.

Il y a apparence que ce commencement du testament du Cardinal de la Forêt a été traduit de latin en françois, par quelqu'un qui n'étoit pas savant; je l'ai transcrit tel qu'on me la communiqué, n'ayant dessein que de faire connoître les degrés par lesquels mon compatriote est parvenu au faite de la grandeur.

Pierre de la Forêt fut nommé Evêque de Tournai en 1349, Chancelier de France en 1350, Evêque de Paris en , Archevêque de Rouen en 1352, Cardinal du titre des Douze Apôtres en 1356. Il mourut de la peste à Villeneuve, près Avignon, en 1361. Il s'y étoit retiré pour éviter les persécutions des Grands du Royaume, qui s'étoient déclarés contre lui. Son corps fut apporté au Mans,

Mans, ſuivant la diſpoſition de ſon teſtament, & inhumé à côté de celui de Geoffroi de la Chapelle, Evêque du Mans, ſon oncle, dans le chœur de l'Egliſe Cathédrale, à côté du grand autel, du côté de l'Evangile, devant l'autel de S. Fiacre, où il avoit fondé une Chapelle, dite aujourd'hui de Collière; cet autel a été ſupprimé lors de la décoration de l'Egliſe, commencée & achevée par Monſeigneur de Grimaldi, des Princes de Monaco.

Le Cardinal de la Forêt étant devenu Chancelier de France, acheta la Baronnie de Louplande; & comme dans ce temps-là il falloit être noble pour poſſéder des Fiefs, & que la Charge de Chancelier n'anobliſſoit pas, il obtint du Roi Jean des Lettres de Nobleſſe en 1354. *Cenomania MS.*

Pierre Olivier, Sieur du Bouchet, Avocat au Mans, né à la Suze, a compoſé pluſieurs Noëls & d'autres Poéſies, imprimées au Mans; il a auſſi compoſé l'Oraiſon Funèbre de Chriſtophe Pérot, Sénéchal du Maine, Baron de Vernie; un Recueil de ce qui s'eſt paſſé de ſon temps; l'Hiſtoire tragique d'un Gentilhomme d'Auvergne; un Traité de la dignité & excellence du Mariage; des Mémoires touchant l'antiquité de la Nobleſſe des Comtes de la Suze de la Maiſon de Champagne; le tout MS. Olivier vivoit au Mans en 1584. *La Croix du Maine*, *Blondeau.*

Louis Hœllet, Sieur du Bourg, Avocat au Mans, Bailli de la Suze, a écrit des Obſervations ſur le Coutumier du Maine, & quelques Recueils ſur le Droit. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine.*

Louis Belin, Sieur de la Fuye, Avocat au Mans, né à la Suze, a compoſé un Poëme à la louange, & dédié au Prince Eugène de Savoye, imprimé à Paris; on a auſſi de lui un petit Roman, intitulé: Adélaïde de Meſſine, imprimé à Paris; il a outre cela compoſé pluſieurs pièces de Poéſies, non imprimées, ſinon dans quelques ouvrages périodiques. Comme mon parent, je me ſuis donné les ſoins de le faire inhumer à Paris, dans le cimetière de S. Hilaire, en 1723.

Claude le Cornu, Curé de Chémiré-le-Gaudin, Doyen Rural de Vallon, mon oncle maternel, né à la Suze, a compoſé deux Tables Hiſtoriques & Chronologiques de l'Egliſe, où l'on trouve les Papes, les Conciles, les Héréſies, les Inſtitutions, les Hommes Illuſtres, les Rois & Empereurs, & les Ecrivains ſacrés. Chaque Table a

quatre pieds de largeur sur trois de hauteur. Il en a aussi composé deux, Historiques, Généalogiques & Chronologiques de la Bible; la première, depuis Adam jusqu'à David; & la seconde, depuis David jusqu'à Jesus-Christ. Ces deux Tables sont à peu-près de la même largeur & hauteur que les précédentes. Chevillard, Graveur, s'étoit engagé, à feu M. le Comte de Villaine-Gaignon, homme de Belles-Lettres, de graver ces deux dernières Tables; mais il parut alors trois volumes *in*-4°. de Généalogies sacrées & profanes, ce qui fit échouer l'exécution de ce dessein. Claude le Cornu copia & enlumina les deux Tables de la Bible, qu'il mit en une, & la présenta à M. de Froulay, Evêque du Mans, qui la donna à M. Baudron, son Grand-Vicaire, lequel étant mort le dix de Février 1774, ses héritiers ont bien voulu me la remettre, à la sollicitation de M. le Comte, leur parent, Chanoine de l'Eglise du Mans, & Grand-Vicaire sous le Pontificat de M. Froulay. Claude le Cornu a aussi fait des notes pour faciliter l'intelligence des Pseaumes. Les Pseaumes sont en latin, avec une version Françoise; les notes sont en écriture rouge. J'ai ce MS. relié en veau, petit *in*-4°. J'ai aussi plusieurs arbres généalogiques MS. du même Auteur. Claude le Cornu mourut en 1753, âgé de 88 ans.

On me pardonnera si je me suis tant étendu sur l'article de la petite Ville de la Suze. *Dulcis amor patria ratione valentior omni. Ovide.*

Généalogie de M. le Comte de la Suze.

Michel Chamillart, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, mort en 1721, avoit épousé Elisabeth-Thérèse le Rebours: dont Michel, qui suit; Elisabeth-Geneviève, mariée en 1702, au Duc de Lorge; & N.... mariée

Michel Chamillart, Marquis de Cani, Secrétaire d'Etat, puis Grand-Maréchal de la Maison du Roi, épousa Marie-Françoise de Rochechouart: dont Louis-Michel, qui suit; & N.... Abbé de S. Séver.

Louis-Michel Chamillart, Comte de la Suze, né en 1709, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Grand-Maréchal de Sa Maison, épousa Anne-Madeleine Chauvelin, fille de Germain-Louis, Marquis de Grosbois, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères: dont N....

TASSÉ, Bourg & Paroiſſe dans le Doyenné de Vallon, & une des quarante Cures du Chapitre de l'Egliſe du Mans, Election de la Flèche, à l'O. S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Chemiré-le-Gaudin, l. 2 ½; Grand-Saint-Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Taſſé à Malicorne, M. l. 2; Brullon, M. l. 2 ¼; Loué, M. l. 2 ½; Vallon, M. l. 2 ½; la Suze, M. l. 3; Noyen, l. 1; Pilmi, l. ¾; Chantenai, l. ¾; Fontenai, l. 1; Avoiſe, l. 1 ¼.

Taſſé eſt ſitué ſur un petit courant d'eau. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 300 Communians.

Il y a à Taſſé, la Chapelle de Sainte Anne, eſtimée 15 liv., à la préſentation du Seigneur de la Girardière; celle de Moiré, à la préſentation du Seigneur de Moiré; & la Preſtimonie Préceptoriale, eſtimée 5 liv.

Le ſol produit d'excellent froment, du ſeigle, de l'avoine & du chanvre; il y a quelques vignes dont le vin eſt médiocre. Il y a auſſi dans la Paroiſſe une partie des bois de S. André.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de la Châtre. Voyez *la Généalogie, à l'article Malicorne.*

La Terre de Planche, en Taſſé, appartient à Madame de la Girardière.

TASSILLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouillon, l. 3 ¾; Mans, l. 1.

Il y a de Taſſillé à Vallon, M. l. ¾; Loué, M. l. 1; Brullon, M. l. 2 ½; la Suze, M. l. 3 ¼; Conlie, M. l. 3 ½; Crannes, l. ¾; Brains, l. 1 ¼; Auvers-ſous-Montfaucon, l. ½; Chaſſillé, l. ¼; S. Chriſtophe, l. 1.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Pierre du Mans. Il y a 200 Communians.

Il y a à Taſſillé, le Prieuré de Teillau, eſtimé 350 liv., à la préſentation de l'Abbé de Fontgombaut.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du chanvre. Il y a dans la Paroiſſe des bois de Chagon, qui dépendent de la Terre de Montfaucon, à laquelle la Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée, & appartient à Madame de Gironde, du nom d'Aiſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Auvers ſous-Montfaucon.*

TEILLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart.. Pour s'y rendre, il faut aller à la Guierche, l. 1 ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Teillé à Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. ¾; S. Aignan, M. l. 2 ¼; René, M. l. 2 ½; Conlie, M. l. 4; S. Ouen-des-Ponts, l. ½; Lucé-ſous-Ballon, l. ¼; Mareſché, l. 1; S. Marceau, l. 1; Chevaigné, l. ½; Montbiſot, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière d'Orne; à l'O. par celle de Sarte, & au N. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur de Mimbré. Il y a 490 Communians.

Il y a à Teillé, la Preſtimonie Gaigneri, eſtimée 20 liv.

Le Chapitre acheta, de Jean de Saint-Marcel, homme d'armes, pour la ſomme de cent-vingt livres tournois, la troiſième partie de la grande dîme, & la ſixième de la petite dîme de la Paroiſſe de Teillé, environ l'an 1276, & il la donna à ferme au même Jean de Saint-Marcel, pour douze livres tournois de rente annuelle. *Cart. bl. du Chap.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a quelques vignes, dont le vin eſt médiocre.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Clinchamp, Seigneur de S. Marceau. Voyez *S. Marceau.*

Il y a dans la Paroiſſe de Teillé, la Terre de Boiscléreau, qui appartient à M. de Guérouſt de Boiscléreau, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Gouverneur de l'Iſle d'Oléron, qui a eu de N.... Boutier de Gémarcé, ſon épouſe, un fils & une fille.

TÉLIGNI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné

de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaine-la-Gonais, l. 3 ½; Sauffé, l. 3 ½; Mans, l. 3 ½.

Il y a de Téligni à la Ferté, M. l. 2 ½; le Teil, M. l. 2 ¼; Auton, M. l. 1 ¾; Montmiral, M. l. 2; Vibrai, M. l. 3 ¼; S. Bomer, l. ¼; Ceton, l. 1 ¼; Cherreau, l. 2; Cormes, l. 1 ¼; Courgenart, l. 1 ¼; Gréez, l. 1; S. Ulphace, l. ½.

La Paroisse est arrosée du N. E. au S. E. par la rivière de Braye.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur de la Paroisse, & du Seigneur de Montmiral alternativement. Il y a 360 Communians.

En 1235, le Chapitre de S. Nicolas de Montmiral, céda à celui du Mans toutes les dîmes qu'il possédoit dans la Paroisse de Teligni. *Cartul. blanc du Chapitre. Cenomania.*

Geoffroi de Chauvigné vendit au Chapitre du Mans, pour dix livres tournois, ce qui lui appartenoit de la dîme de Téligné, en 1238. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des montagnes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Guibon.

TELOCHÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de deux lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mersenne, l. ½; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Teloché à Ecomoi, M. l. 1 ½; Grand-Lucé, M. l. 3 ½; Parigné-l'Evêque, l. 1 ½; Brette, l. ¼; Moncé-en-Belin, l. 1; Laigné, l. ¼; Outillé, l. ½; Saint-Mars-d'Outillé, l. 1.

Le Bourg est situé sur un ruisseau qui coule du N. au S. La Paroisse est arrosée par un autre petit courant d'eau.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 700 Communians.

Il y a à Teloché, un Prieuré estimé 360 liv., à la présentation de l'Abbé de la Coulture.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine & du carabin. Il y a des landes.

Sous le Pontificat de Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, Guillaume de Sablé, Clerc & Agathe, sa mère, avec Guillaume & Pierre, ses frères, donnèrent au Prieuré de S. Martin du Mans la dîme qu'ils avoient droit de percevoir à Téloché. *Ménage, Histoire de Sablé, page 11.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Comté de Belin, qui appartient à M. Rotier de Madrelle. Voyez *l'article S. Gervais.*

TEMPLERIE (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Andouillé, l. 2; S. Ceneré, l. 3; Livet, l. 2 ½; Amné, l. 6 ½; Fay, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de la Templerie à Laval, M. l. 4; Ernée, M. l. 2 ¼; S. Denis-de-Gaſtine, M. l. 3 ½; Loiron, M. l. 3 ½; S. Hilaire-des-Landes, l. ¾; Bourgneuf-de-la-Forêt, l. ½; la Baconnière, l. ¼; Chaillant, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée de l'E. N. E. à l'E. N. O. par un ruiſſeau qui forme cinq étangs, & à l'E. par un autre qui en forme trois, qui ne ſont pas dans la Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Jouin-de-Marnes. Il y a 100 Communians.

Le petit Bourg de la Templerie eſt ſitué ſur une hauteur, d'où l'on découvre, du côté de l'E. juſqu'à onze ou douze lieues de pays.

Le ſol produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin & du lin de bonne qualité; il y a auſſi de la mine de fer, que la forge de Chaillant employoit il y a environ quarante-cinq ans, & qu'elle a abandonnée depuis qu'elle en a trouvé plus abondamment dans la Paroiſſe du Bourgneuf, dont elle n'eſt éloignée que d'un quart de lieue: on cultive des pommiers & des châtaigniers.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige entre le Commandeur de Quittai, M. de Chalus & Madame Bailli de Freſnai, dont le défunt mari avoit acquis les Métairies & Fiefs des Bénehardières, qui appartenoient ci-devant à un de Chalus, parent des Chalus de la Templerie: la conteſtation ne ſera décidée que lors que M. Jean-Charles de Chalus de la Templerie ſera majeur. M. le Commandeur de Quittai ayant fait refondre & augmenter le poids de la groſſe cloche, prend, dans l'inſcription miſe ſur cette cloche, la qualité de Seigneur de la Templerie. Les armes de Chalus ſont ſur la petite cloche, ſur un très-ancien calice, au haut d'une vître du chœur, & à la ceinture qui eſt autour de l'Egliſe.

Il y a au bas du Bourg, un château nommé la Bruau-

dais, appartenant à M. de Chalus; ce château, avec les jardins & parterres, sont entourés de fossés, qui nourrissent plusieurs espèces de poisson.

Il y a dans la Paroisse deux Fiefs, celui de la Templerie, qui appartient à la Maison de Chalus, & celui de la Commanderie de Quittai.

La Maison de Chalus est d'une ancienne noblesse, alliée à celle du fameux Ambroise de Loré, à celle du Plessis-Liancour, & à celle de la Jaille. En 1595, René de Chalus, Seigneur de la Bénehardière, fils aîné & principal héritier de Claude de Chalus & de Marguerite de Loré, mari de Madeleine de Gaignon Vilaine, fut institué curateur de Claude de Gaignon, frère de ladite Madeleine. Ambroise le Cornu, Seigneur de la Courbe de Brée, Chevalier de l'Ordre du Roi, mari de Madeleine de la Jaille, ayeul dudit Claude le Cornu, & Charles du Plessis, Chevalier de l'Ordre du Roi, Premier Ecuyer de Sa Majesté, Seigneur de Liancour, Comte de Beaumont-sur-Oyse, furent intimés pour se trouver à cette nomination de curateur. Madeleine de Gaignon, femme de René de Chalus, étoit nièce de Claude le Cornu, Evêque de Xaintes. J'ai eu entre les mains tous les titres justificatifs de ce qui est dit ci-dessus; ils sont au trésor du château de Vilaine, dans la Paroisse de Louplande.

On voit dans le Bourg de la Templerie, les ruines d'une ancienne maison considérable, qu'une vieille tradition dit avoir appartenu aux Templiers: ceux qui font bâtir en prennent les pierres; en 1762, M. le Curé en a fait réparer les murs du cimetière.

M. Peccate, Curé, m'a fourni un Mémoire.

TENNIE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Tennie à Conlie, M. l. 1; Sillé, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Loué, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Sainte-Susanne, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Rouez, l. 1; Parennes, l. 2; S. Simphorien, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bernai, l. $\frac{3}{4}$; Cures, l. 1 $\frac{3}{4}$; Verniette, l. $\frac{1}{2}$.

Le Bourg de Tennie est situé sur la rivière de Végre, qui nourrit d'excellent poisson. La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Berdin, & au S. E. par celui de Gironde.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1100 Communians.

Il y a à Tennie, un Prieuré, estimé 400 liv., à la même présentation que la Cure ; la Chapelle Saint Calais, estimée 160 liv. ; celle de S. Guingalois, estimée 160 liv., à la présentation du Baron de Sainte-Susanne ; celle de la Madeleine, estimée 20 liv. ; celle de S. Nicolas, fondée au château, estimée 70 liv., à la présentation du Seigneur ; & celle de la Panlouère, estimée 60 liv.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine, du carabin & du chanvre.

Sous le Pontificat de l'Evêque Hoel, qui siégea au Mans depuis 1085 jusqu'à 1097, Hubert Riboulé & Gloriande, son épouse, donnèrent à l'Abbaye de la Coulture l'Eglise de S. Corneille de Tennie, avec tout ce qui en dépendoit ; savoir, le presbytère, le cimetière, les prémices & les oblations, les bois de Vaigron, & toutes les dimes qu'ils possédoient à la campagne. Cette donation fut confirmée par Hubert, Foulques, Guérin & Geoffroi de Tennie, & approuvée par Hélie, Comte du Maine, en présence de Geoffroi, Doyen, Hildebert, Archidiacre, Hubert de la Suze, Herbert de la Guierche, &c. *Courvaisier, page* 388.

L'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, donna aux Chanoines de son Eglise le patronnage de celle de Tennie, qui aujourd'hui, par quelque donation, ou échange, est en la possession de l'Abbé de la Coulture. *Courvaisier, page* 451.

Elie, Comte du Maine, confisqua la Seigneurie de Tennie sur Foulques, fils de Garin ou Guérin de Tennie, qui avoit quitté le parti de ce Comte pour s'attacher à celui du Duc de Normandie, & la donna à Foulques Riboulé, Seigneur de Tussé, d'Assé, &c. Cette donation fut confirmée en 1118, pour Hubert Riboulé, fils de Foulques. *Courvaisier, page* 467.

En 1424, Jean Fustol, Chevalier Anglois, assiégea le Château de Tennie, qui lui fut incontinent rendu. *Courvaisier, page* 684.

La Seigneurie de Paroisse appartient à MM. de Tessé, de Sourches & du Prat. Voyez *les articles Beaumont & Saint Simphorien.*

TERNAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Trôo, Election du

Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller au grand Lucé, l. 6 ½; Parigné-l'Evêque, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Ternai à S. Calais, M. l. 4 ½; Montoire, M. l. ¼; Lavardin, M. l. 1 ¼; Beſſé, l. 2 ¼; la Chartre, M. l. 4 ½, les Haies, l. ½; S. Martin du Bois, l. 1; S. Ouſtville, l. 1 ¼; S. Jacques-des-Guérets, l. ¾; les Eſſarts, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Marderon, & à l'O. par celui de Sandrine.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 450 Communians.

Il y a à Ternai, la Chapelle de Sainte-Anne, eſtimée 25 liv.; & celle de S. Jean, *aliàs* la Chenollière, eſtimée 100 liv., à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des cantons dont le vin eſt bon.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Montigny.

TERREHAUT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonneſtable, Election du Mans, au N. O. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues; pour s'y rendre, il faut aller à Beaufai, l. 1 ¾; Savigné-l'Evêque, l. 2.; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Terrehaut à la Ferté, M. l. 3 ¾; Ballon, M. l. 3; S. Côme, l. 2; Bonneſtable, M. l. ½; S. Aignan, M. l. 1; S. Aignan, M. l. 1; Rouperroux, l. ½; Courcival, Jauſé, l. ¼; Sables, l. ¾.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Doyen de Nogent. Il y a 180 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

TESSÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Couterne, l. ¾; Madré, l. 1; les Chapelles, l. 1; S. Mars du deſert, l. 4 ½; Mont-Saint-Jean, l. ¾; Pèré, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Teſſé à Juvigni, M. l. 1; Ceaulcé, M. l. 3; Sept-Forges, M. l. 2; Laſſai, M. l. 2 ¾; Madré, M. l. 1 ¼;

Bagnolles, l. ½; la Chapelle Moche, l. ½; Halaine, l. ½; Antoigné, l. 1 ½; la forêt d'Andaine, l. ½; bois de la Ferté, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau & un étang, à l'O. par un autre ruiſſeau & un étang, & au S. par un courant d'eau.

La Cure eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers; elle eſt eſtimée 500 liv., & eſt à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 1100 Communians.

Teſſé a été érigé en Comté en faveur de René de Froulay, Baron d'Ambrières & de Vernie.

Teſſé apartenoit en 1700 à M. de Bonnetot: il y avoit alors Juriſdiction; la Paroiſſe contenoit 150 feux, & payoit 750 liv. de taille. *Mémoires Miromeſnil MS.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient aujourd'hui à M. de Berſin, grand Audiencier de France.

Voyez *l'article la Chapelle Moche.*

THOIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Dangeul, l. 1, Ballon, l. 1 ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Toigné à René, M. l. ½; Mamers, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 2 ¼; Ballon, M. l. 2 ¼; S. Aignan, M. l. Courgains, l. ½; Saone, l. 1; les Méez, l. ¼; Grand-Champs, l. 1 ¼., Cherencé, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la ſource du ruiſſeau d'Orton.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

En 1275, le Chapitre de l'Egliſe du Mans, acheta de Robert dit Peſaès, *miles*, la troiſieme partie de la dîme de bled & toutes les pailles de la paroiſſe de Toigné pour 200 liv. tournois; & le même jour il donna cette dîme à ferme audit Robert Peſaès pour ſeize livres de rente annuelle & perpétuelle. En 1236, l'Abbé & le Couvent du Gué-de-l'Aulne avoient déclaré que la dîme de Toigné appartenoit au Chapitre de l'Egliſe du Mans, quoiqu'elle fût tenue de nourrir un Moine dudit Couvent. *Regiſtre blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Perrochelle-de-Grandchamps.

THORÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Trôo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle Huon, l. 4 ½; S. Oſmane, l. 2 ¼; Volnai, l. 2 ½; Pontlieue, l. 4 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Thoré à Vendôme, M. l. 1 ½; Montoire, M. l. 2; Lavardin, M. l. 2; Beſſé, M. l. 4 ¼; S. Calais, M. l. 5; Lunai, l. 1; les Roches-l'Evêque, l. 1 ¼; Saint Remi, l. ¼; Houſſé, l. ¼; Villiers-faux, l. 1; le Blaiſois, l. 4 ½.

La paroiſſe eſt arroſée au N. par la riviere du Loir, & à l'O. par le ruiſſeau de la Briſſe, qui forme un étang. Il y a beaucoup de vignes dont le vin eſt paſſable.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Tiron. Il y a 530 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Rochambeau.

TOIRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Jupilles, l. 1 ½; S. Mars-d'Ouſtillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. ½.

Il y a de Toiré au Château-du-Loir, M. l. 1 ½; la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 2 ½; Ecomoi, M. l. 3 ½; Pontvallain, M. l. 4 ¼; Chahaine, l. 1 ½; S. Vincent-du-Lorouër, l. 2; Beaumont-pié-de-Beuf, l. 1; Quincampoix, l. ½; Luceau, l. 1 ¼; Flée, l. ¼; la Forêt de Burſai, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Dinan.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 700 Communians.

En 1417, les Anglois s'emparèrent de Toiré. *Courvaiſier, page 669.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Courceriers.

TOIRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à

Meurcé, l. 2; la Guierche, l. 3; Montreuil-sur-Sarte, l. $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Toiré à Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Fresnai, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 1; Mamers, M. l. 3; les Méez, l. $\frac{1}{2}$; Louvigné, l. $\frac{1}{2}$; Roesse-Fontaine, l. 1; Coulombier, l. 1; Grand-Champ, l. $\frac{1}{2}$.

Le Bourg est situé sur le ruisseau de Bienne, qui forme un étang.

La Cure, estimée 600 liv., est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 140 Communians.

Il y a à Toiré, la Prestimonie Garnier, estimée 5 liv.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Perrochelle.

TORCÉ-EN-CHARNIE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruillé, l. 3; Chaufour, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Torcé à Sainte-Susanne, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Evron, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Bais, M. l. 4; Conlie, M. l. 4; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Parenne, l. 1 $\frac{1}{2}$; Voutré, l. 1; Viviers, l. demi-quart; Neuvillette, l. 1.

La Paroisse est arrosée au N. O. par le ruisseau de Ponton.

La Cure, estimée 700 l., est à la présentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a à Torcé, la Chapelle fondée au Manoir de la Lande, estimée 60 liv., à la présentation du propriétaire dudit Manoir; & celle de Sainte Carenne, estimée 120 l.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de bois.

Le Château de Bouillé, qui a donné son nom à une ancienne & illustre Famille, est dans la Paroisse de Torcé; la Seigneurie de Paroisse y est annexée, & appartient, par acquisition, à M. Portail, ci-devant Président au Parlement de Paris.

TORCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné

de quatre lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sillé-le-Philippe, l. $\frac{3}{4}$; Sargé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a de Torcé à Montfort, M. l. 2; Connerré, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Ballon, M. l. 3; Saint Aignan, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Prévelle, l. 1 $\frac{1}{2}$; Briône, l. 1; Beaufai, l. $\frac{1}{2}$; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1; la Chapelle-Saint-Celerin-le-Gère, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 1000 Communians.

Le peuple des environs de Torcé, & même des Paroisses éloignées de huit à dix lieues, va en dévotion à Torcé pour implorer le secours de la Sainte Vierge. Il y a souvent beaucoup d'abus dans ces pélerinages, que les Pasteurs zélés doivent abolir. Je parle des abus.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse

Gervais le Barbier, surnommé Francour, né à Torcé, fut d'abord Avocat au Mans, & depuis Chancelier du Roi de Navarre, & enfin Maître-des-Requêtes de l'Hôtel du Roi Charles IX. Il a composé plusieurs Ouvrages, entre autres, la Remontrance envoyée au Roi pour la Noblesse du Maine, avec un avertissement de ce qui s'est passé de remarquable audit pays, l'an 1564, jusqu'au mois de Mai 1565; imprimé à Orléans la même année. Le Conseil Sacré d'un Gentilhomme François aux Eglises de Flandres, servant d'avertissement aux Seigneurs des Pays-bas, & d'exhortation aux Princes Protestans de l'Empire, imprimé à Anvers en 1567. Plusieurs Mémoires des troubles avenus au Maine, touchant la Religion, & de la prise de la Ville du Mans en 1562, &c. MS. Gervais Barbier fut tué à Paris le jour de la S. Barthélemi, 24 d'Août 1572. *La Croix du Maine. Le Président de Thou, Livre* 52. *Daubigné, année* 1772. *Bibliothéque Histor. de France*, n°. 14898.

TORCHAMP, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ceaulcé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Loré, l. $\frac{3}{4}$; Lassai, l. 1 $\frac{3}{4}$; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 $\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Torchamp à Domfront, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Passais, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Sept-Forges, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Juvigni, M. l. 2 $\frac{3}{4}$;

S. Gille-des-Marais, l. 1; Sainte-Marie-d'Egrain, l. 1 ¼; Avrilli, l. 1 ¼; S. Brice, l. 1.

Le Bourg est situé sur la rivière de Varenne, qui coupe la Paroisse du N. N. E. au S. La Paroisse est arrosée au S. par un courant d'eau.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 660 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y des bois; on y fabrique de la tuile.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Lesné de Torchamp, la famille en jouit depuis environ trois siècles.

TORIGNÉ-EN-CHARNIE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election du Mans, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Loué, M. l. 3 ¼; Tassillé, l. 1; Rouillon, l. 3 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de Torigné à Vallon, M. l. 4 ¼; Brullon, M. l. 2 ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 ¼; Ballée, M. l. 2 ¼; S. Denis-d'Orque, l. 1 ¼; Joué-en-Charnie, l. 2 ½; Blandouet, l. 1 ½; S. Jean-sur-Erve, l. ¼; S. Pierre-d'Erve, l. ¾; Sauge, l. 1; Cossé-en-Champagne, l. 1; Viré, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Trulon, & à l'O. par la rivière d'Erve, qui entretient deux moulins à blé.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 500 Communians.

Il y a un Prieuré, estimé 240 liv., à la même présentation que la Cure.

Il y a à Torigné, la Chapelle de la Geslinière, estimée 40 liv., à la présentation du Curé de Sauge; & celle de la Tabarière, estimée 20 liv.

Il y a dans la Paroisse un nombre étonnant de décimateurs; savoir, le Prieuré, les Chartreux du Parc, l'Abbaye d'Estival, la Cure & le Prieuré de Sauge, la Cure de Bonne, le Prieuré de S. Nicolas, celui la Rousselière, & celui de la Mancelière, estimé 50 liv., à la présentation de l'Abbé de l'Etoile, dont la Maison est située à l'extrémité de la Paroisse: on y voit une Chapelle dédiée à la Sainte Vierge, à laquelle, non-seulement les habitans du lieu, mais encore ceux des Paroisses voisines, ont une grande dévotion.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine &

du carabin; chaque Laboureur nourrit un petit troupeau de brebis de la petite espèce. Il y a quelques petits taillis qui appartiennent à différens particuliers. Les perdrix rouges & grises, le liévre & le lapin y sont assez communs & de très-bonne qualité. Le nouveau chemin royal du Mans à Laval passe par une des extrémités de la Paroisse. Il y a beaucoup de landes que l'on défriche & cultive de temps en temps; & après trois ou quatre récoltes, elles reprennent leur première nature. La Paroisse a une lieue & demie du N. au S. & une lieue de l'E. à l'O. elle contient 17 Métairies & 40 bordages.

Une des fameuses caves de Sauge est dans la Paroisse de Torigné. Je vais en donner la description, telle que me l'a communiquée M. Chapron, Vicaire, desservant la Paroisse de Torigné, sur le Mémoire duquel j'ai dressé cet article. Ces caves, dont l'une se nomme de Sauge, & l'autre de Rochefort, sont situées sur les bords de la rivière d'Erve, à l'O. de Torigné: ce sont deux parallèles à droite & à gauche de la rivière; elles ne sont distantes l'une de l'autre que d'environ 200 pas; elles ont été formées par la nature, sans que l'art y paroisse; leurs entrées sont au pié de deux rochers fort escarpés, couverts de petits arbrisseaux, qui ressemblent à des buis, dont les moutons se nourrissent: celle de Rochefort n'est pas longue, elle est composée d'une salle à contenir 25 ou 30 personnes, avec un chemin au bout de cinquante & quelques pieds de long, terminé par une autre salle, moitié plus grande que la première. Cette cave de Rochefort est dans la Paroisse de Torigné. La seconde, qui est dans la Paroisse de Sauge, est beaucoup plus longue; on ne sauroit en connoître toute la longueur, à cause d'un ruisseau qui est à environ 200 pas de l'entrée, qu'on ne peut passer; elle est fort étroite dans certains endroits: pour y passer, il faut se coucher & marcher sur les genoux & sur les mains; en d'autres endroits la voûte est spacieuse, & il y a d'espace en espace de petites salles; au haut de la voûte, l'eau qui filtre à travers les rocs qui contiennent beaucoup de salpêtre, se pétrifie & forme des cônes. Il y a une pierre qui part de la voûte, & qui descend jusqu'à terre; que le vulgaire appelle la cloche, parce qu'en la frappant, elle rend un certain son, qui n'approche point de celui d'une cloche. Le peuple grossier & superstitieux, croit qu'il y a dans cette grotte une Dame Margot, qui donne de l'argent en lui offrant une poule noire; cette extravagance, qui s'étoit répandue au loin, n'a presque

plus de vogue. La curiosité porte plusieurs personnes à visiter ces grottes, ce qui rend le centier qui y descend, battu comme un grand chemin.

La Seigneurie de Paroisse est une Châtellenie que le Roi Henri IV démembra de la Baronnie de Sainte-Susanne, & donna, par engagement, aux Auteurs de Madame des Hauts, Dame actuelle de Torigné & de la Raguenière, Terre & Seigneurie qui lui sont venus de Claude, Marquis des Prez, son frère, mort sans enfans.

On voit à Torigné les débris d'un grand château & les ruines d'une forteresse qui lui étoit contiguë & lui communiquoit par un souterrain; on y remarque des murs de douze pieds d'épaisseur.

Il y a plusieurs Terres fieffées dans la Paroisse, comme la Grassalière, Loisardière, les Pins au Large, la Jonchère, la Babinière & la Jumelière, qui appartiennent à différens particuliers.

TORIGNÉ-PRÈS-MONTFORT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de même nom, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Mars-de-la-Brière, l. 2 ½; Yvré-l'Évêque, l. 1 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Torigné à Montfort, M. l. 1 ¼; Dolon, M. l. ¼; Connerré, M. l. ¼; Bouloire, M. l. 1 ½; Vibraye, M. l. 3 ¼; le Luard, l. 1; Duneau, l. ¼; Nuillé-le-Jalais, l. ¼; S. Michel-de-Chavaigne, l. ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de la Tortue, & à l'O. par deux autres, dont un est dit le Gué aux Anes, & l'autre forme deux petits étangs.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 900 Communians.

Bencelin, Prêtre, donna, en 1216, les dîmes de Torigné & de Connerré, au Chapitre de l'Eglise du Mans, & Guillaume de Corstimiis lui donna le domaine féodal sur ces dîmes. *Cartul. blanc du Chapitre.*

En 1257, le Chapitre abandonna au Curé de Torigné la dîme de la Paroisse, pour trente sols Mançais de rente.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a marché à Torigné tous les Jeudis.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Reneaulme, Maître-des-Requêtes.

La Famille de Reneaulme est originaire de Suisse; elle s'est établie en France il y a environ 200 ans, vers le temps où

où les Seigneurs de Longueville commencèrent à être Seigneurs de Neufchâtel. Ces Princes, dont quelques-uns firent leur séjour à Blois, y attirèrent plusieurs bonnes Familles de Suisse. Le premier de celle de Reneaulme qui s'établit en France, est Mathieu, qui suit.

MATHIEU de Reneaulme vivoit en 1530. Sa Famille possède plusieurs MS. de ses Ouvrages, qui sont très-curieux. Il embrassa la profession de la Médecine; il eut pour fils Paul I, qui suit; & N.... tué au service.

PAUL I de Reneaulme, a aussi laissé plusieurs Ouvrages MS. Il professa la Médecine, comme son père; il avoit épousé N.... le Bossu, dont, entre-autres, Paul II, qui suit; & Marc, Chanoine de l'Eglise de Blois.

PAUL II de Reneaulme, fut Médecin, & s'attacha, sur-tout, à la Botanique & à la Chimie; il naquit à Blois vers l'an 1560, & mourut vers 1624. Il avoit épousé à Blois, Marie Bruneau ou Bruneault, fille de Pierre, Ecuyer, Seigneur de la Rivière, &c. & de Jeanne Boucher, dont, entre autres, Michel, qui suit.

MICHEL de Reneaulme, professa la Médecine, comme ses ancêtres. Il étoit né à Blois en 1600, & y mourut en 1647. Il avoit épousé, en 1627, Jacqueline de Montigni, fille de Martin, Seigneur de la Hermandière, & de Jacqueline Houffet, dont douze enfans, entre autres, Michel II, qui suit; Matthieu & Paul, tués au service; quatre filles, Religieuses; Marie, mariée à Etienne de Vernaison, Seigneur des Forges; N.... mariée à ...; & Paul, Chartreux au Liget.

MICHEL II de Reneaulme, suivit les traces de ses pères dans la pratique de la Médecine. Il mourut à Blois en 1678; il avoit épousé, en 1670, Anne-Jeanne du Chesne, dont Etienne-Gibert, connu sous le nom de Chevalier de Reneaulme, mort Brigadier des Armées du Roi, à sa Terre de la Garenne, près de Blois, en 1742, sans alliance; Michel-Louis, qui suit; Paul-Alexandre, Chanoine Régulier de S. Augustin, très-savant, mort Prieur de Theuvi, dans le Chartrain, en 1749; & Madeleine, mariée à N... Noyer, Lieutenant-Général de....

MICHEL-LOUIS de Reneaulme, né à Blois en 1675, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris en 1698, de l'Académie des Sciences pour la Botanique en 1699; mourut à Paris en 1739. Il avoit épousé, en 1727, Marie-Anne Garnier de Marigni, fille de Louis, & de Marie de Millevilles: dont Paul-Louis, qui suit & Michel-Louis, mort en bas-âge.

Paul-Louis de Reneaulme, Seigneur de Prefagille, de Torigné, au Maine, &c. né à Paris en 1728, a été Procureur-Général du Grand-Conseil, Maitre-des-Requêtes, & nommé Préfident des Enquêtes au Confeil-Supérieur de Blois en 1771.

Ceux qui voudront s'inftruire fur l'hiftorique de la Famille de Reneaulme, pourront confulter le nouveau Dictionnaire de Moréri, édition de 1759.

Julien Frefneau, Docteur en Théologie de l'Ordre des Frères Prêcheurs, né à Torigné, a écrit plufieurs Livres contre Pierre Martir; des fermons & d'autres Ouvrages Théologiques MS. Il mourut le 24 Février 1575 à Angers, un Jeudi d'après le premier Dimanche de Carême, qu'il avoit commencé à y prêcher. *La Croix du Maine.*

TRANGÉ, Bourg & Paroiffe des Quintes du Mans, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eft éloigné d'une lieue & demie.

Il y a de Trangé à Conlie, M. l. 3; Vallon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Mileffe, l. $\frac{1}{4}$; Aigné, l. $\frac{1}{4}$; Degré, l. 1; Chaufour, l. $\frac{1}{2}$; Fay, l. $\frac{1}{4}$; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 1; S. Saturnin, l. 1.

La Paroiffe eft arrofée à l'E. & au S. E. par deux petits ruiffeaux qui forment trois étangs, & à l'O. par un autre.

La Cure, eftimée 400 liv., eft à la préfentation du Chapitre de l'Eglife du Mans. Il y a Communians.

Le fol produit du froment, du feigle & du carabin; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiffe eft en litige entre le Chapitre du Mans & le Seigneur de Brouffin.

TRANS, Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Laval, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eft éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint Martin-de-Connée, l. 2; Rouez, l. 2 $\frac{1}{4}$; Verniette, l. 2; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Trans à Bais, M. l. 1; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Villaine, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Evron, M. l. 3; Conlie, M. l. 5 $\frac{3}{4}$; Saint Thomas-de-Courceriers, l. $\frac{3}{4}$, Courcité, l. 1 $\frac{1}{4}$; Champgenéteux, l. 1; Yzé, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroiffe eft arrofée au S. par le ruiffeau de la Vaudelle, qui forme deux étangs; trois autres petits ruiffeaux prennent leur fource au N. de la Paroiffe.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 660 Communians.

Il y a à Trans, le Prieuré, estimé 1800 liv., à la même présentation que la Cure; & la Chapelle de la Martinière, estimée 20 liv.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

Surius, dans la Vie de S Domnole, dit que Trans étoit situé dans le canton des Diablintes. *In condita Diablintica. Cenomania MS.*

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré.

TRÉHET, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-Léguiller, l. 4 $\frac{1}{4}$; Brette, l. 2 $\frac{1}{2}$; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Tréhet à la Chartre, M. l. $\frac{3}{4}$; Château-du-Loir, M. l. 4; Grand-Lucé, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Montoire, M. l. 4; Lavardin, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; les Essarts, l. 1 $\frac{1}{4}$; Couture, l. 1 $\frac{3}{4}$; Poncé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ruillé, l. $\frac{1}{2}$; Châtillon, l. $\frac{1}{2}$; Vildieu, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par la rivière du Loir, & au S. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 500 livres, est à la présentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 110 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est bon. Il y a une grande prairie, dite le Pré de Tréhet.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Montoire, qui appartient à M. le Marquis de Querhoent. Voyez *la Généalogie*, *à l'article Montoire*.

TRESSON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 6 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Tresson au Grand-Lucé, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Bouloire, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Calais, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Bessé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Sainte Osmane, l. $\frac{3}{4}$; Evaillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Maisoncelle, l. 1; S. Mars-de-Loquenai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Monreuil, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau d'Etangfort.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 750 Communians.

Il y a à Treſſon, le Prieuré, eſtimé 700 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige entre le Seigneur de Lucé, celui des Etangs & le Prieur.

TRONCHET (le), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller a Sainte Sabine, l. 1; S. Saturnin, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a du Tronchet à Beaumont, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Freſnai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Aſſé-le-Riboul, l. $\frac{1}{4}$; Vernie, l. 1; Mezière-ſous-Lavardin, l. 1; S. Chéron, l. $\frac{1}{4}$; S. Jean-d'Aſſé, l. 1; S. Marceau, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. à l'O. par le ruiſſeau de Longuève, & de l'O. au S. O. par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 175 Communians.

Il y a dans l'Egliſe du Tronchet, la Chapelle de Notre-Dame de Piété, non fondée, ſous laquelle il y a un caveau voûté, où l'on dépoſoit autrefois les corps des Seigneurs de la Paroiſſe; on y voit encore deux cercueils de plomb, dans l'un deſquels on remarque les ſquélettes d'une femme & d'un enfant.

Le ſol, en la partie qui n'eſt pas ſituée au N. produit, en le marnant, du froment, de l'avoine & du carabin; la partie qui eſt expoſée au N. produit autant de mauvaiſes herbes que de blé. Le ruiſſeau de Longuève, qui fait tourner un moulin à blé, nourrit quelques brochetons, perches, chevernes, gardons & gros goujons. Il y a plus d'un tiers de la Paroiſſe en bois taillis, qui appartiennent, pour la plus grande partie, au Seigneur de la Paroiſſe, le reſte appartient à différens particuliers; la perdrix rouge & griſe, le liévre & le lapin ſont abondans & de qualité médiocre. La Paroiſſe, qui ne contient que deux métairies & dix-huit bordages, a un tiers de lieue du N. au S. & demie lieue de l'E. à l'O.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au vieux château du Tronchet; elle appartenoit anciennement à la Maiſon des Morins, Seigneurs de Loudon, dans la Paroiſſe de

Parigné-l'Evêque: elle appartient aujourd'hui à M. le Comte de Clermont-Galerande. Voyez *la Généalogie, à l'article Clermont*. Ces anciens Seigneurs ayant embrassé la Religion prétendue réformée, élurent leur sépulture dans une petite chambre, située dans le jardin, joignant l'Eglise, sans y avoir de communication. Il y avoit plusieurs tombes dans cette chambre, qu'on a employées pour paver l'allée de la nef de l'Eglise.

Un des Seigneurs du Tronchet, qu'on prétend être celui qui a bâti la chapelle de Notre-Dame de Piété, dont on a parlé ci-devant, est représenté dans le mur du chœur de l'Eglise, à main gauche, à genou, en habit de guerre.

Les Seigneuries du Tronchet & de Loudon passèrent de la Maison de Morin dans celle de Clermont-Galerande, par le mariage de Susanne Morin avec Louis de Clermont; cette Susanne mourut le neuvième jour d'Août 1695, & fut inhumée dans le chœur de l'Eglise du Tronchet.

Pendant les troubles de la Religion, un Seigneur de Lavardin voulut s'emparer de la Seigneurie du Tronchet, & fit placer ses armes dans la Chapelle Seigneuriale, où elles paroissent encore, & sur le Saint Ciboire de l'Eglise; mais il fut débouté de son entreprise, & condamné à faire bisser ses armes. M. de Clermont ne voulut pas faire exécuter ce dernier article de l'Arrêt, disant qu'il étoit assez connu pour Seigneur.

GEOFFROI Marin fut inhumé au Tronchet; il fut père de Guillaume, qui suit.

GUILLAUME, surnommé Morin, épousa Julienne de Grateil: dont Guillaume II, qui suit. Il mourut en 1254.

GUILLAUME II Morin, Seigneur du Tronchet, épousa Philippine d'Antoigné: dont Geoffroi, qui suit. Guillaume II mourut en 1305, & Philippine, en 1223.

GEOFFROI Morin, Seigneur du Tronchet, épousa Alix de Loudon: dont Guillaume III, qui suit. Geoffroi mourut en 1335, & Alix en 1339.

GUILLAUME III Morin, Seigneur du Tronchet & de Loudon, épousa Jeanne Pezas: dont Guillaume IV, qui suit. Guillaume III mourut en 1364, & Jeanne en 1358.

GUILLAUME IV, Seigneur du Tronchet & de Loudon, épousa Marie de Dreux, laquelle lui donna dix-sept enfans, entre autres, Jean, qui suit; & Geoffroi III, aîné, qui épousa Guionne Ainous de Montibaut, dont une fille. Guillaume IV mourut en 1416, & Marie en 1413.

JEAN Morin, Seigneur du Tronchet, épousa Marie du

Guesclin : dont Guillaume V, qui suit. Jean mourut en 1451, & Marie en 1449.

Guillaume V Morin, Seigneur du Tronchet & de Loudon, épousa Jeanne de Thévalle : dont Jean II, qui suit ; Guillaume mourut en 1501, & Jeanne en 1513.

Jean II Morin, Seigneur du Tronchet & de Loudon, épousa Marie de Brie, dont Jean, qui mourut sans alliance, en 1520 ; Gui, qui suit ; & sept autres fils & deux filles. Jean II mourut en 1527, & Marie, en 1556.

Gui Morin, Seigneur du Tronchet & de Loudon, fut tué près de Turin en 1536.

Tout ce qui précède sur la Généalogie de la Maison de Morin, étoit écrit en vers sur la muraille du chœur de l'Eglise du Tronchet, où présque tous ces Seigneurs & Dames ont été inhumés. Cette écriture a péri lors de la réfection de l'Eglise.

M. Nori, Curé, m'a fourni les Mémoires pour dresser cet article.

TROO, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, Chef-Lieu du Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-le-Henri, l. 4 $\frac{1}{4}$; Parigné-l'Evêque, l. 4 ; Ruaudin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Troo à Montoire, M. l. 1 ; Lavardin, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Bessé, M. l. 1 $\frac{1}{4}$, S. Calais, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; la Chartre, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; S. Quentin, l. $\frac{1}{2}$; Fontaine, l. 1 ; Bonnevau, l. 1 $\frac{1}{4}$; Lavenai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Sougé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Saint-Jacques-des-Guérets, l. $\frac{1}{4}$.

Troo est situé sur la rivière du Loir. La Paroisse est arrosée à l'O. par un petit courant d'eau ; la rivière nourrit de la carpe, du brochet, de la perche & de la truite saumonnée, le tout de très-bonne qualité.

Troo étoit autrefois un Ville close de murs & de fortifications ; on y voit encore un très-grand cavalier, construit au S., pour conserver l'Eglise & le Château, qu'on nommoit le Louvre, dont il ne reste plus qu'une masure, qui conserve le nom de Louvre.

L'Eglise est dédiée à S. Martin ; il paroît qu'il y avoit anciennement des Chapelles tout au tour, qui, selon les apparences, ont été détruites, aussi bien que la voûte de la croisée, par la chûte d'une grande flèche, construite en pierre au-dessus de la tour qui est entre le chœur & la nef.

Sous le Pontificat de l'Evêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, Geoffroi Martel, Comte du Maine, fit bâtir sur le sommet d'une roche fort élevée & caverneuse, une Eglise qu'il dédia à S. Martin, où il mit quelques Chanoines sous la conduite d'un Chef; c'est aujourd'hui le Chapitre de Troo, composé de sept Prébendes, dont deux sont sacerdotales; savoir, celle du Doyen & celle du Curé, qui est Chanoine; le Doyen se nommoit anciennement Chefsier (chef de six); mais depuis que le Roi Henri IV l'a qualifié du nom de Doyen, dans la présentation qu'il fit d'un Canonicat pendant la vacance de l'Evêché du Mans, les Evêques du Mans lui ont toujours donné cette qualité dans les Lettres de Visa; il a double portion, & jouit de plusieurs privilèges & prérogatives attachés à sa dignité. Le Curé est premier Chanoine; son revenu consiste dans une Prébende, & le Chapitre lui a concédé une portion de Terre de pareil revenu qu'un Canonicat, pour les charges attachées à sa qualité de Curé. Il est tenu par les statuts de commencer, médier & finir tous les Offices; mais depuis que le Chapitre n'a plus de Chapelains, chaque Chanoine est hebdomadier à son tour. Le revenu des Canonicats n'est estimé que trois cents livres. Le Doyenné, la Cure & les cinq Canonicats sont à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le Curé n'a d'office particulier qu'une première Messe tous les Dimanches & Fêtes, à laquelle il fait le Prône, les instructions & les annonces; le Chapitre fait tous les autres Offices, la Procession, l'Eau-bénite, la Bénédiction des Fonts & celle du Pain-béni, toutes les Fêtes de Mystère & de la Sainte Vierge. Les Chanoines assistent aux enterremens, où le Curé prend l'étole; les droits Curiaux & autres rétributions, se partagent également entre eux.

Il y a trois Chapelles dans l'Eglise de Troo; celle du grand Autel, réunie au Chapitre, estimée 100 liv.; celle de S. Jean-des-Hermites, estimée 40 liv., à la présentation du Chapitre; celle de S. Michel, fondée en 1500, par Michel Tourtai, Doyen du Chapitre, estimée 5 liv., à la présentation du Doyen; & celle de Notre-Dame de Piété, estimée 45 liv., à la présentation du Chapitre. Il y a aussi une Chapelle domestique au Château de la Voûte, à la présentation du Seigneur. Ce château est dans une très-belle situation, à mi-côte du roc: il appartient à Madame Jouffrei. Ses ancêtres étoient en grande considé-

ration. En 1504, M. le Duc de Vendôme logea chez eux, & y séjourna quelque temps.

Le Prieuré de Notre-Dame-des-Marchais, situé sur la plate-forme de Troo, fut brûlé en 1548; il ne resta que l'Eglise, qui subsiste encore, mais en très-mauvais état. Ce Prieuré, estimé 250 liv., étoit anciennement habité par des Bénédictins non-réformés; l'Abbé de Marmoutier le présentoit; aujourd'hui c'est le Roi qui le présente.

Il y avoit à Troo une Maladrerie qui a été réunie à l'Hôpital de Montoire, où la Paroisse de Troo a droit d'avoir deux lits.

En 1562, les Huguenots pillèrent l'Eglise de Troo; cette Eglise avoit été volée en 1559, par deux scélérats, dont un fut rompu vif & l'autre pendu.

Le sol poduit du froment & de l'orge. Les Terres labourables sont au bas des côteaux plantés en vignes, qui rapportent le meilleur vin de la Province; presque tout le sepage est blanc; quelques particuliers en ont de rouge, dont le vin est aussi fort bon. La plupart des vignes sont en échalas, & l'on a sur-tout bien soin, dès que la vigne pousse la lame, d'ébourgeonner & de retrancher tout ce qui est superflu, qui ne serviroit qu'à priver le brin à fruit d'une séve qui lui est nécessaire pour le perfectionner. Cet usage d'ébourgeonner s'est introduit aux environs du Mans. Je le pratique depuis long-temps avec le plus grand succès dans mes vignes de S. Benoît-sur-Sarte.

Il y a à Troo un fourneau à tuile; il y a aussi une Manufacture de serge, qui fait vivre un grand nombre d'habitans; les serges qui en sortent sont très-bonnes: on en exporte la plus grande partie en Bretagne. Les boutiques des ouvriers sont taillées dans le roc.

Il y a sur la plate-forme du château, un puits commun, dont l'eau est très-bonne; il y a dans ce puits un écho charmant.

La Paroisse de Troo, qui contient 700 Communians, a environ une lieue d'étendue du N. au S. & autant de l'E. à l'O.

En 1189, le Roi Philippe II Auguste, ayant remporté au Mans une grande victoire sur Henri II, Roi d'Angleterre, chassa les Anglois de Troo. *Courvaisier, page 465. Cenomania MS.*

L'Evêque Pierre Gougeul, qui siégea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326, annexa au Chapitre de Troo les Chapelles de Notre-Dame & de Sainte-Catherine, & lui donna l'Eglise de S. Quentin, avec tous les droits, rentes

& autres profits qu'il avoit coutume d'y prendre, sous les conditions néanmoins & modifications portées par l'acte de donation. Il paroît par cet acte, qu'en ce temps-là les Curés ou Vicaires perpétuels de S. Quentin étoient tenus de fournir tous les ans, la vigile de l'Ascension au Chefsier ou Chapitre de Troo, une charretée de joncs & de roseaux, tant que deux chevaux en pourroient mener, & une poche pleine de grenouilles, *Courvaisier, page 559*.

L'Evêque Jean de Tanlai, qui siégea au Mans depuis 1279 jusqu'à 1294, étoit né à Troo. *Cenomania MS.*

En 1575, les Habitans de Troo réparèrent les murailles, fossés & tranchées de leur ville, & même la cave, qui est un très-grand souterrain, & tinrent contre les gens d'armes, à l'occasion du différend d'entre Henri III, Roi de France, & François, Duc d'Alençon, son frère. L'action finie, on célébra une grand'Messe, à laquelle toute la jeunesse de la ville assista & fut à l'offrande, l'arquebuse au col & un cierge à la main.

En 1576, les habitans firent murer la porte de leur Eglise, pour la mettre à l'abri des gens de guerre. Dans la même année, quatre Chanoines & deux habitans furent chargés de faire réparer les murs, & même de faire bâtir pour mettre les habitans en sûreté; cela n'empêcha pas qu'ils ne fussent obligés de quitter leurs maisons pour éviter les insultes des gens de guerre. Le Roi de Navarre se trouva à Montoire, où il logea chez les Augustins. La paix fut publiée pendant le séjour qu'il y fit.

La Seigneurie de Troo est une Châtellenie qui étoit autrefois de la composition du Duché de Vendôme. Dans le démembrement qui a été fait de ce Duché, les Fiefs de Troo, qui sont assez considérables, furent partagés & vendus à MM. de Courtenvaux & de Querrhoent. La Seigneurie de l'Eglise, qui ne paroît point spécialement attachée à un de ces Fiefs plutôt qu'à l'autre, a occasionné une discussion qui dure depuis plus de quatre-vingt ans. En 1680, les deux Seigneurs voulant être recommandés aux prières nominales à l'exclusion l'un de l'autre, un d'eux fit saisir tout le temporel des Chanoines, qui eurent recours au Parlement, qui leur donna main-levée, avec défense d'en reconnoître aucun.

Les Terres du Chapitre relèvent, en plus grande partie, de M. le Marquis de Courtenvaux. Ce Seigneur a donné au Chapitre les indemnités & toutes les redevances, aux conditions qu'il auroit trois stalles du côté droit dans le chœur, & que le bâtonnier du Chapitre iroit le chercher

à son château à l'heure de l'Office. Ses armes sont attachées à un poteau vis-à-vis les ruines de l'ancien château, dit le Louvre; & celles de M. de Querrhoent, au bas du Bourg, où anciennement se tenoit le marché.

Il y a plusieurs autres Fiefs dans la Paroisse; savoir, deux au Chapitre, un au Doyen; le Château de la Voûte en a plusieurs; le Seigneur de Chalai, le Prieur de Lavardin & celui des Marchais en ont aussi: presque tous ces Fiefs sont mêlés. Il y a plusieurs biens qui en relèvent à quint & requint. Une partie de la Paroisse de Troo relève de la Jurisdiction de Bessé, à cause du Marquisat de Courtenvaux, situé à Bessé; l'autre relève du Marquisat de Montoire. Ces deux Jurisdictions ressortissent par appel à Vendôme, qui est un Bailliage Royal.

M. Belin, Doyen du Chapitre de Troo, m'a fourni un Mémoire.

TUBEUF, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Lassai, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chevaigné, l. 1 ½; Bourg d'Averton, l. 1 ¼; S. Germain-de-Coulamer, l. 5 ½; Crissé, l. 3; Domfront en Champagne, l. 2; Mans, l. 3 ¼.

Il y a de Tubeuf à Sept-Forges, M. l. 1 ¼; Juvigni, M. l. 1 ½; Madré, M. l. 1 ¼; Lassai, M. l. 1 ¾; Ceaulcé, M. l. 2 ½; Halaine, l. ½; Genellai, l. ½; Rennes, l. 1; S. Mars-du Bois, l. 1; la Baroche-Gondoin, l. 1; Saint-Julien-du-Terroux, l. ¼; Méhoudin, l. ¼; Couterne, l. ½.

La Paroisse est arrosée au N. par la rivière de Mayenne, à l'O. par le ruisseau de Courberi, & à l'O. par un autre, qui forme un étang.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Prieur de Fontaine-Géhard. Il y a 850 Communians.

Il y a à Tubeuf, la Chapelle de la Guilletière, estimée 40 liv., à la présentation du Seigneur du Temple.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Tournéli.

Il y a dans la Paroisse de Tubeuf, la Terre de Chantepie, qui relève de Lassai, & qui appartient à la Famille de Pennart. En 1542, Jean de Pennart, Seigneur de Chantepie, rendit aveu de cette Terre à Lassai. En 1631, Georges de Pennart en rendit aveu à Charlotte du Tillet, Dame de Lassai. En 1666, Anne de Fosseu, veuve de René de Pen-

nart, Seigneur de Chantepie, Saint-Paul-le-Gautier, la Sébaudière, Courberie, la Reinière, &c. rendit, comme tutrice de ses enfans, son aveu de Chantepie, à Louis de Madaillan, Marquis de Lassai.

René de Pennart & Anne de Fosseu, eurent de leur mariage, entre autres, Nicolas-François, qui suit.

Nicolas-François de Pennart, Seigneur de Chantepie, épousa Renée le Silleur: dont Emmanuel, qui suit; N.... marié en 1743, à N.... Lesné, fille de Hector & de Marie des Landes de Suslandes, morte en 1762, dont une fille unique; N.... qui fut mariée en 1744, à Bon-Jean-François de Jupilles, Seigneur de Moulins-le-Carbonnet, mort sans enfans de ce mariage, en 1753.

Emmanuel de Pennart, Seigneur de Chantepie, épousa Catherine-Claude de Pennart, sa cousine, morte à Paris en 1768, dont deux filles; l'aînée a été mariée en 1741, à Pierre-Augustin de Pennart, dont un garçon. Emmanuel mourut en 1763.

Il y a encore deux autres Fiefs en la Paroisse de Tubeuf; savoir, celui de la Bouverie & celui de Glansemé. En 1701, Mathurin Dauvel étoit Seigneur de Glansemé, à cause de Marie Vasse, sa femme. *Mémoire de la Chaux MS.*

TUFFÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lombron, l. 2; S. Corneille, l. 3; Mans, l. 2 ¾.

Il y a de Tuffé à Connerré, M. l. 1 ½; Montfort, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 2; la Ferté, M. l. 2 ½; Bonnestable, M. l. 2; Boessé-le-Sec, l. ¼; S. Denis-des-Coudrais, l. ¾; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1; Beillé, l. 1; Pouvray, l. ¾; S. Hilaire-le-Lierru, l. ½.

Tuffé est situé sur un ruisseau qui coule du N. au S. La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Vinel.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1000 Communians.

Il y avoit à Tuffé un Prieuré Conventuel de l'Ordre de S. Benoît, estimé 5500 l., de revenu, lequel a été réuni à l'Abbaye de S. Vincent en 17

Une femme pieuse & riche, nommée Loppe, donna à l'Evêque S. Bérard, qui siégea au Mans depuis 654 jusqu'à 679, la Seigneurie de Tuffé, avec toutes ses appartenances; il y fit bâtir une Eglise, qu'il consacra, & l'entoura de

cloîtres & dortoirs, pour loger des Religieuses qu'il y mit, sous la conduite de Loppe; & pour le bien & commodité de ces filles, il bâtit un petit Couvent dans la proximité, pour y établir des Prêtres ou des Religieux pour les diriger, leur administrer les Sacremens, & vaquer aux affaires temporelles de leur Monastère. *Courvaisier, page 245. Cenomania MS.*

L'Evêque Avesgaud souscrivit, vers l'an 1015, à la Fondation de Hugues Doubleau qui, du consentement de Hugues, Comte du Maine, mit des Moines dans le Monastère de Tuffé à la place des Religieuses, pour lesquelles il avoit d'abord été établi. *Cenomania MS.*

Le Monastère de Tuffé vient d'être supprimé, & la Mense réunie au Monastère de l'Abbaye de S. Vincent.

Le sol de la Paroisse de Tuffé produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a quelques vignes, dont le vin n'a pas de réputation.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré.

VAAS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mayet, l. 2 $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. 4 $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Vaas au Château-du-Loir, M. l. 2; le Lude, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Pontvallain, M. l. 3; Ecomoi, M. l. 4; la Chartre, M. l. 5; Montabon, l. 1; Laverna, l. 1 $\frac{1}{4}$; Verneil-le-Chétif, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aubigné, l. 1; Anjou, l. $\frac{1}{2}$.

Vaas est situé sur la rivière du Loir, qui coule de l'E. à l'O. La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Brault, & à l'O. par celui de Guichira.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de Vaas. Il y a Communians.

Il y a à Vaas une Abbaye de Chanoines Réguliers de S. Augustin. On ne sait quel est le Fondateur ni le temps de sa fondation. Une tradition fabuleuse raconte que Wenillon, ou Ganelon, ayant été convaincu de perfidie envers le Roi Charles-le-Chauve, les biens qu'il possédoit sur la rivière du Loir furent confisqués & donnés à des

Clercs ou Chanoines de l'Ordre de S. Augustin, qui y bâtirent un Monastère.

On trouve dans les archives de l'Abbaye de Clermont, un Geoffroi, Abbé de Vaas en 1161.

Jean le Proust, Abbé de Vaas en 1454, ou plutôt en 1501, fit réparer les bâtimens de son Abbaye, & se fit rendre plusieurs biens qui avoient été usurpés.

Environ l'an 1370, Robert Canole, Anglois, s'empara de la tour de Vaas; Bertrand du Guesclin la reprit & la donna à garder aux Religieux.

François Carreau de la Corlière, Evêque de Salonique, fut Abbé de Vaas depuis 1526 jusqu'à 1561.

Jean de l'Hôpital fut Abbé de Vaas.

Frère Michel Guitton, du même, en 1598. Claude d'Angenne, Evêque du Mans, visita l'Abbaye de Vaas, & répara autant qu'il put le désordre que les gens de guerre y avoient causé: il y avoit alors dix Religieux.

Frère Robert le Bourcier, fut Abbé.

Léonor d'Estampes, Evêque de Chartre, fut Abbé Commendataire.

Dominique Séguier, en 162.

Victor Bouteillier, Archevêque de Tours, en 1640.

François de Laubépine.

Charles Barentin, en 1680.

Frère Vesnier, Bénédictin.

Aujourd'hui cette Abbaye, estimée 2500 liv., est possédée par M. Chauchon depuis 1744. *Courvaisier, page* 18. *Cenomania MS.*

Il y a à Vaas, le Prieuré de Montsureau, estimé 400 l., à la présentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois; la Prestimonie Meaux, estimée 200 liv., à la présentation de l'Abbé de Vaas; la Chapelle d'Oliveau, estimée 60 liv., à la présentation du Prieur de Châteaux; la Prestimonie la Robinière Porlavau, estimée 40 liv., à la présentation de l'Abbé de Vaas; celle de Tartifume, estimée 10 liv.; & celle de Vauvert, estimée 15 liv., à la présentation de l'Abbé de Vaas.

Odon, Archidiacre de l'Eglise du Mans, donna, du consentement de l'Evêque Sigéfroi & des Chanoines, au Monastère de S. Julien de Tours, le village de Vaas (*Vallis Boana*) qui appartenoit à l'Eglise du Mans. L'acte de cette donation est du mois de Février, la dix-septième année du règne de Lothaire, c'est-à-dire, de l'an 971 ou 72. *Mabillon, Analectes, page* 610. *Cenomania MS.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye de Vaas.

VAIGE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en deçà l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil, l. 4 $\frac{3}{4}$; Chassillé, l. $\frac{3}{4}$; Auvers, l. $\frac{3}{4}$; Fay, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Vaige à Sainte-Susanne, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Evron, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Monseurs, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Loué, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; Laval, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Léger, l. 1; la Chapelle-Rainsoin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Nuillé-sur-Ouette, l. 1; S. Georges-le-Fléchart, l. $\frac{3}{4}$; la Basoge-de-Chemeré, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Pierre-d'Erve, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Jean-sur Erve, l. 1 $\frac{1}{2}$; Chames, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Le Bourg est situé sur la rivière & sur l'étang de Vaige. La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Brault, & à l'O. par celui de Guichira.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 950 Communians.

Il y a à Vaige, la Chapelle d'Aubigné, fondée en 1522, estimée 35 liv; celle du Bois, estimée 35 liv.; celle des Chesnes, estimée 60 liv.; celle de Chantemêle-du-Haut-Mellai, estimée 60 liv., à la présentation de l'héritier du Fondateur; celle des Marchais, estimée 15 liv.; & celle de Notre-Dame de Grénoillier, estimée 70 liv.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

Du temps de l'Eveque S. Hadouind, qui siégea au Mans depuis 624 jusqu'a 654, il se donna aux environs de Vaige une grande bataille entre les François & les Bretons, les premiers furent défaits, & l'on enterra plusieurs des morts à Vaige. *Courvaisier, page 235.*

Rodolphe de Vaige fut présent à la donation que Gui d'Avoise fit à l'Abbaye de la Coulture du Prieuré d'Auvers-le-Hamon, qu'il avoit fondé sous l'Episcopat de Sigefroi, qui siégea au Mans depuis 971 jusqu'à 994. *Courvaisier, page 327.*

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

VAL (le), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de

Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Toigné, l. 1 $\frac{3}{4}$; Dangeul, l. 1; Ballon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de le Val à Mamers, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 2; Alençon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 4; S. Côme, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Villaine-la-Carelle, l. $\frac{1}{2}$; Neuchâtel, l. $\frac{1}{2}$; Livet, l. 1; S. Remi-du-Plain, l. $\frac{1}{2}$; Vezot, l. $\frac{1}{2}$; la Forêt de Perseigne, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau, & à l'O. par celui de Bienne, qui forme un étang.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Martin de Sées. Il y a 55 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des bois.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Vienné, Seigneur du Grand-Lucé.

VALLAINES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Berfai, l. 1; le Breil, l. 4 $\frac{1}{2}$; Soulitré, l. $\frac{1}{2}$; S. Denis-du-Tertre, l. $\frac{1}{2}$; Yvré-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a de Vallaines à Montdoubleau, M. l. 2; Montmirail, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Vibraye, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Calais, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Dolon, M. l. 4; Soudai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Glatigni, l. 1 $\frac{1}{2}$; Berfai, l. 1; Conflans, l. 1 $\frac{1}{4}$; Rahai, l. 1; Baillou, l. 1 $\frac{1}{4}$; Blaisois, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Braye, & au N. par le ruisseau de Boutri & par celui de Fresnai.

La Cure, estimée 1400 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Courtalvert. Voyez *la Généalogie, à l'article Pezé.*

VALLON, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, Chef-lieu du Doyenné de Vallon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Vallon à Loué, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Suze, M. l.

2 $\frac{1}{2}$; Brullon, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Conlie, M. l. 4; Malicorne, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Flacé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Coulans, l. 1 $\frac{3}{4}$; Brains, l. 1 $\frac{1}{2}$; Auvers-ſous-Montfaucon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Crannes, l. $\frac{1}{2}$; Taſſillé, l. $\frac{1}{4}$; S. Chriſtophe, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Pierre-des-Bois, l. 1 $\frac{1}{4}$; Maigné, l. $\frac{3}{4}$; Athenay, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Gée, qui coule du N. au S.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Vallon, le Prieuré, eſtimé 1200 liv., à la même préſentation que la Cure; la Chapelle de S. Antoine, eſtimée 15 liv., à la préſentation alternative du Curé & du Procureur Fabricier; & celle du Cimetière, eſtimée 70 l., à la préſentation du Seigneur de Bérus.

Le ſol produit du froment, peu de ſeigle, de l'avoine & du chanvre; il y a beaucoup de vignes, dont le vin n'eſt pas mauvais; il y a auſſi des bois taillis, nommés les bois de Vallon, qui appartiennent La rivière de Gée fait tourner quatre moulins à blé, & nourrit du brochet, du gardon, &c. de bonne qualité; elle eſt bordée de bonnes prairies. Il y a marché à Vallon tous les Jeudis, & foire le Lundi-Gras, le lendemain de l'Aſcenſion, le lendemain de la S. Pierre, & le neuf d'Octobre.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Laval: les Châtellenies de Crénon, Vallon, Maigné & Bérus entrèrent dans la Maiſon de Champagne-Parcé, par le mariage de Jean de Champagne, Sire de Parcé, Duc de Bary, Grand-Maréchal de Naples & d'Anjou, avec Ambroiſine, héritière de Crénon, Brouaſſin, &c. Anne de Champagne, leur petite-fille, morte en 1501, avoit fait bâtir une Chapelle au Prieuré de Vallon, où l'on voit encore en-dehors un écuſſon de ſes armes; elle vendit ces Seigneuries pour payer les dettes de René de Laval, Seigneur de la Suze, ſon mari.

Sous le Pontificat du Cardinal Philippe de Luxembourg, qui ſiégea au Mans depuis 1477 juſqu'à 1519, Charles Gaillard, Préſident au Parlement de Paris, étoit Seigneur de Vallon, Crénon & Maigné. Voyez *l'article Souligné. Courvaiſier, page 760.*

Il y a à Vallon la Terre de Bérus, qui appartient à M. Belin, Ecuyer, qui n'a pas encore pris d'alliance; celle de Guiberne, qui appartient à & celle de Vaux, dont M. de Chenevière, ci-devant Préſident au Préſidial

Préſidial du Mans, eſt Seigneur, à cauſe de la Dame Gaſſeau, ſon épouſe. Ils n'ont point d'enfans.

En 849, l'armée de l'Empereur Charles-le-Chauve, fut défaite près de Vallon, par celle de Néomène, Duc des Bretons. *Courvaiſier, page 297.*

Généalogie de Laval-Montmorenci.

Quelques Hiſtoriens, dont le récit eſt ſuſpect, diſent que Gui Valla, Lieutenant-Général des Armées du Roi Lothaire, qui fut Empereur & Roi d'Italie depuis 840 juſqu'en 855, s'étant retiré ſur les frontières de la Bretagne & du Maine, y bâtit un château, auquel il donna ſon nom. Ce Gui eſt le Chef de la Maiſon de Laval; ſa poſtérité maſculine finit en la perſonne de Gui VI de Laval, qui n'eut qu'une fille, nommée Emme, qui fut mariée en ſecondes nôces, à Matthieu II de Montmorenci, Connétable de France, dont Gui VII, puîné, qui ſuit.

Gui VII de Laval-Montmorenci, épouſa, 1°. Philippine de Vitré; 2°. Thomaſſe de Malfelon: dont Gui VIII, qui ſuit. Gui VII mourut en 1258.

Gui VIII de Laval, épouſa, 1°. Iſabelle, fille héritière de Guillaume de Beaumont; 2°. Jeanne de Brienne; il eut Gui IX, dont les Laval-Roix; Guillaume, mort ſans poſtérité; Gui, Seigneur d'Olivet; Louis, Seigneur d'Aubigné; Thibaut, tué à la bataille de Poitiers en 1356; Matthieu, Seigneur de Brée; Philippine, qui épouſa Guillaume le Voyer; Agnès & Catherine, Religieuſes; & André, qui ſuit.

André de Laval, Seigneur de Châtillon, Meſlai, Olivet & Aubigné, épouſa Euſtache du Boullai: il eſt tige de la branche de Loué, d'où ſortent celles de la Feigne, Lezé & Bois-Dauphin. Il vivoit en 1356; il eut de ſon mariage, Gui I, qui ſuit; Jean, aîné, Seigneur de Châtillon, &c. qui épouſa Iſabelle de Tintiniac, dont Jeanne, qui fut mariée au Connétable du Gueſclin, & fonda les Cordeliers de Laval: ce Jean fonda une Chapelle dans ſon château de Montſeurs; Marie, qui fut mariée à Jacques de Surgère; Jeanne, qui épouſa Guillaume Felton, Anglois; & N.... qui fut alliée à Gui Larchevêque, Seigneur de Soubiſe.

Gui I de Laval, Seigneur de Loué, Benais, Brée, Saint-Aubin, &c. épouſa Jeanne de Pommereux, Dame de Saint-Aubin. Il fut inhumé à Benais en 1386. Il eut de ſon mariage, Jean, qui épouſa, 1°. N.... Cottereau

2°. Mahaud le Voyer, sans enfans; Thibaut, qui suit; & Gui, qui épousa, 1°. Marguerite Machefort; 2°. Mathurine Turpin.

Thibaut de Laval, Seigneur de Saint-Aubin, puis de Loué, &c. Chambellan du Roi Charles VI, épousa Jeanne de Maillé-Brezé: dont Gui II, qui suit; Thibaut, qui épousa Anne de Mimbré, Dame de Bois-Dauphin. Il mourut en 1461; Jean, Seigneur de Brée, qui épousa Françoise Gasselin, Dame des Hayes-Gasselin; & Marie, qui fut mariée à Pierre de Champagne, Seigneur de Coulans.

Gui II de Laval, Seigneur de Loué, Benais & la Feigne, Chambellan du Roi Charles VII, épousa Catherine de Sainte-Maure, Dame de la Feigne: dont René, qui suit; Pierre, aîné, Seigneur de Loué, qui épousa Philippine de Beaumont, Dame de Brésuire, mort en 1517; François, Seigneur de Marcillé, mort sans enfans. Gui II mourut en 1484.

René de Laval, Seigneur de la Feigne, épousa Antoinette de Havar, Dame de la Rosière, de Vaer, &c. dont René II, qui suit.

René II de Laval, Seigneur de la Feigne, mort en 1543, avoit épousé Marie, héritière d'Artus, Seigneur de Tartigné: dont Hugues, qui suit; & Louis, aîné, Seigneur de la Feigne, qui épousa Aliénor de Castillio, Dame de Mervé en Luché, &c.; & Jacques, qui épousa Marguerite de Mezière.

Hugue de Laval, Seigneur d'Aluis, de Tartigné, &c. épousa Marie de Mezière: dont Jean, qui suit.

Jean de Laval, Seigneur de Tartigné, d'Aluis, &c. épousa Claude de Prunelé: dont Gabriel, qui suit; & Hugue, Seigneur de Montigni, qui épousa Michel de Péricar.

Gabriel I de Laval, Seigneur de Tartigni, puis de la Feigne, par acquisition, mort en 1664, avoit épousé Anne Violé, fille de Pierre, Conseiller d'Etat: dont Thomas, qui suit; Jean, tué en duel; Charles, tué en une rencontre; Louis, Commandeur d'Artins; & François, dit le Chevalier de la Mothe.

Thomas de Laval, Seigneur de la Feigne & de Tartigni, épousa Louise de Valeré, fille du Seigneur de Peschéré: dont Gabriel II, qui suit; Claude-Charles, aîné, Seigneur de Chambrun & de la Feigne, qui épousa en 1693, Marie-Thérèse d'Hautefort: dont Gui-Louis-Charles, qui fut marié en 1728; Adélaïde-Louise Sal-

blghoton d'Espinay, dont Louise-Adélaïde-Philippine, née en 1732. Gui-Louis-Charles a vendu la Terre de la Feigne, à feu M. le Marquis de Mailli Aucourt. Thomas de Laval eut aussi de son mariage, Marie-Louise-Augustine, qui épousa en 1726, Louis-Antoine Croisat, dit de Thier.

GABRIEL II de Laval-Montmorenci, Seigneur de Vallon, mort en 1723, épousa, 1°. Renée-Barbe, fille de Claude, Sieur de la Forterie, Tréforier de France à Tours; 2°. en 1714, Adélaïde de Beauvoir du Roure; il eut du premier lit, Gui-Claude-Roland, qui suit; Louise, qui fut mariée à N.... des Ecotais, Seigneur d'Armilli en Touraine, dit le Sieur de Chantilli, dont deux garçons; il y en a un Chevalier de Malte. Du second mariage de Gabriel II de Laval, est issu Joseph-Auguste, appelé le Comte de Montmorenci-Laval, marié en 1747, à Marie-Louise Barberin. Gabriel II eut aussi, je ne sai duquel de ses deux mariages, Cyprien-René, qui fut Chanoine & Scolastique de l'Eglise du Mans, & Abbé de
qui mourut en 1742.

GUI-CLAUDE-ROLAND de Laval-Montmorenci, Seigneur de Vallon, Crénon, Maigné & Châton, Maréchal de France en 1747, appelé le Maréchal de Montmorenci, mort en 1751, avoit épousé, en 1722, Marie-Elisabeth de Rouvres-Saint-Simon, sœur de Madame Marie-Madeleine, née en 1699, & Abbesse du Pré en 1730: dont Joseph-Pierre, qui suit; Marie-Louise, Abbesse de Montmartre, née en 1723; & Henriette-Louise, mariée à M. le Comte d'Helmstat, Mestre-de-Camp du Régiment de Bretagne, Cavalerie.

JOSEPH-PIERRE de Laval-Montmorenci, né en 1729, Seigneur de Vallon, &c. fait Colonel du Régiment de Guyenne, Infanterie, nommé Menin de Monseigneur le Dauphin en 1754, tué à la bataille de Hastembeck en 1757; avoit épousé en 1749, Renée-Elisabeth de Maupeou, née en 1729: dont Gui-Marie-René, qui suit; Louis-Adélaïde-Joseph, né en 1752; & Claudine-Aime-Elisabeth, née en 1750.

GUI-MARIE-RENÉ de Montmorenci-Laval, Seigneur de Vallon, Maigné, Crénon, &c. né en 1751, est appelé à la succession du Duché de Laval, au défaut de la ligne du Duc de Laval.

Pierre Suiche Espée, appelé en latin *Petrus Aridiensis*, de l'Ordre des Jacobins, étoit né à Vallon; il assista, comme Docteur, au Concile de Trente. La Croix du

Maine lui attribue plusieurs Ouvrages en latin imprimés. M. de la Monnoye dit qu'il n'y en a aucun.

VANCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, au S. E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-le-Henri, l. 1 $\frac{1}{4}$; Parigné-l'Evêque, l. 4; Mans, l. 3.

Il y a de Vancé à Bessé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Calais, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Montoire, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; la Chapelle-Huon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Cogners, l. 1; S. Georges-de-Laquoué, l. 1; Courdemanche, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Chapelle-Gaugain, l. 1.

Le Bourg est situé sur le ruisseau de Tusson, qui coule du N. au S. La Paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des bois.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Courtenvaux. Voyez *la généalogie, à l'article Bessé.*

VAUCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Pas, l. 1; Ambrières, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Loup-du-Gast, l. $\frac{1}{4}$; la Chapelle-au-Riboul, l. 2 $\frac{1}{4}$; Vimarcé, l. 4 $\frac{1}{4}$; Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 4 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Vaucé à Gorron, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Ambrières, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Ceaulcé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Passais, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Lassai, M. l. 4; l'Epinai-le-Comte, l. 1; S. Aubin-Fosse-Louvain, l. 1; le Bois, l. 1 $\frac{1}{4}$; Couesme, l. $\frac{1}{2}$; Saint-Fraimbaut, l. 1.

La Paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau, & au S. par un autre, qui forme deux étangs.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1500 Communians.

Il y a à Vaucé, la Chapelle de S. Simon, estimée 400 l., à la présentation du Prieur du Plessis-Grimaut, du Diocèse de Bayeux; & celle de S. Jean Lullé, estimée 100 l., à la présentation de l'Abbé de Beaulieu.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Floiſſac.

Il y a à Vaucé le Fief & Seigneurie de Bellée, qui a donné ſon nom à une Famille qui eſt éteinte depuis longtemps. En 1485, Guillaume de Bellée, mari de Jeanne de Loré, avoit procès au Mans contre Jean Cornillau, Seigneur de la Beraudière. M. Coupel eſt Seigneur de Bellée. La Famille de Coupel a fourni depuis pluſieurs ſiècles les premiers Juges du Bailliage de Domfront; le dernier poſſeſſeur de cette Terre étoit Lieutenant-Général. *Mémoire du Curé de Domfront.*

VAUTORTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Placé, l. 1 ½; Montourtier, l. 3 ¾; Evron, l. 2 ½; Voutré, l. 1 ¾; S. Julien en Champagne, l. 5 ¼; Chauffour, l. 1 ½; Mans, l. 2.

Il y a de Vautorte à Ernée, M. l. 1 ½; S. Denis-de-Gaſtine, M. l. 1; Mayenne, M. l. 3 ¼; Montaudin, M. l. 3 ¼; Monſeurs, M. l. 6; Géhart, l. 1; Montenai, l. ¾; Chaillant, l. 1 ¼; Placé, l. 1 ½; S. Georges-de-Butavant, l. 2 ½; Châtillon, l. 2; la Forêt de Mayenne, l. ½.

La paroiſſe eſt arroſée à l'E. par deux petits ruiſſeaux, au S. O. & à l'O. par deux autres.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1000 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin: il y a des landes & des bois.

En 1158, Hugues de Vautorte ſe croiſa avec Geoffroi IV de Mayenne, pour la Terre-Sainte. *Ménage, Hiſtoire de Sablé.*

La Seigneurie de Paroiſſe, qui appartient aujourd'hui à Madame de Bailli, étoit, en 1402, dans la Maiſon de la Ferrière.

VERNEUIL-LE-CHÉTIF, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, M. l. 2 ½; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Verneuil au Château-du-Loir, M. l. 2; Pontvalain, M. l. 2 ¼; le Lude, M. l. 3 ¼; la Chartre, M. l. 5; Laverna, l. ½; Luceau, l. 1 ½; Quincampoix, l. 1 ¼;

Beaumont-Pié-de-Beuf, l. 1 ½; Mayet, l. 1 ¼; Sarcé, l. 1 ¼; Coulongé, l. 2 ¼; Aubigné, l. ¼; Vaas, l. 1 ¼.

Le Bourg est situé sur un petit courant d'eau & un ruisseau, qui coule du N. E. au S. O. & qui forme un étang. La Paroisse est arrosée au S. par un autre petit ruisseau qui forme aussi un étang.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est bon. Il y a aux environs des carrières de Tuffeau.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Mangé, qui appartenoit autrefois à la Famille de Baif, dont François, & Françoise de Villiers, sa femme, sont représentés en grand à genoux, à côté gauche du grand autel de l'Eglise Paroissiale; au pied de leur tombeau est gravée sur une table de marbre noir l'inscription suivante:

Ci git noble & puissant Seigneur Messire François de Bayf, Chevalier, Seigneur dudit lieu de Mangé Riverelles, de la Court du Bois, qui trépassa au Mans, où il étoit allé pour les affaires de la chose publique, le 27 jour de Mars 1524; *& ci-devant git son épouse, Françoise de Villiers, Dame des Mésangères de Saint-Amande, Périers & de la Ferrière, qui trépassa le vingt-sixième jour de Septembre* 1548.

Il y a à Verneuil une maison de campagne, nommée la Fréminière, dans une situation charmante, qui fut la demeure de MM. de Fleuré, de la Maison de Benneharr, laquelle appartient à M. Rivault, Conseiller à la Cour des Monnoies de Paris, qui descend de ces MM. de Fleuré; tout auprès de cette maison est une Chapelle, nommée la Torinière, dédiée à S. Georges, & dépendante du Prieuré de Châteaux.

Le Fief de la Terre de la Feigne, s'étend beaucoup dans la Paroisse de Verneuil.

Le Seigneur actuel de Verneuil est Milord Thomond.

Charles O Brien, Lord-Comte de Thomond, Baron d'Ibrican, Lord-Vicomte de Clare, &c. au Royaume d'Irlande, Maréchal de France en 1757, Chevalier des Ordres du Roi en 1747, fait Commandant en Languedoc en 1757, né à S. Germain-en-Laye en 1699, épousa en 1755, Marie-Geneviève-Louise Gaultier, fille de Louis-François, Marquis de Chiffreville, en Basse-Normandie, Seigneur de Beaumont-la-Ronce, au Maine, &c. dont O Brien, qui suit; & Antoinette-Charlotte, née à Montpellier en 1759.

O Brien, né en 1757. *Nouveau Moréri.*

M. Rivault m'a fourni un Mémoire. Voyez *l'article S. Julien en Champagne.*

VERNIE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Chéron, l. $\frac{3}{4}$; Mileſſe, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Vernie à Conlie, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Freſnai, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ségrie, l. $\frac{1}{2}$; Pezé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Criſſé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. 1; Mezières-ſous-Lavardin, l. 1; Aſſé-le-Riboul, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Longêve.

La Cure, eſtimée 1000 l., eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 500 Communians.

Il y a à Vernie, la Chapelle de S. Domnole, eſtimée 170 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent; & une Preſtimonie, eſtimée 50 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des bois, des landes & quelques vignes, dont le vin n'a pas bonne réputation.

Vernie eſt une Baronnie, dont la juriſdiction s'étend en ſix Paroiſſes. En 1700, il y avoit dans la Paroiſſe 140 feux, qui payoient 1335 liv. de taille. *Mémoire de Miroménil.* La Baronnie de Vernie appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

Il y a à Vernie un beau château, où MM. de Teſſé font leur réſidence lorſqu'ils viennent en Province. Voyez *l'article Lavardin.*

Louis Corbin, Prêtre, né à Vernie, vivoit en 1670. Il a compoſé un Livre à l'honneur de Françoiſe de Raveton, femme de Jean de la Ferrière, Baron de Vernie. Ce Livre traite de la Charité, & autres points de Théologie concernant la vie humaine: il n'eſt que MS. lequel doit être dans le cabinet de M. le Comte de Teſſé. *La Croix du Maine.*

VERNIETTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O de la Ville Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Cures, l. $\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3.

Il y a de Verniette à Conlie, M. l. $\frac{1}{2}$; Sillé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Freſnai, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 4; Loué, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Tennie, l. $\frac{1}{2}$; Neuvi-en-Champagne, l. $\frac{1}{4}$; Cures, l. 1 $\frac{1}{2}$; Domfront en Champagne, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par le ruiſſeau de Gironde.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 100 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à MM. le Comte de Teſſé & le Marquis de Sourches.

VEZOT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Courgains, l. 1 $\frac{1}{2}$; Congé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Souligné-ſous-Ballon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Joué-l'Abbé, l. $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Vezot à Mamers, M. l. 1; René, M l. 2; Freſnai, M. l. 5; Beaumont, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Côme, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Longis, l. $\frac{1}{4}$; Villaine-la-Carelle, l. $\frac{1}{2}$; le Val, l. $\frac{1}{2}$; S. Remi-du-Plain, l. $\frac{1}{4}$; Panon, l. $\frac{1}{4}$.

Le ruiſſeau qui forme les marais de Saone, prend ſa ſource dans le Bourg de Vezot.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Saint-Laumer de Blois. Il y a 120 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Vienne.

VIBRAYE, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lavaray, l. 1 $\frac{1}{2}$; Torigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Mars-la-Bruyère, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Vibraye à Torigné, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Montmirail, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Connerré, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; la Ferté, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Dolon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Glatigni, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Quentin, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Maixent, l. 1 $\frac{1}{2}$; Bouair, l. 1 $\frac{1}{4}$; Semur, l. 1 $\frac{1}{2}$; Berfai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Valhaine, l. 1 $\frac{1}{4}$; Soudai, l. 2; Bléſois, l. $\frac{1}{4}$.

Vibraye eſt ſitué ſur la rivière de Braye, qui coule du N. au S. La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Avy. Il y a 1200 Communians.

Il y a à Vibraye l'Abbaye du Gué-de-Laune, de l'Ordre de S. Benoît, fondée environ l'an 1164, par Rotrou, Seigneur de Montfort, de Maleſtable (aujourd'hui Bonneſtable) & de Vibraye. Le Pape Alexandre III prit cette Abbaye ſous ſa protection, par une Bulle datée de Sens, l'an 1164.

Les autres bienfaiteurs de cette Abbaye, furent Guillaume de Fortinier, Guillaume de la Soraye, Hugue Bonami, de Valeines, Renault de Danzé, Seigneur de Loge, qui lui donna ſept livres angevines de rente, à prendre ſur ſa Prévôté de Montmirail. Quelques-uns prétendent que cette Abbaye fut d'abord établie dans la vallée de Laune, & que, dans la ſuite, Guillaume de la Soraye lui ayant donné le Gué-de-Laune, l'Abbaye y fut transférée.

Depuis l'établiſſement des Commandes, il n'y a plus eu de Moines dans l'Abbaye du Gué-de-Laune; le ſervice s'y fait par deux Prêtres ſéculiers. *Cenomania. MS.*

L'Abbaye du Gué de Laune eſt eſtimée 3000 liv. de revenu.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des bois & des landes. Le marché tient à Vibraye tous les Vendredis; il y a foire le premier Mai, le lendemain de la S. Jean, le jour de la Sainte Anne, & le lendemain de S. Louis.

L'Évêque S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515, juſqu'à 560, permit à S. Avit de s'établir dans un lieu deſert, nommé Gué-de-Braïe, aujourd'hui Vibraye. Ce Saint y dreſſa un Oratoire; mais il ne put s'y établir; un Seigneur de Dunois, & S. Léobin, Evêque de Chartres, l'attirerent avec le conſentement de S. Innocent, dans le Pays Chartrain. *Courvaiſier.* p. 121.

Vibraïe eſt un Marquiſat, dont la Juriſdiction s'étend ſur cinq Paroiſſes; c'étoit autrefois une dépendance de Montfort, dont il fut démembré par un de la famille de Ferrière.

En 1700, Vibraïe appartenoit à N... Hurault, auquel il étoit venu, par ſucceſſion, de Raoul Hurault, Chevalier Seigneur de Cheverni, Baron d'Uriel, de la famille de Philippe Hurault, Comte de Cheverni, Chancelier de France.

En 1700, il y avoit dans la Paroiſſe de Vibraïe 308 feux, qui payoient 5300 liv. de tailles. *Mémoires de Miromenil. MS.*

On ne m'a point fourni de mémoires ſur la famille de M. Hurault, Marquis de Vibraïe.

J'ai tiré ce qui suit, du Dictionnaite de Moréri, édition de 1759.

Raoul Hurault, Seigneur de Cheverni en Sologne, Sécrétaire du Roi, & Général des finances, mort en 1527, dans les guerres d'Italie, avoit épousé Marie de Beaune, dont Philippe, qui suit.

Philippe Hurault, Comte de Cheverni, Limours, &c. Chancelier de France, né en 1528, mort en 1599, épousa en 1566, Anne de Thou, fille de Christophe, premier Président, dont, entr'autres, Henri, qui suit; Philippe, Evêque de Chartres; Louis, Comte de Limours, morts sans postérité d'Isabeau d'Escoubleau Sourdis; Marguerite, mariée, 1°. à Gui de Laval-Nesle, 2°. à Anne d'Anglure, Seigneur de Givri; 3°. à Armand le dangereux, Comte de Maillé; Anne Celliée, à Gilbert de la Trémoille; & Catherine, qui épousa, 1°. Virginal d'Escoubleau; 2°. Antoine d'Aumont. Le Chancelier de Cheverni a écrit des mémoires, où l'on voit au commencement, la généalogie de la famille de Hurault, divisée en diverses branches.

Henri Hurault, Comte de Cheverni, &c. mort en 1648, épousa Marie Gaillard de la Molinière, dont il eut trois garçons, morts jeunes; Anne, mariée, 1°. à Erasme de Daillon; 2°. à Charles, Marquis d'Aumont; Cécile Elisabeth, mariée en 1645, à François de Paule de Clermont, Marquis de Montglas; & deux filles, mortes sans alliance.

Il y a une autre famille de Hurault, dite de l'Hôpital, descendue de Michel Hurault, né en 1503, d'un père qui fut Médecin du Cardinal de Bourbon. Ce Michel fut Chancelier de France en 1560, & mourut disgracié, en 1573.

Jean-Baptiste Thiers, Bachelier de Sorbonne, né à Chartres en 1636, mort dans sa Cure de Vibraye en 1703. Quoiqu'il ne soit pas né dans la Province du Maine, cependant, comme il y a passé la plus grande partie de sa vie, j'ai cru le devoir mettre au nombre de nos écrivains.

Thiers commença par professer les humanités dans l'Université de Paris; il devint Curé de Champrond, dans le Diocèse de Chartres; mais ayant eu quelques démêlés avec son Archidiacre, pour le port de l'étole par les Curés, lors de la visite des Archidiacres, & s'étant brouillé avec le Chapitre de Chartres, il permuta sa Cure avec

celle de Vibraïe. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages curieux & estimés ; savoir, 1°. de l'Autorité de l'argument négatif, contre M. de Launoi, avec une réplique à la réponse de ce Docteur. 2°. Un Traité de l'exposition du S. Sacrement. 3°. L'Avocat des pauvres, où il traite de l'usage que les bénéficiers doivent faire des biens d'Eglise. 4°. Un Traité des superstitions en quatre volumes *in*-12. 5°. Un Traité de la diminution des fêtes ; un autre de la clôture des Religieuses ; l'Histoire des Perruques ; une Dissertation sur la manière de prononcer le mot παρακλητος ; une autre contre l'Inscription du grand Portail des Cordeliers de Reims, *Deo homini, & B. Francisco utrique crucifixo* ; Un Traité sur le droit des Curés, de porter l'Etole dans la visite de l'Archidiacre ; un autre sur les Porches des Eglises ; une Dissertation sur la dépouille des Curés, contre les Archidiacres ; un Traité sur les jeux permis & defendus, trois Dissertations, l'une sur les principaux Autels des Eglises, la seconde sur les Jubés, & la troisième sur la clôture du Chœur ; des écrits contre la Relique de S. Firmin d'Amiens, & contre la Sainte Larme de Vendôme ; un Traité intitulé, de la plus solide, de la plus nécessaire & de la plus négligée des dévotions ; des observations sur le nouveau Bréviaire de Cluni ; une critique du livre des Flagellans, par M. Boileau ; un Traité des Cloches, &c. *l'Avocat*, *Diction. Histor.*

VIC, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Saint Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Evaillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Volnay, l. 2 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 4 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Vic à S. Calais, M. l. $\frac{1}{4}$; Bessé, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bouloire, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Grand-Lucé, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Montoire, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Marolle, l. 1 ; Sainte-Cerotte, l. $\frac{1}{4}$; Cogners, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Chapelle-Huon, l. $\frac{1}{4}$; Savigné-sur-Braye, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Le Bourg est situé sur la rivière d'Anille, qui coule du N. N. E. au S. par E. La Paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Calais. Il y a 400 Communians.

Il y a à Vic, la Chapelle de Sainte Lorette, estimée 10 liv., à la présentation du Seigneur des Mésangères ; il y a aussi une Confrérie du Rosaire, établie en 1635 ; & confirmée en 1703, par le Seigneur Evêque du Mans.

Le sol est varié, & presque tout en coteaux, il produit du méteil, du froment & du seigle ; on nourrit avec succès des moutons, dont la laine est fine & bonne. La rivière d'Anille, nourrit de bon poisson ; savoir, carpe, brochet, perche, truite, &c. Elle fait tourner deux moulins à blé, & un à foulon ; le ruisseau entretient deux moulins à blé ; le gibier est assez commun & de très-bonne qualité : l'étendue de la Paroisse, qui contient six métairies & plusieurs bordages, est de trois quarts de lieues du N. au S. & autant de l'E. à l'O. La Paroisse reléve en première instance, de la Jurisdiction de S. Calais, & par appel, de celle de Vendôme.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Courtenvaux, Colonel des Cent-Suisses de la garde du Roi, & annexée au Fief de Rivèrelle. Il y a dans la Paroisse plusieurs autres Fiefs ; savoir, des Mézangères, de la Fourerie & de Vilbautru, qui appartiennent au Seigneur, & celui de la Basselière, qui appartient à M. Dagoreau, & relève de S. Calais.

Anne de Souvré porta le Marquisat de Courtenvaux à Michel le Tellier, Marquis de Louvois, Secrétaire d'Etat, ce qui lui donna occasion d'acheter de Madelaine de Bai, veuve de Félix de Sourchès, Seigneur de Malicorne, les Fiefs de Riverelle & des Mézangères ; & ceux de la Fourerie & de la Vilbautru, de N... le Jeay, écuyer.

Après la mort du Marquis de Louvois, les Fiefs de la Paroisse de Vic, échurent à Louis Nicolas le Tellier, Marquis de Souvray, qui les vendit à N.... Hurel de Neuilli, Secrétaire du Roi, qui les revendit à M. le Marquis de Courtenvaux, qui les posséde. Voyez l'article Bessé.

M. Barbier, ancien Curé de Vic, m'a fourni un Mémoire.

VICTEUR (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ouen-de-Mimbré, l. $\frac{1}{4}$; Assé-le-Riboul, l. 2 $\frac{1}{2}$; Saint-Jean-d'Assé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Notre-Dame-des-Champs, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3 $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Victeur à Fresnai, M. l. 1 ; Alençon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 3 ; Gêvres, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Assé-le-Boisne, M. l. $\frac{3}{4}$; Fié, l. $\frac{1}{4}$; Petit-Oisseau, l. 1 ; Gênes-le-Gandelin, l. 1 ; S. Germain-de-la-Coudre, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. E. par un ruiſſeau, & à l'O. par pluſieurs petits courans d'eau & trois étangs.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 330 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Fontaine.

VIEUVI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mars-ſur-Colmont, l. 3 $\frac{1}{4}$, Grazé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Roueſſé, l. 5 $\frac{1}{4}$; Tennie, l. 2 $\frac{1}{2}$; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Vieuvi à Gorron, M. l. 1; Paſſais, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Fougerolle, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Landivi, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Montaudin, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Deſertine, l. 1; la Dorée, l. 1 $\frac{1}{4}$; Lévaré, l. 1; Hercé, l. $\frac{3}{4}$; l'Epinai-le-Comte, l. 1; S. Aubin-Foſſe-Louvain, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée du S. au N. E. par un petit ruiſſeau qui forme deux étangs, & du N. au S. O. par un autre.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a Communians.

Il y a à Vieuvi, la Chapelle de la Baconnière, eſtimée 25 liv., à la préſentation du Curé; & celle de S. Sébaſtien, eſtimée 15 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartenoit, en 1680, à Jean-Baptiſte, Marquis de Lévaré, qui mourut en 1684; elle appartient aujourd'hui à Madame la Marquiſe de Montécot.

VILLAINE-LA-CARELLE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Saone, l. 1; Dangeul, l. 1 $\frac{3}{4}$; Ballon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montreuil-ſur-Sarte, l. 3 $\frac{1}{4}$; Coulaine, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Villaine à Mamers, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Côme, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Alençon, M. l. 4; Beaumont, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Longis, l. $\frac{3}{4}$; Marollette, l. 1; Aillière, l. $\frac{3}{4}$; Neuchâtel, l. 1; le Val, l. $\frac{1}{2}$; Vezot, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. O. par un ruiſſeau qui forme un étang, & à l'E. par celui de Rutin, qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 7 à 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 300 Communians.

La première Meſſe des Dimanches eſt fondée pour 70 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de la Coulture.

VILLAINE-LA-GONAIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Seauſſé, l. 3 ¾; Mans, l. 3 ¾.

Il y a de Villaine à la Ferté, M. l. 1 ½; Montmiral, M. l. 3; Connerré, M. l. 2 ½; Vibraye, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 2 ¼; Lamenay, l. 1 ½; S. Jean-des-Echelles, l. 1 ½; Courgenard, l. 2 ¼; Cherré, l. 1 ¼; S. Martin-des-Monts, l. ¾; Boeſſé-le-Sec, l. ½; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1 ¼; Seaux, l. ¼; S. Maixent, l. 1 ¼; S. Quentin, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière d'Huiſne, à l'E. par un petit ruiſſeau qui forme un étang, & au S. par le ruiſſeau de Queune.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 330 Communians.

Environ l'an 1239, Gui Malemouche vendit au Chapitre de l'Egliſe du Mans, pour 25 liv. Mançais, la dîme de Villaine.

En 1280, Hugues, Seigneur de la Ferté-Bernard, reſtitua au même Chapitre les dîmes de Champaiſſant, de Villaine & de Heſlou, qu'il convient avoir uſurpées: le même jour il donna un acte, par lequel il reconnoît que le Chapitre lui a fait compter quinze livres. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame de Belleriant.

VILLAINE-LA-JUHEL, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y

rendre, il faut aller à S. Germain-de-Coulamer, l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Remi-de-Sillé, l. 2; Criffé, l. $\frac{3}{4}$; Domfront en Champagne, l. 2; Lavardin, l. 1; Mans, l. 3.

Il y a de Villaine à Bais, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Laffay, M. l. 4; la Pôté-des-Nids, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Gêvres, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Prez-en-Pail, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Crannes-fur-Fraubé, l. 1; Loufougère, l. 1; Champ-Genéteux, l. 2; Courcité, l. 1; Bourg-d'Averton, l. $\frac{1}{4}$; la Forêt-de-Pail, l. $\frac{1}{4}$.

Le Bourg eft fitué fur le ruiffeau de Merdereau, qui coule du N. E. au S. E. par O. Il y a encore d'autres petits ruiffeaux dans la Paroiffe, qui forment quatre etangs.

La Cure, eftimée 3000 liv., eft un Prieuré des Chanoines Réguliers de S. Auguftin, à la préfentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a Communians.

Il y a à Villaine la Chapelle de S. Jean, eftimée 10 l., à la préfentation du Procureur Fabricier de S. Georges.

Le fol produit du feigle, du froment, de l'avoine & du carabin. Il y a des landes & des bois.

Il y a marché à Villaine tous les lundis, & foire le 6 Décembre.

En 1587, le Roi Henri III, érigea Villaine en Marquifat, en faveur de Brandelis, de Champagne, pour relever nuement & en plein Fief du Château du Mans, à une feule foi & hommage. La Jurifdiction s'étend fur feize Paroiffes. En 1700. la Paroiffe de Villaine contenoit 340 feux, & payoit 5900 liv. de taille. *Mem. Miromenil, MS.*

Mathilde d'Angleterre, femme de Geoffroy le Bel, Comte d'Anjou & du Maine, donna à Juel II, de Mayenne, la Terre de Villaine, en reconnoiffanee des fervices qu'il lui avoit rendus à la prife de Domfront. Il y fit bâtir un Château. *Mém. Miromenil. MS. Courvaifier, p.* 71. *Ménage, Hift. de Sablé, p.* 185.

En 1419, Ambroife de Loré attaqua les Anglois, qui étoient à Villaine-la-Juhel, commandés par Gilbert de Giffale, Bailli d'Evreux; de Loré les mena d'abord fort mal; mais s'étant ralliés, comme ils étoient en bien plus grand nombre que les Manceaux, ils eurent tout l'avantage, & firent de Loré prifonnier. Il fut bientôt échangé. *Courvaifier, pag.* 671.

Le Marquifat de Villaine, appartient à M. de Choifeul, Duc de Praflin, à caufe de Anne Marie de Champagne Villaine, fon époufe. Voyez la généalogie de Choifeul-Praflin, à l'article de Sainte Suzanne.

La maison de Champagne est incontestablement une des plus nobles & des plus anciennes du Royaume : elle se prétend descendue de Thibault, Comte de Chartres, de Troyes & de Blois : Messieurs de Sainte-Marthe & Ménage contestent ce fait; mais il ne contestent pas que, Aremburge de Montmorenci, fut parente de Foulque Néra, Comte d'Anjou, qui la maria à Herbert I d'Arnai, Seigneur d'Arnai en Champagne, dont Herbert II, qui suit.

HERBERT II d'Arnai, dit Razorius, épousa la fille d'Isembar du Lude, dont Herbert III, qui suit.

HERBERT III de Champagne, Seigneur d'Arnai, Durtal, Bessé & Clairvaux, épousa Agnès de Matselon, dont Herbert IV, qui suit.

HERBERT IV de Champagne, Seigneur d'Arnai, Durtal, Matselon, épousa 1°. Jeanne de Sablé; 2°. Isabeau Goet, Dame du Porche Goet, dont Hugues, qui suit.

HUGUES de Champagne, Seigneur d'Avenai, Ravaudun, Parcé, Clairvaux & la Ferté, épousa Marguerite de Beaujeu, dont Jean, qui suit.

JEAN de Champagne, Seigneur de Ravaudun, Parcé, Clairvaux, la Ferté, &c. épousa Isabelle de Bareille, dont Brandelis I, qui suit.

BRANDELIS I de Champagne, Baron de la Suze, Basouge, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi & son Chambellan, Capitaine de cent hommes d'armes, Sénéchal & Gouverneur d'Anjou & du Maine, épousa Renée de Varie, dont Jean, qui suit; Guillaume, qui fut choisi pour un des sept tenans François, dans le combat ordonné par le Roi, contre sept Anglois ; il tua son adversaire.

JEAN II de Champagne, Viceroi de Naples, grand Maréchal d'Anjou, Prince de Montorio, Duc de Bari à Naples, épousa Ambroise de Crénon, Dame de Brovassin, Vallon, Crénon & Muigné, dont Pierre, qui suit; & Jean qui épousa Marie de Sillé, & qui fut père d'Anne, mariée à René de Laval, Baron de Rais. Cette Anne, après la mort de son petit fils, sans postérité, donna la Suze à Brandelis de Champagne, son cousin.

PIERRE de Champagne, Sire de Pescheveul, Vice-Roi de Naples, Prince de Montorio, Maréchal d'Anjou, à qui Louis, Roi de Sicile & de Jérusalem, Duc d'Anjou, Comte du Maine, &c. donna en 1426 la Chatellenie de

Villaine

Villaine, avec la tour & la forteresse, sous la réserve de l'hommage & droits anciens dûs à la Baronnie de Mayenne. *Mémoire de M. la Chaux, MS.*

Pierre épousa en 1451, Marie de Laval-Loué, dont Nicolas, qui suit; René aîné, Sire de Peschereul, tige des Seigneurs de Peschereul; Brandelis, tige des Seigneurs de la Suze; & Gui, tige des Seigneurs de Ravault.

NICOLAS de Champagne, Seigneur de Villaine-la-Juhel, épousa N.... dont Brandelis II, qui suit.

BRANDELIS II de Champagne, Marquis de Villaine. Seigneur de Thuré, Chambellan du Roi, Chevalier de ses Ordres, Capitaine de cent hommes d'armes, Maréchal de France par brevet, en faveur duquel le Roi Henri III érigea, en 1587, la Baronnie de Villaine en Marquisat, pour relever, nuement & en plein Fief, du Château du Mans, en une seule foi & hommage. Il épousa Anne de Féchal, Dame de Thuré, dont Hubert, qui suit.

HUBERT de Champagne, Marquis de Villaine & de Thuré, épousa 1°. Louise d'Arconnat; 2° Catherine de la Varenne-Sainte Suzanne, dont Brandelis René, qui suit; Hubert Jerôme; Louise-Marie, qui épousa Claude Marquis de Chamazel; Jeanne Pélagie; Anne; Marie-Françoise; Jaqueline; & Catherine-Angélique.

BRANDELIS René de Champagne, Marquis de Villaine, épousa Catherine-Thérèse le Royer, dont Anne-Marie, qui suit; & Catherine, qui fut mariée à Louis-César le Tellier de Louvois, Maréchal d'Estrées, morte sans enfans.

ANNE-MARIE de Champagne, épousa en 1732, César-Gabriel de Choiseul, Duc de Praslin en 1762, dont Arnauld-César-Louis, qui suit; Elizabeth-Céleste-Adelaïde, mariée en 1752 à Florent-Alexandre-Melchior, de la Baume d'Occors, Comte du Saint-Empire.

ARNAULD-CESAR-LOUIS, appelé Vicomte de Choiseul, né en 1735, épousa en 1754, Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort, fille de Louis, Comte de Lorges, dont Antoine-César, qui suit; César-Hyppolite; & N...morte en 1758, le lendemain de sa naissance.

ANTOINE-CESAR de Choiseul, Comte de Sainte-Suzanne.

Il y a dans la Paroisse de Villaine-la-Juhel, la Terre de Courteuvre, qui, en 1651, appartenoit à Hubert Vasse, Conseiller au Présidial du Mans, fils de Baptiste Vasse: cette Terre appartient aujourd'hui à M. des Bois, à qui elle est venue par héritage.

Dans le temps de la Ligue, le Château de Courteuvre fut pillé & brûlé avec tous les titres & papiers, par * * * Capitaine Ligeur, qui conduisit Pierre Vasse, Seigneur de Courteuvre, à Château-Gontier, où il le retint prisonnier & où il mourut. Barbe Trottin, veuve de Baptiste Vasse, fils dudit Pierre, & Hubert Vasse, leur fils, présentèrent requête au Roi Louis XIV, pour être rétablis dans leur noblesse : pourquoi le Roi adressa ses lettres-patentes aux Conseillers tenant la Cour des Aides à Paris, dans lesquelles le Monarque s'exprime comme en suite.

Louis par la grace de Dieu, &c. Barbe Trottin, veuve de feu Baptiste Vasse, Ecuyer-Seigneur de Courteuvre, & Hubert Vasse, Ecuyer, leur fils, notre Conseiller au Présidial du Mans, craignant qu'à faute de ne pouvoir assez prouver leur noblesse de cent ans .... à cause que leur Maison & Château de Courteuvre, dans lequel étoient tous les titres & papiers de leur maison, a été pillé & brûlé, & Pierre Vasse vivant, Seigneur dudit Courteuvre, beau-père & aîeul desdits exposans, pris prisonnier & mené en notre Ville de Château-Gontier, où il seroit décédé en prison .... pour raison de quoi le nommé * * * lors Capitaine-Ligueur, fut décapité en Grève, par Arrêt de notre Parlement de Paris.... Ils requièrent humblement nos Lettres à ce convenables. Pour ce, est-il que voulant favorablement traiter lesdits exposans, de l'avis de la Reine Régente, notre très-honorée Dame & Mère, les avons de notre grace Souveraine, pleine puissance & autorité Royale, dispensés & dispensons, relevés & relevons de rapporter tous les titres nécessaires, pour justifier la possession centenaire de leurdite noblesse, avant la derogation de laquelle ils ont obtenu nos Lettres de relief, ci attachées, èsquelles où vous trouveriez quelque difficulté, en tant que besoin est, ou seroit, les avons annoblis & annoblissons, de grace spéciale par ces présentes, signées de notre main ; voulons qu'ils jouissent des mêmes honneurs, priviléges, prérogatives, prééminences & exemptions que les autres nobles de ce Royaume ; car tel est notre plaisir. Donné à Paris le troisième jour d'Août, l'an de grace 1651, & de notre Règne le neuvième. Signé Louis ; Et plus bas, par le Roi, de l'avis de sa Mère ; de Loménie ; & scélé du grand Sceau de cire jaune : plus bas est écrit, par le Roi, la Reine Régente, sa Mère. de Loménie.

Nous ne connoissons plus de famille qui porte le nom

de Vasse, que M. Vasse, Avocat au Siège Présidial du Mans

Vasse porte dans ses armes d'azur à la face d'or, chargée d'un aigle éployé de sable, accompagné de trois étoilles d'argent, deux en chef, & une en poise.

VILLAVARD, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Trôo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Quentin-de-Varenne, l. 1 ½; Montreuil-le-Henri, l. 5; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Villavard à Montoire, M. l. 1; Vendôme, M. l. 2 ¼; Bessé, M. l. 3 ½; Lavardin, M. l. ½; Villerfaux, l. 1 ½; Houssé, l. ¼; S. Rimé, l. ½; Sanières, l. ¾; Ambloi, l. 1 ½.

Le Bourg est situé sur la rivière du Loir, qui coule du S. au N. par O.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 140 Communians.

En 1253, la femme de Guillaume Calu, homme d'armes, ratifia devant le Doyen de Trôo la vendition que son mari avoit faite au Chapitre du Mans de la dîme de Villavard. *Cartul. blanc du Chap. MS.*

En 1443, le Chapitre du Mans donna pour cinquante sols tournois de rente annuelle au Maître de la Maison-Dieu, ou Léproserie de Lavardin, dans le Doyenné de Trôo, la dîme qu'il possédoit dans la Paroisse de Villavard. *Cartul. blanc du Chap.*

Le sol produit du froment, du seigle, & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est bon.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Querrhoent. Voyez *l'article Montoire.*

VILLAINE-SOUS-LUCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Mans.

La Cure, estimée 1000 l., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 650 Communians.

La description topographique de Villaine, est la même que celle du Grand-Lucé, dont il n'est éloigné que d'un quart de lieue; ces deux Paroisses ont aussi le même Seigneur.

VILLEDIEU-EN-CHAMPAGNE, petit Bourg & Pa-

roiffe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il eft éloigné de fix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné, l. 3 $\frac{1}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans. l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Villedieu à Vallon, M. l. 2; Brullon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Conlie, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; la Suze, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Malicorne, M. l. 3; S. Pierre-des-Bois, l. $\frac{1}{2}$; S. Chriftophe, l. 1; S. Ouen en Champagne, l. 1; Chantenai, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, eftimée 400 liv., eft un Prieuré de l'Ordre des Chanoines de S. Auguftin, à la préfentation de l'Abbé de la Roë. Il y a 70 Communians. Les Chanoines Réguliers ont abandonné depuis long-temps ce petit bénéfice aux Prêtres Séculiers; il eft eftimé dans le Pouillé plus qu'il ne rapporte.

Le fol produit du froment, du méteil & de l'avoine; il y a quelques vignes, dont le vin eft de petite qualité.

Depuis que les Chanoines Réguliers ont abandonné cette Cure, le Seigneur Evêque du Mans y a pourvu & nommé les Curés.

La Paroiffe n'a qu'environ trois quarts de lieue de circuit.

La Seigneurie de Paroiffe eft annexée à celle de S. Ouen en Champagne, qui appartient à M. des Londes, Secrétaire du Roi.

M. le Gendre, Curé, m'a fourni un Mémoire.

VILLEDIEU, Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eft éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Vincent-du-Lorouer, l. 4; Brette, l. 4; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Villedieu à la Chartre, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Montoire, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Beffé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Lavardin, M. l. 4; Château-du-Loir, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; les Effarts, l. 1 $\frac{1}{4}$; Couture, l. 1; Tréhet, l. $\frac{1}{2}$; Châtillon, l. 1; les Pins, l. $\frac{3}{4}$; Marcé, l. 1; Montrouveau, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroiffe eft arrofée au N. par un ruiffeau,

La Cure, eftimée 400 liv., eft à la préfentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 800 Communians.

Il y a à Villedieu, la Chapelle de S. Laurent, eftimée 100 liv.

Le fol produit du froment, du feigle & de l'avoine; il y a des bois.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Querrhoent. Voyez *la Généalogie*, *à l'article Montoire*.

VILLEFAUX, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Trôo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller aux Roches-l'Evêque, l. 1 $\frac{3}{4}$; Bessé, M. l. 3; Challe, l. 6; Pontlieue, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Villefaux à Vendôme, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Montoire, M l. 2 $\frac{1}{4}$; Lavardin, M. l. 2; Ambloi, l. $\frac{3}{4}$; Sanières, l. 1; Villavard, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Rimé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Houssé, l. $\frac{3}{4}$; Thoré, l. 1; le Blésois, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de la Brisse.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 100 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & du carabin; il y a des landes au S.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Flines.

VILLIERS-CHARLEMAGNE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Election de Château-Gontier, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Brullon, l. 7; Vallon, l. 2 $\frac{3}{4}$; Souligné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Villiers à Laval, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Chemeré-le-Roi, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Mellay, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Château-Gontier, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; le Bignon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Maisoncelle, l. 1; Entrames, l. 1 $\frac{3}{4}$; Soussai, l. 1; S. Sulpice, l. 1; Ruillé-d'Anjou, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau qui forme un étang, à l'O. par un autre ruisseau, & au S. par la riviere de Mayenne.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Villiers, un Prieuré, estimé 930 liv., à la présentation de l'Abbé de Marmoutier; & la Chapelle de Montreuil, dédiée à S. André, estimée 65 liv.

En 1542, le Prieur de Villiers consentit qu'on augmentât l'Eglise Paroissiale.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de très-petite qualité. La

Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Montécler, à cauſe de Hyacinthe de Montécler, ſon épouſe & ſa couſine.

La Terre de Launay, au Maine, fut érigée en Marquiſat, ſous le nom de Montécler, en 1616, en faveur d'Urbain de Montécler, Baron de Charnai, à qui cette Terre étoit venue de Renée Nepveu, ſa Mère. Joſeph-François de Montécler, obtint en 1738, d'autres lettres qui ordonnèrent l'enregiſtrement des premières; elles furent enregiſtrées à la Chambre des Comptes, en 1739.

En 1515, René d'Antenai fit la foi & hommage à Jeanne de Bouger, Dame de Francaleu, de Villiers, Charlemagne & de S. Germain de l'Hommel, Vicomteſſe des Eſſarts, veuve de Jean du Bouchet, Seigneur de Puigoſſière & de la Chaſſeri.

En 1653, La Dame de la Chauvinière vendit à Charlotte de la Marselière, la Terre & Seigneurie de Villiers; & celle-ci la vendit à Hyacinthe de Quatre-Barbes, Seigneur de la Rongère, Père de Henriette-Antoinette, qui ſuit.

Henriette-Antoinette de Quatre-Barbes, fut mariée à François-Henri de Menon, Comte de Turbilli, dont Hiacinthe, qui ſuit.

Hyacinthe de Menon de Turbilli, fut mariée en 171.. à Joſeph-François Marquis de Montécler, mort en 1766, dont Hyacinthe-François Georges, qui ſuit; Joſeph-François Georges, Grand-Vicaire & Doyen de l'Egliſe d'Angers, né en 1724, mort en 1769; Henri-François, Chevalier de Malte, Capitaine de Dragons dans le Régiment de Beaufremont; Louis-Auguſtin, Chevalier de la Rongère, Enſeigne de Vaiſſeau, né en 1727; Jean-Gaſpard, né en 1733; Charlote-Hyacinthe, mariée en 1754, à M. de Lanteri; & Charlotte-Suzanne.

Hyacinthe-François-Georges, mort Maréchal-des-Camps & Armées du Roi, en 1764, avoit épouſé en 1740, Marie-Charlotte de Montulé, dont Hiacinthe, fille unique, qui ſuit.

Hiacinthe de Montécler, a été mariée en 1768, au Marquis de Montécler, couſin-germain de ſon père, ſeul fils du Comte de Montécler, qui demeure à Laval, & de N... Dame de la Rouſſardière, de Vautorte, &c.

Il y a dans la Paroiſſe de Villiers, la Terre de Mondot, qui appartient à M. le Comte de la Chaux, mari de la Dame qui m'a fourni beaucoup de Mémoires. Cette Terre a donné le nom à une ancienne famille, éteinte

dans le seizième siècle, le Fief de Mondot relève de celui de Cormerai, situé dans la même Paroisse.

En 1403, Aimeri de Mondot, traita avec les Paroissiens de Villiers, pour inhumer dans l'Eglise, Jeanne Dame de Mondot, sa mère.

GUILLAUME de Mondot, épousa Jeanne Roger, dont Aimeri, qui suit, dont on a parlé ci-dessus.

AIMERI de Mondot, épousa Jeanne d'Orrisse, dont Jean, qui suit; & Etienne, qui épousa Gilette de Brée, fille du Seigneur de Fromentière.

JEAN de Mondot, épousa en 1462, Anne de Jupille, dont Jean II, qui suit. Ambroise le Cornu, Seigneur du Parc & de la Courbe, & Marie de S. Benoît, promirent de les vêtir & entretenir dans leur Maison.

JEAN II de Mondot, épousa en 1502, Geneviève le Maire, fille d'Ambroise, Seigneur d'Urgé, & de Marie le Royer, dont Jean III, qui suit; François; & Gilles.

Jean III de Mondot, épousa en 1532, Jeanne Desprez, fille de Jean & de Jeanne de la Chapelle, dont Joachim, qui suit; Lancelot, mort sans alliance; Renée, mariée à René le Vervier, Seigneur du Coudrai; Barbe, mariée en 1565, à Jean du Bailleul, Seigneur de la Regellière; Renée, mariée en 1565, à Guillaume de Logé, Seigneur de la Helgrinière; & Marguerite, mariée en 1574, à François Hachard.

JOACHIM de Mondot, épousa Nicolle du Bailleul, dont cinq filles; Françoise, mariée en 1585, à Michel de Montreul. Voyez Vaujois, article de Neuilli; Ambroisine, Religieuse à Champigni; Samsonne, mariée à François, Seigneur de Coudehard; Florine, qui épousa en 1596, Jacques de Guerpel, Seigneur de S. Etienne, près Trun; & Madelaine, mariée en 1597, à Jean Malet.

Commerai est une Terre fieffée dans la Paroisse de Villiers, qui a donné son nom à une famille, qui l'a porté long-temps: ce Fief appartient aujourd'hui à M. le Comte de la Chaux, Seigneur de Vaujois, Mondot, &c. On voit encore à Cormerai les ruines d'un vieux Château.

En 1384, Marcé de Cormerai, rendit aveu à la Châtellenie de Mellai, pour son Fief de la grande Maillardière.

En 1494, André de Cormerai, transigea avec Jean du Bouchet, Seigneur de Villiers, pour la Chapelle de S.

André, édifiée dans l'Eglise de Villiers : Jean du Bouchet lui consentit la propriété de cette Chapelle, comme ayant été fondée par ses ancêtres, qui y avoient leur sépulture.

Le Pape Leon X accorda en 1514, indulgences pour dix quarantaines à ladite Chapelle, en faveur d'André de Cormerai, & d'Olive de Cheminart, sa femme.

En 1561, François de Sesmaisons, Marguerite Poyet, sa femme, & Jeanne de Cormerai, séparée de biens d'avec Guillaume de Baubigné, son mari, vendirent le Fief de Cormerai, à Joachim de Mondot, & Nicolle du Bailleul, sa femme.

En 1652, Marguerite du Bouchet, héritière de la Seigneurie de Villiers, par la mort de Joachim du Bouchet, son frère, fit rompre de nuit la balustrade qui séparoit la Chapelle de S. André, du reste de l'Eglise : Hervé de Montreul, Seigneur de Mondot, de la Chaux, &c. porta sa plainte au Juge de Château-Gontier ; & en 1697, après bien des procédures, M. de la Chaux fut confirmé dans la possession de cette Chapelle ; on y a construit un Autel, en 1668, où M. de Montreul, Seigneur de la Chaux, a fait mettre ses armes, & celles de la Dame Doynel, son épouse, *Mémoires de la Chaux*.

Guillaume Lesrat, ou Lérat, étoit né à Villiers : il fut 1°. Abbréviateur des Lettres de Chancellerie, sous le Pape Clément VII, & ensuite Conseiller au Grand-Conseil, Président & Lieutenant-Général au Siége Présidial d'Angers. *Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé MS.*

VILPAIL, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mont-Saint-Jean, l. 4 ½ ; Pezé, l. 1 ½ ; Neuville-Lalais, l. 1 ½ ; Aigné, l. 3 ; Mans, l. 2.

Il y a de Vilpail à Villaine-la-Juhel, M. l. 1 ½ ; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 ¼ ; Gêvres, M. l. 2 ¼ ; Prez-en-Pail, M. l. 1 ¾ ; Lassai, M. l. 3 ½ ; S. Cir, l. 1 ; Javron, l. 1 ; le Han, l. 1 ½ ; Crennes-sur-Fraubé, l. ¾ ; la Forêt de Pail, l. ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par deux petits ruisseaux, qui forment un étang, & à l'O. par le ruisseau de Frobé, & par trois petits courans d'eau.

La Cure est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Ré-

guliers de S. Augustin; elle est estimée 1000 liv., & à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 500 Communians. La Cure de Vilpail est possédée aujourd'hui par un Prêtre Séculier.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des montagnes & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Lonlai de Vilpail.

VIMARCÉ ou S. JEAN-DE-VIMARCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 ½; Cures, l. ½; Lavardin, l. 1 ¼; Mans, l. 3.

Il y a de Vimarcé à Sillé, M. l. 1 ½; Conlie, M. l. 3 ½; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 ½; Bais, M. l. 2 ¼; Evron, M. l. 3 ¼; Isé, l. 2; Sainte-Jame-le-Robert, l. 2 ½; Assé-le-Bellanger, l. 2; S. Georges-de-Fouletorte, l. 1 ¼, Rouessé, l. ¼; le Grez, l. 1; S. Pierre-la-Cour, l. ½; Saint Martin de Connée, l. ½.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Ponceau, & bornée par la forêt de Sillé, & au S. O. & à l'O. par les montagnes des Coévrons.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Chapitre de Sillé. Il y a 700 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Mademoiselle de Clinchamp.

VINCENT-DE-LA-CHARTRE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même.

La Cure, estimée 200, est à la présentation de l'Abbé de Vaas.

Le Topographique de cette Paroisse est le même que celui de la Chartre.

VINCENT-DU-LOROUER (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Brette, l. 4; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de S. Vincent au Château-du-Loir, M. l. 3 ¼;

la Chartre, M l. 3; Grand-Lucé, M. l. 1; Ecomoi, M. l. 4; Beſſé, M. l. 4; le Lorouer, l. $\frac{3}{4}$; Montreuil-le-Henri, l. 1 $\frac{1}{2}$; Villaine-ſous-Lucé, l. 1; Pruillé-l'Eguiller, l. 1 $\frac{1}{2}$; Jupille, l. 2; Beaumont-pié-de-Beuf, l. 2 $\frac{1}{4}$; Toiré, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chahaigne, l. 2; la Forêt de Berſay, l. $\frac{1}{4}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau, qui coule de l'E. à l'O. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Veuve, & au S. par un autre petit ruiſſeau.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à MM. de Lucé & des Hayes, par indivis.

VINCENT-DES-PRÉS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Aveines, l. $\frac{3}{4}$; S. Aignan, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Remi-des-Bois, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3.

Il y a de S. Vincent à S. Côme, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Mamers, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Aignan, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 3; Bonneſtable, M. l. 3; Champaiſſant, l. 1; S. Pierre-des-Ormes, l. $\frac{1}{2}$; S. Remi-des-Monts, l. $\frac{1}{2}$; Commerveil, l. 1 $\frac{1}{4}$; Monhoudou, l. 1 $\frac{1}{4}$; Moncé en Sonnois, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Dive.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Laumer de Blois. Il y a 600 Communians.

L'Egliſe eſt dédiée à S. Viventien : cette Egliſe n'étoit d'abord qu'une Chapelle, bâtie ſur le tombeau de S. Viventien ; elle fut changée en une Egliſe, à cauſe de la multitude des Pélerins, qui venoient demander l'interceſſion de ce ſaint perſonnage. L'Hiſtoire rapporte que S. Viventien fut aſſaſſiné ſur le bord d'une fontaine qui étoit au milieu d'un bois de ce canton, & que l'aſſaſſin jeta le corps de ce Saint dans la fontaine qu'on voit encore aujourd'hui, & qui eſt encore fréquentée par les infirmes qui viennent y chercher du ſecours. Du temps des guerres des Normands, le corps de S. Viventien fut tranſporté à S. Laumer de Blois. S. Viventien vivoit ſous le Pontificat de l'Evêque S. Principe, qui ſiégea au Mans depuis environ 511 juſqu'en 515. *Courvaiſier*, *p.* 112. *Bondonnet*, *p.* 156, *Cenomania. MS.*

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1224 juſqu'en 1255, retira de Robert de Dangeul, la dîme de S. Vincent-des-Prés, & l'aſſigna au Chapitre de ſon Egliſe, pour la célébration de ſon anniverſaire;

cette destination n'ayant point été employée dans son testament, Guillaume Roland & Geoffroi Freslon, ses successeurs, s'en emparèrent, & la réunirent au Domaine de leur Evêché : mais ce dernier ayant été informé de l'intention du donateur, la remit avec les arrérages en la possession du Chapitre, à la charge que lorsque l'Evêque assisteroit à la Messe de l'anniversaire, il auroit la même distribution qu'un Chanoine. *Courvaisier, p. 521. Cartul, blanc du Chap.*

En 1274, Jean d'Arné l'ancien & son Neveu, vendirent au Chapitre de l'Eglise du Mans, un droit de dîme, & la troisième partie des pailles qu'ils avoient dans la Paroisse de S. Viventien, pour 25 liv. tournois. *Cartul, blanc du Chap.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine : il y a des bois.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux héritiers de M. Buguet, en son vivant, Secrétaire du grand Maître des Eaux & Forêts.

VIRÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 2 ; Crannes, l. 1 $\frac{3}{4}$; Rouillon, l. 3 ; Mans, l. 1.

Il y a de Viré à Brullon, M. l. 1 ; Sablé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Sainte-Susanne, M. l. 3 ; Balée, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Loué, M. l. 2 ; Joué-en-Charnie, l. 1 $\frac{1}{2}$; Torigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sauge, l. 2 ; Cossé en Champagne, l. 1 ; S. Denis-d'Orque, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Trulon, & à l'E. par celui de Poil.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 540 Communians.

Il y a à Viré, la Chapelle du Château, estimée 100 liv., à la présentation du Seigneur.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine, du chanvre & du lin ; il y a des bois taillis. Il y a sur le ruisseau un moulin à blé, & dans la Paroisse un fourneau à briques & à chaux. Le gibier, sur tout la perdrix rouge, y est assez abondant.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château ; elle a été possédée à la fin du quinzième siècle & au commencement du seizième, par Pierre de Courthardi, Premier Président du Parlement de Paris ; elle a passé depuis dans la Maison de Sassenage, qui l'a possédée long-temps. Elle

fut vendue à M. d'où elle est venue par héritage à MM. Maulni, Conseiller au Présidial du Mans, & Vasse, Avocat au même Siége, & à M. Renusson de la Rongire, de la Ville de Laval. Ces Messieurs l'ont vendue à

Feu M. Sallion, Curé; m'a fourni un Mémoire.

VIVIERS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Amné, l. 3 ½; Fay, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Viviers à Sainte-Susanne, M. l. 1 ½; Loué, M. l. 3; Evron, M. l. 2 ½; Conlie, M. l. 4 ¼; Monseurs, M. l. 4 ¼; Torcé, l. demi-quart, Voutré, l. 1; Chame, l. 1 ¼; Etival, l. 1; Neuvillette, l. 1.

La Paroisse est arrosée au N. N. O. par deux étangs, & à l'O. par un autre: ces étangs forment plusieurs courans d'eau.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 600 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des montagnes, des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Portail.

VIVOIN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chevain, l. 1 ½; Sainte-Jame-sur-Sarte, l. ¾; Mans, l. 3 ½.

Il y a de Vivoin à Beaumont, M. l. ½; Fresnai, M. l. 2 ½; Ballon, M. l. 2; René, M. l. 1 ½; S. Aignan, M. l. 3 ¼; Doucelle, l. ¼; Juillé, l. ¼; Maresché, l. ½; Meurcé, l. ¼.

Le Bourg est situé sur la rivière de Sarte. La Paroisse est arrosée à l'E. par un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Prieur du lieu. Il y a 700 Communians.

Il y a à Vivoin, le Prieuré, estimé 3600 liv., à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. On ne connoit ni le fondateur, ni le temps de la fondation de ce Prieuré. Il y a aussi la Chapelle de S. Michel du Pré, estimée 60 liv; celle de la Navardière, estimée 25 liv; celle de S. Germain, autrement, la Confrèrie de Vivoin, estimée 80 liv., à la présentation du Curé & du Procureur de Fabrice;

celle dite la feconde Paroiffe de S. Germain, eftimée 60 liv., à la même préfentation ; & l'Aumônerie, eftimée 25 liv. : cette Aumônerie, ou Hôpital, fut fondée en 1239, par Jean Hirbec & fa femme, du confentement du Prieur, à condition que la collation de la Chapelle lui appartiendroit ; la fondation fut approuvée & confirmée par l'Evêque Gui de Laval, qui fe retint le droit d'y nommer un Adminiftrateur & Procureur, pour veiller au bien des Pauvres, & fur les Frères & les Sœurs que l'on commettroit au gouvernement de cet Hôpital, qui devoit être réglé fuivant les Statuts des Ardens, & de N. D. de Coeffort. *Courvaifier. p. 569.*

Raoul de Beaumont, Vicomte du Mans, qui vivoit en 1058, donna aux Moines de Marmoutier, l'Eglife de Vivoin ; cette donation fut confirmée en 1063, par Geoffroi de Beaumont, fon fils. *Ménage Hift. de Sablé, p. 24.*

Jacques de Courthardi, Scolaftique, & depuis Archidiacre de l'Eglife du Mans, frère de l'illuftre Pierre de Courthardi, premier Préfident du Parlement de Paris, dont il a été parlé aux articles de Chemiré le Gaudin & de Viré, poffédoit le Prieuré de Vivoin ; il l'augmenta d'un fpacieux logement, pour lui & fes fucceffeurs : on y voit fes armes, qui font de fable à deux épées d'argent, les gardes en haut & les pointes croifées. Ce Jacques de Courthardi fit auffi bâtir la Maifon du Chapitre, dite des Morets, prefque vis-à-vis la grande porte de l'Eglife Cathédrale. *Menage Hift. de Sablé, p. 759.*

Il y a à Vivoin une Eglife Succurfale, nommée Congé des Guérets : il y a 200 Communians.

Le fol produit du froment, du feigle & de l'avoine.

En 1431 ou 32, il y eut à Vivoin, un rude combat entre les François & les Anglois, où les François eurent d'abord du deffous, où le brave de Loré fut fait prifonnier ; mais ayant reçu du fecours, ils donnerent tête baiffée fur l'ennemi, délivrèrent de Loré, & mirent les Anglois en fuite. *Courvaifier, p. 693.*

La Seigneurie de Paroiffe eft annexée au Prieuré.

ULFACE (S.), Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eft éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courgenart, l. 1 $\frac{1}{2}$; Beillé, l. 4; Fatines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Ulface à la Ferté, M. l. 3; Auton, M.

$1\frac{1}{2}$; Montmirail, M. l. $1\frac{3}{4}$; Vibraye, M. l. 3; Dolon, M. l. $5\frac{1}{4}$; S. Bomer, l. $\frac{1}{4}$; Teligni, l. $\frac{1}{2}$; Greez, l. $\frac{3}{4}$; le Bléſois, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Doyen de Nogent. Il y a 450 Communians.

Il y a à S. Ulface, le Prieuré, eſtimé 300 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture ; La Chapelle, ou Collége de Sainte Barbe, fondée vers l'an 1500, par Jean de Saint-Père & Béatrix de Montfaucon, ſon épouſe, Seigneurs de Courtangis. La fondation porte qu'on y fera un Office entier & quotidien ; cet Office a été réduite à deux Meſſes hautes, Vigiles des morts, le Répons *Subvenite*, par chaque ſemaine. Cette Chapelle eſt eſtimée 200 liv. : elle eſt poſſédée par quatre Chapelains, dont le Curé de S. Ulface en eſt un de droit, les trois autres ſont nommés par le Seigneur. Au côté gauche du Sanctuaire de l'Égliſe, eſt une eſpèce de tombeau, avec cette inſcription : *Venerandum Sepulcrum Beatiſſimi Ulfacii.*

Il n'y a qu'un tiers du ſol de la Paroiſſe qui ſoit bon, & qui rapporte du froment ; les deux autres tiers conſiſtent en terres ſabloneuſes & bruyères, qui produiſent peu de ſeigle & du carabin. On emploie la marne dans certains cantons, mais elle n'eſt pas de bonne qualité.

La rivière de Braye, dont les ſources ne ſont diſtantes que d'une lieue, fait tourner dans la Paroiſſe trois moulins à bled, & ne nourrit que de l'anguille & des écreviſſes.

L'étang de la Carliére entretient auſſi un moulin à bled à l'extrêmité de la Paroiſſe.

La Paroiſſe de S. Ulface contient douze métairies & vingt-quatre bordages, & a environ deux lieues & demie de l'E. à l'O. & demie lieue du N. au S.

La Seigneurie de Paroiſſe fait partie de celle de Montmirail, qui appartient à M. de Guilbon. Il y a un vieux Château ruiné.

La Paroiſſe relève en ſeconde inſtance de Montmirail & de Gueuville.

La Seigneurie de Montmirail étoit poſſédée anciennement, par Guillaume Goüet, qui étoit Seigneur des cinq Baronnies du petit Perche ; ſavoir, Montmirail, la Bazoche, Authon, Brou & Alluyes ; c'eſt ce qu'on appelle le Perche Goüet, petit canton borné par le Maine, le grand Perche, la Beauce & le Bléſois, & régi par une coutume particulière.

En 1470, Montmirail appartenoit à Jacques de Luxem-

bourg, & après lui, à René de Bruge, Seigneur de la Gratas, qui le vendit à N... Pérault, Préſident à la Chambre des Comptes, qui légua cette Seigneurie à M. le Prince de Conti, d'où elle paſſa, pour ſes remplois, à Madame la Princeſſe de Conti, légitimée de France, qui la vendit, en 1719, à Michel Haret de Neuilli, Ecuyer Secrétaire du Roi, qui fit M. de Guillebon, ſon neveu, ſon légataire univerſel.

S. Ulface eſt un de ces Saints ſolitaires qui s'établirent dans le Maine, ſous le Pontificat de S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515, juſqu'à 560. *Courvaiſier, page 529.*

Nicolas l'Herminier, Docteur de Sorbonne, Chanoine, Théologal & Archidiacre de l'Egliſe du Mans, naquit à S. Ulface en 1657 : on a de lui un Cours de Théologie Scholaſtique, en ſept volumes *in*-8°. & trois volumes *in*-12. ſur les Sacremens. Son Traité de la grace fit beaucoup de bruit, & il fut cenſuré par quelques Evêques. l'Herminier mourut à Paris en 1735.

M. Pean, Curé, m'a fourni un Mémoire.

VOIVRES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, au S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Petit-Saint-Georges, l. 2; Mans, l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de Voivres à Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Malicorne, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Fillé, l. 1; Spai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Eſtival-le-Mans, l. $\frac{1}{4}$; Louplande, l. $\frac{1}{4}$, Roezé, l. $\frac{3}{4}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau d'Orne, qui coule du N. E. au S.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Pierre du Mans. Il y a 250 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin; il y a des vignes, dont le vin eſt de petite qualité, il y a auſſi des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre de la Baronnie de Louplande, qui appartient à M. le Comte de Villaine. Voyez *la Généalogie, à l'article Louplande.*

Il y a dans la Paroiſſe de Voivres, la Terre fieffée de la Cheſnais, dont dépendent de bons taillis. Cette Terre appartient à M. de la Rouſſière.

VOLNAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de

Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 4 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Volnai à Montfort, M. l. 3; Dolon, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Bouloire, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Torigné, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Mars-de-Loquenai. l. 1 $\frac{1}{4}$; Surfond, l. 1; Ardenai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Parigné-l'Evêque, l. 2; Challe, l. 1; Villaine-sous-Lucé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Tiesson, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 750 Communians.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Hune.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

L'Evêque Avesgaud, qui siégea au Mans depuis 994 jusqu'à 1036, donna aux Religieux de l'Abbaye de la Coulture, le droit d'autel qu'il percevoit sur plusieurs Eglises, entre autres, sur celle de Volnai, pour les obliger de chanter matines tous les ans dans l'Eglise de S. Julien, le jour de la Fête de ce Saint, & de prier Dieu pour les Evêques & les Chanoines de la Cathédrale, lorsqu'ils viendroient à mourir. *Courvaisier, page 333.*

En 1288, Charles de Valois, Comte d'Anjou & du Maine, accorda aux Religieux de la Coulture la permission de tenir foire une fois par an à Volnai. *Courvaisier, page 539.*

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye de la Coulture.

VOUTRÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Julien en Champagne, l. 5; Chaufour, l. 1 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Voutré à Evron, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Sainte-Susanne, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Monseurs, M. l. 4; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Conlie, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Georges-de-Fouletorte, l. 1; Assé-le-Bellanger, l. $\frac{3}{4}$; Viviers, l. 1; Torcé, l. 1; Parennes, l. 1 $\frac{1}{4}$; Rouessé, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt-Neuve, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Erve, & au S. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 650 Communians.

Il y a à Voutré, la Chapelle de la Glardière, estimée 110 liv.;

110 liv. ; la Prestimonie Landron, estimée 20 liv. ; & celle de l'Hermitage, estimée 35 liv.

Le sol produit du seigle, du froment & du carabin. Il y a dans la Paroisse plusieurs montagnes, & entre autres, une partie de celles des Coévrons.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame Deshans.

VOUVRAI-SUR-HUISNE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort ; Election du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller a Beillé, l. $\frac{1}{2}$; Fâtines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Vouvrai à Connerré, M. l. 1 ; Montfort, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Torigné, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Dolon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Seaux, l. $\frac{3}{4}$; S. Hilaire-le-Lierru, l. $\frac{1}{2}$; Tuffé, l. $\frac{1}{4}$; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1 $\frac{1}{2}$; Duneau, l. $\frac{1}{2}$; le Luard, l. $\frac{3}{4}$; Bouair, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Le Bourg est situé sur la rivière d'Huisne, qui coule du N. E. au S. O.

La Cure, estimée 500 liv., est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 100 Communians.

Il y a au Château, une Chapelle fondée, à la présentation du Seigneur.

Le sol produit du froment, du seigle & du méteil. Il n'y a dans la Paroisse que cinq métairies & trois bordages. La rivière nourrit d'excellent poisson. La perdrix rouge & grise y est assez abondante & de bonne qualité. Les lievres & les lapins sont mauvais, parce qu'ils mangent du buis, dont la montagne est couverte. Chaque fermier nourrit un petit troupeau de brebis, dont la laine est excellente.

On tire à dix-huit pieds de profondeur, dans un côté de la montagne, de très-bonne pierre de taille. M. le Prieur en a une carrière, dont il fait tirer de la pierre qui se travaille parfaitement sous le ciseau. Les bancs de cette pierre sont de différentes épaisseurs. On en tire des Blocs qui cubent huit, neuf, même jusqu'à douze pieds, & quelquefois davantage.

Il y a à Vouvrai, deux fourneaux à Chaux. On casse la pierre pour la mettre dans le fourneau, de la grosseur, à peu-près, d'un œuf, & on se sert de charbon pour la cuire.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Fontenaille, qui appartient à M. Pierre René des Mazis, &qui relève de la Baronnie-Pairie de la Ferté-Bernard.

La Seigneurie de Vouvrai a été possédée anciennement par la Maison des Haïes de Cry, d'où elle a passé en celle de Laval-Bois-Dauphin, & ensuite vendue par décret sur le fils du Maréchal-Bois-Dauphin, & adjugée à Louis d'Albert, Duc de Luisnes, dont le fils la vendit à Jean-Jacques Dyel, Comte de Sorel, qui étant mort sans enfans, l'a laissée à Louis-François Dyel, Marquis du Parquet, son neveu; ce dernier la vendit à Pierre des Maxis, Sieur de la Varenne, Ancien Capitoul de Toulouse; d'où elle a passé à M. des Mazis, son fils unique.

Il ya à Vauvrai, le Fief du Poirier, qui appartient à M. de Laval.

Il y a dans un champ éloigné d'environ cent pas de l'Eglise, quatre pierres posées sur le côté, couvertes d'une autre pierre d'une grosseur & d'une largeur considérable; ce qui forme une espèce de chambre capable de contenir dix à douze personnes : ce champ se nomme le champ de la pierre couverte. On croit que lorsque quelqu'officier de distinction mouroit dans une bataille, on lui élevoit ces sortes de tombeaux, qui ne sont pas rares dans le Maine. On en voit aussi un à Duneau, Paroisse voisine de Vouvrai.

M. Pasquier, Prieur-Curé de Vouvrai, m'a fourni un Mémoire.

VOUVRAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Quincampoix, l. $1\frac{3}{4}$; Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. $\frac{1}{2}$; Marigné, l. $1\frac{3}{4}$; Pontlieue, l. $3\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Vouvrai au Château-du-Loir, M. l. $\frac{3}{4}$; la Chartre, M. l. $2\frac{3}{4}$; Grand-Lucé, M. l. $3\frac{3}{4}$; Ecomoi, M. l. $4\frac{3}{4}$; Marçon, l. 1; Sainte Cécile, l. $\frac{3}{4}$; Flée, l. 1; Luceau, l. $1\frac{1}{4}$; Benne, l. 1; Dissai, l 1; la Touraine, l. $1\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par la rivière du Loir, au N. N. E. par le ruisseau de Dinan, & à l'O. par un petit courant d'eau, qui forme un étang.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Martin de Tours. Il y a 600 Communians.

Il y a à Vouvrai, le Prieuré de Cohémon, pour Religieuses, estimé 900 liv., à la présentation de l'Abbesse du Ronceray d'Angers.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine;

il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de très-bonne qualité.
La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Lusignan.

YVRÉ-L'EVÊQUE, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue.

Il y a d'Yvré à Montfort, M. l. 2 ¼; Torigné, M. l. 4; Connerré, M. l. 3 ¼; Pontlieue, l. 1 ¼; Changé, l. ¼; Champagné, l. ¼; Sargé, l. ¼.

Le Bourg est situé sur la rivière d'Huisne, qui coule du N. E. au S. O.

La Cure, estimée 1500 livres, est à la présentaion du Seigneur Evêque du Mans. Il y a Communians.

Il y a Yvré, la Chapelle des petites écoles, fondée par Ambroise le Gras; celle des Chereaux (ou Charreaux), estimée 110 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de la Chicotière, estimée N. à la même présentation; celle de Foucherrier, estimée 120 liv., à la même présentation; celle de Montri, estimée 400 liv., à la même présentation; & celle de la Terre d'Auvours, estimée 20 liv., à la présentation du Seigneur de cette Terre: cette dernière fut décrétée en 1560.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine & du chanvre; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de bonne qualité. La rivière d'Huisne nourrit de fort bon poisson, carpe, brochet, perche & truites.

Il y a à Yvré, l'Abbaye de Lépau & le Prieuré de S. Blaise. L'Abbaye de Lépau, en latin, *de pietate Dei*, est possédée par des Religieux de Citeaux, Bernardins. En 1199, Artus, Duc de Bretagne, neveu & héritier de Richard I, Roi d'Angleterre, donna aux Frères de la Maison de Coeffort, le terrein de Lépau, (*de Spallo*) qui contenoit environ quarante-six acres de bois, sept acres de pré & deux acres de jardins: mais Artus ayant été assassiné par Jean sans Terre, son oncle, Berengère, fille de Sanche, Roi de Navarre, veuve dudit Richard premier, obtint de S. Louis, en 1228, le lieu de Lépau, & y fonda un Monastère en 1229, après avoir dédommagé les Frères de la

Maison de Coeffort ; cette fondation fut confirmée par le Roi S. Louis, en 1230. L'Evêque Geoffroi de Laval, qui siégea au Mans depuis 1231 jusqu'à 1234, consacra l'Église de ce Monastère, & la dédia à la Sainte Vierge & à Saint Jean-Baptiste ; la Reine Berengère fondatrice, y fut inhumée.

1. Jean fut le premier Abbé de Lépau ; son corps fut inhumé dans le Chapitre, vis-à-vis la chaire : on y mit une épitaphe.
2. Guillaume, 1244.
3. Hamon, 1277.
4. Pierre, 1305.
5. Guillaume de Beaumont, mort en 1336. On lui a mis une épitaphe.
6. Nicolas, en 1361. Le Monastère de Lépau fut détruit, pour la plus grande partie, par les habitans du Mans, qui appréhendoient que les Anglois ne s'en emparassent pour leur servir de fort. Le Roi Charles IV, dit le Bel, imposa une taille sur la ville du Mans, pour réédifier ce Monastère.
7. Jean, mort en 1395.
8. Pierre Bacon, 1400.
9. Jean.
10. Jacques, 1415. Après Jacques, il y a eu quatre Abbés, dont on ignore le nom.
15. Guillaume de Bonneville, rebâtit l'Église ; il mourut en 1444.
16. Jean, 1465.
17. Jean Tafforeau, fut nommé Abbé en 1479. Il eut pour contendans Thomas de Capitaneis, de l'Ordre de S. Dominique, Confesseur du Roi, & Jean Bertran : il portoit dans ses armes écartelé d'azur à une fleur-de-lys d'or & d'argent à un lion de sable ; dans la suite, le Monastère a adopté pour lui ces armes.
18. Matthieu Macepetiot ; Jean de la Taille lui disputa inutilement le titre de cette Abbaye ; il vivoit encore en 1506.
19. Jean Aubinière.
20. Jean Cheval, vivoit encore en 1555.
21. François Menaut.

Abbés Commendataires.

22. Pierre le Caneux, premier Abbé Commendataire, se démit de son Abbaye.

23. Pierre de Gondi, Evêque de Paris, Cardinal en 1587, mort en 1616.
24. Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris; il permuta avec
25. Léonor d'Estampes de Valançai, qui fut Archevêque de Rheims.
26. Nicolas Brûlart de Silleri, 1651. Il quitta cette Abbaye.
27. Léonor Brûlart de Silleri, 1684, mort en 1699.
28. Louis de la Vergne de Tressan, Archevêque de Rouen, mort en 17
29. .... Je ne sai qui il étoit.
30. Du Hardas de Hauteville, 1733; Abbé actuel. *Cenomania MS.*

L'Abbaye de Lépau est estimée 4000 liv. & le Couvent 6000 liv. Le Prieuré de S. Blaise étoit d'abord un Hôpital, fondé entre le clos de Roxane & celui de Douce-Amie, par Hugues, Comte du Maine, pour retirer les vignerons malades; cette Maison ayant été ruinée pendant les guerres de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie, on transporta les matériaux en un lieu voisin, où l'on bâtit une Chapelle en l'honneur de Saint Blaise; ce fut un Prieuré, dont la présentation appartenoit aux Religieux de Château-en l'Hermitage, & qui vient d'être réuni au Séminaire de S. Charles du Mans.

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097, jusqu'à 1125, voyant que sa Maison de Coulaines avoit été entièrement détruite par Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, son ennemi, fit dresser dans son Domaine d'Yvré, une petite habitation, pour y aller quelquefois goûter le repos de la solitude. *Courvaisier, p.* 410.

L'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145, jusqu'à 1187, accrut le Domaine d'Yvré de deux moulins qu'il acheta. *Courvaisier, p.* 449.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255, augmenta les bâtimens d'Yvré.

L'Evêque Geoffroi d'Assé, qui tint le siége depuis 1269 jusqu'à 1277, bâtit au Château d'Yvré, une belle Chapelle voûtée. *Cenomania, MS.*

Denys Benaiffon, qui fut Evêque du Mans, depuis 1296 jusqu'à 1299, rebâtit la Maison Episcopale d'Yvré, qui avoit été ruinée pendant les troubles qui arrivèrent sous le Pontificat de ses prédécesseurs, & fit construire deux moulins sur la rivière d'Huisne. *Courvaisier, p.* 546.

Le Château d'Yvré ayant été entièrement démoli pendant les guerres des Normands-Anglois, l'Evêque Adam

Chastelain, qui occupa le siége du Mans depuis 1398 jusqu'à 1438, craignant qu'après sa mort, on n'obligea ses héritiers à le rebâtir, s'adressa au Pape Boniface IX, qui commit les Abbés de S. Vincent & de Beaulieu, pour descendre sur les lieux, & ordonner ce qui seroit nécessaire. Ces deux Commissaires reçurent les offres de l'Evêque, par lesquelles il s'obligeoit de faire rebâtir les granges, étables, & quelques maisons pour loger les Fermiers, ou les Receveurs. *Courvaisier, p. 651.*

Le Cardinal Evêque, Philippe de Luxembourg, qui siégea au Mans depuis 1477 jusqu'à 1519, fit bâtir le Château d'Yvré, tel à peu-près qu'il est aujourd'hui, du-moins quant à la carcasse. Les Evêques qui lui ont succédé, ont fait de ce Château leur Maison de Campagne, & y ont fait des embellissemens. Monseigneur de Grimaldi, entr'autres, l'a décoré d'un magnifique portail d'entrée, & a bien embelli le parc, qui est d'une grande étendue.

Le Cardinal Evêque Jean du Bellai, qui posséda l'Evêché du Mans, depuis 1547 jusqu'à 1556, fit bâtir à Yvré un pont de pierres sur la rivière de Sarte. *Courvaisier, page 834.* On vient, dans l'année 1713, d'y en construire un de bois, l'ancien de pierres étant en ruine. Le Conseil du Roi a ordonné qu'on feroit un nouveau chemin royal du Mans à Paris, lequel passe par le bourg d'Yvré, & est tracé & l'ouvrage bien avancé, depuis le Mans jusqu'à Yvré.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Evêché du Mans, par le Fief de Touvoye, dont la Jurisdiction est exercée au Palais Royal du Mans. Le Château de Touvoye est situé dans la Paroisse de Savigné-l'Evêque.

Il y a dans la Paroisse d'Yvré le Bois de Montfort, qui est du temporel de l'Evêché, & qui contient 176 arpens.

La Terre & Fief de Vaux, qui appartiennent à M. de Landemont, sont situés dans la Paroisse d'Yvré. Le Seigneur de cette Terre est obligé d'aider à porter le Seigneur Evêque du Mans, lors de sa première entrée dans son Eglise Cathédrale.

Il y a dans la même Paroisse la Terre & Fief d'Auvour, qui appartiennent à M. de Caillau, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis.

Le Roi Henri IV logea au Château d'Yvré le 27 Novembre 1589, d'où il partit le lendemain, & vint loger dans l'Abbaye de la Coulture, pour se rendre maître de la Ville du Mans. *Trouillard, Comtes du Maine, p. 191.*

YVRÉ-LE-POLIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnage, l. 2 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a d'Yvré à Ecomoi, M. l. 1 $\frac{1}{4}$, la Suze, M. l. 2; Malicorne, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Pontvalain, M. l. 2; S. Bié, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Ouen-en-Belin, l. 1; S. Gervais-en-Belin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Parigné-le-Polin, l. $\frac{1}{4}$; Cérens, l. 1; Oyſé, l. $\frac{1}{4}$; Requeil, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau, & à l'O. par celui de Feſſard.

La Cure, eſtimée 1100 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 800 Communians.

Il y a à Yvré, la Chapelle de la Rondelière, eſtimée 80 liv., à la préſentation du Prieur de Château-en-l'Hermitage; & celle de la Touche, eſtimée 150 liv.

L'Évêque Hugue de Saint-Calais, qui ſiégea au Mans depuis 1136 juſqu'à 1144, donna à l'Abbaye de la Coulture le droit de préſenter la Cure d'Yvré. *Courvaiſier page* 437.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de la Touche, qui appartient, par acquiſition, à la Dame Maulni, veuve Caillau.



ITINÉRAIRE MANCEAU,

SUIVANT LA NOUVELLE CARTE DU MAINE,

Dressée par M. JANVIER, Curé de Changé, pour l'Almanach ou Calendrier du Maine de l'année 1774.

Où l'on trouve les grandes Routes Royales, actuellement exécutées, qui conduisent de la Ville du Mans aux principales Villes de la Province, & d'une Ville à une autre, avec les distances d'un lieu à l'autre. L'on y trouve aussi les grandes Routes Royales, qui ne sont que tracées, & non encore exécutées.

Il ne faut pas regarder comme une contradiction la différence des distances d'un lieu à l'autre, qui se trouve dans cet Itinéraire, avec celles du Dictionnaire Manceau. Celles-ci ont été tirées de la grande Carte du Maine, dressée par JAILLOT, & celles de cet Itinéraire ont été mesurées sur la petite Carte de M. JANVIER.

Grandes Routes Royales du Mans aux principales Villes de la Province.

ROUTE du Mans à Laval, l. 14 ½. Il faut aller du Mans à Chaufour, l. 2 ½; Coulans, l. 1; Longne, l. 1 ¼; Chassillé, l. ½; Joué, l. ¼; S. Denis-d'Orque, l. 1; S. Jean-sur-Erve, l. 1 ¾; Vaige, l. 1 ¼; Sougé, l. 1 ½; Laval, l. 3.

Route du Mans au Château-du-Loir, l. 7 ½. Il faut aller à Pontlieue, l. ½; Ecomoi, l. 3 ½; Château-du-Loir, l. 3 ½.

Route du Mans au Grand-Lucé, l. 5 ¼. Il faut aller à Parigné-l'Evêque, l. 3; Grand-Lucé, l. 2 ¼.

Route du Mans à Bellême, l. 9 $\frac{1}{4}$. Il faut aller à Savigné-l'Evêque, l. 2 $\frac{3}{4}$; Beaufai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Bonnestable, l. 1; S. Côme, l. 2; Bellême, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Route du Mans à Alençon, l. 9 $\frac{1}{2}$. Il faut aller à la Basoge, l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Marceau, l. 1 $\frac{3}{4}$; Beaumont-le-Vicomte, l. 1; Alençon, l. 4 $\frac{1}{2}$.

Route du Mans à la Flèche, l. 8 $\frac{1}{4}$. Il faut aller à Pont-lieue, l. $\frac{1}{2}$; Arnage, l. 1 $\frac{1}{4}$; Guécelard, l. 1 $\frac{1}{2}$; Clermont, l. 4; la Flèche, l. 1.

Routes Royales d'une Ville à l'autre.

Route de Mayenne à Domfront, l. 6 $\frac{1}{4}$. Il faut aller de Mayenne à Ambrière, l. 2; S. Brice, l. 3 $\frac{1}{2}$; Domfront, l. $\frac{3}{4}$.

Route de Mayenne à Ernée, l. 4 $\frac{1}{2}$. Il faut aller de Mayenne à S. Georges de Butavant, l. 1; Vautorte, l. 2; Ernée, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Route de Mayenne à Alençon, l. 11 $\frac{1}{4}$. Il faut aller de Mayenne au Ribai, l. 3 $\frac{1}{2}$; Javron, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Cir-en-Pail, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pré-en-Pail, l. $\frac{3}{4}$; Alençon, l. 4 $\frac{1}{4}$.

Route de Mayenne à Laval, l. 5 $\frac{1}{2}$. Il faut aller de Mayenne à Moulai, l. $\frac{1}{2}$; Martigné, l. 1 $\frac{3}{4}$; Laval, l. 3 $\frac{1}{4}$.

Route de Laval à Sablé, l. 8. Il faut aller de Laval à Forcé, l. 1; Mellai, l. 3; Sablé, l. 4.

Route du Château-du-Loir à Bessé, l. 6. Il faut aller du Château-du-Loir à Marçon, l. 1 $\frac{3}{4}$; la Chartre, l. 1; Poncé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Lavenai, l. $\frac{3}{4}$; Bessé, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Route du Château-du-Loir au Lude, l. 3 $\frac{1}{4}$. Il faut aller du Château-du-Loir à Montabon, l. $\frac{1}{2}$; Vaas, l. $\frac{1}{2}$; le Lude, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Route d'Alençon à Bellême, l. 7. Il faut aller d'Alençon à Neuchâtel, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mamers, l. 1 $\frac{3}{4}$; Bellême, l. 2 $\frac{3}{4}$.

Routes Royales qui ne sont que tracées.

Route du Mans à Mayenne, l. 14 $\frac{3}{4}$. Il faut aller du Mans à la Basoge, l. 2 $\frac{1}{4}$; Conlie, l. 2 $\frac{3}{4}$; Sillé, l. 2; Saint Pierre-de-la-Cour, l. 1; Izé, l. 1 $\frac{3}{4}$; Bais, l. 1 $\frac{3}{4}$; Grazai, l. 2; Airon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mayenne, l. 1.

Route du Mans à la Ferté-Bernard, l. 8. Il faut aller du Mans à Yvré, l. 1; S. Mars, l. 1 $\frac{1}{4}$; Connerré, l. 2; Duneau, l. $\frac{1}{2}$; Seaux, l. 1 $\frac{1}{4}$; Cherré, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Ferté, l. $\frac{3}{4}$.

Route du Grand-Lucé à Beſſé, l. 4. Il faut aller du Grand-Lucé à Montreuil-le-Henri, l. 1 $\frac{1}{4}$; Vancé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Beſſé, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Route de S. Calais à la Ferté-Bernard, l. 5 $\frac{1}{2}$. Il faut aller de S. Calais à Conflans, l. $\frac{1}{2}$; Berfai, l. 1; Vibraye, l. 1 $\frac{1}{4}$; Cherré, l. 2 $\frac{1}{2}$. la Ferté, l. $\frac{1}{4}$.

Route de S. Calais à Montoire, l. 4. Il faut aller de S. Calais à Vic, l. $\frac{1}{4}$; la Chapelle Huon, l. $\frac{3}{4}$; Beſſé, l. $\frac{1}{2}$; Montoire, l. 2.

Route de Sillé à Freſnai, l. 3. Il faut aller de Sillé à Montreuil, l. 2; Freſnai, l. 1.

Route de Freſnai à Mamers, l. 6. Il faut allet de Freſnai à S. Germain, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chérencé, l. $\frac{1}{4}$; René, l. $\frac{3}{4}$; Saint Calais, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montrenaut, l. $\frac{1}{4}$; Mamers, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Route de Pré-en-Pail à Domfront, l. 7. Il faut aller à Coupetrain, l. 1 $\frac{1}{4}$; le Chapelle-Moche, l. 3 $\frac{1}{4}$; Juvigni, l. $\frac{1}{2}$; Domfront, l. 2.

Route de Sablé à Conlie, l. 7 $\frac{1}{4}$. Il faut aller de Sablé à Juigné, l. $\frac{1}{4}$; Anières, l. 1; S. Ouen-en-Champagne, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bernai, l. 3; Conlie, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Fin du Second & dernier Volume

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE MICHEL LAMBERT, rue de la Harpe, près S. Côme.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Dictionnaire Topographique, Hiſtorique & Généalogique de la Province & du Diocèſe du Maine*, par M. le Paige. Je crois que l'impreſſion n'en peut être que très-utile pour la connoiſſance de cette Province. A Paris, ce 18 Juillet 1774.

Robert de Vaugond.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Conſeils-Supérieurs, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : Salut. Notre amé le ſieur l'Abbé le Paige, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public, un *Dictionnaire Hiſtorique & Topographique de la Province & du Diocèſe du Maine, par M. l'Abbé le Paige*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A ces Causes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre, & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons déienſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilége ; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Hue de Miromesnil ; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur de Maupeou, & un dans celle dudit Sieur Hue de Miromesnil ; le tout à peine de nullité des Préſentes : du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans-cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commen-

cement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. Donné à Paris, le quatorzième jour du mois de Septembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-quatorze, & de notre Règne, le premier. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré sur le Regiſtre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 3048, fol. 304, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, article IV, à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la susdite Chambre, huit Exemplaires, prescrits par l'art. CVIII du même Réglement. A Paris, ce 19 Septembre 1774.

Signé SAILLANT, *Syndic.*



